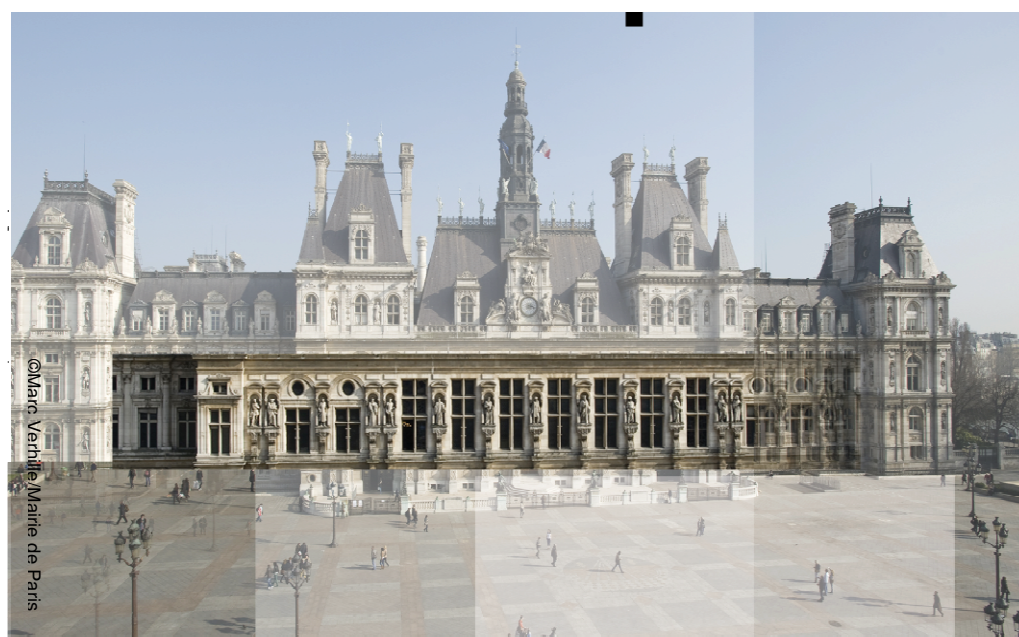


Conseil municipal et départemental



**Séance des lundi 5, mardi 6 et
mercredi 7 février 2018**

<http://www.paris.fr>

Vendredi 16 mars 2018

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Rapport d'activité du Conseil des Générations Futures 2016-2017 (C.G.F.). Rapport du Conseil des Générations Futures. - Inclusion numérique et nouveaux services : 5 propositions phares pour construire une économie collaborative responsable à Paris.	54
Hommage aux victimes de l'attentat perpétré le 21 janvier 2018 à Kaboul.....	3	Compte rendu de la 5e Commission.....	70
Hommage au sergent Jonathan Lassus-David de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.....	3	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la pollution de l'emprise du 25, rue de Constantinople (8e).....	71
Condoléances.....	4	2018 DLH 36 - Réalisation 1-23, rue Curmoussy et 8-10, rue Pitet (17e) d'un programme de rénovation PGE, d'amélioration de la qualité de service et de requalification des espaces extérieurs par "Paris Habitat OPH".	72
Adoption de comptes rendus.....	7	2018 DLH 47 - Composition de la conférence du logement.....	74
2018 DPE 13 - Communication sans vote "Objectif Paris propre".....	7	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'attribution des logements sociaux par les mairies d'arrondissement.....	74
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au Paris de la propreté.....	7	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux membres du premier collège.....	74
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la stratégie zéro déchet.....	7	2018 DLH 61 - Location de l'immeuble 1, rue Alfred Bruneau (16e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.....	79
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux inégalités territoriales en matière de propreté.....	7	Vœu déposé par Mme GIAZZI, MM. GOASGUEN, GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mme ASSOULINE, M. AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif à l'intégration de logements P.L.S.....	79
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la remunicipalisation de la collecte des ordures ménagères.....	7	2018 DLH 62 - Location de l'ensemble immobilier 56-58, rue Erlanger/90, boulevard Exelmans (16e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.....	81
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux conditions de travail et aux effectifs de la DPE.....	7	Vœu déposé par GIAZZI, MM. GOASGUEN, GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mme ASSOULINE, M. AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif à l'affectation du local à usage commercial.....	81
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la propreté dans le métro.....	7	2018 DLH 66 - Rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris. - Année 2016.....	82
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la saisine de la Brigade de lutte contre les incivilités.....	7	2018 DLH 68 - Programme dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement 17, boulevard Morland (4e). - Modifications des prêts garantis par la Ville de Paris demandés par "I3F" pour 80 logements sociaux.....	83
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création d'une force d'action rapide propreté.....	7	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Appartés relatif aux locataires évincés dans le cadre de congés abusifs au profit de locations touristiques saisonnières.....	84
2018 DPE 2 - Modification des modalités d'organisation de travail des personnels ouvriers et techniques du Service technique de la propreté de Paris travaillant au roulement en cycle de travail saisonnier.....	7		
2018 DDCT 19 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la politique parisienne en matière de propreté.....	8		
Suspension et reprise de la séance.....	12		
2018 DPE 13 - Communication sans vote "Objectif Paris propre" (suite).....	12		
Suspension et reprise de la séance.....	45		
2018 DPE 13 - Communication sans vote "Objectif Paris propre" (suite).....	45		

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au patrimoine public et à l'hébergement d'urgence.	85	Vœu déposé par l'Exécutif.	113
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'hébergement d'urgence.	85	Compte rendu de la 6e Commission.	115
Vœu déposé par l'Exécutif.	85	2018 DASCO 11 G - Création de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative.	116
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux punaises de lit.	87	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en place d'un comité de suivi.	116
2018 DU 53 - APUI sur le site Ternes-Villiers (17e). - Projet "la Ville Multistrates". - Avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.	88	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au dispositif des vacances "Arc-en-ciel".	127
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux logements P.L.S.	88	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au dispositif des vacances "Arc-en-ciel"...	127
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la répartition des logements.	88	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au dispositif des vacances "Arc-en-ciel".	127
Suspension et reprise de la séance.	93	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au dispositif des vacances "Arc-en-ciel".	127
2018 DU 53 - APUI sur le site Ternes-Villiers (17e). - Projet la Ville Multistrates. - Avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.	93	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au dispositif des vacances "Arc-en-ciel".	127
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux logements P.L.S.	93	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dispositif des vacances "Arc-en-ciel".	127
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la répartition des logements (suite).	93	Vœu déposé par l'Exécutif.	127
2018 DU 65 - Secteur Chapelle Charbon / PNE (18e). Bilan de la concertation. Périmètre d'intervention. Programme et bilan financier prévisionnel. Concession à la SPLA "P.B.A.", protocole foncier Ville/S.N.C.F.	94	Suspension et reprise de la séance.	134
2018 SG 4 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris, Enedis, Airparif, la Fondation du Souffle et "PlanetWatch24".	97	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à une enquête sur le dédoublement des classes de CP en Rep+.	135
2018 SG 5 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du programme "DataCity".	101	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux gardiens des écoles.	136
2018 SG 1 G - Approbation d'une convention-cadre de coopération avec le Département de Seine-Saint-Denis.	104	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux agents A.S.E.M. et A.T.E.M.	138
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la Métropole.	104	Vœu déposé par l'Exécutif.	138
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'interdiction des clubs de jeux.	107	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'un corps des professeurs des cours municipaux pour adultes.	140
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la préservation des T.E.P.	109	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au site Parcoursup.	141
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la cession de la Bourse du commerce.	111	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme de l'orientation étudiante.	143
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'entreprise "Quantic Dream".	112	Compte rendu de la 7e Commission.	144
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au site de l'ancien Rectorat avenue Gambetta.	113	2018 DAE 5 - Subvention (5.240.000 euros) et convention avec l'Office du tourisme et des congrès de Paris (1er).	145
		2018 DGRI 2 - Subvention (1.633.000 euros) et avenant n° 1 à la convention triennale avec l'Association internationale des maires francophones. - A.I.M.F. (1er).	146

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël.	148	Vœu déposé par l'Exécutif.	179
Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux conditions de détention d'élus palestiniens.	150	Compte rendu de la 1ère Commission.	181
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'arrêt des combats dans le canton d'Afrin.	151	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au service public postal.	181
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation du canton d'Afrin en Syrie.	151	Vœu déposé par l'Exécutif.	181
Vœu déposé par l'Exécutif.	151	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux modalités de vote lors des élections professionnelles.	184
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à Teodora del Carmen Vasquez.	154	Vœu déposé par l'Exécutif.	184
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux relations de la Ville avec les pays africains.	155	Suspension et reprise de la séance.	186
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation de l'œuvre de Jeff KOONS sur la place de Tokyo.	157	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux modalités de vote lors des élections professionnelles.	186
Vœu déposé par Mme SIMONNET relative au don de Jeff KOONS.	157	Vœu déposé par l'Exécutif (suite).	186
2018 DEVE 32 - Application du tarif d'intérêt général pour les abattages et élagages d'arbres consécutifs à l'installation d'une salle de padel sur le terrain d'éducation physique Castagnary (15e).	161	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la lutte contre les discriminations au sein des services de la Mairie de Paris.	188
2018 SG 8 - Création du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques et adhésion de la Ville de Paris à l'association.	163	2018 SG 2 - Paris Fonds Vert. - Approbation de la création du fonds d'investissement territorial, désignation de la société de gestion et autorisation de souscrire des parts dans le fonds.	189
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une création d'une entité dédiée à l'héritage.	163	Dépôt de questions d'actualité.	194
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la représentation des partenaires privés.	163	Suspension et reprise de la séance.	195
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au boni de liquidation du G.I.P. Paris 2024.	163	Examen des questions d'actualité.	195
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'équipe de football professionnelle féminine du P.S.G.	174	I - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la politique du stationnement à Paris.	195
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants relatif au programme d'accompagnement de la Ryder Cup 2018.	175	II - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative aux financements des mesures annoncées courant janvier par Mme la Maire.	198
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au réseau "Môm'Arte".	176	III - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la crue de la Seine.	199
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris relatif au maintien de l'AGECA dans ses locaux (11e).	178	IV - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'organisation de la Nuit de la solidarité à Paris.	202
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la réalisation des projets du budget participatif.	179	V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au projet d'installation d'une œuvre d'art place de Tokyo et à la place de l'art dans l'espace public.	204
		VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au théâtre Tarmac, dans le 20e arrondissement.	206
		VII - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au phénomène de bandes à Paris.	209

VIII - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant l'efficacité des arrêtés limitant la consommation d'alcool.	211
IX - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative aux hébergements d'urgence.....	214
2018 LRI 1 - La propreté, une priorité pour Paris.	216
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un audit extérieur des services de la propreté.	216
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	218
2018 LRI 1 - La propreté, une priorité pour Paris.	218
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un audit extérieur des services de la propreté (suite).....	218
Suspension et reprise de la séance.....	227
2018 LRI 1 - La propreté, une priorité pour Paris. (Suite).	227
2018 SG 7 - Rapport comportant les observations définitives de la C.R.C. sur la gestion par la Ville de Paris des animations emblématiques conduites sur le domaine public sur l'exercice 2010 et suivants.	227
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux énergies fossiles.....	237
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la dépose du Mobilier Urbain d'Information.	238
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au démontage des panneaux publicitaires.	238
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).	241
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accès aux commandes publiques des T.P.E. et P.M.E.....	241
2018 DAE 87 - Carré aux artistes de la Place du Tertre (18e). - Création de 8 emplacements d'artistes peintres rue Norvins.	242
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au label "Fabriqué à Paris".	244
Vœu déposé par l'Exécutif.....	244
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la promotion de la fête auprès des jeunes Parisiens.	246
Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à l'indemnisation du gérant du manège square des Batignolles.	247

Vœu déposé par MM. HONORÉ, BOURNAZEL et Mme MÉHAL relatif à l'affectation des locaux commerciaux.....	248
Compte rendu de la 2e Commission.	249
2018 DAE 93 - Salon de prêt-à-porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde (8e). Fixation de la tarification de la redevance pour la société "WSN Développement".....	250
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à une dénomination en hommage à Azzedine Alaïa.	252
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux Frigos.....	253
Vœu déposé par l'Exécutif.	253
2018 SG 6 - Rapport comportant les observations définitives de la C.R.C. sur la gestion du CentQuatre Paris sur l'exercice 2006 et suivants.....	256
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au modèle économique des établissements culturels.	256
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir du cinéma "La Clef".	264
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au monument en mémoire des victimes des attentats de Paris.	266
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la sécurisation des sites culturels.....	267
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la bibliothèque Vaclav Havel.	267
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la bibliothèque Vaclav Havel.....	267
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la mise en place d'une mission de maintenance urbaine.....	270
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux travaux du théâtre du Châtelet.....	271
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sécurité lors d'une lecture-spectacle.	272
2018 DCPA 2 - Restauration des fontaines de la Porte de Saint-Cloud (16e). - Demande de subvention auprès de l'Etat.	274
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux dégradations engendrées par la pose de cadenas dits "d'amour".	275
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à Noël Rota dit "Helno".	276
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à une dénomination en hommage à Claude Cahun.	277

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la dénomination "Allée France Gall" dans le parc Monceau (8e).....	278	2018 DEVE 24 - Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières. - Autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme / Budget participatif 2016 "+ de nature en ville".....	300
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à France Gall.....	278	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux abeilles à Paris.....	300
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Jean d'Ormesson.....	280	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation de ruchers (15e).	300
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Françoise Dorin (17e).....	281	2018 DEVE 38 - Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif au "Printemps des Cimetières".	303
Compte rendu de la 3e Commission.....	282	2018 DEVE 40 - Martin Luther King, Clichy Batignolles (17e). - Conventions de financement de travaux pour les lots immobiliers 02, 04a et 08.	306
2018 DEVE 39 - DLH - Subvention (559.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence parisienne du climat.	283	Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à un espace dédié aux agriculteurs urbains et ruraux.	306
2018 DPE 9 - Révision du contrat d'objectifs du Service public de l'eau de Paris.	284	2018 SG 3 - Approbation de la convention de transfert de gestion PC 17 entre la Ville de Paris et S.N.C.F.-Réseau relative à la dépendance domaniale (17e), le long du boulevard Pereire.	307
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la désimpermeabilisation pour lutter contre les crues.....	285	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux emprises de la Petite Ceinture (17e).....	307
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la votation citoyenne sur les véhicules thermiques.	286	Vœu déposé par M. AIDENBAUM relatif au permis de végétaliser.	309
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la votation citoyenne sur le Plan Climat Air Energie.	286	Vœu déposé par l'Exécutif.....	309
Vœu déposé par l'Exécutif.....	286	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accessibilité de la Petite Ceinture (20e).....	311
Suspension et reprise de la séance.....	290	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'école du Breuil.....	312
2018 DDCT 3 - DAC - DJS - DFPE - DPSP - Subventions (666.915 euros), 31 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 31 associations pour le financement de 80 projets sur les quartiers populaires.....	290	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'école du Breuil.	312
2018 PP 5 - Fixation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en faveur des personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.	292	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au parc André Citroën (15e).	315
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux points écoles.....	294	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux points de collecte de sapins.....	316
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux personnels chargés des points écoles.	294	2018 DVD 26 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.	318
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la surveillance des traversées piétonnes devant les écoles.	294	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'état de la voirie.....	318
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au trafic de crack dans le métro.	296	2018 SG 1 - Convention d'expérimentation sans occupation du domaine public. Déploiement de la plateforme intermodal de déplacement domicile/travail www.karos.fr sur un panel choisi et volontaire de 150 agents VP.....	319
2018 DEVE 15 - Création du jardin "Balcon vert" (10e). - Demandes d'autorisations administratives.....	298	Vœu déposé par Mme TAÏEB relatif au stationnement des professionnels.....	322

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement des patients de l'Institut Curie.....	323	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un "pass" Navigo demi-tarif pour les plus de 65 ans.....	345
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement des véhicules personnels des fonctionnaires de police.....	325	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la rue Juliette-Lamber (17e).....	347
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au contrôle du stationnement payant de surface.....	325	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au comblement des nids-de-poule.....	349
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au contrôle du stationnement payant.....	325	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux bornes d'appel des taxis.....	350
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux forfaits de post-stationnement (F.P.S.).....	325	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux bornes de taxis.....	350
Vœu déposé par l'Exécutif.....	325	Vœu déposé par Mme TAÏEB relatif au service PAM 75.....	352
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la société "Streeteo".....	325	Vœu déposé par l'Exécutif.....	352
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au stationnement résidentiel.....	325	2018 DDCT 15 - DAC - Subvention (8.000 euros) à une association et avenant à conventions au titre de la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes lesbiennes, gaies, bi-es et trans (LGBT).....	353
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au stationnement des deux-roues motorisés.....	325	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux contrôles d'identité.....	357
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au dédommagement des utilisateurs du service public Vélib'.....	335	Vœu déposé par l'Exécutif.....	357
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une compensation pour les abonnés Vélib'.....	335	Suspension et reprise de la séance.....	360
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une meilleure information des abonnés Vélib'.....	335	2018 DDCT 16 - Subvention (127.000 euros) à 9 associations, conventions et avenants à conventions au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.....	360
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la réouverture des stations Vélib'.....	335	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la prolifération de rongeurs dans les écoles du 18e.....	360
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au déploiement du nouveau Vélib'.....	335	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au plan d'action contre la prolifération des rats.....	360
Vœu déposé par les groupes Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif au contrat de prestation du service Vélib'.....	335	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la dératisation sur le Champ de Mars.....	360
Vœu déposé par l'Exécutif.....	336	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la lutte contre la prolifération des rats, punaises et cafards.....	360
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mise en œuvre du Plan Vélo.....	342	Vœu déposé par l'Exécutif.....	361
Vœu déposé par Mme PETIT relatif à la traverse Bièvre-Montsouris.....	343	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de l'A.P.-H.P.....	364
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la politique des transports.....	344	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hôpital Tenon et à l'A.P.-H.P.....	364
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la gratuité du "pass" Navigo pour les seniors de plus de 65 ans.....	345	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires.....	366

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux personnes âgées dépendantes dans les établissements d'hébergement.....	368	2018 DLH 75 - Fixation des nouvelles modalités et montants de loyers plafonds applicables au dispositif MULTILOC'.....	388
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux effectifs dans les E.H.P.A.D.....	368	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).....	389
Vœu déposé par l'Exécutif.....	368	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.....	394
2018 DASES 1 G - Subvention (50.000 euros) et avenant avec l'association "Cultures du cœur Paris" pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.....	370	Clôture de la séance.....	394
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet de loi asile et immigration.....	372	Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.....	394
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la circulaire du 12 décembre concernant les migrants.....	372	QE 2018-01 Question de M. Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au défilé L'Oréal sur les Champs-Élysées.....	394
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la politique d'immigration.....	372	QE 2018-02 Question de M. Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'organisation de l'ePrix de Formule E.	395
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit d'asile.....	372	QE 2018-03 Question de M. Thomas LAURET et des élu-e-s du groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative au bouclage du T3.....	396
Vœu déposé par l'Exécutif.....	372	QE 2018-04 Question de M. Nicolas BONNET-OULALJD, Mmes Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au Parcours Emploi Compétence.....	396
Suspension et reprise de la séance.....	377	Votes spécifiques.....	396
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet de loi asile et immigration.....	377	Votes spécifiés.....	400
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la circulaire du 12 décembre concernant les migrants.....	377	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	400
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la politique d'immigration.....	377	Comptes rendus des Commissions.....	407
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit d'asile.....	377	Listes des membres présents.....	416
Vœu déposé par l'Exécutif (suite).....	377	Tableau récapitulatif des absences de l'année 2017.....	421
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'ouverture d'une P.A.D.A. boulevard Ney (18e).....	380	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	428
Vœu déposé par l'Exécutif.....	380	Tableau des votes des groupes politiques.....	438
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la Nuit de la solidarité.....	383	Annexe n° 1 - Interventions de quatre citoyens.....	444
Vœu déposé par l'Exécutif.....	383	Annexe n° 2 - Scrutin public relatif à la proposition de délibération LRI 1 "La propreté, une priorité pour Paris".....	450
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la création d'une M.I.E. sur le dispositif d'aide sociale facultative.....	386		
Vœu déposé par l'Exécutif.....	386		
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une part réservataire en cas de mobilisation de gymnases (17e).....	387		

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Hommage aux victimes de l'attentat perpétré le 21 janvier 2018 à Kaboul.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, une fois de plus le terrorisme a frappé lors de multiples attentats survenus en Irak et en Afghanistan le mois dernier.

En Irak, ce sont près de 40 personnes qui ont trouvé la mort dans une série d'attaques perpétrées à Bagdad les 13 et 15 janvier.

En Afghanistan, c'est principalement Kaboul, mais également Jalalabad qui ont vu périr civils, soldats, policiers, travailleurs humanitaires, les 20, 24, 27 et 29 janvier. Une fois de plus, des centaines de vies ont été fauchées, d'autres centaines à jamais marquées par l'angoisse, la perte et l'impossibilité d'obtenir justice.

Une fois encore, l'actualité nous rappelle que dans la guerre contre le terrorisme, les Etats ont affaire à un ennemi sournois parce que parfois invisible et parfois imprévisible. Je veux ici, au nom du Conseil de Paris, assurer les peuples du plein soutien de Paris dans cette épreuve. Je veux dire à leurs dirigeants qu'ils peuvent compter sur la solidarité de nos capitales où ni la sécurité, ni la démocratie ne peuvent souffrir d'être menacées.

Au nom des Parisiens, observons une minute de silence en hommage aux victimes de ces atrocités, et réaffirmons notre intransigeance vis-à-vis de ceux qui les perpétuent.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Hommage au sergent Jonathan Lassus-David de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cher général GALLET, chers amis de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, chère Emilie, mes chers collègues, chaque jour les sapeurs-pompiers de Paris s'engagent au service de leurs concitoyens avec une abnégation totale au péril de leur propre vie.

Aujourd'hui, je souhaite rendre hommage à Jonathan Lassus-David décédé dans la nuit du 13 au 14 janvier suite à une intervention, le 10 janvier, dans le parking de la résidence du square Anatole-France à Choisy-le-Roi. Confronté à un incendie criminel de grande ampleur, Jonathan Lassus-David est allé jusqu'au bout de son engagement, risquant sa vie pour sauver celle de ses concitoyens, comme le dit la devise de la Brigade : sauver ou périr.

Le sacrifice de cet homme d'exception plonge la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, comme l'ensemble de notre collectivité, dans un deuil que nous partageons avec sa famille. Nous étions à vos côtés, aux côtés de la Brigade et de la famille de David lors de l'hommage qui lui a été rendu par le Ministre de l'Intérieur et la Ministre de la Défense.

Mais je veux également ici, Monsieur le Préfet de police, M. le Représentant du Préfet de police, avoir une pensée pour la policière de la Brigade fluviale portée disparue dans la Seine après un exercice de plongée le 5 janvier dernier. Je veux adresser à sa famille et à ses proches la solidarité et le soutien de la Ville de Paris. Je veux vous dire, à vous qui êtes à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, à vous qui êtes les policiers, les militaires qui intervenez pour notre sécurité, je veux vous dire notre admiration, notre gratitude.

Grâce à vous, nous pouvons être debout et nous le savons, vous le payez aussi de votre vie. C'est le serment que vous avez fait à cette République, cette République à laquelle nous tenons. C'est le serment que vous avez fait

et dans lequel nous essayons de vous accompagner parce que, nous le savons, la liberté de cette ville, la liberté des citoyens de pouvoir aller, venir, travailler, se cultiver, échanger, cette liberté est possible grâce à votre engagement.

Nous avons toujours dit ici, après chacune des épreuves que nous avons subies, qu'il s'agisse des attentats ou de la mort de l'un des vôtres, donc des nôtres, nous l'avons toujours dit, cette liberté ne se fait pas au détriment ou contre la sécurité. Ce sont deux fondamentaux qui vont ensemble, qui se conjuguent pour que nous puissions vivre.

Je veux transmettre ma reconnaissance absolue à tous les sapeurs-pompiers, à tous les fonctionnaires de police de Paris. Je salue votre admirable professionnalisme et votre courage exemplaire.

Mes chers collègues, je m'adresse à nouveau à la famille de Jonathan Lassus-David représentée ici par Emilie. Je sais qu'elle fait preuve d'un courage immense et qu'elle est épaulée par l'ensemble de la Brigade. Je veux vous dire les condoléances de notre Assemblée. Nous pensons à Jonathan et nous ne l'oublierons jamais.

Je vous demande de procéder maintenant à une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est des hasards qui font qu'aujourd'hui, après avoir rendu hommage à un jeune sapeur-pompier de Paris, nous rendons aussi hommage à Odette Christienne. Nous en parlions, cher général GALLET, c'est vrai qu'il y a quelque chose, une sorte de signal qui nous est donné, entre la disparition de ce jeune pompier, Jonathan, mort pour sauver des vies, et Odette Christienne, cette femme qui a passé sa vie à transmettre, que nous sommes nombreuses et nombreux ici à avoir connue, et dont nous savons combien elle était proche aussi de l'ensemble des militaires, et notamment de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

C'est donc avec une très grande tristesse que nous avons appris la disparition, le 18 décembre dernier, d'Odette Christienne, ancienne adjointe au Maire de Paris, ancienne conseillère de Paris. Odette a inspiré un respect unanime chez tous ceux qui l'ont connue au long d'une carrière exceptionnelle, je pense bien sûr aux élèves et enseignants qui l'ont croisée lorsqu'elle était proviseure, j'y reviendrai. Je pense aux citoyens et aux élus qu'elle a rencontrés lors de cette seconde vie qu'a représentée pour elle la politique. Je pense bien sûr aux autorités civiles et militaires auprès desquelles elle a représenté avec beaucoup d'honneur et de majesté le Maire de Paris.

C'est une femme libre et une maîtresse femme dont nous déplorons la perte, une femme de cœur. Elle avait des dehors austères, mais toutes celles et ceux qui l'ont connue savent combien c'était une femme ouverte, une femme de culture, une femme humaniste, une femme de parole, au sens le plus fort du terme.

C'était une femme "vertébrée" par sa parole, aussi. Elle nous a tant transmis, elle nous a beaucoup accompagnés. Elle m'a beaucoup accompagnée dans mon premier pas d'élue de Paris et je me souviendrai toujours de ces conversations que nous avons l'une et l'autre, elle, avec la force de son expérience, de son histoire, de sa culture et son respect des armées, son respect de celles et ceux qui servent la France.

Je me souviendrai toujours de ces échanges, de cette femme qui avait beaucoup d'humour, beaucoup, beaucoup d'humour. Chaque fois que j'assiste aujourd'hui à une cérémonie militaire, j'ai toujours le sentiment d'avoir Odette à mes côtés qui me dit, à l'oreille, des choses qui me font rire et d'autres qui me font réfléchir.

La présence de femmes telles qu'Odette Christienne sur les sièges d'une assemblée d'élus est un signe de santé pour la démocratie. Fille d'une institutrice corse, attachée aux valeurs de la République, agrégée de sciences naturelles, Odette Christienne a d'abord fait sa carrière dans l'Education nationale. Enseignante, puis proviseure dans différents lycées de la Région parisienne, elle a été la première femme à diriger le prestigieux lycée Henri IV à Paris - certains ici s'en souviennent comme élèves ou parents d'élèves - et ce 15 années durant.

C'était une femme de gauche, engagée, une républicaine qui, d'ailleurs, était membre du groupe M.R.C., chère Marinette BACHE. Elle a contribué à l'élection de Bertrand DELANOË comme Maire de Paris en 2001 en participant à sa campagne, puis en 2008. Elle a été élue, à cette même période, conseillère de Paris dans le 14^e arrondissement et s'est successivement vue confier la mission d'adjointe chargée de la mémoire, puis de correspondante de la Défense auprès du Maire de Paris. Comme elle l'avait fait en tant que proviseure du lycée Henri IV, elle a su marquer les esprits dans ses fonctions d'adjointe. Elle a toujours su, en particulier, relier le sens du passé et le sens du possible, c'est-à-dire faire de la mémoire une lampe capable d'éclairer l'avenir.

Chère Catherine VIEU-CHARIER, aujourd'hui, ces missions, c'est vous qui les portez, qui les assumez, et je sais combien l'héritage d'Odette a été précieux pour pouvoir aussi poursuivre cette tâche au nom de Paris.

Aujourd'hui, au nom de tous les Parisiens, au nom des élus ici présents du Conseil de Paris, nous lui rendons hommage et nous assurons à ses proches notre gratitude profonde. Elle nous manque.

Je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Le Conseil de Paris a aussi appris avec tristesse la disparition, le 19 janvier 2018, de M. Alain Devaquet, ancien Ministre, député, maire du 11^e arrondissement, conseiller de Paris et conseiller régional d'Ile-de-France. Chère Madame TISSOT, nous sommes ici réunis pour lui rendre hommage et nous sommes à vos côtés dans cette épreuve.

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de chimie, docteur en science, Alain Devaquet a entamé en 1966 une brillante carrière de chercheur au sein du C.N.R.S. et d'enseignant à l'université et l'Ecole Polytechnique. C'est en 1977 qu'il s'est engagé dans la vie politique en adhérant au R.P.R. et en devenant secrétaire général de ce mouvement de 1978 à 1979.

En 1978, les électeurs du 11^e arrondissement l'ont porté à l'Assemblée nationale. Il a toujours été fidèle au 11^e arrondissement et les élus du 11^e arrondissement lui ont rendu hommage, qu'ils aient été, à l'époque, dans son opposition ou avec lui, dans sa majorité. Il a été élu conseiller de Paris en 1983, réélu en 1989 et en 1995, avant d'y être élu maire, fonction qu'il a exercée de 1983 à 1995. En 1986, il est devenu Ministre délégué chargé de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Il a siégé au Conseil régional d'Ile-de-France de 1986 à 1992 et est redevenu député de Paris de 1988 à 1997. Une belle carrière, une longue carrière d'élus, d'élus de la Nation, mais d'élus au service des Parisiens. En 1995, il est aussi devenu adjoint au Maire de Paris chargé des questions relatives aux droits de l'Homme. Jacques CHIRAC l'a appelé à la présidence de la République en qualité, ensuite, de conseiller scientifique de 1997 à 2002.

Alain Devaquet était décrit comme un grand universitaire, un humaniste, un homme modeste et droit, demeuré bouleversé, bien sûr, par le décès de Malik Ousseine, survenu lors des manifestations qui demandaient le retrait de son projet de loi. Beaucoup de ceux qui l'ont côtoyé à l'époque, de ceux qui l'ont combattu, ont rendu un hommage - un hommage sincère, comme nous le faisons ici - à cet homme qui était un grand républicain et un homme qui voulait servir son pays. M. Devaquet était Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

En mon nom, au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée. Nous ne l'oublierons pas.

Je vous demande à présent de respecter une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, des groupes ont demandé à prendre la parole, à l'issue de ces hommages.

Jean-François LEGARET, je vous donne la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues.

Sa longue silhouette juvénile, son sourire désarmant, sa force de conviction, ses origines modestes, ses hautes compétences scientifiques - comme vous venez de le rappeler, Madame la Maire -, sa simplicité, avaient un aspect inattendu, décalé, paradoxal, parmi les nouveaux maires d'arrondissement en 1983.

Fervent gaulliste, très proche de Jacques CHIRAC, Alain Devaquet avait adhéré au R.P.R., dès sa création, pour en devenir le secrétaire général en 1978. Député, premier maire élu du 11^e arrondissement, il y consacra pendant 12 années son intelligence rapide et précise, son ardeur et sa passion.

Il plaida inlassablement auprès de Jacques CHIRAC, Maire de Paris, pour rééquilibrer Paris vers l'Est. Sous son impulsion, la rénovation urbaine du quartier de l'Orillon, la construction des ensembles de la rue Duranti, le

conservatoire du 11^e arrondissement, la Roquette, l'aménagement du boulevard Richard-Lenoir se réalisent. Il est également attaché à l'aménagement en coulées vertes des boulevards de Charonne, de Ménilmontant et de Belleville. Travailleur infatigable, toujours présent dans sa mairie, y compris les week-ends, il restait accessible et efficace.

Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France chargé de la formation professionnelle, puis Ministre en 1986 dans le premier Gouvernement de cohabitation, il a connu l'enthousiasme, le débat, l'échec et le drame d'un projet de réforme difficile, lors d'un automne étudiant particulièrement chaud. Il en était resté marqué, mais en avait tiré aussitôt les leçons en démissionnant du Gouvernement. Qualités rares et rarement réunies chez un homme politique, il savait écouter, réfléchir et arbitrer. Auprès de Jacques CHIRAC, Président de la République, il avait soutenu la recherche, rappelant que le général de Gaulle voyait, disait-il, "dans la recherche scientifique, une grande œuvre de l'esprit". Il avait quitté la vie politique comme il y était entré, avec discrétion et lucidité. Il avait écrit son témoignage dans un livre, "L'Amibe et l'Etudiant", qu'il concluait en ces mots : "Les événements que j'ai vécus n'ont en rien entamé ce que je suis". Il était retourné à sa première passion : l'enseignement de la chimie. Il aimait transmettre aux plus jeunes la connaissance et le jugement.

Père très présent, c'est ce qu'il a voulu pour ses enfants, Marc, Jérôme, Héloïse, Alexandra, qui ont, à leur tour, réussi de brillants parcours. Je veux dire à nouveau à Claude-Annick TISSOT et à ses filles notre tristesse et notre fidèle et amical soutien dans cette épreuve, au terme d'une douloureuse et longue maladie.

J'associe notre présidente de groupe, Florence BERTHOUT, et tous les élus et amis de notre famille politique qui n'oublieront pas Alain Devaquet, son exemple, son éthique, son œuvre, son humanité, sa mémoire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur LEGARET.

Je vais donner la parole à Marinette BACHE au sujet, bien sûr, d'Odette Christienne.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je tenais à vous remercier très sincèrement, Madame la Maire, de ce que vous venez de dire et du communiqué que vous aviez d'ailleurs fait paraître en décembre, lors du décès d'Odette, et qui nous avait beaucoup touchés.

Parce qu'elle était passionnément de gauche et passionnément républicaine, nous avons eu un long parcours commun. Elle défendait une conception exigeante de la République sociale et avait au cœur ce qui, pour elle, en était le moteur : son école, publique, laïque, gratuite et obligatoire.

Chacun a en mémoire son brillant parcours au sein de l'Education nationale. On se souvient qu'elle a été proviseure de deux fleurons de notre enseignement secondaire : le lycée Hoche de Versailles et le lycée Henri IV à Paris. Je la revois me racontant - ses yeux se plissaient malicieusement - son arrivée de proviseurE, de "bonne femme", comme elle disait, dans cette ville de garnison qu'était Versailles. Mais vous imaginez bien que cela ne la troubla pas : son féminisme était du type tête haute.

On sait moins la fierté qu'elle avait d'avoir fait ses premières armes au lycée Romain Rolland d'Ivry. Elle racontait, elle-même, avec l'humour que nous lui connaissions, son arrivée de dame au chapeau noir dans ce lycée, à une époque - c'était la mienne - où les profs étaient plutôt cheveux longs et pulls troués, et dans une banlieue plutôt défavorisée avec 2.500 élèves de toutes nationalités.

Odette Christienne, pour laquelle l'intégration républicaine passe par l'école, ne céda rien sur l'exigence des savoirs qui sont dus à tous, quelle que soit l'origine sociale ou géographique. Pour cela, il lui faudra se battre face à sa hiérarchie, bien sûr, mais aussi face à certaines pratiques enseignantes. Elle ne lâchera rien : on ne brade pas l'éducation à laquelle avaient droit SES gamins autant que les enfants des beaux quartiers.

Elue du 14^e arrondissement, elle deviendra adjointe à la mémoire et au monde combattant, puis correspondante Défense. Férée d'histoire, amoureuse de la France, elle remplira son mandat avec bonheur. Epouse du général Christienne, ancien de la 2^e D.B., elle s'attellera à relier les liens distendus entre la gauche et l'armée. Toujours pédagogue, croyant profondément en la transmission de la mémoire historique, elle œuvrera pour faire mieux connaître la Résistance auprès des Parisiens, et en particulier des collégiens, multipliant initiatives et brochures didactiques.

Odette ne cachait ni son attachement à son pays, ni sa fibre républicaine, ni son cœur à gauche. Pour elle, c'était un. Elle avait un humour décapant. J'ai en mémoire l'échange, dans cet hémicycle, sur un vœu à propos de la présence des soldats du RIMA sur le parvis de la mairie du 18^e à l'occasion du 14 juillet. Et j'en connais beaucoup, parmi ceux qui étaient élus en 2011, qui ont littéralement pleuré de rire lors de son intervention.

Vous me permettrez donc, pour terminer, de citer quelques phrases de Robert Desnos qu'elle nous avait alors rappelées et qui lui correspondaient si bien : "Ce cœur qui haïssait la guerre, voilà qu'il bat pour le combat et les batailles. Ce cœur qui ne battait qu'au rythme des marées, à celui des saisons, à celui des heures du jour et de la nuit, écoutez, je l'entends qui me revient, envoyé par les échos. Mais non, c'est le bruit d'autres cœurs, de millions d'autres cœurs battant comme le mien à travers la France. Pourtant, ce cœur haïssait la guerre et battait au rythme des saisons. Mais un seul mot, liberté, a suffi à réveiller les vieilles colères".

Salut à toi, Odette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, merci infiniment, Marinette BACHE. Merci, chers collègues.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons donc aborder ce Conseil de Paris.

Le compte rendu sommaire de la séance des 11, 12 et 13 décembre 2017 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux des séances des 20, 21 et 22 novembre 2017 et des 11, 12 et 13 décembre 2017 ont été publiés au Bulletin municipal et départemental officiel.

Est-ce qu'il y a des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés. Je vous remercie.

2018 DPE 13 - Communication sans vote "Objectif Paris propre".

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au Paris de la propreté.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la stratégie zéro déchet.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux inégalités territoriales en matière de propreté.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la remunicipalisation de la collecte des ordures ménagères.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux conditions de travail et aux effectifs de la DPE.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la propreté dans le métro.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la saisine de la Brigade de lutte contre les incivilités.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création d'une force d'action rapide propreté.

2018 DPE 2 - Modification des modalités d'organisation de travail des personnels ouvriers et techniques du Service technique de la propreté de Paris travaillant au roulement en cycle de travail saisonnier.

2018 DDCT 19 - Rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation sur la politique parisienne en matière de propreté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé. Ce débat portera sur "Objectif Paris Propre". Il inclura, bien sûr, dans les temps de parole définis, la présentation des vœux. Ce temps de parole inclut, d'ailleurs, les cinq minutes par groupe en réponse aux interventions de la conférence citoyenne et en réponse également au travail du Conseil parisien de la jeunesse.

J'introduis d'abord le débat et puis, ensuite, nous suspendrons la séance tout en restant, mais pour donner la parole à Marie-France DELACHAUX et Lisa BENOIT qui sont les représentantes des conférences citoyennes. Et puis je donnerai aussi ensuite la parole à Myriam SCHWARTZ et Sylvain PERICHON qui, eux, sont les représentants du Conseil parisien de la jeunesse. Mais permettez-moi d'introduire le débat au sujet de "Objectif Paris Propre".

Mes chers collègues, en mars dernier, je vous ai livré un premier bilan des actions du Plan de renforcement de la propreté et proposé des actions complémentaires afin de rendre notre ville plus propre et plus accueillante.

Chaque jour, les équipes de la propreté de Paris sont engagées pour relever ce défi majeur. Dès 2014, nous avons engagé le saut qualitatif et quantitatif attendu par les citoyens, car la propreté est un défi du quotidien, mais, je le dis ici, c'est aussi un enjeu environnemental, social et culturel dont nous devons prendre toute la mesure.

Les transformations effectuées ces dernières années, d'une ampleur inédite, ont permis de proposer un service conforté par le recrutement de plus de 200 éboueurs et de conducteurs supplémentaires, si je m'en tiens strictement aux agents de la Ville de Paris. Dotées de moyens mécaniques modernisés et renforcés, les équipes de propreté s'adaptent en permanence pour gagner en efficacité et en réactivité face aux mutations de l'espace public, mais aussi face aux usages des Parisiens et des visiteurs. Mais, nous le savons, nous devons aller plus loin encore. La tâche est rendue complexe par ceux qui ne respectent pas les règles, ces règles destinées à prendre soin de ce qui nous est commun, c'est-à-dire la rue, les jardins, les places. Pour y faire face, nous devons développer davantage d'agilité, de transversalité, de nouvelles méthodes de gestion quotidienne plus déconcentrées parce que c'est quartier par quartier, îlot par îlot, rue par rue, qu'il nous faut effectivement avoir à nouveau ce sursaut.

Je le dis ici : ce n'est qu'une minorité de personnes qui perturbe la vie du plus grand nombre pour lequel, le plus grand nombre, le civisme est un devoir et une responsabilité parce que les Parisiens aiment leur ville. Il y a donc une minorité qui nous empêche de disposer de cette ville et ce, malgré les moyens déjà mis en œuvre.

En matière de propreté, l'association des citoyens et la concertation avec les habitants sont indispensables pour trouver les réponses les mieux adaptées et les plus efficaces à ce qui est, je le redis, aussi aujourd'hui un problème culturel.

Permettez-moi une parenthèse, mais lorsque je vois les 200 tonnes de détritiques acheminées par la Seine, bloquées à Méricourt et qui sont la version émergée de l'iceberg de ces incivilités nombreuses, que nous voyons ici sur la Seine avec la crue mais que nous voyons aussi dans nos rues, je pense qu'il ne viendrait à l'idée de personne dans cette salle de considérer que la question de la propreté est tout simplement une question de moyens et de service de la propreté. Oui, il y a la question des moyens et des services de la propreté, mais c'est une question culturelle avec des incivilités qui ne sont plus tolérables.

Je veux insister sur ce point. Nous avons besoin des citoyens et nous assumons le recours toujours plus important à l'expertise citoyenne. C'est un travail conséquent, mais qui seul permet de confronter les points de vue et de faire émerger des solutions parce que les citoyens nous aident aussi à trouver des solutions. C'est responsabiliser les Parisiens qui ont tous un rôle à jouer pour maintenir leur ville propre, leur ville et leur quartier.

Les Conférences de citoyens ou Conférences de consensus sont des outils modernes. Donc, oui, nous les utilisons et nous continuerons à les utiliser. Les sept Conférences citoyennes que nous avons organisées et l'implication du Conseil parisien de la jeunesse nous apportent des solutions nouvelles pour un sujet qui est, oui, l'affaire de tous. En notre nom à tous, je veux remercier tous ces citoyens issus des Conférences de citoyens ou du Conseil parisien de la jeunesse pour leur participation, leur contribution. Nous aurons l'opportunité de les entendre, mais vous verrez qu'elles sont d'une grande richesse.

Je salue bien sûr également le travail mené par la Mission d'information et d'évaluation, sous la présidence de Florence BERTHOUT avec Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement, comme rapporteur. Le rapport adopté à l'unanimité montre que le sujet de la propreté mobilise heureusement au-delà des clivages politiques. Même si, j'en conviens, la tentation de polémiquer est un peu comme l'eau des fleuves que l'on a détournée, elle revient tout naturellement dans le lit de la rivière, mais je n'y vois aucune fatalité. Je préfère m'attacher au fait que nous avons voté, que vous avez retenu à l'unanimité les propositions de la Mission d'information et d'évaluation et c'est une bonne nouvelle.

Je veux donc aujourd'hui vous présenter les avancées réalisées et les initiatives que nous mettrons en œuvre cette année et qui répondent aux préconisations des citoyens et des élus.

D'abord, je l'ai dit, faire de la propreté de Paris l'affaire de tous. Tout le monde est d'accord sur ce point : rien de durable ne peut être entrepris sans le concours actif des usagers, des citoyens sur notre ville. Tous doivent prendre conscience de l'importance que revêt la propreté de la ville et la responsabilité individuelle dans cette protection de notre environnement.

La transformation profonde qu'a connue Paris ces dernières années, qui voit les Parisiens l'investir et se l'approprier toujours davantage, est un atout formidable pour l'attrait de notre ville et sa qualité de vie. D'ailleurs, les résultats en matière d'attractivité et de tourisme sont là, tangibles, réels.

L'attachement des Parisiens à Paris, leur fierté de cette ville sont là aussi, tangibles, réels, et c'est un formidable levier pour impliquer les citoyens. Cela passe, bien sûr, par des campagnes de sensibilisation à la citoyenneté et des campagnes que nous allons reprendre aussi à l'école. Comme le soulignent tous les contributeurs : c'est le lieu où se forge une grande partie de l'esprit civique. Il nous faut amplifier encore ces actions, notamment dans le champ du périscolaire et à l'occasion d'opérations de nettoyage participatif aux abords des écoles. Le civisme passe donc par l'école.

Après "Paris fais-toi belle !", nous ferons cette année une nouvelle édition du grand nettoyage, ce sera le 9 juin. Cette journée aura été préparée par la mobilisation des citoyens, des écoles et des centres aérés les jours qui précèdent. Nous créerons aussi, dans chaque arrondissement, des comités citoyens chargés de repérer, d'alerter, de sensibiliser, en lien bien sûr avec les maires d'arrondissement et les conseils d'arrondissement. C'est dans la proximité, je le redis, quartier par quartier, rue par rue que nous gagnerons cette bataille.

Comme nous le faisons en ce moment pour les rues Dejean, Poulet et des Poissonniers dans le 18e, je réunirai avec les maires d'arrondissement tous les acteurs d'un quartier où se cumulent plusieurs problèmes, dont celui de la propreté. Les commerçants, les riverains, les associations de quartiers, tous doivent pouvoir se fédérer et co-construire des solutions concrètes. La méthode que nous utilisons en ce moment, notamment dans ce quartier du 18e arrondissement, est une méthode que je mettrai à l'œuvre dans d'autres quartiers, bien sûr en prenant appui sur les maires d'arrondissement et les Conseils de quartier.

Cette mobilisation collective passe aussi par l'action des autres grands acteurs de l'espace public. Nous suivrons en cela les préconisations faites par la Mission d'information et d'évaluation et les Conférences citoyennes, notamment pour responsabiliser les entreprises via des Assises de l'écoconception.

La mobilisation de tous doit perdurer. Nous signerons d'ailleurs dans quelques semaines une charte parisienne avec le Syndicat national de l'alimentation de la restauration rapide, et nous poursuivrons notre travail avec la R.A.T.P. et la S.N.C.F. car, je le redis, là aussi, ce n'est pas acceptable de reporter sur la Ville la responsabilité qui incombe à ces organismes chargés de la propreté du métro et des gares.

Il y a eu trop de facilités et de déresponsabilisations qui ne sont plus acceptables. Elles nous ont amenés, au-delà du dialogue... Je veux remercier tant la direction de la S.N.C.F. que la direction de la R.A.T.P. de nous accompagner, mais il y a eu beaucoup trop de dérives. Nous l'avons vu : des concessionnaires de la propreté de la R.A.T.P., prenant les sacs des détritiques du métro et les posant purement et simplement à même le trottoir, à des moments qui sont de grande fréquentation de ces trottoirs et où a priori les services de propreté ne sont pas prévus de passer pour ramasser ce que les concessionnaires de la propreté de la R.A.T.P. devaient faire.

Je le dis, il y a eu des sanctions. Nous avons verbalisé les contrevenants et nous avons engagé une discussion ferme, avec notamment la R.A.T.P., pour améliorer cette situation, comme avec la S.N.C.F., par exemple au sein et aux abords de la Gare du Nord, sujet de préoccupation constant.

Notre deuxième objectif est de renforcer les moyens pour mieux nettoyer.

Je veux ici remercier Mao PENINOÛ, remercier l'ensemble du Secrétariat général, l'ensemble des directions, mais surtout la Direction de la Propreté qui travaille au quotidien pour améliorer la situation. Nous avons décidé, avec Mao PENINOÛ, avec l'ensemble de l'équipe de cet Exécutif, d'un plan de renforcement de la propreté pour améliorer encore le maillage, par exemple des corbeilles de rue et des containers sur les lieux festifs. Ce maillage était déjà très dense, mais qu'il s'agisse des lieux touristiques ou des lieux qui, dès qu'il fait beau, permettent aux Parisiens de s'y retrouver pour notre sport parisien le pique-nique - je pense notamment au canal Saint-Martin, aux grandes pelouses, à nos parcs et jardins -, nous avons déployé de nouveaux containers plus grands, plus faciles à utiliser qui permettent d'apporter une réponse à celles et ceux qui veulent vivre la ville avec autant de légèreté que nous voulons tous la vivre, mais en étant tous responsables.

Nous allons aussi développer de nouvelles poubelles plus efficaces. Nous n'allons pas remplacer toutes les corbeilles de rue en place aujourd'hui, il faut aller à l'efficacité, mais nous allons en rajouter. Nous allons en rajouter de nouvelles, avec notamment un contenant plus important, des poubelles qui ne laisseront plus les petits sacs plastiques voler au vent, ce qui du coup n'était pas forcément toujours à la hauteur des besoins et des exigences d'une grande ville comme la nôtre en matière de propreté.

Nous allons aussi renforcer l'offre de toilettes publiques, c'est une demande très importante. Bien évidemment, sur ce point, nous avons déjà engagé ce travail avec le prestataire Decaux. Mais nous allons amplifier nos efforts en créant de nouveaux types de sanisettes et d'urinoirs demandés dans presque tous les quartiers. Pour les corbeilles comme pour les sanitaires, il faut des solutions pragmatiques et différenciées en fonction des caractéristiques des quartiers et en fonction des périodes de l'année. Il reste vrai que l'été, ce n'est pas tout à fait la même chose que lorsqu'il pleut, comme nous le voyons en ce moment.

Une autre priorité, bien sûr et c'est un sujet qui est important, un sujet viral par ailleurs, nous voulons réduire le nombre de rats dans les rues. Nous avons adopté en 2017 un plan d'action - je crois qu'il a été adopté à l'unanimité - à grande échelle, articulant prévention et traitement et doté d'un budget de 1,5 million d'euros. Ce plan comporte notamment la multiplication des opérations de dératisation, la pose de grillages sur les grilles d'égouts, la réduction de déchets alimentaires sur l'espace public, le déploiement de pièges ou encore la sanction des personnes qui jettent de la nourriture dans les rues et les espaces verts. Un renforcement du nettoyage a également été mis en place. Aujourd'hui, à Paris, nous avons plusieurs centaines de lieux traités. Lorsque je dis plusieurs centaines, ce sont environ 300 lieux qui sont en cours de traitement et qui le seront encore et d'autres lieux en 2018. Nous continuerons également, bien sûr, les actions coup de poing lorsque c'est nécessaire.

Enfin, le renforcement des moyens matériels et humains des services chargés de lutter contre ce fléau, renforcement initié en 2017, s'amplifiera cette année avec le recrutement de personnels supplémentaires et l'acquisition de nouveaux véhicules et d'équipements. Je veux redire que chaque citoyen peut et doit participer à cette lutte au long cours, en adoptant les bonnes pratiques et dans un esprit civique.

Mais nous devons aussi adapter notre organisation et nos méthodes d'intervention. C'est ainsi que la création d'un horaire de soirée, notamment pendant la période estivale, a été très bien accueillie par les riverains et a contribué à la baisse des incivilités et à une amélioration réelle de l'état de propreté de certains quartiers. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui l'extension de ces horaires saisonniers du 1er juin au 1er octobre 2018.

Nous allons aussi continuer à mieux coordonner l'action des services de la Ville. C'est un défi essentiel et je veux à nouveau remercier Mao PENINO pour son engagement. A cette fin, nous avons créé des équipes qui sont à pied d'œuvre depuis novembre dernier pour intervenir sur 15 secteurs prioritaires. Ce dispositif sera étendu à tous les arrondissements cette année. Nous relançons aussi ce que nous appelons les coordonnateurs de l'espace public avec les maires d'arrondissement pour assurer la transversalité à tous les niveaux et gagner en réactivité, sur le traitement des espaces occupés. Je pense en particulier aux personnes à la rue ou aux migrants.

Nous avons conclu deux marchés d'appui : un concernant les personnes à la rue et les migrants et l'autre concernant les objets encombrants et les sauvettes. Ces marchés renforcent les équipes municipales et permettent à nos agents de se concentrer sur leur mission quotidienne.

Par ailleurs, comme les membres de la Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris, je suis attachée à renforcer la proximité, notamment en lien avec les maires d'arrondissement qui disposeront d'une équipe mobile d'intervention dédiée à la propreté, d'une équipe en plus, je le rappelle puisque ce point n'était pas tout à fait clair dans tous les esprits.

Je souhaite, et je veux m'adresser ici aux maires d'arrondissement de la majorité comme de l'opposition, que cette année soit véritablement celle de la déconcentration, une déconcentration réelle, lucide, partant d'un engagement avec chaque maire d'arrondissement pour gagner ensemble la bataille de la propreté. Nous partageons ce constat, je le sais, et cette ambition. Cette déconcentration, je vous le dis, ne sera pas un marché de dupes. Vous le savez, avec les conseils de quartier, avec les comités citoyens, c'est une part importante de la solution.

Mieux nettoyer, c'est disposer d'une flotte d'engins renforcés, modernisés et aussi plus respectueuse de l'environnement. Nous donnons la priorité à l'achat de véhicules électriques en encourageant les constructeurs à innover ou en organisant des achats groupés à l'échelle européenne et cela réussit. Nous avons 170 nouvelles laveuses et aspiratrices de trottoirs, livrées d'ici juin 2018, 25 hybrides ou électriques, mais aussi des aspire-feuilles de plus petite capacité, de nouvelles bennes de collecte et des tracteurs électriques.

Cet effort d'investissement est un effort sans précédent, de 32 millions d'euros en 2018. Je le redis, il n'y a pas eu de précédent dans notre histoire commune, dans l'histoire de cette collectivité. Cet investissement de 32 millions

d'euros est là au service de la propreté. Mais nous gagnerons le pari de la propreté si nous savons aussi nous appuyer sur les femmes et les hommes qui font vivre ce service public au quotidien.

Je veux bien sûr ici parler des agents du service public de la propreté. Nous devons encourager la reconnaissance de leur savoir-faire et de leur engagement, en améliorant la formation initiale et continue des agents de terrain, en renforçant l'encadrement intermédiaire. Nous nous sommes pleinement saisis des enjeux managériaux de la première direction ouvrière de Paris.

Le plan de renforcement de la propreté a notamment accru la capacité d'action des encadrants de proximité, sur laquelle repose l'animation effective des ateliers de la propreté ; leur rôle est essentiel. Nous devons aussi conforter les techniciens des services opérationnels au sein des ateliers et encore mieux accompagner et former les encadrants. Le plan de formation de la DPE nous le permet et je veux à nouveau remercier l'ensemble de l'administration.

La qualité du travail de ces agents, comme leur attachement à notre collectivité, est une source de fierté légitime pour eux, mais également pour nous tous qui sommes attachés au service public. La valorisation des métiers, la fidélisation aux quartiers, la diversité des missions mais aussi l'acquisition de nouveaux matériels sont autant de leviers qui nous permettront de lutter plus efficacement contre l'absentéisme. Nous le savons, une part de l'absentéisme est liée bien entendu aux conditions de travail et il faut les améliorer, mais nous avons aussi accéléré les procédures disciplinaires pour lutter contre le phénomène lorsqu'il n'est pas dû à ces problématiques de santé au travail. Nous le savons, ce phénomène dessert autant la propreté de Paris que les relations d'équipe dans les ateliers.

Enfin, nous devons mieux sanctionner les personnes qui salissent la Ville. Nous sommes tous témoins des actes d'incivilité qui abîment Paris et qui contrarient le travail des équipes de propreté. Je pense en particulier aux encombrants. Il est inacceptable que des entreprises du bâtiment laissent leurs déchets sur la voie publique alors même qu'elles facturent à leurs clients leur retrait. Il est inacceptable, lorsque nous mettons en place 160 points pour collecter les sapins de Noël après la période des fêtes, que l'on trouve encore une minorité - car la majorité des sapins a été déposée et recyclée - qui vient encombrer nos rues. C'est inacceptable. Je le dis clairement, dans ce domaine, mon objectif est la tolérance zéro. Depuis juillet 2017, la DPE et la DPSP ont mis en place un dispositif de marquage des dépôts clandestins. Nos enquêteurs sont à pied d'œuvre pour identifier leurs auteurs et les verbaliser par une amende pouvant aller jusqu'à 1.500 euros.

En 2017, 72 enquêtes ont été réalisées, et je veux ici remercier les services qui mènent ces enquêtes, mais aussi remercier les Parisiens qui, en majorité, sont civiques, aiment leur ville et y prêtent attention.

Les conférences citoyennes ont rendu un avis clair sur ce sujet : sensibiliser les Parisiens aux gestes citoyens n'est pas suffisant. Il faut verbaliser sans concession les personnes et les entreprises qui continuent à souiller notre espace public.

C'est la méthode que nous avons adoptée en 2015 pour lutter contre le jet de mégots. Nos agents sont aujourd'hui intransigeants sur ce sujet et plus de 21.700 P.V. ont été dressés en 2017, soit une hausse de 1.203 %. C'est la méthode que nous emploierons à nouveau cette année, avec aussi plusieurs campagnes de communication et, bien sûr, la poursuite intense d'actions de verbalisation menées par la Brigade de lutte contre les incivilités.

Mes chers collègues, les Parisiens et les Parisiennes l'ont bien compris, la propreté est l'affaire de tous. Elle est une priorité de cette mandature, un enjeu majeur pour préparer les grands rendez-vous de demain, qu'il s'agisse de l'attractivité de Paris ou du défi environnemental.

Je remercie à nouveau mon adjoint, Mao PENINO, qui s'investit de manière exemplaire et déterminée sur cette question essentielle. Je remercie également chaleureusement toutes celles et ceux qui, au sein de l'Exécutif, dans les mairies d'arrondissement, au sein de l'administration parisienne et les Parisiens contribuent par leur travail, leur réflexion à faire progresser la propreté à Paris.

Les préconisations des uns et des autres ne resteront pas lettre morte. Je m'engage à rendre compte régulièrement, devant le Conseil de Paris, de l'état d'avancement de cette ambition commune pour Paris. Nous serons pragmatiques. S'il faut revenir devant le Conseil pour de nouvelles évolutions, nous y reviendrons. Tant que le problème n'est pas réglé, nous ferons tout pour le régler.

Je vous remercie.

Je suspends donc pour accueillir à présent les citoyens qui ont travaillé à nos côtés. Je les laisse prendre place.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des interventions de Mmes Marie-France DELACHAUX, Lisa BENOIT, représentantes des conférences citoyennes et Mme Myriam SCHWARTZ et M. Sylvain PÉRICHON, représentants du Conseil parisien de la jeunesse. Interventions qui figurent en annexe n° 1 page 444).

(La séance, suspendue à neuf heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix heures quinze minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

2018 DPE 13 - Communication sans vote "Objectif Paris propre" (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole pour présenter le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation à Mme Florence BERTHOUT, présidente de cette mission.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, et ce matin tout particulièrement chers Parisiennes et Parisiens dans notre hémicycle.

En novembre 2016, constatant que communication après communication, l'état de propreté des rues parisiennes ne s'améliorait pas, nous avons avec le groupe LR, comme nous y autorise le règlement de notre Assemblée, déposé une demande de Mission d'Information et d'Evaluation sur la politique parisienne en matière de propreté.

Après sept mois de travaux intensifs, l'audition de 78 personnes, dont les maires d'arrondissement que je remercie, les représentants d'organisations syndicales, de nombreuses visites de terrain, l'analyse de très nombreuses études et documents qui sont répertoriés dans le rapport de 232 pages qui a été remis à tous les Conseillers de Paris, les membres de la M.I.E. ont adopté à l'unanimité, toutes tendances politiques confondues, 45 propositions.

C'est un fait assez rare que ce niveau de propositions, adoptées à l'unanimité, qui témoigne de l'esprit de responsabilité, que vous appelez de vos vœux, Madame la Maire, et de l'envie d'avancer sur une question qui reste un sujet d'insatisfaction majeure, ne nous leurrons pas, pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je voudrais rendre hommage à chacune et à chacun des membres de cette M.I.E., et d'abord au premier d'entre eux, le rapporteur Eric LEJOINDRE, avec qui nous avons trouvé une manière de travailler courtoise et intelligente, et pour tout dire agréable.

Oui, on peut l'applaudir.

Je voudrais associer à mes remerciements sincères tous les élus, quelle que soit leur famille politique : Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT, Jean-Bernard BROS, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Yves CONTASSOT, Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Edith GALLOIS, Thomas LAURET, Véronique LEVIEUX. Je n'oublie pas les suppléants car certains ont beaucoup suppléé : Galla BRIDIER, Maud GATEL, Christian HONORÉ et Didier LE RESTE.

Nous devons beaucoup à l'appui précieux, tant dans l'organisation de nos travaux que dans la longue phase rédactionnelle, à Mme POPADYAK et à M. DES BOSCS, pour ces six séances de relecture. Je voudrais leur exprimer notre immense gratitude, ils n'ont pas chômé !

Un seul regret toutefois, Madame la Maire : celui de n'avoir pu nous déplacer dans une ou deux collectivités ayant conduit des politiques et des expériences pilotes exemplaires en matière de propreté. La Ville nous a fait savoir qu'elle n'avait pas de budget ; cela aurait pourtant coûté infiniment moins cher qu'une étude commandée à l'IFOP, croyez-moi.

Les 45 préconisations que la M.I.E. a adoptées sont toutes sauf un robinet d'eau tiède, ce que craignent beaucoup les Parisiennes et Parisiens. Il s'agit non seulement de propositions très concrètes mais surtout de propositions qui s'articulent autour de ce que j'appellerai un vrai discours partagé pour une fois de la méthode.

C'est un discours partagé de la méthode déjà pour moins salir, en responsabilisant et en changeant les mentalités : par exemple en déployant une Brigade de volontaires du service civique pour faire un travail de sensibilisation sur les points noirs de la propreté, en obligeant les bailleurs sociaux et les S.E.M. à décliner des plans ambitieux de propreté, en adoptant la communication et nous n'avons fort heureusement pas attendu des consultations pour faire des propositions sur ce sujet.

C'est moins salir en adaptant évidemment les moyens matériels sur l'espace public et en intensifiant la répression des comportements inciviques. Ce point passe aussi et surtout, comme le souligne le rapport, par une évolution significative de la législation et de la réglementation, disons-le. Nous attendons de nos collègues parlementaires évidemment de nous aider pour lutter contre l'affichage sauvage où il faut une réglementation - cher Pierre-Yves, je suis sûre qu'il nous y aidera - et la prise d'arrêtés municipaux, Madame la Maire, par exemple pour lutter contre les "flyers" sur les pare-brise qui polluent nos rues.

C'est un discours de la méthode aussi pour mieux nettoyer en intégrant cet impératif dans les projets d'aménagement. Quand on nous présente un projet d'aménagement, on ne parle jamais de plan de propreté adossé au plan d'aménagement.

C'est en coordonnant et en ajustant les interventions sur l'espace public, par exemple pour lutter contre la prolifération des rats. Pourquoi la Ville de Paris ne s'inspire-t-elle pas des exemples qui ont marché à l'étranger ? A New York, au hasard.

C'est en mobilisant plus efficacement les ressources humaines. Disons-le, c'est un domaine essentiel où sans innovation profonde pour lutter contre l'absentéisme, nous n'avancerons pas. Je rappelle que 400 personnes comptabilisent plus de 90 jours d'absence par an.

Puis enfin, un sujet cher aux maires d'arrondissement, c'est en évaluant mieux avec la création de tableaux de bord enfin accessibles à tous, la définition d'effectifs cibles par atelier, et surtout l'adaptation de la gouvernance.

Vous avez fait allusion tout à l'heure, Madame la Maire, à des brigades mobiles d'intervention. Je les ai moi-même expérimentées dans le 5e arrondissement en 2015, mais malheureusement à effectif constant. J'ai entendu que vous allez déployer des moyens supplémentaires, c'est-à-dire que vous allez, j'imagine, nous présenter un projet de budget rectificatif puisqu'aujourd'hui nous n'avons que 8 emplois supplémentaires dans le budget 2018.

Pour bâtir ces propositions, les membres de la M.I.E. ont dans un esprit constructif mis de côté les certitudes des uns et les postures des autres. Cela ne signifie pas que nous n'ayons pas des différences, voire des divergences, par exemple sur le niveau des moyens à déployer, raison pour laquelle mon collègue Geoffroy BOULARD présentera demain une proposition de délibération de notre groupe pour aller encore plus loin.

Pour autant, tous les membres de la M.I.E. ont fait un pari audacieux, j'allais dire un pari pascalien : celui que l'Exécutif mettrait en œuvre enfin les propositions d'une M.I.E. Je sais, c'est audacieux et peut-être même utopique.

Aussi m'autoriserais-je une 46e préconisation qui est plus personnelle : celle de ne pas noyer le poisson avec la Seine et les rats qui remontent en une étude de 14 pages, fort onéreuse, rebaptisée "rapport", et une consultation du Conseil parisien de la jeunesse au demeurant très intéressante.

Les Parisiens ne vous le pardonneraient pas et les 7.400 agents de la propreté ne le méritent pas. Ils méritent notre reconnaissance pour le travail souvent harassant qu'ils effectuent. Ils méritent notre reconnaissance pour contribuer à embellir notre environnement. Ils méritent surtout votre engagement à leur côté pour qu'ils n'aient pas le sentiment de vider chaque matin le tonneau des Danaïdes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je précise qu'à New York, c'est aussi compliqué qu'à Paris, même un peu plus, pour bien connaître la situation et y travailler très clairement.

Eric LEJOINDRE. C'était juste une petite précision liée au fait qu'il y a des rectifications à apporter.

La parole est à Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le Conseil de Paris du 30 janvier 2017 avait décidé de la création de cette Mission d'Information et d'Evaluation et l'exposé des motifs du projet de délibération que nous avons voté en indiquait les objectifs : dresser l'état des lieux des actions conduites en la matière, analyser l'organisation des moyens mobilisés, examiner la répartition des rôles entre les différents échelons et formuler des préconisations. Notre champ d'investigation était donc large.

Je veux commencer cette intervention en remerciant, mais Florence BERTHOUT l'a fait et je veux lui renouveler mes compliments sur la façon dont elle a présidé cette M.I.E., tous ceux qui se sont mobilisés pour nous permettre de présenter notre rapport. Les élus membres de la mission, bien sûr, qui ont été cités, mais aussi les

fonctionnaires de la mission, autour de Mme POPADYAK, qui nous ont bien accompagnés et ont été amenés à travailler parfois dans des conditions un peu compliquées.

Je veux saluer aussi l'ensemble des personnes que nous avons entendues tout au long des 78 auditions au cours des 18 séances plénières que nous avons tenues, les adjoints concernés, les responsables des services mais aussi l'ensemble des partenaires. Je me dois de remercier tous ceux qui nous ont accueillis lors de nos visites de terrain, ainsi que les communes, qui ont accepté de répondre au questionnaire que nous leur avons envoyé pour rechercher les bonnes pratiques dans d'autres villes de France ou d'Europe. On n'a pas beaucoup voyagé en avion mais on a beaucoup voyagé par papier et on y a, je crois, beaucoup appris.

Je veux bien sûr à mon tour avoir un mot particulier pour les maires d'arrondissement ou leurs représentants qui ont tous été auditionnés et nous ont apporté leur propre perception.

L'ensemble de ce travail, Florence BERTHOUT l'a dit, nous a permis d'adopter à l'unanimité des membres de la M.I.E. ce rapport qui vous est présenté. Il permet de faire le point sur la politique telle qu'elle est menée mais aussi de formuler un certain nombre de propositions. Notre champ d'investigation était large, le sujet complexe et peut-être trop souvent, comme ces derniers jours l'ont démontré, l'objet de simplifications à des fins de polémique. Je me réjouis donc que nous soyons parvenus à cette unanimité, rendue possible, je le crois, par la qualité du travail sur le fond que nous avons conduit, qui nous a amenés à interroger certaines de nos propres certitudes et surtout à mieux comprendre les réalités complexes auxquelles nous faisons face.

Ce rapport, je le disais, a été adopté à l'unanimité et c'est donc bien ce texte qui nous engage, tout ce texte et il est riche d'informations et de suggestions, mais rien que ce texte et en aucun cas les extrapolations que j'ai pu entendre ces dernières semaines ; notre travail mérite mieux que cela.

Quelles leçons tirer de ce rapport et de ce large tour d'horizon sur la question de la propreté ? D'abord, que l'état de la propreté de nos rues n'est pas satisfaisant et que nous devons faire mieux. Voilà pourquoi nous avons produit les préconisations dont Florence BERTHOUT vous a parlé. Ensuite, que la problématique de la propreté se pose de façon différente et est vécue de façon différente dans les différents quartiers qui connaissent des situations très variées. C'est en effet un sujet sur lequel, et ce n'est pas une découverte, il est assez délicat d'objectiver, les perceptions de chacun pouvant être différentes et nous avons d'ailleurs fait quelques préconisations en la matière.

Avant d'en venir aux préconisations - je serai d'ailleurs rapide, tant Florence BERTHOUT, a été précise pour les présenter -, je voudrais aussi vous faire part d'un petit regret, celui que nous n'ayons pu que survoler, sans doute d'un peu trop loin, la question de la production des déchets, de leur recyclage ou de leur réemploi et de la lutte contre le suremballage, notamment des produits à emporter. C'était pourtant un enjeu important pour l'avenir de notre ville mais la densité du travail sur les autres questions ne nous a pas permis d'aller aussi loin que nous l'aurions sans doute souhaité sur ce sujet qui a bien sûr aussi un impact sur la qualité de l'espace public.

J'en viens donc maintenant à ce qui est peut-être la partie la plus importante de ce rapport de la M.I.E. Ce sont 45 préconisations qui visent à améliorer l'efficacité de la politique parisienne en matière de propreté. Je ne vais pas toutes les citer, elles sont organisées autour de trois thématiques : moins salir, mieux nettoyer et mieux évaluer et organiser les ressources. C'est bien en travaillant en même temps dans ces trois directions que, selon nous, nous pourrions améliorer la situation.

Moins salir en responsabilisant les Parisiens et les visiteurs de notre ville, mais aussi en adaptant les moyens matériels présents sur l'espace public et en intensifiant la répression contre les comportements inciviques. Nous proposons par exemple d'utiliser la vidéo-verbalisation pour lutter contre les dépôts sauvages, notamment les gravats des entreprises qui n'ont rien à faire sur l'espace public.

Nous proposons aussi - c'est sans doute plus anecdotique - de reprendre l'expérience de la ville de Vienne, qui a équipé ses agents verbalisateurs d'uniformes partiellement banalisés, améliorant à la fois la capacité à verbaliser et permettant de rendre ces verbalisations plus visibles. S'il faut faire en sorte que la ville soit moins sale, notre rapport propose aussi des pistes d'amélioration en ce qui concerne le nettoyage de Paris, et il nous semble impératif de mieux coordonner, de mieux ajuster les interventions sur l'espace public, les interventions des équipes de la Ville mais aussi de l'ensemble des grands acteurs de l'espace public et notamment de la R.A.T.P. ; vous en avez parlé, Madame la Maire.

Au-delà, il nous a semblé qu'il fallait mieux prendre en compte les spécificités des différents quartiers pour apporter une solution adaptée à la réalité des différents territoires. Nous proposons aussi de regarder l'évolution possible pour améliorer la gestion des ressources humaines, pour accroître la mécanisation des tâches. Enfin, il a semblé à la mission qu'il serait utile d'essayer d'objectiver les besoins et d'évaluer les moyens en matière de propreté, notamment en menant des enquêtes précises sur la vision des usagers. Oserais-je à ce titre m'étonner de la polémique sur les conférences citoyennes, qui me semblent contradictoires avec cette préconisation unanime que

nous faisons dans notre rapport de mieux entendre la parole des citoyens. J'imagine que ce n'est qu'un problème d'agenda.

Voilà, mes chers collègues, dans les grandes lignes, ce que contient ce rapport. Vous l'avez constaté, il est précis et, je crois, riche d'enseignements. Le dernier enseignement que j'en tire, c'est que notre travail ne nous a pas conduits à proposer de modifications fondamentales de l'organisation ou du dimensionnement de la politique de propreté de la Ville. Des améliorations, bien sûr, des ajustements, évidemment, mais aucune des auditions et aucune des préconisations que nous formulons n'a conduit à proposer d'évolution totale ou globale en la matière. C'est sans doute le fruit de ce travail en profondeur sur ce sujet compliqué, c'est sans doute aussi la démonstration que sur une telle thématique, compréhension complexe vaut mieux que simplification communicationnelle. C'est, je crois, ce que nous sommes parvenus à faire au sein de la M.I.E.

Voilà pourquoi je vous invite à prendre connaissance dans sa totalité du rapport dont nous débattons ce matin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, merci à vous Eric LEJOINDRE, merci à tous les membres du Conseil qui ont participé à ce rapport, à sa présidente, à son rapporteur et aux services qui permettent à cette modalité - c'est un mode de travail extrêmement précieux - de pouvoir se retrouver au sein d'une mission spécialisée du Conseil de Paris pendant plusieurs mois, de pouvoir expertiser un sujet et trouver des solutions, ces solutions étant marquées surtout par la volonté d'être efficace et je pense que c'est ce qui importe. C'est la même volonté d'être efficace qui nous amène et nous conduira à toujours nous appuyer sur l'expertise citoyenne.

Une conférence de citoyens, c'est une méthode moderne, d'ailleurs utilisée dans beaucoup de démocraties qui sont plutôt des démocraties vers lesquelles nous devrions tendre. Je pense aux démocraties du nord de l'Europe qui ont inventé cette méthode, qui s'appelle aussi la conférence de consensus, qui part du principe que des citoyens en tant qu'usagers et experts ont un avis et des propositions, des solutions à formuler. Ces solutions, nous allons les chercher, pas de façon désordonnée mais dans un cadre tout à fait respectueux et qui, je pense, ne peut que nous permettre d'être plus efficaces.

Je vais à présent donner la parole aux différents orateurs qui se sont inscrits pour ce débat.

Le premier d'entre eux est M. Eric AZIÈRE, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, après cette avalanche de communications et de rapports en ouvrant ce débat, permettez-moi juste de tenter de le recadrer dans sa réalité.

Quel est le constat ? Quatre ans exactement après votre élection, Madame la Maire, on ne peut que constater ce matin que vous avez largement échoué à relever à Paris le défi de la propreté ; voilà la réalité. Les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas dupes de vos communications annuelles répétitives sur ce sujet crucial, et la profusion dans ce débat de trois rapports, une nouvelle communication de votre part et une proposition de délibération proposée d'ailleurs par l'opposition sont à la fois cruels et éloquentes. Et vos efforts pour tenter jusqu'au dernier moment d'apparaître comme plus prescripteur que responsable sont pathétiques, en instrumentalisant au passage deux instances de démocratie représentative. C'est ce qui s'appelle se faire "rattraper par la patrouille". C'est la dure tyrannie de la réalité d'un Paris sale qui vous ramène doucement à la lucidité dans un vent de panique.

Paris n'a jamais été aussi sale. Et il n'est pas besoin de forcer la responsabilisation des salisseurs et de stigmatiser les incivilités pour trouver des coupables faciles, ni de multiplier les enquêteurs pour sonder l'évidence car plus que la responsabilisation, ce qu'il faut rechercher, c'est la responsabilité de cette situation, et la responsabilité, c'est la vôtre.

En effet, on salit plus facilement une ville sale qu'une ville propre. C'est une règle archiconnue dans toutes les grandes villes du monde. Les gens sont plus propres dans une ville propre. Si la propreté est l'affaire de tous, slogan pratique et déresponsabilisant, la propreté à Paris doit d'abord être une obligation de résultat pour la Mairie de Paris. La propreté à Paris doit précéder les discours, les campagnes de communication, le marketing municipal, c'est cela que nous demandent les Parisiennes et les Parisiens.

Pour y parvenir, devant l'impuissance de la Mairie de Paris, visiblement il faut évidemment déconcentrer la gestion de la propreté aux maires d'arrondissement plutôt que de nous faire croire à un possible co-pilotage tragique ou à l'allocation aux arrondissements d'enveloppes dérisoires. Faites des maires d'arrondissement les véritables responsables de la propreté, donnez-leur les équipes et les moyens de la propreté et faites confiance aux électeurs pour les rappeler à leur responsabilité.

Les garants de la proximité, les experts du maillage, ce sont les maires d'arrondissement. Accessoirement, je note, dans l'ensemble des rapports présentés, l'innovation et la créativité qui sous-tendent toute une série de propositions, qui vont des cendriers de sondage - j'ai d'ailleurs des propositions de questions à vous soumettre - aux urinoirs intelligents - l'esprit de Marcel Duchamp court encore - à la peinture éclaboussante, au parrainage des arbres par les écoles primaires - cela ne peut pas faire de mal - jusqu'aux brigades volantes, mais je suppose que c'est une image pour parler de la mobilité des équipes d'intervention.

Ce que je veux dire, dans cet inventaire caricatural, c'est que vous aurez compris que les habitants de notre ville ne croient plus à vos mots, ne croient plus à vos promesses en matière de propreté. Ils veulent un Paris propre, un Paris nettoyé. Je crains pour vous, Madame la Maire, que si Paris ne rejoint pas bientôt le peloton des grandes villes propres et s'il ne se passe rien dans les mois qui viennent, le prochain et véritable coup de balai, ce soient les Parisiens qui le donnent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Philippe DUCLOUX, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, durant votre intervention, nous ne sommes pas à nos premières actions dans le domaine de la propreté et surtout, nous n'avons pas attendu, cher Eric AZIÈRE, l'opposition pour prioriser nos actions en direction de la propreté dans nos interventions publiques. Faut-il le rappeler, nous en sommes à notre troisième plan.

Le débat que nous avons ce matin est alimenté par le rapport de la Mission d'information et d'évaluation sur la politique parisienne en matière de propreté, mission - cela a été rappelé - à laquelle j'ai participé. Je tiens, en tant que participant, à féliciter à la fois la Présidente, le Rapporteur et tous les services pour le travail qui a été mené et qui a permis de voter à l'unanimité les 45 préconisations qui seront amenées à être débattues.

Nos discussions sont également nourries par le rapport des sept Conférences citoyennes dont l'objectif était de trouver de nouveaux leviers pour un Paris plus propre ainsi que l'avis du Conseil parisien de la Jeunesse que je tiens à féliciter ce matin pour la pertinence de leur propos et surtout le fond des propositions faites par les différents intervenants.

Même si je vais rappeler ici une évidence, la propreté à Paris comme ailleurs est l'affaire de tous, elle est d'abord une responsabilité individuelle partagée. Le maintien de la propreté dans l'espace public commence avant tout par une véritable utilisation des corbeilles de rue – vous l'avez rappelé, Madame la Maire - par nos concitoyens.

Ce constat semble être partagé par tous les groupes politiques ainsi que par les représentants des Parisiens présents ce matin dans notre assemblée.

Dans le rapport de notre M.I.E., nous avons choisi, comme premier titre à nos préconisations, "Moins salir". Pour ce faire, il nous faut utiliser l'ensemble des canaux de communication et développer des actions d'une grande envergure, comme les Journées du grand nettoyage, afin de toucher le maximum de personnes utilisatrices de l'espace public.

Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, et vous avez raison, cela doit aussi passer et toucher les enfants des écoles en passant par des adultes, et également des grands groupes ou entreprises comme les bailleurs sociaux, la Poste, la S.N.C.F., la R.A.T.P. ou encore les commerces, les commerces en général et plus particulièrement la restauration rapide.

Ces actions, qui doivent inciter les Parisiens et les visiteurs à ne plus salir l'espace public, doivent également s'accompagner d'un renforcement des consignes de tri et faire en sorte que l'ensemble des Parisiens puissent avoir accès facilement et rapidement à ces équipements.

D'ailleurs, face au succès de l'expérimentation de TriLib, il va être étendu sur l'ensemble de notre territoire. La sensibilisation est nécessaire et nous devons être en capacité d'offrir à tous les moyens de ne plus salir.

Nous avons à Paris 30.000 poubelles de rue, soit une tous les 100 mètres. Chacun peut en faire le constat, ces corbeilles ne sont pas toujours correctement utilisées et l'éteignoir à cigarettes, trop souvent ignoré par les fumeurs. Les poubelles de rue ne sont pas, par ailleurs, toujours adaptées à un grand volume de déchets. Vous l'avez rappelé également. C'est pourquoi vous avez demandé aux services de proposer un nouveau design de poubelles, à la fois plus capacitaire, plus visible et équipé d'un véritable cendrier qui seront déposées dans des lieux spécifiques à forte fréquentation.

De même, vous avez demandé de développer l'offre de toilettes publiques avec des expérimentations comme déployer des uritrottoirs à proximité des lieux festifs - et les lieux du 11^e arrondissement dont je suis l' élu - sont évidemment concernés par ce type d'évolution.

Même si les mentalités et les gestes de nos concitoyens pourront évoluer grâce à nos campagnes de sensibilisation et de communication, ainsi qu'avec du mobilier urbain dédié et rénové, l'intervention des Services de la propreté sur l'espace public sera toujours nécessaire.

L'un des constats de notre M.I.E. est qu'il faut adapter notre organisation ainsi que nos méthodes d'intervention. C'est en ce sens que nous avons demandé une meilleure coordination de l'intervention sur l'espace public, celle-ci doit être plus transversale.

Ce souhait semble déjà exaucé puisque le Secrétariat général, comme vous l'avez indiqué Madame la Maire, a créé des équipes transverses depuis novembre dernier dans quinze secteurs prioritaires. Elles seront mises en place dans tous les arrondissements dès cette année.

Le précédent plan de renforcement de la propreté a pris en compte le fait que l'usage de l'espace public évolue dans le temps et il a donc initié une adaptation des Services en créant, à titre expérimental, un horaire de soirée pendant la période estivale dans les lieux festifs. Comme dans le canal Saint-Martin, le retour d'expérience étant très positif, il est donc proposé un projet de délibération à ce Conseil qui permettra l'extension des horaires saisonniers du 1^{er} juin au 1^{er} octobre 2018, pour assurer une présence plus efficace dès les premiers beaux jours et arrières-saisons.

Par ailleurs, afin de mieux répondre aux critères que nous nous sommes fixés dans notre Plan Climat et pour faciliter le travail de nos agents de la DPE à qui je tiens ici à rendre hommage, le matériel utilisé sera modernisé.

Mieux informer, mieux sensibiliser nos concitoyens, mieux organiser, mieux équiper nos services, voilà les objectifs que nous nous fixons et que nous nous sommes aussi fixés au sein de la M.I.E.

Mais cela ne peut se faire sans répression avec la DPSP récemment créée et maintenant presque au complet, nous avons les moyens de faire respecter notre politique en matière de propreté et de verbaliser sans concession les personnes et les entreprises qui continuent à souiller notre espace public.

Le débat que nous avons ce matin va mettre en évidence qu'en matière de propreté, rien n'est simple, de nouveaux paramètres sont à prendre en compte : les travaux de notre M.I.E., ceux des Conférences citoyennes et du Conseil parisien de la Jeunesse le prouvent bien. Ce n'est pas avec des incantations ou des solutions simplistes que tout va se régler par miracle, comme certains ici, notamment mon prédécesseur, ont tenté de le faire croire.

Je tiens également, Madame la Maire, pour terminer, à féliciter votre adjoint, Mao PENINO, avec qui j'avais créé, en 2013, l'application "Dans ma rue" qui est aujourd'hui un outil incontournable.

Madame la Maire, votre priorité - Paris propre - est un enjeu majeur qui doit permettre à notre Capitale de rester, et notamment dans l'espace public, à l'approche des Jeux olympiques, cela a été évoqué, la plus belle ville du monde.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, cher Philippe DUCLOUX.

La parole est à Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez décidé de partir à la conquête de la propreté de Paris, et c'est une excellente nouvelle. En effet, personne n'ignore que cela fait partie des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens, et que c'est à l'origine de points de vue particulièrement exacerbés, que ce soit justifié ou non, et donc objet de nombreux polémiques de bonne foi ou instrumentalisées, on vient d'en avoir encore une démonstration, il y a peu.

En étant élue Maire de Paris en 2014, vous avez hérité d'une situation difficile, car il est incontestable, et cela figure dans le rapport de la M.I.E. adopté à l'unanimité, que les moyens affectés à la propreté de Paris ont subi une diminution au cours des années passées. Comme nous l'avons écrit dans notre contribution à la M.I.E., nous avons examiné les comptes administratifs depuis 2001 et constaté qu'en euros constants, la baisse était significative, d'autant plus significative que, précisément, le périmètre du nettoyage a augmenté au cours de la même période. Non seulement les surfaces à nettoyer ont crû, avec l'urbanisation de nouveaux quartiers, mais, qui plus est, la structure même des surfaces à nettoyer a évolué, avec la création de nombreux séparateurs pour les couloirs de bus

ou les pistes cyclables, augmentant d'autant le linéaire de caniveaux ou de bordures. Je n'oublie pas non plus l'évolution des usages de l'espace public.

A cela, il convient d'ajouter qu'en parallèle, les moyens en personnel de la DPE ont été en partie consacrés à l'augmentation du nombre de collectes des déchets puisqu'on est passé de 7 collectes hebdomadaires en 2001 à 10, voire 12 collectes par semaine actuellement, selon les arrondissements. Si les effectifs supplémentaires nécessaires ont bien été créés lors de la mise en place des premières collectes, tel n'est plus le cas depuis 2009 et toute nouvelle collecte s'effectue donc au détriment du lavage et du balayage. On aurait pu admettre cette évolution si la mécanisation du nettoyage avait accru la capacité d'intervention. Hélas, ce n'est pas ce qui s'est passé puisque, dans ce domaine également, la diminution du parc d'engins a été constatée.

Et puis, que dire en matière de verbalisation : voir le montant des amendes passer de 183 euros, jusqu'à 450 euros en cas de récidive, à 35 euros, a donc perdu son effet dissuasif, ne pouvant plus avoir d'impact positif sur le comportement des pollueurs. On comprend mieux, au vu de ces évolutions, pourquoi le baromètre de la propreté a été supprimé, pourquoi la notation par les conseils de quartier a été supprimée, pourquoi le plan "Paris Propre Ensemble", adopté lorsque vous étiez Maire par intérim, a été abandonné, pourquoi les contrats de services entre la Mairie centrale et les arrondissements n'ont pas été poursuivis, pourquoi le nombre d'amendes pour incivilités s'est effondré. Quand on casse un processus de reconquête graduelle, les résultats sont là : la propreté s'est dégradée progressivement.

Vous avez donc un héritage lourd que vous avez choisi de ne pas laisser perdurer et c'est très bien. Si j'osais, je dirais que vous avez réussi à inverser la courbe. Recrutement d'éboueurs, achat de matériels, conférences de consensus, décisions de mettre en œuvre toutes les recommandations de la M.I.E. : nous soutenons cette dynamique positive et nous voulons l'accompagner, l'encourager, l'améliorer.

Comme je l'ai dit en introduction, la perception de la propreté renvoie à des considérations personnelles et collectives qui ne peuvent être ignorées. Des études ont été menées à ce sujet et il serait dommage de ne pas les utiliser. Il faut donc d'abord tenter d'objectiver, autant que faire se peut, la prévention de la saleté ou de la propreté de Paris. Les notes de propreté établies par la DPE et les conseils de quartier étaient envoyées aux maires d'arrondissement. Ces notes étaient établies selon un barème précis, transparent, complet, prenant en considération l'ensemble des souillures de l'espace public : les tags, les débordements de corbeille, les encombrants, la propreté des trottoirs, des caniveaux, les déjections canines, les fientes de pigeon, etc. Il faut aller plus loin.

Chaque Parisienne et chaque Parisien doit avoir accès à toutes les informations relatives à la propreté : fréquences de lavage, de balayage de chaque portion de l'espace public et pas seulement en termes d'objectifs, mais de mises en œuvre concrètes. Toute Parisienne et tout Parisien doit savoir quand sa rue a été balayée pour la dernière fois, combien de fois au cours d'une période, etc. Même chose pour les signalements d'encombrants : date et heure du signalement, date et heure de l'enlèvement. Idem pour le nombre de P.V. par site, etc. A l'heure de l'"open data", il n'est pas possible, il n'est plus possible de ne pas rendre tout cela public. La plupart de ces données sont déjà disponibles en interne. Nous souhaitons un calendrier précis de mise en œuvre opérationnelle de leur publication.

Parallèlement, il faut travailler plus en profondeur sur les motifs pour lesquels les usagers ne respectent pas ce bien partagé - vous l'avez souligné - qu'est l'espace public : études régulières, panels, enquêtes pour ajuster les campagnes de prévention et de communication en fonction des déterminants des comportements inciviques.

Comme vous le dites dans votre communication, la propreté est l'affaire de toutes et tous. C'est pourquoi nous insistons pour que les schémas du plan de propreté ne soient pas élaborés sans y associer toutes les parties prenantes : d'abord, les usagers de l'espace public ; pas seulement les résidents qui paient pour le nettoyage, mais aussi le million de salariés qui vient travailler à Paris, les touristes, les entreprises, les artisans, mais aussi les agents de la DPE, comme nous l'avons fait lors du "Paris Propre Ensemble", les élus, évidemment, les autres acteurs de la propreté, les entreprises ayant des marchés de collecte ou de nettoyage ainsi que leurs salariés. C'est cela, partager le diagnostic et les préconisations. C'est cela qui se fait sous forme d'un Grenelle. C'est cela que nous proposons.

Faire uniquement des réunions bilatérales avec une seule catégorie, c'est à coup sûr engendrer au mieux des incompréhensions, au pire des blocages. J'avoue ne pas comprendre certaines réticences face à cette proposition qui s'inscrit si bien dans les principes de la participation citoyenne et donc, de la démocratie participative. Je comprends encore moins pourquoi il serait scandaleux de faire appel à des panels citoyens pour avoir leur point de vue, comme je l'ai entendu dénoncer par certains à l'autre extrémité de cet hémicycle. A l'évidence, nous n'avons pas la même conception de la démocratie.

Une fois ce diagnostic partagé, il s'agira de déterminer les plans de propreté les plus adaptés qui devront devenir de véritables contrats d'objectifs et de moyens, ainsi que cela se fait couramment. On réglera ainsi la fausse

bonne idée selon laquelle la propreté serait meilleure si les maires d'arrondissement étaient seuls à décider de l'organisation des services, alors qu'ils et elles n'ont pas la maîtrise des moyens humains et financiers.

Si j'osais, je dirais que la meilleure des choses au plan politique serait de dire "chiche" à tel ou tel maire d'arrondissement en lui disant de se débrouiller avec les moyens actuels alloués à son arrondissement. Je ne donne pas un an avant que la demande de marche arrière toute soit formulée.

Comme nous le disons dans notre vœu, rendre Paris propre et, plus encore, garder Paris propre, nécessite un investissement dans la durée. Les opérations ponctuelles, tel que les O.C.N.A. - Opérations coordonnées de nettoyage approfondi - sont indispensables, mais elles ne trouvent leur pleine efficacité que si elles sont suivies dans le temps. Il en va de même au plan financier. Vous avez décidé, à juste titre, d'augmenter le budget de la DPE. Nous souhaitons que, très rapidement, nous ayons une vision sur plusieurs années des efforts à consentir pour la propreté de Paris. C'est le sens d'une partie de notre vœu demandant une programmation pluriannuelle en la matière.

Pour faire évoluer les comportements des individus, les pouvoirs publics disposent traditionnellement de quatre types d'outils : l'information et la sensibilisation, l'incitation financière, la législation - interdiction ou obligation - et l'exemplarité. Comme l'ont relevé les membres de la M.I.E. mais aussi les participants aux conférences citoyennes ainsi que les membres du Conseil parisien de la jeunesse, la sensibilisation, grâce à la communication, est un combat de longue haleine complémentaire de la verbalisation.

Il y a cependant un cinquième levier que la Ville pourrait utiliser : les "nudges", que l'on pourrait traduire en français par "les coups de pouce". Ce concept, inventé par Richard THALER, spécialiste de l'économie comportementale et prix Nobel d'économie en 2017, part du constat que les changements de comportement ne peuvent exclusivement se faire par la contrainte et la sanction. Ils supposent avant tout des incitations. Les "nudges" présentent deux avantages majeurs. Ils ne restreignent pas les libertés individuelles et ont un coût limité. Leur impact peut en revanche être très significatif.

Le Conseil parisien de la jeunesse a bien compris l'enjeu qu'il y avait pour Paris de se saisir de ce nouvel outil puisqu'il recommande une expérimentation sur le mobilier urbain pour, à la fois, rendre la collecte plus efficace et inciter à de meilleurs usages. C'est également la logique poursuivie par le vœu de notre groupe. Nous demandons de suivre l'exemple d'autres collectivités qui luttent contre la malpropreté en rendant les comportements civiques plus ludiques. Je pense, par exemple, à l'utilisation des cendriers de sondage qui incitent les fumeurs à voter pour leur joueur de tennis préféré en utilisant leurs mégots.

Nous demandons donc que cette approche des "nudges" soit expérimentée, par exemple, à proximité des points noirs concernant les mégots. En la matière, il y a une forme de "nudge" qui attend avec impatience d'être mise en œuvre. Je veux parler de la fiscalité incitative pour la collecte des déchets. Lors de notre débat budgétaire, vous avez accepté le principe d'une expérimentation de ce principe dans deux arrondissements, mais, depuis, nous n'en entendons plus parler. Or, vous avez peut-être lu, comme moi, l'excellent article de la revue "Que choisir" à ce propos. Je vais d'ailleurs vous le remettre ainsi qu'à vos adjoints et aux présidents des groupes pour que nous ayons le même niveau d'information sur cette question.

Les conclusions sont sans appel : la mise en place d'une fiscalité incitative est bénéficiaire à tous égards. On constate à chaque fois une diminution de la production de déchets, une augmentation de la part des recyclables, une diminution des coûts de collecte et donc, une diminution des frais payés par les contribuables. L'article énumère les objections de certains élus face à ce principe. J'ai cru lire, un instant, certaines déclarations entendues au sein de la Ville, tant ce sont les mêmes arguments qui sont avancés à chaque fois.

Face à l'obligation de la mise en place d'une redevance incitative dans quelques années, nous voulons que cela se fasse dans les meilleures conditions à Paris. C'est pourquoi nous demandons que l'expérimentation débute sans attendre. Cela s'inscrirait dans une cohérence d'ensemble, avec l'objectif zéro déchet et l'ensemble de la politique d'économie circulaire que votre adjointe, Antoinette GUHL, porte avec détermination.

Comme vous le voyez, Madame la Maire, nous sommes à vos côtés pour aller vers ce Paris de la propreté ensemble, qui doit devenir ou redevenir notre objectif commun et ne plus servir de prétexte à telle ou telle composante qui voudra en faire un argument électoraliste comme les polémiques que nous avons entendues sur une pseudo augmentation du nombre de rats alors que toutes les métropoles sont confrontées au même problème, et que nous avons voté un plan en essayant de combiner efficacité dans la régulation de la population des rats et respect de la condition animale.

Politiser, comme nous l'avons entendu, la question de la propreté n'est à l'évidence pas le meilleur service à rendre à Paris. Paris et les Parisiens méritent bien mieux que cela.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole maintenant est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes cher-es collègues, Mesdames et Messieurs, un papier gras qui traîne au sol, une canette qui flotte dans un caniveau, une barquette vide emportée par le vent, voilà ce qui vient trop souvent abîmer le paysage parisien.

Notre objectif à toutes et tous est de mettre les moyens pour que Paris soit plus propre demain. Je parle de tout Paris et comme cela a été rappelé tout à l'heure par les représentant-es de la Conférence citoyenne, nous sommes face à une propreté à 2 vitesses qui conduit à des inégalités entre quartiers populaires et quartiers touristiques. Je salue également les travaux de la M.I.E. menés par Florence BERTHOUT et Eric LEJOINDRE auxquels ont participé pour notre groupe Hervé BÉGUÉ ainsi que le rapport de la Conférence citoyenne et celui du Conseil parisien de la jeunesse.

Madame la Maire, le groupe Communiste vous donne 4 propositions. Un, approfondir notre stratégie "Zéro déchet" ; deux, réorganiser la collecte et parvenir à une meilleure efficacité ; trois, remunicipaliser la collecte des déchets pour conjuguer impératifs économiques et qualité des emplois ; quatre, augmenter les effectifs.

J'insisterai sur le premier point, celui de la stratégie "Zéro déchet", car nous devons nous attaquer à la racine du mal. D'où proviennent les déchets ? On pointe bien trop souvent du doigt les Parisiennes et les Parisiens qui seraient les seuls responsables de ces déchets. Mais les responsables sont à rechercher du côté de la société de consommation. Les emballages jetables sont partie intégrante des stratégies de marketing des industriels. Ils sont un support de communication pour pousser à consommer. Plus nous jetons, plus ils produisent, plus ils produisent, plus ils engrangent des bénéfices.

Il s'agit du cercle vicieux de la société capitaliste. Nous devons sortir du triptyque "produire, consommer, jeter". Sortir de la société du jetable, du gaspillage, de l'obsolescence programmée. C'est un impératif pour notre environnement, pour le Paris d'aujourd'hui et de demain.

Comment les consommateurs peuvent-ils limiter leur production de déchets lorsque les produits qui leur sont proposés ont un volume d'emballage si important ?

Comment inciter les habitants à préférer le vrac quand ces produits sont encore trop chers, comparés à ceux conditionnés dans les emballages jetables ?

Nous plaillons pour la mise en œuvre de politiques publiques qui permettent de quitter cette logique consumériste. Il s'agit bien de limiter la production des déchets à la source. Vous avez évoqué la mise en place des assises de l'éco-conception. Vous avez évoqué la signature prochaine d'une charte parisienne avec le Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide pour lutter contre la présence des déchets aux abords de ces établissements.

Nous vous encourageons, mais nous vous proposons de les approfondir pour aller vers un Paris sans emballage. Développons la consigne. Taxons les emballages jetables. Nous avons déjà plaidé, au moment du Plan Climat, pour l'instauration d'une taxe sur les publicités papier à vocation commerciale. C'est vers ce type de mesure que nous devons tendre. Il est insupportable que la société de consommation nous oblige à payer les emballages et le ramassage d'un volume toujours plus grand de ces emballages, à payer le recyclage ou le traitement des déchets. Nous voyons ce que nous coûte le capitalisme tant sur le plan financier qu'environnemental.

Je terminerai, Madame la Maire, avec ces mots de Jean GOUHIER géographe français et inventeur de la rudologie : "une société est à l'image des déchets qu'elle se crée".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. VESPERINI pour le groupe PPCI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Je crois qu'on peut le dire, Paris a toujours eu un problème avec la propreté. On n'a pas attendu Mme HIDALGO et l'arrivée de cette équipe, pour ne pas être trop dur, pour vivre les problèmes que nous vivons. C'est même le baron Haussmann qui, dans ses mémoires, écrivait que la saleté de Paris était présente jusque dans l'étymologie même du mot Lutèce, du mot latin "lutum", la boue.

Jean-Jacques Rousseau, alors qu'il quitte Paris disait : "Adieu ville de fientes". J'espère qu'il ne parlait pas des fientes humaines, évidemment.

On a toujours eu ce problème avec la saleté.

Cela étant dit, ce que l'on reproche à l'Exécutif et à Mme HIDALGO, ce n'est donc pas la malpropreté historique d'une ville comme Paris en plus confrontée à des flux de plus en plus importants, touristiques et de transports, c'est l'entreprise de démobilitation massive des services de la Ville dans le domaine de la propreté. C'est d'avoir mis autant de temps, quasiment 4 ans, avant de faire enfin de la propreté une priorité pour le service public municipal.

Les mots que j'emploie sont excessifs, c'est vrai, mais ils sont appuyés par des éléments factuels. Par exemple, le fait qu'il a fallu attendre les vœux de l'année 2018 pour que la Maire de Paris parle enfin de propreté, d'hygiène, de poubelle, de corbeille, et de salubrité. Avant, dans toutes les cérémonies de vœux de la Maire de Paris, jamais ces mots n'ont été inclus dans les discours.

Je suis désolé, mais les cérémonies de vœux, c'est aussi l'occasion pour la Maire de Paris de donner les grandes priorités à ses services, ses adjoints, et aux Parisiens.

Je confirme qu'il a fallu attendre 4 ans avant que la priorité soit donnée à la propreté, comme cela a été le cas il y a maintenant 15 jours. Il a fallu également attendre plusieurs années avant de se rendre compte que les 30.000 corbeilles "Bagatelle" étaient inadaptées aux usages des Parisiens, des touristes, et des Parisiens confrontés à des problèmes de locaux de poubelles.

Il a fallu attendre également des années avant que vous procédiez à l'embauche de quelques dizaines d'éboueurs. C'est vrai, ce n'est pas Mme HIDALGO encore une fois qui est responsable de cela. C'est le fait que, et c'était déjà le cas sous DELANOË, depuis 2001, 2002 la priorité n'est plus donnée aux moyens affectés à la modernisation des moyens des services de la Ville.

Vous avez tout de même pris des mesures. Je les trouve insuffisantes évidemment. Il y a tout d'abord des mesures tout à fait cosmétiques. Vous prenez les chartes, la charte de l'événement éco-responsable. Vous devriez en parler aux riverains du Champ-de-Mars qui, à mon avis, doivent se rendre compte du manque d'efficacité de ce type de charte.

Il y a les ambassadeurs de la propreté ; la Brigade anti incivilités dont l'existence échappe à l'écrasante majorité des Parisiens, qui voient beaucoup plus la brigade privée qui vient les taper au portefeuille à l'horodateur.

Il y a la journée du grand nettoyage, qui n'a permis de sensibiliser que 1.000 Parisiens. A titre personnel, j'ai pu apprendre à balayer au Maire de Bogota, il va revenir à Bogota avec de bonnes pratiques de la DPE. C'est très insuffisant au regard des 2,2 millions d'habitants à Paris et des 30 millions de touristes que nous accueillons chaque année.

Il y a aussi des mesures qui n'ont pas de rapport avec la propreté, avec les enjeux du concret. Dans votre plan de renforcement de la propreté, vous mettez en avant le déblocage de 400 millions d'euros dans des programmes qui sont faits à l'international. C'est très bien que la Ville de Paris fasse rayonner les technologies et les outils dont elle a le savoir-faire, dont elle fait preuve à Paris. Cela n'a aucun rapport avec les épanchements d'urine que tous les Parisiens constatent au coin de leur rue.

Ces mesures sont trop cosmétiques, insuffisantes, ont un effet résiduel et n'ont pas de rapport avec les préoccupations concrètes des Parisiens.

Ensuite, vous avez un problème parce que vous ne vous décidez pas à décider. En chinois, il y a un vrai proverbe là-dessus : "ce qui est difficile, ce n'est pas de décider, mais de se décider à décider". C'est ce que l'on constate. Vous commandez rapport sur rapport. C'est, je crois, le troisième plan en 4 ans sur la propreté que nous étudions. Il y a ce rapport de la M.I.E. que nous étudions, c'est une très bonne chose, mais il préconise en autres de commander un autre rapport pour une maîtrise d'ouvrage sur la DPE. Il faut arrêter de commander des rapports, surtout quand ils sont aussi coûteux que l'enquête sondagière commandée à l'IFOP, sondage dans lequel il y a des erreurs. Dans cette conférence de consensus, il est même question d'une amélioration de la situation dans le 6e arrondissement de Paris. Aucun élu du 6e arrondissement aujourd'hui ne peut être en accord avec les propos tenus dans cette conférence de consensus, dont le coût est de 224.000 euros.

En réalité, vous n'êtes pas à la hauteur de l'enjeu. J'aimerais terminer avec une anecdote qui m'a fait beaucoup penser à Mme HIDALGO, qui concerne Napoléon 1er. Je compare la Maire de Paris actuelle à notre empereur. Avant d'être empereur, il était premier consul, il écrit à son Ministre de l'Intérieur : "Je voudrais faire quelque chose de très grand, de très beau pour Paris, dont je voudrais qu'elle soit la plus belle ville du monde". Il attendait que le

Ministre de l'Intérieur lui dise, il faut construire La Madeleine... Ce n'est pas du tout ce qu'il a répondu. Il a dit : "Vous voulez vraiment faire quelque chose de grand et de beau pour Paris, donnez de l'eau aux Parisiens", en gros, nettoyez Paris.

Si Mme HIDALGO et son Exécutif veulent vraiment faire quelque chose de beau et de grand pour Paris, agissez sur le concret, sur le quotidien, nettoyez cette ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Le cadre urbain est en évolution permanente, de nouveaux quartiers sortent de terre, l'espace public s'agrandit, de nouveaux usages apparaissent. Nous devons constamment nous adapter. Ce constat, aussi simple soit-il, nous encourage à plaider en faveur d'un renforcement du caractère prioritaire des moyens humains et matériels accordés à la propreté de Paris. Ce que nous faisons depuis le début de la mandature et non depuis hier comme je viens de l'entendre de façon surprenante. Les nouveaux engagements présentés ce matin sont le résultat de notre adaptation permanente aux besoins.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pouvez-vous écouter notre collègue ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Mettre régulièrement la question de la propreté au cœur du débat pour faire le bilan d'étape de notre action et tracer les objectifs futurs est essentiel.

Pour cela, nous avons besoin de la parole des citoyens et des jeunes. Je ne comprends pas ces critiques injustifiées sur les travaux et les prises de parole que nous avons entendus ce matin, je m'en étonne très fortement. La propreté est une bataille culturelle, c'est une co-construction qui ne se fera pas sans les citoyens. Nous devons les entendre. Une co-construction, je disais, car d'un côté la Ville doit renforcer ses moyens humains et matériels pour améliorer le service. Notre ville est ainsi mobilisée pour le renouvellement des machines. A l'avenir, celles-ci s'avéreront plus performantes. Elles rejettent moins de CO² dans l'atmosphère et les nuisances sonores seront moindres.

Le Plan de renforcement de la propreté a également permis d'adapter l'organisation des services. Ainsi, la mise à disposition de moyens renforcés et localisés durant la période estivale, grâce à de nouveaux horaires de travail plus adaptés, notamment en nocturne, était une réponse indispensable.

Paris investit dans de nouveaux outils plus efficaces, développe différents services en direction des citoyens, embauche du personnel, augmente les cadences de ramassage.

Aujourd'hui, il existe un site Internet très bien fait pour se débarrasser de ses encombrants en les faisant ramasser par les services municipaux. Pourtant, de nombreux habitants continuent de laisser les leurs dans la rue sans prévenir quiconque. Des monceaux de mégots s'accumulent au sol devant les entreprises, les commerces, les cafés, les restaurants, dans les caniveaux. Des graffitis surgissent sur les murs et les boutiques. De vieux canapés sont abandonnés sur les trottoirs. Des chewing-gums sont jetés au pied des arbres. Les déchets ne tombent pas du ciel. Ceux qui jettent des détritres dans la rue doivent changer de comportement. Nous plaignons pour un véritable choc de responsabilité et pour un pacte de co-construction, comme je le disais.

Du côté de la Ville, les agents sont fortement mobilisés pour la propreté de notre ville et je tiens à les saluer au nom des élus de mon groupe. Bien souvent, ces femmes et ces hommes pallient les actes d'incivilité.

D'un autre côté, rien ne sera possible en termes de propreté sans prise en compte citoyenne et - comme je le disais également - nous devons gagner cette bataille culturelle. Nous devons responsabiliser les citoyens pour un meilleur cadre de vie, un comportement plus respectueux des concitoyens, en général, et de chacun, en particulier ; c'est nécessaire.

Nous devons informer, éduquer, sensibiliser et sanctionner. Malheureusement, oui : le civisme s'apprend, mais il s'impose aussi par la sanction. La verbalisation contribue aux bonnes pratiques. Il s'agit malheureusement et a minima d'une étape indispensable. L'historique des déjections canines nous démontre l'efficacité d'une autorégulation citoyenne associée aux réponses de la Ville et à la sanction. Nous devons agir comparablement mieux dans ces deux directions : responsabilité de la Ville et responsabilité des citoyens.

Cela passe par un renforcement de notre communication. La répétition est la mère de l'apprentissage, dit le proverbe, à commencer par rappeler des informations simples. La Conférence citoyenne le disait : il s'agit avant tout d'informer et de donner de la visibilité aux différents services, équipements et moyens proposés aux citoyens, et déjà mis en place. Il faut proposer également de grandes campagnes d'information. Pour toucher les plus jeunes, nous partageons également le point de vue du Conseil parisien de la jeunesse : la Ville, en plus d'une communication

dans les canaux institutionnels, comme elle l'a déjà fait par le passé, doit innover. Pourquoi ne pas laisser la place à un ton décalé, en utilisant par exemple le format vidéo pour montrer l'évolution de l'état des rues tout au long de la journée ? Bien sûr, il nous faut éduquer les enfants dès le plus jeune âge et, particulièrement, à l'école.

Responsabiliser, c'est aussi s'adresser aux entreprises, aux cafés, aux restaurants. La sensibilisation des salariés, notamment sur le jet de mégots aux portes de leur bureau, permettrait de lever un blocage important dans la lutte contre le jet de mégots sur les trottoirs et dans les caniveaux. C'est aussi s'adresser aux grandes institutions - la R.A.T.P., la S.N.C.F. - pour qu'elles participent à l'effort collectif.

Nous devons également apporter des réponses adaptées, localisées, efficaces pour garder notre ville propre. Aussi, les élus du groupe RG-CI sont très favorables à la gestion partagée dans les mairies centrales, entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, d'une part, et avec les acteurs de la démocratie locale, d'autre part. Pour nos élus, l'approche plurielle de l'entretien de Paris est essentielle. Les situations locales appellent bien souvent des réponses locales.

Nous, élus de la majorité comme de l'opposition, partageons un certain nombre de constats. Le rapport de la M.I.E. nous le montre, tout comme l'adoption des préconisations par tous les élus représentés dans cette mission. Ces constats sont également plus largement partagés. Ainsi, il est rassurant de voir que les travaux de la Conférence citoyenne, ainsi que ceux du Conseil parisien de la jeunesse, vont dans le même sens. La propreté reste un sujet de préoccupation important pour les habitants.

Pour conclure, notre action doit associer les citoyens, les associations, les acteurs économiques et institutionnels. Sans cette prise de conscience commune et le partage de cette ambition, réussir serait une gageure.

Je veux à mon tour remercier Mao PENINOÛ, Florence BERTHOUT, Eric LEJOINDRE, la Conférence citoyenne et le Conseil parisien de la jeunesse pour les travaux accomplis.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame Laurence GOLDGRAB.

Mme Gypsie BLOCH, pour le groupe les Républicains.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en tant que membre de la M.I.E., je commence par remercier et m'associer aux remerciements qui ont été prononcés tout à l'heure, en particulier à Mme POPADYAK et toute son équipe, qui ont fourni un travail titanesque et, bien sûr, à toutes les personnes qui ont pris du temps pour être auditionnés.

Ces 6 mois de travail, d'audition et d'analyse, ont permis d'avoir une visibilité très nette et très précise sur les moyens alloués à la politique de propreté par la Ville. Ces 6 mois de travail ont permis de traiter en profondeur ce sujet, d'analyser les chiffres et de ne pas se contenter d'une commande à l'IFOP pour organiser des conférences citoyennes. Ils ont permis, aussi et surtout, de constater la baisse et la dégradation de ces moyens, aussi bien au niveau humain, financier, que matériel. Depuis 2001, le Service de la propreté ne cesse de se paupériser : la propreté est victime de coupes budgétaires. En 2018, les rats pullulent sur l'espace public parisien, conséquence directe d'un laisser-aller depuis une quinzaine d'années sur le sujet.

La propreté, pourtant premier service public municipal attendu des Parisiens, est délaissée par l'Exécutif municipal. Sa part dans le budget global ne cesse de se diluer : 2,5 % en 2001, pour 1,8 % en 2016. Cette baisse a une conséquence immédiate sur les moyens humains : 1.111 agents en moins en équivalent temps plein, soit une baisse de 13 % entre 2001 et 2017. Cette baisse n'est pas imputable à un changement de périmètre, ni à l'externalisation d'une certaine partie de la collecte, comme le prétend la Ville - le rapport le démontre.

Parallèlement à cette baisse des effectifs, il faut noter que l'espace public s'est accru, lui, de 30 % et que 100.000 personnes supplémentaires viennent travailler chaque jour dans la Capitale, ce qui contribue à une augmentation de la saleté dans Paris. En 2016 et en 2017, 100 agents supplémentaires ont été recrutés, mais ce renfort s'arrête brutalement en 2018, avec seulement 8 postes créés.

A la baisse des effectifs, il faut aussi ajouter l'absentéisme. Dans certains ateliers, on peut constater jusqu'à 25 %, en moyenne, de l'effectif absent, avec des pics le week-end. Cet absentéisme désorganise les opérations de nettoyage, les éboueurs présents étant affectés en priorité sur les missions de collecte des déchets. C'est toujours le balayage qui est laissé-pour-compte.

De plus, les inaptitudes sont insuffisamment anticipées. La pénibilité des missions conduit à ce qu'une part non négligeable des agents soit exemptée, parce qu'ils n'ont plus les capacités physiques. A cet instant, 123 agents sont

déclarés inaptes et sont en attente de reclassement ; ce sont 123 postes budgétaires gelés, soit l'équivalent de la moitié des agents de la DPE du 15^e arrondissement.

Enfin, le rapport de la M.I.E. démontre la vétusté du parc d'engins et ses conséquences sur la qualité et l'efficacité du travail effectué. Depuis 2010, le parc d'engins - aspiratrices et laveuses - a été réduit de 10 %. Par manque de crédits, les engins ne sont pas remplacés et, donc, un quart d'entre eux sont immobilisés. Le parc d'engins est à la fois insuffisant et préoccupant : il est non seulement sous-dimensionné, mais la disponibilité des engins recule de façon inquiétante à cause des pannes de matériel. En 2016, la disponibilité des laveuses a reculé de 20 points pour n'atteindre que 74 %. Mi-janvier 2018, la Maire de Paris a annoncé l'achat de 170 engins, sans détailler les modèles commandés.

Or, il s'avère qu'une partie consiste à remplacer des bennes à ordures diesel car le parc en compte encore un tiers. Il faut savoir qu'un modèle électrique ne remplace pas un modèle thermique ni en termes de capacité, ni en termes de puissance. Il faut donc en commander plus. Or, cela n'a pas été anticipé, notamment pour le stationnement de ces engins. Il est nécessaire de décider d'un plan d'urgence pour la mise à niveau du parc d'engins. La mécanisation des tâches est la première réponse pour lutter contre la pénibilité, l'absentéisme et les inaptitudes.

Voilà, chers collègues, les sujets sur lesquels je voulais attirer l'attention de notre Assemblée. Quand le Service de la propreté est opérationnel, il est efficace. Lorsque les opérations de balayage et de lavage sont conformes aux programmations et quand les collectes sont effectuées sans difficulté, le résultat est là. C'est la démonstration que le service pâtit d'un manque de moyens humains et financiers.

La résolution du problème de la propreté à Paris doit évidemment passer par le changement nécessaire des comportements inciviques, mais il faut également adapter les moyens matériels sur l'espace public. Il faut surtout mieux nettoyer : mieux nettoyer grâce à une meilleure coordination et un ajustement des interventions sur l'espace public ; mieux nettoyer en mobilisant mieux les ressources humaines ; mieux nettoyer en améliorant de façon conséquente les moyens matériels.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Julien BARGETON, pour le groupe DP.

M. Julien BARGETON. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la Ville n'a pas encore réussi à gagner la bataille de la propreté, chacun le constate. Les Parisiens sont insatisfaits et il faut répondre à leurs attentes.

Au-delà de la vaine polémique sur les chiffres, reconnaissons que, dans ce domaine, les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des moyens engagés. Il n'est pas possible de résoudre les problèmes de la propreté avec une grille de lecture idéologique. Pas plus que je ne crois à la finance magique, je ne crois à la baguette magique, ni même au ballet magique, qui n'existe que dans "L'apprenti-sorcier" sur la musique de Paul Dukas où les seaux d'eau se multiplient sans grand succès.

D'un côté, le groupe les Républicains et Indépendants souhaite dépenser des dizaines de millions d'euros, sans expliquer comment les financer et en contradiction avec ses propos sur la gestion de la Ville. De l'autre, le groupe Communiste demande à tout remunicipaliser, alors que la collecte des déchets déléguée au service privé dans certains arrondissements montre ses performances. L'enjeu n'est pas le balancement idéologique entre le tout public et le tout privé, mais de bâtir des solutions de long terme.

Certes, certaines mesures consensuelles peuvent être utiles pour améliorer le quotidien des Parisiens et des visiteurs : renforcer la verbalisation, mettre en place une brigade volante pour traiter les difficultés les plus complexes vont dans le bon sens. De même, déployer les éboueurs et techniciens dans les endroits stratégiques, touristiques et fréquentés, en fin d'après-midi et en soirée, permettra de disposer d'un espace public mieux nettoyé. Là aussi s'opposer à des évolutions indispensables au regard des nouveaux usages de la ville, c'est faire preuve d'un conservatisme qui n'est pas à la hauteur des enjeux. Je me félicite donc de l'extension des horaires saisonniers dont l'apport est partagé par les agents volontaires et par les usagers.

Cependant, à plus long terme, c'est d'une vision stratégique que nous avons besoin. Il faut revoir en profondeur l'organisation qui est au fond le principal défi de la propreté : quel rôle pour le SYCTOM ? Quelle autorité pour les maires d'arrondissement ? Quelles articulations des compétences ? Quelle fiscalité incitative ? Quelles modifications des comportements souhaitées ?

Thomas LAURET, qui a participé à la M.I.E., présentera les propositions précises, concrètes et pragmatiques de notre groupe, loin de toute démagogie inutile.

Par ailleurs, nous avons déposé un vœu relatif à la propreté dans le métro. Je sais que le métro ne relève pas du champ d'action de la Ville, cependant il fait partie de l'identité de Paris. Les touristes ne savent pas forcément que la Ville n'a pas de moyens d'action véritables dans le métro. Ils en voient la saleté et ils en gardent une image négative. Les usagers réguliers du métro en subissent les conséquences. Nous souhaitons donc que la Ville demande à Ile-de-France Mobilités, la R.A.T.P., la S.N.C.F. d'étudier la possibilité de renforcer sa stratégie de lutte contre la saleté, à l'instar de ce qui est lancé dans la métropole de Lyon actuellement.

Si des ajustements ponctuels et immédiats sont bienvenus, et s'il faut en remercier le travail conséquent de la M.I.E., seules des transformations profondes de nos procédures et de notre organisation seront à même d'améliorer durablement la situation, et pas seulement de réclamer sans cesse des moyens supplémentaires. Cela nécessite aussi, bien sûr, un dialogue avec les personnels, car c'est étroitement lié au sujet des absences, des temps de travail, de l'organisation du travail, mais également des conditions de travail pour des métiers particulièrement difficiles.

Chacun de nous aura à cœur, j'en suis persuadé, de développer et de détailler à l'avenir la nécessaire et profonde transformation de l'action en la matière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur BARGETON.

Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, oui, vivre dans une ville propre est l'affaire de toutes et tous. L'aspiration à vivre, travailler, visiter et traverser une ville propre est très partagée car c'est une question de qualité de vie et de dignité de base.

A ce titre, tous les Parisiens ne sont pas logés à la même enseigne. Si la ville est sale, c'est d'abord l'échec de politiques, excusez-moi, de logique libérale. Au-delà de l'indignation légitime que je partage sur le coût du rapport - 224.580 euros pour cette Conférence citoyenne est franchement plus qu'indécemment et on ferait mieux d'augmenter les moyens alloués à la démocratie participative plutôt que de passer par des prestataires privés pour effectuer ce genre de rapport ; sachez qu'avec cette somme on peut embaucher au moins 10 personnes sur une année -, il y a quand même dans ce rapport une idée forte : la perception de la propreté semble révéler un sentiment d'une discrimination dans les moyens alloués en fonction des quartiers.

Ainsi la priorité semble donnée aux quartiers touristiques, aux quartiers riches, au détriment des quartiers populaires. Là, on a besoin de savoir ce qu'il en est dans les faits. Autant c'est normal qu'il y ait des équipes qui interviennent à la suite de manifestations d'événements, autant il n'est pas normal que des quartiers, parce qu'ils seraient populaires, soient moins entretenus que des quartiers chics et touristiques.

Maintenant, on entend souvent beaucoup dire qu'il y a des usages et des comportements différents selon ces quartiers, et souvent les discours balancent, glissent, basculent pour accuser finalement certains d'être plus sales que d'autres. Je tiens à dire que le racisme social à l'encontre de certains quartiers populaires, qui par essence seraient plus sales dans leur comportement, n'est pas non plus acceptable.

Evidemment, il y a une responsabilisation. Il faut faire évoluer l'éducation dès le plus jeune âge au civisme, au tri qui est essentiel et l'amplifier. Néanmoins, il faut d'abord regarder en face la politique que nous menons. Le lien avec les agents de la DPE est essentiel : renforcer le respect des métiers et des professions du quartier peut contribuer justement à un meilleur respect civique de la propreté.

Justement la question centrale est bien celle des agents, des moyens que l'on alloue pour nettoyer. La première des batailles politiques à laquelle j'ai participé en étant conseillère de Paris, je m'en souviens très bien, était en 2008 : c'était contre la privatisation de la collecte des déchets sur une partie des arrondissements. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quel bilan en tirez-vous ?

En 2013, une étude a montré qu'une tonne d'ordures coûtait 15 euros de plus via le privé que via la régie. Avez-vous pris, Monsieur BARGETON, les décisions qui s'imposaient pour justement satisfaire les exigences d'économie de la Ville ? Non, on a continué à contribuer à enrichir le privé. Et ce ne serait pas de l'idéologie ? C'est totalement de l'idéologie que de penser qu'il faille continuer le recours au privé.

Des grèves successives dénoncent régulièrement l'insuffisance de postes, la vétusté des engins, l'exigence de la revalorisation des rémunérations et des carrières, de tenir bien plus compte de la pénibilité, des problèmes de

disparité entre éboueurs et conducteurs. Quelles sont les décisions qui ont été prises ? A peine une centaine de postes, alors qu'au moins 1.000 postes manquent depuis 2001.

D'ailleurs ce chiffre de 1.000 est intéressant parce qu'il est défendu à la fois par la CGT mais également par les Républicains. Finalement, c'est bien la première fois que je vois un point commun entre la CGT et les Républicains dans une revendication. Mais hélas, qu'entend-on au-delà de ces chiffres ? Le camp des Républicains souhaite que ces 1.000 postes soient mis à disposition uniquement par redéploiement. Mes chers collègues, dites-nous enfin si c'est sur les crèches, les E.H.P.A.D., les écoles maternelles que ces postes seront pris et cessez cette hypocrisie ! Oui, il faut remunicipaliser. Oui, il faut également plus d'effectifs.

J'aurais voulu parler, mais je n'en aurais pas le temps, de la question de la restauration rapide et de la redevance spéciale. Quand va-t-on enfin avoir le débat sur le fait de cesser d'exonérer la restauration rapide, et notamment les grands McDonald et tutti quanti ? Alors que l'on sait pertinemment, comme le rappelait le rapport "Zero Waste" qui a épinglé le géant de la restauration rapide McDo France, que ces déchets ne cessent de croître et que leur recyclage n'a cessé de baisser à Paris.

Mes chers collègues, il n'y a pas de baguette magique. La décentralisation totale de la propreté en aucun cas ne changera le problème. Ce qu'il faut, ce sont des moyens, et des moyens publics pour un service public.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Edith GALLOIS pour 5 minutes maximum.

Mme Edith GALLOIS. - Bien que Mme la Maire ne soit plus là - visiblement la propreté ne l'intéresse pas beaucoup - c'est à elle que je vais m'adresser.

Après six mois de travail et 45 préconisations adoptées à l'unanimité par la M.I.E. Propreté, dans laquelle j'avais l'honneur de représenter mon groupe, je n'aurais aujourd'hui qu'un souhait à formuler : que soit tout simplement suivi d'effet et appliqué dans son intégralité le rapport, tout le rapport, rien que le rapport, les 45 préconisations, toutes les préconisations, parce qu'il est concret, mesuré et responsable.

Malheureusement, cette satisfaction du travail bien fait, cet enthousiasme à participer à la mise en place d'une vraie politique de la propreté sont contrariés par votre communication que vous avez cru devoir superposer à notre rapport et qui en édulcore les préconisations, comme si vous n'aviez encore pas pris complètement conscience de l'urgence de la situation, comme si vous ne compreniez pas que les Parisiens n'en peuvent plus de cet état de saleté qui ne fait que s'aggraver, comme si vous ne compreniez pas que l'image de Paris est considérablement ternie en France et dans le monde et que la multiplication des nuisibles est nuisible à son attractivité.

Je vous en prie, Madame la Maire, ne gênez pas notre travail. Suffit, les communications, servez-vous en de ce travail, mais complètement, et vous verrez que les résultats suivront.

Un travail qui a été effectué, je tiens à le dire, dans un très bon état d'esprit. Je veux remercier sa présidente Florence BERTHOUT, qui grâce à son attitude volontaire, réaliste et constructive, a insufflé une belle dynamique toujours positive à notre travail. Remercier aussi Eric LEJOINDRE, son rapporteur, qui a su quant à lui allier écoute, considération et sagesse. Il a apporté du lien dans les débats, ce lien qui certainement a contribué à ce que nous parvenions à l'unanimité finale. Remercier l'ensemble de mes collègues et en particulier les maires d'arrondissement que nous avons auditionnés et qui nous ont fait part de leurs expériences.

Un mot aussi bien sûr pour Nathalie POPADYAK et Michel DES BOSCS, qui nous ont parfaitement accompagnés tout au long de ces travaux.

Oui, ces travaux se sont déroulés dans un climat plutôt serein et toujours constructif. Certes, la situation est telle que l'urgence incite fortement à concilier des visions de la propreté qui visiblement pouvaient au départ être différentes.

Ces préconisations sont le fruit de nombreuses auditions, expériences partagées d'une envie collective d'aboutir à des préconisations efficaces, réalistes et pragmatiques, tout en insufflant une dimension politique volontariste. Une politique volontariste, j'insiste sur le mot, car j'ai une conviction, qui est que la propreté est une question de volonté politique. Un politique de propreté, c'est un accompagnement constant des Parisiens dans leur vie quotidienne. Elle se fait, la propreté, elle se fait avec les Parisiens, pas contre les Parisiens.

Je suis donc très heureuse que l'ensemble des membres de la M.I.E. aient accepté d'articuler nos préconisations, comme je l'ai proposé, en commençant par le moins-salir : moins salir, responsabiliser et changer les

mentalités, suivis en deuxième partie de tout un dispositif pour mieux nettoyer. La question des moyens humains et techniques est essentielle, mais elle sera toujours insuffisante si on n'applique pas le principe du salisseur pollueur : celui qui salit est un pollueur qui doit susciter l'œil désapprobateur de la collectivité. On ne doit plus pouvoir salir en toute impunité, comme on ne peut plus enfumer les autres en toute impunité. Le changement de mentalité qui a été drastiquement mené contre le tabagisme en public pour des raisons de santé publique peut et doit l'être contre la saleté pour des raisons d'éco-responsabilité et d'hygiène publique.

Mais, évidemment, pour inverser les mentalités et les comportements, comme nous le préconisons, il faut que la mairie donne aux Parisiens tous les moyens possibles de leur propreté.

La saleté, c'est une pollution environnementale et visuelle. La lutte contre la pollution, c'est aussi la lutte contre la saleté. Mais en êtes-vous vous-même convaincue, Madame la Maire ? Car c'est peut-être de là que vient tout le problème. Pourtant, vous l'avez écrit vous-même l'année dernière dans votre communication n° 2 : "La propreté constitue une priorité absolue. Elle est un droit fondamental auquel tous les Parisiens doivent avoir accès." C'est vous qui l'avez écrit, mais c'était en mars 2017, c'était il y a un an. Depuis, la situation n'a fait que gravement s'empirer et ce droit fondamental auquel tous les Parisiens ont droit n'est, je le dis, pas assuré.

Vous avez écrit aussi, Madame la Maire, qu'il fallait dépasser les clivages politiques, mais que ne l'avez-vous fait ? Pourquoi ne voulez-vous pas, puisque la situation de propreté des rues, visiblement, vous ennuie, déléguer aux maires d'arrondissement plus de moyens d'action ? Pourquoi avoir opposé tant de dédain à nos propositions, pour vous êtes-vous enfermée dans ce déni de la réalité : "Non, Paris n'est pas sale mais salie" ? Pourquoi refaire une troisième communication, la troisième en 3 ans, alors que nous présentons 45 préconisations et pourquoi n'en gardez-vous que quelques bribes, un peu moins de 10 plus ou moins escamotées ? Pourquoi affaiblir si gravement la force de nos propositions ? Pourquoi dépenser 224.000 euros pour recueillir des avis que vous connaissez déjà, alors que vous disposez de 165 collaborateurs dans votre cabinet et de 53.000 fonctionnaires dont plus de 400 sont liés à la communication ?!

Quel est ce blocage quasi-freudien qui vous empêche, alors que tous les signaux sont au rouge et que vous ne pouvez plus mettre la poussière sous le tapis, tant elle déborde de partout et que les rats sortent des égouts ?

Je regrette sincèrement... S'il vous plaît, je ne peux pas parler...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - S'il vous plaît, un tout petit peu de calme.

Mme Edith GALLOIS. - Je regrette sincèrement de devoir conclure en regrettant cette communication édulcorante et totalement superfétatoire. J'aurais été contente d'être contente, je vous le garantis, mais je crains beaucoup qu'elle n'annonce pas le printemps de la propreté tant espérée.

Pourtant, l'année dernière, vous écriviez aussi : "La propreté joue un rôle essentiel dans l'attractivité de Paris." Vous avez même ajouté : "Paris ne pourra continuer de rayonner que si elle est capable de montrer son plus beau visage, celui d'une ville propre et durable à même d'offrir une qualité de vie à ses habitants et aux visiteurs du monde entier." Je ferme les guillemets, c'est vous qui l'avez écrit !

Oui, beauté et propreté sont évidemment reliées. Non, la propreté n'est pas subjective, comme je l'ai lu dans le rapport des citoyens. "Paris, fais-toi belle", avez-vous dit, mais Paris est belle, c'est la plus belle ville au monde. Paris était belle avant que vous ne soyez élue, Madame la Maire.

Je dis que Paris est belle. Est-ce que cela vous dérange que l'on dise que Paris est belle ? Alors, on ne peut que vous répondre : Paris, fais-toi propre."

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, qui ne se souvient de cette très belle chanson de Jacques DUTRONC, "Il est 5 heures, Paris s'éveille" ? Oui, mais avant que le jour ne se lève, plusieurs milliers de femmes et d'hommes s'apprentent à accomplir une tâche immense, une tâche difficile, ingrate car elle se renouvelle chaque jour : assurer la propreté de nos rues à Paris.

C'est d'abord à ces agents que je veux rendre hommage, leur exprimer ma profonde gratitude, celle d'un maire d'arrondissement au-delà des étiquettes politiques. C'est ce qu'il doit et ce que les habitants doivent à l'intervention quotidienne des services de la propreté. Cantonniers, conducteurs d'engins, ripeurs, chefs d'équipe qui balaient et nettoient les rues, déblaient les marchés, collectent les ordures. Un grand merci à eux tous qui sont indispensables pour notre collectivité, pour les Parisiennes et les Parisiens.

Ils ont, Madame la Maire, une très grande attente ; elle est légitime...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Monsieur le Maire, deux secondes. S'il vous plaît, un brouhaha s'est installé. Ceux qui veulent avoir des conversations privées sortent de la salle, s'il vous plaît.

Allez-y, Monsieur le Maire.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci.

Ils ont, Madame la Maire, une très grande attente, elle est légitime. Paris doit être propre et je dirais encore plus propre qu'elle ne l'est aujourd'hui. Hors de question en effet pour moi, pour nous, majorité municipale, de fermer les yeux, de nier les problèmes qui existent. Oui, souvent, très, trop souvent, nos concitoyens sont mécontents. Ils se plaignent des souillures diverses dans l'espace public, des dépôts d'encombrants, d'épanchements d'urine. Ils se plaignent surtout des incivilités qu'ils constatent en permanence.

L'attente est grande mais, Madame BERTHOUT, je regrette vos déclarations caricaturales de jeudi dernier quand vous avez dit que la gauche considérait la propreté comme une exigence bourgeoise. Non, c'est une exigence pour tous. Je dirais même encore plus dans les quartiers populaires, qui ont le droit d'avoir des rues aussi propres qu'autour de la place du Panthéon.

Partout, nous déployons les grands moyens. D'abord, la Mission d'information et d'évaluation qui montre que ce sujet doit dépasser, en effet, les clivages. Ensuite, cette grande consultation citoyenne pour laquelle je veux saluer l'abnégation et l'inventivité de Mao PENINOÛ. Des préconisations concrètes ont été mises en avant. Nous allons, nous les mettons déjà en œuvre.

Je pense notamment à l'extension des horaires saisonniers, aux horaires du week-end et des soirées, qui permettent dorénavant d'intervenir sur une plus large amplitude qui correspond au rythme des vies des Parisiennes et des Parisiens, particulièrement dans le Marais. Suite à mes vœux, je voudrais remercier Mao PENINOÛ, déjà sans attendre cette M.I.E. d'y avoir contribué et répondu.

Je pense au renforcement de la lutte contre l'affichage sauvage, aux équipes transverses, propreté, voirie, espaces verts qui seront en place dans tous les arrondissements en 2018 pour agir rapidement au plus près des attentes des agents.

Je pense également qu'il faudra mieux responsabiliser les supérettes et les grandes surfaces alimentaires ainsi que les cafetiers, qui ne sont pas suffisamment respectueux de l'espace public devant chez eux. Je pense enfin aux nouveaux matériels qui vont arriver avec un effort d'investissement très conséquent.

Et puis, naturellement, il y a la verbalisation. Je suis de ceux qui savent que la bonne gestion de l'espace public demande de la souplesse pour favoriser les initiatives, mais aussi beaucoup de fermeté pour mettre un terme aux dérèglements qui pourrissent la vie des habitants.

Comme beaucoup, je me félicite du renforcement de la DPSP et des moyens qui sont donnés pour verbaliser plus souvent et plus fortement aussi les contrevenants, car c'est un tout, la propreté, ce sont des agents qui agissent chaque jour, et des habitants qui respectent le travail des agents et notre cadre de vie. Tels sont les deux piliers de votre politique, Madame la Maire, pour laquelle vous avez notre soutien.

Je vous en remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Didier LE RESTE, vous avez la parole.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme très souvent, les élus du groupe Communiste souhaitent intervenir sur les questions de défense et de développement du service public.

Aujourd'hui, je vais donc de nouveau plaider pour la remunicipalisation de la collecte des déchets dans les dix arrondissements où elle est confiée à un prestataire privé. D'aucuns pensent certainement, notamment les représentants du nouveau monde que j'ai écoutés, la nouvelle droite, que c'est là un faux débat car, pour eux, la modernité, c'est le privé ; l'efficacité économique, c'est le privé. Le temps du service public serait dépassé.

Et pourtant, dans la M.I.E. sur la propreté conduite par Mme BERTHOUT et M. LEJOINDRE, il apparaît que la tonne d'ordures ramassée par le public coûte 15 euros de moins que le même volume ramassé par le privé. L'argument économique est imparable. Le privé nous coûte plus cher que le public. Il nous coûte plus cher sur un plan financier, mais il nous coûte plus cher aussi au niveau social.

Il est intolérable que les métiers de la collecte deviennent une manne financière pour de grands groupes qui profitent des bas salaires pour faire d'importantes marges et bénéfiques. C'est d'autant plus insupportable que c'est la collectivité publique qui finit par financer ces marges et bénéfiques.

Alors, soyons courageux, soyons ambitieux pour Paris, exigeons que le service public de collecte des déchets soit effectué par le service public.

Nous avons eu le courage de reprendre en régie le service public de l'eau. Personne ne peut aujourd'hui contester le succès d'Eau de Paris tant du point de vue de son prix que celui de la satisfaction des consommateurs ou de l'exigence environnementale. Faisons la même chose pour le service de la collecte des déchets. Les marchés arrivent à échéance en 2019, il est temps de changer de modèle pour les reprendre en régie.

Ce retour à un acteur unique aux manettes de la collecte permettra de résoudre un autre problème qui a été soulevé par la Conférence citoyenne sur un Paris plus propre. Il s'agit d'agir pour que toutes les Parisiennes et tous les Parisiens aient un accès égal à la propreté.

Pour nous, par exemple, les habitants et habitantes de Château Rouge ont le même besoin de propreté que les touristes qui déambulent sur les Champs-Élysées. Nous devons faire un état des lieux des moyens alloués à la propreté dans les différents quartiers de Paris et les confronter pour aboutir à une réelle égalité de traitement entre les différents quartiers de Paris, qu'ils soient populaires ou touristiques.

Nous proposons une autre solution pour améliorer la propreté à Paris. Sous couvert d'optimisation, la collecte des déchets recouvre aujourd'hui un enchevêtrement de plans de ramassage, d'horaires de collecte, on s'y perd. Les gardiens et les agents d'entretien d'immeuble, les habitantes et les habitants ne savent plus quand ils doivent sortir les poubelles dans la rue, en vue de leur ramassage.

Il y a donc des poubelles sorties le matin, d'autres le soir, des poubelles à toute heure dans les rues de Paris, des bennes qui circulent du matin au soir pour les ramasser. Cela augmente le sentiment qu'il y a un vrai et constant problème de propreté.

Pour y remédier, nous proposons de retourner à un cycle unique de collecte : tôt le matin dans tous les arrondissements. Cela permettra de commencer la journée par un véritable coup de propre dans la ville. À 8 heures, toutes les poubelles seront ramassées. Il n'y aura plus de bennes circulant dans la ville et créant des embouteillages. Les agents seront alors disponibles pour poursuivre leur journée avec le nettoyage de surface.

Nous vous proposons ici des solutions gagnant/gagnant pour la propreté à Paris : un service de collecte entièrement municipal, qui coûte moins cher économiquement et socialement. Un grand coup de propre le matin qui permet à la ville et à tous ses quartiers, populaires et touristiques, de bénéficier du même résultat en termes de propreté.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, après trois plans propreté depuis le début de la mandature, nous voici à passer ce conseil à débattre de la propreté à Paris.

Vivre dans une ville propre est un droit et la Ville a un devoir d'efficacité. Une fois cette lapalissade énoncée, et alors que vous êtes au pouvoir et donc responsables depuis 4 ans, il nous faut réfléchir collectivement pour trouver des solutions pérennes cette fois.

Le rapport de la M.I.E., le Conseil Parisien de la Jeunesse et une étude commandée par la Ville pour plus de 200.000 euros aux frais du contribuable parisien suggèrent des pistes d'amélioration qui auraient dû être trouvées dès le début de la mandature. Or, la propreté de l'espace public ne semble décidément pas figurer en tête des préoccupations de la Municipalité.

La situation a commencé à se dégrader il y a 10 ans. La raison en est notamment le manque d'adaptation de la politique de la Ville au mode de vie des Parisiens qui a évolué : plus de vie extérieure et de vie nocturne. Sur la base de ces constats, je voudrais évoquer en tant qu'élue de terrain quelques points qui me semblent fondamentaux.

En premier lieu, il est impératif de confirmer la hausse du budget propreté amorcé il y a 3 ans, mais c'est le budget global qui doit être confirmé : aucun transfert ne doit être fait entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Si je prends l'exemple du budget de fonctionnement, du fait de la dédialisation du parc automobile, acheter de nouveaux véhicules est plus onéreux. Il ne faudrait pas prendre le risque d'avoir un parc amoindri à budget constant. Le budget doit donc être augmenté.

En second lieu, les R.H. doivent faire l'objet d'une politique constante d'optimisation. L'absentéisme parmi les personnels est une réalité. Il a augmenté de 15 % dans le 16^e arrondissement. Il est en partie lié à l'usure des agents, à la pénibilité de certaines tâches, aussi faut-il privilégier la mobilité, la reconversion et le mérite.

En troisième lieu, il faut prioriser et cibler les actions pour mieux les optimiser. Le co-pilotage de la propreté, déjà mis en place, doit être accru car qui peut mieux prioriser les actions que les maires et les élus dans les arrondissements.

En quatrième lieu, la responsabilisation et le nécessaire changement des mentalités des citoyens, souligné dans la première conclusion du rapport de la M.I.E., est l'un des nerfs de la guerre. En revanche, la responsabilité citoyenne ne doit pas obérer celle de la Ville qui a un devoir - je le rappelle - de résultats. Un comportement récurrent inacceptable a fait l'objet d'une proposition qui consiste à remplacer les éteignoirs des corbeilles municipales par des cendriers pour réduire le nombre de jets de mégots. Cela me semble une fausse bonne idée. Cela ne va faire que complexifier le travail des collecteurs : un cendrier tous les cent mètres égale plusieurs agents à ne faire que cela.

Ajouter à cela que, même si les corbeilles doivent être remplacées, alors que ce sont les mentalités qui doivent évoluer, elles ne datent que de 2014 : le changement de celles-ci représentera un coût supplémentaire pour les Parisiens. Les changements fréquents en matière de politique de propreté, ce sont des coûts supplémentaires, rappelons-le.

Autre exemple, je constate tous les jours dans les rues des dépôts sauvages à des endroits précis, c'est-à-dire sous les panneaux bleus "Défense de déposer des ordures" du règlement sanitaire de novembre 1979. Non seulement, cet affichage ne dissuade pas les contrevenants mais, à l'inverse et c'est beaucoup plus grave, il est de nature à les stimuler. Cela tourne la Ville en ridicule, ce dont elle n'a pas besoin. Comme le soulignait mon collègue Patrick TRÉMÈGE, c'est très préjudiciable car, une fois l'habitude prise, il est très difficile de la faire disparaître. Aussi faut-il tous les supprimer ; il en reste encore une centaine dans le 16^e arrondissement, c'est beaucoup trop. Je vois également beaucoup trop de poubelles sorties la veille au soir, ce qui provoque de la saleté.

Un autre comportement n'a pas été éradiqué : les épanchements d'urine à la sortie de certains événementiels, tels que les sorties de match au Parc des Princes, par exemple. Je sais que des dispositifs ont été mis en place mais ils sont insuffisants. Le fait, en soi, est inacceptable, mais dans un secteur comme la porte de Saint-Cloud, largement impactée par la venue de supporters en nombre lors des matchs - ce qui implique des difficultés de circulation, de stationnement, de jets d'ordures et de problèmes de sécurité -, la coupe est pleine et la tolérance zéro doit être mise en place.

J'affirme la nécessité - pour aller dans le sens du rapport de la M.I.E. - d'instaurer une vraie politique fondée sur le salisseur-payeur, en systématisant beaucoup plus la verbalisation. Je pense notamment aux travailleurs des entreprises de B.T.P. qui ont tendance à prendre les rues pour des dépotoirs avec des objets très encombrants, voire polluants. C'est un vrai problème.

Mais, dans une ville impeccable, les comportements délictueux sont rares. La saleté engendre la saleté. Aussi ne nous trompons pas de responsable : la Ville est comptable de la situation actuelle. Le cercle vicieux doit être transformé en cercle vertueux : optimisation, efficacité, efficience au service de tous, voilà quels doivent être les substantifs d'une politique de propreté efficace à Paris. Elle doit être le symbole du respect de l'Exécutif envers les Parisiens. Or, les Parisiens ne se sentent pas respectés.

Vous dites, Monsieur PENINO, que les habitants ont un "sentiment" de malpropreté. Permettez-moi de vous dire qu'en la matière, sentiment vaut raison, car nous sommes tous au service des Parisiens et ne pourrions ignorer les aspirations liées aux difficultés environnementales.

Saluons ceux de mes collègues qui ont travaillé à trouver des solutions au sein de la M.I.E. Ne nous contentons pas d'une politique à la petite semaine : Paris doit être à la hauteur des impôts que paient nos concitoyens.

Le groupe PPCI proposera un plan d'action concret, résumé par Jérôme DUBUS tout à l'heure.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

M. Buon Huong TAN, Monsieur le Député, vous avez la parole.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'action en termes de propreté de la Ville s'inscrit dans un temps long. Nous pourrions énumérer l'ensemble des mesures mises en œuvre tant d'un point de vue matériel qu'humain : installation de 30.000 nouvelles corbeilles de rue, extension des horaires d'ouverture des sanisettes, modernisation du matériel utilisé par nos agents de propreté, etc.

Je souhaite, en particulier, saluer le travail de nos agents qui, tous les jours, travaillent sans relâche pour rendre notre ville plus belle et plus accueillante, mais soyons clairs : nous sommes encore loin du compte. Le gouffre qui existe entre les moyens investis en matière de propreté - deuxième poste de dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire tout de même 26 % du budget - et la situation réelle doit nous poser question. Car, oui, la protection de notre cadre de vie fait l'objet d'un consensus immédiat, mais il ne suffit pas de le dire, il faut aussi le faire savoir et le donner à voir.

Les points noirs de la propreté, nous les connaissons tous : objets encombrants, graffitis, urine, déjections canines, mégots et autres. Je souhaite ici solennellement dénoncer les tolérances affichées par certains. Les Parisiens sont excédés par de petites incivilités du quotidien qui, chaque jour, mettent en péril le vivre-ensemble. Ces canettes délaissées derrière soi, ces chewing-gums jetés sur le trottoir, ces mégots autour des arbres, nous croisons chaque jour des situations semblables. Cette multiplication des incivilités n'est pas seulement irritante pour notre vie quotidienne, elle a aussi un coût très important pour notre collectivité.

Mes chers collègues, j'appelle ici à une véritable bataille culturelle pour redonner toute sa place à la question du respect de l'espace public.

Prenons l'exemple des tags. J'aime cette forme d'expression et le 13^e arrondissement accueille les plus belles réalisations de "street art" à travers ses fresques monumentales. Mais ceci doit être avant tout réalisé dans des lieux dédiés car pour le bien-vivre ensemble, ne perdons pas de vue que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Sur proposition de notre groupe, 200 lieux devaient être, d'ailleurs, réservés au "street art".

Mettre des moyens pour une ville propre, c'est aussi sanctionner, et plus durement. Sur ce sujet, nous sommes tous d'accord, que ce soient les élus de la majorité comme de l'opposition, des conseillers parisiens de la Jeunesse ou encore la conférence citoyenne.

J'appelle à la tolérance zéro. L'important, à long terme, c'est bien de changer les comportements. Les P.V. ont une vertu pédagogique et ils sont, à ce stade de notre action, nécessaires.

Dans ce rôle de sanction, nous tenons à saluer le travail de la brigade de lutte contre les incivilités qui œuvre sur le terrain pour faire reculer les nuisances liées à la saleté. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : une hausse de 149 % des P.V. dressés entre 2016 et 2017. Preuve que les incivilités sont trop nombreuses ; preuve également, qu'il était nécessaire de commencer à les sanctionner plus durement.

La lutte doit également être relancée contre l'affichage publicitaire sauvage que l'on retrouve sur le sol, sur les bancs, sur les grilles des parcs, autour des murs des immeubles ; bref, partout. Cela coûte encore une fois très cher à la collectivité. Si je regarde, en 2016, ce sont presque 150.000 euros qui auraient pu, par exemple, venir compléter la dotation en matériel de nos arrondissements. Nous pouvons avoir aussi le même discours sur les dégradations du mobilier urbain. Poser un sticker sur un potelet peut paraître anodin, voire amusant, et pourtant, cela dégrade notre perception du cadre de vie et attire souvent d'autres stickers.

L'état de la propreté est déploré par tous, mais pas assez de citoyens s'inquiètent aussi de leur responsabilité d'y remédier. Alors, mettre les moyens pour faire de Paris une ville propre, c'est continuer à sensibiliser à la fois les plus jeunes qui, statistiquement, sont ceux qui polluent le plus, mais également les adultes pour leur rappeler que faire de Paris une ville propre est un combat de tous les jours.

C'est aussi faire en sorte que les Parisiens se saisissent du service de collecte des encombrants. Nous ne pouvons mettre un agent derrière chaque Parisien. Et pourtant, aujourd'hui, nous sommes dans une situation où nous proposons un service gratuit mais où seulement la moitié des encombrants récoltés font l'objet d'un signalement, ce qui rend la collecte des encombrants inefficace.

C'est surtout un souci dans notre démarche, pour tous les acteurs locaux qui sont tous les jours au contact du terrain, que ce soit des régies des quartiers, des entreprises d'insertion, mais encore nos mairies d'arrondissement. Nous, Parisiens, élus et citoyens, souhaitons tous rendre à Paris le niveau de propreté qu'elle mérite. Je vous propose donc que nous travaillions tous ensemble pour que Paris continue à rayonner à travers le monde, comme capitale accueillant le plus de touristes au monde.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Mme Julie BOILLLOT.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai siégé, pour la première fois, dans une M.I.E. et j'ai vraiment apprécié de pouvoir travailler sur un temps long, de réfléchir collectivement, et je pense que nous pouvons être fiers du rapport rendu.

Je tiens à saluer en particulier la pugnacité de Florence BERTHOUT, le sens de la synthèse d'Eric LEJOINDRE, l'expérience d'Yves CONTASSOT qui nous a fait partager tout son vécu en tant qu'adjoint chargé de la propreté sous l'ère DELANOË et, aussi bien entendu, Mme Nathalie POPADYAK et son équipe.

Je commencerai mon intervention par une anecdote toute personnelle. Dans ma rue, la collecte se fait le matin entre 7 heures 30 et 8 heures. Et tous les matins, mon fils de 3 ans, en entendant le bip de la benne à ordures, me dit "Maman, il y a le camion poubelle", et il se précipite à la fenêtre. Concrètement, ce métier de rippeur le fascine. Pour en avoir parlé avec des amis, c'est un constat assez commun parmi les parents. Ce succès ne se dément pas en grandissant puisque, lorsqu'il y a des animations dans les écoles élémentaires, les présentations de matériels légers sont toujours un franc succès.

Vous me direz : qu'est-ce qui fait que ces hommes, qui sont des modèles pour nos enfants, ont le "spleen" ? On le sait tous, ils ont de loin le métier le plus pénible, hautement répétitif, et pourtant, on ne leur pardonne rien, on leur demande tout. Ils travaillent 365 jours sur 365 jours, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, avec des emplois du temps mouvants, des horaires décalés. Il suffit de discuter avec les agents de nos circonscriptions pour s'apercevoir que, certes, ils sont encore très fiers de leur métier, mais ils s'en lassent.

Plus de reconnaissance ne leur déplairait pas, mais ils veulent avant tout des perspectives. Ils peuvent se contenter du choix entre travailler en souffrance et en silence car, oui, travailler en sous-effectif et avec des matériels inadéquats parce que vétustes ou hors service, c'est de la souffrance au travail, ou bien entrer dans le cycle infernal de l'absentéisme.

28 % des agents ne sont jamais absents, 21 % moins de dix jours par an. En revanche, 22 % des agents sont absents plus de 40 journées par an. Ces absences, justifiées ou non, désorganisent considérablement au quotidien les opérations de nettoyage, les éboueurs présents étant affectés en priorité sur les missions de collecte de déchets. C'est donc toujours le balayage des rues qui est laissé pour compte.

Être agent ouvrier de la DPE, c'est appartenir à un grand corps qui participe, depuis des siècles, à l'essor de Paris, et il mérite un traitement à part vu la particularité de ses métiers. Créer un service de R.H. dédié serait un acte fort envers ces personnels. Nous sommes convaincus qu'une gestion au cordeau, avec des solutions innovantes et spécifiques à la DPE, est un signal attendu pour remobiliser les agents.

La Ville ne doit pas non plus s'interdire de confier une assistance à maîtrise d'ouvrage pour trouver des solutions sur la gestion des inaptitudes, des déroulés de carrière, sur l'organisation de l'encadrement, ou encore l'externalisation de certaines missions.

Sur la chaîne de management, par exemple, une réflexion doit s'engager sur l'utilité des cinq niveaux hiérarchiques. Ceux qui ont eu la chance de discuter propreté avec Florence BERTHOUT connaissent les nombreuses anecdotes qui nourrissent cette proposition de réduction de la chaîne. J'en prendrai une. En effet, faire balayer le trottoir dans le 5e arrondissement, un trottoir impair lorsque le trottoir pair a déjà été nettoyé, relève d'une épreuve de ténacité et de patience. C'est pourquoi nous souhaitons doter les agents de "smartphone" pour garantir leur réactivité.

Enfin, le chantier de la prévention et du traitement des inaptitudes est à prendre à bras le corps. La pénibilité des missions conduit à ce qu'une part non négligeable des agents soit exemptée. Ma collègue Gypsie BLOCH en parlait. Actuellement, 123 agents sont déclarés inaptes et en attente de reclassement. C'est autant de postes budgétaires gelés. Mais pour déceler les inaptitudes, encore faut-il avoir une visite médicale annuelle. Or, là encore, on comptait, en 2016, dix médecins référents DPE et, en 2017, plus que sept. Moins de la moitié des agents ont donc passé une visite médicale cette année, et nous ne pouvons pas nous en contenter. La Mairie de Paris doit être

exemplaire dans sa gestion R.H. des agents de la DPE. C'est une condition pour hisser Paris au rang de capital propre.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce qui est bien avec la propreté, c'est que tout le monde a son avis sur la question et, en même temps, c'est un sujet, sur le plan organisationnel, qui est relativement complexe. On a évidemment eu une M.I.E. intéressante qui a permis de faire valoir un certain nombre de propositions qui sont effectivement consensuelles. C'est vrai que l'on a choisi des titres qui rendaient difficile le fait de ne pas se mettre d'accord : salir moins, on était tous d'accord, nettoyer plus, aussi.

En revanche, on a insisté sur la sanction des incivismes. Là, ce n'était pas forcément évident parce qu'il y a parfois des positionnements idéologiques sur cette question-là qui sont contradictoires.

On l'a répété, nous craignons quand même que ces mesures et celles qu'on retient et qui sont de bons sens - les horaires du soir, les brigades volantes - ne suffisent pas sur le moyen et le long terme. Donc nous voulons faire quelques propositions complémentaires qui sont probablement un peu plus difficiles à mettre en œuvre, mais qui sont à étudier dans les mois qui viennent, si ce sujet revient sur le tapis.

D'abord, la question idéologique. On l'a citée : faut-il confier la propreté au privé ou au public ? On a dépassé ce sujet lors de la dernière mandature avec des arrondissements confiés au privé, d'autres au public, n'est-ce pas, François DAGNAUD, avec Bertrand DELANOË. On constate des différences. Je crois qu'on s'accorde à dire qu'il y a un traitement quand même - et je m'adresse à mes amis communistes - qui, dans les délégations de service public autour de la question de l'absentéisme, pose apparemment un peu moins de problème. Il faut quand même vérifier de près, mais vous avez un peu moins d'absentéisme dans le privé que dans le public.

Si on défend systématiquement le fait de remunicipaliser, remettre en régie et avoir plus d'agents publics, on peut ne pas être contre, mais il faut avoir en tête que le service public est fort si on est capable, dans la gestion des ressources humaines, de lutter contre l'absentéisme. Donc il ne faut pas prendre des positions idéologiques contre les primes d'intéressement, la lutte contre l'absentéisme injustifié si on veut que nos amis de droite, qui sont souvent pour le privé, n'aient pas des arguments forts et continuer à avoir des services performants.

Effectivement, Florence BERTHOUT, vous n'avez pas pris cette option de dire - et je vous en félicite - qu'il faut tout passer au privé parce que vous avez probablement travaillé sur ce sujet avec suffisamment d'approfondissement pour éviter d'être dans les caricatures idéologiques.

Simplement, après avoir établi un consensus entre nous autour de la M.I.E., vous avez décidé de lâcher les vanes en proposant 1.000 postes supplémentaires. 1.000 postes supplémentaires, c'est 40 millions d'euros, soit grosso modo 10 % d'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères, si on doit le financer comme cela.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas ajuster les moyens par-ci ou par-là, mais cela veut dire que la solution, qui consiste à dire qu'on va accroître le nombre d'emplois, est une solution de facilité, qui est souvent partagée par ceux qui n'ont pas les solutions organisationnelles.

Nous avons donc choisi de faire quelques propositions. Plusieurs d'entre nous l'ont dit : le vrai sujet, c'est que, quand on met les éboueurs et les chauffeurs dans les bennes le matin, et quand il y a de l'absentéisme, on n'a plus suffisamment d'agents pour faire le nettoyage des rues.

Le problème, ce n'est pas la collecte des ordures ménagères qui est bien faite, puisqu'on y met la priorité de nos ressources. Le problème, c'est la capacité à conserver et sanctuariser les effectifs pour s'occuper du nettoyage des rues.

Plusieurs d'entre nous l'ont fait, à droite et à gauche. Essayons de trouver une solution pour qu'on sanctuarise ces moyens humains sur le nettoyage des rues. J'en vois une avec nos amis du groupe Démocrates et Progressistes, c'est travailler à faire en sorte que la collecte des ordures ménagère soit confiée par exemple à la Métropole ou au SYCTOM pour essayer de gagner en cohérence avec la mission du SYCTOM, qui est le tri, le recyclage et la valorisation des déchets.

Si celui qui s'occupe de trier les déchets et de les valoriser est aussi celui qui s'occupe de les ramasser, il y aura une cohérence plus forte à ce que le tri soit mieux effectué et que la valorisation soit plus cohérente avec le ramassage, plutôt que de se retrouver avec des systèmes de ramassage différents d'une commune à l'autre, et traités par un SYCTOM qui du coup retient les déchets pour pouvoir les valoriser.

Voilà le premier sujet, ce qui n'empêche pas de se poser la question à la marge de la régie ou de la D.S.P. Prenons en compte les indicateurs qualité et la collecte du nettoyage et disons aux responsables du nettoyage parisiens : si dans tel arrondissement ou dans tel quartier nous n'avons pas une amélioration dans 18 mois, on décide de passer le nettoyage soit au public, s'il est privé, soit au privé s'il est aujourd'hui public.

C'est sous cette incitation que nous pourrions inciter les équipes qui sont parfois un peu en mal de sens à se remobiliser pour un nettoyage de qualité.

Le deuxième sujet, c'est le sujet de la centralisation et de la décentralisation, un sujet classique dans nos débats. Est-ce que le maire d'arrondissement et ses équipes doivent s'occuper de la propreté, est-ce la mairie centrale ?

La mairie centrale évidemment, dans la mesure où nous avons des impôts parisiens, est là pour répartir correctement les ressources entre les différents arrondissements. Si vous confiez l'intégralité de la responsabilité aux maires d'arrondissement, ils diront, je n'ai pas assez de moyens. C'est ce que l'on entend dans cette Assemblée. Pour pouvoir bien gérer la propreté et donner des moyens, il faut savoir où on les reprend ailleurs et être cohérent dans l'ensemble de la démarche.

Ce que nous proposons, c'est de conserver une répartition centralisée des ressources, c'est la mairie centrale qui est responsable de juger de la bonne adéquation des ressources dans tous les arrondissements et de donner plus de pouvoirs aux maires d'arrondissement dans le management de proximité en confiant la responsabilité fonctionnelle à la mairie d'arrondissement et en conservant la responsabilité hiérarchique à la mairie centrale.

Pour cela, il faut que les maires d'arrondissement jouent le jeu. Il faut par exemple que les maires d'arrondissement acceptent de négocier des contrats locaux de propreté. Certains ont fait le choix, pour ne pas être accusés de ne pas faire leur boulot sur la question de la propreté, de ne pas s'embêter avec les contrats locaux de propreté. Il faut, dans le 16e arrondissement comme ailleurs, négocier les contrats locaux de propreté pour pouvoir être responsabilisés et accepter cette responsabilité complètement.

Si vous m'écoutiez... Je disais qu'il faut qu'on donne plus de responsabilités aux mairies d'arrondissement pour que l'équipe du 16e arrondissement puisse traiter ces questions.

Je vais dans votre sens, Monsieur GOASGUEN, mais il faut accepter d'assumer ses responsabilités.

Le dernier point, c'est effectivement un sujet que nous n'avons pas évoqué dans le cadre de la M.I.E. : la question de la fiscalité. Il faut une fiscalité. Les citoyens l'ont dit d'ailleurs tout à l'heure, ils ne veulent pas d'augmentation des impôts sur la propreté, mais ils sont d'accord pour étudier une fiscalité incitative.

Aujourd'hui, nous avons une taxe de balayage qui est en place depuis longtemps sur des règles considérées comme injustes : la taille de la façade, la largeur de la rue. Nous avons une réforme institutionnelle qui va être annoncée dans quelque temps. Utilisons ces opportunités pour essayer de rassembler la taxe de balayage avec la taxe sur les ordures ménagères et la rendre incitative tout en évitant qu'elle soit plus difficile à comprendre et qu'elle ne complique inutilement la fiscalité qui doit rester simple et visible par tous.

Il faut donc expérimenter la pesée, l'incitation au tri et faire en sorte que la fiscalité soit un vecteur supplémentaire pour réussir le nettoyage.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme GATEL pour l'UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Je tiens à saluer le travail important et nécessaire conduit par la M.I.E. et par sa présidente et son rapporteur. 45 mesures de bon sens que ma collègue Edith GALLOIS a eu l'occasion de présenter.

Je me réjouis particulièrement de l'adoption de mesures que nous avons portées à de nombreuses reprises : l'accent sur la valorisation des carrières pour lutter contre l'absentéisme, la responsabilisation des professionnels et des entreprises intervenant sur l'espace public, la lutte contre les dépôts sauvages, et notamment les déchets de chantier, le renforcement de l'information sur le tri, la mise en place de corbeilles de rue à proximité immédiate des

points d'attente, la nécessaire transparence sur les moyens déployés rue par rue en matière de propreté pour une meilleure information des Parisiens, et l'expérimentation de la fiscalité incitative.

La M.I.E. a mené un travail consensuel car pragmatique, mais quelle suite y sera donnée ? L'an dernier, au moment où nous débattions de votre communication déjà intitulée "Objectif Paris propre", vous affirmiez vouloir faire de la propreté une priorité absolue.

Or, la manière dont vous abordez ce débat démontre qu'il n'en est rien. Si la propreté était réellement votre priorité, j'ose espérer que les résultats seraient là. Pour vous, ce n'est qu'un simple sujet de communication, un sujet que vous semblez découvrir, instrumentaliser aussi.

Le rapport de la Conférence des citoyens est à ce titre éclairant. Associer les citoyens à l'évaluation et à la conception des politiques publiques, c'est bien sûr indispensable.

Confier l'exercice à une entreprise privée alors qu'il existe de nombreuses instances de concertation, c'est beaucoup plus contestable, tant sur le plan des finances publiques que sur le plan de la méthode, surtout quand les conclusions tirées par les participants, éclairées par les experts proposés par la Ville, dédouanent l'Exécutif des dysfonctionnements que les Parisiens et les visiteurs constatent pourtant chaque jour.

Non, seuls sont responsables de la malpropreté les nouveaux usages, donc la fête, et l'incivisme des Parisiens et des visiteurs. "Dans les 18e, 19e et 20e arrondissements les moyens mis en place par la Ville sont jugés à la hauteur des enjeux locaux spécifiques". Les habitants de ces arrondissements apprécieront, je n'en doute pas.

"L'ensemble des citoyens a indiqué que le budget municipal dédié à la propreté semble conséquent et suffisant, et ne nécessite pas un relèvement à travers une augmentation des impôts". Vous noterez le formidable biais dans la manière dont les choses sont posées.

Trois débats en trois ans, et je crains que cela ne soit une troisième communication pour rien. Pourquoi ? Parce que le constat de la situation n'est pas partagé. Contrairement à une majorité de Parisiens, vous ne considérez pas que la propreté soit un sujet de préoccupation, ce qui vous permet de vous accorder un satisfecit sur la politique menée en la matière depuis le début de votre mandature. Je vous cite : "Dès 2014, nous avons engagé le saut quantitatif et qualitatif attendu par les Parisiens pour améliorer la propreté de Paris". C'est donc circulez, il n'y a rien à voir ! Vous n'êtes en rien responsables de l'état de nos rues, ce sont les autres : l'incivisme, les professionnels. Vous niez le sujet et ce faisant ce que vivent les Parisiens.

Votre communication réalise même l'exploit de ne pas parler des nuisibles. Une communication réaliste aurait dû poser les choses en ces termes : nous avons fait de la propreté une priorité absolue, malheureusement, en dépit des mesures prises, la situation ne s'est pas réellement améliorée et les Parisiens et les visiteurs continuent d'exprimer une insatisfaction sur ce sujet qui pèse sur le cadre de vie des Parisiens et sur l'attractivité de notre Capitale. Face à ce qu'il convient d'appeler un échec, nous devons dès lors changer de braquet et affirmer une volonté politique plus forte en la matière, qui se traduira par un plan d'action réellement ambitieux.

Pour ce faire, toutes les énergies doivent être mobilisées. Si votre communication utilisait un tel langage de vérité, nous pourrions faire avancer les choses de la manière constructive qui a prévalu dans le cadre de la M.I.E.

Ne pas prendre la mesure de l'insatisfaction obère tout volontarisme politique. Paris, les Parisiens et les visiteurs méritent mieux que cette communication à tous les sens du terme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alexandra CORDEBARD pour le groupe Socialistes et Apparentés.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

A entendre les uns et les autres, je me demandais ce que j'allais bien pouvoir rajouter à ce débat et à cette heure-ci. Comme tous les maires d'arrondissement, la propreté est l'un des sujets sur lesquels je suis le plus souvent interpellée par les habitants.

Merci donc à tous ceux qui le disent avec leurs mots, maintenant, qui ont participé à ce travail de constat pour trouver des solutions, les élus qui ont participé à la M.I.E., les citoyens qui ont pris de leur temps pour donner leur avis, le Conseil de la jeunesse et puis, merci à Mao PENINOÛ et à vous, Madame la Maire, de le mettre au centre de nos débats.

Le 10e n'échappe évidemment pas, et loin s'en faut, aux difficultés de gestion de l'espace public. Sa densité est supérieure à celle de Tokyo. La présence de la gare du Nord, avec ses 750.000 voyageurs qui empruntent nos rues

chaque jour, la gare de l'Est, etc., et, bien sûr, le canal Saint-Martin, en font un espace dense très visité et également nécessitent une attention de tous les instants.

Je voudrais vous dire, à ce stade du débat, chers collègues, que le sujet ne mérite pas une telle polémique. Ne vous êtes-vous pas mis d'accord pour faire ensemble 50 propositions pour améliorer les choses ? Et je vais vous dire une chose : est-ce que ce fatalisme que vous portez est bien nécessaire ? En tout cas, moi, je crois plutôt au volontarisme sur la question et je crois que nous partageons tous la même ambition qui est de faire en sorte que notre ville soit la plus propre possible. Pourquoi ne pas se réjouir ensemble, à un moment, des moyens supplémentaires et matériels nouveaux dont Paris continue à se doter ?

Par exemple, pour la nouvelle brigade volante, cela peut nous aider, dans le 10e, par exemple, à faire face à certaines situations complexes : l'entretien des bords du canal qui est, en ce moment, rendu très difficile.

Le recours aux régies de quartier, nous l'avons déjà expérimenté. Cela doit nous permettre d'accentuer nos efforts sur les sites difficiles. J'ai un exemple en tête : les escaliers de la rue d'Alsace entre la gare du Nord et la gare de l'Est. L'arrivée des nouvelles corbeilles plus grandes, plus solides, c'est bien une solution notamment pour éviter les dépôts alentours, mais aussi pour essayer de faire baisser les populations de rongeurs indésirables. C'est un problème que nous partageons, n'est-ce pas ? Davantage de cendriers pour faire baisser ce chiffre épouvantable de 350 tonnes de mégots ramassés à Paris chaque année.

Enfin, l'arrivée de nouveaux engins moins polluants, plus efficaces, plus confortables pour nos agents doit nous permettre de progresser pour le nettoyage de nos milliers de kilomètres de trottoirs et de chaussées. Comme maire d'arrondissement, je suis évidemment très impatiente de les voir arriver dans le 10e et de pouvoir constater de fait l'amélioration de notre capacité à nettoyer la ville.

Et puis, au-delà du matériel, vous l'avez beaucoup abordé, il y a également les efforts d'organisation qui sont indispensables, que nous devons encore faire. Mieux nous organiser, mieux nous adapter aux situations particulières est indispensable. Sur ce point, la M.I.E. a été discrète et, je trouve, avec raison. Je voudrais témoigner de ce qui marche dans le 10e et ce que nous avons déjà un peu expérimenté. Les équipes en horaires saisonniers : bons résultats, réellement, en termes de propreté et de sensibilisation des usagers. Il reste beaucoup à faire, mais, sachez-le, nous avons trouvé des agents volontaires pour le faire.

Heureuse, finalement, de dire que ce Conseil soit l'occasion de voter la reconduction de l'ensemble de ces expérimentations...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande à chacune et chacun d'écouter l'avis, l'expertise, les propos d'une maire d'arrondissement particulièrement engagée sur ce sujet.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10 arrondissement. - Une autre expérience intéressante d'une nouvelle manière de travailler, c'est quand tous les services vont ensemble sur le terrain pour appréhender les difficultés et les traiter ensemble. La DVD, la DEVE, la DPSP et, bien sûr, la DPE, qui font ensemble les constats et qui additionnent leurs forces pour régler les problèmes. Je trouve que c'est une bonne méthode. J'ai eu l'occasion d'accompagner l'une de ces sorties. On a pu résoudre plusieurs des difficultés qui tardaient à trouver résultat.

Enfin, on parlait du canal, un petit moment, en rajoutant année après année des éléments supplémentaires pour essayer de faire face à cet afflux si massif de visiteurs à certains moments : plus de corbeilles, des grands containers également, et, vous en avez peu parlé finalement dans ce débat, des urinoirs, des cabines de toilettes pour femmes, des corbeilles plus grandes. Nous avons amélioré la situation, véritablement. Aujourd'hui, et pour la première fois depuis longtemps - et j'en remercie beaucoup Rémi FÉRAUD et sa pugnacité -, on a des habitants du 10e qui disent : "Ah, oui, cette année, c'était mieux sur le canal, c'était moins difficile".

Enfin, et vous savez que j'y suis sensible, dans le 10e, nous sommes en train de signer un protocole avec la S.N.C.F. pour les abords de la gare du Nord. Grande nouvelle, bonne nouvelle : cela doit améliorer vraiment le service rendu aux usagers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vraiment, attendez un instant parce que... Là, c'est à peu près calme. Je ne doute pas que cela vous intéresse, quand même, d'avoir aussi le point de vue de maire d'arrondissement, même si ce n'est pas exactement dans les mêmes rangs que nous siégeons. La maire du 10e mérite l'attention de tous les groupes et de tous les élus, comme nous avons été attentifs à tous les propos. En plus, l'expertise de la mairie du 10e est particulièrement intéressante puisqu'il y a des gares, il y a des sites touristiques. C'est un arrondissement qui est plutôt très concentré par la taille et dense, donc écoutons. C'est quand même plutôt intéressant.

Madame CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Donc, je vous le redis. Moi, je ne pense pas qu'il faille se résigner à voir nos rues si salies ou si sales. Si salies, d'ailleurs, quels que soient les efforts que nous faisons pour les nettoyer. Dans le 10^e, comme ailleurs, elle est arrivée plus récemment. La brigade de lutte contre les incivilités, sa montée en puissance, permet que nous ayons enfin la possibilité de dissuader les comportements incivils qui sont encore beaucoup trop nombreux. La brigade, et nous y travaillons activement, bien coordonnée avec les services de propreté, peut verbaliser les habitants, les visiteurs indécents, les dissuader de réitérer leur comportement, parce que, j'en suis vraiment convaincue, c'est bien cet objectif de changement de comportement qui fera la différence à terme.

Soyons lucides : nous ne pourrions pas augmenter les effectifs et les moyens à l'infini. Il faut que notre culture commune change dans ce domaine et que les Parisiens, avec nous, s'investissent dans la propreté de leur ville.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame CORDEBARD.

Mme PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, je l'ai entendu dans votre communication de ce matin et je partage avec vous que notre débat sur la propreté à Paris doit mettre au centre de sa réflexion la question des agents qui travaillent chaque jour pour rendre Paris propre. Le premier constat dressé par la M.I.E. est celui de la nécessité de l'augmentation des moyens humains. On parle d'un besoin d'environ 1.000 postes, peut-être moins - il faudra affiner - mais c'est de cet ordre-là. La ville change. Les habitudes de vie évoluent. Les habitants et les habitantes investissent plus l'espace public. Les trottoirs et lieux de promenade sont plus nombreux. Malheureusement, les magasins sont de plus en plus ouverts le dimanche. La multiplication des zones touristiques internationales et l'autorisation de l'ouverture pour les commerces 12 dimanches par an a généré un surcroît de travail pour les agents de la propreté.

Les effectifs manquent aujourd'hui à la DPE. Preuve en est, un certain nombre de ce qu'on appelle les "petits engins" sont sous-utilisés, faute de bras pour les faire sortir des ateliers. Vous faites part de l'achat de nouveaux engins - nous vous en félicitons - mais il faudra d'abord augmenter les effectifs pour les utiliser efficacement.

Nous avons été le seul groupe à avoir demandé et obtenu, depuis le début de la mandature, la création de postes à la DPE. C'est pour nous un motif de satisfaction, même si on est encore bien loin du compte. C'est d'une augmentation substantielle dont nous avons besoin pour réaliser les objectifs que nous nous donnons aujourd'hui. En revanche, nous continuons de nous opposer à la saisonnalité des rythmes de travail. Je fais ici référence au projet de délibération DPE 2 qui est rattaché à notre débat. Ce projet de délibération vise à étendre les horaires saisonniers du 1^{er} juin au 1^{er} octobre. Il prétend assurer une présence des agents de la propreté plus efficace et fait part d'un premier bilan positif de la mise en œuvre de ce dispositif, mais, malheureusement, le bilan n'est pas joint au projet de délibération. Pouvons-nous y avoir accès ? Nous l'avons déjà dit : pour nous, ce nouveau cycle de travail a une valeur plus de "com", car la vue des agents en gilet jaune par les habitants tend à renforcer leur sentiment que l'on s'occupe de la propreté mais, dans la réalité, travailler sur site quand les habitants sont là est complètement inefficace.

Je vous mets au défi de venir balayer les abords du canal Saint-Martin un soir du mois de juillet à 22 heures. Comment pouvons-nous imaginer que les agents puissent faire leur travail dans ces secteurs à ces horaires ? D'ailleurs très peu d'agents sont volontaires, même s'ils sont mieux rémunérés. Ceux qui sont affectés à ces cycles de travail sont les nouveaux arrivés, les stagiaires. Cela démontre bien que ces cycles de travail ne prennent pas en compte les revendications et les conditions de travail des agents.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je viens appuyer l'idée de mon camarade Didier LE RESTE de la collecte en un seul tour. Ajouter un énième cycle de travail n'améliorera pas la propreté dans Paris. Pour cela, il convient de renforcer les équipes de ceux qui déploient tant d'énergie pour rendre notre ville propre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. DUBUS, pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans l'histoire des capitales et des métropoles depuis l'antiquité, la saleté d'une ville a toujours précédé son déclin ou sa décadence. Ce fut le cas pour la Rome antique, avant son invasion par les barbares. Ce fut le cas plus récemment de Londres, après la Première Guerre mondiale. Ce fut le cas de New York à la fin des années 1970 et de Rome à nouveau à la fin des années 1990. C'est malheureusement aujourd'hui le cas de Paris.

En effet, la malpropreté qui envahit nos rues s'accompagne d'un laisser-aller général de l'espace public parisien. La dégradation de la ville empire année après année. Faudra-t-il, Madame la Maire, que le Gouvernement nomme un nouveau lieutenant-général de police chargé de rétablir la propreté à Paris, comme le firent en 1668 Louis XIV et Colbert, en la personne du Préfet Gabriel-Nicolas de La Reynie qui transforma la capitale la plus sale d'Europe en ville enviée pour sa propreté par toutes les autres monarchies et ce, en à peine deux ans ?

Ou alors cette Municipalité va-t-elle enfin prendre ce problème au sérieux ? C'est la raison pour laquelle mon groupe propose 4 mesures principales, ce n'est pas 45 mais 4, pouvant être mises immédiatement en œuvre. Pas de M.I.E. bavarde, pas de rapport coûteux, pas de vieilles recettes déjà entendues depuis quinze ans, non ! De l'efficacité, encore de l'efficacité, toujours de l'efficacité !

Efficacité avec la création de la Force d'Action Rapide Propreté. Entre le service au quotidien à heure fixe - collecte et nettoyage - et l'activité très spécifique de la fonctionnelle actuellement débordée, Paris a besoin d'un nouveau service qui allie agilité et réactivité. C'est la mission qui serait confiée à la Force d'Action Propreté, dotée d'une centaine d'employés et de matériels les plus modernes notamment en matière numérique, placée sous l'autorité de la fonctionnelle et disponible 24 heures sur 24.

Efficacité également avec la mise en place d'une direction de la maintenance urbaine, qui coordonnera entre les directions la maintenance de la voirie, la maintenance de la saleté. La manifestation du laisser-aller de l'espace public parisien ne peut plus durer : il faut arrêter ces dérives.

Efficacité encore avec la réalisation d'un audit extérieur coût/propreté, coût/efficacité des modes de gestion actuels de la collecte des déchets et du nettoyage des rues. Tant que cet audit ne sera pas réalisé, il ne sert à rien de réclamer une augmentation massive des effectifs municipaux. La M.I.E., je le regrette, a été bien silencieuse sur ce sujet. On a entendu tout et son contraire : la CGT défendant la généralisation du service public et les prestataires privés l'extension de leur zone de compétences.

A partir d'une évaluation sérieuse du rapport coût/efficacité de chacun, et sans a priori idéologique, harmonisons la collecte et le nettoyage car c'est une erreur de séparer leur mode de gestion et leur mode de fonctionnement. Ramassage et balayage doivent faire l'objet d'une même action, d'un même commandement.

Efficacité enfin dans la lutte contre la prolifération des rats dans notre Capitale et j'en aurai terminé. La problématique des rats, émanation directe de la malpropreté des rues de Paris, est une urgence de santé publique. Loin des déclarations pour le moins curieuses et maladroites que vous aviez pu faire, Madame la Maire, sur la prétendue "méditerranéisation" de notre ville. Relisez "Les mémoires de la Méditerranée" de Fernand Braudel et vous comprendrez mieux votre erreur.

Un plan massif d'éradication sur l'ensemble du territoire parisien est indispensable. Il coûte entre 10 et 15 millions d'euros et non pas 1,5 million d'euros, mais il en va de la salubrité publique et de l'image de Paris.

Dans l'exercice de vos responsabilités mondiales, Madame la Maire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure parce que vous avez déjà dépassé largement votre temps de parole.

M. Jérôme DUBUS. - Je termine.

Vous avez déclaré que, je vous cite : "La propreté était au cœur d'enjeux essentiels pour une ville monde au XXIe siècle"...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le respect des temps est aussi essentiel que le respect de notre citoyenneté.

M. Jérôme DUBUS. - Les Parisiens attendent maintenant...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et moi j'attends que vous concluiez, Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - ... l'application de cette juste remarque à leur capitale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe les Républicains.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Madame la Maire, Paris est désespérément sale. Pourtant dans votre programme de 2014, vous écriviez, je vous cite : "D'ici 2020, je m'assurerai que les quartiers, les rues et les recoins de la capitale soient aussi propres que peut le souhaiter chacun de nos concitoyens."

Si les annonces se sont succédé en 2015, 2016 et 2017, avouez que les résultats ne sont pas au rendez-vous. Pire, la situation se dégrade avec en prime la prolifération des rats. Pourtant, dans le cadre de vos voyages au titre du C40 qui regroupe 81 "villes monde", vous auriez pu importer et expérimenter les bonnes pratiques et les innovations mises en œuvre dans ces métropoles, au lieu de nous enfumer avec ce rapport de l'IFOP pour lequel 225.000 euros sont partis en fumée.

Comme cela a été acté lors de la M.I.E. pilotée avec intelligence par nos collègues Florence BERTHOUT et Eric LEJOINDRE, la maintenance du mobilier urbain participe à la propreté et à l'image valorisante ou dégradée d'un quartier. Il appartient donc à chacun des intervenants de l'espace public d'assurer cet entretien.

La Ville, au premier chef, doit se donner de nouveaux moyens pour mieux nettoyer et gérer son mobilier, qu'il s'agisse des plots en fonte ou des lampadaires tapissés d'autocollants, des panneaux directionnels devenus illisibles à force d'être constellés de tags, des bornes d'appel de taxi à l'abandon, des plots en plastiques écrasés, des grilles d'arbres descellées ou encore des barrières Vauban qui traînent après les manifestations.

Quant aux concessionnaires et prestataires, la propreté doit être pour eux aussi une priorité. C'est entre autres valable pour Autolib', pour la Poste dont les boîtes sont taguées, pour "Enedis" dont les armoires électriques sont transformées en panneaux publicitaires ou pour certains chantiers dont les cabanes des palissades sont recouvertes d'affiches.

Si votre adjoint a bien amorcé les "rencontres de la propreté" avec ces acteurs à la suite du vœu déposé par mon groupe en mars 2016, il faut maintenant aller plus loin et engager une mobilisation plus durable.

Pour tenter de prévenir efficacement la malpropreté, la Ville doit déployer un mobilier plus approprié, que ce soit sur les trottoirs ou dans les jardins. Si la corbeille Bagatelle que vous avez choisie en 2013 s'est révélée trop étroite et inadaptée avec ses sacs mal fixés qui s'envolent, s'effondrent ou sont crevés par les rats et les corneilles, le nouveau modèle devra tirer les enseignements de cet échec et être plus adapté à la typologie de l'espace public ; il devra s'intégrer dans le paysage et faire l'objet d'un déploiement approprié, notamment à proximité des arrêts de bus, comme nous vous l'avions suggéré dès 2014 lors du renouvellement du marché des abribus.

Puis, Madame la Maire, pourquoi avoir perdu autant de temps pour installer les cendriers qui auraient dû être depuis longtemps positionnés sur les potelets afin de lutter contre la pollution des mégots ?

Si j'entends vos annonces portant sur la création de nouvelles corbeilles en 2018, je m'étonne que la Commission du mobilier urbain, qui s'est réunie lundi dernier, n'ait à aucun moment évoqué ce projet. Et je m'inquiète de la complexification du travail des agents qui auront à collecter deux types de réceptacles.

Face aux nouveaux usages, au développement des pique-niques et de la vente à emporter, les réceptacles de propreté des jardins se révèlent eux aussi inadaptés. L'ouverture des parcs en nocturne est source de nouvelles nuisances : prolifération de rats, déchets de tous ordres, éclats de verre, détérioration, etc., charge aux jardiniers de nettoyer et remettre en état ces espaces verts, ce que je trouve particulièrement choquant pour les hommes et les femmes qui ont la charge d'embellir nos jardins.

Tous les moyens doivent être mobilisés pour faire de la lutte contre les rats une réelle priorité, en s'inspirant par exemple des dispositions prises à Genève ou Budapest pour éradiquer ce fléau. Changeons d'échelle et agissons pour que nos parcs disposent de réceptacles fermés et capacitaires, mais aussi plus esthétiques que les actuels porte-sacs verts ou les conteneurs à roulettes disgracieux. D'ailleurs pourquoi ne pas enterrer certains de ces dispositifs dans les espaces verts où cela s'avère possible ?

Interrogée dans le cadre de la M.I.E., l'Association des villes pour la propreté urbaine, qui compte 120 villes et métropoles, nous a confirmé que la propreté urbaine dépend entre autres de la qualité de l'espace public. Devant l'état déplorable de notre voirie, une action volontariste assortie d'un abondement de crédits, doit être engagée pour un plan ambitieux de remise en état de l'espace public, tant pour le cadre de vie des Parisiens que pour leur sécurité. Alors, mes chers collègues, pourquoi ne pas lancer rapidement une M.I.E. sur cette problématique majeure ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'en profite tout d'abord pour saluer Florence BERTHOUT et Eric LEJOINDRE qui ont conduit la M.I.E. sur la propreté à laquelle j'ai eu la chance de participer, ainsi que Mme POPADYAK et son équipe.

Je voudrais souligner que la M.I.E. s'est déroulée dans un très bon état d'esprit où chacun a travaillé avec ses idées, chacun avec son point de vue et je suis surpris ici d'entendre dans cet hémicycle de la part de certains parler de position idéologique. C'est un peu un contre-pied et je n'ai pas du tout retrouvé cet esprit-là où chacun respectait les idées des uns et des autres dans la M.I.E.

Cela dit, ce travail nous a permis à toutes et tous de prendre conscience de la pénibilité du travail des agents de la propreté. S'il y avait eu un éboueur parmi nous, il aurait pu en témoigner. La propreté, c'est l'affaire de tous, vous l'avez répété, mais c'est surtout le travail des agents de la DPE, agents qui œuvrent chaque jour avec énergie et courage pour accomplir les tâches souvent éprouvantes qui nous sont utiles.

Nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour limiter autant que possible les contraintes du métier. Didier LE RESTE a parlé d'un seul tour de collecte le matin tôt. Ce dispositif permettrait de renforcer la polyvalence des agents. Après le tour de collecte, il leur reste du temps pour procéder au balayage de surfaces. Nous savons que le travail derrière les camions de ramassage est de loin le plus pénible. Comment ne pas être épuisé après six jours derrière une benne à ordures ? Comment ne pas être complètement cassé après quelques années de ce lourd travail ?

Il est nécessaire de prendre en compte la pénibilité des métiers de la propreté, de favoriser la polyvalence et l'évolution des carrières des agents pour que celles et ceux qui travaillent à rendre notre ville propre ne s'épuisent pas. C'est seulement de cette manière que nous préserverons les agents de la fatigue et que nous réussirons à réduire l'absentéisme, car c'est une question qui nous intéresse aussi et je ne ferai pas une opposition entre public et privé. N'est-ce pas, Monsieur LAURET ?

C'est le sens de la préconisation que nous avons faite suite à la M.I.E. Nous avons aussi demandé que l'on veille avec grand soin à la santé au travail des agents. Pour commencer, une visite médicale approfondie s'impose à leur embauche. Ensuite, nous demandons que les agents bénéficient d'une visite médicale au moins une fois par an. Ils doivent pouvoir bénéficier du suivi médical adapté à leurs besoins et les médecins du travail doivent utiliser leur tiers-temps pour venir sur le terrain observer les conditions réelles de travail des agents.

Je terminerai mon propos avec la question des rats. Elle permet de synthétiser toutes les idées que nous avons avancées. On compte aujourd'hui 3 rats pour 1 Parisien et il y a près de deux agents par arrondissement pour s'occuper de ces animaux nuisibles. Le renforcement humain du service faune, action et salubrité de la DASES est indispensable. Il faut tuer ces rats qui prolifèrent, nous obligeant à fermer des lieux publics, car ils finiront par poser des questions de salubrité et de santé publique. Pour y parvenir, nous devons renforcer ce service de manière pérenne en augmentant ses effectifs.

Notre proposition de collecte en un seul tour, tôt le matin, aura pour conséquence de limiter les plages horaires de sortie des poubelles. Cela limitera la possibilité pour les rats de se nourrir toute la journée dans Paris et freinera donc leur prolifération.

Nous voyons avec l'exemple de la lutte contre la prolifération des rats que la question de la propreté à Paris est intimement liée à celle des agents qui y sont affectés. Tant que nous ne prendrons des mesures à la hauteur des revendications des agents, nous jouerons du pipeau comme le Joueur de flûte de Hamelin. Relever le défi de la propreté, c'est donc prendre soin de celles et ceux qui rendent chaque jour Paris si belle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Hervé BÉGUÉ.

La parole est à M. BOURNAZEL, pour le groupe les Républicains.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je crois que nous avons besoin de faire un constat simple, avec lucidité et avec humilité, sans détour et sans polémique, un constat simple, donc : Paris est trop sale.

On ne découvre pas le phénomène. La situation perdure depuis plusieurs années et nuit clairement à la qualité de vie des habitants et à l'image de Paris.

J'évoquerai quelques raisons structurelles, tout d'abord : des dysfonctionnements dans les services, un déficit de management, un trop grand nombre d'échelons et un manque de présence effective sur le terrain, selon les personnels eux-mêmes. La fréquence de la collecte n'est pas appropriée au rythme des Parisiens. Le ciblage des lieux prioritaires n'est pas en adéquation avec le nécessaire besoin de réactivité, les investissements matériels n'ont pas été adaptés aux progrès technologiques et environnementaux.

Enfin, Madame la Maire, la baisse de la part du budget consacré à la propreté depuis 2001 indique très clairement que la Ville n'a pas fait de cette politique une priorité.

Bien sûr, il ne s'agit pas de dire que la solution est simple, mais il faut se donner les moyens de changer maintenant de logiciel. Prenons un exemple concret : la prolifération des rats. Le budget du service en charge de la dératisation a été réorganisé en 2013, 2014 et encore en 2016 pour faire des économies. En 10 ans, le service a été amputé de 30 agents, un tiers de ses effectifs. Quand New York consacre 25 millions d'euros pour lutter contre 2 millions de rats, le budget de Paris n'est que de 1,5 million d'euros pour plus de 4 millions de rats. Il y a sans doute là un problème de dimension.

Il est par ailleurs nécessaire, Madame la Maire, que le nettoyage se fasse avec beaucoup plus de subsidiarité, au plus près du terrain, quartier par quartier. Il faut avoir l'audace de confier aux arrondissements cette mission et l'autorité fonctionnelle des personnels affectés. On doit également étudier une généralisation de la collecte par le privé. Si elle est plus efficace, moins coûteuse et plus vertueuse écologiquement, cette question ne doit pas être un tabou idéologique ; soyons très pragmatiques.

Madame la Maire, dans toute municipalité, la propreté est un des fondamentaux de la qualité de vie. Ce n'est pas un luxe, c'est un devoir élémentaire que la Ville doit à tous les citoyens sans distinction et encore plus dans les quartiers populaires. Nous sommes par exemple dans le 18e arrondissement, particulièrement touché. Incivilités et malpropreté des rues, des rats dans les écoles - encore trois écoles touchées depuis 15 jours qui m'ont signalé leur état déplorable - avec des matelas pour les petits enfants, qui sont mangés par les rats et les souris, les squares qui ont été malheureusement parfois fermés à la population.

La politique de la propreté, Madame la Maire, fait partie intégrante d'une vision écologique de la ville. Elle participe à créer les conditions d'une ville mieux partagée. Elle favorise l'émergence d'une ville avec moins de tensions et un climat apaisé. Une ville durable, Madame la Maire, c'est une ville avec moins de voitures, c'est vrai, mais avec plus de voitures propres aussi. Mais c'est aussi une ville avec moins d'ordures. Une ville verte, c'est une ville propre, Madame la Maire, et inversement.

Les Parisiens attendent donc de vous, maintenant, un changement de méthode et ils attendent aussi des résultats. C'est essentiel et urgent. Madame la Maire, vous devez agir très vite pour obtenir des résultats ; nous ne pouvons plus attendre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je constate que de nombreuses interventions des élus mais aussi des représentants de la conférence citoyenne et du Conseil parisien de la jeunesse vont dans le même sens, c'est-à-dire qu'elles valident beaucoup des choix qui ont été les nôtres depuis 2014 et inspirent aussi des actions concrètes et des sources d'amélioration consensuelles, que nous devons mettre en œuvre ensemble.

Il est à ce titre dommage qu'une partie au moins de l'opposition municipale ait tenté d'instrumentaliser ce débat sur la propreté, car c'est un sujet qui mérite un consensus politique, comme d'ailleurs le montre le vote unanime des préconisations de la M.I.E. Le groupe des Républicains, en déposant une proposition demain dans sa niche sur le sujet de la propreté, a d'ailleurs voulu provoquer ce qu'il n'a pas réussi à obtenir en présidant cette M.I.E., c'est-à-dire des polémiques et des divergences politiques.

En fait, Madame BERTHOUT, comme vous n'avez pas fait émerger de vraies divergences dans le cadre de cette M.I.E., vous tentez d'en réintroduire dans votre proposition de délibération et dans le débat de ce matin, sans beaucoup de conviction, d'ailleurs, mais nous en reparlerons demain.

La droite parisienne demande des postes supplémentaires pour la propreté. Nous, nous avons embauché plus de 200 éboueurs supplémentaires. Vous voulez redéployer 1.000 éboueurs, mais sur quels effectifs les prendrez-vous ? Dans les crèches du 5e arrondissement, les agents de sécurité, les conservatoires, les écoles ? Cela n'est pas sérieux, pas responsable, et il nous faut être cohérent s'il faut dépenser plus.

Permettez-moi aussi de vous le rappeler. Il faut aussi changer un certain nombre de choses pour pouvoir dépenser mieux. La droite veut confier davantage de responsabilités aux maires d'arrondissement également. Cela tombe bien, nous le faisons depuis 2014, et la déconcentration se poursuivra, notamment avec la création des Comités citoyens.

La droite veut de nouveaux moyens techniques. Le plan d'action présenté aujourd'hui annonce 32 millions d'investissement alloués aux nouveaux véhicules électriques, aux laveuses, aspiratrices et bennes de nouvelle génération.

Enfin, notre opposition demande une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Direction de la propreté. Je constate, un peu amusé, que, cette fois-ci, le regard extérieur ne semble plus injustifié, contrairement à la Conférence citoyenne. Alors, ce dont Paris a besoin, ce n'est pas de se demander inlassablement si c'était mieux avant ou si Paris a toujours été sale. Ce n'est pas de slogans qui se veulent choc, ni de surenchère politicienne, mais bien d'un changement de culture dans le rapport à l'espace public.

Cela nécessite à la fois des moyens que nous mettons en œuvre progressivement, malgré les difficultés budgétaires. Cela demande aussi beaucoup de pédagogie et de la répression.

En 2014, lorsque nous avons été élus sur la base de notre programme, nous avons d'ailleurs fait de la propreté l'une de nos priorités. Il n'y a jamais eu de négligence de notre part sur ce point.

Nous n'avons cessé de mettre en œuvre le plan annoncé en début de mandat. Il met du temps évidemment à produire ses résultats, et je salue aujourd'hui les nouvelles mesures qui viennent le compléter pour que nous soyons plus efficaces. Nous savons que ces mesures sont très attendues. Nous savons que les Parisiens sont exigeants en ce domaine, même si les incivilités sont très nombreuses dans notre ville.

C'est pourquoi je salue évidemment les initiatives complémentaires présentées aujourd'hui, grâce au travail de Mao PENINOÛ et des équipes de la Ville. Elles se révèlent équilibrées en agissant sur de nombreux leviers pour que la mobilisation en faveur de la propreté soit totale, partagée et responsable.

Ces mesures prévoient le renforcement des moyens budgétaires pour renouveler et moderniser les engins de collecte et de nettoyage, et recruter du personnel supplémentaire. 84 agents viendront également composer de nouvelles brigades volantes qui seront placées sous la direction des maires d'arrondissement et des responsables de secteur pour davantage de décentralisation.

Nous assumons d'investir davantage, de faire preuve d'innovation pour améliorer le service. Une des innovations majeures que nous avons mise en place l'an dernier et qui va se poursuivre, consiste à mieux répartir les services tout au long de la journée et de la soirée, pour répondre aux nouveaux usages et aux nécessités de fréquentation de certains lieux festifs ou touristiques.

Car nous devons nous adapter aux réalités qui évoluent. Cette réactivité nécessaire est un défi pour le service public. C'est aussi son honneur, et je me réjouis que nous le fassions dans le cadre du service public de permettre à la Ville de nettoyer en soirée, lorsque les Parisiens sont très présents dans l'espace public.

Enfin, beaucoup l'ont dit, nous devons absolument poursuivre la sensibilisation pour faire changer les comportements. Nous devons aussi accentuer la verbalisation, comme le permet la Brigade de lutte contre les incivilités. Cette verbalisation n'est pas un but en soi, elle a pour objectif de faire changer les comportements. Il ne faut pas craindre de multiplier les moyens de réprimer les incivilités. Nous le faisons avec des amendes passées de 35 à 68 euros pour abandon de mégot sur l'espace public, par exemple. Plus de 20.000 procès-verbaux ont été dressés, en 2017, pour les mégots, plus de 100.000 contre les incivilités en général. Il faut persévérer.

Nous l'avons aussi entendu : moderniser notre communication pour sensibiliser tous les Parisiens avec les outils d'aujourd'hui.

Mes chers collègues, j'espère que le sujet crucial de la propreté pour la qualité de vie à Paris saura mobiliser toutes les forces politiques, nous faire dépasser les polémiques stériles pour essayer de se faire remarquer des Parisiens pour être efficaces ensemble. En tout cas, le groupe Socialiste et Apparentés est totalement investi pour relever ce défi aux côtés de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur FÉRAUD.

Les quatre derniers intervenants doivent se partager dix minutes de temps de parole. Ils sont tous les quatre du groupe les Républicains. Au bout de dix minutes, peut-être que le dernier ne parlera pas, donc soit vous vous répartissez deux minutes chacun, soit l'horloge de notre Assemblée fera le travail pour nous.

D'abord, Déborah PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire

Chers collègues, à vous entendre, Paris serait avant tout une ville salie, plus qu'une ville sale. Certes, les Parisiens et visiteurs de la Capitale ne sont évidemment pas exempts de tout reproche, mais n'invertissons pas les rôles : votre responsabilité reste pleine et entière quant au laisser-faire.

Depuis trois ans, une campagne annuelle de communication vise à pointer du doigt ceux qui ne respecteraient pas notre ville. Non pas que ces campagnes soient inutiles, mais elles n'influent évidemment qu'à la marge les comportements. D'ailleurs, aucune étude n'a été menée pour en mesurer les effets. Peut-être qu'en la matière, vous pourriez solliciter l'IFOP.

Non contente de stigmatiser ces Parisiens si mal élevés, vous essayez de les mettre à contribution, sans grand succès toutefois, puisque l'opération "Paris, fais-toi belle", même rebaptisée la Journée du grand nettoyage, n'attire pas les foules. Moins de 1.000 Parisiens s'y associent chaque année, la plupart étant par ailleurs déjà des citoyens sensibilisés et exemplaires. Encore une opération de communication pour rien.

La Brigade de lutte contre les incivilités devait, à votre sens, être l'arme absolue pour rendre les Parisiens plus respectueux de leur quartier. Mais si l'inflation de P.V., elle, est bien là, l'état de nos rues, lui, n'a pas vraiment évolué. Même renforcée des 1.800 A.S.P. de la Préfecture de police au 1er janvier, cette brigade ne suffira évidemment pas à rendre Paris plus propre.

Et pour que les Parisiens soient civiques, encore faut-il qu'ils aient les moyens de l'être. Où jeter son mégot, par exemple, aujourd'hui ? Le modèle actuel de corbeille de rue comporte certes un éteignoir, mais qui demeure ignoré de tous. Il faut en la matière être pragmatique et déployer, par exemple, de vrais cendriers sur les potelets, devant les cafés, les restaurants, dans les quartiers de bureaux et les endroits festifs.

Il y a également un manque flagrant d'anticipation de la hausse de la saleté en période estivale. C'est ainsi avec surprise que j'ai découvert, en ce début de mandature, que le plan spécifique pour assurer la propreté du canal Saint-Martin aux beaux jours n'était bien souvent envisagé qu'en mai ou en juin. Pourtant, l'été revient bien, vous le concevrez, chaque année à la même période.

Alors, certes, le projet de délibération annexé à ce débat renforce la présence de personnels sur ce type de lieux, particulièrement fréquentés du 1er juin au 1er octobre. Mais cela reste évidemment insuffisant. Pourquoi, par exemple, ne pas couvrir aussi la période du mois de mai dont les nombreux ponts sont propices aux pique-niques et autres sorties sur l'espace public.

La propreté aux abords des gares enfin demeure une énigme à résoudre. Comment, par exemple, un lieu comme la gare du Nord et ses alentours, première porte d'entrée dans Paris, peut être aussi repoussant. Le travail avec la S.N.C.F. doit, en la matière, évidemment être renforcé. D'autres capitales, telles que Londres, sont parvenues à changer le visage des quartiers de gare, nous pouvons aussi le faire.

Madame la Maire, il n'y a donc pas de fatalité. Avec des idées et de la volonté, les choses bougent. Prenez donc vos responsabilités, comme vous demandez aujourd'hui aux Parisiens de le faire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Si on analyse objectivement la situation de la propreté à Paris, on constate assez vite que le service rendu est totalement partiel aujourd'hui : efficace uniquement sur certaines missions et à certains moments de la journée. Pour moi, tout l'enjeu de "Paris Objectif propre", pour reprendre le titre de votre communication, c'est que la propreté soit un réel service public de qualité toute la journée, sur l'ensemble du territoire, et qu'il réponde aussi parfaitement que possible à l'évolution des attentes et des besoins des Parisiens.

Comme le disait Pierre-Yves BOURNAZEL il y a quelques instants, on ne découvre pas le problème ce matin. Cette année encore, la propreté de Paris est toujours en attente de sa mue matérielle, de sa mue technologique,

mais aussi de sa mue en termes de ressources humaines, de management, d'organisation du temps de travail. Je ne développerai pas sur ce sujet, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT et Florence BERTHOUT l'ont dit justement avant moi.

A plusieurs reprises, dans ce Conseil, depuis 2014, j'ai eu l'occasion de dresser un constat, je le crois, objectif de la situation, de vous dire d'avoir une approche globale de l'entretien de l'espace public et de la rue dans son ensemble, de l'entretien de la chaussée aux pieds d'arbres, de regrouper les services de la propreté, de la voirie, des espaces verts, pour créer un pilotage efficace avec une direction d'exploitation déconcentrée dans tous les arrondissements.

Est-ce que Paris est sale aujourd'hui ? Evidemment oui, mais, globalement, Paris est surtout mal entretenue.

Je voudrais rappeler à notre Assemblée qu'il faut des mois, voire des années, pour que des feux tricolores abîmés soient réparés - j'en ai fait la malheureuse expérience -, sans parler de l'éclairage public ou de panneaux de signalisation totalement vétustes. Est-ce normal ? La réponse est non. Ce renoncement, cette négligence, donnent une impression de laisser-aller et de saleté.

Je plaide aussi pour que l'espace public soit traité en cohérence et sans distinguer l'espace public de l'espace municipal ouvert au public - je pense aux squares et aux jardins, les espaces verts. Si les rats, qui ont été extrêmement présents dans notre hémicycle ce matin, sont aussi nombreux dans les squares, c'est parce que le nettoyage est plus que lacunaire. Il n'y a pas un seul agent au sein de la DEVE pour nettoyer les squares, mais des cantonniers, dont l'une des missions prioritaires est de le faire. Ils le font vraiment insuffisamment. Dans le 9e arrondissement, si nous ne faisons pas appel à un marché de nettoyage avec une entreprise de réinsertion, je n'ose pas imaginer l'état de ces lieux.

Au-delà des communications au Conseil de Paris et toute l'organisation du service qu'il faut revoir, la M.I.E., présidée par Florence BERTHOUT, vous donne l'opportunité de revoir tout ce dispositif. Il s'agit pour vous de ne pas passer à côté, je l'espère et je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Danièle GIAZZI, maire du 16e arrondissement.

Mme Danièle GIAZZI, maire du 16e arrondissement. - Et de trois, Madame la Maire ! Voici donc le troisième plan de renforcement de la propreté que vous annoncez depuis votre élection - pratiquement un par an. Vous semblez enfin entendre l'insatisfaction des Parisiennes et des Parisiens à ce sujet. Savoir si vous y répondez est une autre question.

Cependant, je veux commencer par remercier mes collègues de la Mission d'Information et d'Evaluation, de l'importance et de la qualité du travail qu'ils ont accompli. Grâce à ce rapport, nous disposons enfin d'un diagnostic partagé et d'un catalogue de mesures faisant consensus. Mais, Madame la Maire, que de temps perdu ! Que de temps perdu, car c'est, dès 2001, que les choses se sont dégradées - certaines personnes interrogées dans le panel n'étaient d'ailleurs probablement pas encore parisiens -, que la propreté devenait déjà un problème ! Votre prédécesseur avait ainsi, lui-même, reconnu ne pas avoir suffisamment mesuré ces difficultés, notamment l'impact des 35 heures sur le service de la propreté. De même, les problèmes d'entretien des nouveaux aménagements, comme les couloirs de bus, les pistes cyclables, n'ont pas été pris en compte. C'est un fait : les 35 heures ont bouleversé les contraintes de service. L'espace public s'est modifié et accru. Les usages ont changé, mais les moyens n'ont pas été adaptés.

Vous avez préféré, je le regrette, mettre la priorité sur d'autres actions. L'entretien de l'espace public est devenu le parent pauvre de tous vos budgets, les uns après les autres. Le résultat est malheureusement là.

D'autres villes, comme Nice par exemple, ont fait le choix inverse et connaissent de meilleurs résultats, malgré une densité de population très élevée et une fréquentation touristique très importante.

En 2009, déjà, on nous promettait monts et merveilles grâce à une privatisation de la collecte dans certains arrondissements, refonte qui devait permettre le redéploiement d'agents vers les missions de nettoyage. Le 16e fut finalement, évidemment, laissé de côté par la réforme et attend donc toujours ces fameux agents qui n'ont visiblement pas quitté l'Est parisien où ils se trouvaient.

Autre priorité d'action annoncée en 2014 : la verbalisation. Votre traduction, Madame la Maire : seulement deux agents en service au quotidien dans le 16e. Je vous demande quelle action sérieuse il nous aurait été possible de mener avec de tels moyens. Il s'agit pourtant d'une attente forte et clairement exprimée.

Vous annoncez vouloir une meilleure coordination de l'action des services sur l'espace public. Pourtant, un pôle entier du Secrétariat général était officiellement dédié à cette mission. Alors, quel en est le bilan ? L'avez-vous

évalué ? Il faut évidemment coordonner l'action des directions intervenant sur le domaine public, mais il faut aller plus loin. C'est l'ensemble de l'action municipale qui doit intégrer cette problématique.

Vous voulez faire de Paris une fête à part entière : développer les usages ludiques, festifs, sportifs, multiplier les aménagements et les équipements, même dans les cimetières. Mais alors, il faut se poser la question de l'impact en matière de propreté et y mettre les moyens. Ce n'est pas le cas. Dans ce cadre, le fameux co-pilotage n'est qu'un marché de dupe qui tend à faire porter le chapeau aux maires d'arrondissement, et vous le savez bien.

En vérité, cette question de la propreté n'a jamais été au centre de vos préoccupations, ni de celles de votre prédécesseur, d'ailleurs. Il ne s'agissait pour vous que d'une lubie de l'Ouest parisien exigeant, comme le disent certains de vos adjoints, des rues propres comme des salles de bain. Il aura fallu un panel à 225.000 euros pour vous rendre compte de ce que nous constatons tous dans nos arrondissements. Le mécontentement est général et durable.

Aujourd'hui, vous semblez aux abois. Vous affirmez être prête à mettre en œuvre toutes les recommandations de la M.I.E. Dont acte. Mais nous attendons maintenant les moyens, les actions et un calendrier. Les Parisiennes et les Parisiens aussi d'ailleurs.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, il ne reste plus qu'une minute pour M. François-David CRAVENNE. Donc, voilà. Soyez efficace dans votre propos.

Vous ne parlez pas ? Vous avez une minute. Bon, très bien, vous réglerez vos comptes au sein de votre groupe. Je n'en suis pas comptable.

Mes chers collègues, comme nous avons atteint les 13 heures, je vous propose, pour pouvoir vraiment prendre le temps des réponses qui seront portées par Mao PENINOU et Colombe BROSSEL, que nous allions déjeuner. Nous reprendrons directement avec les réponses de l'Exécutif.

Je vous remercie. A 14 heures 45. Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de bien vouloir prendre place. Ne retardez pas les travaux du Conseil de Paris.

2018 DPE 13 - Communication sans vote "Objectif Paris propre" (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce matin, nous avons eu un débat de grande qualité, avec des interventions bien sûr des élus, mais aussi des citoyens parisiens qui ont participé à ce travail sur la propreté. Je donne à présent la parole aux adjoints, c'est-à-dire Mao PENINOU puis Colombe BROSSEL, pour répondre au débat de ce matin, avant de procéder au vote sur les vœux proposés.

Mao PENINOU, vous avez la parole.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des intervenants. J'ai pour habitude de les citer, mais ils étaient un peu plus de 30 ce matin, donc nous allons essayer de gagner quelques secondes. Je vais les remercier dans leur globalité. Remercier Florence BERTHOUT et Eric LEJOINDRE pour la manière dont ils ont mené les discussions de la M.I.E. qui portait sur la propreté.

Un exercice auquel nous sommes maintenant habitués à la Ville de Paris, puisque nous avons une M.I.E. tous les 6 mois, à tour de rôle. C'était cette fois au tour des Républicains, et il était tout à fait normal et légitime que nous puissions avoir ce travail qui s'est d'ailleurs, à ce que j'en ai lu et vu pendant la M.I.E., et entendu comme compte rendu ce matin, excellentement déroulé, à la fois dans un esprit constructif que je tiens à souligner, un esprit consensuel, puisque l'ensemble des recommandations ont été adoptées à l'unanimité, ce qui évidemment nous oblige en tant qu'Exécutif à les mettre en place. C'est ce que vous avez, Madame la Maire, d'ores et déjà indiqué, ce que je me ferai un devoir de mettre en place dans les semaines et mois qui viennent.

Remercier aussi pour son travail le Conseil parisien de la jeunesse, c'est vrai qu'il m'avait sollicité il y a un peu plus d'un an de cela, au milieu de l'année 2016, en me disant, on nous interroge sur des sujets très souvent présentés comme étant des sujets intéressant la jeunesse, comme la question de l'écologie, la question de l'environnement, des questions d'avenir. On nous interroge peu sur notre quotidien, et notre quotidien c'est aussi la propreté. Je suis vraiment très heureux, très content d'avoir pu mener ce travail avec eux.

J'en remercie Pauline VÉRON, qui avait mis ceci à l'ordre du jour de leur travail au cours de l'année 2017. Cela a été une approche intéressante, différente de la nôtre, différente de celle des Conférences citoyennes sur lesquelles je reviendrai. Ma foi, aussi très convergente, ce qui montre que quelles que soient les générations, l'intérêt est le même au respect de notre cadre de vie.

Remercier les 105 citoyens qui ont participé aux 7 Conférences citoyennes territoriales. Il nous a semblé indispensable d'avoir une vision d'ensemble sur Paris, mais aussi 7 rapports concernant les différentes zones géographiques de Paris. L'ensemble de ces rapports sont publics. Ils font à eux seuls plusieurs centaines de pages, et non pas 14 comme le résumé pourrait le laisser entendre. Cela a été un travail de près de 4 mois, extrêmement important, valorisant, qui a été mené, à l'issue d'un appel d'offres, par l'IFOP, qui l'a fait de la même manière qu'ils ont fait les précédentes Conférences citoyennes, dont je note qu'à l'époque personne ne s'était offusqué de leur fonctionnement.

Plusieurs intervenants ont souligné le coût de cette conférence, c'est vrai, la démocratie a un coût. Nous sommes, nous élus, bien placés pour le savoir, puisque nous sommes indemnisés très largement pour faire notre travail d'élus. A Paris, nous sommes très bien indemnisés pour faire notre travail. Je remercie Mme POPADYAK et M. DES BOSCS, qui eux aussi sont des salariés de la Ville.

Faire une Mission d'Information et d'Evaluation, cela a un coût, celui du secrétariat du Conseil de Paris. Je tiens à remercier son professionnalisme dans toute cette affaire, dans tout le suivi, car si le travail est riche, c'est aussi parce que le travail de synthèse fut lui, extrêmement intéressant.

Ces éléments dits, je voudrais commencer ce débat après m'être félicité que pour la troisième fois, nous abordions au cours d'un débat organisé et d'une communication au Conseil de Paris, la question de la propreté, souligner l'importance que vous, Madame la Maire, y avez attachée dès votre élection, je dirais même dès votre campagne électorale de 2014. C'est bien parce que nous avons constaté qu'il y a un problème sur la propreté à Paris, que l'on doit pouvoir faire beaucoup mieux que ce que l'on faisait, et encore aujourd'hui que nous y avons consacré à la fois beaucoup de temps, de débats au Conseil, beaucoup de temps mais c'est mon travail en tant qu'adjoint, mais aussi beaucoup d'argent. Depuis 2014, ce sont 250 postes qui ont été créés à la Direction de la Propreté, d'éboueurs et de conducteurs, je tiens à le souligner. C'est aussi un investissement massif, 22 millions sur l'année 2017, 32 millions sur l'année 2018, eh oui, cela n'est pas rien. C'est même le plus haut score d'investissement que nous puissions relever sur toutes ces dernières années en termes de machine et de modernisation de notre parc.

Je voudrais commencer cette réponse en tordant le cou à 2, 3 débats qui au-delà de la M.I.E. nous ont agités ce matin. D'abord, des débats assez récurrents, public ou privé, collecte et nettoyage, ou collecte séparée du nettoyage.

Nous avons l'avantage à Paris de pouvoir constater les deux. Du point de vue de la collecte, nous avons 10 arrondissements qui sont en collecte en régie, 10 arrondissements qui sont en collecte en marché. Dans les 10 arrondissements en collecte en régie, 8 dans lesquels le nettoyage et la collecte sont effectués par les mêmes équipes, et 2, le 2e et 12e arrondissements, dans lesquels la collecte et le nettoyage sont séparés. Nous avons tout le panel pour voir les différences.

Honnêtement, on n'en voit pas beaucoup. On n'en voit pas beaucoup entre la collecte par la régie et la collecte par le privé, voire même très peu, que ce soit en termes de coûts ou d'efficacité.

On n'en voit pas beaucoup non plus entre les arrondissements dans lesquels ce sont les mêmes équipes qui font la collecte et le nettoyage et celles dans lesquelles ces équipes sont séparées.

C'est intéressant parce que cela montre que cela n'est sans doute pas là le cœur de la question des politiques publiques en matière de nettoyage. Mais cela ne nous empêche pas de continuer à nous poser des questions. J'ai noté l'interpellation du groupe DP sur le fait de pouvoir faire remonter à la Métropole la compétence collecte, puisque c'est déjà la Métropole qui a la compétence traitement des déchets. C'est un débat que je trouve intéressant pour la suite, encore faudrait-il savoir exactement où va la Métropole. Je ne doute pas que dans les semaines qui viennent, nous aurons un peu plus de précisions sur ce cadre, qui nous montreront comment les compétences pourraient être exercées.

Il y a déjà beaucoup de compétences à exercer pour la Métropole, essayons déjà de bien les exercer.

Deuxième débat auquel je voudrais tordre le cou en commençant, c'est la question de la baisse des moyens. C'est un débat que l'on a entendu pendant la M.I.E., que l'on a vu surgir sur les réseaux sociaux, dans quelques articles de presse, et sur lequel je tiens à apporter un démenti formel et circonstancié aujourd'hui.

Premier élément, sur la question des postes à la DPE et du nombre d'agents. J'entends bien que quand on regarde la DPE en 2001, et la DPE en 2018, il y a un différentiel de postes important, de l'ordre de 1.000 je crois, cela a été dit.

Notons tout de même qu'avant 2001, la DPE était la Direction de la Propreté et de l'Environnement, qu'elle est aujourd'hui la Direction de la Propreté et de l'Eau, que l'ensemble du secteur environnement a été rattaché à l'ancienne Direction des Parcs et Jardins, devenue Direction des Espaces verts et de l'Environnement entre-temps. Une grosse centaine d'agents de la DPE ont rejoint la DPSP pour mettre en place la Brigade de lutte contre les incivilités.

Bref, il se trouve que depuis 2001, que ce soit entre 2001 et 2014 ou depuis 2014, cette majorité a effectué un certain nombre de réformes de structure de l'administration. On lui demandait, les Parisiens demandaient cette meilleure gestion.

Venons aux chiffres qui concernent la propreté. En 2001, il y avait 4.444 éboueurs à la Ville de Paris. En 2018, à l'heure où je vous parle, il y en a 5.036, soit 594 de plus, ce qui correspond à une augmentation supérieure à 10 % des effectifs des éboueurs. De la même manière, nous avons alors 580 conducteurs d'engins, il y en a aujourd'hui 696, ce qui correspond à près de 20 % d'augmentation des effectifs.

Donc non, les effectifs de la propreté de Paris n'ont pas diminué, ils ont même augmenté, pour moitié entre 2001 et 2014, peut-être aurait-il fallu faire plus, et pour moitié depuis 2014, en l'espace de 3 ans, et nous sommes déjà très contents d'avoir pu faire cela dans un cadre, je vous le rappelle, de contraintes budgétaires. Je pourrais comme beaucoup dire qu'avec plus de moyens, je ferai mieux. C'est sans doute vrai, mais avant tout il faut se dire qu'il faut être responsable sur l'argent des impôts des Parisiens, mieux utiliser cet argent et être le plus efficace possible.

Ce sont les deux premières choses que je voulais dire.

J'ai entendu aussi ce matin que nous avons un problème de disponibilité de nos engins, qu'un grand nombre d'entre eux étaient en panne pour cause de vieillissement du parc. Je vous le confirme, et je vous le confirme tellement que je vous avais dit ici en 2015, 2016 et 2017 que nous n'avions pas d'engins, que les constructeurs ne fournissaient pas d'engins qui fonctionnent en dehors du diesel.

Cela nous a amenés à faire une démarche vers l'ensemble de ces constructeurs que nous sommes allés voir, à nous associer avec d'autres villes françaises ou européennes pour faire pression sur eux, pour qu'ils abandonnent leur motorisation diesel. C'est aujourd'hui fait, des engins sortent et c'est ce qui explique que nous mettions 32 millions d'euros cette année pour acheter 170 engins à motorisation propre.

C'est ce qui explique que nous renouvelons la totalité de notre parc d'engins de nettoyage, ce qui va nous permettre d'avoir non seulement une meilleure disponibilité de ces engins car ils seront moins en panne, une meilleure efficacité car ils sont plus modernes et silencieux, mais aussi un meilleur confort de travail pour nos agents. Vous avez été nombreux à souligner ce matin la qualité et la difficulté de leur travail. Ainsi améliorer leurs conditions de travail fait aussi partie de nos priorités car c'est comme cela que nous ferons baisser l'absentéisme.

Oui, l'absentéisme est trop élevé parmi nos agents. Il est aux alentours de 14 %. Il est à peu près dans la même épure que les autres villes ou que les sociétés privées, mais cela n'empêche pas que l'on doit pouvoir faire beaucoup mieux. On doit faire beaucoup mieux en aménageant les horaires, beaucoup mieux en réduisant des rythmes horaires qui posent de nombreux problèmes.

Je vous donne par exemple le rythme dit 6-9 qui consiste à alterner des journées de 6 heures et de 9 heures pour nos agents. Nous constatons que la journée de 9 heures est non seulement celle qui produit le plus d'absentéisme mais surtout, et c'est sans doute là le plus grave, celle qui produit le plus d'accidents du travail. Ainsi réduire les accidents du travail, c'est participer évidemment à la meilleure qualité de notre service. C'est pourquoi nous souhaitons abandonner progressivement ce rythme 6-9 pour passer sur un rythme plus régulier en semaine.

D'ailleurs, c'est une des recommandations de la M.I.E. que je n'aurai pas de mal à reprendre puisque nous l'avons déjà lancée. Nous avons mis en place effectivement une A.M.O., assistance à maîtrise d'œuvre, sur la question des ressources humaines à la Direction de la Propreté et de l'Eau, notamment sur le S.T.P.P. qui s'occupe

de la propreté. Cette mission a été entamée, il y a un peu plus de six mois, et nous en attendons les conclusions dans les semaines à venir. Nous savons d'ores et déjà qu'il faudra réfléchir à la question de la hiérarchie, et notamment à la formation de l'encadrement de proximité. C'est une de nos priorités ; elle est reprise par la M.I.E. et ne doutez pas que nous avancerons là-dessus aussi.

Je voudrais dire, puisque la question des arrondissements, de la décentralisation ou de la déconcentration a été largement abordée, que nous sommes tout à fait convaincus que la propreté est d'autant plus efficace qu'elle est menée avec proximité et avec réactivité. Nous l'avons entamé dès la précédente mandature, François DAGNAUD, mon prédécesseur, avait mis en place les contrats de propreté d'arrondissement, au départ uniquement relayés par les arrondissements de la majorité et aujourd'hui très largement relayés par 19 arrondissements sur 20 qui les ont mis en place.

Je partage les regrets de Thomas LAURET sur le fait que le 16e arrondissement n'a pas souhaité s'inscrire dans cette démarche de proximité, d'autant plus que la division du 16e est sans doute une des divisions les plus innovantes de Paris. Je voudrais saluer ici le travail qui a été fait autour du parc des Princes pour la question de la gestion des déchets. Vraiment j'invite la mairie d'arrondissement à s'y pencher, c'est extrêmement intéressant.

Mais qu'avons-nous fait au cours de cette M.I.E. ? Nous avons fait un exercice de transparence sans précédent. Cela fait plus de dix ans - plus de dix ans ! - que la répartition des effectifs par arrondissement n'avait pas été publiée ; elle l'a été dans cette M.I.E. parce que nous avons souhaité pouvoir donner aux élus le maximum d'éléments pour avoir un diagnostic et des propositions les plus précises possible.

Oui, la proximité, nous y tenons.

Contrats d'arrondissement mis en place, dans les arrondissements les plus en avance ils sont d'ores et déjà discutés dans les conseils de quartier pour avoir un échelon de proximité encore plus fort.

Crédits d'investissements localisés pour adapter notre matériel à la réalité de notre terrain.

Implication des habitants et mise en place, nous l'annonçons aujourd'hui, de comités de suivi du Plan de propreté avec les citoyens, les conseils de quartier et les élus dans chacun des arrondissements.

Ensuite, nous avons commencé et nous allons le développer, c'est aussi la mise en place de crédits de fonctionnement décentralisés qui vont permettre de travailler avec des entreprises d'insertion, et notamment des régies de quartier pour venir nous appuyer là où nous en avons besoin.

Et puis c'est l'excellente, je le dis, l'excellente expérimentation menée par Florence BERTHOUT, la maire du 5e arrondissement, dans son arrondissement, sur l'idée d'une brigade volante qui, au-delà de nos agents fidélisés, canton par canton, peut connaître ainsi les commerçants, les gardiens d'immeubles, les gestionnaires, les voisins, les enfants dans les écoles. Au-delà de cette fidélisation indispensable dans le fonctionnement de la propreté, nous sommes tout à fait favorables et nous allons généraliser, en y mettant les moyens, y compris humains, des équipes volantes par arrondissement qui soient capables de se projeter sur les situations de crise.

Là où je mettrai un peu plus de bémols, c'est quand je vous ai entendu dire que ceci devait accompagner la mise à disposition de "smartphones" pour nos agents. S'il s'agit que des élus ou d'autres passent leur temps à appeler nos agents en leur disant : courez là ! Courez là ! Ce serait au risque d'avoir assez rapidement une désorganisation de nos services et un épuisement de nos agents. Mais je suis sûr que les uns et les autres, vous serez raisonnables, ces équipes auront vocation à se projeter sur les situations de crise.

Je pense que ces équipes par arrondissement seront beaucoup plus adaptées qu'une force d'action rapide, dont parlait M. DUBUS. La fonctionnelle existe, elle a pour principale caractéristique sa très haute technicité, gardons-la dans ce qu'elle sait faire. Pour ce qui est de l'intervention sur le terrain, déconcentrons et allons au plus près du terrain au maximum.

J'ai entendu dire : vous ne reconnaissez pas quand cela ne marche pas bien. Que faisons-nous depuis le début de la mandature si ce n'est de dire que cela n'est pas satisfaisant et que nous remettons le métier sur l'ouvrage chaque fois que cela est nécessaire ?

Exemple : les corbeilles de rue. Il avait été décidé d'installer ces corbeilles de rue sous la précédente mandature, suivant un certain nombre de recommandations y compris de sécurité à l'époque extrêmement strictes. Nous avons dépensé 3 millions d'euros pour installer ces 30.000 corbeilles de rue. Faut-il aujourd'hui tout effacer et dire que l'on reprend tout à zéro ? Non. Elles ont leur utilité. Elles ne sont pas suffisantes, il y a des endroits où elles ne correspondent pas à nos besoins, ni en termes de volume ni en termes d'hermétisme par rapport à tout ce qu'il peut se passer à l'extérieur, qu'il s'agisse d'animaux ou d'humains indéclicats, va-t-on dire. Oui, nous prenons en

compte le fait que ces 30.000 corbeilles de rue ne sont pas suffisantes, qu'il faut autre chose, qu'il faut d'autres corbeilles demain qui viennent compléter ce dispositif, mais ce n'est pas en balançant l'argent des Parisiens par les fenêtres et en reprenant tout à zéro.

Quant à savoir s'il vaut mieux un éteignoir ou un cendrier, on a entendu sur les bancs mêmes de l'opposition des opinions très tranchées. Je dois dire que, comme nos agents, je suis assez sensible à ce que disait Mme BOULAY-ESPERONNIER. C'est vrai que des cendriers, c'est plus de travail pour nos agents pour aller les vider et c'est moins simple. C'est pour cela que nous avons fait appel à l'ensemble de nos partenaires sur la question des cendriers de rue, sur les terrasses de café, de restaurants, devant maintenant, et je les en remercie, l'ensemble des locaux professionnels EDF. Nous avons le même travail avec la Poste et les universités.

Il faut développer les cendriers dans la rue, comme cela a été fait dans plusieurs arrondissements en relation avec les associations de commerçants. Il y a un certain nombre de nouvelles corbeilles, et notamment les nouvelles corbeilles de rue qui vont être installées, sur lesquelles nous souhaitons des cendriers pour que ce soit plus intuitif pour les Parisiennes et Parisiens. Que cela ne nous empêche pas les uns et les autres de continuer à utiliser et à populariser les éteignoirs.

Voilà, Madame la Maire, ce que je comptais vous dire ce matin et que je vous dis cet après-midi.

J'ai longtemps réfléchi à comment répondre à l'intervention d'Eric AZIÈRE, cela me paraît un peu compliqué. D'abord Alexandre VESPERINI lui a déjà très largement répondu sur la question de Paris qui n'a jamais été aussi sale, mais peut-être M. AZIÈRE a-t-il peu de mémoire ou peu de culture historique de Paris.

En tout cas, sans même remonter aux époques antiques, médiévales ou contemporaines, restons à l'époque moderne. J'en profiterai pour saluer le travail fait par Yves CONTASSOT à partir de 2001, qui a permis que nous ne passions pas notre temps à regarder le trottoir pour voir si on mettait le pied gauche là où cela portait bonheur. Rappelez-vous, c'était il n'y a pas si longtemps. Paris n'a jamais été aussi sale, Monsieur AZIÈRE, c'est non seulement caricatural, c'est non seulement politicien, c'est non seulement du positionnement, mais ce n'est surtout pas à la hauteur de ce que vous nous avez habitués à être.

Je voudrais conclure en donnant les avis sur les vœux, mais l'essentiel a été dit dans ma réponse. Sur le vœu n° 1 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, c'est un avis favorable avec un certain nombre d'amendements. Les deux amendements, essentiels, portent d'une part sur la demande d'un Grenelle de la propreté. Je pense que nous sortons déjà d'une très longue concertation parisienne. Je vous propose donc que nous renvoyons ceci au niveau de la discussion des plans de propreté d'arrondissement, de manière, dans la philosophie que avez indiquée, à pouvoir associer non pas simplement les acteurs traditionnels de la propreté, mais l'ensemble des directions et l'ensemble de nos partenaires, là aussi sur les arrondissements.

Sur la question de la fiscalité incitative, on a ce débat longtemps. Vous savez, Monsieur CONTASSOT, que je ne suis pas convaincu. Mais, je le répète, je ne demande qu'à l'être. Tout à fait, principe essentiel en politique, je suis bien d'accord. Puisqu'il y a des avis divergents qui nous remontent, et notamment qu'à mon sens on manque d'expérience en tissu urbain dense, je vous propose qu'à travers le groupe de travail que nous avons déjà évoqué, nous le mettions en place en lien bien sûr avec les différentes directions de la Ville, mais aussi avec l'ADEME Ile-de-France qui mène aujourd'hui ces expérimentations. Je donnerai donc un avis favorable si vous acceptez ces amendements.

Sur le vœu n° 2 du groupe Communiste, Antoinette GUHL n'est malheureusement pas parmi nous aujourd'hui, retenue par des questions privées. Evidemment, nous sommes tout à fait d'accord sur la stratégie Zéro Déchet et pour cause : on vous proposera simplement, notamment sur la question de la consigne, que l'on centre bien les choses, non pas sur la consigne de verre, qui assure aujourd'hui très bien le traitement du verre, mais sur d'autres consignes et je pense à toute la question de la vente à emporter que vous avez abordée tout à l'heure. A cette réserve près, je donnerai un avis favorable.

Sur le vœu n° 3, vous savez bien que nous ne serons là pas en accord. Ce qu'on prend, ce sont les propositions du groupe Communiste à Paris depuis le début de cette mandature, en tout cas au moins depuis le début de cette mandature, j'en suis certain. Je vous demanderai donc de retirer votre vœu, sinon je devrai y donner un avis défavorable.

Sur le vœu n° 4 du même groupe Communiste - Front de Gauche, ce sera le même avis. Nous avons choisi de maintenir la collecte en deux régimes séparés. Je l'ai expliqué à plusieurs reprises, je trouve cela utile, utile du point de vue de l'expérimentation, utile du point de vue du développement de la collecte, et on voit bien qu'il n'y a pas de différences fondamentales. Cela permet de maintenir des régimes différents. Ce sera donc là aussi un avis défavorable si vous maintenez votre vœu.

Sur le vœu n° 5 relatif à la valorisation des métiers de la collecte, aux conditions de travail et à l'augmentation des effectifs au sein de la DPE, je vais vous proposer un certain nombre d'amendements, notamment pour remplacer "qu'une augmentation des effectifs soit planifiée d'ici la fin du mandat", parce qu'on en a déjà beaucoup fait, par "que l'opportunité de la poursuite de l'augmentation des effectifs soit étudiée précisément lors des discussions budgétaires".

Il y a aussi un petit amendement sur la question médicale, mais nous sommes à peu près d'accord.

Sous réserve de ces amendements, je donnerai un avis favorable.

Sur le vœu n° 6 du groupe Démocrates et Progressistes, ce sera aussi un avis favorable sous réserve d'amendements. C'est le vœu qui concerne l'espace public. Les amendements consistent essentiellement à ne pas être trop violents avec nos partenaires et néanmoins amis de la R.A.T.P., même si je vous confirme que ce n'est pas tous les jours facile sur le nettoyage du métro et notamment la sortie des déchets du métro - la Maire en a parlé encore ce matin. A partir du moment où nous formalisons les choses sous la forme d'un vœu, je propose d'être un peu plus doux avec eux, et notamment d'inclure la S.N.C.F. et le R.E.R. dans ce qui est concerné par cela, et qu'on leur demande qu'ils nous communiquent les moyens d'action. Sous cette réserve, je donnerai un avis favorable.

Enfin, sur le vœu du groupe PPCI, il est rattaché au projet de délibération et ce sera donc pour demain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Mao PENINOU.

Maintenant, la parole est à Colombe BROSSEL - on peut l'applaudir - pour compléter la réponse.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'apporterai un complément rapide sur un certain nombre de sujets qui ont pu être évoqués par les uns et les autres au cours de nos débats ce matin. D'abord, je n'y reviendrai pas, mais je tiens à souligner que nous avons eu, que ce soit en 3e Commission ou dans cet hémicycle, à de nombreuses reprises l'occasion de travailler ensemble sur la réforme de l'administration pour mettre en place la Brigade de lutte contre les incivilités. Je suis donc toujours un peu désarmée de voir des élus, pourtant affûtés sur le sujet, parfois découvrir notamment l'impact de ces réformes, par exemple en terme de postes.

Mao PENINOU y faisait référence à l'instant. Nous n'avons pas caché le fait qu'un certain nombre d'agents qui auparavant étaient éclatés en plusieurs directions de la Ville, avaient retrouvé une mission commune au sein de la DPSP. C'était le cœur de la première réforme de la DPSP, et cela a donc un impact sur les effectifs des directions prises séparément.

Peut-être vous rappeler très rapidement que la réforme que nous avons mise en œuvre sur l'organisation de la lutte contre les incivilités nous a permis d'abord de voir arriver de nouveaux agents provenant d'autres directions. En effet, les agents verbalisateurs ou ayant la compétence de verbaliser ont retrouvé une direction commune. Par ailleurs, nous en avons accueilli d'autres venus par détachement, notamment de la Préfecture de police.

Nous en avons encore accueilli un certain nombre il y a une semaine.

Par ailleurs, nous avons ouvert des postes au concours et nous attendons impatiemment les résultats du nouveau concours pour 150 nouveaux inspecteurs de sécurité. Nous sommes en train de finaliser la correction des écrits. Ils vont donc arriver rapidement.

Mais au-delà de cela, nous avons structuré la DPSP en 10 circonscriptions territoriales. Nous avons eu le plaisir d'inaugurer la nouvelle "circo" 16/17 avec le maire du 17e et une adjointe à la maire du 16e arrondissement. Je constate, car nous échangeons sur ce sujet avec les maires d'arrondissement, que quelles que soient leurs couleurs politiques, les maires se satisfont de ce lien privilégié avec leur circonscription et des renforts d'effectifs, qui leur permettent d'être plus efficaces et de faire en sorte que nos agents soient déployés là où il y a des besoins.

Je vous rappelle peut-être quelques chiffres, qui ont de l'importance. Nous avons beaucoup parlé de verbalisations au cours de nos débats. La verbalisation n'est pas une fin en soi mais c'est le moyen, lorsque les incivilités sont avérées, d'y mettre fin. De ce point de vue, je dois avouer que j'ai été un peu étonnée, même s'ils n'étaient pas la majorité, par quelques discours un peu discordants sur le sujet. Ma foi, si nous actons et je crois que c'était globalement le sens des propos de la M.I.E., le fait que nous nous donnions des règles mais aussi les moyens de faire respecter ces règles, il faut que cela soit vrai, partout et pour tout le monde. J'avoue avoir été un peu étonnée par quelques propos de certains de nos collègues sur le sujet.

La verbalisation, je le disais, a connu une hausse extrêmement importante. Evidemment, parce que nous avons plus d'agents mais aussi parce que c'est une priorité de la politique que nous menons. Je le redis, nous avons passé

l'année dernière, vous le savez, le 100.000e P.V. En effet, nous avons dressé plus de 108.000 P.V. en 2017, alors qu'il n'y en avait que 43.500 en 2016. C'est une hausse globale d'environ 150 % et je vais vous donner le détail sur quelques-uns des sujets : les dépôts sur la voie publique ont fait l'objet de plus de 44.000 P.V., les jets de mégots, plus de 24.000 P.V., les épandements d'urine, plus de 5.000 P.V. Et nous veillons à transmettre des états des lieux, des statistiques, à l'ensemble des maires d'arrondissement, tous les mois.

Cela permet d'abord d'avoir une visibilité globale, mais aussi d'affiner - cela a été une demande faite par un certain nombre d'entre vous - à l'échelle d'une circonscription, d'un arrondissement, mais également d'un quartier, les points noirs, afin d'arriver encore mieux à objectiver où nous devons mobiliser nos agents, en force de frappe, que ce soit en termes quantitatifs ou sur les sujets. Nous n'oublions pas - c'est un échange que nous avons eu il y a peu de temps, par exemple, avec le maire du 17e - les éléments de communication, d'information et d'éducation, parce que c'est évidemment l'autre levier sur lequel nous devons agir.

Merci à l'ensemble de ceux qui ont travaillé au sein de la M.I.E. sur leurs préconisations, que nous regardons, évidemment, avec la DPSP, avec beaucoup d'attention.

Permettez-moi peut-être de vous donner deux ou trois éléments sur quelques-unes d'entre elles, qui sont emblématiques. Il y a beaucoup de choses intéressantes sur lesquelles nous avons commencé à engager le travail : ce que vous avez fait va nous permettre d'aller plus loin, donc un grand merci à vous.

Je voudrais peut-être revenir sur l'une d'entre elles, qui revient dans la M.I.E. et qui avait déjà été évoquée dans nos débats, et vous expliquer pourquoi c'est compliqué.

Vous proposez d'utiliser la vidéo-verbalisation pour lutter contre les dépôts sauvages. Nous ne pouvons pas, en tant que tel, utiliser la vidéo-verbalisation sur les incivilités. C'est un débat que nous avons déjà eu dans cet hémicycle. Il faudrait pour cela modifier un article - dont je vous épargne la lecture - du code de sécurité intérieure. Nous avons cependant engagé des expérimentations.

Il y a été fait écho ce matin par la Maire et par Mao PENINOÛ pour utiliser les caméras sur le sujet des dépôts de gravats. Si les textes évoluent, nous ne pourrions, de toute façon, pas faire des P.V. à l'identité, mais avec la plaque d'immatriculation. C'est la raison pour laquelle nous essayons d'être le plus efficace possible. Cela a été expérimenté, notamment dans le 19e arrondissement, où nous utilisons les caméras pour nous aider à repérer les dépôts en flagrant délit. Du coup, nous mobilisons les moyens de la DPSP, ce qui nous a permis de faire de belles affaires de flagrant délit dans le 19e arrondissement. Nous allons donc évidemment continuer à travailler de cette manière.

J'ai été très intéressée par l'une des propositions qui est faite de prévoir des travaux d'intérêt général pour les auteurs d'infraction à la propriété, substituant à l'amende des heures de travail à la DPE. En tant que telle, la proposition n'est pas juridiquement possible car le travail d'intérêt général - vous le savez - est une peine prononcée par un tribunal ; ce n'est pas une amende. Comme nous déployons les dispositifs en matière de réparation pénale - nous avons un sujet "Tu casses, tu ré pares" sur les vélos, que nous allons reprendre -, comme nous le déployons avec "EVESA" pour les dégradations dans l'espace public, comme nous allons le déployer, avec Ian BROSSAT, sur les dégradations à l'intérieur des parties communes des bailleurs sociaux. Je pense que nous avons là un levier, notamment sur le travail d'intérêt général, que nous devrions travailler et travailler mieux.

La Ville de Paris est, je le rappelle, le premier accueillant de personnes en travail d'intérêt général à Paris. Nous pouvons peut-être le faire encore mieux, notamment à la DPE. Nous pouvons peut-être l'organiser différemment.

En tant que telle, la proposition n'est pas juridiquement possible mais je trouve qu'il y a une vraie idée là-dedans, d'arriver à être plus efficace sur ce sujet. Je souhaite donc vraiment que l'on puisse travailler dessus, avec Mao PENINOÛ, et revenir pour faire quelques propositions. Je pense que c'est un bon levier.

Et puis - je terminerai par cela -, il y avait un vœu du groupe UDI-MODEM, qui, de fait, nous engage à mieux communiquer sur l'ensemble des moyens qui sont à la disposition des Parisiens pour pouvoir remonter des situations d'incivilité. On a évidemment "DansMaRue", mais on a aussi la possibilité d'appeler en direct les circonscriptions de la DPE. On a également les signalements via le 39 75. De fait, le groupe UDI-MODEM nous demande - je pense que c'est une bonne demande - de mieux communiquer sur l'ensemble de ces possibilités de signalement.

J'y rendrai donc un avis favorable. Concernant le deuxième alinéa du vœu qui demande à ce que le 39 75 soit accessible à des horaires élargis, notamment en soirée le week-end : nous allons regarder tout ceci, parce que cela a évidemment un coût et un impact et je ne peux pas prendre d'engagement sur la question des horaires, je ne suis pas en charge de ces questions.

Mais je crois que votre incitation à ce que nous communiquions mieux auprès des Parisiens sur toutes les possibilités de saisir et remonter en direct des informations va dans le bon sens, et dans le sens de nos échanges de ce matin.

J'y apporterai donc un avis favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL. Je crois que Mao, sur l'un des vœux, a donné une indication qui n'était pas tout à fait celle qu'il souhaitait donner.

M. Mao PENINO, adjoint. - J'ai dit que le vœu du groupe PPCI était rattaché au projet de délibération de demain mais, non, il est bien rattaché à notre débat d'aujourd'hui.

Cela dit, j'avais déjà répondu à Jérôme DUBUS sur le fond.

A son vœu qui demande la mise en place d'une force d'action rapide de la propreté d'une centaine de personnes, nous préférons mettre en place des brigades volantes, qui ne seront pas très loin, puisqu'il s'agit de 84 agents, localisés sur les arrondissements, mais avec la même fonction.

Soit vous retirez votre vœu, soit j'y donnerai un avis défavorable : nous voyons bien que cela va dans la même direction.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, merci aux réponses des deux adjoints.

Je vais maintenant mettre aux voix les vœux déposés.

Le vœu n° 1, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, a un avis favorable avec l'amendement fait en séance. Je pense que le groupe Ecologiste est d'accord, Yves CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Oui, Mao PENINO nous a fait passer la version écrite et nous sommes d'accord avec cette version. Il n'y a pas de souci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 1 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2018, V. 1).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 2).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif, sous réserve d'un amendement qui, je crois, a été accepté par le président du groupe.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 3).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 déposé par le groupe DP avec un avis favorable de l'Exécutif, si amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 4).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 déposé par le groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 5).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 déposé par le groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Comme il n'y a pas de vote sur la communication, ni sur le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 2).

Je vous remercie pour ce débat et le vote de ces mesures essentielles pour Paris.

Rapport d'activité du Conseil des Générations Futures 2016-2017 (C.G.F.). Rapport du Conseil des Générations Futures. - Inclusion numérique et nouveaux services : 5 propositions phares pour construire une économie collaborative responsable à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons accueillir à présent le représentant et co-président du Conseil des Générations Futures, Patrick DOUTRELIGNE, et Charles-Edouard VINCENT, président de la Commission Economie du partage, ici, à cette tribune. Je veux les remercier d'être là. Nous allons leur laisser la place.

Je demande à celles et ceux qui doivent partir de quitter rapidement l'hémicycle pour ne pas perturber la suite de nos débats.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur le rapport d'activité du Conseil des Générations Futures, et notamment sur la contribution qui a été apportée sur l'inclusion numérique et les nouveaux services, avec cinq propositions phares pour construire une économie collaborative responsable à Paris.

Je veux, bien sûr, saluer Patrick DOUTRELIGNE, remercier, elle n'est pas présente ici, la co-présidente de ce Conseil des Générations Futures, à savoir Cynthia FLEURY, et bien sûr remercier Charles-Edouard VINCENT. Chacun, ici, vous connaît très bien pour vos activités dans le monde associatif, dans le monde de la solidarité. Nous sommes très fiers de vous compter parmi nous et parmi ce Conseil des Générations Futures.

Ce Conseil des Générations Futures a vu le jour à Paris, sur une proposition initiale de Didier LE RESTE et du groupe Communiste, qui souhaitaient que nous mettions en place l'équivalent d'un C.E.S.E., ici à Paris.

Nous avons travaillé avec Pauline VÉRON, avec l'ensemble des groupes de ce Conseil et sur une mission de Didier LE RESTE, pour faire une proposition qui d'ailleurs, et j'en ai été agréablement surprise puisque, lors des vœux du Président de la République aux corps intermédiaires auxquels nous participons en tant qu'élus de Paris, il a lui-même dit qu'il allait transformer le Collège économique, social et environnemental, en Conseil des Générations Futures. Finalement, je vois que l'expérience parisienne est une expérience qui donne envie de la prolonger et de l'étendre. Je suis très heureuse de cela.

C'est un Conseil qui réunit des Parisiens et des Parisiennes qui sont venus, chacun dans des collèges différents, travailler sur justement tout ce qui nous permet de bâtir ce Paris au futur, mais en posant des actes dès aujourd'hui. Je veux remercier les membres du Conseil des Générations Futures qui sont présents dans les tribunes de notre assemblée et qui sont venus assister au débat. Je veux les remercier d'être ici.

Je vais donc, sans plus attendre, donner la parole à Patrick DOUTRELIGNE, puis à Charles-Edouard VINCENT, pour qu'ils nous présentent leurs propositions, leur rapport d'activité, rapport qui a été beaucoup travaillé en lien avec Pauline VÉRON et Antoinette GUHL, mais rapport qui a vocation à être porté par l'ensemble de ce Conseil. Après leur intervention, je donnerai la parole aux différents orateurs.

M. Patrick DOUTRELIGNE, Monsieur le co-président du Conseil des Générations Futures, vous avez la parole.

M. Patrick DOUTRELIGNE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'abord vous dire que c'est un honneur d'être parmi vous. Deuxièmement, saluer la décision courageuse et progressiste que vous avez prise en créant le Conseil des Générations Futures parce que, comme la plupart des concitoyens, vous savez que la démocratie électorale que vous représentez n'est aujourd'hui plus suffisante par rapport aux attentes et aux demandes de la population qui veut contribuer et participer davantage. Par la création de ce Conseil des Générations Futures, vous validez la définition d'Albert Camus qui disait que "la démocratie n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité".

Dix-mois de travaux sur lesquels nous œuvrons depuis cette période, autour de trois dispositifs. Le premier : un bureau mensuel qui se réunit, avec les neuf co-présidents de collège et une forte assiduité, les trois présidents de commission que je vais vous présenter et dont l'un va décliner ses premières propositions, et les deux co-présidents du Conseil des Générations Futures, Cynthia, qui revient des Etats-Unis et qui ne pouvait pas être parmi nous aujourd'hui, et moi-même.

Nous avons initialement accepté et validé trois commissions sur proposition de Madame la Maire : la première commission, l'Economie de partage, qui va vous être présentée cet après-midi ; pour la 2e Commission, la proposition du Conseil de Paris était sur l'adolescence que nous avons remplacée par la jeunesse pour élargir un peu le champ des propositions. La troisième commission, qui rendra ses éléments en fin d'année, c'est sur le "Vivre ensemble à Paris".

Le Conseil des Générations Futures a besoin de votre attention, a besoin de voir quelles vont être vos réactions à ses propositions et de votre soutien parce que, même s'il y a un taux d'assiduité assez important dans les différents collèges, tout le monde attend de savoir si notre Conseil peut produire et peut émettre des propositions qui peuvent être reprises.

Je vous rappelle rapidement les sept collèges : les services publics, les associations, les entreprises privées, les personnalités qualifiées, les salariés, la démocratie locale avec les représentants des Conseils de quartier et les habitants sélectionnés. En tout cas, leur motivation est importante et elle le sera d'autant plus à votre écoute des propositions et à leur reprise éventuelle.

C'est dans ce sens que je laisse la parole à Charles-Edouard pour vous parler des propositions de l'Economie du partage, avec cette idée que la démocratie devrait assurer aux plus faibles les mêmes opportunités qu'aux plus forts. C'est dans cet esprit que la Commission vous fait des propositions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Charles-Edouard VINCENT.

M. Charles-Edouard VINCENT. - Bonjour.

Lorsqu'on avait démarré le Conseil des Générations Futures, Madame la Maire, nous avait proposé, comme sujet, de réfléchir, avec l'apparition des "smartphones" et de toute cette économie de plateforme, à ce que l'économie collaborative ne soit pas une économie uniquement de prédation, mais vraiment puisse être une économie du partage, et s'inscrive donc dans une dynamique positive.

C'est un sujet sur lequel on a travaillé dans notre Commission pendant 18 mois. Une vingtaine de personnes ont travaillé de manière assez assidue, en faisant venir des experts et des personnalités qualifiées sur ces sujets. Nous avons donc rendu un rapport, dont on tire trois grandes propositions que je vais vous présenter.

La première proposition consiste à demander à la Ville de mettre en œuvre un référentiel d'évaluation d'impact des différentes initiatives de l'économie collaborative. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, beaucoup de ces initiatives sont jugées de manière un peu binaire. On dit "c'est bien ou ce n'est pas bien", "on aime ou on n'aime pas", "il faut le soutenir ou il faut l'arrêter", sans en avoir une analyse plus fine qui, du coup, permettrait d'avoir un dialogue plus constructif entre ces acteurs et la Ville.

Par exemple, pouvoir évaluer quel est l'impact de ces différentes initiatives au niveau de l'emploi, au niveau de l'environnement, au niveau des services à apporter aux Parisiens, au niveau de la création de valeur et de la redistribution de cette valeur. Notre souhait, c'est de permettre qu'à l'échelle de Paris, un dialogue entre ces différentes initiatives et la Ville de Paris mûrisse un peu et puisse être plus constructif parce que sur telle initiative, par exemple sur les circuits courts, on va faire venir des paniers bio d'agriculteurs qui n'habitent pas très loin de Paris, donc comment ces initiatives vont bien s'articuler avec des commerçants parisiens, est-ce que cela va faire une concurrence, et voir quel impact cela a sur toutes les dimensions. Et du coup construire un dialogue plus constructif. C'était la première proposition.

La deuxième proposition que nous faisons, est qu'à Paris, personne ne soit exclu des bénéfices de l'économie collaborative. Aujourd'hui, vous avez des personnes âgées, des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, des personnes souffrant d'un handicap, qui n'ont pas les mêmes accès à tous ces services et à tout ce que peut offrir l'économie collaborative. Il nous semble donc important que la Ville puisse développer une infrastructure, un réseau de lieux physiques, avec des personnes qui puissent aussi expliquer, montrer comment utiliser cette économie collaborative. Attention, on ne parle pas que de la fracture numérique avec des personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui n'ont pas de "smartphone" parce qu'elles n'en ont pas les moyens ou ne sont pas habituées. On parle aussi des usages. Une fois que j'ai mon "smartphone", notamment pour des personnes âgées, comment je l'utilise, comment je peux faire du covoiturage, comment on peut m'aider dans mon quotidien avec des petits services, comment je peux mieux consommer.

Aujourd'hui, il y a au sein de la Ville, dans les mairies d'arrondissement, dans les S.S.D.P. mais aussi dans d'autres infrastructures comme les Espaces parisiens d'insertion, ou même le réseau des Kiosques, des personnes et des lieux sur lesquels on pourrait tout à fait s'appuyer pour donner accès à tout le monde, aux bénéfices de l'économie collaborative.

Je vais parler d'un exemple que je connais bien au niveau de "Lulu dans ma rue", qui est un de ces acteurs. 20 % des demandes aujourd'hui sont faites par des personnes âgées dans les kiosques "Lulu dans ma rue". Si nous n'avions pas ces kiosques, ces personnes n'auraient pas accès à ces services. Il faut donc généraliser cela.

La troisième proposition que nous avons, c'est effectivement de structurer une grande concertation entre la Ville de Paris et l'ensemble des acteurs de l'économie collaborative pour pouvoir aborder de manière plus claire, peut-être plus organisée, les grands enjeux de notre société en termes d'emploi, de propreté, de gaspillage, de transport, et en voyant comment ces acteurs de l'économie collaborative peuvent s'emparer de ces sujets et contribuer à leur manière. C'est-à-dire que notre idée a été de partir du constat qu'il y avait aujourd'hui, dans l'approche des services publics, une approche très descendante, c'est-à-dire que la collectivité va structurer, organiser les services publics, va faire appel à des grandes entreprises pour répondre à ces services et qu'aujourd'hui, on a vu de nombreuses initiatives citoyennes, initiatives venant du bas qui viennent compléter ces services publics et, parfois aussi, les percuter. Et donc, il faut arriver à organiser, mieux articuler cette discussion. Il faut mieux l'articuler, mais il faut aussi, je pense, s'appuyer sur l'inventivité, la créativité, l'agilité des acteurs de cette économie qui peuvent arriver avec des solutions nouvelles, des regards nouveaux.

Et aujourd'hui, il faut que ce dialogue puisse s'établir entre la Ville et ces acteurs-là. A titre d'exemple, nous avons été assez séduits par les approches d'Hackathon, mais aussi par ce qui a été fait autour de "Réinventer Paris". On n'était pas dans une approche d'appels d'offres classiques, mais beaucoup plus d'appels à projets ouverts. On se disait : on pourrait se dire que, sur des sujets qui concernent la Ville autour de l'emploi, autour du gaspillage, autour du co-voiturage ou des transports, la Ville peut poser les sujets. Donc, nous avons imaginé, à titre d'exemple, les journées du grand défi collaboratif, où la Ville de Paris viendrait avec un certain nombre de ces thématiques et ferait appel à cette créativité, cette inventivité des acteurs de l'économie collaborative.

En conclusion, au niveau de la Commission économie du partage, ce qu'il nous semble important de souligner, c'est qu'on voit aujourd'hui un besoin de moralisation de cette économie. Beaucoup de choses doivent se faire à un niveau législatif, c'est sûr, mais nous sommes absolument convaincus qu'à l'échelle de la Ville, entre les outils juridiques, entre les infrastructures et les moyens techniques de la Ville, la Ville peut vraiment montrer l'exemple et créer, à l'échelle de Paris, une dynamique vertueuse et positive pour ces acteurs-là en montrant le chemin.

Je pense qu'il ne faut pas avoir peur de cette économie qui, parfois, bouscule un peu notre quotidien et va changer beaucoup de choses. Parce que, finalement, dans cet outil très puissant qu'est l'économie collaborative, ce que l'on peut en retenir d'heureux et de positif, c'est que nous avons enfin un outil qui est à la hauteur des enjeux sociétaux auxquels nous faisons face, et donc, il faut se saisir de cet outil, en tirer le meilleur. C'est vraiment tout notre souhait. C'est comme cela que la Commission s'est mobilisée autour de ces propositions. On espère qu'elles seront entendues positivement de votre part.

Un grand merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Merci vraiment à tous les deux. C'est vrai que c'est une première que d'accueillir, puisque c'était une première, le Conseil des Générations Futures, mais que de vous accueillir au sein du Conseil de Paris, je vois que ce lien est très, très fécond entre ce que des acteurs de la société civile, des acteurs qui participent, non pas en tant qu'élus, mais présents dans ce Conseil des Générations Futures, ce que vous pouvez apporter à nos discussions sur un sujet, celui de l'économie collaborative et de cette économie du partage, qui est un sujet très important parce qu'on voit bien que Paris est un écosystème dans lequel cette économie du partage se développe. D'ailleurs, elle est souvent un peu méconnue ou sous-estimée.

Certains la voient encore comme quelque chose de parallèle alors qu'en fait, elle est aujourd'hui très structurante, y compris dans l'économie de la Ville, et de voir en quoi cette économie du partage doit être mieux appréhendée dans sa globalité, dans les défis qu'elle pose et les solutions que cela peut nous apporter, je pense que c'est vraiment très important.

C'est un moment très particulier et très important dans la vie de notre Conseil de Paris que de pouvoir avoir ce dialogue. Je sais que chacune et chacun s'y est préparé. Cela rejoint un peu nos discussions de ce matin sur comment impliquer les Parisiens sur les questions de propreté. Vous l'avez évoqué. C'est aussi un sujet qui peut être appréhendé par cette économie du partage - la question de l'emploi - mais, par exemple, les Jeux olympiques et paralympiques peuvent être le moteur sur lequel puisse se greffer une consultation beaucoup plus large qui nous permette, avec un objet qui est de remplir la mission qui est la nôtre, d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques en transformant et en accélérant les transformations nécessaires en matière environnementale, en matière d'emploi, en matière culturelle et sportive. Je pense qu'il y a là, sans doute - je vois Jean-François MARTINS qui avait déjà pensé à ces choses -, mais il y a peut-être une opportunité à partir des propositions qui vont être faites aujourd'hui.

Je vais, sans plus attendre, donner la parole aux différents orateurs et, ensuite, Pauline VÉRON et peut-être, bien sûr, Patrick DOUTRELIGNE et Charles-Edouard VINCENT, pourront également vous répondre.

Fadila MÉHAL pour le groupe DP.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je tiens, bien sûr, à saluer les deux représentants du Conseil des Générations Futures pour leurs travaux. Comme ils l'ont précisé, ce Conseil s'attelle, depuis maintenant plus de 18 mois, autour de ces trois commissions, sur des sujets qui méritent beaucoup d'attention.

Je voulais quand même, sur un plan de méthode, rappeler qu'il existe en effet beaucoup d'instances, actuellement, en parallèle de ce Conseil des Générations Futures, et vous l'avez évoqué. Je pense aux instances consultatives au sein de la Ville de Paris : le Conseil citoyen, la Conférence des citoyens, le Conseil parisien de la jeunesse, le Conseil de la nuit, Etudiants de Paris. C'est vrai que, pour plus d'efficacité, il serait peut-être important de faire travailler ensemble - je pense que vous l'avez fait avec le Conseil de la jeunesse puisque vous avez abordé, autour de la commission jeunesse, ce point - ces instances sur des problématiques croisées pour éviter des redondances, mais surtout pour renforcer les propositions qui sont faites, et notamment quand vous travaillez sur des questions aussi importantes que la jeunesse ou le vivre ensemble. Je sais que vous vous y êtes déjà engagés. Vous l'avez déjà dit.

Je pense qu'il serait important, en plus, de complexifier peut-être, dans une vision à la fois globale et élargie, des propositions qui en découleraient. De mon point de vue, ces analyses seront à la fois plus riches et plus fortes.

Revenir au sujet qui nous préoccupe qu'est l'économie de partage. Il me semble, en effet, qu'il serait intéressant, par le biais de votre instance, de donner la parole aux citoyens - vous l'avez évoqué -, de les écouter, de répondre à leurs attentes et de disposer de leurs avis. Sur ce rapport d'octobre, relatif à l'économie collaborative et responsable à Paris, je souhaite simplement faire quelques remarques générales du fait qu'il s'agit d'un sujet très vaste qui recouvre beaucoup de problématiques.

D'abord, ce rapport met en lumière les opportunités, mais aussi les risques de cette nouvelle économie horizontale. Dans ce rapport, plusieurs propositions sont faites - vous les avez évoquées : le référentiel de l'évaluation, la démocratisation des usages qui permet à des publics empêchés d'avoir accès. C'est sûr que certaines de ces propositions vont dans le bon sens. D'ailleurs, l'idée d'un guichet unique entre acteurs de l'économie collaborative et la Ville est un bon exemple. C'est vrai que ces mesures mériteraient tout de même d'être développées - mais je pense qu'elles vont l'être -, solidifiées davantage, expliquées dans un document que j'espère encore plus important et plus riche.

C'est vrai que l'économie collaborative - Madame la Maire, vous venez de le dire - est fortement d'actualité à Paris. Il s'agit d'une nouvelle forme d'économie, à la fois de partage, de solidarité, d'avenir, bien qu'elle ne soit pas tout à fait réglementée juridiquement. Pour rappel, cette économie s'appuie sur la vente entre particuliers, par exemple, de bien d'équipements ou de services, souvent favorisée par des plates-formes numériques. C'est un enjeu important qui répond à de nombreux défis. Celui de la pollution et des déplacements, par exemple, avec le co-voiturage et Autolib'. En effet, nul besoin, maintenant, d'avoir une voiture si je peux disposer de son usage par cet intermédiaire. Celui du tourisme et des voyages, comme "Airbnb". Elle permet aussi de faire des économies en louant pour un temps donné un matériel qui n'est utilisé qu'occasionnellement. Bref, elle participe au pouvoir d'achat des usagers. Elle peut créer des emplois, souvent précaires, faut-il le rappeler, et répond à des demandes, des aspirations humaines ou écologiques. Mais, dans ce nouveau monde numérique très concurrentiel, il est aussi primordial et vous l'avez souligné, de ne pas oublier les secteurs traditionnels, de les accompagner parfois dans leur transformation, dans leur mutation, afin d'équilibrer les chances de chacun et d'offrir une diversité de services aux citoyens.

En même temps, il est primordial d'intervenir dans le champ du droit et de réguler toutes ces pratiques, nous y sommes très attachés dans notre groupe, tous ces services nouveaux qui fleurissent rapidement.

Pour conclure, c'est une question évidemment très complexe qui appelle sans doute des développements, et je vous remercie en tant que Conseil des Générations Futures d'avoir travaillé sur ce sujet, qui est à la fois d'actualité et d'avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Fadila MÉHAL.

Je donne à présent la parole à Mme Valérie NAHMIAS pour l'UDI-MODEM.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord, je souhaiterais remercier les participants de cette nouvelle instance parisienne participative qu'est le Conseil des Générations Futures. Vous êtes volontaires, bénévoles, et mettez à profit votre expérience pour la communauté parisienne.

Evidemment, on ne va pas manquer de rappeler la redondance des structures existantes. Je rappelle que le Conseil économique et social national peut rendre des avis sur les enjeux parisiens. Le Conseil économique et social régional d'Ile-de-France remplit déjà ces fonctions. Ajoutons le Conseil économique et social métropolitain, c'est chacun le sien. Sans oublier le Conseil de la jeunesse, de la nuit, stratégique, des sages, de l'innovation, des quartiers.

Y a-t-il des personnes qui ne participent pas à Paris ?

Ce ne sont pas des élus, c'est sans doute mieux, sauf que c'est aussi le rôle des élus de proposer et pas seulement d'adhérer ou pas à des propositions d'un nouveau conseil.

La mission du C.G.F. est d'être dans la prospective, c'est-à-dire préparer aujourd'hui pour demain. Préparer, c'est analyser l'existant, nous avons seulement un regret : les données chiffrées du rapport sont principalement nationales. Les statistiques parisiennes auraient présenté l'intérêt de territorialiser les politiques proposées et de les adapter aux spécificités de la Capitale.

Vous proposez de lancer un grand diagnostic à Paris pour mieux comprendre les enjeux liés à l'économie collaborative et les freins liés à son utilisation. On réinvente l'eau chaude avec un énième groupe de consultation pour repartir sur une énième étude. Perte de temps, coût important. Ces éléments doivent se trouver aisément au sein des différents conseils, rapports ou études.

Vous développez par la suite un ensemble de mesures qui ont leur intérêt telles que : concevoir une démarche pédagogique, création d'un label, développer un maillage de proximité s'appuyant sur des lieux existants, instituer des journées collaboratives, c'est bien, mais quel est le bilan de la stratégie parisienne de l'inclusion numérique lancée en janvier 2017 ? Une cartographie des acteurs a-t-elle été élaborée ?

Eu égard au maillage territorial que vous promouvez, je tiens à rappeler que le groupe UDI-MODEM a défendu à plusieurs reprises au Conseil de Paris le maintien d'une maison des associations par arrondissement, où l'inclusion numérique pourrait y prendre davantage sa place. Il est donc dommage que le C.G.F. ne s'appuie pas sur des auditions d'élus de terrain, ou des consultations des groupes politiques. De plus, si l'échelle évoquée par le C.G.F. est la bonne, une grille d'analyse constitue en revanche un outil timoré. Nous voulons défendre une démarche beaucoup plus volontariste de la Mairie de Paris, plus prescriptive, visant à donner une impulsion forte et à définir des règles de régulation ne faisant aucunement obstacle à la liberté d'entreprendre, mais permettant au contraire de concilier bien vivre des Parisiens, intérêt général et dynamique entrepreneuriale, à l'instar de nos propositions sur les meublés touristiques.

Enfin, il conviendrait d'aller plus loin dans l'existant.

Le rapport fait état de bornes wifi disponibles dans 260 lieux parisiens, c'est beaucoup trop peu pour une capitale, d'autant que le métro ne dispose toujours pas de la 4G. Pourquoi ne pas envisager la 5G sur le mobilier urbain ?

Améliorons les dispositifs existants proposés par la Ville en faveur de l'inclusion numérique. Accroissons les connexions dans les bibliothèques de la Ville, les PIMMS, les cours municipaux pour adultes, et offrons une mixité de service et d'usages : bornes dans les centres sportifs, les piscines, matérialisation au sein des services publics, et évitons la rupture numérique pour tout type de population.

Les plateformes concurrencent certains services publics. De nouvelles alliances avec la puissance publique font évoluer le modèle social. Comme vous l'avez dit, "l'ubérisation" fait s'interroger sur la frontière entre salarié et indépendant, c'est pourquoi il convient de rationaliser les outils, d'adopter un objectif commun afin de valoriser ce nouveau service dont la Ville pourrait être le leader.

C'est notamment cette logique de pragmatisme et de coordination des pratiques, qui a conduit le groupe UDI-MODEM à proposer une offre de e-santé. C'est dans ce sens que nous voulons agir au Conseil de Paris avec vous et chaque citoyen parisien, pour élaborer des scénarios du possible mais aussi de l'impossible dans leur perception du moment, et faire en sorte que l'inclusion numérique soit simplement une évidence.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Il ne faut pas avoir peur des conseils et de la dynamique citoyenne.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme mes prédécesseurs je souhaite tout d'abord remercier à la fois Patrick DOUTRELIGNE, Cynthia FLEURY, même si elle n'est pas présente aujourd'hui, et Charles-Edouard VINCENT pour cette présentation mais aussi les préconisations que vous venez de formuler sur l'économie collaborative. Et bien sûr, remercier les 164 membres bénévoles du Conseil pour le travail fourni, dont j'ai compris que certains étaient présents dans les tribunes. Je souhaite donc, au nom de nous tous d'ailleurs, les remercier vivement.

Cela a été rappelé, ce Conseil des Générations Futures est une instance consultative indépendante et paritaire et en seulement quelques mois vous avez accompli la prouesse de devenir un lieu essentiel du débat public, puisque vous rassemblez des syndicalistes, des représentants d'employeurs, des Parisiens engagés dans le secteur associatif, bref toute la société civile y est représentée. Ces femmes et ces hommes qui font Paris au quotidien et disposent d'un cadre supplémentaire pour s'exprimer et formuler des propositions à l'échelle parisienne, comme M. VINCENT l'a démontré tout à l'heure.

Vous avez travaillé depuis 2016 sur trois thèmes : la jeunesse, le vivre-ensemble et l'économie du partage. Charles-Edouard VINCENT vient de nous présenter les conclusions de la Commission économie du partage, et ce travail d'analyse assez fin sur l'accès au numérique, qui effectivement dépasse la question un peu facile de la fracture numérique, mais ouvre évidemment bien d'autres questionnements.

Ce secteur porteur de nouvelles manières de produire, de consommer, tend parfois à dérapier vers l'économie de la prédation, et le travail de votre Conseil, grâce à des constats partagés mais aussi nous l'avons vu à l'instant, des préconisations précises et ambitieuses, permet d'identifier comment, si cette économie de partage révolutionne nos manières de vivre et de consommer, elle n'est pas que digitale mais pas non plus sans risque.

Vous l'avez dit, et Mme la Maire l'a confirmé, une dynamique vertueuse peut être insufflée par la Ville dans cette économie du partage, il ne faut pas en avoir peur, pas davantage que des conseils, j'y reviendrai tout à l'heure, mais pour cela il faut s'en préoccuper.

Je me permets juste de souligner que ce Conseil qui est un outil de participation citoyenne s'inscrit dans un écosystème plus large, ce sont sans doute d'ailleurs les raisons de son succès, puisque depuis 2001, depuis le jour où les Parisiens sur cette place agitaient les clés en direction de l'Hôtel de Ville pour signifier qu'ils souhaitaient désormais être chez eux dans cette institution, la démocratie locale et la participation citoyenne sont désormais au cœur de la politique municipale.

Il ne s'agit pas simplement d'associer des Parisiens à certains projets, mais bien de distiller, d'infuser, Pauline VÉRON l'a expliqué ce matin, une culture de participation citoyenne, et de faire ainsi de cette participation une véritable méthode d'élaboration assez novatrice des petits publics et de la gouvernance de la Ville.

C'est d'ailleurs pour cela qu'une charte de la participation a été instaurée et votée dans ce Conseil de Paris.

Ce Conseil n'est évidemment pas la seule manière de consulter la société civile à Paris puisqu'ont été créées, comme cela a déjà été rappelé, plusieurs instances. Puis le budget participatif, qui a été créé en 2014 sous la houlette de Pauline VÉRON - occasion pour moi de lui rendre hommage -, était dans nos esprits depuis bien longtemps. Il était bien difficile à mettre en œuvre et il voit désormais se lancer des projets dans l'ensemble de la Ville, et voit des dizaines de milliers de Parisiens s'en saisir.

Nous avons connu des concertations d'ampleur inédite sur des projets structurants, comme la Petite Ceinture par exemple. Je vois, comme élue d'arrondissement, à quel point les habitants de nos quartiers souhaitent se saisir de ces outils.

Quelques chiffres tout de même pour que ceux qui sont moins rompus à cette pratique l'entendent, et je l'indique peut-être à Mme NAHMIAS : 168.000 Parisiens ont voté en 2017 pour le budget participatif, 150.000 Parisiens ont une carte citoyenne, 2.000 personnes ont contribué sur la plateforme "idee.paris.fr", 500 personnes sont membres d'une instance consultative, notamment le Conseil des Générations Futures.

Nous avons aussi, je le rappelle et vous l'évoquiez tout à l'heure, créé les Maisons des associations dans les arrondissements, ainsi que les PIMMS, Madame la Maire, c'était de votre initiative à l'époque. Rappelons tout de même que c'est cette majorité qui a créé tout cela.

C'est d'ailleurs une journée très symbolique de ce point de vue, puisque ce matin nous avons entendu des représentants de la Conférence citoyenne sur la propreté, mais aussi des représentants du Conseil parisien de la jeunesse participer en quelque sorte aux travaux du Conseil de Paris. C'est vraiment une journée très symbolique de la concertation.

Je pensais que, sur les bancs de l'opposition municipale, la vogue du doute, pour être dans l'euphémisme, avait disparu et je constate, avec une certaine surprise en écoutant Mme NAHMIAS que non. Il faut continuer de dire que la concertation et la participation citoyenne, cela sert à quelque chose, cela ne coûte pas forcément trop cher de consulter et d'associer les citoyens.

Donc nous avons encore des désaccords mais c'est une méthode de gouvernance nouvelle que nous assumons, que nous revendiquons. Ce sont des dispositifs qui ne se superposent pas mais qui sont complémentaires entre eux, et qui permettent de mener une politique ambitieuse pour les Parisiens avec, il est vrai, un mode de gouvernance assez nouveau. Mais cela aussi, nous souhaitons l'assumer et, pour tout dire, nous en sommes assez réjouis.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame de LA GONTRIE.

Mme Marie ATALLAH pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous tenons tout d'abord à remercier les représentants du Conseil des Générations Futures, M. Patrick DOUTRELIGNE et M. Charles-Edouard VINCENT.

Nous remercions également notre collègue Didier LE RESTE qui a conduit la mission de préfiguration en vue de l'installation de ce nouvel outil de démocratie participative qu'est le Conseil des Générations Futures.

Nous remercions également les 164 membres de ce Conseil pour leur engagement et leur participation bénévole dans la gouvernance urbaine de notre territoire en pleine mutation, dans un contexte de mondialisation accélérée et dans les différents domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Après nos remerciements, nous souhaitons revenir plus longuement dans un premier temps sur le travail fourni, bien sûr, dont nous venons d'écouter les conclusions. Puis nous nous permettrons de revenir sur quelques points portant sur le rôle du Conseil des Générations Futures, ainsi que sur son périmètre d'action.

Au regard des éléments du présent rapport, nous constatons un choix de trois grands sujets qui sont abordés et étudiés dans le cadre de trois commissions de travail : l'économie du partage, la jeunesse et le vivre ensemble.

Nous saluons le réel travail de prospective concernant la thématique de l'économie du partage ou l'économie collaborative que vous avez développée dans un rapport. Nous tenons à vous remercier de la qualité de l'analyse pour nous éclairer sur l'émergence de cette économie collaborative dans notre territoire.

Sans pouvoir revenir sur tous les aspects intéressants que vous avez abordés, nous vous remercions pour toutes vos idées utiles pour nous guider en tant qu'élus, afin que le développement des activités de l'économie collaborative soit toujours déployé au service d'une ville collaborative pour tous et toutes, solidaire, inclusive et durable. Ce ne sont pas que des mots, ils ont un sens.

En ce sens, nous avons particulièrement apprécié l'intérêt que vous avez porté au lien entre la fracture numérique et la fracture collaborative, en vous basant sur des exemples statistiques issus d'une réelle consultation des structures sociales accueillant des publics comme les seniors, les chômeurs et les jeunes en insertion.

Vous avez constaté que 20 % des usagers de ces structures ne sont en mesure d'utiliser le numérique de façon autonome, et pour cela vous nous proposez de vraies actions concrètes en faveur de l'inclusion numérique.

L'économie collaborative est un sujet central pour nous, écologistes, qui sommes attachés aux valeurs que peuvent générer l'ensemble des pratiques et des modèles économiques basés sur des structures horizontales ou de communauté, et qui transforment la façon dont on vit, on crée ou on travaille. C'est donc pour nous un levier principal pour contribuer à mieux faire société ensemble dans nos territoires et mieux lutter contre les exclusions sociales.

Nous proposons par ailleurs que ce travail de recherche et d'analyse soit poursuivi par le C.G.F. afin de nous aider à trouver des mécanismes de régulation plus efficaces en matière de lutte contre le caractère déloyal d'opérateurs privés, capables de déséquilibrer le marché de certains secteurs d'activité et de générer plus d'inégalités que de solidarité et de collaboration dans nos territoires urbains. Nous pensons bien évidemment à des opérateurs comme "Airbnb" pour le secteur du logement ou "Uber" pour le secteur des taxis.

En ce qui concerne les deux autres thématiques évoquées dans le rapport, à savoir le vivre ensemble et la jeunesse, les deux sujets sont certes importants mais le rapport ne fait pas état de travaux approfondis pour nous permettre d'exprimer une parole utile.

Par ailleurs, en ce qui concerne les questions sociales et sociétales, qui pourraient nous intéresser ici, nous nous permettons quelques réflexions à la hauteur de ce que représente le C.G.F., pour nous et pour Paris, ville monde et métropole. Il nous semble en effet essentiel de se pencher sur des questions sociétales qui traversent notre société et qui marqueront l'avenir. Ce n'est pas seulement d'ailleurs dans notre territoire car comme l'économie est globalisée, les problématiques sociétales sont également mondialisées et globalisées. Ce sont des problématiques complexes qui appellent analyse et prospective pour mieux les comprendre et mieux les accompagner dans leur complexité par notre collectivité et ses multiples partenaires du territoire. Je citerai à titre d'exemples ici la question des réfugiés et de leur intégration, le fait religieux et son développement dans le respect de la laïcité, la question des femmes et de l'égalité hommes/femmes.

J'en profite également pour vous rappeler ici que la M.I.E. portant sur la thématique Paris ville interculturelle, que j'ai eu l'honneur de piloter au nom de mon groupe Ecologiste, proposait dans son rapport que le C.G.F. soit consulté pour nous aider dans la mise en œuvre de ses recommandations.

Avant de terminer, comment ne pas s'interroger sur l'absence d'une commission spécifique pour traiter la place de l'art et de la culture à Paris. Nous pouvons être tous d'accord ici de l'utilité d'une consultation du C.G.F. sur notre action politique dans ce domaine important qui est la culture.

Difficile de ne pas évoquer l'œuvre...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut maintenant conclure, Madame ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Je termine.

Evoquer l'œuvre de Jeff KOONS qui fait couler beaucoup d'encre en ce moment dans la presse quotidienne ainsi que dans les réseaux sociaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame ATALLAH, vous avez vraiment largement dépassé, ce n'est pas sérieux.

Mme Marie ATALLAH. - Beaucoup de questions qui peuvent être posées, dont celle des moyens attribués au C.G.F. pour qu'il puisse travailler dans de bonnes conditions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame ATALLAH, vous dépassez d'une minute ! Vous êtes la seule à dépasser comme cela, ce n'est pas normal.

Mme Marie ATALLAH. - Je termine par demander le montant du budget attribué au C.G.F.

Je vous en remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, mais il faut respecter les temps de parole. La base de la démocratie dans les assemblées d'élus, c'est de respecter le temps de parole sur lequel nos groupes sont inscrits. C'est pour une raison simple, c'est en fonction de la représentativité qui est la nôtre. Ce n'est pas par souci de vous couper, c'est juste parce que c'est une règle démocratique et il faut qu'on la respecte.

Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Vous comprendrez, comme vous l'avez rappelé, qu'en ma qualité de pilote politique de la mission de préfiguration du Conseil économique, social et environnemental parisien, que vous m'avez confiée et qui a débouché sur la création en 2015 d'une nouvelle instance participative parisienne, dénommée aujourd'hui Conseil des Générations Futures, je veux au nom de mon groupe saluer et féliciter toutes les actrices et tous les acteurs qui participent à cette belle aventure : la coprésidence, les membres du bureau...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez, franchement, vous ne pouvez pas être un peu curieux et respectueux de ceux qui parlent ? Cela aussi, c'est une règle démocratique.

Monsieur LE RESTE ?

M. Didier LE RESTE. - Merci.

Je veux donc au nom de mon groupe saluer et féliciter toutes les actrices et les acteurs qui participent à cette belle aventure : la coprésidence, les membres du bureau et les conseillères et conseillers des différents collèges.

Aussi, je tiens à saluer particulièrement le travail indispensable et précieux accompli par Roberte AMIEL, secrétaire générale du Conseil des Générations Futures. Bien que les travaux des différentes commissions qui ont été mis en place ne soient pas avancés au même niveau, on peut dire qu'au regard du travail produit, de la qualité du travail fourni, les objectifs fixés sont respectés.

Je rappelle aussi que ce nouvel outil de concertation proposé par les Communistes, constitue un engagement de campagne de la majorité, revendiqué d'ailleurs par plusieurs forces de la société parisienne.

A l'instar de la présentation des travaux de la commission économie de partage, cette instance paritaire consultative indépendante a vocation à jouer un rôle de conseil et d'expertise sur les grandes problématiques de la vie urbaine, structurant l'avenir aux fins d'élaborer des avis construits et stratégiques sur des questions de mutations socio-économiques, environnementales et sociétales.

Rappelons que la réflexion ainsi menée ne ralentit pas l'action ; au contraire, elle la légitime. C'est pourquoi je souhaite que les avis et préconisations transmis au Conseil de Paris soient sérieusement pris en compte.

C'est là une question de crédibilité et une marque de considération vis-à-vis des membres du Conseil des Générations Futures qui sont tous bénévoles. Je l'avais pointé lors de la création du Conseil des Générations Futures, la crédibilité et la lisibilité de cette instance se mesurera, au-delà de son caractère indépendant, à la qualité de ses travaux et au fait que nombre de ses propositions puissent être traduites en actes. De ce point de vue, comme mon groupe l'a fait dans le cadre du débat budgétaire 2018, je souhaite que le budget du Conseil des Générations Futures soit revalorisé afin qu'il puisse faire face efficacement aux sollicitations dont il est l'objet et à ses obligations.

Je propose qu'on relève ce budget qui est aujourd'hui de 30.000 euros annuels à 50.000, voire 60.000 euros sur l'année, dans la mesure où, on l'a vu et ce, sans esprit polémique de ma part, on a su trouver 225.000 euros pour financer 7 conférences citoyennes sur la propreté. A cet égard, le Conseil des Générations Futures aurait très bien pu être associé, consulté dans le cadre de la M.I.E. propreté ou par les conférences citoyennes dont je viens de parler, comme le prévoit d'ailleurs le titre III du règlement intérieur du C.G.F.

Je veux insister aussi sur la nécessité qu'il y a à porter intérêt aux questions et aux autres sollicitations que pose et manifeste le Conseil des Générations Futures aux différents cabinets et directions de notre Ville. Dans le même esprit, il y a lieu de favoriser l'articulation du travail, les interactions entre le Conseil des Générations Futures et les autres instances de concertation qui existent au sein de la Ville de Paris.

Il est tout aussi impératif que les groupes politiques au Conseil puissent avoir des réponses lorsqu'ils sollicitent le bureau du Conseil des Générations Futures. Sans lui donner des vertus qu'il n'a pas, le C.G.F. peut servir à ce que j'appelle "le premier mot du politique", s'il sait allier les fonctions d'anticipation, de prospective, de production d'avis et de proposition et qu'il dispose des moyens afférents à ses missions.

Enfin, tout ce travail doit nourrir concrètement la fabrique des politiques publiques au sein de la collectivité et ne s'oppose en rien, bien au contraire, aux travaux du C.E.S.E. national et du C.E.S.E. régional.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Didier LE RESTE.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour le groupe PPCI.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour à vous, chers représentants du Conseil des Générations Futures. C'est à vous que je vais m'adresser car les occasions de pouvoir échanger directement avec vous sont bien rares. Avant tout, je voudrais vous exprimer mes félicitations et mes encouragements pour votre implication bénévole au service de la Ville de Paris. C'est un aspect important à souligner car ceux qui vous critiquent, qui ont pu dire que vous étiez une instance pléthorique, inutile ou illégitime, sont les mêmes qui jamais ne donneraient de leur temps gratuitement à la vie municipale.

Je voudrais toutefois vous faire part de quelques interrogations sur le fond de vos travaux et sur la composition de votre institution.

Sur la composition de votre institution tout d'abord et même si nous ne pouvons plus rien y changer maintenant, je vais exprimer quelques regrets. D'abord, celui que tous les arrondissements ne soient pas équitablement

représentés dans les différents collèges. Le collège de la démocratie locale en particulier, qui est supposé être à l'image de notre ville dans son ensemble, devrait compter des membres de tous les arrondissements, capables d'évoquer leurs sujets de préoccupation locaux. Or ni le 3e arrondissement, dans lequel je suis élue, ni le 15e, ni le 16e, ni le 17e, pourtant parmi les arrondissements les plus peuplés de la Capitale, n'ont quelqu'un pour parler en leur nom dans vos instances.

Un autre regret est que le Conseil des Générations Futures reste encore totalement méconnu des Parisiens, malheureusement. Vous existez effectivement depuis deux ans et vous n'avez jamais été saisis par les Parisiens qui en ont pourtant la possibilité s'ils font une pétition regroupant 5.000 citoyens. Depuis votre création, il n'y a que la Mairie de Paris qui a fait appel à vous, la faute à un déficit de communication sans doute et à un manque de visibilité sur les réseaux très probablement, puisque seule une sous-page de Paris.fr vous est réservée.

Je pourrais, dans la liste des regrets, souligner une certaine opacité dans les budgets de fonctionnement du C.G.F. ou la non-indépendance de la plupart de ses membres directement nommés par l'Exécutif, mais ce ne serait pas très approprié de pousser ici ces polémiques un peu grasses en vous prenant, vous, les membres du C.G.F., à témoin.

Sur le fond de vos travaux à présent, j'ai lu avec beaucoup d'attention votre premier rapport d'activité. Vous avez identifié des chantiers qui tournent essentiellement autour de l'économie et des services collaboratifs. Comment gommer les inégalités d'accès à Internet ou favoriser une ubérisation des pratiques équitables ? Ce sont des sujets importants, surtout que, comme vous le relevez, Internet est un vecteur d'information essentiel avec 80 % des offres d'emploi et 73 % des offres de logements qui y sont publiées. Malheureusement, ce n'est pas parce qu'on accède aux annonces Internet qu'il y a plus d'appartements à prix décentes ou plus de boulots intéressants à pourvoir pour les générations futures.

La problématique de la fracture numérique concerne très majoritairement les plus de 70 ans à Paris, comme vous le mentionnez vous-mêmes dans votre rapport. Or il me semble que vous êtes le Conseil des Générations Futures et pas le "conseil des générations anciennes". Vous êtes le Conseil qui doit réfléchir à ce que les générations d'aujourd'hui puissent s'épanouir demain à Paris.

Avoir accès à Internet n'est plus vraiment un sujet pour les générations d'aujourd'hui et cela le sera encore moins pour celles de demain. Avoir accès à Internet est un sujet déjà largement traité par beaucoup de biais à Paris avec toutes sortes de budgets, les subventions aux associations, les budgets participatifs, la "politique de la ville" et, notamment, la Direction de l'Action sociale qui s'occupe déjà de mettre en place des formations, des accompagnements, des points de connexion publique, des guichets uniques, comme vous le suggérez, vous aussi et de manière très pertinente dans votre dossier.

Vous êtes le Conseil des Générations Futures et, à ce titre, laissez-moi vous suggérer quelques pistes de réflexion sur lesquelles vous pourriez vous autosaisir et sur lesquelles je suis sûre que nous serions nombreux à bien vouloir vous apporter des contributions. Savez-vous qu'aujourd'hui 8 jeunes cadres sur 10 veulent quitter Paris ? Un article du "Point" est sorti à ce sujet il y a quelques mois et il est très interpellant. Cette enquête stipule que la plupart des jeunes cadres souhaitent aujourd'hui quitter Paris, quitte à baisser leurs salaires ou à prendre un poste moins élevé ailleurs. Pourquoi ? Pour 60 % d'entre eux parce que le logement est trop cher, pour 50 % parce que l'environnement est trop pollué, pour 70 % d'entre eux parce qu'ils considèrent qu'ils perdent trop de temps dans les transports.

En gros, que disent les générations actuelles et futures ? Ils disent qu'ils n'ont plus les moyens de vivre ici et qu'un coût de la vie aussi élevé n'en vaut pas la peine si c'est pour vivre dans un environnement si stressant et si pollué.

Les résultats de cette enquête sont corroborés par un phénomène inédit actuellement à Paris : la population diminue, ce qui n'était pas arrivé depuis des dizaines d'années. Qui est parti ? Selon les études sociologiques, ce sont tout d'abord les jeunes couples sur le point d'avoir un premier bébé car ils ne veulent pas élever leurs enfants dans un environnement sale et qui manque d'espaces verts. Ils partent pour une meilleure qualité de vie. Qui part encore ? Ce sont les familles qui n'ont pas les moyens de se loger dans un espace suffisant et qui comprennent au bout d'un moment que jamais elles n'auront les moyens d'accéder à la propriété ici. Ces familles partent pour construire un capital immobilier.

Voilà un chantier de réflexion crucial pour notre Capitale. Comment enrayer la fuite des moins de 40 ans hors de Paris ? Comment éviter que notre ville ne vieillisse et ne soit accessible qu'aux très pauvres qui peuvent être aidés ou aux très riches qui peuvent tout acheter ?

Alors, comme je suis tout à fait bienveillante à l'égard du Conseil des Générations Futures, je vous offre la piste de réflexion mais aussi les solutions. Je vous encourage à vous tourner vers l'excellent programme que Nathalie

KOSCIUSKO-MORIZET avait proposé lors des dernières municipales. Vous verrez qu'il est très bien fait et qu'il y a des solutions tout à fait appropriées à ces problématiques que vous n'aurez qu'à reprendre. Les chapitres écologie et logement vous offriront...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Il va falloir conclure, Madame HAREL, sur cette belle signature que vous venez d'apporter à votre propos.

Mme Marie-Laure HAREL. - ... une multitude de propositions que vous pourrez copier-coller. Nous avons construit une très belle carte avec un million de mètres carrés d'espaces verts nouveaux à développer. Nous avons construit un schéma de politique de logement social plus juste.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci... Je pense que les Parisiens ont pu trancher en 2014.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je formule le vœu. Je pense que nous pouvons aussi beaucoup progresser...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument.

Mme Marie-Laure HAREL. - ... et les enquêtes en tout genre le montrent actuellement et les sondages aussi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et notamment en respectant les temps de parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je formule donc le vœu que notre Conseil travaille toujours plus étroitement sur ce qui préoccupera les générations futures pour qu'elles aient encore une chance de vivre heureuses à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe RG-CI.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, mes chers collègues.

La dématérialisation touche désormais le quotidien de tous les Français. De nombreuses actions ont été menées par notre collectivité pour réduire la fracture numérique et rendre le digital accessible à tous, même aux plus exclus.

En 2016, une étude "TNS Sofres" nous affirmait que 69 % des plus de 55 ans possèdent au moins un appareil connecté, mais cela ne fait pas non plus d'eux des "geeks" passionnés. Or, tirer profit de l'économie de partage nécessite de maîtriser les technologies qui y donnent accès, ainsi que les nouveaux modes de socialisation qu'elle sous-tend.

Je souhaite donc saluer, à mon tour, le travail du Conseil des Générations Futures et je m'étonne à nouveau, comme je l'ai fait ce matin, de tant de suspicion à l'égard de votre action et de ces nouveaux outils de citoyenneté que sont - ce matin - la Conférence citoyenne, le Conseil parisien de la jeunesse et - cet après-midi - le Conseil des Générations Futures. Cela n'amointrit pas le rôle des élus ; au contraire, cela le renforce, puisque cela permet un dialogue avec des instances bénévoles et représentatives. Bien entendu, je m'inscris totalement dans le soutien de ces nouveaux procédés démocratiques.

Vous posez aujourd'hui la question de l'économie de partage et celle de son accès, c'est-à-dire assurer aux plus faibles le même accès à ces outils que les plus forts, et votre proposition, c'est que personne ne soit exclu de l'économie collaborative. Cela est juste et cela concerne toutes les générations futures et les générations pas futures, je ne fais pas de distinctions : je trouve que tout ceci est purement artificiel, voire politicien.

Parlons donc du sujet sur lequel vous nous avez saisis : 55 % des seniors ont une opinion positive des services de consommation collaborative et de partage existants, alors que ce taux d'adhésion monte, par exemple, à 76 % chez les moins de 35 ans. Ces nouveaux modèles restent donc frappés par un effet générationnel, même si l'usage des plus de 60 ans n'est pas non plus inexistant. L'économie collaborative continue pourtant à lutter contre l'exclusion et renforcer le lien social. On l'a cité tout à l'heure : 20 % de personnes âgées fréquentent, par exemple, "DansMaRue". Les seniors ont, pour certains, tout simplement besoin d'un intermédiaire de confiance pour franchir le pas de l'économie collaborative.

Des accompagnements ont été mis en place dans certaines administrations, mais ils ne sont pas forcément suffisants, notamment face à des publics plus fragiles. Le soutien de notre collectivité à la création d'un réseau d'écrivains publics numériques, présents sur le territoire, accessibles à tous, avec des permanences hebdomadaires en mairie d'arrondissement et pour répondre aux sollicitations par téléphone, est un outil qui nous semble important.

Les élus du groupe RG-CI en sont convaincus : des actions simples sont possibles pour améliorer les nouveaux services. Je pense notamment à la question du regroupement des informations existantes pour simplifier le quotidien des familles. Car oui, parfois, il est difficile de trouver, en quelques clics, la réponse à nos questions, tant la profusion d'informations est grande sur la toile.

Aussi, les élus du groupe RG-CI pensent qu'il faut promouvoir l'apprentissage du faire car, au-delà de la maîtrise de l'usage des outils connectés, il s'agit aussi de développer l'aptitude à utiliser le numérique dans la vie courante, en vue d'atteindre des buts personnels et collectifs, et d'étendre les connaissances et les capacités de chacun pour une véritable autonomie d'usages citoyens.

Au-delà de ces enjeux, l'économie collaborative est un formidable vecteur de lien social - je le soulignais et vous l'avez souligné -, de rencontre et cela peut jouer un rôle de soutien, notamment pour nos aînés mais pas seulement, pour tous les publics qui sont loin de l'usage du numérique.

Et lorsqu'est évoquée la question de la médiation numérique, nous pensons évidemment au public senior, mais cela serait évidemment imparfait.

La fracture numérique est un enjeu multidimensionnel qui touche de nombreux domaines de la vie des citoyens parisiens. Sans prise en compte dans notre action, la fracture collaborative ne peut être réduite. Ainsi, aux efforts quotidiens d'accompagnement et de formation en direction des seniors doivent s'ajouter des mesures pour contrer les risques liés aux évolutions de nouveaux outils pédagogiques. Ceux-ci peuvent compromettre les compétences des publics actuellement connectés, créant demain un potentiel nouveau public fragilisé.

Vos propositions sont donc les bienvenues et je vous en remercie au nom du groupe RG-CI.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Laurence GOLDGRAB.

La parole est à Mme Julie BOILLLOT, pour le groupe les Républicains.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le Conseil des Générations Futures nous présente sa première contribution sur l'inclusion numérique et les nouveaux services, issue des travaux de la commission sur l'économie de partage.

Ce groupe a été mené par M. Charles-Edouard VINCENT, fondateur de "Lulu dans ma rue", structure qui a révolutionné l'économie de l'entraide dans mon quartier et je tiens vraiment à saluer, en notre nom, votre travail et votre engagement en tant qu'entrepreneur social.

Cette commission présente cinq solutions solides, pragmatiques, et nous espérons qu'elles seront concrètement mises en œuvre pour améliorer ce secteur en pleine évolution.

Félicitations donc à tous ceux qui ont participé à cette commission et, plus globalement aux 164 Parisiens engagés dans le C.G.F. qui ont accepté de donner de leur temps, de leur énergie, totalement bénévolement pour l'avenir de la cité.

Et c'est là que mes réserves commencent : la Ville de Paris met-elle à disposition les moyens à hauteur de l'investissement des membres du C.G.F. ?

Rappelons la genèse du C.G.F. : créé en 2015 et installé en mars 2016, il s'agit de doter Paris d'un Conseil économique social et environnemental - belle ambition -, sept collèges installés en fonction de la diversité parisienne : les associations, les entreprises, les salariés, les services publics, les habitants, la démocratie locale et les personnalités qualifiées, soit 164 Parisiens et un budget de 50.000 euros.

Sur le papier, c'est donc une belle machine mais dans la pratique quotidienne, les participants ont vite déchanté et, deux ans après l'installation du C.G.F., force est de constater que la plupart des collèges ne se réunissent que très rarement, en particulier le collège des habitants - avouez que c'est tout de même gênant. Je nuance toutefois cette réalité en félicitant le collège des démocraties locales qui s'astreint à une réunion mensuelle.

Nous nous interrogeons aussi par une absence notable : celle de la vice-présidente FLEURY-PERKINS, philosophe, psychanalyste, universitaire, membre au titre des personnes qualifiées, qui n'a pas participé aux travaux depuis de nombreux mois. A-t-elle démissionné ? Il semble que non. Bien que je ne doute pas que son absence soit justifiée, comprenez que l'absence de transparence sur son indisponibilité nous interroge. Et que dire lorsque, lors de la dernière plénière d'octobre, seulement un tiers des membres siégeaient pour adopter les travaux ici présentés ?

Je m'interroge : pourquoi ce désenchantement chez les membres du C.G.F. ?

D'abord, les moyens ne sont pas au rendez-vous. Il aura fallu deux ans pour qu'une délégation aille rencontrer les membres du CESER de Lyon, instance qui fonctionne bien, pour échanger autour des pratiques et des bonnes pratiques. Ce déplacement aurait dû se faire dans la foulée de l'installation en 2016 et ce n'est pas faute que les conseillers l'aient demandé. Par ailleurs, le budget du C.G.F. a été divisé par deux depuis l'installation, ce qu'a dénoncé Didier LE RESTE. Nous avons démarré en 2016 à 50.000 euros ; en 2018, c'est 30.000 euros. Voilà un drôle de signal envoyé quand on se veut le chantre de la démocratie participative !

Enfin, le C.G.F. souffre clairement d'un manque de visibilité. Aucun compte-rendu des travaux n'est produit sur le site Internet, enfin, devrais-je dire la page Internet du site de la Ville de Paris. La présentation du C.G.F. y est très sommaire : quatre onglets, dont le dernier "agenda" est vide. Avouez qu'on est quand même loin du site du CESER avec trombinoscope des membres, comptes rendus des réunions et vidéos des plénières.

Honnêtement, qui sait ici, à part notre excellent collègue, Didier LE RESTE, que le C.G.F. peut être saisi par 5.000 Parisiens, ou par les groupes politiques du Conseil de Paris, ou par vous, Madame la Maire ?

Madame HIDALGO, vous auriez pu donner l'exemple, mettre en avant le C.G.F., vous qui êtes si attachée aux consultations citoyennes, et un exemple très récent m'a littéralement frappée de la dichotomie entre le discours et les actes, et je me félicite que Didier LE RESTE l'ait également relevé. Dans le cadre du débat sur la propreté, nous avons beaucoup parlé ces derniers jours du rapport IFOP, basé sur la consultation citoyenne de sept panels de 15 Parisiens réunis pendant 6 mois.

Résultat : 67 propositions. Coût : 225.000 euros. Justification : besoin d'avoir directement l'avis de citoyens, de valoriser la démocratie participative. Mais n'était-ce pas là le rôle-même du C.G.F. ? Le C.G.F. ne pouvait-il pas être saisi sur la question par vous-même ? Outre l'économie de 225.000 euros, vous auriez pu, Madame la Maire, donner au C.G.F. une visibilité sans précédent lors de ce débat sur la propreté qui, selon vos dires mêmes ce matin, est aussi une question environnementale. On est donc pleinement dans le champ de compétence du C.G.F. Voilà donc une occasion manquée qui jette, une nouvelle fois, le voile sur une réelle motivation de la Ville à faire vivre pleinement les agoras citoyennes.

Mes chers collègues, le C.G.F. est composé d'hommes et de femmes qui ont à cœur de servir Paris. Nous les remercions pleinement de cet engagement, ils sont ici présents dans la tribune, ne les décevons pas, donnons-leur les moyens de leur ambition et, plus globalement, appuyons-nous sur les instances de consultation citoyennes existantes au lieu de multiplier les structures à usage unique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes, puisque c'est le temps qui vous est imparti.

Mme Danielle SIMONNET. - Top chronomètre.

Un Conseil économique et social, c'est une très bonne chose. Après, j'ai un peu de mal à voir quels sont exactement les moyens dont vous disposez pour véritablement faire un travail, et surtout j'ai du mal à voir comment la Ville et l'ensemble des adjoints vont vraiment vous solliciter pour que vous et votre instance puissiez pleinement jouer votre rôle de contre-pouvoir aussi citoyen pluriel sur un certain nombre de thématiques complémentaires aux dynamiques de conseils de quartier, ce qui me semble important.

Maintenant, sur la question de l'économie collaborative, je reste un peu sur ma faim. Sans doute n'ai-je pas le document plus fourni de l'état de vos travaux et que la synthèse assèche un peu vos propositions, parce que j'ai du mal à en percevoir véritablement l'aspect concret.

Ce que j'apprécie, c'est votre façon de bien poser le problème. L'économie collaborative ? De quoi parle-t-on ? Est-ce du partage ou de la prédation ?

En effet, de fait, pour l'instant, l'économie collaborative propose à nos sociétés un suicide social collectif. Elle nous réduit à des citoyens en recherche de "low-cost", ce qui est amené à casser notre Code de travail en développant le tout statut autoentrepreneur et en pétant le salarié, et donc toutes les protections qui vont avec, la non-reconnaissance des liens de subordination, ensuite en nous faisant des tâcherons du XIXe siècle. Ensuite, c'est une arme pour briser la Sécurité sociale parce que, qui dit autoentrepreneur, dit pas de cotisations sociales ni des salariés ni des employeurs. Ensuite c'est une arme pour péter les services publics parce que généralement les entreprises de l'économie collaborative sont les professionnels de l'optimisation fiscale.

Collaborative, le terme même est problématique, la collaboration n'est absolument pas quelque chose de positif dans notre histoire.

En revanche, l'économie du partage oui, comment faire en sorte d'émanciper l'économie du partage de toutes les formes de prédation dont elle est issue, et c'est là que c'est intéressant.

J'aurais énormément de questions à vous poser, mais j'ai dépassé mon temps de parole, sur "Lulu dans ma rue", mais je vous dis une chose : l'économie du partage, la Ville doit s'emparer des sociétés coopératives d'intérêt collectif, c'est par le biais de la coopérative que l'on permettra véritablement l'émancipation de l'économie collaborative de la prédation.

C'est pourquoi il faut développer comme cycle et développer aussi le recours à Coopaname. J'invite "Lulu dans ma rue" à s'intéresser à Coopaname et au modèle coopératif pour que ce que vous pouvez prendre soit bien réparti.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Applaudissez-vous, vous avez tenu la position qui était bien sûr la vôtre et, dans le rapport, c'est vrai qu'il n'y a rien sur l'appropriation des moyens de production, mais ce n'est pas grave, je pense que l'économie collaborative nous offre peut-être un autre chemin.

Je voudrais redonner la parole à Patrick DOUTRELIGNE et à Charles-Edouard VINCENT, avant de donner la parole à Pauline VÉRON pour répondre à l'ensemble des questions.

Patrick ?

M. Patrick DOUTRELIGNE. - Je voulais vous remercier de votre attention et de la reconnaissance unanime du caractère bénévole et militant du Conseil des Générations Futures, et je salue aussi bien sûr la présence de ceux qui sont ici.

Sur les quelques points sur lesquels il y avait des difficultés. Sur la méconnaissance, on ne peut que partager. Evidemment, le Conseil des Générations Futures ne sera vraiment opérationnel que lorsqu'il sera connu. Nous attendions beaucoup de cette journée puisque nous faisons les premières propositions et voir comment elles vont être prises. C'est ce qui va motiver la connaissance et favoriser la motivation des membres qui viennent. Puisque vous parliez de présence, c'est vrai que l'assiduité, en dehors des Commissions et des groupes de travail, peut petit à petit se disloquer, si justement ils ne sentent pas que derrière cette réflexion et ces propositions, il y a des reprises.

Maintenant, sur cette même assiduité, c'est l'apprentissage de la démocratie et du consensus. C'est-à-dire que, la plupart du temps, les gens ont des idées toutes faites et viennent avec leurs idées, et quand ils s'aperçoivent qu'il y a un vrai apprentissage de la connaissance, de la discussion, de la recherche de compromis, certains sont moins assidus que d'autres. Mais je peux vous assurer qu'en ayant plus de 50 % d'assiduité, et en comparaison avec des Conseils économiques différents, nous sommes dans des bonnes répartitions.

Sur les arrondissements, je vérifierai, mais je suis très étonné parce qu'il me semble que tous les conseils de quartier sont représentés, y compris dans les trois arrondissements...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'assiduité et l'écoute. Côté assiduité, vu d'ici, cela ne fait pas très rempli, et l'écoute, vu d'ici, cela peut s'améliorer.

M. Patrick DOUTRELIGNE. - Mis à part un arrondissement pour le moment qui n'a pas souhaité nous faire des propositions pour le Conseil des Générations Futures, tous les autres l'ont fait.

Sur les problématiques sociétales, vous avez raison, et nous sommes ouverts à la saisine puisque les groupes parlementaires de cette Assemblée peuvent saisir le Conseil des Générations Futures au même titre que le médiateur, que les maires ou que la population.

Nous sommes donc tout à fait ouverts sur ces propositions, en sachant que la prochaine auto-saisine que nous nous sommes accordés, c'est la lutte contre les incivilités. C'est quelque chose qui devrait tous vous intéresser. Bien sûr que le dialogue entre les différents comités ou conseils que vous avez évoqués, qui sont tous complémentaires, et je l'espère, qui ne se marchent pas les uns sur les autres, sont pour faire ouvrir le dialogue avec vous. Donc, la prochaine fois que nous vous saisisons ou que nous viendrons exposer nos propositions, ce sera sur la jeunesse, la jeunesse à Paris et donc, la génération future, comme vous l'exposiez tout à l'heure, Madame, mais aussi il faudra aborder les problèmes du vivre-ensemble, y compris des migrants puisque c'était une des propositions.

Nous entamons, dès le mois de mars, la lutte contre les incivilités qui sont une plaie dans notre ville. Pour la sortir, c'est justement la participation citoyenne et le fait que tout le monde s'en préoccupe. Il nous semble intéressant

que ce soit non pas une décision qui vienne ou d'en haut ou qui reste dans les différents colloques, mais que ce soit une participation de tous les citoyens.

Sur l'économie du partage, je vais laisser Charles-Edouard répondre.

M. Charles-Edouard VINCENT. - Merci pour tous vos retours.

Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais juste apporter un petit complément par rapport à ce que j'ai entendu.

Tout d'abord, sur l'enjeu de la fracture numérique. Ce qu'il nous a semblé important, au niveau de la Commission du partage, c'est que cela n'a pas été de reprendre ce que fait déjà la Ville. La Ville fait beaucoup de choses au niveau de l'inclusion numérique, et ce qui nous a semblé intéressant de souligner, c'était qu'au-delà des outils, de l'accès au numérique et de la formation sur ces outils, c'était bien expliquer les usages que l'on peut en faire.

C'est un peu comme dans une pyramide, il faut d'abord que vous ayez les outils, ensuite l'accès, que vous sachiez les utiliser, mais après comment les utiliser. Il nous semble qu'aujourd'hui, c'est un enjeu de pouvoir bien expliciter cela aux personnes qui n'ont pas naturellement accès à tous ces outils.

Le deuxième sujet porte sur la dimension prospective de notre travail. Le Conseil des Générations Futures, c'est prospectif. Il s'avère que pour l'économie du partage, on est sur des enjeux qui évoluent à une telle vitesse que la Commission s'est attelée à essayer d'être assez pragmatique parce que se projeter dans dix ans, comment préparer la Ville dans dix ans pour répondre aux enjeux de l'économie collaborative, cela nous paraît être complètement à côté de la plaque.

On a donc essayé de réfléchir à des propositions qui puissent être mises en œuvre dans des échéances de 12 à 24 mois, qui sont un peu le tempo de cette nouvelle économie collaborative et, pour reprendre, il nous semblait qu'une des premières étapes était d'arriver à construire une grille de lecture sur les impacts de cette économie pour l'ensemble des acteurs et arriver à construire déjà un diagnostic commun. Après, on peut être d'accord ou pas, mais poser ce diagnostic pour pouvoir voir quels sont les axes sur lesquels il faut être vigilant, quels sont les axes qu'il faut soutenir, sur les questions d'emploi, de concurrence déloyale, etc., en tout cas, arriver à poser un diagnostic partagé, et sortir du débat stérile, c'est bien ou pas bien.

Ce qui est très intéressant au niveau de la Commission, c'est la diversité des membres de la Commission, qui font que c'est tout de même un lieu d'échange et de co-construction, je vais le dire à titre d'expérience personnelle, assez unique, puisque nous avons dans la Commission une vingtaine de personnes qui se réunissaient tous les mois, pendant 18 mois, avec des salariés, des représentants associatifs, des représentants syndicaux, des personnes travaillant dans le service public, des citoyens, et des membres de conseils de quartier et d'arriver à construire des propositions que nous portons tous, c'est déjà un énorme travail qu'il n'est pas évident de faire et qui me semble intéressant, parce que cette très grande diversité des membres fait que l'on arrive à avoir un peu cette vue à 360 degrés. Je n'ai pas connu beaucoup d'espaces comme cela, et j'ai trouvé cela très intéressant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, et nous avons besoin de ces espaces pour la coproduction de décisions qui soient effectivement adaptées au temps d'aujourd'hui, aux perspectives de demain. Souvent, dans la démocratie représentative, il y a une sociologie liée peut-être aux formations politiques, au mode de recrutement des formations politiques, et je pense que le Conseil des Générations Futures, tout comme la possibilité de s'appuyer sur des conférences de citoyens, les deux ne sont pas antinomiques, les démocraties qui ont mis en place les Conseils des générations futures utilisent aussi les conférences de citoyens et les conférences de consensus pour produire de la décision qui concerne le plus grand nombre et qui part non pas de positionnements partisans, mais bel et bien d'usages, d'acteurs, qui sont représentés et présents dans la décision. Je crois que c'est vers cela que nous devons aller.

En tout cas, c'est vers cela que vont la plupart des grandes villes qui sont totalement de plain-pied dans ce XXI^e siècle, avec les effets positifs et négatifs de la mondialisation, et qui essaient de trouver des solutions qui n'existent pas par ailleurs. Parce que sur tous ces sujets, il n'y a pas de solutions toutes faites, cela n'existe pas, nous devons les inventer.

Et je ne pense pas qu'ici, aucune et aucun d'entre nous puisse les inventer seul ou simplement dans le cadre de référence qui a été celui qui l'a porté à être élu dans cette Assemblée.

C'est cela que nous sommes en train de faire. C'est complexe, ce n'est pas une mise en cause de notre statut d'élus ou rôle d'élus, c'est une ouverture de notre rôle d'élus, en comprenant et en admettant les limites du mandat représentatif qui nous impose aujourd'hui d'aller chercher justement dans la société civile avec des modalités

organisées, d'aller chercher ces avis citoyens qui nous rendent plus forts et nous préservent de décisions qui seraient ou purement idéologiques, ou purement partisans, ou purement liées à la satisfaction de tel ou tel intérêt particulier, c'est cela que nous sommes en train de faire.

Ce n'est pas simple, c'est vrai, mais je préfère que l'on soit du côté de ceux qui essaient plutôt que du côté de ceux qui continuent à résister en pensant que finalement les logiques des partis... Et pardonnez-moi, quand on a aujourd'hui 8 groupes au Conseil de Paris, on peut se poser un peu des questions et se dire que ce n'est pas totalement inutile de faire ce pas de côté avec des organisations structurées, avec un travail soutenu de la part de ces acteurs de la société civile qui sont ni plus ni moins des femmes et des hommes comme nous, qui ont envie aussi de prendre une part de responsabilité dans notre destin commun.

Pauline VÉRON ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, cher Patrick DOUTRELIGNE, cher Charles-Edouard VINCENT, chers membres du Conseil des Générations Futures, et je remercie ceux qui ont pu se libérer cet après-midi pour être présents à ce Conseil de Paris, cher Didier LE RESTE, chers collègues qui êtes intervenus dans cette discussion.

Je voudrais tout d'abord excuser ma collègue Antoinette GUHL, qui est absente exceptionnellement aujourd'hui pour des raisons familiales, je répondrai en son nom également notamment sur les propositions sur l'économie collaborative.

Sous l'impulsion de la Maire, la participation citoyenne s'est installée à Paris comme une culture qui irrigue l'ensemble de l'action de notre Municipalité. Aujourd'hui, c'est une réalité, nous co-construisons l'ensemble de nos politiques publiques avec les Parisiens.

Cette séance du Conseil de Paris, cela a été rappelé, en est encore une belle illustration, puisque nous avons eu un débat très riche ce matin autour de la communication "Objectif Paris propre", qui se nourrit des travaux des élus réunis en M.I.E., des travaux de 105 citoyens qui ont accepté de participer à cette conférence citoyenne, mais aussi des réflexions et propositions des jeunes du Conseil parisien de la jeunesse.

C'est le partage du pouvoir, la reconnaissance de l'expertise des citoyens et une démocratie plus vivante qui sont au cœur de ce choix d'une gouvernance plus partagée.

Je voudrais très sincèrement remercier les deux coprésidents, Patrick DOUTRELIGNE et Cynthia FLEURY, et les 162 autres conseillers du Conseil des Générations Futures, qui par leur diversité et par leur ouverture développent une vision originale et éclairée pour des sujets majeurs pour le Paris d'aujourd'hui et de demain dans un cadre complètement innovant, puisqu'il s'agit d'une instance de réflexion et de consultation qui n'a pas d'équivalent et a pour mission de réfléchir, à moyen et à long termes, contrairement à l'ensemble des autres dispositifs de consultation qui ont été mis en place à la Ville qui sont saisis de sujets que nous souhaitons mettre en œuvre dans les mois qui viennent. Il s'agit bien ici d'être dans une vision prospective.

Je précise que des membres de tous les conseils de quartier, donc de tous les arrondissements participent à ce Conseil, sauf le 7^e arrondissement qui a refusé d'y participer.

Je rappelle que le Conseil des Générations Futures est une instance indépendante puisqu'il décide, à travers son bureau, de se saisir ou pas des sujets qui lui sont proposés à la fois par la Maire et par les groupes politiques du Conseil de Paris, donc je vous invite à le saisir d'un certain nombre de sujets, vous les avez évoqués dans vos interventions.

Un grand nombre de ses membres sont également désignés par leur organisation ou tirés au sort, puisqu'il y a par exemple un collège de citoyens qui sont tirés au sort.

Choisir de s'engager au sein du Conseil des Générations Futures n'est pas si facile, ces Parisiens engagés font bénévolement le choix audacieux de s'atteler à des sujets exigeants avec leur diversité en bandoulière. Je veux les remercier pour ce travail qui nous éclaire sur des sujets aussi importants qu'aujourd'hui, l'économie du partage, demain la jeunesse et le vivre-ensemble, et bientôt sur l'esprit civique.

Concernant plus précisément les propositions du rapport sur l'économie du partage, la Maire vous a saisis il y a quelques mois de cette question ou plutôt de ce défi : comment organiser l'économie collaborative pour qu'elle reste une économie du partage et non de la prédation ?

Vous l'avez rappelé, l'économie collaborative est aujourd'hui partout dans nos vies, dans nos finances, dans nos déplacements, dans nos assiettes, dans nos caddies. Le chiffre d'affaires global de l'économie du partage

atteignait 20 milliards d'euros en 2013 et pourrait dépasser les 300 milliards d'ici à 2025. Un conseil chargé du futur ne pouvait donc pas faire l'économie d'y réfléchir...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce serait formidable que ceux qui ont posé des questions puissent écouter les réponses.

Cela me paraît là aussi assez évident, non ?

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Au-delà des opportunités économiques, sociales et humaines, je retiens que l'économie collaborative est avant tout un mode d'organisation horizontale qui fédère des communautés entre elles et vient parfois répondre à des besoins non ou mal couverts jusque-là. Sans être angélique sur ce secteur et sans minimiser les risques d'externalité négative qu'il comporte, vous avez volontairement échappé à la question dogmatique "pour ou contre l'économie collaborative", vous nous invitez plutôt à prendre en main le sujet, non pas pour contrôler à tout prix mais pour peser sur le devenir de cette économie et en tirer le meilleur pour tous les Parisiens.

Vous pensez donc que la Ville a vraiment un rôle à jouer pour développer l'économie collaborative dans le sens d'une économie du partage avec des outils plus incitatifs que contraignants.

Je vais répondre sur trois points à votre proposition, mais sachez que nous allons bien sûr nous en saisir et les mettre en œuvre et que vous serez associés aux réflexions et à cette mise en œuvre.

Ainsi, en matière de lutte contre ce que vous appelez la fracture collaborative et non pas numérique, ma collègue Dominique VERSINI va organiser une rencontre avec les pilotes de la stratégie "Inclusion numérique" lancée l'an dernier, et qui rejoint vraiment vos préoccupations.

Antoinette GUHL propose d'associer le Conseil des Générations Futures au montage d'une grande conférence sur l'économie du partage en partenariat avec la Chaire d'économie de Paris, l'occasion d'avancer notamment sur la grille de lecture que vous avez appelée de vos vœux.

Enfin, Antoinette GUHL vous propose de travailler à l'organisation d'une journée des défis collaboratifs que vous avez proposée en lien avec le Mouvement des entrepreneurs sociaux, pour mobiliser les entrepreneurs sociaux, pour répondre à un défi solidaire parisien comme vous le préconisez, par exemple sur le gaspillage alimentaire.

Enfin, même si la Commission économie du partage n'a pas vocation à se pérenniser, je vous propose que l'on organise un point d'étape dans un an pour mesurer l'impact de vos propositions.

Je vous remercie encore pour tout le travail fourni depuis 18 mois.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci à Patrick DOUTRELIGNE, merci à Charles-Edouard VINCENT et aux membres du Conseil des Générations Futures. Merci aux orateurs et à Pauline VÉRON d'avoir participé à ce débat et répondu, je l'espère, en engageant un peu plus les élus encore un peu sceptiques. Je l'ai perçu comme tel sur les bancs de cette Assemblée. Vraiment, regardez ce qui se passe dans les villes qui sont effectivement en train de réussir - comme Paris, d'ailleurs - à l'échelle internationale. Ces villes-là, toutes, font un travail appuyé sur les citoyens, la société civile, un travail organisé, un travail qui ne peut que nous permettre de résoudre les défis qui sont ceux du quotidien, mais aussi les grands défis de ce siècle. Merci infiniment.

Je vous propose une minute de suspension de séance. Je vais raccompagner, bien sûr, nos deux invités. Je vais peut-être demander qu'un conseiller vienne - peut-être Bruno - présider. S'il vient, je n'ai pas à suspendre la séance, ce qui fera gagner du temps à tout le monde et ce qui me permettrait d'accompagner nos invités.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous reprenons nos travaux.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole au président de la 5e Commission, le nouveau président de la 5e Commission que nous félicitons tous pour ses nouvelles responsabilités, Paul SIMONDON.

Trois minutes pour cette présentation.

M. Paul SIMONDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 5e Commission s'est réunie il y a une semaine sous la présidence de M. Buon Huong TAN, que je tiens à remercier.

Sur le logement, ont été présentés notamment les projets de délibération qui prévoient la réhabilitation de plus de 1.700 logements sociaux dans le cadre du Plan Climat Energie, l'évolution du dispositif "Multiloc", et Ian BROSSAT a également répondu aux questions sur la composition de la Conférence du logement.

Sur l'urbanisme, ont été présentés, entre autres, la nouvelle étape importante dans l'aménagement du secteur Chapelle-Charbon, la convention de coopération avec le Département de Seine-Saint-Denis ainsi que le projet de la ville multi-strate.

Et enfin, pour faire suite à l'entrée de la précédente présidente, Galla BRIDIER, dans l'Exécutif municipal, les membres de la Commission m'ont désigné pour animer leurs discussions à l'avenir. Je les en remercie et j'aurai à cœur de leur proposer un cadre éclairant pour nos débats.

Je vous remercie.

(M. Jean-François MARTINS, adjoint, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je me joins à Bruno JULLIARD pour vous féliciter.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la pollution de l'emprise du 25, rue de Constantinople (8e).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 10 relatif à la pollution de l'emprise du 25, rue de Constantinople.

La parole est à Mme LECUYER pour deux minutes.

Mme Catherine LECUYER. - Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville a acheté l'immeuble situé au 25, rue de Constantinople, dans le 8e arrondissement, il y a plusieurs mois, afin d'y réaliser un groupe scolaire et des logements sociaux. Pendant des décennies, le 25, rue de Constantinople a été occupé par un garage "PSA". En attendant le démarrage des travaux, une convention d'occupation précaire a été conclue entre la Ville et l'association "Aurore" pour y accueillir des enfants, des familles en difficulté. Or, cette convention mentionne explicitement la pollution du site liée à l'activité du garage sans plus de détails.

Le 16 novembre dernier, une étude très fortement médiatisée - et on en a déjà parlé ici même, au mois de novembre - réalisée par l'O.N.G. française "Robin des Bois", alertait l'opinion publique sur la présence de résidus de plomb, d'hydrocarbures et de solvants chlorés dans les sols de près de trois-quarts des établissements accueillant des jeunes enfants à Paris. Cette étude précisait aussi que - je cite : "Certains résidus polluants ont des impacts sur le développement du cerveau et du système nerveux de l'enfant. D'autres peuvent avoir des effets néfastes sur la fertilité". Toutes ces informations viennent justifier le vœu, par ailleurs, la circulaire interministérielle du 8 février 2007, relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant les populations sensibles, mentionne que la construction de ces établissements, crèches, écoles maternelles, etc., doit être évitée sur les sites pollués, notamment lorsqu'il s'agit d'anciens sites industriels.

Nous souhaitons donc, Monsieur le Maire, que vous nous communiquiez, tout d'abord, un état des lieux précis des études et diagnostics relatifs à la pollution du sol et aussi de l'air du 25, rue de Constantinople. Nous souhaitons que vous nous apportiez toutes les informations relatives aux procédés qui seront mis en œuvre pour dépolluer le site ainsi que les garanties de conformité aux normes environnementales et de non-innocuité pour les enfants et, plus généralement, pour les habitants et usagers du lieu. La santé de nos enfants est une priorité absolue.

Je vous en remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Je vous remercie, Madame la Conseillère, pour votre intervention et pour vos préoccupations. J'en profite pour donner quelques précisions sur cette très belle opération de la SIEMP-Elogie et du projet de DATA Architectes, que nous venons de sélectionner pour la création d'une école publique de 8 classes,

d'une cuisine de production pour les écoles de l'arrondissement et de 45 logements sociaux dans le 8e arrondissement. Bien entendu, comme pour toutes les réalisations d'équipements publics et de logements, la mairie d'arrondissement sera associée à chaque étape du projet. Bien entendu, comme tous les programmes de ce type à Paris, en banlieue et dans toute la France, l'Agence nationale de santé est obligatoirement sollicitée dans le cadre de l'instruction du permis de construire et émettra avis et prescriptions afin de s'assurer du respect de toutes les normes environnementales et de la compatibilité sanitaire du site au regard des usages projetés.

Comme vous l'avez rappelé, la parcelle du 25, rue de Constantinople et rue du Rocher accueillait un garage "PSA Citroën". Des premières études avant cession ont été réalisées. Elles ont permis de définir le programme en toute connaissance des particularités du site. Il s'agit de premières études environnementales. Elles permettent d'identifier et de localiser les principales zones polluées, essentiellement des anciennes cuves, dans le cadre des diagnostics de pollution des sols, de la reconnaissance de la qualité des sols, du diagnostic approfondi de la qualité des sols et de l'analyse des risques résiduels.

Dès le démarrage des opérations de conception qui vont débiter dès mi-février, donc d'ici une dizaine de jours, Elogie-SIEMP reprendra l'ensemble de ces études et réalisera des diagnostics approfondis complémentaires. Ils compléteront les données existantes et détermineront les autres campagnes de mesures à réaliser, et ainsi vérifier la compatibilité de l'état sanitaire du site avec l'usage projeté. Ils seront complétés par les documents de plan de gestion, d'analyse des risques ou E.Q.R.S., documents classiques qui seront en annexe du permis de construire. Ces études détermineront les procédés de dépollution des sols à mettre en œuvre, comme de façon courante dans ce type de programme. Ce n'est pas la première fois que des logements et des établissements publics sont construits sur des anciens garages...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Monsieur BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - ... Qui sont nombreux à faire l'objet de requalification, afin de nous mettre aux normes pour les différents usages.

Au regard de ces éléments, j'émet, bien entendu, un avis favorable à votre vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 10 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 6).

2018 DLH 36 - Réalisation 1-23, rue Curnonsky et 8-10, rue Pitet (17e) d'un programme de rénovation PCE, d'amélioration de la qualité de service et de requalification des espaces extérieurs par "Paris Habitat OPH".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Il y a pas mal de bavardage, sur les bancs de la majorité essentiellement, d'ailleurs. Si nous pouvions avoir un peu de calme pour écouter l'examen du projet de délibération DLH 36 : réalisation 1-23, rue Curnonsky et 8-10, rue Pitet, d'un programme de rénovation PCE d'amélioration de la qualité de service et requalification des espaces extérieurs par "Paris Habitat".

Je donne la parole à M. le Maire du 17e arrondissement pour cinq minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, mes chers collègues, regroupant pas moins de 7 bâtiments et 728 logements, le groupe immobilier Pitet-Curnonsky doit faire l'objet d'un programme de réhabilitation et de rénovation thermique destiné à améliorer les performances énergétiques de ces bâtiments. Un programme attendu, suivi par Brigitte KUSTER, députée de Paris, et Jean-Didier BERTHAULT, conseiller de Paris, en charge du quartier.

En tant que maire du 17e arrondissement, je salue cette nécessaire réhabilitation qui bénéficiera prioritairement aux habitants ainsi qu'à leur qualité de vie. Les riverains de ce secteur subissent, en effet, de nombreuses nuisances, au premier rang desquelles figure l'insécurité. Il est donc temps d'insuffler une dynamique positive à ce

quartier. La rénovation des logements, comme des parties communes, y participera de manière significative. Ces logements ont été construits, il faut le rappeler, dans les années 1970 tout de même.

Si je salue et encourage cette rénovation, je souhaite, Monsieur le Maire, appeler votre vigilance sur deux points qui m'apparaissent incontournables. Premièrement, le projet porté dans le cadre de "Réinventer Paris" qui prévoit une densification de l'ensemble immobilier par la construction de trois nouveaux immeubles, est contesté par les riverains. Un projet de ce type, je le rappelle, ne peut être réussi que s'il est réalisé avec les habitants du quartier et qu'il répond à leurs attentes. Il est donc nécessaire de repenser le projet en concertation avec les habitants du secteur Pitet-Curnonsky qui, comme vous le savez, est un secteur qui concentre un certain nombre de difficultés. Concertation, écoute et apaisement : voilà ce que je demande.

Autre point de vigilance sur lequel je souhaite appeler votre attention, Monsieur le Maire : les charges des loyers, et notamment leur évolution liée à cette réhabilitation. Bien que nous n'ayons pas encore le calendrier des travaux, qui devraient toutefois débuter début 2019, je souhaite et je salue, surtout, l'économie de 180 euros par an qui bénéficiera à tous les habitants de l'ensemble immobilier grâce à l'amélioration des performances énergétiques. Je resterai donc très vigilant et à l'écoute des habitants pour que les charges qu'ils supportent n'augmentent pas des suites de cette nécessaire réhabilitation et à laquelle ils ont légitimement droit.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme PREMEL pour cinq minutes.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération témoigne de la politique du logement que nous soutenons. Celle-ci ne se limite pas à la production de logements sociaux ou de logements d'urgence, mais prend en compte aussi l'amélioration des conditions de logement des habitants qui y vivent.

Le groupe immobilier Pitet-Curnonsky, construit il y a plus de quarante ans, comprend, comme on l'a déjà dit, 728 logements répartis en 7 bâtiments. Vu son ancienneté, le projet de "Paris Habitat", visant l'amélioration des performances énergétiques de cet ensemble immobilier, ne peut qu'amener à un habitat plus agréable et plus économique pour les locataires.

Cette démarche de développement durable répond au Plan Climat Energie pour la certification NF Habitat Paris de la Ville. L'opération en dernier ressort permettra de réduire les charges liées à l'énergie d'environ 180 euros en moyenne par an et par logement. Le bailleur s'engage à ce que cette économie ait un effet sur les locataires, conformément à la loi Molle. Nous ne sommes pas là dans les illusions de la baisse des loyers. En effet, ce seront des effets négatifs à terme pour les locataires car, nous le savons, les projets d'amélioration en seront fragilisés.

Je note que le projet ne se contente pas d'un label mais qu'il vise une requalification du groupe, comme notamment les espaces extérieurs, le remplacement des ascenseurs, la création de locaux communs, le repositionnement des loges de gardien. C'est cette approche globale que nous soutenons. La vie sociale dans une cité est multidimensionnelle. L'intervention doit elle-même prendre en compte ces différentes entrées qui garantissent au fond la réussite du projet.

Cette opération répond peut-être indirectement aux inquiétudes du groupe les Républicains qui avait déposé un vœu en novembre 2017 relatif à l'insécurité croissante sur le secteur Pitet-Curnonsky.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Pour répondre aux deux intervenants, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je me réjouis, et je vois que c'est notre cas à tous, de ce projet de délibération qui concerne un programme de rénovation Plan Climat sur le site de Pitet-Curnonsky dans le 17^e arrondissement. Une adresse sur laquelle nous avons eu l'occasion de débattre à de nombreuses reprises ici.

Ce sont très précisément 728 logements qui appartiennent à "Paris Habitat" et qui sont concernés par cette réhabilitation. Une réhabilitation lourde car, comme le maire du 17^e arrondissement l'a dit, il s'agit d'une série d'immeubles qui datent des années 1970 et qui nécessitent des travaux importants.

Cela nous permettra de faire coup double. D'abord quand on fait une réhabilitation de ce type, on améliore le confort des locataires. C'est évidemment essentiel et c'est d'abord pour eux que nous réalisons ces travaux.

Par ailleurs, ce sera aussi l'occasion de rendre du pouvoir d'achat aux locataires, puisqu'avec cette réhabilitation ce sont évidemment des économies d'énergie, des charges en moins, et très concrètement ce sont 180 euros de charges en moins par logement qui seront réalisés. C'est considérable et ce sera donc une très bonne nouvelle pour les locataires.

Vous avez eu raison de dire aussi, l'un comme l'autre, la nécessité de coordonner ces travaux avec la création des nouveaux logements qui ont été retenus dans le cadre de "Réinventer Paris" et qui sont réalisés par le promoteur "Pichet". Nous y serons évidemment attentifs dans un dialogue constant avec les locataires et avec leurs représentants.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération qui s'inscrit par ailleurs dans un plan plus global annoncé par la Maire de Paris lors de ses vœux et visant à mettre le paquet cette année sur la rénovation et la réhabilitation de nos immeubles de logements sociaux existants.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 36).

2018 DLH 47 - Composition de la conférence du logement.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'attribution des logements sociaux par les mairies d'arrondissement.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux membres du premier collège.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 47 et les vœux rattachés n° 11 et n° 12. Composition de la conférence du logement.

La parole est à Eric AZIÈRE pour cinq minutes.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, créée par la loi Alur et rendue obligatoire par la loi Egalité et Citoyenneté, la conférence intercommunale du logement définit les orientations relatives aux attributions de logements et aux mutations. L'idée est donc de coordonner entre les communes d'un établissement public territorial les orientations relatives aux attributions. Mais Paris étant une commune, à la fois un département mais aussi un établissement public territorial, elle est ainsi normalement dotée d'une conférence.

Concernant le périmètre de cette conférence du logement, on comprend l'intérêt d'une telle mesure qui vise à faire converger à l'échelle d'une intercommunalité véritable les orientations en matière d'attribution des logements sociaux des différentes communes membres. Mais Paris n'est pas une intercommunalité et sa politique d'attribution des logements est déjà unifiée. Sauf peut-être en ce qui concerne l'expérimentation du système de cotation qui ne concerne que 5 des 20 arrondissements et la mairie centrale, mais qui devrait être généralisé par la loi logement au printemps.

En revanche, une conférence du logement aurait plus de sens si elle se faisait à l'échelle métropolitaine ou régionale, et qu'elle permettait de faire converger les critères d'attribution et la répartition géographique de l'accueil des publics prioritaires.

Sur le fond, on ne comprend pas très bien de quoi va discuter la conférence du logement puisque les attributions de logements sociaux sont déjà à Paris très largement orientées par les dispositions de la loi Egalité et Citoyenneté sur les publics prioritaires, à savoir :

- 25 % du quota d'attribution qui doit bénéficier à des ménages Dalo ;
- 25 % des attributions hors quartiers "politique de la ville" qui doivent être destinées à des ménages relevant du premier quartile, c'est-à-dire les revenus inférieurs à 760 euros ;
- 50 % des attributions dans les quartiers "politique de la ville" qui doivent bénéficier à des ménages appartenant aux trois autres quartiles.

Nous avons aussi, rappelons-le, la charte des mutations à Paris que nous avons adoptée avec l'objectif que les mutations représentent 25 % des attributions de logements sociaux.

Nous avons harmonisé les critères de priorité des demandes de mutation par une grille de cotation similaire à celle utilisée lors de l'attribution des logements sociaux.

Nous disposons déjà d'un Programme local de l'habitat qui prévoit un objectif de répartition du parc social entre 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS et 30 % de P.L.S.

Enfin, nous avons un système de cotation qui devrait être généralisé par la loi Elan au printemps prochain.

C'est une occasion certes pour la Ville, les bailleurs et les associations de se rencontrer, ce n'est jamais inutile évidemment, mais notre groupe reste circonspect sur la capacité réelle de la conférence à sortir des orientations qui diffèrent des objectifs fixés par la loi et les règlements locaux.

Et comme on parle d'attribution de logements sociaux, j'en profite pour rappeler que l'on ne comprend pas bien non plus le cap de la Mairie en matière de politique du logement social et ce n'est pas une surprise.

La Mairie dit qu'elle veille à une politique territoriale équilibrée, mais elle continue à matraquer des arrondissements déjà saturés en logements sociaux : le 19e, le 20e, le 13e et le 14e.

La Mairie répète à l'envi vouloir privilégier le logement des classes moyennes dans le parc social jusqu'à les exonérer largement des paiements des suppléments de loyer de solidarité. Et de l'autre, elle enlève les P.L.S. de ces opérations.

La Ville construit, vous le savez, trop peu de logements sociaux adaptés aux familles, ce qui crée un exode des familles qui doivent quitter Paris pour s'installer en banlieue.

Bref, une conférence du logement intéressante aurait réuni la Ville - peut-être que c'eut été encore plus pertinent à l'échelle métropolitaine -, les bailleurs sociaux, les acteurs du logement pour réfléchir à la manière de lever les freins structurels à la mobilité dans le parcours résidentiel - cela aurait peut-être été plus intéressant - à savoir :

- la segmentation du parc entre de nombreux organismes réservataires - je ne les cite pas car vous les connaissez ;
- la segmentation du parc entre différentes catégories de logements en fonction de leur financement ;
- l'inadaptation de l'offre du parc social à la demande - je rappelle qu'à Paris 70 % des demandeurs ont des ressources inférieures au plafond P.L.A.-I., mais les P.L.A.-I. ne représentent que 4 % des logements à pourvoir ;
- le droit au maintien à vie dans les lieux et la difficulté des bailleurs à accompagner les locataires à la mobilité, c'est-à-dire vers la sortie ;
- enfin, en dernier problème et dernier frein, les niveaux de loyers peu incitatifs à la sortie du parc social.

C'est ce que nous aurions aimé voir dans la conférence du logement et au centre de ces objets, encore une fois sur un périmètre sans doute élargi à l'échelle métropolitaine.

C'est la raison pour laquelle, sans en contester la légalité, le groupe UDI-MODEM s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à Jean-François LEGARET pour cinq minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un projet de délibération qui aborde subrepticement une question importante, la répartition des prérogatives d'attribution entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement, et comme par hasard, c'est un projet de délibération qui comporte des imprécisions et des incohérences.

Comme vient de le rappeler Eric AZIÈRE, l'installation de cette conférence du logement est la conséquence et l'émanation de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017. Cette loi confie à la mission de définir de nouvelles orientations en matière de logement social, favoriser une plus grande mixité à l'échelle des quartiers. La loi précise également les critères de priorité en matière d'attribution de logements.

Cependant, vous ne donnez aucun contenu précis sur ces orientations, que vous comptez proposer dans le cadre de ce nouveau dispositif. Vous tracez quelques grandes lignes, sans être nullement précis sur vos intentions. Or il ne vous a certainement pas échappé que l'article 73 de cette loi modifie l'article L. 2511-20 du C.G.C.T., qui est la base, depuis la création des mairies d'arrondissement, des attributions. Tout cela n'est nullement mentionné dans le projet de délibération.

Le nouveau texte précise que le Conseil municipal peut fixer une liste de relogements prioritaires, soustraits à l'application de la règle actuellement en vigueur, et qui ne peuvent porter dans chaque arrondissement sur plus de 50 % des logements dont l'attribution relève de la commune.

Dans le deuxième alinéa de l'article L. 2511-20 figure également une modification : "Sont considérés comme relogements prioritaires ceux rendus nécessaires en cas de péril, de sinistre ou de catastrophe par l'exécution de toute opération de résorption de l'habitat insalubre, de rénovation, de réhabilitation ou de démolition ou par l'exécution de toute opération à caractère culturel ou par les mutations proposées par les bailleurs sociaux au sein de leur parc." Que reste-t-il, dans ce cas, de l'attribution de logements relevant du maire d'arrondissement au regard de cette évolution de l'article L. 2511-20 ?

Je précise d'ailleurs que c'est une simple question de bon sens et de logique. En matière de relogements prioritaires, si la Mairie de Paris faisait une démarche pour demander aux maires d'arrondissement de tenir compte d'un logement urgent, je doute fort que les commissions d'attribution des arrondissements ne seraient pas attentives à de telles demandes.

Autre petite subtilité, on emprunte au langage des statisticiens sur un ton un peu pédant cette notion de quartile. A mon avis, l'usage qui est fait de ce terme est faux. Un quartile, ce n'est pas cela. Un quartile, c'est la délimitation, ce n'est pas la portion. Quand vous nous parlez des trois quartiles, excusez-moi de vous dire que le terme est totalement inapproprié. Je vous renvoie aux bons dictionnaires et aux bonnes définitions données par les statisticiens. Si vous nous dites 25 %, cela s'appelle un quart, et pas un quartile. Un quartile, c'est la délimitation maximum et c'est la frontière. C'est comme si sur un globe terrestre, les lignes de démarcation ou les frontières étaient considérées comme les territoires internes. Voilà exactement la définition qu'il faudrait en donner.

Cessez d'utiliser des termes inappropriés, probablement pour ajouter encore des imprécisions et des confusions tout à fait volontaires.

Nous demandons que soit maintenu le principe qui est vraiment dans la loi d'origine, P.M.L., à savoir que le pouvoir d'attribution des logements sociaux relevant du contingent de la commune est attribué, pour moitié par le Maire de Paris et pour l'autre moitié par le maire d'arrondissement. S'il y a des relogements d'urgence, parlons-en, mais ne dessaisissez pas systématiquement - au nom de quoi, d'ailleurs ? - les mairies d'arrondissement qui ont ce pouvoir fort limité dans certains arrondissements.

C'est aussi le sens du vœu que je présente au nom de mes collègues du groupe - c'est le vœu n° 11 -, la formulation du troisième alinéa ne précisant pas si le terme "commune" inclut le contingent Ville dans sa totalité, Maire et maire d'arrondissement ou le seul contingent Maire de Paris.

Si la conférence du logement, comme vous l'indiquez dans l'exposé des motifs, doit définir les orientations relatives aux attributions de logements et mutations sur le territoire parisien et que sa composition est déterminée par le seul exécutif, sans d'ailleurs intégrer aucune représentation des groupes politiques qui n'ont pas de maires d'arrondissement, pouvez-vous nous préciser les orientations que vous comptez proposer à cette conférence du logement, à la suite de la modification de l'article L. 2511-20 du C.G.C.T. ?

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Cette intervention valait présentation également du vœu n° 11.

Je donne la parole à M. BARGETON, pour cinq minutes.

Monsieur le Président ?

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit par ce projet de délibération de voter la composition de la conférence du logement, qui est présidée à la fois par l'Etat et par la Ville et qui est composée de trois collèges différents comprenant l'ensemble des acteurs concernés, à savoir les représentants des collectivités territoriales, les représentants des réservataires et des professionnels intervenant dans le champ des attributions et les représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Ces mêmes collèges sont composés de 22 représentants et s'agissant du premier collège, la Maire de Paris, le représentant de la M.G.P. ainsi que les maires d'arrondissement représenteront la Ville. Il serait donc souhaitable en effet que la Ville puisse donner à l'ensemble des élus parisiens ses orientations, sa position, toute information utile pour les échanges au sein de cette conférence, quand c'est possible, puisque les différents groupes politiques de ce Conseil n'y seront pas représentés, n'y siégeront pas. Il est également exact qu'une conférence sur un périmètre métropolitain, quel qu'il soit à l'avenir, serait pertinente pour en accroître la portée.

Je souhaite à cette occasion rappeler deux choses. Premièrement, notre groupe a déposé lors des derniers Conseils de Paris des vœux relatifs aux logements sociaux, un premier sur le suivi des objectifs de logements sociaux dans la ville et dans les arrondissements et un deuxième sur la situation financière des bailleurs. Thomas LAURET l'a dit à de nombreuses reprises, il est urgent de s'attaquer à l'écart trop grand qui existe entre la réalisation des travaux et la livraison des logements, notamment à cause des recours qui sont parfois déposés dans certains arrondissements.

Deuxièmement, un projet de loi sur le logement est en cours d'élaboration, le projet de loi Elan, qui a fait l'objet d'une conférence de consensus au Sénat, de décembre à fin janvier, comprenant de nombreux acteurs dans le but de débattre en amont des orientations dudit projet de loi. Trois axes sont définis : construire mieux et moins cher, notamment avec le développement des opérations d'urbanisme et la simplification des procédures, améliorer le cadre de vie avec des sanctions accrues pour les marchands de sommeil et la création d'un bail numérique, et enfin répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale.

Sur ce dernier point, cela fait suite à la stratégie logement proposée en septembre par le Gouvernement. Un certain nombre de mesures concrètes ont été annoncées pour une plus grande mixité sociale : la création d'un bail mobilité plus souple, de 1 à 10 mois, pour faciliter la mobilité géographique et professionnelle, notamment des plus jeunes, une plus grande mobilité dans le parc social, le développement de la mixité intergénérationnelle pour développer de nouvelles solidarités, et la coordination des procédures de prévention des expulsions, notamment en lien avec celles de surendettement.

Quelles sont les mesures et les pistes en discussion pour transformer le monde du logement social ? Certes, la répartition entre P.L.A.-I., PLUS, P.L.S. est un outil essentiel pour la programmation des logements sociaux et donc pour favoriser la mixité sociale. J'espère que la conférence se saisira aussi de l'ensemble des dossiers. Ce n'est pas le seul sujet, puisqu'il faut penser le logement en lien avec les équipements publics et en particulier l'école qui contribue très fortement à la mixité sociale. Ainsi, le succès du dédoublement des classes de CP en R.E.P.+ en témoigne.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. DUBUS, pour trois minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce sujet de la conférence du logement, il y a un certain nombre de points sur lesquels je voudrais m'exprimer. Il fera d'ailleurs l'objet d'un vœu qui, j'espère, sera voté par tous les petits groupes exclus de cette conférence du logement. En effet, les grands groupes y seront, tandis que les petits groupes n'y seront pas. J'y reviendrai tout à l'heure.

D'abord, cette conférence du logement, il n'est pas, évidemment, question de la critiquer, puisqu'elle est légale. C'est la loi de février 2017, c'est cette application et il n'est donc pas question de la critiquer.

Simplement, elle va aboutir à un contrôle du contrôle, cette conférence du logement. En effet, pour contrôler la bonne application de la mixité sociale par les bailleurs sociaux, ces bailleurs sociaux ont déjà eux-mêmes pour mission de contrôler cette mixité. On va donc avoir un contrôle du contrôle. Je rappelle également que tous les bailleurs sociaux, quels qu'ils soient y compris ceux de la Ville, subissent déjà des contrôles de L'A.N.C.O.L.S., l'Agence nationale de contrôle du logement social. Ils ne peuvent donc absolument pas se soustraire à la loi et aux conventions passées par l'Etat. Evidemment, cela va ralentir les prises de décision et engendrer des frais supplémentaires.

Cette conférence du logement, on verra bien comment elle fonctionne, mais j'ai un doute sur sa fonction et ses objectifs. Deuxième point, c'est la représentation du premier groupe. Julien BARGETON l'a rappelé : il y a 3 groupes dans cette conférence du logement. Les élus sont dans le premier groupe. J'ai demandé à M. le Maire adjoint chargé du logement, Ian BROSSAT, en 5e Commission, qui avait désigné ce groupe. C'est la Maire de Paris, avec vraisemblablement son adjoint. Dans ce groupe, il n'y a que les maires d'arrondissement, qui, certes, attribuent des logements dans leur arrondissement, avec la Maire de Paris, ou son représentant, et un représentant de la Métropole. La majorité des groupes de cet hémicycle sont donc exclus de ce premier collège. Ce n'est pas acceptable !

Soit on considère que cette conférence du logement a une importance et, à ce moment-là, l'ensemble des groupes de cet hémicycle doivent être représentés ; soit on considère que c'est le monopole de ceux qui attribuent et, alors, on s'arrête effectivement aux maires d'arrondissement PS, LR, un Vert pour faire bonne mesure, peut-être M. BROSSAT qui représentera la Maire de Paris et qui est issu du Parti Communiste - mais comme il représentera la Maire de Paris, il sera donc au-dessus des partis - et cela s'arrêtera là.

Cela veut dire que cinq groupes seront exclus de cette conférence du logement. Je dis que ce n'est pas acceptable et je demande à tous les "petits" groupes de voter mon vœu et de faire en sorte que cette conférence soit revue dans son collège n° 1.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour répondre aux différents intervenants et aux différents vœux, la parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à mes collègues d'être intervenus sur ce projet de délibération qui n'est pas un projet de délibération structurant ou un projet de délibération qui doit être un prétexte pour parler de l'ensemble de la politique de la Ville de Paris en matière de logement.

Il est le résultat d'une loi, la loi Egalité et Citoyenneté, votée en 2017, qui a imposé une meilleure coordination des acteurs en matière de logements sociaux. Eric AZIÈRE l'a dit : la Ville de Paris, sur son propre contingent, a beaucoup fait évoluer ses pratiques depuis 2014, en mettant en place la cotation, en rendant anonymes les dossiers qui passent en commission, en créant un site, Loc'Annonces, qui vise à permettre la location choisie pour les demandeurs de logements sociaux. Il reste que la loi nous demande de créer cette conférence du logement, afin que l'ensemble des réservataires, notamment l'Etat - Action Logement -, puissent travailler ensemble et mettre en cohérence leurs différentes pratiques.

C'est donc dans ce nouveau cadre légal que s'inscrit le projet de délibération DLH 47, ayant pour objet la composition de la Conférence parisienne du logement. Cette conférence sera d'ailleurs, cela a été dit, co-présidée par l'Etat et la Ville. Elle aura pour l'objet la formulation de grandes orientations communes à tous les réservataires parisiens en matière d'attribution de logements sociaux.

Bien évidemment, et j'y tiens, les mairies d'arrondissement seront associées aux potentielles discussions qui concernent leur contingent. Je souligne que chacun des maires d'arrondissement est d'ailleurs invité à siéger.

Cela me permet de vous répondre, cher Jérôme DUBUS : le premier collège n'a malheureusement pas vocation à réunir les groupes politiques, mais bien les réservataires. Or, ce sont les mairies d'arrondissement qui sont, de fait, réservataires. Ce n'est pas un choix de ma part : c'est ce que prévoit la loi.

Du même coup, la proposition que je vous fais - ce sera aussi une manière pour moi de répondre à la fois à Jean-François LEGARET et à Jérôme DUBUS -, dans la mesure où, pour l'instant, il n'y a pas encore de date définie pour cette première réunion de la conférence du logement - et elle ne pourra être convoquée qu'avec l'Etat -, c'est que nous ayons, avant la première réunion de la conférence du logement, une réunion qui réunisse l'ensemble des

maires d'arrondissement et l'ensemble des groupes représentés au Conseil de Paris, et que nous puissions travailler ensemble au message que portera la Ville de Paris, au sein de cette conférence du logement.

C'est, je crois, une proposition qui nous permettrait de rassembler largement et de pallier cette difficulté, soulignée par Jérôme DUBUS mais à laquelle je ne peux rien, puisque c'est la loi qui prévoit les choses ainsi.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Est-ce que le vœu n° 11, après ces explications, est maintenu, Monsieur LEGARET ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 11 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 12, Monsieur DUBUS, est-il maintenu ?

M. Jérôme DUBUS. - La proposition de M. BROSSAT, qui me paraît être une proposition, non pas généreuse, mais honnête...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Sage.

M. Jérôme DUBUS. - Sage, honnête, allant dans le bon sens de la démocratie, contrairement à certains qui ne...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Donc, il est retiré. Merci, Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Donc nous le retirons, mais avec promesse de tenir cet engagement.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - M. BROSSAT tient systématiquement ses promesses.

Le vœu n° 12 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 47).

2018 DLH 61 - Location de l'immeuble 1, rue Alfred Bruneau (16e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.

Vœu déposé par Mme GIAZZI, MM. GOASGUEN, GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mme ASSOULINE, M. AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif à l'intégration de logements P.L.S.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 61 et le vœu n° 13 : location de l'immeuble, 1, rue Alfred-Bruneau, dans le 16e arrondissement, à "Paris Habitat" ; bail emphytéotique.

La parole est à M. AURIACOMBE, pour 5 minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai beaucoup plus rapide : je vais présenter essentiellement le vœu lié à ce projet de délibération.

Une fois de plus, nous sommes sensibles à vos arguments, M. BROSSAT. Vous souhaitez du logement social dans le 16e et nous n'y sommes absolument pas opposés ; vous souhaitez de la mixité sociale, nous en souhaitons aussi. Vous avez l'image d'un 16e arrondissement aisé. C'est partiellement vrai, mais vous souhaitez mettre exclusivement, dans tous les projets que vous nous présentez, du P.L.A.-I., du PLUS, en oubliant le P.L.S. Si comme vous le dites, vous souhaitez de la mixité sociale, il faut aussi intégrer les classes moyennes qui, M. AZIÈRE a donné les chiffres tout à l'heure, peuvent se loger dans le P.L.S., mais n'ont pas forcément accès aux P.L.A.-I. et aux PLUS. Alors, si vous souhaitez réellement faire de la mixité sociale dans le 16e, comme ailleurs, il faut ne pas oublier systématiquement le P.L.S., comme vous le faites.

L'ensemble des élus cités demandent que le programme de logement social, qui sera développé sur le terrain rue Alfred Bruneau, intègre une part de logements conventionnés sous le régime du plan locatif social, P.L.S.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous avez évoqué la question du 1 rue Alfred Bruneau, dans le 16e arrondissement.

Vous avez déposé, je crois, deux vœux, un premier ici, et un autre sur un deuxième projet de délibération. Vous nous demandez de revoir la ventilation par catégorie de financement des quinze logements sociaux qui sont prévus, et vous nous demandez d'intégrer du PLUS, c'est-à-dire du logement social à destination des classes moyennes.

C'est vrai que c'est un débat que nous avons souvent. La réalité, c'est que la politique de la Ville de Paris en matière de ventilation des typologies de logements sociaux est la suivante : dans les arrondissements qui comptent beaucoup de logements sociaux, nous privilégions le P.L.S., afin d'y faire venir des classes moyennes et de créer ainsi de la mixité sociale dans des quartiers ou des arrondissements très populaires, notamment dans le 13e, le 19e et le 20e arrondissement. En revanche, dans des arrondissements, comme le vôtre, c'est vrai, notamment dans le 16e, nous souhaitons plutôt mettre le paquet sur des logements sociaux et très sociaux, c'est-à-dire des logements de type P.L.A.-I. et PLUS. C'est ce qui nous a conduits à ce type de programmation.

J'entends bien ce que vous dites sur le fait qu'il est nécessaire de faire de la mixité sociale. Il reste qu'il ne faut pas la calculer qu'à l'échelle de l'immeuble ; il faut la calculer à l'échelle du quartier.

Je pense donc que cela a du sens de privilégier des logements à plus bas coût dans un arrondissement comme le 16e, qui compte à ce jour 4, 4 % de logements sociaux. Voilà, c'est une divergence que nous avons : j'émet donc un avis défavorable sur ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 13 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 61).

2018 DLH 62 - Location de l'ensemble immobilier 56-58, rue Erlanger/90, boulevard Exelmans (16e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.

Vœu déposé par GIAZZI, MM. GOASGUEN, GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mme ASSOULINE, M. AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif à l'affectation du local à usage commercial.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 62 et le vœu n° 14 : location de l'ensemble immobilier 56-58, rue Erlanger et 90, boulevard Exelmans, à "Paris Habitat".

La parole est à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, M. le Maire.

Je garde la parole pour un vœu qui, j'espère, sera plus consensuel.

Nous avons au 56-58, rue Erlanger, dans le 16e arrondissement, un projet que nous souhaitons ici, tant dans la majorité municipale que dans la majorité du 16e, voir aboutir depuis de nombreuses années. Il va permettre la création d'une crèche associative, d'une maison relais, des logements familiaux et un commerce.

Cela étant, il restera ensuite un local destiné à usage commercial et nous avons dans ce quartier des besoins liés à la petite enfance. C'est pourquoi nous demandons que le local destiné à l'usage commercial puisse être réservé pour accueillir des structures liées à la petite enfance : ludothèque, lieu d'accueil pour les enfants, local P.M.I...

Donc, nous demandons que le local soit réservé pour cela à une affectation à la petite enfance.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous, Monsieur le Maire, et merci à Pierre AURIACOMBE pour cette suggestion.

Il est en effet prévu au 56-58, rue Erlanger de créer des logements familiaux, une maison relais, une école polyvalente de 15 places, une crèche associative et un commerce en remplacement de l'école maternelle actuelle. Vous nous demandez de travailler sur la destination du local commercial afin qu'il puisse être affecté à une structure en lien avec la petite enfance, nous y sommes tout à fait favorables.

Moyennant un petit amendement, nous émettons un avis favorable à ce vœu et nous sommes prêts à étudier la destination de ce local vers une affectation à la petite enfance. Avis favorable si amendé.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - L'amendement est-il accepté, Monsieur AURIACOMBE ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Tout à fait, merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2018, V. 7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 62).

2018 DLH 66 - Rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris. - Année 2016.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 66 : rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris.

La parole est à M. LEGARET, pour cinq minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je serai extrêmement bref.

Je dirai que ce rapport contient, comme chaque année, des informations intéressantes sur l'utilisation qui est faite du domaine de la Ville de Paris. J'observe une fois de plus que la part des ventes de gré à gré reste très, très largement majoritaire. On nous dit que la part des adjudications a légèrement progressé, mais cela reste très infinitésimal. L'essentiel des transactions est traité de gré à gré. Je crois que nous avons eu des débats au sein du Conseil du patrimoine. Je rappelle que le souhait avait été manifesté de voir cette part augmenter dans des proportions plus substantielles.

La deuxième question que je pose, c'est où en est-on de l'informatisation, de l'inventaire général du domaine de la Ville de Paris ? Cela fait bientôt une bonne quinzaine d'années, et même davantage, que l'on nous parle de ce chantier de numérisation.

Quand on pose la question au Conseil de l'immobilier, on nous dit "oui, on avance, on va bientôt y arriver, mais nous n'avons pas un état précis". Je trouve dommage que le rapport du Conseil du patrimoine n'évoque pas du tout cette question, ne serait-ce que pour nous donner une situation exacte du bilan d'avancement de cette informatisation. Je repose cette question.

Pour le reste, il va de soi que c'est un travail consciencieux et méticuleux qui est fait par le Conseil du patrimoine, qui le retrace dans ce rapport. Sur le plan de la procédure, c'est évidemment une bonne chose.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci de la concision de votre intervention.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je remercie Jean-François LEGARET pour cette inscription qui me permet de valoriser l'action de la Ville en la matière.

Pour rappel, le Conseil du patrimoine a été créé en octobre 2001. Il s'agit d'un organe consultatif, composé d'experts et de juristes sur les questions immobilières, qui a pour mission de donner des avis à la Ville sur la gestion de son domaine immobilier non affecté à une mission de service public. Il fait l'objet d'un rapport chaque année depuis 2012.

La mission fondatrice du Conseil du patrimoine était la résorption de l'ancien domaine privé. Je crois que nous pouvons nous féliciter de l'action de la Ville en la matière à la vue de ce rapport qui montre que cette mission est quasiment achevée. Ainsi, en termes de logements, le domaine permanent a été réduit de 96 % entre 1996 et 2016, et le domaine intercalaire pérenne, de 97 %.

Le Conseil du patrimoine reste particulièrement actif puisqu'il s'est réuni 17 fois en 2016 et a produit 112 avis. Son rôle a donc évolué vers un rôle de conseil permanent et d'expertise. Il a notamment examiné l'ensemble des offres présentées dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer Paris". Jean-Louis MISSIKA pourrait évidemment développer ce point.

C'est sans doute un point qui pourrait faire débat entre nous, mais je me félicite aussi de la bonne mise en œuvre de la destination, sous forme de cessions ou de baux emphytéotiques des biens de la Ville pour la production de logements sociaux, chaque fois que c'est techniquement possible. Il s'agit effectivement d'un effort financier mais dans le bon sens, visant à porter des projets d'intérêt général. Je vous remercie encore une fois et je suis persuadé que nous aurons l'occasion d'y revenir.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT. S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2018 DLH 68 - Programme dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement 17, boulevard Morland (4e). - Modifications des prêts garantis par la Ville de Paris demandés par "I3F" pour 80 logements sociaux.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 68 : programme dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement au 17, boulevard Morland. - Modification des prêts garantis par la Ville de Paris demandés pour "I3F" pour 80 logements sociaux.

La parole est à Mme PREMEL, pour cinq minutes.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ce projet de délibération porte sur le projet Morland dans le 4e arrondissement de Paris. Au-delà de la question technique de la modification des prêts garantis par la Ville, je souhaitais souligner le sens de ce programme qui permet de réaliser 80 nouveaux logements sociaux dans le cœur de Paris.

C'est une réalisation référente au regard de notre politique, dans la mesure où le 4e arrondissement reste déficitaire en logements sociaux, et qu'il est marqué par l'inflation des prix et la spéculation immobilière que connaît tout Paris, mais particulièrement les arrondissements centraux.

L'augmentation du nombre de logements transformés en meublés touristiques à l'année a touché de plein fouet cet arrondissement, et il est donc important d'y maintenir une dynamique de création de nouveaux logements sociaux pour y enrayer la baisse du nombre d'habitants et de commerces de proximité.

S'agissant de l'opération qui nous occupe, la programmation sociale est particulièrement équilibrée, puisque plus de deux tiers de ces nouveaux logements seront en P.L.A.-I. et PLUS, soit les catégories les plus sociales permettant d'accueillir des familles des classes populaires. Mais elle comporte également 24 P.L.S., ainsi que des logements intermédiaires et en accession, le tout au sein d'un ensemble comportant de nouveaux équipements.

En cela, ce programme est exemplaire de cette mixité que nous défendons, mixité au niveau du territoire mais aussi au niveau de l'opération, afin que les catégories de population partagent les mêmes espaces de proximité et se croisent dans le quotidien. Un lycéen nous dirait que c'est comme la théorie des ensembles. Ce sont des ensembles inclus et non pas des ensembles disjoints. Nous pouvons nous féliciter collectivement de cette réussite qui témoigne de notre engagement sur la mandature, engagement audacieux que nous concrétisons pas à pas.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Un grand merci à Danièle PREMEL d'attirer notre attention sur le projet Morland. C'est un projet ambitieux et emblématique du 4e arrondissement puisqu'il permettra de développer ces 80 logements sociaux, mais aussi des logements intermédiaires et en accession, une crèche de 66 berceaux, une auberge de jeunesse, un hôtel, une piscine, des bureaux, des commerces de proximité, un marché alimentaire, un espace culturel et des zones d'agriculture urbaine.

Le projet de délibération qui nous occupe aujourd'hui concerne le volet social, soit 80 logements sociaux dont il est question. Il faut savoir que le 4e arrondissement est un arrondissement qui progresse en matière de logement social. Nous sommes maintenant à 14 % de logements sociaux dans cet arrondissement, nous étions à 6 % en 2001. C'est donc une évolution positive. Les 80 logements sociaux de Morland nous permettront d'avancer encore dans cette volonté de faire de la mixité sociale au cœur de Paris.

Pour toutes les bonnes raisons évoquées par ma collègue Danièle PREMEL, je vous invite à voter ce projet de délibération avec enthousiasme.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 68.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 68).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux locataires évincés dans le cadre de congés abusifs au profit de locations touristiques saisonnières.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 15 est relatif aux locataires évincés dans le cadre de congés abusifs au profit de locations touristiques saisonnières.

La parole est au maire du 3e arrondissement, Pierre AIDENBAUM, pour deux minutes.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le dossier des locations touristiques saisonnières est un sujet sur lequel notre Municipalité n'a de cesse d'avancer, en lien d'ailleurs avec d'autres villes sur toute la planète, afin de réguler un phénomène qui, si nous n'y prenons pas garde, aura tôt fait de vider les arrondissements prisés par les touristes, notamment ceux du Centre de Paris.

Les dernières données démographiques sont, à ce titre, un signal d'alarme important. Depuis trois ans, beaucoup a été fait : nouveau règlement de changement d'usage, constitution d'un service administratif en capacité de contrôler et de mener des opérations coups de poing, mise en place du permis de louer. Mais il faut le dire, nous devons renforcer l'arsenal juridique pour dissuader ceux qui veulent s'abstenir des règles juridiques et de bon voisinage. Il faudra sévir.

Nous nous sommes donné les moyens d'augmenter les contrôles et de multiplier par trois les amendes prononcées, passant en 2017 à 1,3 million d'euros. Nous sommes aussi dans l'attente d'un décret que doit prendre le Gouvernement pour permettre de punir les plateformes qui décident de ne pas respecter le permis de louer, et qui viennent s'en vanter dans les médias. Mais peu à peu, en plus de la captation d'un parc de logements traditionnels familiaux, nous assistons à un nouveau phénomène.

Beaucoup de demandeurs de logement et d'associations nous font part de propriétaires qui donnent congé pour reprise ou vente, mais finalement ces mêmes logements sont mis par ces mêmes propriétaires sur des plateformes de location touristique de suite après leur départ volontaire ou contraint. Il s'agit d'un congé abusif.

La loi est devenue plus sévère pour les propriétaires qui agissent ainsi.

Cependant, cette législation est difficilement applicable. Il est dur pour un locataire évincé de regrouper les preuves, et les amendes encourues, 6.000 euros pour une personne physique, 30.000 euros pour une société, restent bien faibles.

Ce vœu demande donc à l'Assemblée que l'administration parisienne transmette aux locataires évincés les données nécessaires, si disponibles, pour prouver ce changement d'usage, et donc un congé illégal et abusif. Ces informations sont de deux ordres : le contenu des jugements que la Ville aurait pu tenter contre un propriétaire peu scrupuleux, et les informations précises de localisation des appartements...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - On a largement dépassé les 2 minutes. Pourriez-vous conclure.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - En conclusion, ce vœu demande au Gouvernement, à l'occasion du projet de loi sur le logement, d'alourdir ces amendes encourues pour congé abusif.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Pierre AIDENBAUM a tout dit sur ce vœu pour lequel j'émet un avis très favorable. Il s'agit de protéger les locataires victimes de propriétaires qui auraient choisi de transformer leur logement en meublé touristique à l'année. Nous ne pouvons qu'être favorables à un tel vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 8).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au patrimoine public et à l'hébergement d'urgence.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'hébergement d'urgence.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux n^{os} 16, 17 et 17 bis relatifs au patrimoine public et à l'hébergement d'urgence.

David BELLIARD...

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu part d'un constat simple : vu le manque d'hébergement, trop de gens dorment dans la rue, tandis que nous avons des centaines de milliers de mètres carrés disponibles, et qui seraient utilisables pour répondre à ces besoins relatifs à de l'urgence sociale.

Notre ville a sa part à prendre. Elle dispose d'un important domaine intercalaire que nous pouvons mobiliser, même si des efforts sont déjà faits. La décision d'ouvrir nos mairies aux S.D.F. va dans le bon sens, dans le cadre du Plan grand froid, mais nous pouvons mieux faire avec des lieux plus confortables et respectant l'intimité.

A Paris comme dans plusieurs grandes villes de France, des collectifs citoyens prennent les devants de l'Etat et investissent des bâtiments inoccupés pour mettre en œuvre des projets variés et parfois hébergent des personnes ne pouvant bénéficier des dispositifs d'hébergement d'urgence.

Dans notre vœu, nous proposons que notre Ville interpelle l'Etat à l'occasion des discussions sur la loi Elan pour la création d'un dispositif concernant la mobilisation du patrimoine vacant, et que notre Ville se dote d'une commission réunissant l'ensemble des parties prenantes, afin de statuer sur le foncier vacant depuis plus de 6 mois, afin qu'il soit mobilisé pour répondre à l'urgence sociale.

Au-delà de ce dispositif, notre vœu demande que Paris et les bailleurs qui lui sont associés proposent systématiquement une convention d'occupation précaire à tout occupant d'un bâtiment vacant de son patrimoine, si les conditions de sécurité du bâtiment sont compatibles avec le projet de ses habitants.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Jean-François MARTINS au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je partage ce que vient de dire mon collègue David BELLIARD et rappelle que ce matin, il faisait entre 0 et 2 degrés, il neigeait, et pourtant il y a encore des personnes à la rue.

Pourtant, le Président de la République avait déclaré en juillet 2017, lors de son déplacement à Orléans : "d'ici la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues, dans les bois. La première bataille : loger tout le monde dignement. Je veux partout des hébergements d'urgence, je ne veux plus de femmes et d'hommes dans la rue".

C'est vrai, mais il a été très vite contredit ces derniers jours, d'abord par M. CASTANER, qui le 29 décembre a soutenu que les capacités d'accueil étaient globalement satisfaisantes en fin d'année, mais que le Gouvernement ne

pouvait être blâmé pour les situations de celles et ceux qui sont à la rue car ils veulent y rester. Renforcé par les propos du député de Paris, M. MAILLARD, qui dit "l'immense majorité des S.D.F. sont à la rue, car c'est leur choix".

Nous devons aujourd'hui, d'une part condamner ces propos indignes, et d'autre part, à travers nos vœux, interpeller le Gouvernement pour une priorité, qui est d'abord des ouvertures plus nombreuses de centres d'accueil, en particulier dans l'Ouest parisien et dans des départements limitrophes sous-dotés, tels que les Hauts-de-Seine, et ensuite que l'Etat mette les moyens pour que plus personne ne dorme à la rue.

Le Samu social de Paris est toujours saturé, et seulement 30 % des appels au 115 peuvent aboutir, il reste trop de personnes à la rue sans aucune solution d'hébergement.

Nous inviterons, le 15 février, l'ensemble de ces personnes à venir avec nous à la rue leur dire franchement, est-ce votre choix ? !

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, cher David BELLIARD, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, chers collègues, le sujet que vous évoquez est évidemment un sujet d'actualité, "a fortiori" avec la météo d'aujourd'hui.

La Ville de Paris mène une politique très volontariste en mobilisant chaque année des bâtiments vides pour y installer des centres d'hébergement. Paris, c'est 10.000 places d'hébergement, dont plus de 3.000 situées sur des sites dépendant de la Ville de Paris. C'est-à-dire que la Ville de Paris mobilise déjà beaucoup son patrimoine pour permettre la création de nouvelles places d'hébergement.

Sous cette mandature, nous avons aussi mobilisé des friches et des voiries, aboutissant à des réalisations sans précédent, de grands centres en logements modulaires. C'est le cas de l'allée des Fortifications dans le 16^e arrondissement, en lisière du bois de Boulogne, ou encore plus récemment le Bastion de Bercy dans le 12^e arrondissement. Paris fait et fera toujours le maximum en matière d'hébergement. C'est la raison d'être de notre majorité. C'est au fond notre A.D.N, et je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait que nous devons encore augmenter nos capacités d'hébergement pour être capables de répondre à la demande.

Comme le disait très justement Nicolas BONNET-OULALDJ, on ne connaît pas grand monde qui fait le choix de vivre à la rue. C'est une contrainte très largement liée à la cherté du logement et à la difficulté de trouver des places d'hébergement. Seul 1 appel sur 3 au 115 aboutit de manière positive. Beaucoup de gens qui voudraient avoir un hébergement n'en trouvent pas par manque de places.

Il faut donc augmenter nos capacités d'hébergement. Nous l'avons fait. Nous, nous venons d'ouvrir dans le 8^e arrondissement, rue de Monceau, dans une ancienne école, une centaine de places à destination de femmes et de femmes avec enfants. Nous avons encore l'ambition d'augmenter nos capacités d'hébergement à Paris. C'est le message adressé au Gouvernement. Je suis d'ailleurs convaincu que la Nuit de la solidarité que nous organisons, qui rencontre un écho important parmi les Parisiens, le 15 février prochain, nous permettra d'avoir un diagnostic juste et de travailler avec l'Etat à un dispositif qui permette de mieux répondre encore à la demande. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que nous présentons et que je vous invite à voter.

Une petite nuance avec le vœu présenté par David BELLIARD tout à l'heure, plus précisément, la proposition que vous faites d'une convention d'occupation précaire à tout occupant ne saurait être, à nos yeux, systématique, car il faut aussi tenir compte des enjeux de sécurité.

On ne peut pas créer des places d'hébergement n'importe où dans n'importe quelles conditions. Il faut aussi tenir compte des délais de la vacance avant la mutation du site. On ne mobilise pas un site pour trois semaines ou un mois, on ne peut le faire qu'à la condition que la vacance soit relativement longue, et que tout cela ait du sens. C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu de l'Exécutif qui, je crois, répond à vos demandes.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de Mme BERTHOUT sur le vœu n° 16, je crois, ou le 17 ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - C'est très rapide. J'ai lu avec beaucoup d'attention le vœu de l'Exécutif, qui me satisfait, puisque le vœu de nos collègues du groupe Communiste - Front de Gauche remettait, si j'ose dire, sur le métier, cette question de l'ouverture du Val-de-Grâce, qui n'est absolument pas possible pour des raisons de sécurité.

Je partage, Monsieur BONNET-OULALDJ, une grande partie de votre analyse, mais on ne peut pas faire des choses impossibles.

Entre-temps, l'Exécutif a fait un vœu qui me paraît être sage. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci. Un mot de M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je retire mon vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 17 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 16 est rejeté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 17 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 9). Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux punaises de lit.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 18 relatif aux punaises de lit.

C'est M. AZIÈRE qui le présente.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Les punaises de lit, c'est un véritable fléau aujourd'hui. On croyait qu'elles avaient disparu dans les années 1950. Elles reviennent, elles ont contaminé des villes entières comme Montréal, New York ou Chicago.

En fait, les bailleurs sont aussi confrontés à ce problème. "Paris Habitat" a dû multiplier par 5 ou par 10 son budget de lutte contre ce fléau. C'est vrai aussi à la R.I.V.P. qui connaît sur 20 % de ses immeubles un problème de punaises de lit.

Ce sont des bestioles extrêmement difficiles à localiser, elles prolifèrent extrêmement rapidement. Elles sont résistantes à tout point de vue, elles peuvent rester longtemps sans se nourrir, elles résistent aux températures jusqu'à 60 degrés, et c'est seulement en dessous de moins 20 degrés qu'on peut les éradiquer. Elles détruisent surtout la santé psychique des occupants et il nous semble qu'il faut d'abord en parler et désenclaver ce problème pour qu'il y ait un véritable changement de comportement en la matière.

Il ne s'agit pas d'une question d'insalubrité mais très souvent d'une question de l'extrême rotation du nombre d'occupants dans un logement, les hôtels savent cela, les locataires d'"Airbnb" aussi. Il s'agit aussi d'éviter la récupération de meubles ou de vêtements infestés ; on pense en particulier aux matelas. Il s'agit d'avoir des comportements nouveaux en matière de signalement de ce phénomène, de prévention et d'intervention évidemment avec les professionnels.

Le vœu que nous présentons demande qu'on lance un plan ambitieux de zéro punaise de lit. On peut combattre les punaises de lit. Déployer une campagne de communication et de prévention, une campagne envers les Parisiens et, surtout, pouvoir disposer d'un outil de signalement et de géolocalisation. Eventuellement, un registre municipal de géolocalisation de foyers épidémiques serait parfait. Enfin, demander que l'on mette en place un dispositif d'accompagnement et d'orientation des publics dont le logement est infesté de punaises de lit.

D'ailleurs, au comité inter-bailleurs, j'ai noté que tous les avis convergeaient vers la même nécessité impérieuse et j'ai donc très confiance dans l'adoption de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Président AZIÈRE, pour votre intervention sur ce sujet qui est effectivement un sujet qui taraude beaucoup de Parisiens.

Je partage le constat que vous faites et je souhaite d'ailleurs souligner la mobilisation de la Ville de Paris et de ses partenaires, en premier lieu les bailleurs sociaux, pour éradiquer les punaises de lit. En effet, "Paris Habitat", la R.I.V.P., Elogie-SIEMP ont pris le sujet à bras le corps.

Des solutions concrètes sont apportées aux locataires avec un effort financier non négligeable puisque pour l'année 2018, ce sont 3 millions d'euros qui seront consacrés par nos trois bailleurs à la lutte contre les punaises de lit, pour la simple et bonne raison que nous avons fait un choix : celui de ne pas laisser nos locataires seuls face à ce phénomène et de les accompagner en participant, y compris financièrement, aux interventions nécessaires pour lutter contre les punaises de lit.

Il reste que les punaises de lit ne concernent pas que le logement social, elles concernent l'ensemble des Parisiens, y compris ceux qui vivent en logement privé. C'est le sens de la campagne de communication que nous avons décidé de lancer et que Jean-Louis MISSIKA vous présente à l'instant.

Il y aura une plaquette qui sera disponible dans l'ensemble des mairies d'arrondissement et sur "Paris.fr". Cette plaquette présente à la fois les réflexes à avoir pour identifier les punaises de lit et surtout les moyens de les éradiquer, l'idée étant évidemment d'être simple et efficace.

Par ailleurs, je souhaite insister sur le point suivant : à l'heure actuelle, les punaises de lit ne sont pas considérées comme un problème de santé publique. De ce fait, ni l'Etat, ni les A.R.S. ne sont mobilisées dans cette lutte, alors même que les symptômes des punaises affectent incontestablement la santé. C'est la raison pour laquelle nous interpellons régulièrement l'A.R.S. et le Ministère de la Santé afin que ce problème soit pris en compte aussi à cette échelle et avec cette dimension.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu, moyennant quelques amendements. D'abord, la Ville de Paris ne pourra elle-même labelliser les professionnels. Néanmoins, il est possible de valoriser des traitements et des méthodes, c'est le sens de notre amendement. Enfin, concernant le ramassage des encombrants, et je me tourne vers Mao PENINOÛ, il convient, nous vous l'accordons, d'étudier précisément les modalités d'enlèvement des mobiliers infestés ; ce travail est d'ailleurs déjà entamé.

Voilà ce que je voulais dire en réponse à votre vœu et je voudrais vraiment vous remercier, cher Président AZIÈRE, pour le travail que nous menons ensemble sur ce sujet et qui doit nous permettre d'avancer concrètement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Absolument, applaudissez !

D'abord, adoptons-le et nous applaudirons encore mieux.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 18 du groupe UDI-MODEM ainsi amendé.

Qui est pour ? Jean-Louis MISSIKA vote deux fois, manifestation.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2018, V. 10). Merci beaucoup.

2018 DU 53 - APUI sur le site Ternes-Villiers (17e). - Projet "la Ville Multistrates". - Avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux logements P.L.S.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la répartition des logements.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet DU 53 et les vœux n^{os} 19 et 20.

Ce projet de délibération concerne le projet "la Ville Multistrates" et l'avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.

La parole sera successivement à Geoffroy BOULARD, Yves CONTASSOT, Jérôme DUBUS, Brigitte KUSTER, et Jean-Louis MISSIKA et Ian BROSSAT vous répondront.

Monsieur BOULARD ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues, le projet de "la Ville Multistrates" est le fruit de l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" lancé en novembre 2014 et qui concernait alors 23 sites répartis sur l'ensemble du territoire parisien.

Ce projet de "la Ville Multistrates", lauréat de l'appel à projets, est une ambition structurante pour le Sud du 17^e arrondissement notamment, pour l'habitat et la vitalité commerciale du quartier au cœur duquel il viendra s'installer.

Conscients des bénéfices pour les habitants, pour les commerçants et pour les salariés qui verront cet ensemble s'insérer dans leur quotidien, les élus de la majorité municipale du 17^e arrondissement ont toujours soutenu ce projet "Multistrates".

Vous nous demandez aujourd'hui de donner un avis favorable à l'étude d'impact qui a été réalisée, ainsi qu'à la demande de permis de construire. Mais il y a un hic, il y a un hic, Madame la Maire, car plusieurs éléments présents dans le projet initial, qui nous avait été présenté, notamment par Brigitte KUSTER, et que nous avons voté, ont été modifiés.

En effet, Madame la Maire, je m'interroge sur la modification de la répartition par type de logements sociaux, qui n'est plus la même que celle initialement envisagée et présentée dans les premières délibérations votées au sein de cet hémicycle, le 14 décembre 2016.

Le projet de délibération que nous devons voter aujourd'hui ne prévoit plus que des logements sociaux de type P.L.A.-I. et PLUS. Où sont passés les 30 % de logements P.L.S. destinés aux revenus intermédiaires, votés par délibération le 14 décembre 2016 dans cet hémicycle ?

Notre majorité municipale s'est toujours attachée à défendre la mixité sociale et nous serons toujours attentifs à ce que la création de logements sociaux fasse une place particulière aux catégories de ressources intermédiaires à l'heure où les classes moyennes ne possèdent plus les moyens de se loger dans la Capitale.

Ma question est donc simple, Madame la Maire : pourquoi renoncer à la construction de logements de type P.L.S. quand vous en avez l'occasion et pourquoi cette modification soudaine du projet de "la Ville Multistrates" ?

C'est l'objet du vœu que je présente avec mes collègues du 17^e arrondissement et je vous demande donc des explications.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Nous voici donc devant un projet qui mérite que l'on s'y arrête quelques instants. En effet, si l'on regarde un peu rapidement le projet, il est tentant de se faire la réflexion que les contraintes liées au dérèglement climatique commencent à être intégrées dans les démarches de certains promoteurs, que la construction d'une ville durable progresse, que la lutte contre les pollutions sonores et atmosphériques liées aux grandes infrastructures routières avance réellement.

Mais si l'on prend un peu de distance, les questions se posent un peu différemment. Nous avons noté avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction les annonces de la Maire de Paris d'entamer un processus pour enfin sortir du périphérique intangible, pour aller à terme vers la suppression de l'autoroute urbaine parmi les plus fréquentées au monde, pour sa transformation en boulevard urbain au même titre que d'autres voies de circulation dans Paris.

Cela suppose que rien ne soit entrepris qui rende ce projet plus compliqué, que rien ne vienne le retarder, que rien ne soit fait qui soit en contradiction avec cette volonté, que l'argent investi le soit dans cette perspective et pas dans une perspective opposée.

Or, couvrir le périphérique par des immeubles aux fonctions diverses de logements, de bureaux, etc., ne semble pas cohérent par rapport au projet de la Maire de Paris. Car il faut se poser la question de l'avenir du périphérique une fois cette construction éventuellement réalisée. Nous aurions un tunnel intermittent de la porte d'Asnières jusqu'à la porte Maillot. Quelle serait alors la possibilité de transformer un tunnel en boulevard urbain ? Aucune, évidemment. Et on serait dans l'incapacité de trouver une utilisation rationnelle et intelligente de ces tunnels successifs. Nous serions, à peu de choses près, dans la logique du "plan Voisin" qui prévoyait la circulation des voitures sous Paris, dans celle des projets pharaoniques, tel que celui de Laprade et BRASILIER, ou encore, plus récemment, le projet "L.A.S.E.R." d'autoroute enterrée sous Paris.

De fait, les seules réalisations furent le quartier Beaugrenelle, d'une part, la voirie souterraine des Halles, d'autre part. Or, nous avons vu que ces deux réalisations ont été condamnées à disparaître. Faut-il donc aujourd'hui contribuer à créer ce qu'il faudra démolir dans quelques années ? Certainement pas. Mais quand bien même le projet verrait le jour, nous aurions souhaité que l'on arrête avec le "greenwashing", cette technique si bien utilisée pour communiquer sur la prise en compte des contraintes environnementales sans les prendre réellement en considération.

Nous savons que les plantations, chères à l'architecte retenu, servent avant tout à lui donner une certaine notoriété, mais sans rapport avec la réalité des promesses avancées. Croire que quelques plantes vertes plantées sur les balcons suffisent à limiter les échanges thermiques, c'est au mieux se moquer du monde. Et je n'ose ironiser sur le fait que respecter les obligations légales en matière de tri des déchets selon leur classification, comme c'est indiqué, serait une avancée environnementale majeure. On croit rêver ! Pour qui nous prend-on ? Vous comprenez que nous ne pouvons donner notre accord à un projet urbain et architectural en contradiction flagrante avec notre conception de la ville durable et écologique.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Juste pour signaler que, par un vœu, nous avons demandé à ce que ce projet soit respecté. Nous avons, le 26 janvier 2016, par le jury "Réinventer Paris", qui est une excellente initiative - les 23 sites qui avaient été choisis -, nous avons désigné, je crois à la quasi-unanimité des gens qui étaient présents, ce dossier multi-strate qui était présenté par "BNP Real Estate". 4.777 mètres carrés dans des conditions extrêmement difficiles puisqu'effectivement, nous sommes à la limite du périphérique. C'est un dossier très complexe techniquement et qui avait affiché à peu près 5.900 mètres carrés de surfaces de logements. Ce sur quoi nous étions d'accord.

Le 18 juillet 2017, un permis de construire est déposé, donc assez rapidement, finalement, après la décision de la commission du jury, pour 6.277 mètres carrés, c'est-à-dire 10 % de logements supplémentaires. Jusque-là, rien à dire : c'est normal que le promoteur veuille optimiser ses surfaces et cela ne remet pas en cause, bien évidemment, l'accord que nous avons donné lors du jury. Mais ce qui ne va pas, ce sont deux choses.

La première chose, c'est qu'effectivement, comme l'a dit le maire du 17e, et je l'avais fait remarquer en conseil d'arrondissement, on modifie la répartition des logements sociaux. Nous étions à un équilibre à peu près respecté entre les trois catégories de logements sociaux : P.L.S./PLUS/P.L.A.-I., 30/30/40. Nous revenons aujourd'hui à 50/50, avec disparition du P.L.S.

La deuxième question que cela pose dans ce dossier, c'est évidemment la confiance que l'on peut accorder à nos décisions et aux décisions des jurys de "Réinventer Paris". Cela s'était bien passé jusqu'à maintenant. Toutes les décisions avaient été conformes à ce qui avait été décidé par le jury. Aujourd'hui, on a un problème. Et moi, j'ai peur que, lors des jurys qui vont se tenir dans une dizaine de jours, on siège pour rien, finalement. Car ce qui est donné lors des jurys ne correspond pas à ce qui est donné en Conseil de Paris. C'est absolument inadmissible. Il y a un vrai problème de confiance.

Au-delà du problème de la répartition sur ce site des logements sociaux, il y a un vrai problème de confiance, car ce qui nous est donné lors des jurys, ce sur quoi nous nous prononçons, ne correspond plus, échangé je ne sais pas par qui, par l'Exécutif vraisemblablement, mais par qui ? Je pose la question aussi : qui a changé ce dossier ? C'est un dossier qui a été accepté à l'unanimité d'un jury. Ce n'est pas sérieux. Donc je demande clairement que nous revenions à la catégorisation des logements sociaux d'origine, 30/30/40, sinon nous voterons, malheureusement, contre ce dossier.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, une première réaction par rapport à l'intervention de M. CONTASSOT, dont j'ai entendu le vote contre pour des raisons qui me surprennent un peu puisque vous regrettez, en effet, s'il y a une réflexion sur le périphérique et une éventuelle couverture, que ce projet puisse le handicaper. Je me souviens d'un projet de couverture du périphérique sur cette partie de Paris, sur Champperret, du temps, je crois, de la mandature de M. DELANOË, où, à l'époque, il avait été choisi la porte de Vanves. Et si, à l'époque, on avait suivi ce qui avait été fait, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Et ce projet multi-strate, qui permettra la couverture du périphérique sur la partie porte des Ternes, est un projet que nous avons porté au niveau de la mairie du 17^e et validé, comme cela vient d'être rappelé, lors d'un jury. Et ce projet de délibération est tout simplement inadmissible. Cela vient d'être rappelé. Vous modifiez, Madame la Maire, non seulement le vote d'un jury, mais le vote du Conseil de Paris, et je me demande même où cela est-il permis. A quoi, en effet, cela sert-il de faire des jurys internationaux, avec les moyens qui avaient été mis en place à l'époque ? Et, encore une fois, nous avons tout le temps soutenu le projet "Réinventer Paris", mais on ne sait d'où cela sort : en effet, modification de la répartition des logements de ce projet "Multistrate" qui était, encore une fois, soutenu et voté, comme cela vient d'être rappelé, à la quasi-unanimité.

Je demande donc et nous demandons tous des explications : qui a changé le vote et le contenu de ce que nous avons voté en jury et que nous avons voté également en Conseil de Paris ?

Donc, c'est un problème que nous voulons ici souligner et c'est pour cela qu'il y aura également ce vœu sur lequel nous nous prononcerons et cela pose un problème de fond. Donc, j'aimerais entendre M. MISSIKA, avec qui, à l'époque, nous avons travaillé en bonne intelligence, et j'aimerais aussi entendre M. BROSSAT, parce que s'il y a une divergence au sein de la majorité municipale, qu'on nous le dise. Parce qu'il y a plusieurs projets "Réinventer Paris" qui vont avoir lieu avec des conséquences lourdes. Donc, si vous changez la donne en cours de route, je crois que vous êtes à la limite de ce qu'il est possible d'accepter en tant qu'élu dans cet hémicycle.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne donc la parole à Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie les différents intervenants et j'ai bien compris qu'il y avait un problème quant à la répartition des logements sociaux à l'intérieur de la partie des logements consacrés aux logements sociaux. Je laisserai mon collègue Ian BROSSAT répondre sur ce point. Je vais me pencher sur les arguments d'Yves CONTASSOT concernant l'avenir du périphérique.

Cher Yves CONTASSOT, il ne vous a pas échappé que le périphérique est couvert à plusieurs endroits de son parcours, d'ores et déjà, qu'il y a déjà des constructions au-dessus du périphérique, que le périphérique est de plain-pied sur un certain nombre de tronçons, mais relativement peu nombreux et que, pour le reste, il est en surplomb. Et donc, nous avons un ouvrage, une infrastructure routière qui a ceci de particulier qu'elle est enterrée à certains endroits, qu'elle est en surplomb à d'autres endroits et qu'elle est de plain-pied sur le reste de la chaussée pour une part malheureusement - je dis bien malheureusement - insuffisante. Et donc, nous allons enfin lancer - cela va être annoncé demain, lors du Forum Libération -, cette étude sur l'avenir du périphérique et des axes majeurs en Région parisienne, en partenariat avec le Forum métropolitain, avec l'Etat, avec l'Association des villes d'Ile-de-France.

Donc nous allons travailler avec l'ensemble de nos partenaires sur l'avenir du périphérique à moyen terme et à long terme. Mais cela ne doit pas nous empêcher de faire un certain nombre de choses qui, de mon point de vue, ne sont pas des atteintes majeures au devenir du périphérique. Que ce soit "1.000 arbres" ou "La Ville Multistrates", ce sont deux immeubles ponts. Il ne s'agit pas de couverture massive. Ce sont des immeubles ponts qui viennent à un endroit où le périphérique est déjà largement enterré et qu'il ne sera pas possible de le surélever pour le faire arriver de plain-pied. Je pense que cela va être le travail des architectes, des urbanistes, des paysagistes que nous allons faire travailler sur le périphérique, de nous dire justement comment cet ouvrage d'art tout à fait particulier doit évoluer pour se transformer en boulevard urbain, et pourquoi pas à terme en coulée verte.

Après cela, parler de "greenwashing" à propos de "la Ville Multistrates", je trouve cela un peu exagéré, comme c'est souvent le cas avec les écologistes. Le recours au bois comme matériau de structure pour les deux immeubles du projet est quand même une avancée tout à fait exceptionnelle. Il y a une synergie approfondie entre l'eau et le végétal, notamment au moyen du choix des essences et de la gestion du cycle de l'eau au sein du projet.

La question de l'agriculture urbaine n'est pas anecdotique, ce n'est pas un gadget. Je passe mon temps à le répéter ici. D'ailleurs beaucoup de membres du groupe écologiste partagent ce point de vue.

La mutualisation des énergies entre programmes, ce que l'on appelle les "microgrids", est également à l'ordre du jour.

C'est pour cela que nous avons proposé bien sûr d'émettre un avis favorable sur le présent dossier de permis de construire.

Merci à vous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, chère Colombe.

Merci à vous d'être revenu sur ce projet de délibération.

En fait, c'est sur la délibération qui avait été adoptée au mois de décembre car, comme cela n'a pas été dit lors des précédentes interventions, la réalité, c'est que la répartition des logements sociaux par catégories de financement a fait l'objet d'une délibération au mois de décembre 2017. En l'occurrence, nous avons collectivement décidé d'accepter la demande de financement du bailleur "I3F" de 14 logements en P.L.A.-I. et 14 logements en PLUS.

Je m'étonne donc un peu que l'on revienne aujourd'hui, deux mois plus tard, sur une délibération qui a été adoptée au mois de décembre 2017 et qui, si mes souvenirs sont exacts, n'avait pas fait l'objet d'une contestation à l'époque. Je veux bien que l'on redébatte éternellement des mêmes sujets, mais cela a été adopté en décembre 2017.

Par ailleurs, et je tiens à le dire, il y a évidemment 28 logements sociaux dans cette opération mais 70 % des logements qui sont produits dans cette opération sont des logements privés en accession. Je pense qu'on est donc très loin d'avoir là une forme de ghetto de pauvres qui se constituerait, loin de là. Je ne connais pas exactement le prix des logements en accession qui vont être créés, mais on aura à mon avis une réelle mixité sociale entre les logements privés en accession et les logements sociaux P.L.A.-I. et PLUS que nous créons.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Mme NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Je suis heureuse, pour ma part, pour le quartier, pour le 17e et les villes voisines que sont Neuilly et Levallois, de l'avis favorable au permis de construire pour "la Ville Multistrates" BNP Real Estate. Ce projet est un réel défi quant à la situation géographique et son matériel de construction qui est du bois.

Nous avons plusieurs points de vigilance, notamment sur le Guichet unique pour le suivi de l'ensemble des travaux de la porte Maillot, mais nous en avons déjà parlé, et sur l'attention à porter sur les bases de vie. Nous attendons aussi toujours le départ de l'emprise Fayol sur Aurelle de Paladines.

En revanche, ayant également participé au jury et au choix de la BNP pour "Réinventer Paris 1", je reste moi aussi, comme mes collègues du 17e arrondissement, très étonnée du changement sans préavis de répartition des logements sociaux en 50/50 en P.L.A.-I. et PLUS. Où est l'équité prévue ? C'est un changement significatif qui aurait mérité une attention partagée.

De ce fait, notre groupe UDI soutiendra les vœux de M. Geoffroy BOULARD, ainsi que le vœu de M. DUBUS sur l'équilibre à retrouver sur les logements sociaux au regard des demandes locales.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur BOULARD, maire du 17e ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - On a entendu M. MISSIKA botter en touche, alors qu'il a présidé un jury souverain, le jury de "Réinventer Paris".

La répartition a été modifiée sans aucune explication. Visiblement M. BROSSAT a saisi l'opportunité dans le dos de M. MISSIKA. Tout cela est inadmissible et nous voterons donc contre le projet de délibération et évidemment pour notre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix les deux vœux et le projet de délibération.

M. DUBUS s'est exprimé.

Monsieur MISSIKA, peut-être un mot avant que nous passions aux opérations de vote ?

Vous vous détendez tous, et d'abord vous me parlez gentiment et poliment, ce que j'essaye de faire moi aussi.

Monsieur le Président ?

M. David BELLIARD. - Madame la Maire, j'étais poli.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Absolument, ce n'était pas à vous que je m'adressais, Monsieur BELLIARD.

M. David BELLIARD. - On va demander une suspension de séance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La suspension de séance est de droit et je vous l'accorde pour 5 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures dix minutes, est reprise à dix-huit heures quinze minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, merci pour votre patience pendant cette très légère interruption de séance.

2018 DU 53 - APUI sur le site Ternes-Villiers (17e). - Projet la Ville Multistrates. - Avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux logements P.L.S.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la répartition des logements (suite).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Manifestement, il y a encore besoin de retravailler sur ce projet de délibération, qui est donc retiré de l'ordre du jour, ce qui vous permettra de le retravailler ensemble.

Je vous remercie.

On peut tout à fait voter les vœux. Normalement, il faudrait que nous le fassions, sauf à ce que vous les retiriez, chers amis, ce qui pourrait sembler être la sagesse.

Plus personne ne m'écoute.

Ils sont rattachés, donc ils tombent. C'est parfait.

Donc le projet de délibération DU 53 ainsi que les vœux n^{os} 19 et 20 sont retirés de l'ordre du jour.

2018 DU 65 - Secteur Chapelle Charbon / PNE (18e). Bilan de la concertation. Périmètre d'intervention. Programme et bilan financier prévisionnel. Concession à la SPLA "P.B.A.", protocole foncier Ville/S.N.C.F.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner le projet de délibération DU 65. Secteur Chapelle-Charbon : bilan de la concertation ; périmètre d'intervention ; programme et bilan financier prévisionnel ; concession à la SPLA "P.B.A.", protocole foncier entre la Ville et la S.N.C.F.

La parole, dans le silence, est donc à Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, quelques mots pour passer à un autre sujet et me réjouir que nous puissions voter ces projets de délibération aujourd'hui qui représentent une étape importante dans la création du futur grand parc de la porte de la Chapelle sur les terrains dits "Chapelle-Charbon", qui sont en réalité d'anciens champs de gazomètres de l'usine à gaz de la Villette, ensuite utilisés pour être des parcs à charbon, d'où le nom qui doit informer tout le monde.

Ces projets de délibération viennent après une première phase assez dense de concertations, qui a d'ailleurs vu évoluer le projet.

L'aménagement de cette parcelle devait venir couronner l'aménagement de l'ensemble du secteur dit "Paris Nord-Est". Nous avons fait le choix d'accélérer le mouvement et de permettre la réalisation d'une première tranche de ce parc beaucoup plus vite qu'il n'était initialement prévu.

C'est donc une bonne nouvelle, non seulement pour les habitants de la Z.A.C. "Evangile" ou de la porte de la Chapelle, mais, je crois, pour tous les habitants du Nord-Est parisien. Car ce parc répond à, au moins, quatre objectifs : d'abord, accroître, bien sûr, la disponibilité en espace vert - c'était essentiel -, mais aussi finir, enfin, l'aménagement de la Z.A.C. "Evangile" en apportant des équipements supplémentaires et, surtout, en permettant d'ouvrir vers le nord ce quartier qui souffre aujourd'hui d'une forme d'impasse.

Ce parc permettra aussi de mieux relier le Nord et le Sud de ce quartier, ce qui permettra de simplifier les déplacements des habitants de la cité Charles-Hermite ou de Valentin-Abeille vers le Sud de l'arrondissement, et les habitants du Sud de l'arrondissement vers le Nord et la Seine-Saint-Denis. L'accroissement de ces flux devrait permettre aussi de rendre l'ensemble beaucoup plus sécuritaire.

Enfin, il contribuera à l'attractivité de l'ensemble du quartier, en plus de l'ensemble de l'aménagement du secteur de la Chapelle/International, de l'arrivée - avec un début des travaux, d'ici l'année prochaine, à la fin de l'année - de Paris I et de son futur site Condorcet à la porte de la Chapelle et, ensuite, avec l'arrivée de l'Arena dans le cadre des J.O.

Voilà pourquoi ce parc est une bonne nouvelle pour le quartier. Voilà pourquoi je me réjouis que nous ayons pu accélérer.

Pour le reste, la concertation va continuer, notamment sur la nature du parc à créer dont les habitants souhaitent qu'il puisse être le plus sobre et le plus végétal possible. Nous allons continuer cette concertation et nous n'attendons pas l'ouverture du parc pour que les habitants puissent s'approprier l'espace dans une démarche de préfiguration.

Il reste, mais je suis très optimiste, compte tenu de l'évolution du dossier, à reloger "le Five", qui fait aujourd'hui un excellent travail sur ce site. Je suis tout à fait confiant sur notre capacité à régler cette difficulté.

Ce parc, comme l'ensemble de l'aménagement de ce quartier, est une très bonne nouvelle. Ce sera une belle opportunité d'améliorer la qualité de vie, de travailler sur la mixité, sur la commercialité, sur la disponibilité, bien sûr et c'est l'essentiel, le taux en espaces verts de l'ensemble du quartier.

Voilà pourquoi je vous invite à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LEJOINDRE.

La parole est à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Madame la Maire.

Que la création de ce parc à Chapelle-Charbon soit une bonne nouvelle, nous l'espérons. Nous allons voter ce projet de délibération comme nous l'avons fait avec Pierre-Yves BOURNAZEL au Conseil du 18e arrondissement.

Je rappelle que nous parlons de la création d'un parc que vous annoncez d'une surface de 6,5 hectares, puis que vous avez décomposé, dans un projet de délibération modificateur, en deux phases.

En fait, il s'agit de trois temps : une première tranche de 3 hectares d'ici à 2020 ; une deuxième tranche à l'horizon 2023-2025 après le chantier du C.D.G. Express ; et, ensuite, une troisième tranche, lorsque sera réglé le problème de la mutation de CAP 18 et, là, vous êtes démunis pour fixer un délai car tout ne dépend pas de vous.

Je voudrais relever plusieurs points. D'abord, il s'agit d'un quartier populaire, très dense, dans lequel vous vouliez ajouter 500 logements, ramenés à 450 avec la création d'une école. C'est encore trop ! Je rappelle que Paris est une des villes les plus denses du monde. Je voudrais savoir, d'abord, si les 50 appartements sont définitivement retirés, ou s'il est prévu de les créer ailleurs dans le secteur. Par exemple, pouvez-vous nous dire s'ils seront ajoutés ou non au projet d'aménagement Hébert, qui prévoit entre 700 et 800 logements supplémentaires ? Vous voulez faire du chiffre, alors que ce qui nous intéresse, c'est la qualité de vie de toutes ces Parisiennes et de tous ces Parisiens qui vivent dans les quartiers populaires. Vous les soumettez à une densification dont ils souffrent et qu'ils ne supportent plus.

Non seulement vous ne réglez pas les nuisances qu'ils subissent, dégradation de l'environnement, saleté des rues, insécurité, mais, de plus, votre politique en rajoute et va dans le mauvais sens.

Faites plus d'espaces verts. Faites venir les classes moyennes. Créer véritablement les conditions d'une réelle mixité sociale, c'est de cela dont on a besoin. Il ne s'agit pas d'entasser les gens les uns sur les autres, mais de leur donner de l'espace : il faut aérer Paris.

Je voudrais enfin attirer votre attention sur le déficit de concertation que dénoncent les habitants. Ils souhaitent une concertation plus soutenue, de qualité. Il est nécessaire de l'organiser de manière structurée, de telle sorte que les habitants intéressés puissent plus, et mieux, s'impliquer dans ce projet d'aménagement. Ils sont les premiers intéressés, puisqu'il s'agit de leur quartier.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HONORÉ.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Chers collègues, en matière de concertation, la réalité est parfois très éloignée de ce que rapportent avec fierté les projets de délibération.

Voyez, Monsieur HONORÉ, je ne suis pas un béni-oui-oui. Or, pour ce qui est du jardin Chapelle-Charbon, je veux témoigner de la réalité des nombreuses réunions publiques, ateliers, porte à porte, permanences dans l'espace public auxquels j'ai participé moi-même : 1.500 propositions faites "via" le jeu en ligne "Dessinez votre parc" ; 500 personnes rencontrées en démarche de proximité ; 225 participants en réunion publique ; 25 avis et demandes sur le site dédié.

Certes, au regard des dizaines de milliers de gens concernés par un tel projet, ce résultat est perfectible, mais il constitue un encouragement à l'heure où l'on déplore la faible participation des gens à la vie politique, y compris locale. Ce résultat traduit également la mobilisation du réseau associatif, qui n'accepte plus que des projets lui soient soumis après la rédaction du cahier des charges, ne laissant au public concerté qu'une étroite marge de manœuvre.

Mon groupe se réjouit du fait que la demande des habitants ait été entendue. L'agence de paysage Laverne devra proposer un jardin très végétal, naturel et sobre, à l'ambiance forestière, où l'eau sera présente toute l'année ; un lieu paisible, ceinturé, non par des grilles, mais par de larges fossés inondables et boisés.

La tâche sera pourtant rude pour cette agence, qui devra, en outre, contenir sur 6,5 hectares une offre d'agriculture urbaine, plus des parcours de jeu et de sport pour se dépenser, plus un mobilier urbain varié, plus un lieu couvert constitué en partie de l'ancienne halle, et j'en passe.

Alors, oui, on se prend à regretter que ce fameux "poumon vert" se réduise à 6,5 hectares, dont seuls 3 sont assurés ; les 1,5 suivants dépendront du bon vouloir du C.D.G. Express et les 2 derniers du déménagement de CAP 18, sur lequel on ne dispose à ce jour d'aucun élément d'information.

A propos du C.D.G. Express, le projet de délibération se contente de mentionner "un ouvrage de tranchée couverte". Pourrait-on en savoir davantage ?

Nous savons tous ici combien est fort le besoin de végétal dans Paris, ville historiquement dense et dont le nombre de mètre carré d'espace vert par habitant, quel que soit le mode de comptage, se situe parmi les plus faibles d'Europe et à des années-lumière des recommandations de l'O.M.S.

De ce point de vue, le manque d'ambition date de 2002 quand fut conçu le G.P.R.U., soit 200 hectares aménagés, dont beaucoup de friches. C'est alors qu'il a manqué une vision métropolitaine, laquelle aurait conduit à réserver bien davantage que 6,5 hectares pour répondre non seulement aux besoins des habitants toujours plus nombreux de la Chapelle, mais aussi à ceux du 19e, des communes limitrophes, des usagers des futures universités et des autres équipements à venir dans le secteur. Une occasion unique a ainsi été ratée de créer une sorte de "Central parc" de la Métropole. J'ai d'ailleurs lu, dans le pré-rapport de la garante de la concertation, que "malgré les demandes répétées, le manque d'études globales à l'échelle de Paris Nord-Est est regrettable".

Soit dit en passant, si on a raté le grand parc du Paris Nord-Est, au moins sauvons la richesse végétale et phonique de la Petite Ceinture, si maltraitée par la R.A.T.P. dans le 13e arrondissement aujourd'hui.

Pour mémoire, dans une ville qui était alors en pleine croissance démographique et spatiale, les 8 hectares du parc Monceau furent ouverts en 1852 et les 26 hectares des Buttes-Chaumont en 1867. Disant cela, je ne sous-estime pas l'importance de Chapelle/Charbon dont je n'oublie pas qu'il est un peu supérieur aux 4 hectares des Jardins d'Eole. Mais à quoi bon, cher Jean-Louis MISSIKA, exagérer en qualifiant à tout bout de champ ce jardin public de "vaste poumon vert", de "grand parc", soyons fiers de ce que nous faisons aujourd'hui tout en restant humbles et lucides.

Les constructions nouvelles représenteront 12 % des terrains. Les acquisitions foncières, la mise en état des sols et les travaux d'aménagement, soit 81 millions d'euros, seront financés par les recettes de charge foncière des logements et locaux d'activité ou de commerces, et le reste par la participation de la Ville, soit 35 millions d'euros, ce qui est peu au regard des enjeux d'un tel projet.

En septembre dernier, mon groupe avait déposé un amendement visant à adapter le nombre de logements au regard de la parcelle de 3 hectares, en attendant que la deuxième partie puisse vraiment voir le jour. Car si nous militons pour développer une offre de logements abordables à Paris, nous pensons aussi qu'il faut davantage équilibrer les opérations d'aménagement en faveur d'un meilleur ratio espace vert par habitant. Amendement rejeté, mais finalement entendu, puisque sur 500 logements, 50 sont supprimés au profit de la construction d'une école. Malgré les incertitudes liées au C.D.G. Express et au phasage, nous voterons pour ce projet tant les besoins sont criants en matière d'espaces verts et de logements.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN.

Pour vous répondre, la parole est à l'humble élu Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie tous les orateurs pour leurs interventions. Je répondrai aux différentes remarques, mais peut-être avant d'y répondre, je voudrais insister sur plusieurs éléments.

D'abord, ce projet de délibération marque une avancée décisive dans la réalisation du projet et du parc de Chapelle/Charbon.

En effet, ce projet de délibération tire le bilan de la concertation, fixe le programme et le bilan financier, y compris le protocole foncier Ville-S.N.C.F. à qui nous achetons le terrain.

Il acte aussi la concession à "P.B.A.", "Paris Batignolles Aménagement", pour réaliser ce parc. Nous entrons donc à présent en phase opérationnelle, et c'est une bonne nouvelle. Nous avons réalisé toutes ces étapes dans un temps que l'on peut qualifier de record, quand on sait le temps qu'il faut pour créer une Z.A.C. dans cette ville.

Alors, sur le projet lui-même, je ne rappellerai pas toutes les ambitions sur la transformation de ce secteur, Eric LEJOINDRE en a très bien parlé. Je redirai juste deux éléments à propos du parc. Nous allons réaliser, dans le cadre de cette première Z.A.C., un parc de 4,5 hectares, 3 hectares en 2020, puis 1,5 hectare après la libération des emprises du Charles de Gaulle Express à l'horizon 2023, et le grand parc de Chapelle/Charbon. La réalisation complète de ce parc, c'est-à-dire les 2 hectares supplémentaires, se fera dans un second temps, dès que le foncier sera disponible après la réalisation du C.D.G. Express et la mutation de CAP 18. C'est inscrit au P.L.U., et c'est bien ce sur quoi nous nous sommes engagés.

Alors, cher Pascal JULIEN, est-ce que 6,5 hectares, c'est grand ou pas grand ? Est-ce un parc ou un jardin ?

Je pense que tout est relatif et, pour une ville comme Paris, 6,5 hectares, c'est quand même une taille raisonnable pour un parc. Donc j'assume complètement la terminologie que nous employons. Il s'agit bien d'un parc et j'ajouterai que, pour le 18e arrondissement, il s'agit bien d'un poumon vert, que nous réalisons à la fois en nous

adaptant à la disponibilité du foncier, mais aussi en proposant en premier lieu, et avant même la réalisation des premiers logements, la réalisation de ce parc. Nous commençons par le parc et nous faisons après les logements.

C'est un exercice compliqué par rapport à des terrains S.N.C.F. qui doivent être dépollués et transformés, mais c'est ce que j'appelle un aménagement agile.

Pour répondre à Christian HONORÉ sur le reste du programme, d'abord, je dirai que ce programme... S'il vous plait, un tout petit peu moins de bruit, ce serait formidable !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, le brouhaha est pénible. Merci de baisser d'un ton.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, de venir à mon secours.

Je vais parler du reste du programme, des 450 logements. Je voudrais rassurer M. HONORÉ, les 50 logements que nous avons supprimés sur Chapelle/Charbon ne sont réimplantés nulle part ailleurs, ils sont définitivement supprimés. Des surfaces d'activité et de commerces ont été augmentées et correspondent aujourd'hui à environ 2.500 mètres carrés. Je crois que, pour améliorer la sécurité d'un quartier, l'activité et le commerce, c'est quelque chose d'extrêmement important.

Puis nous avons proposé l'implantation du groupe scolaire, qui était initialement envisagée dans le secteur voisin sur Hébert, pour répondre aux nouveaux besoins du quartier créés par l'aménagement de ces secteurs. Tous les spécialistes de l'urbanisme à la Direction de l'Urbanisme étaient d'accord pour dire que l'implantation du groupe scolaire sur Chapelle/Charbon était beaucoup plus judicieuse que sur Hébert, sans compter bien sûr le parc qui fait partie intégrante de ce projet.

Ce projet est ainsi exemplaire, il vient désenclaver les quartiers existants, il répond à notre souhait de créer du logement, de créer des quartiers mixtes et vivants, et enfin de réaliser le grand espace vert de Paris Nord-Est. Il y a eu, en particulier sur le parc, une concertation exemplaire, et je remercie Pascal JULIEN de l'avoir rappelé. Je me réjouis de cette avancée opérationnelle qui nous permettra d'approuver le dossier de réalisation de la Z.A.C. au 3e trimestre 2018, ce qui nous permettra de réaliser le parc dans le cadre de cette mandature.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 65).

2018 SG 4 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris, Enedis, Airparif, la Fondation du Souffle et "PlanetWatch24".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 4. Convention de partenariat entre la Ville de Paris, Enedis, Airparif, la Fondation du Souffle et "PlanetWatch24".

La parole est à Mme KONÉ, puis à Mme SIMONNET.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, il y a un an, un collectif de médecins, de scientifiques et d'O.N.G. lançait un appel à agir d'urgence contre la pollution de l'air. Rappelons qu'elle entraîne 48.000 décès prématurés par an en France.

Un an plus tard, force est de constater que la France est à la traîne en matière de lutte contre la pollution. La Commission européenne a en effet récemment convoqué la France et huit autres Etats-membres pour non-respect des normes européennes sur la qualité de l'air.

Afin d'améliorer la qualité de l'air en France, Nicolas HULOT a annoncé plusieurs mesures : la réduction des émissions polluantes du transport routier en encourageant le remplacement des véhicules les plus anciens ; la création de zones à circulation restreinte dans les agglomérations limitées à 30 km/h ; des restrictions d'accès aux centre-ville limités aux véhicules en fonction de leur émission vignette "Crit'Air" ; le développement du covoiturage, des transports en commun et des modes de transport doux.

C'est un programme qui ressemble fortement aux actions que notre majorité de gauche et écologiste met en œuvre depuis le début de la mandature, notamment grâce à l'action de Christophe NAJDOVSKI.

Je profite d'ailleurs de cette actualité européenne pour rappeler qu'à Paris, nous ne menons pas une politique anti-voiture, mais une politique anti-pollution de l'air. Vous comprendrez que plus que jamais, la nuance est importante.

Les mesures annoncées par Nicolas HULOT sont préconisées par de nombreuses O.N.G., comme le Réseau "Action Climat", et vont dans le bon sens.

Il est cependant regrettable que, dans le même temps, le Gouvernement ait décidé de supprimer le bonus pour les vélos à assistance électrique ou de maintenir un avantage fiscal au gazole pour les camions, qui représentent pourtant une cause majeure de pollution de l'air.

Ainsi, nous attendons du Gouvernement que son futur projet de loi sur les transports au service de la mobilité durable inclue un soutien financier aux collectivités dans les projets de leurs transports publics et vélo, mais aussi un renforcement des aides au changement de comportement, comme l'indemnité kilométrique vélo obligatoire et le rétablissement du bonus pour les vélos à assistance électrique.

Reste que la Droite continue de contester localement la pertinence des mesures anti-pollution que nous prenons.

Je crois que nous pouvons avoir des sujets de désaccord au sein de ce Conseil, mais attention à ne pas créer artificiellement des clivages inutiles au sein de notre Assemblée.

Je rappelle en effet que le projet de Plan Climat Air Energie de Paris, adopté à l'unanimité par notre Assemblée en novembre 2017, comporte tout un volet sur la qualité de l'air et la lutte contre la pollution atmosphérique.

Chers collègues de l'opposition, si vous avez voté le Plan Climat en novembre dernier, c'est bien qu'au fond vous êtes convaincus que la diminution de la place de la voiture en ville va dans le sens de l'histoire.

Pour rappel, les déplacements en voiture ne représentent que 10 % des déplacements à Paris, et cette part est vouée à diminuer d'année en année. L'évaporation du trafic est cependant une réalité concrète, puisque les données recueillies en 2017 démontrent que le nombre de voitures en circulation a diminué de près de 5 % par rapport à 2016.

J'en profite pour interpeller M. le Représentant de la Préfecture de police. Vous devez prendre en compte le fait que de plus en plus de Parisiens veulent libérer Paris de l'emprise de la voiture et de la pollution atmosphérique.

J'en veux pour preuve d'ailleurs le succès populaire de la manifestation du collectif "Libérer Leclerc" le week-end dernier. Ce collectif souhaite une avenue apaisée et moins bruyante, plus sûre pour les piétons et les cyclistes. En résumé, en finir avec l'autoroute urbaine qu'est actuellement l'avenue du Général Leclerc.

Malheureusement, M. le Préfet de police a décidé de mettre son veto au projet de la Municipalité, et malgré plusieurs invitations, il n'a pas souhaité s'inscrire dans le cadre du travail participatif.

Une pétition contre ce veto a été mise en ligne et a recueilli déjà presque 2.000 signatures. J'espère vivement que ces appels au dialogue des riverains seront entendus par M. le Préfet.

Enfin, quelques mots sur le fond du projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui et doit permettre de déployer de nouveaux capteurs pour mesurer la qualité de l'air.

C'est une bonne chose, car en matière de lutte contre la pollution, il est important de pouvoir s'appuyer sur des données variées.

Airparif nous permet déjà de mesurer le taux de PM10 dans l'air parisien, ces nouveaux capteurs nous permettront de mesurer à même les axes de circulation, les taux de particules PM 2.5, qui sont les plus fines. Le groupe écologiste votera donc ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame KONÉ.

Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, moi aussi bien sûr je voterai pour ce projet de délibération. Il s'agit d'un travail expérimental, pour l'instant on n'a pas de garantie de l'efficacité du dispositif, mais il mérite d'être tenté. Il s'agit donc, à travers ce projet de délibération, de pouvoir, à travers le projet porté par "PlanetWatch 24", une jeune société spécialisée dans le développement de solutions innovantes, de mettre un dispositif "Pollutrack", qui va permettre avec des capteurs mobiles embarqués sur la flotte des véhicules électriques d'Enedis, de capter notamment les données de particules très fines qui sont les plus toxiques en temps réel.

Ce sont des données qui vont permettre de compléter les données d'Airparif, dans une amélioration de notre capacité à analyser la pollution de l'air.

Il y a encore de nombreux doutes sur les coûts assez conséquents d'exploitation et de traitement de ces données. Je ne suis pas du tout spécialiste sur le sujet, mais de toute façon, l'amélioration de nos connaissances sur les questions de qualité de l'air est essentielle tellement cette question de santé environnementale, il ne faut plus passer à côté.

Cela a été rappelé par ma collègue, entre 40.000 et 48.000 morts par an en France, on évalue cela à 6.500 décès prématurés à l'échelle du Grand Paris. 6.500 décès prématurés, c'est dire si le problème est conséquent.

Je voudrais rappeler que les subventions Airparif en 2015 ont été baissées par l'Etat, c'est extrêmement problématique, et que des départements, hélas, se sont également désengagés. Les départements des Yvelines en 2016, de la Seine-et-Marne en 2015, et des Hauts-de-Seine en 2013, et je tiens à saluer le fait que la Ville de Paris, elle, a décidé d'augmenter sa subvention pour compenser ces baisses.

C'est important de prendre conscience que les départements que j'ai cités ont démissionné de leurs responsabilités sur une nécessité de mesurer l'air, face à ce problème de santé publique alors que la Ville, elle, assume la sienne.

Maintenant vous savez bien, chaque fois que je fais une fleur je mets un mais, je vois que Colombe BROSSEL s'étonnait que je salue cet engagement de la Ville.

Non. Je voulais dire, bien sûr qu'il faut continuer à diminuer la part de la voiture en ville, il faut diminuer la part de la voiture dans la ville et pas simplement de la voiture à essence et de la voiture diesel.

Il ne faut pas croire que la substitution par le tout voiture électrique sera la solution durable. Dernièrement, un article dans "Libération", qui n'est pas mal fait et reprend tous les arguments, indique que sur l'ensemble de son cycle de vie, la consommation énergétique d'un véhicule électrique est globalement proche de celle d'un véhicule diesel. Cela s'explique notamment par le fait qu'une voiture électrique nécessite deux fois plus d'énergie pour sa fabrication qu'une voiture thermique.

Et quand elles roulent, les voitures électriques émettent bien du CO², même si les rejets sont beaucoup moins importants que pour le diesel ou l'essence. La pollution est indirecte, elle est causée par la production d'électricité qui est utilisée pour recharger les véhicules. L'électricité en France émet certes peu de CO², parce qu'on passe par le nucléaire, mais attention, le nucléaire n'est pas une énergie propre, puisque cela produit des déchets radioactifs extrêmement dangereux, et il faut au contraire sortir du nucléaire.

Mais par ailleurs, une étude de l'Observatoire de la qualité de l'air en Ile-de-France, très intéressante, a démontré que 41 % des particules fines en suspension émises en 2012 par le trafic routier dans la Région parisienne étaient issues de l'abrasion des pneus, du revêtement routier et des freins. Ceci est donc aussi valable pour les voitures électriques. La moitié quasiment des particules fines sont produites autant par les véhicules électriques que par les véhicules diesel et à essence.

Je ne rajoute pas aussi sur le problème de l'épuisement des ressources fossiles pour la fabrication d'un véhicule électrique qui est bien plus important que pour les véhicules thermiques, et tout le problème de l'extraction des matériaux rares, cobalt, lithium, graphite, sans parler du pillage de ces ressources naturelles aux quatre coins de la planète.

Tout cela pour dire que sur ce sujet extrêmement important de la qualité de l'air et de la lutte contre la pollution, il faudrait que l'on sorte de cette bataille entre les rangs les Républicains, qui fustigent la majorité municipale, parce

qu'ils se jouent les grands défenseurs du tout bagnole, et la majorité municipale qui, je trouve, je caricature à peine, franchement c'est le sujet récurrent...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers la fin de votre intervention.

Mme Danielle SIMONNET. - L'enjeu premier est de réduire les distances domicile-travail.

Or depuis 2001, les trajets domicile-travail, du fait d'un aménagement urbain absurde, et je reviendrai sur la convention de Paris 1993 sur ce sujet, ont été allongés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Naturellement, on est quand même assez loin de la nature précise du projet de délibération, ce qui me laisse le choix entre deux solutions, soit je réponds aux intervenants, soit je parle du projet de délibération.

Je vais essayer de faire un mélange des deux. Comme vous le savez, à l'occasion de la COP 21, en collaboration étroite avec la Mairie de Paris et Autolib', "Planet Watch" a conçu "Pollutrack", inédit au plan mondial, pour traquer les particules fines PM 2,5, c'est-à-dire les particules fines qui font moins de 2,5 microns et sont des dangers extrêmement importants pour la santé humaine, notamment pour la respiration de l'air.

Ce sont les plus dangereuses. Elles sont capables de pénétrer profondément l'arbre respiratoire, de franchir la barrière alvéolo-capillaire, puis d'envahir le réseau sanguin avant de se fixer durablement dans l'organisme.

Selon les recommandations de l'A.N.S.E.S. de mai 2017, les PM 2.5 doivent faire l'objet d'un suivi temporel et spatial accru, ce que "Pollutrack" permet de faire dorénavant. L'avantage également de ces traqueurs de particules fines, c'est que ce sont des micro-capteurs lasers embarqués sur les véhicules et qui mesurent directement à hauteur de respiration des piétons, cyclistes et des joggeurs, ces particules. Avant d'être déployés...

Soyez gentils, vraiment, c'est pénible.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, les conversations particulières peuvent être menées à l'extérieur, ce qui nous donnera l'occasion d'écouter vraiment les propos des différents orateurs, en l'espèce de Jean-Louis MISSIKA.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - D'autant que le sujet n'est pas anodin.

Je disais qu'avant d'être déployé au plan national puis international, "Pollutrack" est déjà installé depuis plus de 6 mois sur environ 300 véhicules d'Enedis qui circulent dans Paris. La Ville sert à la fois de vitrine et de démonstrateur à grande échelle. Les millions de données PM 2.5 ainsi relevées sur base mobile permettront d'établir un environnement big data, une cartographie H.D. à partir de mesures en complément direct des cartographies établies à partir des modèles mathématiques.

La présente convention permet un travail partenarial pour exploiter ces données en associant "Enedis", "PlanetWatch 24", la Fondation du Souffle et Airparif. La première étape de 6 mois visera à qualifier des données avant, dans une deuxième phase, de déterminer leurs usages pour des travaux de recherche, pour des communications grand public et en open data.

Par rapport au sujet, au-delà du projet de délibération lui-même, je voudrais dire à Danielle SIMONNET qu'elle exagère quand même beaucoup. Nous nous battons pour la mobilité comme service, c'est-à-dire la mobilité partagée, et pas pour les voitures électriques. La mobilité partagée prend différentes formes, que ce soit l'autopartage, le covoiturage, les transports en commun. Quant aux véhicules connectés, nous nous battons pour que ces véhicules connectés soient partagés et ne soient pas conduits par une seule personne. Le sujet, pour nous, n'est pas le véhicule électrique. Le sujet, c'est d'avoir les véhicules les moins polluants, mais surtout de faire en sorte que ces véhicules soient véritablement utilisés, c'est-à-dire que l'on ne soit pas dans la situation que nous connaissons aujourd'hui, où il y a un conducteur et donc un passager par véhicule.

En ce qui concerne les autres sujets, je m'arrêterai là parce que je considère qu'ils sont tellement éloignés du projet de délibération qu'ils doivent être traités dans un autre cadre.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 4).

2018 SG 5 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du programme "DataCity".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 5 : convention de partenariat, cette fois-ci, entre la Ville de Paris et les partenaires du programme "DataCity".

J'ai trois inscrits : M. de FROMENT, Mme SIMONNET et M. GLEIZES.

Monsieur de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Un projet de délibération plus consensuel que les précédents, de notre point de vue.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues... Pardon, Monsieur de FROMENT, excusez-moi. Chers collègues, c'est un peu pénible. Merci.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci.

Très brièvement, nous sommes très favorables évidemment à la démarche qui était à l'initiative de cette convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires de ce programme "DataCity". L'exploitation des données massives, les fameuses big data, est bien sûr un levier extrêmement puissant pour optimiser la gestion des services publics d'une ville, pour assurer une allocation des moyens optimale, une gestion des ressources véritablement économe.

Nous soutenons pleinement cette démarche, en regrettant peut-être que les objectifs, dans l'exposé des motifs, ne soient pas totalement clairs. Il y a beaucoup de partenariats avec des "start-up" qui sont initiés, beaucoup d'expérimentations très intéressantes et on a le sentiment - mais peut-être que M. MISSIKA me démentira sur ce point, je l'espère - que l'on en est encore justement à une phase expérimentale sur des sujets qui maintenant commencent à être mûrs et qui permettraient d'avoir une approche systémique au niveau de la Ville qui permette une vraie révolution dans la gestion grâce à ces big data.

Ainsi, une petite impatience à ce que l'on passe à une échelle un peu industrielle sur ces sujets.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La Ville de Paris a été pionnière dans la politique d'ouverture des données en lançant dès 2010 sa plateforme d'open data. Oui, il faut rendre accessible à tous les données structurées sous licence libre, favoriser leur utilisation et générer de nouveaux usages.

Quand on a dit cela - c'est la phrase du projet de délibération -, il y a néanmoins des interrogations et des bémols. D'abord, on souhaiterait favoriser l'ouverture des données d'intérêt général détenues également par les acteurs privés ou parapublics. Je pense que la Ville doit avoir une action, notamment par exemple vis-à-vis d'Enedis EDF, puisque c'est encore tenu à 85 % par l'Etat ; il y a de nombreuses données qui devraient être utilisables. On devrait avoir ce rapport-là et pas uniquement dans le cadre de projets ponctuels comme "DataCity". Je pense que sur cette exemplarité de la Ville sur ses propres données, on doit interpeller les autres partenaires sur cette question, mais je pense que vous partagerez mon propos à ce sujet.

On doit par contre considérer, et c'est dit, je crois, à un moment donné dans le projet de délibération, qu'il y a un cadre C.N.I.L. à respecter sur les données. On n'est pas en train d'organiser à travers le big data le Big Brother. Or on sait que l'on a aussi toutes les données des caméras de vidéosurveillance. On reprend tous les débats que nous avons eus sur la vidéo-surveillance mais vous savez mon opposition à ce sujet. Il faut faire attention, car on sait qu'il peut y avoir des projets qui cherchent à collecter et traiter des données pouvant être issues d'une forme de profilage ou de géomarketing, avec la volonté de propositions de services pas nécessairement gratuits et publics, qui vont exploiter des localisations de téléphones d'utilisateurs en vue d'une approche commerciale.

La question des données et de la finalité de leur utilisation, est-ce une finalité d'intérêt général ou une finalité commerciale ? C'est une question centrale. La ville intelligente, est-elle faite pour qu'à un moment donné des "start-up" se fassent du beurre sur le dos des données mises en partage, ou est-elle faite par le biais d'innovations pour créer des progrès en termes de services qui répondent à l'intérêt général ? C'est une vraie question que la finalité.

Je pense donc qu'il faudrait aller un peu plus loin dans la sécurisation et la confidentialité des données échangées, afin de les préserver aussi des intérêts lucratifs ; cela me semble important.

Du coup, j'en arrive à un autre point. Vous parlez du pôle N.U.M.A. Il comporte des entreprises intéressantes, mais pas toutes. Certaines entreprises consultantes de N.U.M.A. peuvent relever parfois d'entreprises qui peuvent être contestables d'un point de vue social, fiscal ou environnemental. Par exemple dans ces entreprises, on peut avoir "Foodora" dans son modèle d'ubérisation. J'espère bien qu'un jour la Ville assumera de faire une société coopérative d'intérêt collectif pour que l'on puisse s'émanciper de ces prédatations.

Je pense à deux cas de soupçon d'évasion fiscale selon un rapport européen. Je pense à "L'Oréal", je pense à "Total" qui utilise une partie de ses 60 millions d'euros de crédit impôt recherche pour financer ses outils d'aide à la décision pour l'exploration et la gestion des champs pétrolifères. On pourrait continuer comme cela.

Autre question, "DataCity" s'inscrit dans les concepts de ville intelligente. Bien. Là, je me perds un peu dans mes données. Mais qu'en est-il de l'expérience de la Ville, où l'on voulait reprendre l'expérience des "start-up" d'Etat et développer des "start-up" municipales ? Celles-ci permettraient justement de travailler et d'exploiter ces données, mais en réfléchissant vraiment à un service public pour les Parisiennes et les Parisiens.

J'aimerais que vous puissiez nous dire ce qu'il en est. En effet, moi, ce que j'ai vu, c'est que l'application "Le Taxi", par exemple, qui pouvait à un moment donné être de ce registre des données publiques, a complètement capoté et cela ne marche pas. Cela dysfonctionne, mais tant mieux si cela marche et que c'est moi qui me trompe. Pour l'instant, les échos que j'ai sont extrêmement négatif sur ce sujet.

Est-ce qu'on peut du coup accélérer la réalisation d'une S.C.I.C. Livreurs à vélo qui va pouvoir aussi utiliser ce type de données en partage ?

J'en reste là mais il me semble important que nos principes politiques soient bien réaffirmés parce qu'il peut y avoir parfois des flous. Et quand il y a un flou, il y a un loup !

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Colombe BROSEL au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais aborder un autre élément de ce projet de délibération qui n'a pas été évoqué par les deux interventions précédentes. Comme les intervenants précédents, nous saluons la politique de la Ville d'open data pour l'ouverture de ses données. Ce programme de partenariat permettra d'avoir un usage des données dont la Ville dispose déjà et je n'ai pas de critiques par rapport à cela.

Il me semble que j'étais déjà intervenu sur ce partenariat dans le passé. A la lecture de la convention, il y a une dimension qui n'est pas listée et qui devrait l'être : c'est la question de la propriété des données. C'est comment s'assurer que les données qui sont en open data par la Ville le restent après usage.

Je rappellerai que la grande innovation dans le logiciel libre était une innovation juridique en détournant le principe de "copyright" pour le principe de "copyleft". Il y a le principe de "copyright", de droit d'auteur en français. Gauche d'auteur est la traduction de "copyleft", mais cela n'explique pas la logique américaine du "copyleft" par rapport au "copyright". Dans le "copyleft", il y a obligation de garder l'ouverture des droits de propriété dont on dispose, c'est-à-dire qu'à aucun moment je n'ai le droit de fermer une donnée qui était publique. Cela existe pour le logiciel libre à travers le code source, mais on parle là de l'open data.

Sur l'open data, beaucoup de choses ont été faites. Il serait bien dans la convention signée que cette ouverture de l'information soit maintenue, c'est-à-dire que le principe de "copyleft" soit maintenu. Il existe des licences comme les "creative commons". Ce que fait l'Etat par rapport à cela, c'est une licence ouverte, une "open licence" qui pourrait être une obligation pour toute entreprise, toute start-up ou association qui bénéficierait de ce partenariat, de ce programme "DataCity" de s'obliger à maintenir cette ouverture des données.

Comme ce n'est pas du tout listé dans la convention, je pense que ce serait quelque chose qui pourrait être fait, si ce n'est tout de suite au moins à moyen terme, à savoir maintenir ce principe d'open data sur les futurs usages pour éviter toute fermeture, comme cela a été développé. Un juriste américain Eden MOGLEN a développé cela et ce serait bien de faire la même chose avec nos données qui sont déjà ouvertes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, évidemment Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie les trois intervenants. Je les remercie de leur soutien à ce programme "DataCity" qui rencontre un succès croissant, avec de plus en plus de partenaires : 22 partenaires cette année, et une extension internationale puisque "DataCity", porté par le C40, commence à se déployer dans plusieurs villes importantes du monde entier.

Le principe est celui des défis, des challenges qui sont élaborés par la Ville de Paris et ses partenaires, avec une grande implication de plusieurs directions de la Ville de Paris. Ces défis portent sur des enjeux que nous partageons tous ici : par exemple informer de l'affluence dans les transports, faciliter le déplacement des salariés, prédire la congestion routière, mieux implanter des bornes électriques, assurer une meilleure maintenance des escalators, dynamiser les commerces locaux et l'emploi, définir des parcours sportifs dans la ville, améliorer l'accessibilité pour tous, favoriser le réemploi des encombrants et des déchets du B.T.P., optimiser les comportements énergétiques, mieux consommer les énergies renouvelables.

Pour cette troisième édition, la Ville de Paris apporte encore une fois uniquement un appui technique pour la conception des défis urbains et pour sélectionner et accompagner les "start-up" qui y répondent. Cela contribue pour les directions de la Ville à une meilleure connaissance des dernières avancées techniques, en particulier dans le domaine de la data science, et à une meilleure définition des futurs marchés publics émis par la Ville. Les solutions développées seront dévoilées lors d'un événement de clôture en juin prochain.

Je voudrais maintenant répondre aux deux ou trois remarques qui ont été faites par les différents orateurs.

D'abord à Jean-Baptiste de FROMENT, je voudrais dire que beaucoup de solutions prototypées dans "DataCity" sont déployées ensuite dans le monde réel ou sont en tout cas appliquées de façon générale. Je vais prendre un seul exemple : une expérimentation a eu lieu sur l'information des concierges d'immeubles pour sortir les bacs de poubelle en fonction du passage des véhicules de ramassage des ordures ; elle est en voie de généralisation et elle permet d'avoir un temps beaucoup plus limité de la présence des bacs dans l'espace public justement parce qu'ils sont prévenus à l'avance du ramassage. Il y a un très grand nombre d'exemples comme celui-là.

Naturellement, ce sont des innovations qui souvent relèvent de l'immatériel et qui ne sont donc pas visibles en tant que tel dans l'espace public, mais elles sont d'une très grande efficacité pour améliorer le fonctionnement de la Ville, et notamment des services publics urbains.

En ce qui concerne les remarques de Danielle SIMONNET pour l'accès aux données et la notion de l'accès aux données du secteur privé, bien évidemment "DataCity" est un exemple typique de ce partage de données entre acteurs publics et acteurs privés, pour justement améliorer les services de la Ville dans l'intérêt général. Nous militons comme beaucoup d'autres pour un accès public aux données privées.

Je vous rappelle qu'il y a eu une avancée avec la loi sur le numérique que nous avons beaucoup soutenue, avec la création de ce concept de données d'intérêt général qui ne se préoccupe pas de savoir si la donnée est publique ou privée mais ne voit que l'intérêt du partage pour un usage d'intérêt général.

Le problème aujourd'hui est que ces données d'intérêt général ne concernent que les données privées qui sont produites dans le cadre d'un marché public, c'est-à-dire dans le cadre d'un marché entre un opérateur privé et une collectivité territoriale. Nous militons aujourd'hui auprès du Gouvernement pour que ce soit étendu à différentes catégories de données et je pense notamment aux données produites par les VTC, les taxis, les vélos en "free floating" qui sont des données essentielles pour la Ville pour maîtriser sa politique de mobilité. C'est la mobilité comme service qui devrait également être partagée.

Vous insistez également, et je crois que nous faisons la démonstration avec "DataCity", sur le respect de la vie privée et la protection de l'intimité. Je crois qu'effectivement nous devons être tout à fait conscients des obligations que nous impose la C.N.I.L. et nous devons montrer l'exemple aux opérateurs privés en la matière.

Je vous rassure, l'application "Paris Taxis", qui a été construite à partir de "Point Taxi", est une application qui fonctionne très bien, qui est utilisée par les chauffeurs artisans et qui leur sert justement à ne pas être pris dans les griffes des grands opérateurs de taxi.

Enfin, vous réclamez des "start-up" de Ville. J'allais vous dire que nous devançons vos désirs puisque les "start-up" de Ville, sous la houlette d'Emmanuel GRÉGOIRE, sont déjà lancées à Paris et elles sont extrêmement intéressantes.

Un dernier mot, même si j'ai dépassé mon temps, pour Jérôme GLEIZES. L'open data de la Ville de Paris est sous licence ODBL, avec ce que l'on appelle le "share life". Sans vouloir rentrer dans les détails, je peux vous dire que nous sommes des pionniers en la matière. La licence ODBL que nous avons construite a été reprise par l'Etat et par les grands opérateurs de transports publics R.A.T.P., S.N.C.F. et Ile-de-France Mobilités. Elle est aujourd'hui considérée comme un standard en France par l'ensemble des grands acteurs publics.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 5).

2018 SG 1 G - Approbation d'une convention-cadre de coopération avec le Département de Seine-Saint-Denis.

Vœu déposé par le groupe Communiste. - Front de Gauche relatif à la Métropole.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération SG 1 G et au vœu n° 21 G qui est rattaché. Il s'agit de l'approbation d'une convention-cadre de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, puis à Danielle SIMONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, au premier abord, le groupe Communiste - Front de Gauche partage le principe et l'esprit du renouvellement de cette coopération. Les cinq grands axes qui la composent sont la solidarité, le cadre de vie, la transition écologique, l'éducation, la culture et le sport. Mais je suis très préoccupé quand je vois la durée de l'engagement 2018-2020. Est-ce que c'est le signe que certains ont déjà fait une croix sur l'avenir des départements ? A travers ce projet de délibération, une question est posée à la Maire de Paris : quelle est la position de Paris sur l'avenir des départements ? 400 maires ont signé une tribune en proposant que la future Métropole s'appuie sur les départements. On n'a pas entendu la voix de Paris.

Nos deux collectivités, la Seine-Saint-Denis et Paris, ont de nombreux points communs. Elles sont aussi fort différentes. Une population plus jeune et plus modeste en Seine-Saint-Denis, avec des conséquences évidentes : plus de boursiers, plus d'allocataires du R.S.A., plus de personnes dépendantes aux allocations C.A.F. Cela vaut aussi pour ce qui nous rapproche. Ce sont des dizaines de milliers d'habitants du 93 qui viennent chaque matin et repartent le soir, qui font vivre nos entreprises, nos commerces, le service public communal. Ce sont des milliers de jeunes qui considèrent les Halles comme une porte d'entrée dans la Capitale. Cela vaut aussi pour les compétences, la question des transports, des circulations douces, comme celles liées à la protection de l'enfance, en particulier des mineur-es non accompagnés-es.

Alors, que nous réserve l'avenir ? Avec qui ? Après 2020, Mme la Maire signera-t-elle encore des accords de coopération pour mener à bien des politiques communes ? Après les années de dialogue voulu par notre prédécesseur et ami, Pierre MANSAT, Paris a su parler à ses voisins. Cette politique d'ouverture a été une rupture

avec les pratiques précédentes de la droite qui ignorait la banlieue. La Métropole est née de cette volonté de dialogue entre Paris et sa périphérie. Elle aurait pu, elle aurait dû rester cet instrument souple et intelligent de coopération entre toutes les collectivités, sans hiérarchie, chacun acceptant de travailler à un échelon plus large, plus efficace, en particulier en matière de transport et de logement.

Dans quelques jours, le Président de la République va faire des annonces sur l'avenir de la Métropole. Nous savons que, s'il a reculé déjà quatre fois la date de ces annonces, c'est que, quel que soit son choix, il sait qu'il n'y aura pas d'unanimité ni de consensus, mais il a une idée claire. Je pense que ce qu'il veut, c'est une métropole attractive et dynamique, une métropole tournée vers la finance et le tourisme de luxe. Ses décisions en témoignent. Le débauchage des institutions financières londoniennes et les avantages fiscaux qui en découlent en sont la démonstration la plus évidente.

La politique que nous menons à Paris, comme dans d'autres collectivités de l'aire métropolitaine, contrarie ses projets. Oui, nous continuons de défendre ici le service public et celles et ceux qui le font vivre. Oui, nous continuons de penser qu'une ville, même comme Paris, doit continuer à être ouverte à toutes, à tous, et cela passe par la diversification du logement et la création de logements sociaux. Oui, nous croyons qu'une métropole comme celle du Grand Paris doit d'abord s'attaquer aux inégalités territoriales et sociales.

Pour ce faire, nous avons des outils : la coopération de gré à gré avec nos voisins, comme ce projet de délibération. Nous n'avons pas besoin de l'Etat. Nous n'avons pas besoin que l'Etat vienne se mêler à cela. Qu'il fasse ce que l'on attend de lui : qu'il répartisse les richesses en menant une vraie réforme fiscale, qu'il abandonne les coupes dans les budgets des collectivités locales, qu'il respecte le fond et la forme des lois de décentralisation, qu'il construise une relation de confiance avec les collectivités, qu'il respecte la Constitution dans sa lettre et dans son esprit qui dit libre administration et autonomie fiscale.

Alors, oui, nous vous demandons de voter notre vœu parce que Paris ne peut être indifférent à la disparition des départements de la petite couronne. Nous continuons de penser qu'une réforme ne peut se faire sans la consultation des populations. C'est le sens du vœu que nous vous proposons.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, alors, écoutez.

Approbation d'une convention de coopération entre le département de Seine-Saint-Denis et Paris : bien sûr. Mais comment évolue toute la métropolisation aujourd'hui ? Cela a été dit précédemment. On est dans une conception où l'on n'est pas tant en train de développer les coopérations de territoires, mais plutôt une métropolisation, une hyper-métropolisation par absorption du cœur de la métropole et un développement de cette métropolisation qui n'est pas simplement propre à la France ni propre à Paris.

Vous le remarquez : c'est une logique libérale qui est valable sur toutes les grandes métropoles de l'Union européenne, qui, finalement, a des contours totalement antisociaux et anti-écologiques, avec la logique d'attractivité du territoire qui vise l'attractivité du cœur métropole, de mise en concurrence des territoires - parce que, qui dit territoire attractif, cela veut dire qu'il faut qu'il soit concurrent par rapport aux autres - et concentration des moyens sur le cœur territoire, avec les conséquences en termes de spatialisation d'une organisation très libérale et capitaliste du territoire.

On le remarque : le développement de la métropolisation de Paris, qui aurait dû être un renforcement des coopérations pour réduire les inégalités sociales dans l'espace sur la grande métropole, qui aurait dû penser les objectifs écologiques et réduire les distances domicile travail, en fait, en rien nous n'avons réussi depuis 2001 à réduire la spécialisation des zones.

On est capable, quand on est sur un micro-projet comme la Z.A.C. "Bercy-Charenton", de se dire il faut penser la mixité des activités - emploi, service public, logement - et penser qu'il faut, dans un impératif écologique, permettre que tout le monde ait cela à 20 minutes de transport. Mais dès qu'on est sur le fait métropolitain, on oublie tous ces principes et on est dans l'aberration antisociale, anti-écologique, et qui va être, de plus, renforcée par les réformes territoriales totalement anti-démocratiques, où, franchement, je ne sais pas qui ici y comprend vraiment quelque chose sur ce qui est en train de se passer. A mon avis, pas grand monde. Mais alors, vous demandez à n'importe quel citoyen du Grand Paris comment fonctionne le Grand Paris, ce sera le blanc assuré. La suppression des départements, mais c'est une catastrophe démocratique ! On va encore plus éloigner, opacifier, pour, au final, être dans des logiques d'économies d'échelle qui vont permettre de réduire la place des services publics.

Dernière chose sur un autre aspect de ce projet de délibération : la question des Jeux olympiques. Et donc, sur ce propos, M. Nicolas BONNET-OULALDJ sera sans doute en désaccord avec moi. Ce mythe que la candidature des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 dans le cadre de la convention de partenariat de Paris et du 93, va permettre le développement du 93, mais quelle tarte à la crème ! On sait pertinemment que c'est du pipeau complet. Qu'est-ce qui s'est passé à Londres quand il y a eu les Jeux olympiques ? Ils ont mis en place un grand stade, l'équivalent du Stade de France, dans un quartier très populaire, je crois, au Nord de Londres, un peu comme le 93 de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - S'il vous plaît, s'il vous plaît.

On va laisser Danielle poursuivre tranquillement.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne maîtrise pas bien Londres et "London", mais merci. Le maire le plus écologiste de Paris a bien maîtrisé l'argument anti-J.O., et donc, j'ai totalement confiance en sa précision.

Résultat : vous avez des habitants du cœur de Londres qui sont allés habiter là-bas parce que, certes, c'était moins cher en matière de loyer que le cœur de Londres, mais, en fait, autour de ce stade, cela s'est totalement gentrifié et la population populaire de ce quartier a été éjectée encore plus loin. Et vous allez voir que, dans le 93, la gentrification, qui est déjà bien engagée, va continuer à s'accélérer autour de l'ensemble des équipements qui sont installés là, qui ne correspondent pas, par ailleurs, aux besoins. Parce que si un gamin sur deux, dans le 93, ne sait pas nager, ce dont ils ont besoin, ce n'est pas d'une grande piscine olympique, mais de l'équivalent de 12 bassins écoles de proximité. C'est ce type de développement-là. Or, on va accélérer la gentrification.

Je ne détaille pas non plus les projets anti-écologiques, par exemple, qui vont être pris sur le parc de la Courneuve. Ce n'est pas simplement parce que le parc de la Courneuve accueille la Fête de l'Huma que c'est problématique. C'est aussi tout simplement parce que c'est un parc et qu'on va réduire l'emprise d'espaces verts du 93, qui est déjà archi-bétonné, et donc, on va aggraver l'artificialisation des terres.

Moi, je vous le dis : on est vraiment sur un développement de la métropolisation qui ne répond pas aux enjeux écologiques et sociaux, qui accélère la spéculation, qui accélère la gentrification.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Bien.

Monsieur le Maire, me voilà vraiment très embarrassé, très dubitatif, parce que c'est un débat sur un projet de délibération approuvant une convention-cadre de coopération entre la Ville de Paris et le Département de Seine-Saint-Denis.

Je dois répondre, d'un côté, à une diatribe contre le Président de la République française ; de l'autre, à une analyse - peut-être juste, je n'en sais rien - des effets des Jeux olympiques de Londres sur la gentrification du quartier du stade olympique. J'avoue que je ne sais pas très bien comment faire. Je voudrais quand même remercier les deux orateurs, parce que j'apprends des choses en les écoutant.

Maintenant, je voudrais parler du projet de délibération lui-même puisqu'on l'a peut-être un peu oublié dans ces discussions. Il vise à valider une convention de coopération entre la Ville de Paris et la Seine-Saint-Denis. Nous croyons au département, puisque nous renouvelons cette convention-cadre, afin de renforcer notre partenariat en matière de solidarité et de transition écologique, d'éducation, de culture et de modernisation de l'administration. Elle s'inscrit dans un partenariat de longue date, qui a déjà fait ses preuves, et notamment, oui, je l'assume, chère Dominique SIMONNET, dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques. Cette convention ne concerne donc pas la réforme institutionnelle à venir, dont chacun sait que nous n'en savons pas grand-chose, mais bien des projets entre deux territoires.

Je ne pense pas que ce soit le bon lieu pour discuter des évolutions institutionnelles de la Métropole et des départements. La Maire de Paris a eu et aura l'occasion, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, de s'exprimer à ce sujet dans des cadres appropriés. Il est essentiel que la Ville de Paris conforte ses partenariats avec les territoires environnants, peu importe les évolutions institutionnelles. C'est pourquoi cette convention est importante.

Je voudrais ajouter, à l'attention de Dominique SIMONNET... de Danielle. Oui, excusez-moi. Je suis désolé : c'est parce que je connais bien Dominique SIMONNET, mais c'est Danielle, absolument.

Je voudrais donc ajouter, à l'attention de Danielle SIMONNET, que la métropolisation n'est pas obligatoirement synonyme de processus antidémocratique, de compétition entre les villes et de fin des territoires. Je crois, au contraire, que le travail que nous devons mener tous ensemble, c'est un travail de coopération entre les territoires.

Je ne sais pas si vous avez entendu parler de la stratégie que nous mettons en œuvre à la Ville de Paris, en partenariat avec "Est Ensemble" et avec Plaine Commune, sur l'Arc de l'innovation. Je crois que cette stratégie de l'Arc de l'innovation correspond exactement aux objectifs que vous décrivez : nous essayons de faire en sorte que des activités économiques, que des créations d'emplois, se déploient sur l'est et le nord de Paris, que ce soit de ce côté-ci ou de l'autre côté du périphérique. Nous essayons de faire en sorte que cela rapproche le travail et le domicile et, donc, de lutter contre les déplacements pendulaires qui sont une des plaies de la métropole. Nous essayons également de le faire, tout en maintenant une présence des jeunes sur ces territoires, en les aidant, en les formant, notamment avec des projets comme "ParisCode" ou comme "Paris Fabrik", pour leur donner les moyens d'être employés par ces entreprises de la nouvelle économie.

Je veux bien entendre vos critiques, Danielle SIMONNET, encore faut-il qu'elles soient pertinentes. Là, en l'occurrence, elles ne le sont pas.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Si j'ai bien compris, c'est un avis défavorable sur le vœu ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Comme le PC ne va pas retirer son vœu, je n'ai même pas osé le demander.

Je propose de voter contre à cette Assemblée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour une explication de vote du groupe les Républicains et Indépendants, la parole est à M. COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le vœu relatif à la Métropole, il nous semble prématuré, tant que le Gouvernement ne s'est pas prononcé officiellement sur ses orientations concernant l'aire métropolitaine, de parler de modalités de concertation ou d'éventuelles conditions à respecter dans la mise en œuvre, à l'occasion de la future réforme territoriale.

Dans ces conditions, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, c'est une explication de vote extrêmement claire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 21 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 21 G est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 1 G).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'interdiction des clubs de jeux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 22 est relatif à l'interdiction des clubs de jeu.

La parole est à M. Philippe GOUJON, deux minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, après l'adoption d'un vœu de notre groupe, exigeant un débat sur le rapport Duport relatif à l'ouverture de casinos et adopté à l'unanimité en juin 2015, après le vote de la loi relative au statut de Paris autorisant la création de clubs de jeu et entrée en vigueur en janvier 2018, considérant que sept nouveaux clubs pourraient ouvrir avant l'été - d'ailleurs, le groupe Barrière a déjà déposé une proposition - si la décision est validée par la commission tenue le 23 janvier, qui proposait un avis au Ministre de l'Intérieur, l'instauration par la loi de ces clubs de jeu - qui sont d'ailleurs des usines à gaz sur le plan juridique - est en réalité une façon dissimulée de réintroduire à Paris les casinos, même sans roulettes, ni machines à sous et, surtout, sans débat au Conseil de Paris, malgré les vœux votés en ce sens.

La fermeture des cercles de jeu, hautement souhaitable, et qui est acquise aujourd'hui, ne saurait pour autant appeler l'ouverture de ce que l'on appelle des "clubs de jeu" dans la loi, sorte d'ersatz de casinos, interdits à Paris par la Préfecture de police depuis plus d'un siècle, en raison d'un risque de criminalisation, il n'y a qu'à se référer au rapport Bauer de 2008. Il suffirait de renforcer les moyens de la police pour empêcher ces cercles de jeu de réapparaître.

Le Maire de Paris ne saurait mettre en péril l'ordre public pour une recette espérée, c'est vrai, de 12 millions par an, c'est peut-être cela la vraie raison, au lieu d'un million, actuellement, pour les cercles de jeu, alors que la fréquentation de ces lieux, chacun le sait, peut entraîner de véritables addictions, comme le démontrent de nombreuses études médicales.

On parle déjà aujourd'hui de 20.000 victimes en France. C'est la raison pour laquelle nous proposons que le Maire de Paris affirme son opposition à la création de toute forme d'établissement de jeu à Paris et demande au Gouvernement, par l'intermédiaire du Préfet de police, de revenir sur la réforme menée sous le quinquennat précédent.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, avant de donner la parole à Jean-Louis MISSIKA, je vais donner la parole à notre tout nouveau Représentant du Préfet de police de Paris, M. Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur l'adjoint au Maire.

Si vous me permettez, je souhaite saluer l'ensemble des membres du Conseil de Paris que je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer et auxquels je ne me suis pas encore présenté. Je puis vous assurer de ma disponibilité et de mon engagement pour poursuivre les bonnes relations que vous aviez avec mon prédécesseur.

Quelques éléments de contexte et quelques précisions sur ce sujet : d'abord, pour rappeler que, dans le cadre de l'expérimentation de trois ans qui est entrée en vigueur à partir de début 2018, l'autorisation des clubs de jeu n'aura aucunement comme conséquence de remettre en cause l'interdiction des casinos à Paris. C'est une interdiction qui remonte à 1920, posée par l'article 82 de la loi de finances pour 1920 et cette interdiction demeure, évidemment, en vigueur. Cette expérimentation vise plutôt à prendre en compte la nécessaire suppression des cercles de jeu, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, tout à l'heure. Ils posent des problèmes d'opacité, des problèmes de contrôle, des problèmes de lutte contre le blanchiment d'argent. Le développement et l'expérimentation des clubs de jeu visent précisément à permettre de maintenir une offre de jeu, qui ne soit pas clandestine et présente certaines garanties.

S'agissant de ces garanties, qui sont associées à l'expérimentation, je voudrais vous apporter quelques précisions. Les clubs de jeu seront des sociétés commerciales, qui auront obligation de disposer de commissaires aux comptes. Le régime juridique, plus généralement, qui les encadre permettra d'éviter les dérives qui ont pu être observées pour les cercles de jeu jusqu'à présent. La procédure d'autorisation sera sévèrement encadrée, c'est une décision du Ministre de l'Intérieur, comme vous l'avez rappelé. Le Préfet de police est consulté pour avis et répond notamment à ce sujet sur les motifs d'ordre public et de sécurité des personnes et des biens.

Vous évoquiez enfin le risque d'abus de jeu ou de perturbation pour un certain nombre de clients. Des programmes de prévention seront associés et devront être mis en œuvre par chacun des exploitants de ces clubs de jeu.

Voilà pour quelques-unes des garanties qui sont mises en œuvre à l'occasion de cette expérimentation. Ce sont les précisions que je souhaitais apporter.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup de cette première intervention.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup, et merci à M. le Représentant du Préfet de police de ces précisions. Monsieur le Maire, cher Philippe GOJJON, c'est vous-même qui avez employé le mot de "marronnier". Votre vœu est quasi identique à celui que vous aviez déposé en mars 2017. Ma réponse sera assez proche de celle que je vous ai faite en mars 2017.

La priorité est toujours de lutter contre les parties clandestines de jeu et les troubles à l'ordre public qu'elles créent. Or la clandestinité et la délinquance, conséquence de la clandestinité, sont des conséquences mécaniques de l'interdiction totale. Je voudrais vous rappeler que la France est le pays où la législation contre la consommation de marijuana est la plus sévère. C'est également le pays où il y a le plus de consommateurs de marijuana.

Vous souhaitez que le Maire de Paris se prononce contre l'implantation d'établissements de jeu dans la Capitale, tous les établissements de jeu quels qu'ils soient, et la réponse est la même. Nous ne sommes pas favorables aux casinos, mais nous ne refusons pas purement et simplement tous les établissements de jeu dans la Capitale.

Le Représentant du Préfet de police a parlé d'expérimentation. Il a précisé que la régulation dépendait uniquement de l'Etat et que l'accès à ces clubs serait limité aux seuls membres. Lors du précédent débat que nous avons eu, nous avons voté un vœu de l'Exécutif qui proposait qu'un rapport soit produit annuellement afin d'évaluer le développement des clubs de jeu à Paris ainsi que les recettes fiscales associées, et d'établir si un assainissement du secteur et une meilleure traçabilité des fonds sont effectivement observés.

Je vous propose d'en rester là et de suivre très attentivement, en coordination avec les services de l'Etat et la Préfecture de police, le développement de ces clubs de jeu quand l'expérimentation sera lancée. Vous savez que nous sommes dans le cadre d'une expérimentation. Je propose un avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'avais cru comprendre, Monsieur MISSIKA.

Une explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris, David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Pour indiquer à M. le Maire que nous voterons contre le vœu de nos collègues et que nous avons demandé des informations au Préfet sur à la fois le nombre, la localisation, et les campagnes de prévention à l'addiction aux jeux qui étaient prévues.

Nous avons demandé que ces informations soient communiquées en Commission n° 3.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 22 est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la préservation des T.E.P.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 23 est relatif à la préservation des T.E.P.

Danielle SIMONNET, vous avez deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je remets à nouveau ce sujet sur la table, parce que des habitantes et des habitants ne décollent pas et veulent à tout prix défendre les terrains d'éducation physique en accès libre, à la fois parce que ces T.E.P. sont des lieux accessibles pour tous les jeunes et donc gratuits, et qu'ils sont extrêmement importants parce qu'ils permettent vraiment cette appropriation de l'espace public par les jeunes. Il y a besoin de cette soupape de liberté pour les jeunes dans les quartiers. Première chose.

Deuxièmement, pour des raisons écologiques, nous avons une ville ultra dense. Il faut cesser de bétonner et sur-bétonner Paris. On a besoin de préserver ces espaces non construits, non bâtis qui, généralement, jouxtent

aussi un peu de verdure, même si bien souvent, ils ne sont pas des espaces verts à proprement parler puisque souvent bitumés. Il faut aussi respecter cela.

A travers ce vœu, je propose que le Conseil de Paris fasse en sorte que l'ensemble des T.E.P. parisiens, comme le stade Ménilmontant, puisqu'il s'agit de cela, soient classés dans le P.L.U. en zone urbaine verte inconstructible, comme ce fut fait pour le stade Championnet dans le 18^e arrondissement. Vous allez me dire qu'on a déjà eu le débat sur le P.L.U., pourquoi le réchauffer maintenant ? Mais parce qu'à un moment donné, prendre ce geste symbolique entre nous ici signifie que nous souhaitons véritablement préserver l'ensemble de ces mètres carrés.

Cela me semble important de le faire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Jean-Louis MISSIKA.

Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe Ecologiste.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame SIMONNET, on a déjà eu l'occasion d'aborder ce sujet dans plusieurs cadres, que ce soit à l'occasion de la modification du P.L.U. votée en 2016 par l'ensemble des groupes de la majorité, ou dans le cadre des débats sur le projet du T.E.P. Ménilmontant.

Avec ce nouveau vœu, il me semble que vous confondez certaines dispositions et règles du P.L.U. D'abord, je voudrais vous donner quelques précisions sur l'état actuel des T.E.P. sur le territoire parisien. Ils représentent 82 équipements couvrant une surface de 27,86 hectares, dont près de 50 % sont en zone U.V., avec seulement 33 T.E.P.

Par comparaison, les Buttes-Chaumont occupent 25 hectares, et le Père-Lachaise occupe 45 hectares. Quand vous demandez que l'ensemble des terrains d'éducation physique soient classés dans le P.L.U. en zone urbaine verte, je voudrais vous rappeler que cela ne les rend absolument pas inconstructible, puisqu'il est tout à fait possible, par exemple, d'y construire des bâtiments tels qu'une piscine, un gymnase ou même un crématorium.

Je tiens toutefois à vous rassurer sur le fait que chaque situation de T.E.P. est unique et mérite d'être analysée au cas par cas. Car certains T.E.P., qui sont en zone U.V. présentent des délaissés et des espaces non utilisés pour lesquels on peut se poser la question de leur devenir, au regard de besoins identifiés localement.

Mais le but, et je voudrais être clair sur ce point, n'est pas de le faire au détriment d'une activité ni de densifier à outrance. Il s'agit de pouvoir se donner la possibilité de diversifier l'offre en fonction des besoins d'un quartier, tout en tenant compte du contexte urbain.

On peut d'ailleurs citer comme autre exemple qui illustre mes propos, l'opération T.E.P. Davout, pour laquelle vous avez d'ailleurs voté la délibération en septembre 2015, qui concerne la construction d'une piscine sur la parcelle du T.E.P. Davout dans le 20^e arrondissement, dans le cadre de cette mandature, pour venir pallier le manque en matière de piscines dans l'Est parisien. Pour ces différentes raisons, je vous demande de retirer votre vœu, ou j'émettrai un avis défavorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je suppose que vous maintenez votre vœu, Madame SIMONNET.

Explication de vote, David BELLARD.

M. David BELLARD. - Sans surprise, nous voterons ce vœu de notre collègue Danielle SIMONNET, même si on ne l'aurait pas écrit tout à fait comme cela, pour trois raisons.

D'abord, notre opposition au projet Ménilmontant que nous avons déjà exprimée à plusieurs reprises au sein du Conseil de Paris. Ensuite, notre attachement à la préservation des T.E.P. qui permettent des pratiques du sport à des jeunes issus de quartiers défavorisés, voire très défavorisés.

Enfin, troisième argument, nous sommes attachés à la préservation d'espaces de pleine terre pour des questions notamment de perméabilité des sols.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 23 est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la cession de la Bourse du commerce.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous continuons le duo Danielle SIMONNET et Jean-Louis MISSIKA avec le vœu n° 24 relatif à la cession de la Bourse du commerce.

Même tarif, deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Cette fois-ci, je ne vais peut-être pas vous la faire en chanson "Merci patron", même si vous aviez apprécié.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On aurait parié que vous le feriez, pourtant.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors je vous le fais : "Merci patron..." Mon vœu est très court.

Je demande que l'on nous donne l'ensemble des données pour savoir si ce que dit le "Canard Enchaîné" est vrai ou pas. A-t-on complètement explosé les budgets sur cette fondation d'art contemporain, je vous rappelle que j'avais voté contre parce que je trouvais cela extrêmement choquant, et Dieu sait si je suis passionnée d'art contemporain, fille d'artiste moi-même. Je voudrais savoir si c'est bien 86 millions d'euros qu'a coûté le fait d'acquérir la rotonde du 18e, de dédommager la C.C.I., de lui céder les deux immeubles qui lui ont permis de développer ses activités. Est-ce que cela a coûté cette somme-là ?

Je rappelle qu'à l'époque, j'avais déjà voté contre parce que j'estimais que la politique publique culturelle en matière d'art contemporain ne doit pas dépendre des mécènes. Surtout quand on sait comment M. François PINAULT a fait sa richesse et sa collection d'art contemporain, il a certes été un passionné d'art, mais c'était aussi un bon moyen de placement pour ce professionnel de l'optimisation fiscale, des plans de licenciement. Voilà un symbole. D'ailleurs, dernièrement, son fils a eu des petits soucis. A vouloir être trop exemplaire comme son père, il s'est fait coincer pour justement fraude fiscale. Enfin voilà, je trouve que l'on ne s'honore pas à ce que notre politique publique en matière d'art contemporain dépende de ces pratiques.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour vous répondre, Jean-François MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Joseph PENINOU.

Très chère Danielle SIMONNET, dès que la presse publie un gros "bobard" qui dit du mal de ce que nous faisons, vous vous précipitez dessus pour en faire un vœu au Conseil de Paris.

Alors, si vous le voulez bien, on va examiner le "bobard" en question. Même ceux qui détestent le commerce savent faire la différence entre un achat et un échange. Or, la Bourse du commerce n'a pas été achetée par la Ville de Paris, elle a fait l'objet d'un échange de biens avec 2 bâtiments connus sous le nom de l'Hôtel des Douanes, situé rue Jouhaux et quai de Valmy dans le 10e arrondissement.

Cet échange est très intéressant pour la Ville de Paris, parce que l'Hôtel des Douanes était occupé à titre gratuit et sans limitation de durée par la C.C.I.P.

Comme vous vous passionnez, chère Danielle SIMONNET, pour l'économie de marché, vous savez qu'un bien occupé gratuitement et sans possibilité d'expulsion pour le locataire, a une valeur vénale de 0 euro.

Nous avons réussi à valoriser ce bien à 50 millions d'euros dans le cadre de cet échange. Nous avons donc échangé un bien possédé et occupé par la C.C.I.P., contre un autre bien occupé par la C.C.I.P. et possédé par la Ville de Paris, mais qui était invendable autrement que dans une opération comme celle-ci.

Enfin, nous avons signé un bail emphytéotique avec la Fondation Pinault pour y accueillir un musée d'art contemporain, avec une redevance initiale de 15 millions d'euros, et un loyer actualisé d'environ 5 millions d'euros.

A partir de là, chère Danielle SIMONNET, je vous propose de prendre votre calculette car nous allons faire des additions et des soustractions pour trouver ce que coûte réellement cette opération à la Ville de Paris.

86 millions d'euros, c'est la valeur globale de la Bourse du commerce. 50 millions d'euros, c'est celle de l'Hôtel des Douanes. 86 moins 50, cela fait 36 millions.

20 millions d'euros, c'est le bail de la Fondation Pinault. 36 moins 20, cela fait 16.

16 millions d'euros, c'est ce que coûte à la Ville de Paris cette acquisition.

Qu'obtenons-nous pour ce prix ?

D'abord, la Ville récupère un joyau architectural dont elle n'aurait jamais dû se dessaisir. Ensuite, ce joyau architectural va être rénové par un architecte de réputation mondiale, Tadao ANDO, pour une somme estimée à 100 millions d'euros, avec la vocation d'accueillir l'une des collections d'art contemporain la plus importante de la planète. Et la Ville reprendra possession de ce monument rénové dans 50 ans, puisqu'il s'agit d'un bail emphytéotique.

Enfin, la Ville a réussi à se débarrasser d'un bien dont la valeur vénale était nulle, et sur une partie de l'Hôtel des Douanes, côté Valmy, la R.I.V.P. va construire 80 logements sociaux dans une zone déficitaire en logements sociaux.

Il s'agit donc d'une bonne négociation dans laquelle la Ville de Paris a été économe de ses deniers et de l'argent des contribuables. Elle n'a fait aucun cadeau, ni à la C.C.I.P. ni à quelque milliardaire que ce soit, et elle a défendu l'intérêt général en intégrant dans son patrimoine un monument prestigieux, en facilitant sa rénovation, en facilitant l'installation à Paris d'un musée prestigieux, tout en permettant la construction de 80 logements sociaux, tout cela pour la somme de 16 millions d'euros.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est très beau.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 24 avec un avis défavorable, Madame SIMONNET, vous l'aurez bien compris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 24 est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'entreprise "Quantic Dream".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous continuons la série. Le vœu n° 25 relatif à l'entreprise "Quantic Dream".

Danielle SIMONNET, Jean-Louis MISSIKA.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur Jean-Louis MISSIKA, JLM. Je ne me trompe pas dans votre nom.

Ce vœu est relatif à la culture d'entreprise toxique à "Quantic Dream". J'ai été contactée, je pense que vous avez sans doute lu les articles qui ont été publiés dans "Le Monde", dans "Mediapart" et un troisième média dont j'ai oublié le nom.

"Quantic Dream", c'est un des fleurons de l'industrie vidéoludique, des jeux vidéo en France, un secteur appelé à gagner du volume, et qui avait été par ailleurs soutenu par la Ville de Paris dans le cadre des dispositifs de la Ville de Paris soutenant l'innovation.

Monsieur Jean-Louis MISSIKA, vous nous en direz plus. J'ai essayé de retrouver dans les délibérations des éléments à ce sujet. C'était en tous les cas dans le soutien des secteurs dits innovants, culture innovante, que nous avons pu apporter des moyens financiers à cette structure, qui est très prometteuse d'un point de vue économique.

Mais à travers l'affaire révélée dans la presse, on est beaucoup plus mal à l'aise, parce qu'il y a une vraie culture toxique terrifiante dans cette entreprise, que ce soit la culture des heures supplémentaires non rémunérées, qui méprise complètement le Code du travail, ou des problématiques où l'on s'interroge vraiment sur des abus de la part de son responsable. Mais surtout, ce qui est totalement hallucinant, ce sont les procédures que, selon moi, on pourrait presque qualifier de harcèlement moral : l'ensemble des photomontages à caractère sexiste, homophobe, raciste, et antisémite qui ont pu tourner dans cette entreprise et qui en font une affaire grave.

Non, ce n'est pas parce qu'on est dans une structure innovante de jeu vidéo que l'on peut se permettre, par une culture soi-disant du "crunch" créatif, de faire exploser les heures supplémentaires, et soi-disant un humour jeune. Ce n'est pas de l'humour d'avoir des photomontages dégradants pour la personne humaine.

J'ai dépassé mon temps. Je suis désolée. Je souhaiterais, à travers ce vœu, que la Ville de Paris informe l'ensemble des conseillers des montants perçus par l'entreprise "Quantic Dream" dans le cadre des projets soutenus par "CapDigital" ; que l'on engage une réflexion pour rendre contraignantes les aides que l'on accorde à ce genre d'entreprise ; et que l'on interpelle le Gouvernement pour que les suppressions de postes à l'Inspection du travail cessent, et que les effectifs soient au contraire augmentés, ce qui permet de respecter le droit, y compris dans ce type...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous retire une minute sur le vœu suivant, je vous préviens.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Vous n'avez pas beaucoup de difficultés pour mémoriser mes initiales, je le sais. Quand j'ai lu votre vœu, j'ai demandé immédiatement à la DAE d'analyser les accusations que vous portez contre nous. Je remarque une nouvelle fois que vous saisissez toutes les occasions qui se présentent pour critiquer notre politique en matière de développement économique, mais que vous ne vérifiez pas bien vos informations.

J'ai le regret de vous annoncer que vous faites à nouveau fausse route, vos accusations sont sans fondement. La Ville n'a jamais versé le moindre euro à la société "Quantic Dream", ni directement ni indirectement.

Je me suis dit, peut-être que nous n'avons pas financé "Quantic Dream", mais que "CapDigital" l'a financée.

Le pôle de compétitivité "CapDigital", à notre connaissance, n'a pas non plus financé "Quantic Dream". Cette société ne faisait partie d'aucun des consortiums qui ont porté les trois projets F.U.I. labellisés par "CapDigital" que vous citez dans votre vœu, c'est-à-dire Roméo, HD33D, et Play All.

Vous faites un amalgame assez insupportable entre la politique de soutien aux pôles de compétitivité que nous avons menée avec succès, et les pratiques supposées de cette entreprise en faisant une sorte de copier-coller d'une délibération de 2011 pour servir vos propos.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour vous rappeler que les aides accordées aux entreprises sont particulièrement contraignantes. Je vous invite à interroger les bénéficiaires du P.I.A. sur ce point si vous voulez vraiment savoir de quoi il en retourne. Ces aides sont de moins en moins nombreuses. La Ville a mis fin à ces aides aux pôles de compétitivité fin 2016, et a cessé d'abonder le fonds unique interministériel en 2015.

Toutes les pratiques répréhensibles par la loi sont naturellement condamnables, la justice a été saisie, des procédures sont en cours, et il ne nous appartient pas ici de nous substituer au juge. C'est pourquoi je vous demande de retirer ce vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il est maintenu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, mais un, je n'attaque pas la Ville. Je souhaite que la Ville se préoccupe de ce qu'il se passe dans les entreprises, parce que j'ai compris dans une délibération justement que nous avons soutenue...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, je vous interromps tout de suite, l'objet n'est pas de relancer le débat. J'imagine que vous maintenez votre vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 25 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 25 est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au site de l'ancien Rectorat avenue Gambetta.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous terminons cette série par le vœu n° 26, et le vœu n° 26 bis qui lui répond. Ils sont tous deux relatifs au site de l'ancien Rectorat de l'avenue Gambetta.

Danielle SIMONNET, une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est bien tenté, Monsieur Mao PENINOU. Vous connaissez bien le sujet. Vous savez qu'il y a des volontés de plan de suppression d'emplois extrêmement importants hélas à Carrefour.

Il y aura un rassemblement ce jeudi auquel je participerai, parce qu'il va y avoir des suppressions d'emplois qui vont impacter très fortement par ailleurs la Capitale. Je vous invite tous à vous en préoccuper. Dans tous vos arrondissements, des Carrefour vont fermer. Moi, j'ai ma belle-sœur qui va perdre son emploi, vous m'excuserez, ce n'est peut-être pas le sujet mais cela m'émeut énormément.

Ce ne serait pas le moment qu'enfin on se mette tous autour d'une table, l'ensemble des acteurs concernés, puisque les habitants ne veulent pas du grand Carrefour sur l'avenue Gambetta ? Faisons en sorte que l'on puisse mettre à plat le projet et qu'il y ait une réunion dans les plus brefs délais entre le collectif "Carton rouge" des citoyens, des commerçants du 20e, qui refusent ce grand supermarché qui est prévu, le promoteur "Icade" et la Maire de Paris ou ses représentants, et que l'on étudie enfin les autres projets qu'il pourrait y avoir sur ce grand bâtiment qui est l'ancien Rectorat. Je pense qu'il est plus qu'urgent de permettre enfin cette réunion.

Ce serait peut-être aussi l'occasion de comprendre par "Icade" comment il a pu être possible qu'il y ait une telle plus-value sur le rachat de ce bâtiment à la société "Carval", filiale du groupe "Cargill". Je pense qu'il est important que l'on puisse avoir l'ensemble de ces informations.

Je pense que ce vœu peut être sans problème adopté par notre majorité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - "Notre majorité", qui est assez surprenant dans votre bouche mais bon, "why not" ?

Je note également que vous êtes... Ah d'accord, c'est un "notre majorité" de majesté. Je note également que vous êtes contre les suppressions d'emploi à Carrefour et contre l'ouverture de Carrefour à Paris. Comprenez qui voudra et qui pourra.

Ma réponse sera courte, tout comme le vœu de l'Exécutif que je vous propose d'adopter. Il vous propose simplement d'organiser très rapidement une réunion avec les parties prenantes, "Icade", "Carton rouge" et la Ville de Paris.

Je tiens d'abord à souligner quelques éléments. Beaucoup d'échanges ont déjà eu lieu grâce notamment à la maire du 20e arrondissement, Frédérique CALANDRA, et cela depuis longtemps. Il ne s'agit pas de dire par ce vœu de l'Exécutif qu'un dialogue va pouvoir commencer ou doit commencer, le dialogue est déjà là. Je rappelle qu'une convention concernant la surface commerciale de presque 2.000 mètres carrés a déjà été signée pour définir un certain nombre d'engagements et que les associations ont été reçues et écoutées.

Il s'agit donc par ce vœu de l'Exécutif de continuer le dialogue. Le chantier a commencé, le bail commercial a été signé. Il ne s'agit donc pas de remettre à plat le projet, comme on peut l'entendre parfois, mais de s'entendre sur des sujets qui feront que ce projet bénéficiera encore plus au quartier, tant dans ses parties commerciales que dans la partie bureaux. Il sera donc demandé au nouveau propriétaire "Icade" de reprendre à son compte la convention signée, mais également de l'augmenter de points additionnels qui auront été définis et acceptés par l'ensemble des parties prenantes lors de cette réunion à venir.

Je vous propose donc de retirer votre vœu en faveur du vœu de l'Exécutif qui nous permettra, je l'espère, d'avancer sereinement sur ce dossier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, maintenez-vous, retirez-vous... ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai même pas connaissance du vœu de l'Exécutif et je ne peux donc que maintenir mon vœu. La prochaine fois, vous ferez en sorte de me le donner, afin que je puisse en prendre connaissance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous sommes désolés d'importuner cette auguste Assemblée avec des vœux du 20e arrondissement, car c'est la conséquence de dysfonctionnements au sein de la mairie du 20e.

Le vœu a été voté en Conseil d'arrondissement mercredi dernier après le passage en commission. Je vais dire à Mme SIMONNET pourquoi nous, nous allons voter le vœu de l'Exécutif.

Ce vœu de l'Exécutif rappelle que le vœu amendé a été adopté en Conseil d'arrondissement sans la voix de la Maire, qui n'est pas présente non plus pour le défendre. On demande qu'une nouvelle réunion soit organisée dans les plus brefs délais entre le collectif "Carton rouge", le promoteur "Icade", la Mairie de Paris et la mairie d'arrondissement, je suis désolé que l'on soit obligé de faire des vœux pour faire des réunions qui auraient pu être tenues sans vœu si les choses avaient été actées en amont.

C'est pour cela que nous votons ce vœu car malheureusement nous sommes obligés de passer par le Conseil d'arrondissement. Vous lirez le compte rendu du Conseil du 20e arrondissement sur ce sujet, sur ce que dit la Maire par rapport à cela. Je suis donc désolé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous aussi, nous sommes désolés.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 26 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Mme Danielle SIMONNET. - Le vœu de l'Exécutif, qu'y a-t-il écrit dedans ? Quelqu'un peut me le dire ?

M. Jérôme GLEIZES. - Vous m'avez coupé le micro.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, on n'a rien coupé.

Eh bien peut-être, ou tu l'as fait, mais on n'a rien coupé.

Allez, finissez !

Mme Danielle SIMONNET. - Je retire mon vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Jérôme GLEIZES. - J'espère que nous ne serons pas obligés dans le futur de revenir devant le Conseil de Paris pour faire des réunions qui sont de droit.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 26 est donc retiré, Madame SIMONNET ? C'est ce que j'ai compris.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 26 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 11).

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 6e Commission.

Annick OLIVIER, sa présidente, nous fait un petit point.

Mme Annick OLIVIER. - Merci beaucoup.

Après la présentation de la nouvelle directrice de la DASCO, Mme Bérénice DELPAL, M. BLOCHE a ouvert nos débats en présentant les principaux projets de délibération de sa délégation en insistant sur le DASCO 11 G portant création de l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative.

Sont intervenus M. MENGUY, Mme BOUGERET, ainsi que M. AQUA qui a présenté un amendement. Je pense que nous reviendrons dans nos débats sur cette création.

Ensuite, Mme CHARNOZ a présenté les principaux projets de délibération relevant de sa délégation, notamment ceux concernant la création, extension et rénovation d'équipements petite enfance, avec un conventionnement C.A.F. et ceux portant sur la convention-cadre entre la Ville de Paris et "Paris Habitat" sur les 36 jardins d'enfants cogérés.

Mme LEMARDELEY a présenté plus particulièrement le projet de délibération DAE 52 portant sur le contrat d'objectifs et de moyens, avec l'École supérieure de physique et de chimie de la Ville de Paris, qui montre l'intérêt porté par la Ville à cette belle école.

Nous avons ensuite abordé différents vœux. M. MENGUY a présenté les vœux concernant les vacances "Arc-en-Ciel". M. LECOQ est intervenu ; cette question a fait l'objet de plusieurs interventions et vœux.

Mme BOUGERET a présenté son vœu concernant la traversée piétonne des écoles, les fameux points écoles. M. LECOQ a ensuite présenté le vœu concernant les gardiens d'école et Mme LANG est intervenue sur un vœu concernant le dédoublement des C.P.

Je vous remercie, chers collègues, de votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2018 DASCO 11 G - Création de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en place d'un comité de suivi.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DASCO 11 G, à l'amendement n° 27 G et au vœu n° 28 G qui y sont rattachés. Il s'agit de la création de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative.

Vous vous êtes inscrits très nombreux à ce débat. Je vais donc donner la parole à Anne TACHÈNE, Alix BOUGERET, David BELLIARD, Annick OLIVIER, Anne-Christine LANG, Eric LEJOINDRE, François DAGNAUD, Jean-Noël AQUA, Nicolas BONNET-OULALDJ, Laurence GOLDGRAB, Danielle SIMONNET et Geoffroy BOULARD pour 5 minutes chacun. Vous avez le droit de faire moins !

Anne TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Je vais essayer, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'initiative de la Maire de Paris en janvier 2017, à la suite d'une tribune de l'économiste Thomas PIKETTY et d'une enquête sur la mixité sociale dans les collèges parisiens, nous nous retrouvons donc ce soir pour examiner le projet de délibération créant un Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative.

Participant d'une stratégie en trois axes, il s'accompagne d'une convention d'échange de données avec le Rectorat, qui permettra d'établir un état des lieux exhaustif et de partager le diagnostic de la situation.

Il s'accompagne par ailleurs d'une sectorisation concomitante des premier et second degrés pour travailler plus efficacement sur le lien entre les classes de CM2 et celles de 6e, une liaison des cycles essentielle entre l'école et le collège.

Il est à noter que la sectorisation des collèges ne sera pas modifiée dès la prochaine rentrée, répondant en cela aux préoccupations émises l'an dernier par notre groupe sur le déficit de concertation, sur le périmètre parfois incohérent et sur le calendrier précipité de l'initiative.

Si nous partageons le constat de la reproduction des inégalités sociales sur les bancs de l'école, tel que le relevait l'enquête de Julien GRENET, chargé de recherche au C.N.R.S., nous ne jugeons pas que désigner l'enseignement privé comme vecteur d'inégalités sociales soit une réponse censée, comme souligné ainsi dans le projet de délibération. Ainsi et plus sérieusement, l'étude met bien en évidence les inégalités internes aux quartiers et aux arrondissements, et il faut admettre que l'acharnement à concentrer du logement social dans certains secteurs n'est pas de nature à faire évoluer ces inégalités.

Ainsi, la création de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative pourrait constituer un levier opportun au service d'un rééquilibrage territorial. Plusieurs éléments dans votre proposition justifient pour notre groupe une position d'abstention.

Par sa composition, cet Observatoire ne laisse aucune place à l'opposition parisienne. Il ne fera donc qu'entériner les décisions prises par l'Exécutif.

Or, vous l'avez bien compris, ce n'est pas par des positions clivantes ou dogmatiques que nous pourrions faire évoluer les difficultés constatées mais bien évidemment en associant toutes les parties prenantes.

A cet effet, la création de filières d'excellence aurait pourtant constitué un levier pertinent de promotion de la réussite éducative. Les annonces de 2015 de la suppression des classes bilangues avait ainsi sapé considérablement les efforts effectués pour garantir une grande mixité sociologique au sein des collèges, en favorisant la réussite de tous les élèves dans la reconnaissance de l'ascension méritocratique républicaine à laquelle nous sommes tous ici, je crois, attachés.

Fort heureusement, l'Académie de Paris avec une logique de contournement a permis le maintien peu ou prou de ces classes, et les annonces officielles du Ministre de l'Education nationale de rétablir les classes européennes, les langues anciennes et les bilangues ont été accueillies avec soulagement et satisfaction par le groupe UDI-MODEM.

Par ailleurs, l'impact de mesures pragmatiques, telles que le dédoublement des classes de CP dans les REP+ et l'extension de la mesure aux 121 écoles élémentaires en REP, devra être analysé et faire l'objet d'un bilan préalable avant toute promotion des préconisations du Comité de pilotage de l'Observatoire.

Enfin, si vous ne voulez pas tomber dans les travers du précédent projet de sectorisation multicollège, avec une concertation insuffisante, il nous semble que la fréquence des séances plénières des associations de parents d'élèves, de représentants des personnels ou d'associations éducatives doit être revue pour associer pleinement et plus régulièrement tous les acteurs concernés.

Alors, élus, parents d'élèves, enseignants, acteurs associatifs, profitons de ces moments de confrontation d'idées et de partage de bonnes pratiques pour faire progresser la mixité sociale à Paris, pour concourir à la réussite éducative des jeunes Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite à mon tour, au nom de mon groupe, revenir sur la création de cet Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative que vous appelez de vos vœux. Plus que de mixité sociale d'ailleurs, il traite davantage de la mixité scolaire et s'inscrit dans le prolongement des expérimentations des secteurs dits multicollèges ou de la nouvelle sectorisation menée dans le 17^e arrondissement effective depuis la rentrée 2017.

Je ne reviendrai pas sur les conditions de mise en œuvre de ces nouveaux secteurs à marche forcée, parfois sans concertation suffisante avec les parents d'élèves. J'ai eu l'occasion avec mes collègues, notamment Pierre-Yves BOURNAZEL concernant le 18^e arrondissement, de m'exprimer à ce sujet.

Cet Observatoire répond à un triple objectif.

C'est tout d'abord formaliser un échange de données entre la Maire de Paris et le Rectorat. J'ai envie de vous dire : il était temps ! Entre deux partenaires aussi historiques en matière d'éducation à Paris, mieux vaut tard que jamais et c'est une bonne chose.

Deuxième objectif : rationaliser les outils via notamment le rapprochement des calendriers de sectorisation des premier et second degrés. Cette mesure nous semble de bon sens. Elle rendra la sectorisation plus lisible pour les parents d'élèves et plus cohérente pour les processus d'actualisation.

Enfin, le troisième objectif : créer un Observatoire parisien de la mixité sociale réunissant l'ensemble des acteurs concernés, Observatoire que vous nous avez présenté, Monsieur le Maire, brièvement lors du dernier C.D.E.N. et où sera, j'imagine, associée l'opposition municipale, comme l'a souhaité également ma collègue Anne TACHÈNE.

Cet Observatoire devra, je cite : "Dès 2018 évaluer les effets des ambitieuses mesures de sectorisation des collèges décidées pour la rentrée 2017". Je vois d'ailleurs que vous avez déjà commencé à évaluer vous-mêmes ces mesures en les qualifiant d'ambitieuses. Vous avez raison, on n'est jamais si bien servi que par soi-même !

Que l'on ne s'y trompe pas, toute démarche d'évaluation objective est louable en soi et nous ne pouvons évidemment qu'y souscrire. Encore faut-il que cette démarche soit menée au plus près du terrain et en évitant une énième usine à gaz.

C'est pourquoi, à l'instar des comités de suivi présentés lors du dernier C.D.E.N. s'agissant des secteurs multicollèges, nous demandons qu'une instance locale similaire soit mise en place dans le 17^e arrondissement pour les collèges Pierre de Ronsard et Boris Vian, en lien étroit avec les associations de parents d'élèves et la mairie d'arrondissement. C'est l'objet du vœu que j'ai déposé avec Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement.

Monsieur le Maire, cet Observatoire arrive presque trop tard et sonne un peu comme un aveu d'échec de la soi-disant concertation menée en juillet dernier. Croiser les données, coordonner les calendriers de sectorisation des premier et second degrés, reconnaissez que cela aurait eu du sens, avant même de lancer la mise en œuvre des secteurs multicollèges ou la nouvelle sectorisation du 17^e.

Monsieur le Maire, je suis plutôt de nature optimiste et, comme mon groupe, j'accueille avec intérêt toutes les mesures qui peuvent améliorer les conditions de scolarité des jeunes Parisiens dans l'ensemble des quartiers en réduisant les inégalités qui y sont constatées.

Mais vous le savez, les établissements scolaires sont le reflet des quartiers dans lesquels ils sont implantés. Je sais combien il est difficile de renforcer la mixité sociale dans certains d'entre eux, mais en vous voyant reproduire les mêmes erreurs du passé en matière de politique du logement, je suis pour le moins inquiète.

Inquiète car je crains qu'à nouveau vous soyez obligés d'utiliser les établissements scolaires comme variable d'ajustement, comme correctif des politiques plus globales que vous menez et qui ne favorisent pas la mixité sociale réelle.

Je vous invite d'ailleurs à mesurer par exemple les conséquences sur les établissements scolaires de l'aménagement de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", où les deux écoles, qui ont ouvert leurs portes il y a très peu de temps et qui ne sont même pas pleines, seront à la prochaine actualisation de la carte du réseau classées certainement en éducation prioritaire. Que ferez-vous alors dans quelques années ? Créer des secteurs multi-écoles pour pallier un manque criant de mixité sociale dans ces nouveaux quartiers ? Votre responsabilité dans ce domaine, je le rappelle, est lourde.

Alors oui, Monsieur le Maire, votre constat est juste : les caractéristiques sociales de certains quartiers se retrouvent à l'école et la réduction des inégalités sociales constatées doit d'abord se faire dans l'environnement de l'école. Nous vous invitons, au-delà de ce louable Observatoire créé, à cesser souvent contre l'avis des parents d'élèves de prendre les établissements scolaires comme des variables d'ajustement de la mixité sociale.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

David BELLARD.

M. David BELLARD. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Chers collègues, nous ne pouvons que saluer la création de cet Observatoire dont la mission sera de chercher des réponses aux problèmes des ségrégations sociales et scolaires.

Ces questions d'inégalité et de reproduction sociale sont d'ailleurs une des grandes faiblesses de notre système qui a toutes les peines du monde à les corriger quand elles ne les amplifient pas.

A Paris, nous le constatons tous les jours, les mouvements d'évitement du public vers le privé d'une partie grandissante des enfants, notamment de ceux qui disposent des ressources financières, culturelles et sociales les plus importantes, doivent nous interroger sur les financements publics en direction du privé bien sûr, mais aussi sur les raisons qui ont fait progressivement perdre à l'école publique sont attrait pour de nombreux parents.

Cette sorte de privatisation de l'école à Paris pose un grave problème de mixité scolaire, condition sine qua non à l'égalité. Il revient aux pouvoirs publics de rechercher les causes de ce phénomène et d'y remédier de façon coordonnée, avec l'ensemble de la communauté éducative, et cela d'autant plus que cette ségrégation sociale et scolaire a des causes multiples et complexes, liées non seulement au niveau social et économique des familles, mais aussi aux représentations qu'elles se font des établissements et des élèves qui y sont scolarisés.

Nous ne pouvons donc ni continuer à laisser les enfants les plus favorisés partir dans le privé, ni stigmatiser les familles qui font ces choix, ni encore nous contenter de réclamer la suppression des financements publics pour les établissements privés, qui peuvent développer des méthodes pédagogiques innovantes et bénéfiques.

Ce sont d'ailleurs ces pédagogies innovantes que nous avons voulu soutenir en faisant voter en 2016 un financement consacré au développement de projets innovants dans l'école publique, pour justement réintroduire dans l'offre publique, notamment dans les quartiers les plus défavorisés, des éléments pouvant en améliorer le contenu sur un plan pédagogique et la rendre ainsi plus attractive auprès des parents.

Enfin, et ce serait quand même le minimum, nous avons demandé au Rectorat un certain nombre d'éléments chiffrés pour avoir une idée précise sur la situation de l'école publique et des dynamiques démographiques que l'on y constate. Il semblerait que ce soit toujours difficile dans notre Municipalité, comme au niveau de l'Education nationale, de pouvoir partager des informations statistiques fiables pourtant essentielles pour discuter de solutions.

Pour conclure, cet Observatoire de la mixité scolaire et de la réussite éducative va donc pour nous dans le bon sens et je souhaite, au nom de mon groupe, que ces travaux puissent profiter à notre collectivité. Nous attendons donc avec impatience ses premières propositions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - L'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative, dont vous nous proposez d'approuver la création, est une bonne nouvelle. Le groupe Socialiste et Apparentés soutient et appelle à soutenir cette innovation et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord cette création est issue du travail collectif de notre majorité au Conseil de Paris, à partir d'un vœu déposé en septembre 2016 par le groupe Communiste - Front de Gauche et soutenu par le groupe Socialiste et Apparentés.

Ensuite, l'arrivée de ce nouvel outil participe d'une stratégie globale qui vise à poursuivre et à renforcer l'action que mène notre collectivité parisienne en faveur de la mixité sociale et de la réussite éducative.

Il s'agit donc bien d'une initiative réfléchie, fruit de la volonté commune de l'Académie et de la Ville, et du prolongement du travail initié en 2016. Je veux bien sûr parler de la création des secteurs multicollèges dans les 18^e et 19^e arrondissements, mais aussi de la refonte de la sectorisation du 17^e et du désenclavement du collège Boris Vian.

Évidemment c'est un enjeu qui touche l'ensemble des établissements scolaires, même si le point d'entrée se fait par le collège. Au-delà, il s'agit bien de rationaliser les outils de la Ville et notamment de parvenir à l'établissement des sectorisations des premier et second degrés, dans un calendrier concomitant pour plus de cohérence en articulant mieux les deux sectorisations.

Cette stratégie prend en compte la nécessité de repenser la sectorisation en permettant par là même aux équipes éducatives de travailler plus efficacement sur la liaison du cycle CM2 et 6^e, dont nous soulignons tous ici l'importance.

En outre, le premier axe de cette stratégie est particulièrement opportun et indispensable pour atteindre les objectifs visés, puisqu'il consiste, pour la Ville et l'Académie, à organiser l'échange de données sur la ségrégation sociale et scolaire à Paris. Ces échanges permettront non seulement d'établir un état des lieux précis et exhaustif de la situation, mais également de parvenir à un diagnostic commun préalable à une action concertée. Une autre bonne raison de soutenir la création de l'observatoire se trouve dans les objectifs que vous avez assignés, à savoir mieux connaître les phénomènes de ségrégation, en étudier les causes, élaborer des propositions, évaluer les actions mises en place et renforcer la coordination Ville/Académie, s'enrichir d'avis et de conseils scientifiques et, bien sûr, également, mobiliser les élus sur la question.

A cet égard, il pourrait être judicieux d'élargir la réflexion à l'éducation prioritaire dont la carte viendra à être renouvelée en 2019, de sorte, là aussi, à pouvoir établir un diagnostic partagé entre les différents acteurs. De plus, s'agissant des élus, le groupe Socialiste et Apparentés approuve bien évidemment l'idée que les groupes politiques soient représentés au sein du comité de pilotage. Enfin, les réunions plénières de l'observatoire, sur la base élargie des membres du C.D.E.N., la possibilité de comptes rendus aux élus et aux citoyens de transparence et de co-construction à laquelle nous adhérons pleinement.

Cher Patrick, je veux associer à cette création votre prédécesseure aux affaires scolaires, Alexandra CORDEBARD. Le défi est grand et notre volonté est forte de faire que la réussite éducative ne soit pas conditionnée par le lieu de résidence ou par l'origine sociale. Or, toutes les études et rapports, notamment le rapport de Delahaye montrent que la France est un pays très ségrégué, où l'origine sociale conditionne trop la réussite éducative. A Paris, cette situation est encore plus marquée, accentuée par l'offre scolaire privée.

C'est pourquoi le groupe Socialiste et Apparentés approuve sans hésiter la création de cet observatoire ainsi que la stratégie dont elle est l'une des composantes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je me réjouis que la réflexion engagée sur l'opportunité de créer un observatoire de la mixité sociale et scolaire à Paris aboutisse enfin. Je ne reviendrai pas en détail sur l'état des lieux, car le sujet est maintenant bien connu : l'Académie de Paris est l'une des académies les plus ségréguées de France et la corrélation entre les résultats scolaires des élèves et leur origine sociale y est très forte.

Grâce aux travaux de plusieurs chercheurs qui font autorité sur cette question - je pense notamment à Julien GRENET et à Gabrielle FACK, mais aussi à Asma BENDHENDI, de l'Ecole d'économie de Paris -, nous disposons aujourd'hui d'une excellente connaissance de la composition sociale de chaque classe, dans chaque établissement en France, et de l'évolution de la mixité sociale, notamment à Paris. Des travaux de recherche qui ont pu aboutir, notamment grâce à de nombreuses conventions d'échange à des fins de recherche qui ont été signées avec les académies, et surtout entre les chercheurs et la DEPP - Direction de l'Evaluation et de la Prospective - du Ministère et de son ancienne directrice, Catherine MOISAN, qui a beaucoup contribué à faire progresser la recherche en la matière.

La situation est donc parfaitement bien connue, et donc, les objectifs du futur observatoire qui sont, je cite : "d'établir un état des lieux exhaustif de la situation dans les établissements parisiens du premier et du second degré et un diagnostic en matière de ségrégation intra et inter-établissement", sont donc, d'ores et déjà, en grande partie satisfaits. Restent le partage de ces données et la diffusion de ce diagnostic.

Etant profondément convaincue, et depuis longtemps, que cette question doit faire l'objet d'une réflexion approfondie et de débats avec l'ensemble des communautés scolaires, j'ai fait voter en son temps, à l'unanimité et avec l'aval de mon président de commission de l'époque, ici présent, un amendement à l'article 190 de la loi Egalité et Citoyenneté qui prévoit précisément, je cite : "que chaque année, le Recteur d'académie présente devant le conseil départemental de l'Education nationale, l'évolution de la mixité sociale et scolaire de tous les établissements de chaque district".

Peut-être encore faut-il formaliser quelques conventions, mais tout est prêt. L'heure n'est plus, de mon point de vue, à la mise en place d'observatoire ou de tout autre structure centralisée, pléthorique et bureaucratique, mais plutôt à la déconcentration et à l'action. L'enjeu n'est plus de faire un énième diagnostic, mais de faire en sorte que les citoyens disposent de toutes les cartes pour s'en emparer sereinement.

Plutôt qu'un observatoire centralisé, j'avais plaidé, sans succès malheureusement, au moment de la mise en place des secteurs multi-collèges, pour la mise en place d'observatoires dans les arrondissements, ouverts très largement à tous les membres des communautés scolaires : les élus, la Ville, les services académiques, bien sûr, mais aussi les directeurs d'école et les principaux de collège, les enseignants et les parents d'élèves représentés très largement. C'est à ce niveau, et peut-être même au niveau du bassin et dans une parfaite transparence, que doivent s'établir le débat citoyen, les échanges sur cette question sensible et la recherche d'un consensus sur les critères d'affectation.

Prenons le 13e, par exemple, où le pourcentage d'élèves défavorisés varie de 1 à 4 selon les établissements. Qu'en pensent les parents ? Les principaux ? Les profs ? Comment remédier à la situation ? Comment éviter la ghettoïsation de certains collèges ? Comment faire pour répartir la difficulté scolaire et sociale ? Sur quels critères ? Que voulons-nous en matière de mixité scolaire qui, du reste, est un angle mort de l'observatoire, tel que vous le proposez ? Qui est le mieux à même de se prononcer sur cette question ?

Comme le disait Najat VALLAUD-BELKACEM lors de la mise en place de l'expérimentation sur les secteurs multi-collèges, toute tentative d'imposer la mixité d'en haut est vouée à l'échec et plus la communauté éducative sera associée à cette démarche, plus le degré d'acceptabilité sera important. Alors, oui, on peut créer un observatoire parisien, mettre en place, je cite : "un comité de pilotage qui contribue à la définition des objectifs, un comité

technique qui traduit les résultats des études en préconisation et un conseil scientifique qui veillera à la complémentarité des méthodologies". Oui, on peut en effet geler la sectorisation des collèges et la reporter en 2019 ou 2020, mais seulement si ce temps est mis à profit pour faire vivre le débat citoyen, les concertations et le consensus au plus près des gens concernés.

C'est précisément parce que cette phase de concertation et de recherche de consensus a été totalement bâclée dans le 18e, au moment de la mise en place de secteurs multi-collèges, ce qui a rendu le lancement de cette expérimentation d'ailleurs si chaotique, c'est précisément parce que l'on n'avait pas pris le temps de suivre les préconisations du vade-mecum pourtant très précis et respectueux de l'ensemble des parties, que nous avons refusé de le mettre en place dans le 13e, alors que j'avais participé à son élaboration en tant que députée.

Alors, nous voterons ce projet de délibération, mais sans illusions, car nous ne pensons malheureusement pas qu'il puisse contribuer à réconcilier les citoyens avec l'institution, ni restaurer l'école de la confiance que nous appelons de nos vœux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots, à mon tour, sur ce projet de délibération que, bien sûr, je soutiens avec enthousiasme, étant maire d'un arrondissement qui a fait le choix d'avancer quand il était possible d'avancer. Je crois que, sur la question de mixité à l'école, il est important que nous puissions nous saisir de l'ensemble des opportunités qui nous sont fournies pour avancer. Pourquoi ?

Et d'ailleurs, le titre de l'observatoire que nous avons créé le dit : "Mixité scolaire, mixité sociale et réussite éducative vont de pair". Et l'enjeu pour lequel nous nous sommes mobilisés, avec Alexandra CORDEBARD dans le 18e, mais de la même façon dans le 19e ou sous une autre forme dans le 17e, il est bien de prendre acte de cette réalité. Mixité scolaire et réussite éducative vont de pair. Et la politique de mixité que nous menons se fait au bénéfice, bien sûr, des populations qui sont socialement moins favorisées, mais elle se fait au bénéfice aussi des populations qui peuvent l'être un peu plus. Et c'est ce que démontre l'expérimentation - ce mot n'est pas le bon. La politique que nous avons commencée dans le 18e, et je ne tire, vous l'imaginez, pas exactement les mêmes leçons que notre collègue, Anne-Christine LANG, de ce qui s'est passé l'année dernière. Et je récusé totalement - et d'ailleurs, je l'invite à venir dans le 18e - l'idée que nous n'aurions pas mis en œuvre la concertation qu'il fallait.

D'ailleurs, vous, Ann-Katrin LANG, souhaitez que nous mettions...

Anne-Christine, pardon.

... en place des comités locaux de suivi. Je veux la rassurer : ils sont évidemment d'ores et déjà en place dans les deux secteurs du 18e. Ils se sont réunis à au moins deux reprises depuis la rentrée. Ils ont tiré...

Mais, enfin ! Non seulement il fallait le faire avant, mais vous imaginez bien qu'on l'a fait. Et comment croyez-vous que la décision a été prise, par exemple, sur Berlioz et Coysevox, de faire la montée alternée, et que, sur Gérard-Philippe et Marie-Curie, un autre système a été mis en place ? Parce que, justement, ces réunions ont eu lieu. Enfin, quelle est cette façon de faire, de caricaturer les choses qui ont été faites et, d'ailleurs...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur LEJOINDRE, continuez tranquillement votre intervention et, Madame LANG, s'il vous plaît écoutez-le !

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - C'est difficile de rester tranquille quand on entend parler d'un sujet...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame LANG, s'il vous plaît !

Monsieur LEJOINDRE, vous avez la parole, et tout seul.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - C'est vous qui avez commencé par m'apostropher en m'indiquant des choses légèrement fausses sur la situation d'un arrondissement qu'il s'avère que je connais bien.

Mais je vais en revenir à mon propos sur ces questions de mixité parce que justement, les comités de suivi des quatre collèges concernés se sont tenus et ont donné de premiers éléments de résultat.

D'abord, constatons que si beaucoup d'encre a coulé, la fuite des classes moyennes qui était prédite n'a pas eu lieu dans ce secteur. Elle a eu lieu, bien sûr, mais dans des proportions beaucoup moindres que ce que l'on pouvait imaginer. Ces bi-secteurs ont également permis de faire revenir vers le collège public un certain nombre de publics qui n'y seraient pas allés sinon. Aujourd'hui, ces deux collèges ressemblent plus à leur quartier, ils sont plus mixtes, ils bouillonnent de projets et les élèves semblent y étudier sans crainte.

Ce sont des résultats qui sont, à ce stade, plutôt bons. Mais bien sûr, ils doivent être confirmés dans la durée. D'ailleurs, nous avons obtenu des résultats moins spectaculaires sur le second bi-secteur dont je vais parler dans un instant.

Ces nuances, dans les deux bi-secteurs, m'invitent à penser que, comme nous l'avons toujours dit, la mixité se construira pas à pas.

Et si aujourd'hui, le bi-secteur Coysevox semble bien faire figure d'exemple, pas seulement d'ailleurs à Paris, mais on en parle aussi au Ministère, c'est bien sûr parce qu'il y a eu cette politique de sectorisation, mais c'est aussi grâce à l'énergie déployée par les équipes éducatives pour faire réussir tous les élèves. C'est aussi parce que les parents d'élèves ont fait non seulement le choix de faire confiance à l'institution, et donc de faire en sorte que leurs enfants étudient ensemble, mais qu'ils continuent de se mobiliser tout au long de l'année scolaire, et notamment lors des réunions de comité de suivi.

Nous devons bien sûr continuer à suivre de très près cette politique, à prendre le temps d'en tirer les leçons, à faire les bilans, à accompagner les projets pédagogiques des équipes, à écouter les parents, à faire face à leurs interrogations, et c'est l'objet, je crois, de l'Observatoire de la mixité porté par la Maire de Paris et Patrick BLOCHE. Je me félicite que nous puissions avoir ce cadre de travail supplémentaire.

Comme Mme TACHÈNE le disait, l'enjeu de mixité scolaire, c'est un enjeu d'équilibre territorial parce que si nous ne parvenons pas à faire en sorte que les classes moyennes qui habitent dans les quartiers populaires, puissent avoir plus encore confiance dans l'école de la République demain qu'elles ne l'ont aujourd'hui, alors nous n'arriverons pas à les faire venir ou à les faire rester dans ces quartiers.

Donc les deux éléments vont ensemble. Ils ne peuvent pas être séparés l'un de l'autre. Voilà pourquoi le combat pour la mixité a du sens, voilà pourquoi cet Observatoire sera un outil supplémentaire dont nous avons besoin, et voilà pourquoi nous devons continuer d'avancer à chaque fois que nous le pourrons pour faire en sorte que nos enfants apprennent ensemble et apprennent à se connaître, c'est un enjeu central pour la mixité dans tout Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'histoire aurait-elle été différente si Gavroche...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Une seconde. Le débat peut se poursuivre entre vous, il n'y a aucun problème mais en dehors de l'hémicycle, si vous voulez bien.

Jean-Noël AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA. - L'histoire aurait-elle été différente si Gavroche avait pu aller à l'école avec les enfants d'Adolphe Thiers, si le Petit Poucet avait joué aux billes avec les petites filles modèles. Nous pourrions réécrire les récits de notre enfance à l'aune du mélange des classes sociales dans les cours d'école, à l'image de ce que devrait être l'école de la République.

L'école est considérée comme la dernière assurance contre les déconvenues de la vie professionnelle, un outil de conservation de son statut social dans un contexte de lutte farouche pour atteindre les meilleures places. Michel LUSSAULT, géographe et ancien président du Conseil supérieur des programmes, peint ici une école complètement dévoyée de ses missions initiales.

Il semble malheureusement que son analyse s'applique tout particulièrement à la situation parisienne : Paris est le territoire où la ségrégation scolaire est la plus intense. De nombreux facteurs y contribuent. La densité du tissu urbain conduit bien souvent les parents à établir de véritables stratégies dans le parcours de leurs enfants. Les écoles privées parisiennes y contribuent aussi fortement. Répétons-le car le constat est important, les écoles privées sont toutes parmi les plus mauvais élèves en matière de mixité sociale. Ces établissements de l'entre soi participent activement à la ségrégation sociale à l'école, mettant ainsi à mal le pacte républicain de l'égalité devant l'école.

Alors, comment se fait-il que même certains parents, qui portent haut l'idée d'égalité républicaine, puissent faire des choix pour leurs enfants qui creusent les disparités sociales ? Que ce soit par un contournement de la carte scolaire ou par le choix d'une option rare, certaines familles pensent n'avoir d'autre choix que de scolariser leurs enfants dans un établissement à la meilleure réputation que celui de leur quartier. Quels sont les ressorts réels de ce phénomène ? Quels messages nous adressent-ils en creux sur l'école ? Comment lutter contre les peurs irrationnelles ?

Julien GRENET, enseignant à l'Ecole d'économie de Paris, explique que des parents qui ont toujours joué le jeu du public et de la mixité se retrouvent, dans certains quartiers, face à un choix cornélien : ghetto ou privé.

Il semble difficile de blâmer ces parents qui ne veulent pas que la mixité sociale se fasse sur le dos de leur enfant. La responsabilité est sans doute à chercher ailleurs. Pour le philosophe Patrick SAVIDAN, c'est parce qu'il n'a pas pris au sérieux le problème de la mixité à l'école que l'Etat met les parents en demeure de choisir entre leur enfant et la solidarité.

Les pouvoirs publics sont ici clairement montrés du doigt et doivent saisir à bras le corps cette question de lutte contre la ségrégation scolaire.

A Paris, le cercle vicieux de l'évitement scolaire tourne donc à plein régime. C'est pour l'enrayer que le groupe Communiste avait déposé un vœu en 2016, pour créer un Observatoire parisien de la mixité scolaire, un observatoire qui aurait un triple but : analyser la réalité de la ségrégation, évaluer les mesures déjà mises en place pour la résorber et, de façon importante, formuler des propositions d'actions publiques.

Moins de deux ans après ce vœu adopté dans ce Conseil, l'Observatoire va naître réellement avec le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui.

C'est une étape importante et je voudrais saluer ici tout le travail réalisé par Patrick BLOCHE, nouvel adjoint à l'éducation, pour favoriser cette création. C'est toujours un plaisir de voir se concrétiser réellement une belle idée.

Bien sûr, l'Observatoire ne fera pas tout. Il ne résoudra pas du jour au lendemain et de manière magique les problèmes liés à la ségrégation scolaire à Paris. Cependant, en mettant au jour une meilleure connaissance de la ségrégation scolaire, il permettra d'envisager des dispositifs pour améliorer la situation parisienne, objectiver la réalité du terrain, trouver des solutions opérantes où toutes et tous bénéficient du mélange des classes sociales.

Quels seront les missions et les objectifs de l'Observatoire ? Il produira des avis et des préconisations qui permettront de lutter concrètement contre la ségrégation scolaire.

Nous proposons un amendement qui vise à renforcer le fonctionnement démocratique de l'Observatoire en y associant les groupes politiques du Conseil de Paris. Nous souhaitons également que les études de l'Observatoire aient une large portée, allant des petites classes au lycée.

Pour conclure de cet Observatoire, l'enjeu est de taille : il s'agit de construire une société où les classes sociales se mélangent et s'enrichissent mutuellement car la société de demain est en germe dans l'école d'aujourd'hui. A nous de l'enrichir et de lui donner les moyens de construire une société tolérante et juste pour nos enfants. L'Observatoire peut être un outil pour agir pour une société où l'égalité et la fraternité sont les sœurs inséparables de la liberté.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les difficultés d'une véritable politique de mixité sociale et scolaire dans nos établissements sont réelles. Elles méritent toute l'attention de notre Assemblée. En effet, l'Académie de Paris présente l'indice de ségrégation sociale dans les collèges le plus élevé de France.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un tel constat et continuer de fermer les yeux. Aussi, notre groupe soutiendra toutes les initiatives de la majorité municipale pour améliorer la mixité sociale et scolaire à Paris.

A ce sujet, nous nous interrogeons sur plusieurs points. Réduire la ségrégation scolaire en agissant uniquement sur l'enseignement public est une demi-solution.

Si l'on regarde les systèmes éducatifs de l'O.C.D.E., la statistique est édifiante. Lorsque l'enseignement privé est particulièrement développé, les inégalités sont plus fortes. C'est le cas en France, et plus particulièrement dans notre Capitale, où plus d'un tiers de nos collégiens y sont scolarisés.

Comme le rappelle justement Thomas PIKETTY, les enjeux d'une réelle politique de mixité scolaire à Paris ne peuvent être déconnectés de la forte désaffection du public à Paris.

Et là encore, il ne faut pas se voiler la face. A l'heure actuelle, les stratégies d'évitement, comme vous l'avez rappelé, destinées à contourner l'affectation en collège public sont nombreuses.

Ce Conseil pourra notamment réfléchir à des mécanismes permettant de soumettre les subventions aux établissements privés à des conditions de mixité sociale. C'est une suggestion évidemment, ce Conseil réfléchira à toutes les méthodes possibles.

Par ailleurs, la ségrégation étudiée dans les collèges et la sensibilité des familles aux stratégies scolaires ont aussi pour première cause le mode de recrutement des lycées parisiens. Pour le secteur du Nord-Ouest, par exemple, le ticket d'entrée aux lycées Condorcet ou Chaptal se situe à 16 de moyenne en 3e. Avec un tel niveau de sélection à l'entrée des lycées parisiens qui, eux-mêmes, commandent la sélection aux classes préparatoires ou grandes écoles, comment s'étonner que le peloton de tête des grands lycées affichent partout un taux de réussite au bac de 100 % ou presque ?

C'est bien le système de sélection à l'entrée des lycées parisiens et, tout particulièrement, de ceux que l'on appelle les "grands lycées" qui exacerbent la compétition scolaire et les stratégies afférentes pour les familles.

Notre ville est la seule ville de France où les meilleurs lycées ne recrutent que les meilleurs élèves, dès l'entrée, comme le font les établissements privés d'ailleurs - je le disais -, tout en accaparant le plus de dotations horaires au détriment des établissements les plus défavorisés, mais aussi de ceux de banlieue et de province.

La nécessité d'intervenir pour lutter contre la désaffection de certains établissements fait l'unanimité. Le désaccord naît au moment d'en définir la méthode et les moyens.

Pour notre groupe, c'est à l'échelle de l'Académie que nous devons penser la mixité. Nous souhaitons que les travaux de ce nouvel observatoire s'inscrivent dans ce cadre. Par sa création, l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative permettra, d'une part, de lutter contre la ségrégation scolaire et sociale à Paris et, d'autre part, de chiffrer, de connaître et, donc, de combattre les phénomènes d'évitement. Les élus du groupe RG-CI s'en félicitent et seront très attentifs aux travaux ainsi menés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Dernière oratrice avant la réponse de l'Exécutif, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez : création de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative, je pense que tout le monde va voter pour. Il n'y aura aucun suspens sur ce sujet.

Maintenant, il s'agit aussi d'approfondir la réflexion entre nous : qu'est-ce que qui contribue, de fait, à aggraver l'absence de mixité sociale dans nos établissements scolaires et contribue, par ailleurs, à l'échec ?

Je voudrais commencer par dire que lutter contre la ségrégation sociale à l'école est forcément étroitement lié à la politique que nous menons, au niveau des quartiers, notre politique en faveur d'une mixité sociale en tant que telle, et, de fait, il y a de fortes inégalités sociales entre nos arrondissements. Vous prenez la comparaison de la spéculation immobilière du prix des loyers entre les différents quartiers et arrondissements, vous prenez le nombre de logements sociaux dans nos différents quartiers et arrondissements ; vous prenez cette carte-là et la carte de la réussite scolaire et vous voyez des choses qui sont assez similaires.

Cela veut dire que nous avons une politique à mener au niveau de la mixité sociale, afin que celle-ci cesse, finalement, d'aggraver la gentrification des quartiers populaires, puisque c'est ce qui est en train de se passer depuis 2001 : toute politique menée au nom de la mixité sociale se traduit par l'éviction encore plus forte des catégories populaires en dehors de la Capitale et ce n'est jamais au profit d'une augmentation véritable des classes populaires dans les quartiers très chics de Paris.

Quelles sont les conséquences au niveau de l'Education nationale et comment l'Education nationale doit s'approprier l'ensemble de ces défis ? Attention, attention... L'Education nationale doit relever de l'Etat, et pas de la Municipalité : attention, n'accélérons pas plus la territorialisation de l'éducation, cela me semble problématique.

Mais évidemment, à chaque fois qu'il y a une dégradation de l'Education nationale, c'est un encouragement aux stratégies d'évitement de la carte scolaire. Par contre, notre Conseil de Paris, notre Assemblée, a un discours à avoir vis-à-vis des parents. Toutes nos équipes municipales ont une capacité à mobiliser les parents contre ces stratégies d'évitement et pour renforcer le soutien indéfectible à l'Education nationale, et non pas à l'enseignement privé. Je pense que nous ne faisons pas tous ce travail de la même manière : rien qu'à entendre les interventions qu'il y a eues ce soir, on se rend bien compte des tonalités différentes.

Maintenant, aujourd'hui même, l'école Pajol, dans le 18e, est occupée par ses parents. Est-ce que cela intéresse ou est-ce que c'est un sujet totalement à côté de la question de la réussite éducative ? Je pense que ce n'est pas à côté du tout.

Pourquoi ces parents occupent-ils l'école Pajol du 18e, ce matin ? Parce qu'ils ne sont pas d'accord avec une réforme qu'on leur impose, qu'impose ce Gouvernement Macron : la réforme CP à 12. Comment se traduit-elle concrètement, sur le terrain ? Deux classes de CP à 14 et à 15 élèves, mais zéro création de poste supplémentaires et une fermeture d'une classe de maternelle, une augmentation des effectifs jusqu'à 27 par classe, en comptant les élèves d'U.L.I.S., c'est-à-dire l'Unité localisée pour l'inclusion scolaire.

Résultat : voilà un exemple typique où, pour satisfaire un effet de communication du Gouvernement, les CP à 12 élèves, on dégrade complètement les conditions de la réussite scolaire, les conditions de l'apprentissage scolaire, dans cette école primaire, pour toutes les autres classes, et dans ce quartier.

Je pense que l'on ne peut pas non plus ne pas se préoccuper de cela et ne pas débattre aussi de cela.

A votre avis, la réforme du collège, avec une baisse du volume horaire, a-t-elle amélioré les conditions de la réussite scolaire au collège ou bien, au contraire, a-t-elle aggravé les conditions de l'échec et d'évitement du collège ? Evidemment, telle que je pose la question, j'y réponds.

Moi, vous savez, je suis psychologue de l'Education nationale, on appelait cela, avant, les conseillers d'orientation psychologues. Je me souviens d'études très intéressantes, à la fin des années 2000, où l'on essayait de voir la plus-value - excusez-moi du terme - des effets d'établissement, des projets pédagogiques, pour contribuer à la réussite scolaire. Je me souviens d'une étude, dont on en était très fier dans le 20e, parce qu'elle montrait que le collège Saint-Blaise, qui est pourtant dans un quartier "politique de la ville", qui n'a pas spécialement la réputation d'être le quartier le plus "top" de Paris...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il vous reste 10 secondes, Madame.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est celui où il y avait la meilleure contribution à la réussite, à un niveau CSP et niveau scolaire d'entrée en 6e équivalents.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à toutes et tous, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

Nous vous rappelons que le temps d'intervention de l'Exécutif est autour de 5 minutes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à toutes celles et tous ceux qui sont intervenus, d'abord pour leur nombre - 9 intervenants - et, évidemment, pour le contenu de leurs interventions, qui ont permis de valoriser tous les enjeux et toute la pertinence de la création de cet Observatoire, qui s'inscrit dans une stratégie renforcée de poursuite et d'amélioration de notre action en faveur de la mixité sociale et scolaire dans nos écoles et nos collèges, en faveur de la réussite, de l'épanouissement et de l'émancipation de tous les jeunes Parisiens.

Cet Observatoire, dont vous savez qu'il s'appuiera sur un conseil scientifique, plusieurs ont fait référence à la forte personnalité de Julien GRENET, nous permettra de mieux comprendre la réalité des inégalités et des phénomènes de ségrégation sociale à l'école. Il devra, tout en affinant l'évaluation des mesures importantes de sectorisation prises en 2017, dont Eric LEJOINDRE a rappelé la nature et le sens, tout particulièrement dans le 18e arrondissement, éclairer les décisions et les actions à mettre en œuvre dans le cadre de nos compétences, bien sûr, mais aussi dans le dialogue avec l'Education nationale.

Je remercie Annick OLIVIER d'avoir évoqué un document essentiel, par rapport à ce que nous évoquons présentement, à savoir le rapport de Jean-Paul DELAHAYE.

Je signale, dans ce cadre, l'avancée que représenteront la convention d'échanges de données entre l'Académie et la Direction des Affaires scolaires et le rapprochement des calendriers de sectorisation du premier et du second degré.

Cela nous permettra à la fois une connaissance plus fine des parcours scolaires des jeunes Parisiens et la recherche d'une plus grande cohérence entre les secteurs des écoles et des collèges. On fait de plus en plus le lien entre le CM2 et la 6e.

Dans la foulée du vote de ce projet de délibération, et sous le contrôle de la DASCO, les différents acteurs de cet Observatoire seront donc mobilisés, afin de tenir, d'ici l'été, je tiens à ce que ce calendrier soit serré, la première réunion plénière, dont je souhaite qu'elle soit un moment important de réflexions et d'échanges pour produire une culture partagée et citoyenne sur les phénomènes et les enjeux de ségrégation sociale et d'inégalité scolaire à Paris, et sur les actions à mettre en œuvre.

Il s'agit là, chers collègues, vous l'avez toutes et tous souligné, de sujets fondamentaux, qui touchent au cœur même du projet éducatif de Paris et, plus largement, au modèle de société que nous souhaitons faire vivre. Je crois que c'est Anne-Christine LANG qui rappelait, très justement, que l'Académie de Paris était la plus ségréguée de France.

Un certain nombre d'interrogations ont été portées par certains intervenants.

Donc, je tiens à dire que tout ce qui concerne le privé, notamment les stratégies d'évitement que vous avez été plusieurs à évoquer, Laurence GOLDGRAB, David BELLIARD, Danielle SIMONNET, fera naturellement partie des sujets sur lesquels l'Observatoire se penchera, et d'ailleurs nous associerons à l'Observatoire les représentants de l'enseignement privé, que ce soit "le Diocèse" ou les représentants de parents, je pense évidemment à "l'Apel".

Pour répondre également à Anne TACHÈNE et Alix BOUGERET, nous associerons les élus, un représentant par groupe, plus les maires d'arrondissement concernés qui seront parties prenantes d'un comité de pilotage qui associera tous les acteurs du C.D.E.N., l'Académie, la DASCO, la F.C.P.E. la P.E.P., "l'Apel", évidemment les organisations syndicales d'enseignants. Je souhaiterais également que Colombe BROSSEL puisse être associée avec la DDCT.

Je voudrais remercier le groupe Communiste, qui est à l'origine, Jean-Noël AQUA l'a rappelé, de cette initiative à travers un vœu qu'il a porté en septembre 2016 et qui a donné naissance à un vœu de l'Exécutif qu'a alors porté Alexandra CORDEBARD, parce que dans cette histoire, vous l'avez compris, je ne suis qu'à un moment d'une histoire qui a commencé avant moi et continuera après moi.

Pour finir, j'émet un avis favorable au vœu porté par Alix BOUGERET pour que soit mis en place pour le 17e arrondissement et notamment autour des collèges Boris Vian et Pierre de Ronsard, un comité de suivi semblable à ceux qui existent et fonctionnent particulièrement bien dans les 18e et 19e arrondissements, j'ai pu le constater avec Eric LEJOINDRE quand nous avons rencontré les parents de Coysevox et les parents de Berlioz.

J'émet aussi, sous réserve de l'acceptation de quelques modifications de forme dont vous avez pris connaissance, un avis favorable à l'amendement porté par le groupe Communiste, qui permet en effet de préciser quelques points d'organisation de cet Observatoire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Sur l'amendement n° 27 G, le groupe Communiste accepte-t-il le sous-amendement ?

Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 27 G ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 G du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 1 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 11 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DASCO 11 G).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au dispositif des vacances "Arc-en-ciel".

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au dispositif des vacances "Arc-en-ciel".

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au dispositif des vacances "Arc-en-ciel".

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au dispositif des vacances "Arc-en-ciel".

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au dispositif des vacances "Arc-en-ciel".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dispositif des vacances "Arc-en-ciel".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non-rattachés.

Les vœux n^{os} 29, 30, 31, 32, 33, 34, et 34 bis sont relatifs au dispositif "Vacances Arc-en-ciel", je vais donc donner la parole successivement à Fatoumata KONÉ, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Baptiste MENGUY Anne TACHÉNE et Danielle SIMONNET.

Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Les colonies de vacances municipales, dites "Vacances Arc-en-ciel", profitaient à toutes les familles parisiennes, quel que soit leur niveau socio-économique.

Elles s'inscrivaient dans cette longue filiation de l'éducation populaire portant l'idéal du droit aux vacances et aux loisirs pour toutes et tous, de l'éducation au vivre-ensemble par l'expérience du collectif, en dehors de la famille, de la sensibilisation à la nature, l'éducation à l'environnement, absolument déterminants pour construire la génération des citoyens de demain, ambassadeurs de la transition écologique, de l'ouverture sur le monde et de la découverte de l'autre dans le voyage contre la mécanique d'assignation à résidence des enfants des classes populaires.

Tout ceci à travers une vraie mixité sociale, avec une participation financière familiale en fonction des ressources permettant l'inscription de 30 % de familles orientées par les services sociaux.

Ainsi, ces séjours n'avaient aucune équivalence dans l'offre de la Ville. Ni "Paris-Plages", ni les centres de loisirs, ni l'offre des caisses des écoles ne sont actuellement en mesure de s'y substituer.

L'absence de communication sur cette suppression a provoqué la colère des familles. Une pétition demandant leur rétablissement ayant recueilli plus de 120.000 signatures.

Je me réjouis donc que la Ville fasse son possible pour les conserver pour l'été 2018 et assure les reprendre pour 2019.

Car l'offre des caisses des écoles est insuffisante et surtout inégale selon les arrondissements et ne peut donc constituer une alternative.

Pour finir, je tiens à souligner que le dispositif des vacances "Arc-en-ciel" était perfectible et que certains aspects nécessitent une rénovation telle que le système d'inscription par tirage au sort qui ne permettait pas une réelle équité entre les familles.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est donc Jean-Noël AQUA qui prend la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, le libre développement de chacun est un présupposé incontournable pour ma famille politique. Il suppose des conditions matérielles favorables mais aussi l'accès à une culture émancipatrice, au temps libre et aux vacances.

Les colonies de vacances permettent aux jeunes de découvrir tant de nouvelles expériences qu'un apprentissage unique du collectif. La mixité sociale des colonies est à ce titre extrêmement importante, car la promouvoir, c'est en semer les graines pour demain. Ce n'est donc pas par hasard que les colonies de vacances ont été développées par le Front populaire.

Vous comprendrez ainsi notre intérêt pour les colonies "Arc-en-ciel" supprimées en ce début d'année. C'est une erreur que nous n'approuvions et n'approuvons toujours pas. Nous n'étions pas fermés par principe à une évolution du dispositif, mais on ne ferme pas un dispositif sans trouver une alternative. Pensons à ces 4, 5, 6.000 enfants issus de classes populaires ou moyennes qui pensaient pouvoir en bénéficier. Pensons aussi à ces emplois qui pourraient être supprimés dans les villes d'accueil.

Nous avons toujours défendu le dispositif "Arc-en-ciel" et ce n'est pas nouveau. Nous avons gagné sur un amendement de notre groupe un arbitrage budgétaire de 500.000 euros en 2015 en leur faveur. A l'époque, nous nous sentions un peu seuls. Nous qui croyions stupidement que le silence des autres groupes sur le sujet traduisait une négligence du sujet, nous sommes ravis de voir que notre position a désormais fait école.

Aujourd'hui, la forte mobilisation des familles en faveur du dispositif souligne son importance. Nous voyons dans le vœu de l'Exécutif, le rétablissement des vacances "Arc-en-ciel" pour 2019 et des efforts pour 2018. Le verre est pour nous à deux tiers plein. Nous nous en félicitons.

Mais les obstacles pour maintenir le dispositif en 2018 ne nous semblent pas insurmontables pour une ville comme Paris. Nous maintiendrons donc notre vœu si nous n'avons pas un engagement pour 2018. Il peut être annoncé par l'Exécutif, car nous ne cherchons pas la paternité, mais avant tout ici de garantir des colonies, dès cette année, pour tous les enfants parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette affaire de suppression des séjours "Arc-en-ciel", c'est au mieux un couac et au pire une vraie faute politique et assez injuste socialement.

Sans informer quiconque, c'est-à-dire ni les élus, ni les familles qui sont nombreuses à bénéficier de ce dispositif, vous avez mis les parents devant le fait accompli en ne leur permettant pas d'inscrire leurs enfants pour les séjours "Arc-en-ciel" pour l'été prochain.

Cela a été dit précédemment, ce sont des séjours qui ont une vraie vocation sociale, de justice, d'humanité aussi et qui permettent aux enfants, souvent issus des familles les plus dans le besoin, de partir en vacances à la mer, à la campagne ou à la montagne, et pas comme je l'ai lu dans la déclaration d'un élu ou dans la presse, de pouvoir être compensés en allant passer des vacances à "Paris-Plages" ou dans les centres de loisirs.

Ces déclarations, excusez-moi, sont inacceptables venant d'un élu de Paris.

Alors, nous nous sommes mobilisés sur tous les bancs de cette Assemblée, dans nos mairies d'arrondissement, pour proposer de revenir en arrière et de rétablir les vacances "Arc-en-ciel" dès 2018. Malheureusement, l'adjoint au Maire en 6e Commission nous a expliqué que ce couac était impossible à réparer pour 2018, que la Ville ne pouvait plus revenir en arrière, tout simplement parce que le budget n'existait plus, et que les 8 agents qui étaient dédiés aux séjours "Arc-en-ciel" avaient été remerciés.

C'est dire jusqu'où on va dans cette impréparation et cette incapacité à organiser des dispositifs qui coûtent 2 à 3 millions d'euros, vous en conviendrez, sur le budget de la Ville ce n'est pas grand-chose.

Nous regrettons également que comble du comble, la Ville se défasse sur les caisses des écoles alors que, et Florence BERTHOUT qui s'est beaucoup battue pour défendre les caisses des écoles pourra le confirmer, l'année dernière vous vouliez encore supprimer les caisses des écoles. C'est un peu facile d'autant plus que les budgets ont déjà été votés, que les séjours "Arc-en-ciel" font l'objet d'une mise en concurrence et qu'il est impossible de revenir en arrière.

Résultat des courses : vous vous êtes "plantés", j'espère que ce n'était pas pour pénaliser les familles, l'avenir nous le dira.

Notre vœu demande juste que vous rétablissiez rapidement un dispositif équivalent, mais qui garde la vocation des séjours "Arc-en-ciel".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Anne TACHÈNE ?

Mme Anne TACHÈNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est donc par la presse que nous avons appris la suppression prochaine du dispositif des vacances "Arc-en-ciel" suscitant par là même une levée de boucliers qui m'amène ce soir à deux interpellations à votre endroit.

Tout d'abord, sur la forme, à longueur de communications vous prônez la consultation citoyenne, le débat participatif, la co-construction. Pour un dispositif concernant environ 5.000 enfants, des jeunes Parisiens, vous décidez d'une suppression purement et simplement sans aucune concertation, ni avec les familles - cela a été dit -, ni avec les organismes de séjour concernés, ni bien sûr avec les élus.

Par ailleurs, il s'avère que l'organisation de séjour de vacances est soumise à un marché public, avec des attributions qui ne se traitent pas à la légère, et compte tenu des différents couacs sur ces questions, ce serait une nouvelle bévue que nous ne laisserions pas passer.

Enfin, sur le fond, on vient d'examiner le projet de délibération DASCO 11 G pour créer l'Observatoire de la mixité sociale. S'il reste bien un élément de mixité pour les vacances, c'est bien celui de ces séjours proposés sur des thématiques diverses mélangeant l'ensemble des enfants, incluant les enfants en situation de handicap par exemple, venant de tout horizon social puisque le concours des parents est fonction du quotient familial. En fait, vous faites à nouveau des ségrégations là où il n'y en a pas. Vous nous proposerez sans doute bientôt de faire un Observatoire de la mixité sociale des vacances.

Alors que vous venez d'exclure des agents de la Ville et leurs enfants des séjours auxquels ils avaient droit, c'est un nouveau coup de boutoir que vous donnez aux familles des classes moyennes à Paris et par la même aux familles modestes.

Par notre vœu, le groupe UDI-MODEM vous demande d'éclaircir votre position, de renoncer à la suppression du dispositif et de pérenniser les modes de financement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas être trop long, je ne veux pas allonger cette séance qui a déjà beaucoup duré, mais évidemment j'adhère, au nom du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à tout ce qui a été dit sur l'ensemble de ces bancs.

Bien sûr, les colonies de vacances, c'est l'évasion et l'évasion c'est aussi la rencontre avec d'autres types de publics, que ce soient des publics parisiens ou des publics des villes qui accueillent tous ces enfants, ces 4.000

enfants, mais c'est aussi à travers toutes ces rencontres le meilleur levier de l'égalité des chances, et parce que dans ce groupe PPCI nous croyons à l'égalité des chances, bien évidemment nous maintiendrons notre vœu.

Je voudrais dire autre chose d'un peu plus personnel. Naturellement, les colonies de vacances peuvent aider les familles très modestes, qui ont parfois ou pendant des années de très grosses difficultés ; il faut bien sûr aider ces familles. Mais il y a d'autres familles très nombreuses à Paris et dont on ne parle pas du tout ou pas suffisamment en tout cas dans cette Assemblée, ce sont les familles qui appartiennent aux classes moyennes.

Parfois, elles appartiennent initialement à des classes moyennes très favorisées et elles sont victimes des à-coups de la crise économique. Les parents, pour une raison ou pour une autre, le papa ou la maman, perdent un emploi. Du coup, elles se retrouvent avec un pouvoir d'achat amoindri pour les vacances, et que fait-on quand on peut moins emmener ses enfants dans les vacances classiques ? On les envoie dans les colonies de vacances.

Les séjours "Arc-en-ciel" sont précisément aussi faits non seulement pour les classes les plus défavorisées mais aussi pour des classes moyennes à Paris. Elles sont très nombreuses, je le répète, et sont confrontées parfois aux à-coups de la crise, aux à-coups économiques et sociaux, aux accidents d'une manière générale de la vie professionnelle, dont les villes, les centres-villes sont frappés.

On ne le rappelle pas suffisamment et je tenais à profiter de cette occasion pour le dire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, savez-vous comment elles ont été supprimées, ces colonies de vacances "Arc-en-ciel" ? Je vais vous le dire.

Le dispositif reposait sur un titulaire, soit un fonctionnaire titulaire avec une assistante et sur 4 ou 5 vacataires qui avaient des contrats de 8 ou 9 mois. Quand le contrat était terminé, ils allaient pointer au chômage et l'année d'après on les reprenait. Certains ont continué comme cela à bosser pendant plus de 10 ans. Ils se sont "défoncés" parce qu'ils y tenaient, à ces colonies de vacances. Ils ont même réussi à développer l'accès des enfants en situation de handicap. Au début 10 gosses, et dernièrement c'était 100 gamins. C'est extrêmement important dans une approche d'inclusion. Vous savez, ces colonies de vacances, c'est le moment où vraiment la mixité sociale est respectée, car les gamins du 20e se retrouvent avec ceux du 16e et ils découvrent aussi des activités sportives loin de chez eux. C'est extrêmement important.

Sauf que les agents en ont eu marre d'être en contrat vacataire. Ils sont donc allés voir la DASCO et ils ont dit : "Maintenant, cela suffit, il faut nous titulariser". La DASCO n'a pas voulu les titulariser et, de guerre lasse, ils ont tous fini par arrêter ; ils n'ont pas remplié. Le responsable de leur service a même démissionné avec eux.

Là, la Ville, qu'est-ce qu'elle a fait ? S'est-elle précipitée en se disant : "Ce n'est pas possible, franchement, pour 5 vacataires, titularisons-les" ? Il y a quand même 5.000 enfants et adolescents en jeu. Eh bien non, la Ville, qu'a-t-elle fait ? Effet d'aubaine, il y a 3 millions d'euros que l'on peut économiser ! Elle a donc réduit de 3 millions d'euros le budget de la DASCO ; voilà ce qui s'est passé.

Je vais vous dire, mes chers collègues, pas de mensonge. Le vœu de l'Exécutif est truffé de mensonges. Il n'y a pas de baisse de fréquentation, il y a eu zéro communication et il y a toujours eu des enfants sur liste d'attente et des familles qui se voyaient refuser des possibilités de partir en vacances.

Ensuite, il y a 26 prestataires qui ont un marché qui court sur 4 ans. Dans ce marché, il n'y a qu'une seule année qui est écoulée. Ils sont donc partants, ils ont écrit à tous les maires d'arrondissement, ils ont écrit à la Maire de Paris qu'il était possible pour eux que les gamins partent dès le mois de juillet. Il n'y a pas de problème de marché sur les transports, c'est du pipeau ! Il y a une convention, les agents l'ont expliqué, avec la S.N.C.F. qui peut se mettre en place tout de suite. Il suffit que vous titularisiez les 5 vacataires...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - En revanche, il y a un temps de parole limité.

Mme Danielle SIMONNET. - ...et que ce soit possible.

Maintenant, le "Paris j'écoute" sur Twitter communique aujourd'hui : "Bientôt un nouveau dispositif remplaçant "Arc-en-Ciel"."

Vous vous foutez de notre "gueule" ou quoi ? C'est quoi, ce vœu de l'Exécutif ?! Il raconte quoi, ce vœu de l'Exécutif ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, je vous invite à conclure maintenant.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce vœu de l'Exécutif est en train de dire...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ce sont vos derniers mots.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce vœu de l'Exécutif et je terminerai par là, est en train de dire : "On remet en place en 2018 ou pas". Eh bien, il faudrait trancher.

Amendez donc le vœu de l'Exécutif, supprimez toutes les alternatives et à ce moment-là, on le votera.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ce message est clairement passé. Merci.

Pour vous répondre à tous, Patrick BLOCHE.

Nous aurons ensuite des explications de vote. Autrement, ce n'est pas drôle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous aurions pu avoir ce débat au mois de décembre, lorsque nous avons discuté du budget de la Ville de Paris pour 2018. Nous l'avons au mois de janvier. Pourquoi j'évoque le mois de décembre ? Puisque, effectivement, au mois de décembre, dans le budget qui a été alors voté, les 3 millions d'euros de crédits consacrés aux "Vacances Arc-en-ciel" n'ont pas été reconduits. Je l'avais d'ailleurs signalé, de la manière la plus claire et la plus transparente qui soit, lorsque nous avons examiné ces crédits en 6e Commission. Mais il ne s'agit pas, pour moi, surtout en deux minutes, de refaire l'histoire. Ce qui importe, c'est le temps présent. Le temps présent, c'est le constat d'une erreur manifeste d'appréciation, comme on dit en droit public, et le fait que nous avons évidemment pris acte de l'attachement qui s'est manifesté autour de ce dispositif qui concerne plus de 4.000 enfants parisiens.

Cela dit, compte tenu d'un certain nombre d'interventions, je voudrais quand même souligner qu'il ne s'agit pas de dévaloriser non plus les colonies de vacances organisées par les caisses des écoles avec le soutien financier de la Ville de Paris - près de 3.000 enfants bénéficiaires chaque année -, ou encore les séjours "aventures" organisés par les centres de loisirs - plus de 2.500 enfants bénéficiaires chaque année -, ou encore les stages sportifs d'une semaine "Paris Sport Vacances" qui concernent, là encore, plusieurs milliers d'enfants.

De ce fait, aujourd'hui, 5 février, en séance du Conseil de Paris, mobilisé depuis déjà plus de 15 jours et mobilisé, évidemment, avec les services de la DASCO, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui, de mon point de vue, répondra à toutes les interpellations, à toutes les interrogations et à toutes les inquiétudes puisqu'il traduit l'objectif essentiel de remettre en place pour l'été 2018, l'été prochain, le dispositif "Vacances Arc-en-ciel" en le faisant éventuellement évoluer. J'ai noté ce qu'a dit Fatoumata KONÉ, comme Jean-Noël AQUA.

Il reste qu'à l'heure où je vous parle, je n'ai pas la certitude que cela soit possible. C'est la raison pour laquelle il est évoqué, dans ce vœu, le fait d'augmenter le volume des "Vacances Arc-en-ciel" - ce sont les mêmes proposées par les caisses des écoles -, ou encore les séjours des centres de loisirs, ou encore les séjours offerts par la Caisse des allocations familiales.

Je veux traduire, en tout cas ici, la volonté très forte de maintenir ce dispositif, si possible, et ce sera vraiment avec une grande énergie que je le ferai dès l'été prochain. Et, évidemment, un engagement, c'est plus facile à prendre, de reconduire le dispositif pour l'été 2019, que nous puissions, lors de cette séance du Conseil de Paris, en nous rassemblant sur le vœu de l'Exécutif, faire le constat ensemble que les "colos" de la Ville de Paris, cela continue.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nous avons un certain nombre de demandes d'explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, mais avant, je vais passer au premier vœu.

Le groupe Ecologiste de Paris maintient-il le vœu n° 29 ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Retiré.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 29 est donc retiré.

Le groupe Communiste maintient-il le vœu n° 30 ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 30 avec un avis défavorable de l'Exécutif..

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 30 est rejeté.

Le groupe les Républicains et Indépendants maintient-il le vœu n° 31 ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 31 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 31 est rejeté.

Le groupe UDI-MODEM maintient-il le vœu n° 32 ?

Mme Anne TACHÈNE. - Compte tenu de la rédaction de la proposition de l'Exécutif, bien sûr nous maintenons notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 32 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 32 est rejeté.

Le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants maintient-il le vœu n° 33 ?

M. Alexandre VESPERINI. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 33 est rejeté.

Danielle SIMONNET maintient-elle le vœu n° 34 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 34 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 34 est rejeté.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 34 bis de l'Exécutif, je donne la parole à Jean-Baptiste MENGUY, puis à Laurence GOLDGRAB pour des explications de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis vraiment consterné par la réponse qui nous a été faite.

D'abord, Monsieur BLOCHE, vous nous dites que vous vous étonnez puisque, dans la discussion budgétaire de décembre, les choses ont été présentées clairement. Bizarrement vous n'avez pas informé les parents suite à ce vote du budget et ils ont été mis devant le fait accompli. Cela veut dire que, soit vous avez caché des choses, soit vous avez omis d'informer les parents.

Donc, de toute façon, vous avez tort. Vous nous expliquez que le budget a été supprimé dans le cadre du vote de décembre, mais par le vœu que vous nous présentez, bizarrement le budget a réapparu pour être abondé aux caisses des écoles. Soit il y a un problème au niveau du vote du budget de décembre, soit vous avez trouvé de l'argent. Et finalement si vous trouvez les fonds...

... Monsieur BLOCHE, si cela existe, cela existe pour les vacances "Arc-en-ciel". Arrêtez d'essayer de nous la faire à l'envers ! C'est complètement ridicule ce que vous dites.

Pour les caisses des écoles, encore une fois, nous sommes dans le cadre de marchés, donc vous ne pouvez pas requérir aux caisses des écoles pour des choses qui sont déjà engagées juridiquement et financièrement. Vous vous abritez derrière le budget de la Ville de Paris et nous avons aussi des budgets à voter, nous avons aussi des débats en comité de gestion, et vous ne pouvez pas piétiner ces procédures parce que vous vous êtes "plantés".

Enfin, je souhaiterais quand même à un moment donné qu'on fasse un bilan financier de cette gabegie et de ce couac énorme sur les séjours "Arc-en-ciel".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

L'explication de vote est une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Parce que cela a été dit par Mme SIMONNET, il y a des organismes qui sont engagés juridiquement et il va falloir des compensations financières, il va falloir payer du chômage à des animateurs et également 8 agents de la Ville. Tout cela aura un coût et à force on ne peut pas dépenser l'argent des Parisiens de la pire des façons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Laurence GOLDGRAB pour une minute.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Notre groupe votera ce vœu de l'Exécutif qui prend acte de la situation et qui maintient ce dispositif. Bien sûr, en 2018, il fera ce qu'il peut et il affirme son intention pour 2019. Il reconnaît le fort caractère de mixité sociale de ce dispositif.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, s'il vous plaît, il est tard.

Madame SIMONNET pour une explication de vote ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai contre le vœu de l'Exécutif parce que je ne crois pas en votre parole quand vous êtes en capacité de dire à la fois : nous allons renouveler pour 2018 ou voilà toutes les mesures alternatives ! Et finalement, vous passez beaucoup de temps à exposer et préciser les mesures alternatives, alors qu'il faudrait tout simplement recevoir les 26 prestataires qui vous ont écrit, recevoir l'équipe qui est prête à reprendre, et concentrer nos énergies là-dessus.

En plus, je vais vous dire une chose : attention, juridiquement, il y a des problématiques de passer des marchés avec d'autres prestataires par le biais des caisses des écoles quand un marché court pour l'ensemble des colonies.

Je vous dis que je ne vous crois pas. La mobilisation va continuer. J'espère que vous allez les recevoir, il y aura un rassemblement encore mercredi prochain des parents, et j'espère bien que l'on arrivera à forcer ce maintien des colonies pour 2018.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous voterons le vœu de l'Exécutif, comme je l'ai dit, en notant, et c'est la chose la plus importante, qu'en 2019 le dispositif "Arc-en-ciel" va renaître, ce qui est déjà une première avancée.

Nous serons particulièrement vigilants pour vérifier effectivement qu'un maximum sera fait pour que ce soit le cas en 2018. Nous espérons pouvoir être au départ des enfants, dès cet été en juin, pour les accompagner dans leur voyage cet été.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Anne TACHÈNE ?

Mme Anne TACHÈNE. - Je ne vous cache pas que je suis assez surprise de la façon dont l'Exécutif traite une disposition qui me paraît tout à fait judicieuse. J'invite chacun d'entre vous à lire la proposition qui nous est faite de l'adjoint, puisqu'il s'agit de remettre en place un dispositif où à défaut, comme cela a été très bien dit par Danielle SIMONNET, on nous propose une palette de solutions alternatives. Je pense que l'accumulation de couacs juridiques que l'on dénonce à longueur de Conseil de Paris devrait vous amener à beaucoup plus de rigueur.

Donc, pour ces raisons, nous voterons contre la proposition de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Enfin, Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Ma lecture est sans doute différente, mais je pense en tout cas que l'important est quand même le bien-être des enfants, à savoir qu'ils vont sans doute, je l'espère, pouvoir retourner en vacances ou en colonie de vacances.

Effectivement il y a un problème de "timing", il faut aussi être raisonnable. Je pense que le vœu va dans le bon sens puisqu'il dit que l'Exécutif fera au mieux, afin que ces séjours puissent reprendre cet été. On est en février 2018. Alors si c'est possible, tant mieux et j'espère en tout cas qu'on nous donnera les moyens et que l'Exécutif fera réellement en sorte que ces colonies puissent reprendre. Sinon, en 2019, ce sera le cas.

Je pense que c'est quand même un peu limite. Soyons raisonnables. L'important est que les enfants vont pouvoir retourner en colonie de vacances. Attendons en tout cas que l'Exécutif puisse réellement nous donner les conditions pour travailler de manière à ce que cela puisse être effectif cet été.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nous avons donc maintenant l'avis d'à peu près tous les groupes.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 34 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 12).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, il est 21 heures passées de deux minutes, je vais maintenant mettre fin à la séance. Pour aujourd'hui, je pense que la journée a été pas mal. En tout cas, pour moi, c'est bon !

Nous reprendrons demain matin avec les vœux non rattachés et le vœu relatif au dédoublement des classes de CP.

Bonne soirée à tous !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 5 février 2018 à vingt-et-une heures, est reprise le mardi 6 février 2018 à neuf heures, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à une enquête sur le dédoublement des classes de CP en Rep+.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons donc reprendre nos travaux par la 6e Commission que nous poursuivons, en examinant le vœu n° 35 relatif à une enquête sur le dédoublement des classes de CP en REP+, et je donne la parole à Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, cela va être très rapide. Comme vous le savez, le Ministre de l'Education nationale a décidé, en cette rentrée, de dédoubler les classes de CP dans les écoles situées en zones dites REP+ sur l'ensemble du territoire, et de dédoubler à la rentrée prochaine, dès 2018, l'ensemble des CP et des CE1 de REP+ ainsi que les CP de REP.

Ce vœu vise donc à demander qu'un bilan puisse être dressé à Paris de ces dédoublements, savoir ceux qui avaient permis de diviser véritablement deux classes de 12 élèves, ceux avec une co-intervention, de faire un bilan du coût que cela représentait pour la Ville et de se rapprocher de l'Education nationale, qui de son côté évidemment va dresser un bilan cette fois-ci qualitatif, pédagogique, de cette expérimentation de façon qu'en année n+1 ou n+2, une fois que le dispositif se sera mis en place sur l'ensemble du territoire parisien, on puisse avoir un bilan global de cette expérimentation, dont le Ministre disait récemment, lors d'une question au gouvernement qui lui était posée, que les premiers retours étaient excellentissimes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai pris évidemment connaissance avec attention de ce vœu sur le dédoublement des classes CP et CE1 en REP+, puis en REP.

Donc, c'est un dédoublement qui a commencé à la rentrée dernière, qui va se poursuivre. Vous avez compris le dispositif. On dédouble les CP en REP+, c'était le cas l'année dernière, puis on dédouble les CP en REP et les CE1 en REP+, et on finit à n+3 avec le dédoublement des CE1 en REP.

De ce fait, à la rentrée 2017 ce sont 52 classes qui ont été dédoublées, 34 classes à 12 et 18 groupes fonctionnant sur le modèle de 2 maîtres pour 24 élèves dans une même classe, et pour la rentrée 2017, ce seront 117 écoles qui seront concernées.

Evidemment, la Ville de Paris, dans le cadre des obligations qui sont les siennes, est très active pour qu'à la rentrée 2018 les classes soient adaptées à ce dédoublement. Je suis satisfait par ailleurs que l'on ait maintenu globalement le dispositif "Plus de maîtres que de classes" qui a fait ses preuves.

De ce fait, j'en arrive à l'objet du vœu très directement, une demande d'évaluation. Très sincèrement, comme il ne s'est agi que des CP en REP+, une évaluation à peine un an après la mise en place du dispositif de dédoublement m'apparaît un peu tôt. Mais surtout, c'est le rôle de l'Académie de conduire cette évaluation et nous sommes évidemment très soucieux de respecter les compétences respectives du Ministère de l'Education nationale et de la Ville de Paris en ce domaine. Tout cela, je vous le dis, fonctionnant parfaitement bien entre le Rectorat et la Ville de Paris.

La Maire de Paris a fait le choix de maintenir la semaine de 4 jours et demi et donc, le Rectorat fait tout pour que cela fonctionne bien.

Et de notre côté, évidemment, nous veillons à ce que le dédoublement puisse être effectif et se passe dans de bonnes conditions.

Compte tenu de tout cela, j'émetts en avis favorable à ce vœu avec néanmoins l'amendement qui vous a été proposé.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est donc à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma chère collègue, Madame la députée, je partage le besoin de faire une évaluation et un bilan, mais il faut que cette mesure qu'a annoncée le Président de la République et qui a été mise en œuvre ne soit pas de l'affichage, et dans le bilan, il va falloir évaluer l'impact sur les autres classes.

Je précise, si cette mesure est appliquée à moyens constants de personnel de l'enseignement national, notamment des professeur-es des écoles, quel impact sur les autres classes et l'augmentation du nombre d'élèves dans les autres classes ?

Deuxième chose, vous savez que chaque année nous nous mobilisons contre la fermeture de classes, il ne faudrait pas que cette mesure entraîne des fermetures de classes aussi.

Donc, évidemment, nous partageons avec vous la volonté de faire un bilan, mais nous déplorons que cette mesure de dédoublement se fasse au détriment du dispositif "Plus de maîtres que de classes", dispositif qui était pourtant pédagogiquement très novateur, plébiscité par les enseignant-es et la communauté éducative.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Madame LANG, acceptez-vous l'amendement ?

Mme Anne-Christine LANG. - Oui bien sûr, j'accepte l'amendement et je me suis sans doute mal fait comprendre.

L'idée était de faire un bilan global Ville et Académie une fois que le dispositif était pleinement déployé sur l'ensemble du territoire parisien. Et la Ville a son mot à dire, puisque cela entraîne évidemment un certain nombre de coûts quant au cloisonnement des classes par exemple, et c'est ce que je souhaitais obtenir.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2018, V. 13).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux gardiens des écoles.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 36 relatif aux gardiens des écoles.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, le nouveau règlement de service des gardiens, adopté par notre Assemblée l'année dernière, pose aujourd'hui quelques soucis de fonctionnement.

Désormais, les gardiens des écoles sont soumis à une durée légale de travail de 47 heures 30. Ils ont vu leur obligation allégée le soir, le week-end et pendant les vacances, ce qui facialement peut être une bonne chose. Durant ces absences, c'est en effet un gardien vacataire qui prend le relais. Sur le papier, car dans les faits, on peut tout à fait s'en satisfaire. Le nouveau règlement n'évoquant pas, en particulier, la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires, pour les réunions d'information des parents, les conseils d'école, les fêtes, les kermesses. Pendant ces temps, qui sont très importants, qui font partie intégrante de la vie de l'école, l'école doit recourir à un gardien vacataire or, c'est plutôt souhaitable que ce soit le gardien de l'école qui soit présent pour assurer sa mission de surveillance des entrées et des flux, tout simplement parce qu'il connaît les parents d'élèves, les élèves. Pour les

moments plus festifs, il paraît assez naturel et normal que le gardien participe à ces moments, d'autant qu'il effectue à nouveau une mission de surveillance.

J'ai été saisie par de nombreuses directrices et directeurs d'école sur ce sujet. Je demande à M. le Maire de bien vouloir s'en saisir également pour trouver une formule qui autorise les gardiens à effectuer des heures supplémentaires.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire, de ce vœu, qui permet de rappeler le progrès social que constitue le nouveau règlement de service des gardiens, en vigueur depuis le 1er janvier 2018, et nous savons l'attachement qui peut exister dans chaque école, en ce qui concerne ce positionnement central des gardiennes et des gardiens des écoles.

Ce nouveau règlement fixe un temps de travail hebdomadaire de 47,5 heures durant le temps scolaire, avec un temps de travail annualisé : 38 semaines sont travaillées pendant l'année, 36 semaines sur périodes scolaires et 2 semaines, l'une en début et l'autre en fin des vacances d'été.

Donc, il n'est pas envisageable de proposer des heures supplémentaires dans ce cadre, sauf à dépasser la durée maximale de travail hebdomadaire, fixée à 48 heures.

La question de la tenue des conseils d'école, ainsi que l'accueil des familles pour les fêtes d'école, ou encore les demandes des associations de parents d'élèves de pouvoir se réunir sur le temps extrascolaire, nous ont bien entendu interpellés. C'est la raison pour laquelle les circonscriptions aux affaires scolaires et à la petite enfance vont travailler sur la possibilité de mobiliser des vacataires et, en ce qui concerne plus particulièrement les fêtes d'école, il pourrait être envisagé, au cas par cas, de prévoir une vacation la semaine précédant le conseil, afin que le gardien puisse être présent lors de la fête, généralement le samedi. Bien entendu, cette présence ne pourra se faire que sur la base du volontariat.

Voilà toutes les raisons qui m'amènent - et nous en avons déjà discuté, Madame BERTHOUT - à vous demander de retirer ce vœu, puisqu'il est contraire à la législation sur le travail, notamment sur la durée légale du travail.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Souhaitez-vous retirer votre vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je crois que ce n'est pas tout à fait ce que vous avez dit, Monsieur l'adjoint, en commission. En tout cas, ce n'est pas ce que l'on a compris.

On a compris notamment que, pour les réunions, vous envisageriez pour les conseils d'école un autre système qui était - peut-être ai-je mal compris - un système de récupération du temps de présence.

Vous n'aviez pas évoqué cela ?

C'est un sujet important, pardonnez-moi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - La réponse que je viens de vous faire en séance du Conseil de Paris est la réponse que je vous avais déjà faite en Commission. Je n'ai pas renouvelé mon argumentaire d'une semaine à l'autre : pour les conseils d'école, des vacataires ; pour les fêtes d'école, en revanche, la possibilité d'avoir la présence des gardiens, parce que le gardien est central dans une école, il connaît les parents d'élèves, il connaît les enfants.

C'est une adaptation qui permet de respecter la durée légale du travail et la possibilité de travailler plus de 48 heures par semaine.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Retrait ?

Maintien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 36 est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux agents A.S.E.M. et A.T.E.M.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux joints n^{os} 37 et 37 bis, relatifs aux agents A.S.E.M. et A.T.E.M.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Comme vous le savez, les A.S.E.M. et les A.T.E.M. - les agents spécialisés des écoles maternelles et les agents territoriaux des écoles maternelles - jouent un rôle essentiel pour le bon déroulement du temps scolaire, comme du temps relevant des aménagements des rythmes éducatifs.

Néanmoins, ces agents souffrent d'un manque de reconnaissance de leur travail éducatif et semi-pédagogique et d'un manque de reconnaissance de leur contribution, de fait, à la socialisation des enfants.

Ces agents, ce sont majoritairement des femmes qui souffrent bien souvent de n'être considérées que comme des femmes de service. Du fait de l'insuffisance des effectifs, notamment l'absence d'agents chargés du remplacement, elles servent souvent de bouche-trous, en fonction des aléas de service.

Il y a vraiment une nécessité de permettre aux A.T.E.M., par ailleurs, de bénéficier de temps complet. Il serait temps que cessent les temps partiels imposés, que l'on puisse avoir le même travail vis-à-vis d'elles que le travail qui a pu être engagé vis-à-vis des personnes qui s'occupent du nettoyage au niveau de la Ville de Paris, où il y a eu un gros travail accompli pour permettre à un grand nombre d'accéder au temps complet.

La semaine dernière, il y avait, de nouveau, des mobilisations des A.S.E.M. et des A.T.E.M., qui exigent le respect de leurs horaires et la revalorisation de leur prime indemnitaire.

A travers ce vœu, je relaye leur appel : que la Ville de Paris s'engage enfin à instaurer une A.S.E.M. par classe, pour l'instant, vous savez qu'il n'y a qu'une A.S.E.M. par classe pour les petites sections de maternelle, or il y a ce besoin dans les autres sections, crée, pour ce faire, des postes d'A.S.E.M. et d'A.T.E.M. en nombre suffisant et engage sans plus tarder des négociations avec les représentants syndicaux des A.S.E.M. et A.T.E.M. sur l'ensemble de leurs revendications.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai bien entendu ce que vient de dire Danielle SIMONNET et j'ai bien lu le vœu qu'elle nous propose.

Je souhaiterais, dans cet hémicycle, que l'on ne dise pas des A.S.E.M., de ces agents qui sont, effectivement, majoritairement des femmes, que ce sont des "bouche-trous" ou des femmes de service. C'est un tableau bien sombre qui ne prend pas en compte le rôle des A.S.E.M. aujourd'hui dans les écoles, avec une reconnaissance incontestable de leur rôle, qui s'est traduite par un certain nombre de mesures concrètes prises par la Ville ces dernières années : revalorisation de leur fonction en permettant à celles qui le souhaitent d'animer des ateliers périscolaires ; réduction du temps de ménage en compensation ; mesure indemnitaire de 500 euros ; création d'un débouché dans le corps des techniciens des services opérationnels en catégorie B en tant que chargé de coordination ; embauche de 400 A.S.E.M. depuis 2013 ; embauches de 216 agents techniques des écoles, dits A.T.E.M., afin de prendre en charge les questions d'entretien et d'hygiène, en remplacement des A.S.E.M. déchargés, du fait de leurs nouvelles activités ; création du barème d'une A.S.E.M. par classe dans les écoles maternelles jusqu'à quatre classes et une A.S.E.M. de moins que le nombre de classes au-delà de cinq classes.

Le résultat, c'est qu'aujourd'hui le nombre moyen d'A.S.E.M. par classe est passé de 0,7 en 2012 à près de 0,9 à la rentrée 2017. L'évolution des effectifs scolaires à Paris aura pour conséquence de faire encore évoluer favorablement ce chiffre.

Je vous passe le fait que la Ville de Paris développe évidemment des actions pour améliorer les conditions de travail au travers de différents plans. Il y a un dialogue social extrêmement fécond. J'ai reçu toutes les organisations syndicales avec lesquelles nous avons évoqué évidemment l'évolution des conditions de travail des A.S.E.M.

C'est la raison pour laquelle, et pour marquer l'intérêt de notre Assemblée au sort des A.S.E.M., je suis amené à demander à Danielle SIMONNET de retirer son vœu, sinon ce sera un avis défavorable, mais je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif qui vous a été transmis.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est donc à M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me félicite que ce débat ait lieu, puisque j'ai reçu les représentants syndicaux sur ce sujet, le jour de la mobilisation. Avec le groupe Communiste, on a passé une heure avec ces personnes.

Ce qu'ils nous ont dit, c'est surtout la question de la valorisation de leur travail pédagogique dans les classes et après la classe.

Ce qu'ils nous ont dit, c'est la volonté d'être dans l'école que vous avez ouvert : l'école pour les agent-es d'animation, d'éducation et autres.

Ce qu'ils nous ont dit, c'est leur préoccupation sur la valorisation en termes de salaire de leur métier.

Et la question d'une personne par classe était secondaire - et M. BLOCHE l'a bien dit, par rapport aux moyennes. En revanche, il faut bien le respecter, notamment dans les petites sections : c'est cela la priorité.

Donc, moi, je me retrouve bien dans le vœu de l'Exécutif, mais nous resterons très vigilants : quand une personne est malade ou une personne est en formation, il faut absolument qu'elle soit remplacée. Il faut absolument une présence et j'insiste sur les petites sections. Ce n'est pas forcément valable dans toutes les classes, notamment dans les grandes sections.

C'est pour cela que le calcul de un par classe, en plus, vous nous dites une moyenne de 0,9, on est déjà presque à 1...

Je termine.

La problématique, c'est le remplacement, la valorisation, la question de la formation et la question du salaire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, parce que la question justement du salaire et du remplacement n'est pas plus présente dans le vœu de l'Exécutif.

Je maintiens mon vœu mais je voterai également celui de l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 37 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 14).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'un corps des professeurs des cours municipaux pour adultes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 38 relatif à la création d'un corps de professeurs des cours municipaux pour adultes.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous savez que nous sommes tous très attachés aux cours municipaux pour adultes de la Ville de Paris qui ont été institués, il y a déjà bien longtemps, et qui perdurent depuis, paraît-il, le Second Empire. C'est pour dire !

Cette démarche est extrêmement importante pour la politique de la Municipalité puisqu'il s'agit vraiment de garantir le droit à la formation tout au long de la vie, et pas simplement des Parisiennes et des Parisiens car des Franciliens non parisiens peuvent aussi y participer.

Dans cette structure, on emploie 800 professeurs enseignants pour environ 30.000 auditeurs de matières allant de la formation générale à la formation professionnelle diplômante, avec vraiment des parcours extrêmement différents, que ce soit par exemple des cours de français pour des personnes parfois en situation administrative irrégulière, des personnes sans papiers, et en même temps des cours qui permettent de découvrir des activités par plaisir et pas simplement pour un parcours qualifiant.

Donc, on est vraiment sur une approche large, sauf que le problème est que ces cours reposent sur des professeurs vacataires pour la plupart. En 2014, il y avait eu un processus de contractualisation, mais il a été brutalement interrompu après l'embauche de près de 180 enseignants vacataires.

Il y a eu dernièrement une audience en décembre 2017, sauf que lors de cette audience, un responsable de la DASCOSCO a dit finalement que seul le Conseil de Paris serait en mesure de reprendre le processus de contractualisation. Sinon, en tout cas c'est ainsi que les professeurs des cours municipaux l'ont entendu et compris, ils pouvaient très bien être vacataires à vie et le système pouvait très bien perdurer de cette manière.

Vous comprenez que les professeurs des cours municipaux ne le souhaitent pas. On a parlé longuement hier du problème des vacataires au niveau des colonies de vacances, je demande donc à travers ce vœu que l'on puisse enfin créer un corps des professeurs des cours municipaux pour adultes qui est la seule possibilité qui permettrait vraiment aux professeurs des C.M.A. d'accéder enfin à un statut professionnel.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci à Danielle SIMONNET, en déposant ce vœu, de me donner l'opportunité de mettre en lumière cette très belle institution parisienne que sont les cours municipaux d'adultes qui permettent à 30.000 adultes de plus de 18 ans de suivre des formations permettant d'accéder à des compétences professionnelles ou de les enrichir.

Ce qui rassemble les auditrices et auditeurs des formations, c'est la volonté d'apprendre, de se dépasser pour acquérir de nouveaux savoirs et progresser dans leur vie personnelle et professionnelle. Treize thèmes de formation, avec en particulier des enseignements de français en tant que langue étrangère, sont proposés.

C'est une très belle organisation qui, comme vous le savez, se déroule dans les écoles élémentaires le soir. Je voudrais d'ailleurs saluer l'action de la DASCOSCO et plus particulièrement le bureau des cours municipaux d'adultes qui est particulièrement actif.

Les modes d'organisation des cours municipaux d'adultes rendent difficilement envisageable la création d'un corps car la plupart des emplois de formateurs sont des emplois à temps non complet : la quotité moyenne des professeurs de C.M.A. est de 283 heures par an.

Le statut des administrations parisiennes - je parle sous la responsabilité de Christophe GIRARD - ne permet pas la création d'emplois titulaires à temps non complet pour des personnels avec les quotités horaires que je viens de vous mentionner. Une part importante des formateurs en C.M.A. sont par ailleurs agents titulaires ou contractuels d'autres administrations.

Je pense que le sujet mériterait de s'inscrire dans une réflexion plus large sur la situation du service public d'éducation délivré par l'Etat et de ses limites qui font que la Ville se substitue, à travers ses cours municipaux d'adultes, à l'Etat dans un certain nombre de domaines, en particulier pour ce qui est de l'enseignement du français langue étrangère.

C'est la raison pour laquelle c'est un vrai sujet, mais je ne peux pas donner d'avis favorable à ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 38 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 38 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au site Parcoursup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 39 relatif au site Parcoursup.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre vœu a trait à la loi relative à la réussite et à l'orientation des étudiants qui est encore en cours d'étude au Sénat.

Tout le monde sait ou plutôt tout le monde de bonne foi sait que cette loi va instaurer une sélection généralisée dans toutes les universités. Certes, elle l'instaure "mine de rien", comme l'écrit Robert GARY-BOBO, conseiller de M. MACRON, mais personne n'est dupe.

Cette loi s'insère de façon très cohérente dans un agenda ultra-libéral. Elle prévoit donc des universités d'excellence, attirant les moyens et les meilleurs étudiants, et des universités de seconde zone accueillant les jeunes considérés comme de seconde zone, le système à l'américaine dont on sait qu'il produit une société profondément inégalitaire.

Avec la réforme du Bac qui s'annonce, le Gouvernement va *de facto* figer les jeunes très tôt dans leur parcours scolaire et donc dans leur parcours de vie. Alors que le nombre d'étudiants ne cesse de croître chaque année, cette loi vise non pas à répondre au choc démographique en augmentant les capacités d'accueil mais à instaurer de nouvelles gares de triage.

Nous avons déjà voté dans cette Assemblée un vœu demandant au Gouvernement de retirer cette loi sur la sélection. Nous continuerons par ce vœu sur les conséquences concrètes de cette loi. En effet, avec cette loi, les étudiant-es émettront des choix mais qui pourront être tous refusés par les établissements qu'ils auront demandés. Le Gouvernement l'a d'ailleurs bien pris en compte puisqu'il prévoit dans ce cas que le Rectorat pourra imposer une filière d'études à un-e étudiant-e, quand bien même elle ne correspondrait pas à ses choix. Imposer à quelqu'un d'étudier ce qu'il ne souhaite pas, c'est toute la considération que les soi-disant libéraux accordent à la liberté de choisir sa vie.

Par notre vœu, nous demandons à ce qu'une information soit donnée à la Ville par le Rectorat pour faire le point régulièrement sur ce genre de cas. Nous demandons aussi que les statistiques de refus des universités nous soient communiquées.

Vous l'aurez compris, je terminerai par-là, nous serons mobilisés sur le sujet à l'avenir, car en plus d'abandonner l'objectif de la massification de l'accès au supérieur, en plus d'instaurer de profondes inégalités, ce texte participe d'une réelle violence sociale sur un fond de médiocrité austéritaire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Cher Nicolas BONNET-OULALDJ, vous déposez un nouveau vœu relatif à Parcoursup et vous vous inquiétez du fait que ce nouveau dispositif puisse ouvrir la voie à une sélection à l'entrée aux universités et plus généralement des effets induits par sa mise en place.

Je rappelle que, comme vous, l'Exécutif est bien sûr attaché au droit inconditionnel à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur, et donc opposé à la sélection et favorable à une politique d'orientation des étudiants qui soit efficace tout en respectant leur liberté de choix.

Parcoursup est encore en cours de déploiement, il faut donc observer attentivement et en temps réel l'ensemble des modalités de ce dispositif. Mais en tout état de cause, nous partageons tout à fait votre volonté de vigilance quant à la non-sélection, quant à l'attention portée au cas des étudiants qui verraient leur choix d'orientation refusé et globalement quant au fonctionnement du nouveau dispositif dans son ensemble.

D'ores et déjà, divers points d'alerte nous ont été transmis. Nous sommes dès maintenant en lien étroit avec le Recteur à ce sujet, avec qui nous entretenons une relation de travail fluide et constructive.

Les amendements que je propose à votre vœu visent à expliciter cette position de vigilance dans les considérants, et dans les attendus à bien préciser qu'elle s'exercera notamment en lien avec l'Académie de Paris et les établissements d'enseignement supérieur.

Nous saisissons donc le Rectorat afin d'obtenir des points réguliers et rapprochés sur l'état des affectations des étudiants parisiens et au sein de l'Académie de Paris. Sous réserve d'acceptation de ces amendements, j'é mets donc un avis favorable de l'Exécutif à votre vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

Si le vœu en tant que tel demande juste des informations, nous n'y sommes pas opposés bien évidemment. En revanche, nous ne pouvons pas voter sur les attendus du vœu, les considérants avec lesquels nous ne sommes largement pas d'accord.

Nous voterons donc contre le vœu, non pas sur la demande en tant que telle mais sur les considérants.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La proposition d'amendement est-elle acceptée ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 15).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme de l'orientation étudiante.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 40 et je comprends que c'est un sujet très proche ; ils auraient pu être joints.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour le vœu n° 40.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, en plus, je n'ai pas accès à tous les vœux de l'Exécutif parce que ce n'est pas toujours simple en instant T de les avoir en dématérialisé. Je ne sais donc même pas ce qu'il y a dans le vœu de l'Exécutif.

Je reprends. Je pense qu'ici, parmi les collègues du Conseil de Paris, on est un bon nombre à être de la génération de 1986 et à avoir participé à ce grand mouvement pour refuser justement la sélection à l'université. Hier, nous rendions hommage à M. Devaquet, mais nous avons ici aussi un autre souvenir, qui était celui du Ministre contre lequel nous nous étions mobilisés.

Aujourd'hui, la réforme qui nous est proposée, c'est laquelle ? C'est une réforme qui de fait va organiser la sélection à l'université. Auparavant, vous n'aviez pas assez de places à l'université car par des politiques successives, des gouvernements successifs, les moyens ont été réduits et la situation a amené à cette aberration du tirage au sort. Mais la solution pour sortir de cela aurait été de donner plus de moyens à l'enseignement supérieur pour permettre à l'ensemble des jeunes de pouvoir s'inscrire dans l'université et la filière de son choix. Au lieu de cela, on valide le droit de discriminer les lycéens, en fonction de leurs lycées, en fonction de leur dossier, en fonction de nombreux critères qui seront subjectifs, parce que ce sera subjectif.

Il faut absolument s'opposer et soutenir les mobilisations de la jeunesse, des enseignants, de la population contre cette réforme, Parcoursup, car choisir ses études, c'est choisir sa vie. Et quand on voit le lien qu'il y a avec la volonté de casser le Baccalauréat comme premier diplôme d'entrée dans l'enseignement supérieur, premier grade de reconnaissance des qualifications.

Oui, Monsieur Mao PENINO, souvenez-vous des batailles que vous avez menées lorsque vous étiez étudiant. Parce qu'aujourd'hui, c'est la même logique libérale qu'on nous impose. C'est la même logique libérale qu'on nous impose !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Madame SIMONNET, il faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Voilà, je terminerai par cela : choisir ses études, c'est choisir sa vie !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Demande d'explication de vote : Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci.

Ce n'est pas parce que vous répétez un mensonge qu'il va devenir vérité. Il n'y a aucune sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur. Le Baccalauréat demeure le premier diplôme d'accès à l'enseignement supérieur, qui permettra à l'ensemble des étudiants d'y accéder.

Un milliard d'euros supplémentaire sur 5 ans seront donc consacrés à l'enseignement supérieur pour permettre cet accès et 22.000 places seront créées dans les filières tendues. En termes d'austérité, on a vu mieux.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de mettre un terme à l'échec massif dans les premières années à l'université. Quand vous parlez de violences sociales, est-ce que vous ne considérez pas que quand on a des bacheliers technologiques qui ont 2 % de chances de succès à la Fac, où des Bacs Pros qui échouent, qui ont 6 % de chances de réussir à la Fac, ne pensez-vous pas que la violence sociale est là ?

Qu'avons-nous fait ? Nous avons mis en place une information très en amont pour permettre aux lycéens d'être informés des attendus de l'enseignement supérieur, de façon à ce qu'ils puissent faire un choix éclairé. Nous maintenons évidemment l'accès pour tous à l'enseignement supérieur et nous proposons dès la première année un accompagnement pédagogique à tous les étudiants qui arriveront en première année, ce qui leur permettra de se mettre au niveau en première année, s'ils ont des lacunes.

Quant au suivi que vous demandez, sachez que le 1er octobre 2018 sera...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - C'est une minute, Anne-Christine, l'explication de vote.

Mme Anne-Christine LANG. - Oui, d'accord.

Sachez simplement que la loi prévoit que le 1er octobre 2018, en mars 2020 et en mars 2021 seront remis trois rapports de suivi de cette réforme.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Marie-Christine LEMARDELEY pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chère Danielle SIMONNET, vous déposez également un vœu relatif à Parcoursup.

Je le redis, nous partageons bien sûr la préoccupation relative à la protection du droit inconditionnel à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur et à la liberté de choix. Certains considérants et attendus de votre vœu nous semblent clairement hors du champ de compétence de la Ville de Paris. Ainsi, vous parlez d'un coût - coût, c, o, u, t - qui devrait être pris en charge par la Ville pour la compensation des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur.

Autant, vous le savez, nous faisons beaucoup pour les conditions de vie des étudiants parisiens, autant il n'appartient pas à la Ville de traiter globalement le problème de l'accès à l'enseignement supérieur, qui est compétence de l'Etat. Ce serait au demeurant impossible.

De même, si nous rencontrons régulièrement les organisations étudiantes, il n'appartient pas à la Ville de Paris de se poser en coordinatrice d'une mobilisation, dont la légitimité réside précisément dans le fait qu'elle est issue de la société civile et des organisations représentatives. Par ailleurs et plus généralement, nous sommes d'ores et déjà en situation de vigilance sur l'ensemble de ce sujet et nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer aux autorités compétentes.

Pour ces raisons, je me vois dans l'obligation de demander le retrait de votre vœu, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Malgré la faute d'orthographe inacceptable je maintiens mon vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 40 est rejeté.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous avons fini avec les travaux de la 6e Commission et nous commençons la 7e Commission.

Conformément au règlement intérieur, je donne la parole à M. Sergio TINTI, président de la 7e Commission.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de notre dernière séance, 25 projets de délibération à l'ordre du jour dont 2 à destination du Conseil départemental, un vœu rattaché et 13 vœux non-rattachés ont été déposés.

Au-delà des principaux projets de délibération présentés par les trois adjoints, je voudrais plutôt revenir sur les vœux, qui ont fait l'objet de discussions assez intéressantes.

Notamment le vœu sur un soutien plus marqué à l'équipe de football professionnelle féminine du Paris-Saint-Germain, le vœu relatif à la liquidation du G.I.P., le vœu relatif à la représentation des partenaires privés au sein du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, le vœu sur la Ryder Cup et le vœu relatif au problème posé par la reconnaissance par le Président des Etats-Unis de Jérusalem comme capitale d'Israël.

Je voulais aussi mentionner, à sa demande, le mécontentement exprimé par Jacques BOUTAULT au sujet des réponses apportées lors de notre dernière séance de 7e Commission par Jean-François MARTINS, notamment au sujet de l'Arena 2 et de la publicité autour des installations sportives des Jeux olympiques 2024. Une clarification et un engagement ont permis une issue constructive à cet échange.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2018 DAE 5 - Subvention (5.240.000 euros) et convention avec l'Office du tourisme et des congrès de Paris (1er).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 5 et je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET pour cinq minutes maximum.

C'est la subvention à l'O.T.C.P.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, je me désinscris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - C'est parfait.

Monsieur BARGETON ?

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une inscription pour évidemment remercier l'action de l'Office du tourisme, mais il y a dans le projet de délibération un paragraphe assez bref de quatre lignes sur les réformes en cours à l'Office du tourisme, notamment sur le déménagement de son site principal et la réorganisation.

Reconnaissons quand même que ce paragraphe, dans ce projet de délibération qui fait cinq pages, est pour le moins cursif. Ce n'est pas du tout pour remettre en cause l'action de l'Office du tourisme qui est indispensable à la reconquête touristique de Paris ; les touristes reviennent et nous nous en réjouissons tous après des années difficiles. Je crois que c'est évidemment important de le souligner.

Mais nous avons également voté un vœu sur ce sujet en décembre. La subvention est d'un montant important ; on peut se le dire, c'est une des grosses subventions de la Ville de Paris - plus de 5 millions d'euros - et au regard de cette subvention un certain nombre de transformations ont été demandées à l'organisme, mais c'était pour savoir où nous en étions.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les règles de fonctionnement du Conseil de Paris me permettent de répondre sur l'Office du tourisme en lieu et place de Jean-François MARTINS, de par l'implication de Jean-François MARTINS au sein de l'O.T.C.P., ce qui me donne quand même l'occasion de saluer le président de l'O.T.C.P., le sémillant Pierre SCHAPIRA, et surtout l'excellent bilan de l'institution, effectivement, pour l'année 2017, puisque 2017 a été une année historique pour le tourisme, avec plus de 23 millions de touristes qui ont découvert ou redécouvert Paris. Cela a été permis aussi grâce à 8 millions d'euros engagés par l'O.T.C.P. dans des actions de promotion. Ce sont évidemment des efforts qui méritent d'être accompagnés et poursuivis en 2018 pour conforter cette reprise auprès des professionnels parisiens du tourisme.

L'O.T.C.P. a entamé une mue importante en 2017 en adaptant sa stratégie sur plusieurs points. Je voudrais très brièvement rappeler les différentes directions dans lesquelles l'O.T.C.P. prévoit de se réformer en 2018. Il y a des opérations importantes engagées auprès des marchés européens et américains par des campagnes thématiques, des opérations à destination de sites spécifiques, comme la clientèle du luxe, du L.G.B.T., pour

construire une image de Paris comme étant une ville ouverte et dynamique, et la considération de Paris comme une ville "leader" d'accueil de congrès et d'événements professionnels. Il y a la modernisation des outils d'information et d'aide au séjour, il y a l'animation du réseau de professionnels du tourisme parisien et il y a la poursuite du plan de reconfiguration de l'O.T.C.P. Cette mise en œuvre du plan de reconfiguration passera par le déménagement du siège dans des locaux moins coûteux et en recherchant avec la Ville un lieu d'accueil pour son point d'accueil principal.

Afin d'accompagner à la fois l'excellent bilan de l'O.T.C.P., le dynamisme de ses mesures et son redéploiement, notamment dans ce siège, évidemment, il nous est proposé de voter la subvention d'un montant de 5,240 millions d'euros.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 5).

2018 DGRI 2 - Subvention (1.633.000 euros) et avenant n° 1 à la convention triennale avec l'Association internationale des maires francophones. - A.I.M.F. (1er).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 2 : subvention et avenant à la convention triennale avec l'A.I.M.F.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

M. GLEIZES s'est retiré ? Il faut que je retrouve mes notes. Ecoutez, je ne les retrouve pas, mais je vais quand même parler.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Oui. Dites-nous quelque chose, le compteur tourne.

M. Alexandre VESPERINI. - Mais je vais vous dire quelque chose en français. C'est la francophonie, donc je vais le dire en français. Voilà. Bien, alors : je vous aime, je vous adore.

Merci, Monsieur le Maire et chers collègues, sur ce projet de délibération, que, naturellement, le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants approuvera. Je voudrais rappeler quelques points, d'abord des points positifs.

D'abord, dire que l'A.I.M.F. est probablement l'un des instruments d'influence pour la francophonie les plus importants qui soient à la main, en tout cas à la disposition de la Ville de Paris. C'est une association qui marche bien puisqu'elle a été créée en 1979, qu'aujourd'hui, elle compte 272 membres et qu'elle en avait 200 en 2009, je crois, et 100 en 2001, ce qui montre que c'est une association particulièrement dynamique. Le nombre d'adhérents augmente et je crois aussi qu'on peut parler, pour l'A.I.M.F., d'un instrument de lobbying. C'est donc en parlant de lobbying que je voudrais faire transition et que je voudrais maintenant parler de points, probablement, à améliorer.

D'abord, premièrement, puisque cela doit aussi être un instrument de lobbying, je pense que nous devrions, par exemple, davantage mieux connaître et mieux faire connaître l'action de l'A.I.M.F. auprès des élus parisiens et auprès des élus francophones et français d'une manière générale. Nos amis anglo-saxons et anglophones ne se gênent pas pour le faire. Ils utilisent ce type d'association institutionnelle comme un véritable outil d'influence, comme un véritable outil de lobbying - je le disais -, notamment par le biais de programmes d'échange, par le biais de programmes de partenariat. On peut parler du "Young Leadership", mais je pense ce n'est pas initialement le rôle de l'A.I.M.F. de le faire. Mais il faudra, à un moment donné, probablement interroger un certain nombre d'outils institutionnels pour favoriser cette influence francophone et vous savez à quel point, entre les anglophones et les francophones, il y a aussi une émulation saine, pour ne pas dire une compétition. Je crois que l'A.I.M.F., avec les moyens importants qui lui sont délivrés par la Ville de Paris, devrait actionner une réflexion sur le sujet.

Par ailleurs - je terminerai par là sur les points à améliorer -, je crois que nous devrions quand même avoir ici, dans cette Assemblée, davantage d'informations. C'est une subvention que nous voterons sans réserve, mais c'est

une subvention qui est également importante. Il est regrettable que nous n'ayons pas davantage d'éléments. Je trouve que ce projet de délibération n'est pas suffisamment documenté. Nous avons l'A.I.M.F. qui diffuse un rapport annuel. Nous ne recevons pas ce rapport annuel. Il a fallu que j'aille sur le site Internet pour le trouver. Il existe, il est fourni, il est intéressant, mais, ces rapports-là, il faut les diffuser aux élus parisiens. Il faut que nous ayons davantage de contacts avec l'Association internationale des maires francophones. Il faut, en gros, que le Conseil de Paris et, d'une manière générale, l'institution, les élus, les réseaux - puisque nous sommes tous acteurs, nous sommes tous, évidemment, capteurs, nous diffusons aussi de l'influence -, il faut que nous participions davantage aux actions, encore une fois, de promotion de la francophonie et des valeurs de la francophonie qu'encore une fois, l'A.I.M.F. défend et promeut avec beaucoup de dynamisme.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce projet de délibération.

Puisqu'il me reste encore quelques instants, je crois quand même, aussi, pour conclure, je voudrais simplement dire qu'il faudra probablement, en guise d'ouverture, à un moment donné, qu'on y voie plus clair dans tous les engagements internationaux de la Ville de Paris parce que la Maire de Paris est très engagée sur l'international. Elle est présidente du C40. Elle est également engagée sur beaucoup d'associations, d'institutions de démarches internationales sur l'environnement et le développement durable. Il faudra qu'à un moment donné, dans ce Conseil de Paris, nous puissions y voir un peu clair et pour qu'on puisse éventuellement débattre dans le cadre d'une communication - je lance cette idée-là un peu à la volée -, mais qu'on puisse y voir un peu plus clair sur la stratégie d'influence à l'international de la Ville de Paris qui me paraît, encore une fois, très positive et sur laquelle on aurait probablement, peut-être, des efforts de rationalisation et d'évaluation à mener.

Merci.

M. Emanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à M. VESPERINI d'attirer l'attention de notre Conseil sur l'A.I.M.F., l'Association internationale des maires francophones, mais je suis quand même obligé, pour commencer mon propos, de récuser le sien : ni outil d'influence, ni à la main de la Ville de Paris, bien sûr.

L'A.I.M.F., c'est surtout un merveilleux outil de coopération. C'est l'association qui a un lien organique en matière de coopération décentralisée avec l'O.I.F. et ce lien est évidemment très précieux. Mais sachez que sur 7,7 millions d'euros de budget, 6,3 millions sont dédiés à des actions de coopération dans des villes membres du réseau. Ce ratio est absolument exceptionnel.

Par ailleurs, vous noterez que notre soutien est en retrait, ce qui est évidemment logique compte tenu de l'évolution du budget de la Ville de Paris. Il est passé de 2 millions d'euros il y a quelques années, pour s'établir, dans la subvention que nous proposons, à 1,633 million d'euros. Mais, dans le même temps, le budget de l'A.I.M.F., lui, croît, et je crois que c'est un excellent signe de bonne gestion puisque le budget global a cru de 10 % sur les 5 dernières années et avec l'arrivée de bailleurs internationaux extrêmement importants, comme la Commission européenne ou la Fondation Bill-et-Melinda-Gates sur des actions de santé sur des territoires que l'on connaît bien, notamment en Afrique subsaharienne.

Voilà l'excellent bilan de l'A.I.M.F., dont la Maire de Paris est la présidente, mais qui est une association, encore une fois, essentielle dans le domaine de la coopération décentralisée, notamment en matière de santé. Je voulais le rappeler ici.

Je pense, par ailleurs, que nous sommes un peu au bout de la décrue de notre soutien, si nous voulons permettre à l'A.I.M.F. de continuer à aller chercher d'autres bailleurs internationaux pour renforcer son autonomie financière. Il me semble que nous sommes maintenant à une juste proportion dans le budget général de l'association.

Voilà ce qui m'incite à demander au Conseil de voter la subvention proposée.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DGRI 2).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 41 relatif à la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël.

C'est Jérôme GLEIZES qui nous présente le vœu.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste se serait bien passé de déposer ce vœu, mais, malheureusement, l'épée de Damoclès qui avait été levée par le futur Président des Etats-Unis, Donald TRUMP, lors des élections présidentielles, en désirant transférer l'ambassade des Etats-Unis de Tel-Aviv vers Jérusalem, est tombée le 6 décembre.

Cette décision a été amplifiée par le discours de Mike PENCE, le vice-président américain, lors d'un discours à la Knesset le 22 janvier 2018.

Au lieu d'utiliser des arguments de nature rationnelle, politique, il a utilisé des arguments de nature prophétique, en se basant sur l'Apocalypse de la Bible, et donc en ayant un discours tout à fait apocalyptique représentant ainsi le discours de l'extrême droite chrétienne américaine qui pense que le retour du Messie va se faire depuis Israël.

Les conséquences de cette décision sont impossibles aujourd'hui à mesurer. En revanche, nous savons le risque qu'il y a à ce qu'une des trois religions issues d'Abraham prenne le monopole de Jérusalem.

Jérusalem est une capitale spirituelle pour les trois religions issues d'Abraham : le Mur des Lamentations pour les juifs, l'église du Saint-Sépulcre pour toutes les familles chrétiennes, et le Dôme du Rocher Al-Qods pour les musulmans.

Vouloir donc transformer une capitale religieuse en capitale politique est une prise de risque incommensurable.

Ce vœu n'était pas un vœu d'opportunité, mais un vœu d'actualité. Ce vœu n'est pas pour amener une nouvelle fois la question palestinienne sur le devant du Conseil de Paris, mais de rappeler des positions que Paris est aussi une capitale, que Paris doit donc réaffirmer sa position dans ce moment de tension extrême.

C'est pour cela que ce vœu est tout simple, il rappelle le droit français, il salue la politique, la diplomatie française sur ce sujet - je félicite rarement M. MACRON - mais sur le coup, la diplomatie française a été excellente, que l'ancien conseiller diplomatique de la Maire, Aurélien LE CHEVALLIER, a été utilisé par M. MACRON pour faire une mission auprès de Ramallah. Il est donc important que Paris réaffirme le respect du droit international, que Paris réaffirme que ses relations ont lieu avec Tel-Aviv et non pas avec Jérusalem.

C'est pourquoi je vous invite à voter ce vœu qui ne fait que rappeler le droit international. Merci de votre attention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Vaste sujet ! Je pense que s'il y a une opinion majoritaire au sein de ce Conseil sur ce sujet épineux qu'est le conflit israélo-palestinien au sens très large, c'est que le Conseil de Paris a peut-être d'autres vocations qu'à délibérer, séance après séance, sur des vœux qui - nous pouvons modestement le reconnaître - n'apportent pas grand-chose aux parties en présence, y compris évidemment au peuple palestinien.

Il y a une dérive supplémentaire sur laquelle je souhaite attirer l'attention de notre Conseil, Monsieur le Président du Conseil, c'est que l'on ne va pas ici se transformer en chambre de commentaire des déclarations intempestives du président américain, surtout quand elles s'appliquent à un autre pays, s'agissant de déclarations évidemment polémiques. Sinon, on n'en finira jamais.

En revanche, je voudrais rappeler, tout d'abord, que notre Conseil, depuis le début de cette mandature, a délibéré à de nombreuses reprises, qu'il a sa propre doctrine sur laquelle je ne crois pas qu'il soit loisible de revenir. Nous avons, à maintes reprises, affirmé notre attachement à une solution d'une paix juste et durable aboutissant à la

création d'un Etat palestinien aux côtés de l'Etat d'Israël, dans des frontières sûres et reconnues. C'est la position constante de la Ville de Paris.

Par ailleurs, Jérôme GLEIZES, vous rappelez à juste titre, sur la déclaration de M. TRUMP, la position de la France émise par le Président de la République, sur laquelle il n'y a pas lieu de revenir, et de toute façon, ce n'est pas dans notre vocation de le faire.

Ayant rappelé que nous avons nos propres vœux et notre propre doctrine, que la position de la France est connue et a priori, je pense, satisfaisante, que nous n'avons pas vocation à commenter ici les déclarations de M. TRUMP, sinon vraiment nous y perdriions toutes nos séances et les Parisiens seraient très mécontents, mais surtout, ce qui compte, c'est moins en Israël et en Palestine ce que nous disons que ce que nous faisons, que nous avons avec les villes palestiniennes des coopérations ambitieuses et importantes, et que la Maire de Paris d'ailleurs souhaite se rendre à nouveau en 2018 en Israël et en Palestine.

Pour cette raison et plus en opportunité que pour tout autre motif, je vous demanderai, Monsieur GLEIZES, de bien vouloir retirer votre vœu, sinon je serai contraint d'y donner un avis défavorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Une demande d'explication de vote pour le groupe Communiste - Front de Gauche. Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Le groupe Communiste votera ce vœu. Pour répondre à M. KLUGMAN, il me semble qu'une ville comme Paris doit, au contraire, mettre tout son poids - Paris n'est pas n'importe quelle capitale - elle doit pouvoir mettre tout son poids pour influencer sur la politique internationale.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre une proposition de retrait. Acceptez-vous ?

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur KLUGMAN, malheureusement, ce n'est pas une déclaration mais une décision. Ce n'est pas un vœu sur la question générale du droit international, mais sur la question de la Capitale. C'est pourquoi je ne peux pas retirer mon vœu puisque c'est un vœu tout à fait d'actualité, et il est important que Paris réaffirme une position par rapport à un changement qui a eu lieu le 6 décembre dernier.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci. Le vœu est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 41 est rejeté.

M. Jérôme GLEIZES. - Une demande de comptage, s'il vous plaît.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je vais remettre ce vœu au vote.

Qui est contre ?

29 voix.

Qui est pour ?

16 voix.

NPPV ?

13 voix.

Il est bien rejeté.

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux conditions de détention d'élus palestiniens.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 42 relatif aux conditions de détention d'élus palestiniens s'agissant d'un vœu co-déposé par deux groupes.

Si vous le souhaitez, il y a deux minutes pour chaque orateur des deux groupes.

Nous commençons par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, par ce vœu, nous demandons que, suite à la décision de créer un observatoire des maires en danger, soit étudié en priorité, dès sa mise en place, le dossier des élus prisonniers politiques palestiniens.

Pour ne pas multiplier les vœux, nous avons profité de celui-ci pour parler plus globalement des prisonniers politiques en Israël. Ainsi Ahed TAMIMI, qui est devenu un symbole pour les 350 enfants de moins de 18 ans, actuellement dans les prisons israéliennes, et dont la pétition exigeant sa libération approche aujourd'hui les 1,8 million de signataires.

Ahed TAMIMI a fêté, le 31 janvier, ses 17 ans en prison. Son procès, qui a été reporté deux fois puisque hier, il a été à nouveau reporté le 13 février, est un procès où elle risque sept ans de prison pour avoir défié des soldats israéliens. Il me faudrait plus que les deux minutes qui me sont imparties pour lister les traitements inhumains auxquels ses enfants sont confrontés pendant leur détention.

Alors que la 4e Convention de Genève et la Convention des droits de l'Enfant stipulent, dans son article 37, que l'emprisonnement d'un enfant ne doit advenir qu'en cas d'extrême nécessité et le moins longtemps possible, le Gouvernement israélien passe outre et les chiffres montrent une augmentation des détentions d'enfants mineurs dans le pays puisqu'en 2014, ils n'étaient que 156 et aujourd'hui 350, soit plus du double.

S'attaquer aux enfants est une stratégie pour étouffer toute résistance dans l'œuf.

Puis nous vous avons prévenu, tant que Salah HAMOURI ne sera pas libéré, nous demanderons à notre Conseil d'agir pour sa libération. Il est aberrant que, malgré les déclarations du Président MACRON qui a condamné, je cite, "le recours à la détention administrative lorsque celle-ci est abusive, systématique et viole le droit à un procès équitable", et qu'il a lui-même demandé la libération de Salah HAMOURI, Paris se refuse toujours à prendre position alors que la Ville l'a déjà fait pour d'autres ressortissants français dans d'autres pays, y compris pour Salah HAMOURI, dans l'ancienne mandature.

Ce sera un signal fort pour le respect du droit international et pour la paix que notre ville sorte de son silence.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur GLEIZES, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais être rapide.

En décembre dernier, cette Assemblée a voté un vœu pour mettre en place un comité de soutien à tous les élus emprisonnés pour leurs positions. Ce qui est important dans ce vœu, c'est de dire que parmi ces prisonniers, il y a aussi des prisonniers en Israël.

C'est pour demander que parmi les premiers élus qui seront étudiés par ce groupe, qui va être mis en place, qu'il y ait des prisonniers politiques palestiniens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur KLUGMAN, vous avez la parole.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

C'est un sujet que j'aimerais bien comprendre, parce que dans le vœu qui nous est proposé, on nous dit que c'est parce que nous créons un observatoire des maires en danger que l'on nous demande de soutenir des prisonniers politiques palestiniens qui, si j'ai bien compris, ne sont pas des maires. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne méritent pas de soutien.

Par ailleurs, c'est parce que Paris n'a pas délibéré sur la situation de Salah HAMOURI par ailleurs activement soutenu par la diplomatie française qu'il nous est proposé ce vœu, qui n'est pas propre à la situation de Salah HAMOURI.

Je suis obligé de redire ce que nous disons maintenant rituellement : nous n'avons pas vocation à nous substituer à des autorités judiciaires et administratives. Il existe bien sûr de quoi s'inquiéter, se mobiliser et sans doute avez-vous raison de le faire. D'un autre côté, il existe également des voies de recours en cours et on ne peut pas ici examiner des situations individuelles dont nous ne connaissons rien, sauf à se substituer aux organes prévus pour cela dans les Etats de droit, dont Israël fait partie, ce qui permet à ses institutions d'être vigoureusement critiquées.

Pour toutes ces raisons, je demanderai le retrait du vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 42 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 42 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'arrêt des combats dans le canton d'Afrin.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation du canton d'Afrin en Syrie.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons les vœux n^{os} 43, 44, 44 bis, relatifs à l'arrêt des combats dans le canton d'Afrin en Syrie.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

Madame PRIMET, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous avons souhaité interpeller le Conseil de Paris afin de soutenir la population kurde d'Afrin, qui subit une agression militaire sans précédent du Gouvernement turc, qui n'hésite pas à bombarder les civils et tuer des enfants.

La volonté d'ERDOGAN est de briser l'expérience progressiste, féministe, écologiste et pacifiste que mènent les Kurdes dans cette région du Rojava. Il veut éliminer ceux-là mêmes qui ont combattu héroïquement en première ligne Daesh et l'Etat islamique. En fait, il veut empêcher à tout prix la réunion des 3 cantons, Yézidis, Kobane et Afrin à sa frontière.

C'est aussi une opération politicienne visant à récupérer pour lui l'électorat nationaliste turc.

Samedi, Human Rights Watch dénonçait les tirs systématiques de l'armée turque prenant pour cible des civils fuyant la guerre. La résistance des combattants kurdes est forte, mais les moyens mis en œuvre contre eux sont écrasants.

Le silence complice des médias et le retournement récent du Président MACRON, qui après avoir émis de faibles critiques s'est rendu aux explications d'ERDOGAN pour affirmer que l'opération ne constitue qu'une sécurisation des frontières, nous confirment l'urgence de prendre position.

Nous pouvons, en tant que collectivité, contribuer à l'arrêt des combats en interpellant le Président de la République pour qu'il agisse enfin auprès de M. ERDOGAN.

En Turquie, plus de 400 personnes ont été interpellées pour avoir critiqué l'opération militaire appelée cyniquement "rameau d'olivier". C'est cela le régime fascisant d'ERDOGAN. Continuerons-nous à fermer les yeux et à nous taire ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voudrais juste vous rappeler, concernant le vœu précédent, que nous avons ici dans cette instance, voté à l'unanimité un vœu pour la reconnaissance de l'Etat palestinien. On a toujours considéré que la France et Paris avaient un rôle extrêmement important à jouer sur la scène internationale. Je remarque que Mme la Maire sait le faire sur bien des sujets. Soyons très fiers quand Paris honore son engagement en faveur de la liberté, l'égalité, la fraternité, la solidarité internationale et le respect du droit international.

Sur les questions de respect du droit international, j'abonderai dans le sens de ma collègue précédente. La situation à Afrin est catastrophique. Oui, nous devons absolument condamner l'attaque turque sur Afrin, et interpellier le Président de la République pour qu'il honore la France, ce qu'il ne fait pas aujourd'hui.

La situation est extrêmement préoccupante depuis le lancement de l'opération "rameau d'olivier" contre les Kurdes de la région d'Afrin par ERDOGAN.

Cette opération terrestre lancée avec l'aide des milices djihadistes et d'anciens d'Al Qaïda est inacceptable. On est en train d'attaquer ceux qui ont été les meilleurs combattants contre Daesh, ce que nous avons salué ici dans cette Assemblée. Nous sommes en train, sous nos yeux, aux frontières de l'Europe, de voir l'armée turque attaquer les unités kurdes d'Afrin et du Rojava. En attaquant ceux qui se sont battus contre Daesh de Kobane à Raqqa avec le soutien de la coalition internationale, M. ERDOGAN est en train de mener une action à des fins de nettoyage ethnique selon ses propres termes. Il n'hésite pas, aussi, à museler totalement les réseaux sociaux et à emprisonner en Turquie depuis plusieurs jours nombre de personnes qui ont condamné ces bombardements.

Derrière tout cela, il faut bien comprendre ce qu'il se passe. Afrin est un des premiers lieux à avoir échappé en 2012 au contrôle de Bachar AL-ASSAD. Le premier lieu à avoir créé ses propres écoles, son système de sécurité. Cela fait partie du Kurdistan syrien, le Rojava, qui défend un projet social multiethnique, laïque, féministe, extrêmement précieux au Moyen Orient, et Ecologiste. Cette expérience d'émancipation totalement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie, Madame la Maire, pour que l'on interpelle M. MACRON, la France, pour condamner.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Patrick KLUGMAN, vous avez la parole pour répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je voudrais saluer les interventions du groupe Communiste - Front de Gauche et de Danielle SIMONNET qui ont interpellé notre Conseil sur la situation dramatique en cours dans le canton d'Afrin, qui a subi une attaque extraordinairement violente contre cette enclave, ce refuge kurde en Syrie, qui a conduit à des massacres, et par ailleurs en Turquie à des arrestations contre tous ceux qui avaient dénoncé la situation en cours.

Je crois que notre Conseil serait bien avisé d'interpeller l'opinion publique, de manifester sa solidarité à l'endroit des populations de ce canton, à l'endroit des Kurdes de Syrie. Si nous ne le faisons pas, personne d'autre ne le fera. Ce vœu est tout à fait le bienvenu.

Je me suis permis de déposer un vœu de l'Exécutif, non pas pour substituer quoi que ce soit à l'indignation juste de nos collègues, mais pour le reformuler d'une manière qui me semble plus efficace. J'espère que ce vœu de l'Exécutif recevra l'assentiment de tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je crois qu'il y a une demande d'explications de vote sur le vœu de l'Exécutif. Si Mme SIMONNET n'a pas eu le vœu, qu'on le lui fasse passer. Je pense qu'il a dû être transmis à tout le monde. Peut-être n'avez-vous pas forcément eu accès à votre boîte ?

Mais je donne la parole à M. GLEIZES pour une explication de vote du groupe Ecologiste sur le vœu de l'Exécutif.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Les vœux se succèdent et les argumentaires diffèrent. La position du groupe Ecologiste reste la même. Ce qui est dramatique dans ce qui se passe actuellement à Afrin, c'est le non-respect du droit international avec l'agression d'un Etat, la Turquie, de surcroît membre de l'O.T.A.N., contre un autre Etat, la Syrie.

Afrin est la seule région, depuis le début de la guerre civile, qui n'avait pas été encore affectée par la guerre civile et par la guerre. Aujourd'hui, suite à l'intervention de l'armée turque, une nouvelle région rentre en guerre en Syrie, alors que jusqu'à ce jour, elle était épargnée.

Ce vœu concerne aussi Paris : je voudrais rappeler que les services secrets turcs ont été impliqués, ou seraient impliqués, dans l'assassinat de trois femmes kurdes à Paris. Il y a donc toujours un lien entre ce qu'il se passe dans cette région du monde et ce qu'il se passe à Paris.

C'est bien sûr pour ces raisons-là que le groupe Ecologiste va voter le vœu de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Nous allons passer au vote sur les vœux...

D'accord. Vous retirez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je souhaite retirer mon vœu au profit du vœu de l'Exécutif : il me semble très important que nous soyons unanimes sur ce sujet.

Le vœu de l'Exécutif reprend l'essentiel. Cela me semble important.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

La parole est à M. de SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - C'est Christian SAINT-ETIENNE. Il n'y a pas de "de".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Pour soutenir totalement le vœu de l'Exécutif dans cette opération scandaleuse de la Turquie qui relève du nettoyage ethnique, nous devons effectivement présenter la position de Paris en défense des Kurdes, qui ont été en première ligne pour vaincre Daesh.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur SAINT-ETIENNE. Merci infiniment à Mme SIMONNET également.

Le vœu n° 43 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Non.

Les vœux n°s 43 et 44 sont donc retirés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 16).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à Teodora del Carmen Vasquez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le vœu n° 45 relatif à Teodora del Carmen Vasquez.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG, du groupe DP.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Madame la Maire.

Par ce vœu, je souhaite attirer l'attention sur la situation d'une femme, dans les prisons du Salvador, Teodora del Carmen Vasquez, emprisonnée depuis 10 ans pour avoir fait une fausse-couche.

Dans un pays où l'avortement est strictement interdit, les femmes qui avortent, mais même celles qui font des fausses-couches et sont accusées d'avoir tenté d'avorter, sont emprisonnées. A l'heure actuelle, une trentaine de femmes sont dans la situation de Teodora : enfermées pour avoir perdu un bébé.

La condamnation à 30 ans de prison a été confirmée en décembre dernier. Le 16 janvier, j'ai pris l'initiative de lancer une pétition, que je vous invite à signer massivement, de soutien aux associations féministes, aux médecins, qui luttent pour la libération de Teodora et pour le droit à l'avortement dans ce pays.

Je profite donc de cette séance du Conseil de Paris pour demander que la Ville de Paris, le Conseil de Paris, manifeste son soutien à cette femme et mette un bandeau sur le parvis de l'Hôtel de Ville, de façon à témoigner son soutien au droit des femmes et au droit à l'avortement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame LANG.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je voudrais vraiment, au nom de notre Conseil, remercier Anne-Christine LANG d'attirer notre attention sur la situation de Teodora del Carmen Vasquez, cette femme qui, pour avoir été contrainte à pratiquer un avortement dans des conditions épouvantables, a été condamnée à 30 ans de réclusion pour homicide aggravé sur son propre corps. Elle a déjà effectué 8 ans de prison et cette femme est aujourd'hui, dans son pays, dépourvue de voie de recours.

C'est pourquoi il me semble que ce vœu est tout à fait le bienvenu : dans le cadre des actions que la Ville de Paris mène, promeut pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour le respect du droit des femmes, nous devons apporter notre entier et plein soutien à cette femme et à celles qui vivent dans la peur et dans la menace de se retrouver dans une situation analogue au Salvador.

Je souhaite apporter un seul léger amendement : c'est le droit d'utilisation de la façade de l'Hôtel de Ville, que nous ne pratiquons plus depuis quelques années.

Sous cette réserve, évidemment, nous apportons notre soutien à Teodora del Carmen Vasquez.

Nous sommes à votre disposition, Madame LANG, pour continuer à faire vivre la cause de son soutien à Paris, auprès des Parisiens et Parisiennes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je pense qu'il faudra, bien sûr, aussi relayer très fortement.

Je suis alertée depuis longtemps sur cette situation. J'ai eu l'occasion de m'exprimer, de le dire et de soutenir, y compris au sein des réseaux de maires et des réseaux de femmes élues à l'échelle internationale. Nous allons porter ce message pour Teodora del Carmen Vasquez, mais aussi pour toutes celles qui sont aujourd'hui condamnées, emprisonnées pour avoir fait des fausses-couches, laquelle fausse-couche est suspecte d'être un avortement déguisé.

Beaucoup de femmes sont aujourd'hui dans cette situation-là. Notre attachement à ce droit fondamental est toujours intact. Je pense que, d'ailleurs, nous pourrons, lors d'un certain nombre de manifestations dédiées au droit des femmes dans les mois qui viennent, poser cette question de ce droit fondamental, tel qu'il est aujourd'hui condamné et contesté dans beaucoup de pays.

Madame LANG, sous réserve de la modification concernant la façade de l'Hôtel de Ville, cela fait longtemps, maintenant, qu'il n'y a plus de portrait sur la façade de l'Hôtel de Ville...

Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce vœu n° 45 du groupe DP...

Oui, pardon ?

Mme Anne-Christine LANG. - Je souhaitais vous remercier, Madame la Maire, d'avoir bien voulu relayer cette pétition et vous dire que si vous voulez voir les conditions dans lesquelles cette femme est incarcérée, je vous invite à regarder le reportage qu'Hugo CLÉMENT vient de faire sur Konbini.

Quant à moi, je verrai l'ambassadrice, avec ma collègue chargée des Français de l'étranger, la semaine prochaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 du groupe DP, ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2018, V. 17).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux relations de la Ville avec les pays africains.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le vœu n° 46 relatif aux relations de la Ville avec les pays africains.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe DP.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

J'ai entendu la remarque de Patrick KLUGMAN relative à l'hémicycle qui ne doit pas devenir un commentateur de la politique internationale. Pour autant, il me semble qu'il y a aujourd'hui des propos, notamment de dirigeants, pour lesquels, dans un contexte de xénophobie exacerbée, nous ne pouvons pas rester silencieux.

C'est pour cela, il est vrai que le Président des Etats-Unis nous avait habitués à ses sorties médiatiques, que l'on s'attendait au pire.

Mais là, ce fut vraiment le pire quand il a littéralement insulté les pays africains et Haïti en les traitant de "pays de merde". Il est vrai que le haut-commissariat de l'ONU des droits de l'Homme s'est indigné, que 54 pays ont réclamé des excuses, que l'Union africaine a trouvé évidemment ces remarques à la fois blessantes et dérangeantes. C'est d'autant plus choquant que l'Afrique, vous le savez tous, est un berceau de l'humanité et qu'elle jouit d'une histoire et d'une richesse culturelle et patrimoniale remarquables. Vous savez aussi comme moi, Madame la Maire, que Paris a accueilli la COP 21, à laquelle beaucoup de pays africains ont participé.

Paris ne peut pas rester silencieuse quand on voit la lutte acharnée que vous menez contre les discriminations, qu'elle soit sur la couleur de peau, des origines ou du sexe.

Enfin, je voulais dire que nous partageons avec les pays africains une histoire commune et séculaire.

C'est pourquoi je souhaite que la Ville de Paris puisse, à l'adresse des ambassadeurs africains, leur témoigner son soutien dans ce contexte particulier, et bien évidemment, qu'elle continue d'accroître ses relations avec les pays africains en développant, je sais que vous le faites parfaitement, les conventions avec les villes africaines dans les domaines de la culture, de l'environnement et tant d'autres choses.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame Fadila MÉHAL.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'ai effectivement dit précédemment que nous n'avions pas vocation ici à nous transformer en chambre de commentaires des déclarations intempestives du Président américain. Celle-là était particulièrement choquante, elle était immonde. Ne serait-il pas président et a fortiori d'un Etat étranger, elle tomberait dans notre pays sous le coup de la loi. Ce n'est pas le cas dans tous les pays du monde et je me permets de le rappeler, y compris d'ailleurs aux Etats-Unis.

Si nous souhaitons adopter ce vœu et y apporter notre soutien et un avis favorable, c'est parce qu'au-delà de tout, il y a de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens qui sont d'origine de ces pays traités de "pays de merde", de sorte que ce sont des Parisiens et des Parisiennes que l'on a également insultés, de sorte que c'est Paris qui a été également insultée par cette déclaration intempestive du Président américain.

Je rappelle que parmi les jurys que nous avons, nous avons un jury de solidarité qui s'appelle "SOLIDEV", qui a été renommé, et qui permet de faire des actions conjointes dans les pays du Sud et à Paris, et dans les pays du Sud de nombreux pays africains, au-delà de toutes les actions de coopération avec nos villes sœurs d'Afrique : Abidjan, Cotonou et combien d'autres encore.

Pour ces raisons, j'apporterai un avis favorable au vœu déposé avec quelques modifications qui vous ont été proposées, notamment remplacer le fait que la Maire de Paris préside l'A.I.M.F. et le C40 et le Réseau mondial de villes visant à lutter contre le dérèglement climatique et de supprimer le considérant qui est que la Ville de Paris interpelle les ambassadeurs africains pour leur témoigner le soutien des élus du Conseil de Paris.

Ceci dit, sur ce dernier point, nous pouvons éventuellement le faire si vous le souhaitez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas les interpellés mais leur manifester notre soutien. C'était cela ? D'accord.

Je vous redonnerai la parole, Madame MÉHAL.

En tous les cas, vous savez mon attachement aussi personnel à l'Afrique et à différents pays et villes avec lesquels nous travaillons. D'ailleurs depuis le début de mon mandat, je me suis rendue au moins sept fois dans les différents pays africains, justement pour travailler de façon extrêmement proche avec les maires, les élus, les Chefs d'Etat aussi, aux liens entre Paris et ces pays africains.

Nous avons de très nombreuses coopérations, à la fois bilatérales mais aussi à travers bien sûr l'Association internationale des maires francophones qui, vous le savez, a vraiment une présence très forte en Afrique. Nous continuerons à porter ce message et à être aux côtés, bien sûr des diasporas africaines ici à Paris mais aussi dans les instances internationales et auprès des ambassadeurs.

Je tiens à le dire aussi, l'Afrique nous a apporté un soutien sans faille pour l'obtention des Jeux olympiques et paralympiques. Ils ont été à nos côtés du début jusqu'à la fin de la campagne que nous avons menée. Ils ont été extrêmement actifs et nous avons vis-à-vis d'eux ce devoir, puisque nous avons souhaité que les Jeux olympiques et paralympiques soient aussi un moteur pour la francophonie et un moteur pour le développement dans un certain nombre de pays africains.

C'est ainsi que, par exemple, nous avons proposé dans les projets portés au sein de l'A.I.M.F. qu'il y ait des projets avec des municipalités sur des équipements sportifs de proximité. Des équipes africaines, des athlètes africains seront accueillis en France et à Paris pour la préparation des futurs Jeux.

Il y a donc un attachement profond, fort, sincère, authentique. Il est clair que l'Afrique est par ailleurs le continent qui va aussi permettre à la francophonie de devenir encore plus forte. Ce sera lié à l'évolution démographique africaine, et notamment de l'Afrique francophone.

Nous sommes pleinement à leurs côtés sur les grands défis, et sur les petites actions qui sont autant de jalons pour relever ces grands défis.

Madame MÉHAL, on va mettre aux voix, mais je vous donne la parole, bien sûr.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire, de ces propos qui vont résonner à la fois à Paris et dans toute l'Afrique.

Bien évidemment, j'accepte les amendements qui sont proposés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MÉHAL.

Nous mettons donc aux voix ce vœu n° 46 du groupe Démocrates et Progressistes.

Qui est pour ?

Vous vouliez parler ? Il fallait me le demander avant le vote.

C'était une explication de vote ? Pardonnez-moi, je reprocéderai au vote.

Explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, mais manifestez-vous avant sinon cela perturbe le vote.

M. Jérôme GLEIZES. - Je croyais que c'était remonté jusqu'à vous, je suis désolé de cette erreur matérielle.

Comme Fadila MÉHAL, j'ai bien remarqué la différence de point de vue de M. KLUGMAN entre une décision et un propos, puisque tout son argumentaire précédent était sur la question des propos du Président des Etats-Unis, Donald TRUMP.

En effet, ce propos sur l'Afrique est tout à fait scandaleux et il touche autant l'Afrique francophone que l'Afrique anglophone. Sa déclaration était en anglais, et dans un anglais assez vulgaire par ailleurs puisqu'il y a tout un conflit d'interprétation de ses propos. Notamment les Chinois ne savaient pas comment traduire les propos du Président des Etats-Unis et cela a entraîné une onde de choc très importante de par le monde et au-delà de l'Afrique.

D'un seul coup, c'est le blanc qui donne son expression par rapport aux autres et ce n'étaient pas uniquement des Africains mais aussi par rapport à Haïti et des gens d'Amérique latine. Il a insulté pratiquement toute l'humanité sur une seule intervention. C'est donc normal que Paris exprime son soutien à tous ceux qui se sont sentis humiliés par ses propos.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Il y avait en effet une erreur matérielle, cela ne m'avait pas été remonté et ce n'était pas de votre fait.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46 ainsi amendé du groupe Démocrates et Progressistes.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2018, V. 18).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation de l'œuvre de Jeff KOONS sur la place de Tokyo.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relative au don de Jeff KOONS.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le vœu n° 47 relatif à l'installation de l'œuvre de Jeff KOONS sur la place de Tokyo.

La parole est à M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

En 2016, les Parisiens apprenaient que vous aviez décidé l'installation, place de Tokyo, entre le musée d'Art moderne la Ville de Paris et le Palais de Tokyo, d'une œuvre monumentale, de 12 mètres de haut et plus de 33 tonnes, de l'artiste américain Jeff KOONS intitulée "Bouquet of Tulips". C'est une sculpture qui projetait de devenir le symbole du souvenir des terribles attentats qui ont endeuillé notre Capitale et que M. KOONS avait annoncé vouloir offrir à la Capitale.

Ce vœu auquel j'associe Mme GIAZZI, maire du 16^e arrondissement, en réalité ne se prononce pas sur le fond et sur la pertinence de l'opération, mais est une demande d'informations pour savoir où nous en sommes de ce

projet. Où en sommes-nous de son financement ? Il faut trouver 3,5 millions d'euros. Et comment assurer le consensus le plus large possible sur un sujet qui bien évidemment ne peut pas souffrir la polémique.

Or, ces dernières semaines, nous avons eu de nombreuses prises de parole, de nombreuses prises de position à travers différents journaux d'artistes, de responsables politiques ou culturels qui mettaient en doute la pertinence du projet. S'il s'agit de commémorer les attentats que Paris a subis, évidemment il faut trouver une solution qui rencontre l'assentiment du plus grand nombre.

Je vous remercie pour vos éclaircissements, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Quelques éléments peut-être factuels qui vont permettre de donner un peu de sérénité sur ce débat qui en a sévèrement manqué.

D'abord, l'œuvre de l'artiste américain a été présentée par l'ambassadrice des Etats-Unis à Paris, Mme Jane HARTLEY qui était en poste à ce moment-là, comme un cadeau, une reconnaissance de son pays, un signe d'amitié après les attentats de novembre qui avaient tant meurtri notre ville. Pour cela, l'ambassadrice des Etats-Unis a demandé au plus grand artiste reconnu comme tel dans son pays, M. Jeff KOONS qui avait fait l'objet d'immenses rétrospectives en France, notamment évidemment à Versailles, de créer une œuvre, qui est la plus grande œuvre jamais produite par Jeff KOONS, ce fameux "Bouquet of Tulips".

D'abord, c'est un cadeau qui a été présenté à la Ville de Paris. Et il nous a été demandé conjointement avec la partie américaine d'assurer le financement non pas de l'œuvre qui nous est offerte mais de sa production et de son transport. Sur ce financement, le financement était assuré de manière totalement transparente et privée, de sorte que pour ce cadeau fait par l'artiste américain, présenté par l'ambassade des Etats-Unis, des fonds ont été réunis à la fois par le Fonds pour Paris, dont c'est une des vocations, et par Mme Jane HARTLEY elle-même auprès de donateurs américains, de sorte que les fonds sont levés. Ils sont totalement privés et il n'en coûtera donc rien de ce magnifique cadeau aux contribuables parisiens.

Il s'est élevé ensuite un débat sur l'implantation de cette œuvre. Evidemment, rapidement, le choix des différentes parties en présence s'est orienté sur le fait qu'il serait entre le musée d'Art moderne et le Palais de Tokyo, ce qui est un choix assez logique pour une œuvre contemporaine. Cette implantation a d'ailleurs reçu des avis extrêmement positifs, parfois même d'élus du 16^e arrondissement qui ne siègent pas au rang de la majorité municipale.

Il y a eu, comme souvent s'agissant des grands gestes culturels qui ont émaillé l'histoire de la Capitale, une polémique, finalement très parisienne. Je ne suis pas sûr que ce cadeau magnifique méritait une telle polémique. En tout état de cause, tous les acteurs, c'est-à-dire la Maire de Paris, la Ministre de la Culture, cherchent une implantation à cette œuvre qui, incontestablement, enrichira le patrimoine culturel parisien. Je l'espère en tout cas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais compléter, si vous le permettez. D'abord, merci, Patrick KLUGMAN, pour cette réponse et merci pour ce vœu qui, en fait, est une question.

Sur les éléments concernant cette œuvre, cela vous a été dit, c'est un cadeau. Un cadeau des Etats-Unis, entièrement financé par des mécènes, notamment des mécènes américains, entièrement financé, qui ne coûte rien. Je me souviens du moment où Jane HARTLEY a annoncé qu'elle nous ferait le cadeau de cette œuvre, avec Jeff KOONS, qui lui-même pour la première fois dans sa vie d'artiste offre une œuvre à une ville, puisque c'est la Ville de Paris qui est le récipiendaire de ce cadeau. C'est la première fois que Jeff KOONS offre une œuvre, alors qu'il a fait de nombreuses rétrospectives. Effectivement, on a parlé des œuvres exposées à Versailles, qui ont fait grand bruit à l'époque, mais nous avons aussi en tête deux rétrospectives, notamment à Beaubourg, la dernière ayant rassemblé, je dirais, absolument tous les Parisiens, les visiteurs autour de cet artiste majeur, qui, c'est vrai, est un artiste aujourd'hui extrêmement coté dans le monde de l'art. C'est un artiste qui est extrêmement populaire dans le monde de l'art contemporain et ils ne sont pas si nombreux. C'est le plus populaire et il nous fait ce cadeau.

Face à un cadeau des Etats-Unis, suite aux attentats de Paris, bien évidemment, ma réponse a été de dire merci et de l'accepter.

Ensuite, s'est posée la question de l'implantation de ce cadeau, de cette œuvre majeure, car c'est vraiment une œuvre majeure. Après, il y en a qui aiment, d'autres qui n'aiment pas. Je laisse de côté l'approche esthétique de la chose. Mais c'est une œuvre majeure, vraiment, une œuvre majeure, dont Paris sera propriétaire, en témoignage de

la solidarité des Etats-Unis aux attentats qui sont venus frapper la France. Pas simplement à Paris d'ailleurs, puisque dans le don il y a aussi la référence aux autres attentats, et notamment aux attentats de Nice.

Ainsi, nous avons, avec les services de l'Etat, avec notamment l'architecte des Bâtiments de France bien évidemment, avec l'artiste, avec les donateurs, travaillé sur l'implantation des lieux. Nous nous sommes très vite, sous l'impulsion d'ailleurs de l'architecte des Bâtiments de France, tourné vers cet emplacement qui est juste entre le Palais de Tokyo et le musée d'Art moderne de la Ville de Paris, les deux directeurs des musées étant d'accord pour ce lieu, tant Jean de LOISY que Fabrice HERGOTT, qui l'a exprimé d'ailleurs récemment. Les Bâtiments de France ont été d'accord aussi au moment où la décision a été prise de l'implanter à cet endroit. C'est donc avec un accord total.

Les études techniques sont faites et, aujourd'hui, les donateurs sont dans l'idée que c'est à cet endroit-là que leur don vaut pour l'œuvre qu'ils nous offrent. Je pense qu'il y a, au-delà du sujet aujourd'hui sur le débat sur l'esthétique, etc., un débat d'ordre diplomatique. La France est-elle capable de dire non à un cadeau des Etats-Unis, offert pour justement marquer l'amitié des Etats-Unis, après des attentats, avec un artiste majeur, sans se moquer de nous ? La question est autant diplomatique qu'artistique. En tous les cas, elle ne vise pas aujourd'hui à savoir si à cet emplacement, l'œuvre, qui est lourde, peut tenir. Les enquêtes ont été faites. Elle ne vise pas à savoir si les deux directeurs des deux musées sont contre, puisqu'ils sont pour. Elle ne vise pas à savoir non plus si cela abîme une perspective dans le paysage historique de Paris, puisque, sur ce point, l'architecte des Bâtiments de France, justement, nous a orientés vers ce lieu en nous disant que c'était un endroit où ne se posait pas ce type de question.

Comme toujours, dans notre belle vie démocratique extrêmement active, il y a le débat sur l'esthétique qui s'est invité, en plus du débat sur l'artiste, qui serait l'incarnation du mal dans le monde de l'art, à savoir l'incarnation de l'artiste coté et donc de la marchandisation. Sauf que là, il n'y a pas de marchandisation puisque c'est un cadeau.

Ce débat existe donc, il faut le respecter et il est assez naturel. D'ailleurs, les Américains qui nous ont fait ce cadeau regardent cela avec un peu de peine, un peu d'étonnement et on leur explique que c'est la French culture et que cela fait partie de nos atavismes. On essaie de leur expliquer cela comme cela car je pense qu'il faut quand même être aussi respectueux et courtois vis-à-vis de ceux qui nous offrent un cadeau.

Nous en sommes donc là, avec une discussion avec la Ministre de la Culture, qui a reçu Jeff KOONS, qui a été impressionné par l'homme, l'artiste, son humilité. On peut être populaire et en même temps un grand artiste ; ce n'est pas antinomique. On peut être populaire, très coté sur le marché de l'art et en même temps modeste dans la façon dont on vient présenter les choses. Nous en sommes là mais nous avons bien évidemment, préalablement, un engagement du Ministère de la Culture à travers notamment ceux qui ont à décider de la protection du paysage parisien. Nous avons cet engagement et c'est pour cela que nous avançons.

J'espère que, et la question artistique et la mise en cause d'un artiste parce qu'il serait trop populaire et trop coté, sont des questions que nous saurons, avec la décence qui s'impose, laisser un peu de côté pour nous consacrer vraiment à l'accueil d'une œuvre majeure qui va être quelque chose de déterminant. Je trouve cela personnellement très beau mais je conçois que d'autres ne trouvent pas cela beau ; je peux le concevoir.

Mais ce n'est pas le sujet. Le sujet n'est pas simplement la question de savoir si c'est beau ou pas. Cela va être un legs majeur pour la Ville de Paris, accepté par les deux directeurs des musées et sur lequel je vois mal comment la Maire que je suis... Vous imaginez la polémique, si la Maire que je suis ou si la France disait à nos amis américains - ceux qui étaient là sont toujours des amis américains, enfin bon, c'était l'équipe précédente de l'administration actuelle. Vous imaginez si la France leur disait : "Votre cadeau, c'est sympa mais on n'en veut pas. Le choix de l'artiste, il est trop populaire pour nous. Nous, on aime la délicatesse et cela n'est pas ce que représente Jeff KOONS" ? Vous imaginez la polémique internationale qu'aurait pu générer une position de la Ville consistant à dire aux Américains : "Nous ne voulons pas de votre cadeau" ?

Moi, vous savez, je pense qu'à Paris, quand il y a eu la Tour Eiffel, les colonnes de Buren, la pyramide du Louvre, Beaubourg, et j'en passe et des meilleures, quand il y a eu toutes ces innovations, toutes ces créations majeures, il y a eu des polémiques. Je dirais que c'est un peu cela, l'esprit français. Je ne dis même pas malheureusement, je dis juste que c'est cela l'esprit français. Ma position est claire. Je souhaite que ce projet aboutisse, et ce n'est pas moi qui me mettrai en travers. J'espère que les conseillers de Paris soutiendront ce projet. Merci.

Puisqu'il y avait un autre vœu de Mme SIMONNET, si vous voulez présenter votre vœu, puis il y aura des explications de vote et on fera un vote global.

Mme SIMONNET, puis Marie-Laure HAREL et Mme PRIMET pour les explications de vote.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, je vous remercie de l'ensemble de vos explications qui, selon moi, ne sont pas complètes. Néanmoins, je vous remercie de bien séparer les problématiques qu'il y a derrière ce que vous nommez le cadeau.

D'abord, sur le débat esthétique, je vous suis à 300 %. Qu'il s'agisse des colonnes de Buren, de la pyramide du Louvre, de Beaubourg, la richesse de Paris est justement de savoir, à la fois, valoriser le patrimoine et soutenir l'art contemporain. En tant que fille d'artiste, c'est quelque chose pour moi d'essentiel, et jamais je ne serai du côté des réactionnaires, contre la création d'art contemporain de ce point de vue.

Néanmoins, Madame la Maire, s'agit-il réellement d'un cadeau ? Eh bien non, mes chers collègues, il ne s'agit pas d'un réel cadeau. Sachez que cette œuvre, qui n'est pas encore construite, va être réalisée, et le coût de sa réalisation et de son installation va se faire par le biais du mécénat. Comment fonctionne le mécénat en France ? Il est déductible des impôts à 66 %. Donc des 3,5 millions d'euros que va coûter cette œuvre, ces 66 % seront liés directement à l'argent des contribuables. Voilà pourquoi cela n'est pas un réel cadeau.

Si vous voulez être pour de réels cadeaux, interpellez l'ensemble des parlementaires et que ceux qui cumulent et sont ici dans cette Assemblée assument de remettre en cause cette loi Aillagon, le "pote" de François PINAULT ou Bernard ARNAULT, je ne sais plus lequel, mais qui est bien conseillé sur les questions d'évasion fiscale et d'art contemporain.

En effet, cela pose un véritable problème. Comprenez bien que nous sommes dans un système où nos politiques publiques en matière d'art contemporain, au lieu d'assumer et de valoriser la diversité des langages, et la monstration de la diversité des langages au service des émancipations de toutes et tous, nous en sommes réduits à réduire les langages, simplement à l'art, reconnu par le marché de l'art. Eh oui, M. Jeff KOONS en est exactement le symbole.

Voilà la raison pour laquelle, et je terminerai, je suis pour que l'on refuse ce faux cadeau parce qu'il ne s'agit pas d'un cadeau. Et surtout, que la Ville de Paris s'engage à une réflexion contre le mécénat tel qu'il fonctionne aujourd'hui avec la loi Aillagon.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'espère que vous vous engagerez aussi à une réflexion sur le mécénat dont bénéficient les partis politiques qui sont également financés par le biais... Je pense que le mécénat est quelque chose de positif et de bon, et que l'on va continuer, au contraire.

J'ai des explications de vote. Marie-Laure HAREL pour le groupe PPCI.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie, Madame la Maire.

On va voter pour le vœu des Républicains qui vise à obtenir des éclaircissements financiers, et contre celui, malheureusement, de Mme SIMONNET puisque la loi Aillagon n'a pas vocation à disparaître.

Ce qu'il y a de dommage, Madame la Maire, c'est que, quand on vous écoute, on dirait que le débat est tranché. Or il ne me semble pas que tout le monde soit aussi unanime, notamment le monde de l'art. Il peut aussi être intéressant de questionner les Parisiens.

Cette œuvre est d'un goût dont on peut discuter. Elle n'est pas d'un bon goût tout à fait évident. On peut se demander s'il s'agit d'un cadeau tout à fait gratuit puisque cela contribuera forcément à augmenter encore la cote de cet artiste. Personne ne veut créer de soucis diplomatiques, mais il y a une question régulièrement évoquée sur ce débat par le monde de l'art justement, c'est l'état d'esprit du Palais de Tokyo qui vise plutôt généralement à promouvoir de jeunes artistes et ne pas faire une place prépondérante à des artistes qui sont déjà ultra cotés et ultra connus.

Une question se pose. L'avis du monde de l'art serait sans doute plus intéressant encore que celui de personnes qui n'y connaissent pas grand-chose.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Sur la conclusion, effectivement, il y a des gens qui n'y connaissent pas grand-chose.

Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je ne suis pas critique d'art. Je conçois que l'on puisse aimer ou pas les œuvres de KOONS. Je n'ai pas contesté la volonté de l'artiste d'offrir une sculpture à Paris, et encore moins ce qui le motive, le souvenir des victimes des attentats.

Ce qui dérange, c'est l'entre soi, un artiste dont la cote est liée à chacune de ses interventions et à la force de la polémique qu'elle engendre : des entreprises qui vont financer la construction et l'installation mais dont les patrons sont aussi des mécènes. Ils vont gagner deux fois.

La première, c'est que leur acte de mécénat va en fait coûter à la collectivité puisqu'il s'agit d'utiliser la niche fiscale de la loi Aillagon. C'est un cadeau que nous paierons toutes et tous.

La seconde, c'est aussi un investissement et une source de revenus pour eux puisque l'œuvre de KOONS à Paris aura un impact sur sa cote.

Mais nous ne voterons pas les vœux qui rejettent l'œuvre. C'est l'omniprésence du mécénat et sa dictature dans les choix esthétiques et aussi économiques qui me gênent, pas l'œuvre en elle-même, comme le choix imposé à la Ville du lieu qui n'est pas forcément ni le meilleur, ni le moins cher.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Explication de vote de Thomas LAURET du groupe DP.

M. Thomas LAURET. - Nous soutiendrons l'Exécutif et le vœu de l'Exécutif sur ce sujet. Je vous confirme que les élus du 16e - opposition comme majorité - étaient favorables à l'installation de cette œuvre. Il y avait besoin des précisions et explications que vous avez données. Se posait notamment la question de la position de l'œuvre devant le musée ou sur la place en contre-bas, qui est plus désertique, le long des quais hauts. Vous avez donné des précisions.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Dès lors que j'ai répondu au vœu qui disait "Demande à la Maire de Paris d'éclaircir les conditions notamment financières d'installation de l'œuvre de Jeff KOONS dans la Capitale", maintenez-vous votre vœu qui ne prenait pas de position mais demandait une explication ? Vous le retirez ?

J'estime l'avoir réalisé. Donc je le mets aux voix, mais avec un avis défavorable de l'Exécutif. Il nous a permis au moins d'avoir une explication, ce qui était très bien. Vu que je pense avoir répondu et je continuerai à répondre, le vœu pour moi étant réalisé, il n'a pas à se maintenir. Donc je demande un retrait, ce qui serait le plus logique. Vous le retirez ? Merci beaucoup.

Je vous remercie puisque la question a permis de pouvoir apporter les précisions sur cette œuvre.

Le vœu n° 47 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 48 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 48 est rejeté.

Je vous remercie.

2018 DEVE 32 - Application du tarif d'intérêt général pour les abattages et élagages d'arbres consécutifs à l'installation d'une salle de padel sur le terrain d'éducation physique Castagnary (15e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent au projet de délibération DEVE 32 sur l'application du tarif d'intérêt général pour les abattages et élagages d'arbres consécutifs à l'installation d'une salle de padel sur le terrain d'éducation physique Castagnary dans le 15e arrondissement.

M. BOUTAULT a la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, quelques mots rapides sur le projet de délibération DEVE 32, pour rappeler que ce projet s'inscrit dans le cadre de la candidature de

la Ville de Paris aux Jeux olympiques et du lancement du projet "Paris terrain de jeux". Il s'agissait de transformer des lieux délaissés.

Seulement, ce projet de délibération concerne l'artificialisation d'un sol qui n'est pas en déshérence. Il s'agit d'un terrain d'éducation physique, le long de voies S.N.C.F. aux portes de Paris, dans une zone déjà dense et dans un arrondissement fortement touché par les crues de la Seine.

Ce terrain de jeux est destiné à promouvoir en France le padel, qui ne compte que quelques milliers de participants. Je trouve regrettable que l'on abatte plusieurs arbres et imperméabilise des sols. Même si les arbres abattus seront compensés, nous souhaiterions que l'artificialisation du sol soit aussi compensée afin de ne pas nuire au bon écoulement des eaux et à la biodiversité.

Enfin, les écologistes s'interrogent sur la mise à disposition de cet espace, pour cinq ans. Nous souhaiterions savoir quelle suite est envisagée lors de la libération de cet espace à l'issue de cette concession et connaître le sort de l'édifice destiné au padel.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS qui va nous éclairer, en tout cas moi, sur ce qu'est le padel.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire du 2e arrondissement, cet appel à projets, "Paris, terrain de jeux", est directement inspiré du programme de la mandature qui visait à occuper les espaces urbains inoccupés du foncier intercalaire avec des activités vertueuses, parmi lesquelles l'activité physique. Nous avons fait le choix à travers deux appels à projets - le premier, "Paris, terrain de jeux", tout seul, puis "Grand Paris, terrain de jeux" avec les collectivités de Seine-Saint-Denis - d'occuper ces espaces sur des durées courtes, d'où la période de 5 ans que vous mentionnez, sur la base d'investissements faits par des partenaires privés, associatifs, fédéraux, sportifs, qui viennent créer des lieux et des sports innovants à Paris.

C'est à travers ce dispositif que nous avons pu, lors du Conseil de Paris du mois de novembre, adopter une convention qui crée, avec "Maraga", une vague de surf dans le 15e arrondissement, rue de la Croix-Nivert, et que nous étudions aujourd'hui l'aménagement du T.E.P. Castagnary, dans le 15e arrondissement, qui, lui, sera transformé en site de padel.

Madame la Maire, chère Colombe, le padel, c'est quelque chose qui est un "mix" entre le tennis et le squash. C'est une sorte de tennis qui se joue en cage plexiglas transparente fermée et qui permet, d'abord, qu'on n'ait jamais besoin de ramasseur de balles puisque la balle finit toujours par rebondir dans ce cube vitré où nous sommes. C'est très bon pour le cœur et l'activité physique, et cela a une capacité d'apprentissage plus rapide que le tennis, et donc, on s'amuse très rapidement. Je vous inviterai, chère Colombe, Madame la Maire, à participer avec moi à l'inauguration de ce site et à faire un match de padel.

Pour intégrer et transformer ce site qui est, à ce stade, un T.E.P., c'est-à-dire qui est un terrain imperméabilisé. Aujourd'hui, les T.E.P., c'est du goudron. C'est aujourd'hui un terrain qui est déjà imperméabilisé et qui est en zone U.V., mais, même la piste, c'est du tartan qui est imperméabilisé. Il y a quelques petites parties périphériques qui sont imperméabilisées, mais le gros du terrain, c'était un terrain en béton, comme nos terrains extérieurs traditionnels.

Malheureusement, après un long travail entre le Service de l'arbre et la DJS, nous avons dû nous résigner à abattre 4 arbres et à élaguer 7 arbres. Sur les 4 arbres qui sont abattus, 5 sont replantés sur la parcelle, de sorte que le bilan en arbres est favorable. L'élagage de platanes est lui-même compensé sur plusieurs nouveaux arbres dans les équipements sportifs juste attenants, que ce soit le centre sportif Charles Rigoulot, celui de La Plaine ou le centre sportif Jules-Noël.

Plus largement, par ailleurs, Monsieur BOUTAULT, je tenais à vous informer que, sous la pression amicale mais volontaire de ma collègue Pénélope KOMITÈS, le Service de l'arbre, la Direction des Espaces verts et de l'Environnement et la Direction de la Jeunesse et des Sports ont mené un travail commun d'optimisation de la plantation d'arbres dans les équipements sportifs. Certains de nos équipements sont de grands équipements avec de la place et sur lesquels les possibilités de plantation n'avaient pas été utilisées au plus haut. Ce premier travail a

permis d'identifier 108 arbres qui seront plantés dans les 2 années qui viennent sur les équipements de la Direction de la Jeunesse et des Sports, là où cela pouvait l'être.

A l'issue de cette C.O.D.P., comme nous avons considéré que ce T.E.P. était pour l'instant en transformation temporaire sans projet urbain, nous sommes dans cette première période de 5 ans. Nous verrons au bout des 5 ans. Il s'avère qu'à la fin des 5 ans, l'ensemble du site revient en l'état à la Ville de Paris qui fera le choix de faire un nouvel appel à projets, de prolonger ou, parce que d'ici là il y aura un projet urbain, d'avoir un projet pérenne.

Voilà les informations et les réponses que je pouvais vous apporter, Monsieur le Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 32).

2018 SG 8 - Création du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques et adhésion de la Ville de Paris à l'association.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une création d'une entité dédiée à l'héritage.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la représentation des partenaires privés.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au boni de liquidation du G.I.P. Paris 2024.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 8 et les vœux n^{os} 49, 50 et 51 concernant la création du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, et l'adhésion de la Ville de Paris à l'association.

Vous êtes nombreux à souhaiter intervenir : Ann-Katrin JÉGO, Marinette BACHE, Brigitte KUSTER, Jacques BOUTAULT, Pierre AURIACOMBE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Sergio TINTI, Danielle SIMONNET et Hélène BIDARD, pour la présentation du vœu n° 51.

C'est Jean-François MARTINS qui vous répondra.

La parole est à vous, Madame JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'approuver la création du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, le C.O.J.O. - le "P" de "Paralympiques" ayant été omis de l'acronyme, ce qui, vous le reconnaîtrez, n'est pas un très bon signal - ainsi que les modalités d'adhésion de la Ville de Paris.

Pour mémoire, notre groupe a été le premier de notre Assemblée à plaider pour un engagement fort de la Ville de Paris en faveur de la candidature française aux Jeux de 2024. Avec mes collègues Nicolas BONNET-OULALDJ et Anne-Charlotte BUFFETEAU, nous avons siégé avec enthousiasme au groupement d'intérêt public qui a porté cette candidature jusqu'à la victoire. Aussi, vous me permettez d'abord de me réjouir de ce magnifique succès collectif qui ouvre la voie à 6 années de mobilisation autour de ce qu'il est convenu d'appeler "l'esprit olympique".

C'est une occasion unique pour Paris de briller à travers un événement qui sera suivi à la télévision par plusieurs milliards de personnes. Il y a, dans ce projet, une formidable occasion de renouveau de l'image de Paris. Les Jeux olympiques sont un levier pour le tourisme et l'attractivité économique de notre Capitale qui justifie pleinement les investissements qu'il nécessite. C'est une occasion unique pour Paris de donner au plus grand

nombre le goût du sport, y compris aux jeunes filles qui désertent, malheureusement trop souvent, les activités sportives lors de leur entrée au collège. C'est une occasion unique pour Paris de développer son offre de proximité afin de permettre à chacun de pouvoir pratiquer facilement le sport de son choix.

Pour autant, ce projet de délibération et les statuts du C.O.J.O., que vous nous demandez d'approuver, ne sont pas exempts d'interrogations de ma part. Pourquoi avoir fait le choix...

Je trouve cela très bruyant autour de moi.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Vous avez raison, Madame JÉGO. Vous avez seule la parole.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci beaucoup.

Pourquoi avoir fait le choix de rompre le consensus républicain qui avait été à l'origine de la candidature, en excluant du C.O.J.O. les membres fondateurs du G.I.P. ? Nous étions assez bons pour vous soutenir lors de la candidature. Nous ne le sommes manifestement plus une fois les choses acquises puisque les postes au C.O.J.O. réservés à la Ville de Paris, au nombre de trois, seront tous entre les mains de la majorité municipale. Enfin, pour être précise, disons que c'est probable car, sur ce sujet, l'omerta est complète.

Par trois fois, nous avons interrogé l'adjoint aux sports sur ce sujet : en 7e Commission, lors de la commission des élus dédiée aux J.O. et, bien entendu, au début de ce Conseil. Par trois fois, il nous a été répondu que le choix n'avait pas été encore arrêté. Je vous avoue que je trouve cette manière de nous mettre devant le fait accompli particulièrement désagréable et indigne d'un Exécutif qui se gargarise sans cesse de pratiquer le consensus. Voilà une attitude très surprenante au regard d'un dossier qui a réussi, notamment parce qu'il est détaché des clivages de notre Assemblée.

Madame la Maire, il n'est pas trop tard : démontrez votre volonté de co-construction de ce beau projet en accordant un siège à un représentant de votre minorité municipale. Il n'y aurait, dans ce geste, que des avantages, y compris vis-à-vis des partenaires privés, peu friands de sectarisme politique s'agissant d'un projet qui dépasse très largement les lignes de partage de nos groupes politiques.

Par ailleurs, concernant la gouvernance, ces Jeux portent haut les valeurs et la transparence. Aussi, je ne peux qu'approuver, par exemple, le fait que la rémunération du président du C.O.J.O. fasse l'objet d'une totale transparence. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur la clause qui introduit l'éventualité d'une rémunération des membres du conseil d'administration ? Cette perspective est pour le moins surprenante quand on sait combien le monde sportif se construit autour du bénévolat. Dans la même lignée, envisagez-vous que les représentants de la Ville puissent être rémunérés pour leur participation au conseil d'administration du C.O.J.O. et, si oui, à quelle hauteur ? Le C.O.J.O. va salarier quelque 5.000 personnes et assumera une très lourde responsabilité, notamment financière. Aussi, il m'apparaît important que vous nous éclairiez sur cet aspect de la rémunération des membres du conseil d'administration.

Enfin, se pose la question sur ce qu'il est convenu d'appeler "l'héritage de Paris 2024". Jean-François MARTINS avait évoqué la perspective de la création d'une fondation. Où en est votre réflexion sur le sujet et, si cette réflexion voit le jour, pouvons-nous, miraculeusement, imaginer que l'ensemble des groupes y soient représentés ?

Un siècle après Paris 1924, nous souhaitons ardemment la réussite de Paris 2024. C'est pourquoi, tout en approuvant ce projet de délibération, nous souhaitons vivement que l'esprit de consensus qui a régné jusqu'alors puisse se poursuivre, afin que cet événement n'apparaisse pas comme la chose d'un camp contre un camp, mais bien comme une grande ambition, partagée au profit de l'intérêt général, de notre ville, de notre région et, plus largement, de notre pays.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons été très nombreux, non seulement dans cette Assemblée mais dans la population parisienne et, plus généralement, en France, à nous réjouir de l'attribution des Jeux olympiques et paralympiques 2024 à la Ville de Paris.

Instruits cependant par certains dérapages intérieurs dans l'organisation des Jeux, de Montréal à Atlanta, de Sotchi à Pékin, nous avons collectivement pris l'engagement, lors de notre candidature, de faire que ces Jeux soient éthiques, propres, durables. Nous nous employons à mettre les moyens pour que nous en ayons la maîtrise.

La mise en place du Comité d'organisation des Jeux olympiques que propose ce projet de délibération va en ce sens. Le C.O.J.O. est donc officiellement chargé de "s'assurer de la durabilité des Jeux olympiques et paralympiques 2024 en contribuant à maximiser l'impact positif et l'héritage de l'événement, et en menant des actions de promotion et de développement du sport en France et à l'international". La lecture des statuts nous rassure tant sur le fonctionnement de cet organisme que sur la possibilité de la Ville de Paris de suivre la préparation et l'organisation des Jeux.

Quelques mots donc sur ces statuts :

D'abord, l'article 3 non seulement rappelle l'objectif de durabilité mais met également en avant la volonté d'impact positif, ainsi que l'héritage des Jeux, objectifs qui nous sont également chers.

De par les articles 11, 12 et 13, la Ville de Paris assume une vice-présidence et est représentée dans toutes les instances dirigeantes de l'association : assemblée générale, conseil d'administration, bureau exécutif. Surtout, Paris aura les moyens de peser sur la gouvernance du Comité, en particulier sur les questions financières et de gestion. Paris dispose ainsi d'un droit unique : certaines décisions ne pourront se prendre qu'après l'avis conforme de la Ville. Il en est ainsi des éventuels changements d'un site olympique, mais aussi du règlement financier du C.O.J.O. ou de la passation des conventions avec la société "Solideo", qui est, je le rappelle, la société en charge de la livraison des équipements lourds, tels le Village olympique, l'Arena I et II...

L'éventuelle structure Héritage est également soumise à ce contrôle.

La Ville dispose, de par l'article 20, d'un droit d'information renforcé lui permettant de suivre la situation financière du C.O.J.O. et, représentée au sein du comité d'audit, article 28, elle a les moyens de s'assurer de la soutenabilité des engagements et des dépenses, au regard des ressources.

Je voudrais également souligner la création, au côté du conseil d'administration, d'un comité d'éthique, dont les six membres sont représentants d'institutions, telles que la Cour de cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des comptes, l'O.C.D.E., le Défenseur des droits et l'Agence anticorruption. A ce propos, il me semble que leur statut de personnalités indépendantes, que nous devons préserver, ne peut que nous amener à rejeter le vœu présenté par le groupe LRI, proposant d'y adjoindre un représentant des partenaires privés. Ce Comité supervisera la politique d'éthique de l'association et veillera à la prévention des conflits d'intérêt.

Je salue la mise en place d'un comité des rémunérations qui fera des recommandations sur les rémunérations et avantages des cadres dirigeants et des salariés, et, entre autres, effectuera un suivi annuel des dépenses de personnel.

Je veux également noter que les exigences vis-à-vis des dirigeants sont du type et du niveau des principes imposés par la Haute Autorité de la transparence de la vie publique, et que les règles appliquées aux marchés sont analogues à celles de la commande publique.

Enfin, lors de la dissolution du C.O.J.O., la répartition de l'éventuel excédent d'exploitation se fera sous le contrôle du Comité d'éthique : 20 % attribués au C.I.O. ; 20 % au Comité olympique et sportif français ; les 60 % restants serviront à financer, et c'est à souligner avec l'avis conforme de notre Ville, des actions de promotion et de développement du sport en France.

La création de ce C.O.J.O., que l'on devrait, je vous rejoins, Madame JÉGO, sur ce point, nommer C.O.J.O.P., afin de ne pas oublier, ce n'est pas un détail, que les Jeux sont aussi paralympiques... La création de ce C.O.J.O.P., donc, dans le cadre de ces statuts, nous confirme la volonté de la Ville de Paris de promouvoir des Jeux éthiques, transparents, durables et gages d'un héritage pour les générations futures et, en particulier, pour nos jeunes sportifs.

Je vous engage, bien sûr, à voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BACHE.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire, même si je regrette, si vous le permettez, l'absence de la Maire de Paris sur un dossier aussi important que la candidature de Paris aux Jeux olympiques.

D'entrée, je voudrais me réjouir de voir que la gouvernance des Jeux olympiques et paralympiques avance d'un bon pas. Le C.O.J.O., sous la forme associative, est désormais sur pied. Je tiens donc à vous remercier d'associer notre Conseil aux différentes étapes du processus car, en réalité, qu'en est-il ?

La signature du contrat de ville hôte, à Lima, a décidé de tout, ou presque. Et, sur ce point, votre projet de délibération manque peut-être un peu de franchise.

Vous demandez à notre Assemblée de valider les statuts du C.O.J.O. N'ayez aucune crainte, d'ailleurs, sur ce point, puisque le groupe les Républicains et Indépendants votera le projet de délibération. Mais qu'arriverait-il si, pour une raison X ou Y, il était rejeté ? Il n'arriverait rien, absolument rien. Le Conseil de Paris n'a pas davantage de prise sur les statuts du C.O.J.O. que l'Assemblée nationale n'en a eu sur la loi visant à mettre en œuvre les clauses du contrat de ville hôte.

Comme oratrice sur le projet de loi présenté en décembre dernier à l'Assemblée, je n'ai pas d'ailleurs tardé à comprendre que le Gouvernement était littéralement, lui aussi, pieds et poings liés par les engagements de ce contrat ville hôte. La Ministre des Sports s'est en effet bornée à écarter tous nos amendements, le plus souvent, d'ailleurs, sans réelle justification. Pour cause, je le répète, tout s'est décidé à Lima.

Notre débat se donne aujourd'hui des airs de démocratie mais il est également pipé d'avance. En commission, votre adjoint a d'ailleurs admis de bonne foi qu'il n'était pas possible de modifier les statuts et qui aura pris le temps de lire le contrat de ville hôte aura compris que le C.I.O. fixe seul ses conditions. C'est à prendre ou à laisser.

Si la victoire de Paris marque la fin d'une ère, celle du gigantisme et de la démesure, elle n'aura pas permis de transformer la gouvernance du C.I.O. qui, à maints égards, est totalement dépassée. Il n'est pas acceptable que les Etats et les villes désignés doivent se plier sans broncher aux exigences du C.I.O. et, d'ailleurs, la plupart le refusent. La campagne de candidature a montré la profonde hostilité des opinions publiques à l'égard du fonctionnement des instances olympiques. A l'avenir, les contrats de ville hôte devraient être signés au terme d'une négociation entre le C.I.O., le Gouvernement et les autorités locales, et non le jour même de la désignation.

Mais revenons-en au fond du projet de délibération : vous employez au troisième paragraphe le mot "héritage", un terme qui est revenu tout au long de la phase de la candidature. On comprend que l'objectif est de proposer des Jeux qui laissent une trace durable dans le temps et l'espace, mais il ne serait pas inutile que cette notion soit maintenant précisée. Que signifie-t-elle concrètement ? De quel héritage les Parisiens seront-ils vraiment les légataires ?

Par ailleurs, vous évoquez la composition du C.O.J.O. et de la "Solideo", qui regrouperont des instances diverses comme le Comité d'éthique et le Comité d'audit. Vous vous êtes assurée, d'ailleurs, que la Ville de Paris sera représentée par vous-même, ou l'un de vos adjoints, mais qu'en est-il de l'opposition ? Je n'ai lu nulle part qu'elle siègerait au sein de ces instances et, à ce jour, la demande de notre présidente, Florence BERTHOUT, est restée sans réponse.

Sur un point plus précis maintenant, je veux vous alerter sur le risque de conflit d'intérêt auquel la Ville de Paris s'expose. Comme signataire du contrat de ville hôte, vous vous êtes engagés à défendre les intérêts des partenaires du marketing du C.I.O., notamment en matière de promotion publicitaire, mais, comme Maire de Paris, vous êtes compétente pour autoriser ce même affichage publicitaire. La Mairie de Paris se trouve ainsi en position de juge et partie.

Admettons que, conformément à la loi olympique, le Maire de Paris autorise l'affichage publicitaire sur un monument historique. Comment être certain que l'intérêt des Parisiens a bien été pris en compte dans sa décision ? Il serait donc opportun, comme je l'ai d'ailleurs demandé à l'Assemblée nationale, que durant la durée de trois mois au cours de laquelle il sera possible de déroger aux règles en matière de publicité, le Préfet se substitue au Maire de la capitale sur ces questions. C'est une question d'impartialité.

Pour conclure, je voudrais dire, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire au sein du comité parlementaire du suivi de l'organisation des Jeux olympiques, qu'en dehors des aspects de gouvernance, il est essentiel qu'une stratégie sportive, à destination du grand public, se dessine au plus vite.

A l'instar de la loi relative à l'organisation des Jeux olympiques, il n'est jamais question de sport dans ce projet de délibération.

Or, le succès des jeux ne peut être évalué à l'aune de la seule réussite de la quinzaine olympique.

L'héritage le plus précieux pour les Parisiens ne relève pas exclusivement des infrastructures ou des retombées économiques de l'événement, aussi importantes soient-elles, mais d'un rapport renouvelé à la pratique du

sport. Et la France a beaucoup de chemin à faire en ce sens. L'attente est immense et nous aimerions que la Ville de Paris soit davantage force de proposition en la matière.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, les écologistes n'ont pas changé d'avis sur les Jeux olympiques. Nous condamnons ses dérives mercantiles, son exacerbation de la compétition là où il faudrait plus parler de coopération. Et je n'évoque pas les dérives financières, notamment les dernières suite au retard pris par la construction des infrastructures de transport. L'accélération des travaux des structures de transport qui desserviront les sites olympiques au détriment de la desserte quotidienne des voyageurs, notamment de la ligne 13, les usagers des transports devront subir, plus longtemps, les désagréments.

Apparemment, l'intérêt des Jeux olympiques passe avant l'intérêt quotidien des salariés qui galèrent dans leur trajet "travail/domicile" quotidiens.

Mais si nous n'avons pas changé d'avis, c'est parce que bien que nous soyons opposés pour toutes ces raisons, et bien d'autres sur lesquelles je ne m'appesantirai pas, cela n'empêche pas que nous soyons vigilants sur la façon dont se construit la candidature parisienne, et notamment nous avons déposé un vœu pour que Paris exige un contrôle plus strict sur les rémunérations et les dépenses du C.O.J.O.

Nous avons été en partie entendus, puisque ce projet de délibération amène à plus de transparence sur la rémunération des membres du C.O.J.O. sauf de ses dirigeants. Dirigeants, certes d'une entité à statut privé mais qui travaille et agit sur un sujet d'intérêt général public. A ce titre, il était tout à fait légitime que nous soyons mieux informés de ces rémunérations.

La deuxième question que je souhaitais soulever concernant ce projet de délibération proprement dit concerne le règlement intérieur que l'on nous demande d'adopter, mais qui n'est pas joint au projet de délibération.

Nous souhaiterions savoir quand nous pourrions en disposer, et si nous aurons un vote sur les termes de ce règlement intérieur au Conseil de Paris, puisqu'il est mentionné qu'un avis conforme de la collectivité sera demandé.

Voilà les questions en l'état que nous souhaitons poser concernant ce projet de délibération. Je ne m'étendrai pas sur la question de l'Arena II, dont nous avons parlé en 7^e Commission. Il aurait été de bon aloi que le Conseil de Paris soit informé avant la presse du choix de l'abandon du site de Bercy pour le site de la Chapelle. J'ai regretté que les membres de la 7^e Commission n'en aient pas été informés préalablement.

De même, concernant les questions liées à la publicité. Nous regrettons que la Ville ne fasse pas tout son possible pour éviter que les Monuments historiques puissent accueillir de la publicité commerciale lorsqu'ils seront sites des Jeux olympiques.

Le projet de loi actuellement en discussion permettra d'afficher des marques commerciales sponsors des Jeux olympiques trois mois avant la durée des Jeux, ce que nous regrettons très fortement. Tout comme nous regrettons le projet de modification du Règlement local de publicité pour autoriser de la publicité autour des stades.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Bien évidemment, nous allons voter le projet de délibération concernant le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, le C.O.J.O.

Comme ma collègue Mme Ann-Katrin JÉGO, on s'étonne toujours de voir que le paralympique a disparu de l'appellation C.O.J.O., ce n'est pas grand-chose mais c'est quand même un signe qui n'est pas très bon.

D'autant que l'on parle des valeurs portées par la candidature de l'olympisme et par la candidature parisienne, et le développement du sport en France et à l'international.

Mais ici, je voudrais aussi parler du développement du sport et du sport à Paris, du sport de proximité. Je sais que nous sommes nombreux ici à en être convaincus, nous sommes favorables aux Jeux, mais cela doit être aussi l'occasion d'une véritable politique sportive à Paris, je sais qu'elle existe, mais je souhaite qu'on la développe davantage, nous le souhaitons tous, vers le sport de proximité et notamment vers les petits Parisiens.

A travers ce C.O.J.O., on parle bien évidemment de gouvernance, et vous avez souhaité, vous nous les présentez, que le C.O.J.O. présente différents garde-fous. Mais comme mes collègues de l'opposition, je souhaite qu'à travers ces garde-fous, l'opposition soit aussi présente dans sa diversité, à travers le document qui nous est proposé aujourd'hui ce n'est pas le sentiment que j'ai.

Il faudrait être vigilant sur ce point, oui, il faut mettre des garde-fous, mais il faut que l'ensemble du Conseil de Paris soit représenté dans la mesure du possible à travers ces différentes instances.

Le risque, quel est-il ?

Là encore vous en parlez, il est en premier lieu le risque financier. Je sais que sur les infrastructures, nous en avons assez peu, et il est forcément limité, mais on nous parle du Comité d'audit, c'est très bien, il faudra être vigilant car ce risque existe.

Il n'est pas le seul, l'autre risque majeur sur lequel le C.O.J.O. a souvent été accusé et malheureusement à juste titre, ce sont les preuves de transparence et d'éthique.

Là encore, il y a un Comité d'éthique, ce sont bien 6 membres indépendants, il faudra voir qui c'est, lesquels.

Autant de questions qui se posent, de comités "ad hoc" qui sont créés, c'est bien, je crois en la démocratie et au contrôle des élus. Je souhaite que le C.O.J.O., au-delà des différents comités "ad hoc" qui nous sont présentés ici, puisse rendre des comptes devant ce Conseil de Paris et devant les élus. Idem sur le Comité des rémunérations et tout cela.

Une gouvernance contrôlée, oui, mais j'avoue que je ne suis pas totalement rassuré et je souhaite que nous revenions régulièrement ici pour contrôler le travail du C.O.J.O. Cela étant, je me répète : nous voterons cette proposition.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, tout d'abord, je voudrais rebondir sur les propos de Brigitte KUSTER et d'Ann-Katrin JÉGO. Nous avons participé à cette belle aventure de la candidature de Paris dès le départ, et vous savez d'ailleurs que le groupe Communiste était convaincu qu'il fallait que l'on soit candidat et bien avant les événements qui ont frappé notre Capitale.

Nous avons participé tous activement au G.I.P., il y avait 5 places. Aujourd'hui, les statuts proposent 3 places. D'ailleurs, il n'y a pas de désignation aujourd'hui à ce Conseil, ce qui est à mon avis regrettable et pose un problème : la représentation de Paris dans ce C.O.J.O.

Alors, pour moi c'est une question importante mais ce n'est pas la plus importante. La création du C.O.J.O., et j'entends les critiques sur l'aspect paralympique, est une nouvelle étape importante, car plus le dossier se concrétise, plus nous devons garder à l'esprit l'essence même de notre candidature et ce qui a largement rassemblé les bancs de notre Assemblée, c'est l'héritage.

L'héritage ne doit pas être le vernis du dossier, mais bel et bien rester le cœur du projet. Pour le moment, je suis préoccupé car c'est un peu l'Arlésienne. On parle de l'héritage mais personne ne le voit. Pour le moment, l'héritage n'existe pas. Il n'existe pas parce qu'il ne se décrète pas. Il n'existe pas parce qu'il faut encore le construire et les six ans qui viennent sont les plus importants.

La réussite des Jeux olympiques et paralympiques, tels que nous les voulions, se joue maintenant. Or, j'ai l'impression que beaucoup d'acteurs de ce dossier ont la fâcheuse tendance de confondre effet Jeux olympiques et paralympiques, et héritage Jeux olympiques et paralympiques.

L'effet aura lieu, il est déjà peut-être présent. Nous savons qu'il y aura une hausse des demandes de licences après ces compétitions et après les Jeux olympiques et paralympiques. La Ministre elle-même voudrait impulser une

dynamique de 3 millions de licencié-es supplémentaires d'ici 2024, et il y a fort à parier que ce soit à Paris, en Seine-Saint-Denis, et plus largement en Ile-de-France que ces demandes de licence se concrétiseront.

Nous ne sommes pas en mesure actuellement, à Paris et en Ile-de-France, de faire face à ce boum de licencié-es. L'an passé, les clubs franciliens ont refusé près de 10.000 jeunes et adultes parce qu'ils n'avaient pas assez d'équipements sportifs à disposition pour accueillir ces nouveaux et nouvelles licencié-es.

Si nous voulons absorber ce boum, c'est dès maintenant qu'il faut l'anticiper. C'est dès maintenant qu'il faut diagnostiquer les besoins et décider d'une politique pluriannuelle. C'est pour cela que j'ai fait une proposition d'inspection générale sur le sujet. C'est dès maintenant qu'il faut mettre en place une loi de programmation de rattrapage des équipements sportifs et de réduction des inégalités territoriales, que d'ailleurs mon collègue Pierre LAURENT présentera au Sénat, et j'espère que les sénateurs qui sont sur les bancs de l'Assemblée nous soutiendront. C'est dès maintenant et pas dans six ans que nous devons réagir pour ne pas décevoir.

C'est pour ces raisons que nous avons amendé le budget de la Ville de Paris, afin de lancer dès cette année des études en vue de la construction de nouveaux équipements sportifs de proximité, et notamment dans les quartiers populaires.

On entend ici et là que l'héritage pourrait être géré par le C.O.J.O. ou la "Solideo". Mais soyons réalistes, le C.O.J.O. est une structure privée qui a pour mission d'organiser le plus gros événement sportif mondial. Son objectif est d'organiser en six ans l'équivalent de dizaines et de dizaines de championnats du monde dans des dizaines de disciplines et de tenir le budget alloué à cet effet. On ne saurait lui demander d'en prendre plus, notamment la planification et la construction de l'héritage. La "Solideo" est une structure publique chargée de livrer les équipements olympiques et elle n'a pas vocation à autre chose que cela.

Tout cela, nous en avons conscience lors des différentes étapes de notre candidature. Je rappelle que dans chacune des trois phases du dossier de candidature, l'héritage était mis en avant. Lors de la seconde phase de notre dossier de candidature notamment, nous avons décrit la gouvernance de notre projet et cette gouvernance reposait sur trois piliers : le C.O.J.O., la "Solideo" et Héritage 2024.

Notre vœu aujourd'hui ne demande ni plus ni moins que cela : une entité dédiée à l'héritage, une entité qui aura pour but de rendre tangible cet héritage, de mettre toutes les parties prenantes autour de la table pour étudier, planifier, financer et construire cet héritage. Héritage physique en équipements sportifs et culturels bien sûr, mais économique et social avec la pérennisation des emplois créés, environnemental avec la baignabilité de la Seine et toutes les actions qui pourraient être mises en place.

Je conclurai en reprenant le slogan. "Venez partager", disait ce slogan. Eh bien, je vous invite à partager la vision des Jeux olympiques et paralympiques qui est la nôtre depuis le début, celle des Jeux qui profitent aux populations, celle qui place l'héritage au cœur des Jeux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

Le groupement d'intérêt public Paris 2024, qui pilotait jusqu'alors la candidature de Paris au Jeux olympiques et paralympiques 2024, s'est réuni une dernière fois le 18 janvier dernier pour acter sa dissolution et sa liquidation et laisser la place au C.O.J.O.

Comme l'a dit Nicolas BONNET-OULALDJ, nous voterons ce projet de délibération. Je voudrais toutefois profiter de ce projet de délibération et du vœu que nous déposons pour rappeler certaines choses.

La gestion financière du G.I.P. se solde par un boni de liquidation de 5 millions d'euros. Au titre de sa qualité et de membre fondateur, aux côtés de l'Etat et de la Région Ile-de-France, la Ville de Paris va recevoir 1,5 million d'euros. C'est une très bonne nouvelle.

L'Etat, par la voix de sa Ministre des Sports, s'est déjà engagé à verser la somme qui lui revenait au Centre national pour le développement du sport. La Région s'est engagée, elle, à soutenir le sport de proximité. Nous devons aller dans le même sens, c'est tout l'esprit de notre vœu.

Un million d'euros a déjà été anticipé et inscrit dans le budget primitif 2018. Les 500.000 euros restants, Madame la Maire, mes chers collègues, nous aimerions les voir affectés à la construction de l'héritage, dont Nicolas parlait, il y a quelques instants. La réaffectation de cette somme est primordiale. Bien qu'exceptionnelle, cela doit servir à étayer notre politique municipale en direction du sport pour toutes et tous.

Vous le savez, le sport est très souvent le parent pauvre des politiques publiques. Pour 2018, le budget de la Nation dédié aux sports est en baisse de 7 %. Juste après l'obtention par Paris de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, c'est un drôle de message, vous en conviendrez.

Le budget pour les sports de Paris est également difficile à maintenir d'année en année. Depuis le début de la mandature, le budget du sport de proximité a été réduit de près de 2,5 millions d'euros. Il est temps d'inverser la tendance. Dans cette optique, nous avons déposé et fait adopter un amendement budgétaire de 180.000 euros visant à reconduire le budget du sport de proximité.

Ces 500.000 euros supplémentaires sont un message fort pour toutes les Parisiennes et Parisiens, tous les clubs et tous les bénévoles impliqués dans le sport de notre ville.

Je m'associe aux propos de mon ami et camarade Nicolas BONNET-OULALDJ : l'héritage se construit dès aujourd'hui et nous devons mobiliser toutes les ressources nécessaires à cet effet. Le boni de liquidation du G.I.P. Paris 2024 en fait partie.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ah la, la ! Mais que de naïveté n'ai-je entendu ? Mes chers collègues, ce que nous aurons en héritage, ce sera surtout une dette : la dette des J.O.

Donc, non, je ne me réjouis pas de ces Jeux olympiques. Comme le groupe Ecologiste de Paris, je reste opposée à l'organisation de ces Jeux olympiques sous leur forme actuelle, parce que cela reste un événement pharaonique, avec des équipements qui ne correspondent pas aux besoins les plus urgents de la population.

Ce sont des budgets qui seront dépassés, on l'a déjà vu. Rien que la petite bagatelle de balade à Lima pour récupérer la réponse pour laquelle il n'y avait absolument aucun suspens, cela a coûté plus de 1,5 million. Je suis donc persuadée que tout continuera à exploser.

Regardez la loi olympique : aucune bataille de la France concernant la loi olympique alors que Los Angeles, elle, serait en capacité d'exiger du C.I.O. qu'il s'adapte aux exigences de Los Angeles. Là, non, on leur a déroulé le tapis rouge et on s'est aplati sur tout ! Résultat : les Jeux olympiques vont pouvoir déroger à beaucoup d'éléments de la loi française. Ils pourront déroger au Code de l'environnement, déroger au Code de l'urbanisme par un envahissement publicitaire de la Capitale, comme s'il n'y avait déjà pas trop de publicité sur Paris.

S'il y a des bénéficiaires, ce sera pour les organisateurs et s'il y a des déficits, ce sera pour l'Etat et la ville hôte. Résultat : on va avoir six mois de matraquage de la fête des sponsors, et non pas de la fête du sport, pour quelques semaines de jeux.

Maintenant, regardons la question vraiment du document qui nous est soumis concernant le C.O.J.O. J'ai lu attentivement et je suis assez étonnée que les collectivités-sites, par exemple, n'aient qu'une voix consultative à l'assemblée générale. Elles ne vont même pas siéger au conseil d'administration. Les acteurs publics sont minoritaires. Parmi eux d'ailleurs, le 93 est le moins bien loti. Les représentants des organisations syndicales des salariés, c'est pareil, ils n'auront qu'une voix consultative.

Alors, on nous parle par ailleurs de la transparence, des jeux sobres. J'ai entendu les collègues qui, avec beaucoup de conviction, disent : Ah ! On voudra savoir et avoir un droit de regard sur le montant des rémunérations. Mais vous serez minoritaires ! Les acteurs publics seront minoritaires dans ce conseil d'administration et minoritaires dans cette assemblée générale. C'est le conseil d'administration qui va fixer par ailleurs les indemnités. On n'aura donc pas de réponse par l'Exécutif sur le montant notamment du président du C.O.J.O., puisque c'est le C.A. qui le fixera. Est-ce que il y aura des jetons de présence dans ce C.A. ? On ne le saura pas, c'est le C.A. qui le fixera. Et comme vous ne serez pas majoritaires dedans, vous pourrez dire également : ce n'est pas de notre faute.

Voilà, c'est comme ça que cela va se passer.

On vote sur un règlement intérieur, cela tombe bien, on n'a même pas le texte ! Tout est fait pour que tout cela se passe de manière totalement opaque.

Donc, non. Je reste, vous le voyez, sur le sujet du projet de délibération mais il y aurait tellement de choses à dire par ailleurs sur ces Jeux olympiques. J'ai commencé à en dire hier concernant la convention entre Paris et le 93 sur ce mythe que les Jeux olympiques vont permettre le développement du 93 ; je le souhaiterais et j'en serais ravie.

Mais je le dis encore une fois, sur la porte de la Chapelle, je ne pense pas que le besoin, ni des Parisiens, ni des habitants des communes limitrophes, ce soit un Arena II. Rien qu'en plus le "naming" Arena, quelle caricature. Vous avez vu comment nous parlons maintenant, ici, dans cette Assemblée ? On ne peut plus dire un grand stade omnisports qui permet aussi du spectacle. Non, on est obligé de donner la marque pour que tout le monde se comprenne. On n'a pas besoin d'un deuxième grand Coca-Cola Arena ou d'un je-ne-sais-quoi II à cet endroit-là. On va l'appeler avec la marque, le "naming", exactement comme celui de Bercy auparavant, c'est ainsi que cela se terminera.

Je pense et je le redis, sur le 93, ce n'est pas d'une grande piscine olympique que l'on a le plus besoin. On aurait besoin de bassins écoles. Il manque énormément d'équipements de natation, puisque vous avez un jeune sur deux dans le 93 qui ne sait pas nager. Est-ce qu'on se préoccupe de cela ?

Je terminerai juste : vous n'avez cessé de nous dire que les Jeux olympiques permettraient d'encourager la pratique du sport. J'espère bien que la DASCO va être secouée comme il le faut pour que les colonies de vacances soient restaurées dès cet été, car c'est notamment dans ces colonies de vacances que beaucoup de jeunes découvrent de nouveaux sports.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Hélène BIDARD, que je ne vois pas et qui était censée présenter le vœu n° 51.

Je vous propose que l'on donne la parole à Jean-François MARTINS.

Vous les avez présentés dans vos interventions, normalement. Je n'étais pas en conférence d'organisation et je me tourne vers Mao PENINO.

Il était convenu, j'imagine, sur le projet de délibération SG 8 que les quelques vœux étaient présentés dans le cours des 9 interventions ? Oui, comme à notre habitude.

M. Mao PENINO, adjoint. - Comme c'est toujours le cas.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'ailleurs, cela a été le cas dans un certain nombre d'interventions.

On va essayer de retrouver Hélène BIDARD et je vous propose, Monsieur Jean-François MARTINS, de commencer à répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à tous les intervenants pour leur intervention sur cette adhésion de la Ville à l'association "Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques".

Je veux remercier ici tous ceux d'entre vous qui ont salué et souligné à juste titre que cette victoire de Lima s'était bâtie sur l'unité, pas simplement sur l'unité partisane mais aussi sur l'unité d'instances, de mouvements et de représentants d'organismes de corps divers. Le monde des acteurs publics évidemment : la Ville, l'Etat, la Région, la Métropole du Grand Paris, le Département de Seine-Saint-Denis, le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines, la Ville de Marseille, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, du côté des acteurs publics. Dans le même temps, l'unité des fédérations sportives olympiques et non olympiques : le Comité national olympique, le Comité paralympique. Tout cela a créé les conditions de la victoire.

Tout cela crée aussi les conditions de livraison de ces Jeux olympiques. La Ville de Paris n'est pas en régie directe d'organisation de ces Jeux olympiques. Je veux le dire car une partie des interventions laisseraient à penser que nous déciderons de tout, tout seul, et qu'il suffirait à la Ville de Paris de le décider pour que cela arrive.

Si je partage au moins une chose avec Danielle SIMONNET dans son intervention, oui, nous sommes minoritaires au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, oui, nous le sommes et à vrai dire, oui, c'est légitime car ce Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques est à 97 % financé par des fonds privés. 1,7 milliard d'euros du Comité international olympique, 1 milliard d'euros de billetterie, 1 milliard d'euros de sponsoring, 200 millions d'euros de produits sous licence et enfin une contribution générale des acteurs publics d'une centaine de millions d'euros spécifiquement pour les Jeux paralympiques. Cela veut dire que pour les 3,7 milliards, c'est à peu près 100 millions d'euros d'investissement public. Ainsi, évidemment que le mouvement sportif, qui était en "leadership" de cette candidature, va rester majoritaire dans ce comité d'organisation, d'autant plus qu'il est celui à travers la dotation du C.I.O. qui apporte la plus grande contribution.

C'est pourquoi l'ensemble des sujets de gouvernance qu'un certain nombre d'entre vous ont évoqué, sont extrêmement justes et importants. Cependant, ils doivent être pris en compte dans l'environnement qui est le nôtre, une gouvernance éminemment pluripartite, éminemment complexe dans laquelle la Ville jouera son rôle. Les statuts que nous adoptons aujourd'hui, c'est justement qu'au-delà de la part financière de la Ville - 10 millions d'euros sur 3,7 milliards au C.O.J.O. -, au-delà d'un mouvement sportif qui est majoritaire, nous avons obtenu des droits renforcés bien au-delà de notre influence et bien au-delà même de notre exposition au risque financier, avec un droit d'avis conforme.

Cela veut dire que ce comité d'organisation ne peut adopter son règlement intérieur, que nous n'avons pas encore reçu, que nous n'adoptons donc pas aujourd'hui et, comme je m'y suis engagé, qui sera présenté devant la Commission des élus Jeux olympiques de ce Conseil de Paris. Le règlement intérieur, le règlement financier, les révisions budgétaires, les changements de sites devront obtenir un avis conforme de la Ville de Paris avant qu'il soit soumis au C.A. du C.O.J.O. Cela veut dire que l'on a des droits bien supérieurs à notre poids dans ce conseil d'administration et même à notre implication budgétaire.

Deuxième élément, nous avons un droit d'information et de contrôle renforcé, notamment sur la question budgétaire et, enfin, nous avons imposé un certain nombre de dispositions, comme la création d'un comité d'audit, la création d'un comité d'éthique. Je réponds sur ce point sur le vœu que vous n'avez pas pu présenter, Madame la Députée, mais je comprends et il pose un sujet intéressant qui est celui de la place des partenaires privés, même si je crains qu'ils seront précisément dans les situations de conflit d'intérêts que vous évoquez, puisqu'ils seront à la fois sponsors à qui le comité d'organisation va vendre des prestations en échange des sponsors, et à l'intérieur du comité d'éthique. La question est donc à mon avis un peu compliquée.

Votre vœu demande que les partenaires privés soient représentés au sein du comité d'éthique. C'est ce qui est marqué dans votre vœu, Madame KUSTER. Et, objectivement, quand on voit la composition extrêmement impartiale de ce comité d'éthique aujourd'hui, au-delà même des acteurs publics, c'est : secrétaire général de l'O.C.D.E., vice-président du Conseil d'Etat, Premier Président de la Cour de cassation, Premier Président de la Cour des comptes, Défenseur des droits et directeur de l'Agence française anticorruption. Il n'y a donc pas d'intérêts privés, il n'y a même pas d'acteurs publics au sens collectivités locales ou Etat. Ce n'est vraiment que des instances indépendantes. Il me semble assez juste que ce comité d'éthique reste de cet ordre.

C'est pourquoi je vous proposerai de retirer ce vœu, tout en vous proposant de travailler à la place des partenaires privés dans la gouvernance future des Jeux.

Evidemment, je réponds à Mme JÉGO. Les administrateurs de ce comité d'organisation ne seront pas indemnisés. Qu'ils soient élus de la Ville ou sportifs, la participation au conseil d'administration du C.O.J.O. est intégralement bénévole. Je comprends les frustrations de M. BONNET et de Mme JÉGO qui étaient administrateurs du groupement d'intérêt public de candidature où la Ville de Paris avait 5 représentants. Elle n'en a plus que 3 eu égard aux enjeux de gouvernance que je viens d'évoquer, au poids notamment financier de la Ville dans ce comité d'organisation. Nous n'avons que 3 voix sur 34 et, par conséquent, cela réduit un certain nombre d'opportunités des uns et des autres d'y aller.

Cependant, Madame JÉGO, j'ai interrogé - et comme Mme KUSTER m'interrogeait également -, la Région Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris, qui enverront exclusivement des représentants de la majorité régionale et métropolitaine. Ainsi, par parallélisme des formes, la Ville de Paris adoptera la même logique, c'est-à-dire de représenter son Exécutif et sa majorité comme le fait la Région, comme le fait l'Etat, comme le fait la Métropole du Grand Paris, comme le fait le Département de la Seine-Saint-Denis.

Sur le contrat de ville hôte, je vais devoir forcément dépasser, Madame la Maire...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est même déjà fait, mais je vous invite à la concision.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Cela va être très compliqué, objectivement, vu le nombre de vœux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Tout est toujours très compliqué.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Ou alors j'émets des avis sur les vœux et je m'arrête. Cela va être très compliqué autrement, je le dis sincèrement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Rapidement, Monsieur MARTINS, ne perdez pas de temps.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Je vais essayer de faire aussi rapidement que possible.

Sur le contrat de ville hôte, Madame KUSTER, tout n'est pas figé, puisque justement nous devons adopter et passer en Conseil de Paris la convention d'exécution qui fait que nous allons transférer les droits de la ville hôte au

C.O.J.O., donc les responsabilités et les risques, et donc même les intérêts que vous suspectez d'être potentiellement en conflit d'intérêts seront transférés au C.O.J.O. et ne seront plus sous responsabilité de la Ville. Cette convention d'exécution du contrat de ville hôte sera soumise évidemment à ce Conseil.

Par ailleurs, vous ne découvrez rien et le débat démocratique a lieu, puisque toutes les lettres de garantie, qui ont été versées au dossier de candidature qui vaut contrat de ville hôte, ont été adoptées par ce même Conseil de Paris. Ainsi, l'ensemble des risques et des engagements pris par la Ville ont été débattus dans cette Assemblée. Trop peu débattus à mon goût mais en tout cas adoptés par cette Assemblée.

Sur l'héritage, c'est la question clé. Je veux dire deux choses très rapidement. Je pense que cette fondation doit exister, y compris pour aller tirer l'argent au sponsor des privés pour financer du développement du sport de proximité, mais enfin et surtout, je vous invite tous à ne pas reporter la responsabilité sur le C.O.J.O., sur la "Solideo", sur une fondation. La responsabilité, c'est la nôtre, celle de la Ville de Paris et il tiendra à ce Conseil de prendre des décisions courageuses, tout seul.

Pour rénover des terrains sportifs, on n'a besoin de personne, pour mener une politique ambitieuse, on n'a besoin de personne et je défendrai avant la fin de l'année une politique sportive à horizon 2024 qui nous permettra d'accompagner sans l'aide de quiconque, mais nous le déciderons souverainement ensemble, ce que nous voulons faire pour que Paris soit une ville plus sportive en 2024.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 49 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 19).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 du groupe les Républicains et Indépendants, avec une demande de retrait, sinon un avis défavorable. Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER. - Je le maintiens, mais je crains malheureusement que M. MARTINS ait mal compris. C'est peut-être mal rédigé, mais l'idée est "tant que les partenaires privés du C.O.J.O. puissent désigner un représentant au sein du comité d'éthique...", c'est ce que j'ai écrit, mais pas parmi les partenaires. C'est que le monde privé puisse aussi être présent dans ce comité d'éthique. C'était cette proposition qui ne me paraît pas complètement aberrante. Je maintiens donc ce vœu.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 50 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 50 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 20).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 8).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'équipe de football professionnelle féminine du P.S.G.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 52 relatif à l'équipe de football professionnel féminine du P.S.G.

La parole est à Pascal JULIEN pour deux minutes.

M. Pascal JULIEN. - Merci. Ce vœu demande à la Maire de Paris d'intervenir auprès des dirigeants du P.S.G. pour qu'ils offrent bien davantage de moyens à ses équipes féminines.

En effet, à l'automne, nous avons appris que l'équipe féminine du P.S.G. s'est vue contrainte, au profit des équipes masculines, de renoncer au Camp des Loges, de s'entraîner à Bougival et de jouer ses matchs à domicile, dans un stade d'une capacité inférieure à 2.000 places.

Il est, par ailleurs, regrettable que l'option de jouer au stade Jean-Bouin ne soit plus évoquée.

D'ailleurs, en décembre dernier, le staff technique de l'équipe féminine du P.S.G. a menacé de faire grève en demandant davantage de moyens. Au regard des dépenses financières et médiatiques considérables produites par le club du P.S.G. pour son équipe masculine - 400 millions d'euros rien pour acheter deux joueurs - un tel écart de traitement entre l'équipe féminine et l'équipe masculine n'est plus du tout acceptable, alors que le mercredi 24 janvier dernier, était organisée la Journée internationale du sport féminin, créée en 2014 pour lutter justement contre la sous-médiatisation du sport féminin.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JULIEN.

Pour vous répondre, Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur JULIEN, on est évidemment toujours favorable, il faut toujours en faire plus pour le sport féminin et le foot féminin en particulier. Je voterai donc ce vœu même si je le trouve un peu injuste. En effet, dire que le P.S.G. ne met pas de moyens sur le foot féminin, c'est totalement faux. Le P.S.G. féminine est aujourd'hui le premier budget de foot féminin en France, et c'est l'un des cinq plus gros en Europe.

Cela a même été classé par "l'International Federation of Football History and Statistics", comme le deuxième meilleur club féminin du monde. Je veux bien que le P.S.G. ait tous les torts, mais 7 millions d'euros sur le foot féminin, ce n'est pas du profit, ce n'est que du mécénat, c'est à pure perte aujourd'hui vu le modèle économique du football féminin.

Donc leur dire qu'ils ne mettent pas assez de moyens, c'est formellement faux et un peu injuste parce qu'en plus sportivement, elles sont finalistes de la Ligue des Champions en 2017. Ils viennent encore de recruter trois joueuses internationales de bon niveau, Andrine HEGERBERG que vous connaissez, Paulina DUDEK qui avait fait un très bon Euro aux Pays-Bas cet été, vous vous en souvenez sûrement, et Davinia VANMECHELEN, la milieu belge qui, elle aussi, sort d'une très belle saison et qui rejoindra le Paris Saint-Germain cet hiver.

Evidemment, ils peuvent toujours faire plus. Ils ont fait un choix, qui a été commenté dans la presse, de quitter Charléty pour leurs matchs, mais c'est un choix demandé par les joueuses, demandé par la direction sportive parce qu'un stade de 20.000 places pour jouer devant 1.000 personnes, c'est déprimant, c'est démobilisant pour les joueuses. Donc ce sont elles qui ont demandé d'aller jouer dans un stade plus petit. Elles nous ont demandé si on avait un stade plus petit à disposition dans Paris, mais nous n'en avons pas et elles se sont reportées sur Saint-Germain-en-Laye.

A un moment donné, on va voter ce vœu pour dire de faire toujours plus, mais attention à ne pas en permanence dire : le P.S.G., c'est mal, c'est méchant, mais de leur demander de faire plus de choses, en particulier dans un endroit où ils en font beaucoup.

Cependant, l'un des enjeux sera évidemment qu'il y ait plus de supporteurs de ce club féminin. La Coupe du monde de football 2019 féminin que nous accueillons en France et à Paris nous permettra avec notamment le dispositif "Foot d'Elles", des tournois de foot féminin, de promouvoir cette discipline et donc, de créer beaucoup de futures joueuses et supportrices du Paris Saint-Germain.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci. Nous y serons.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est ma matinée sportive, le vœu est adopté. (2018, V. 21).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants relatif au programme d'accompagnement de la Ryder Cup 2018.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 53 relatif au programme d'accompagnement de la Ryder Cup 2018.

La parole est à Mme BLADIER-CHASSAIGNE.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Ce vœu, Madame la Maire, a pour objet, une fois encore, d'attirer votre attention sur la Ryder Cup, mythique compétition de golf, qui aura lieu fin septembre 2018 et qui reste, à ce jour, ce que j'ai déjà qualifié de grande oubliée de la politique sportive de la Ville de Paris.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

La Ville, Monsieur le Maire, n'a pas pris la mesure de l'enjeu. La Ryder Cup est une extraordinaire opportunité pour faire découvrir le golf et mettre en pratique l'éducation de nos jeunes par le sport. La Ville de Paris a un rôle pédagogique à jouer. La Ville de Paris peut contribuer à démocratiser ce sport.

En revanche, un accompagnement a minima risque de priver des milliers de petits Parisiens de l'opportunité de découvrir ce sport.

Huit mois seulement nous séparent de cet événement ; huit mois seulement restent à la Ville de Paris pour manifester une réelle volonté politique d'accompagnement de cette compétition qui va attirer 250.000 spectateurs du monde entier sur trois jours. Il est donc plus que temps de prendre la mesure des enjeux de l'événement.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, premièrement, de constituer d'urgence un groupe de travail que Jean-François MARTINS nous avait promis en séance, deuxièmement, d'octroyer une subvention aux arrondissements désireux de s'engager dans l'accompagnement de la Ryder Cup, et par la même occasion, nous dire si la convention avec la Fédération française de golf a été enfin signée.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame BLADIER-CHASSAIGNE, pour nous permettre à chaque Conseil de Paris de partager, à la fois, votre passion du golf, votre passion de la Ryder Cup, et permettre à tous les conseillers de Paris qui sont passionnés de golf, pour certains même qui découvrent ce qu'est la Ryder Cup, de me permettre de faire un point.

En octobre 2017, nous avons fait l'horrible "One year to go" puisque c'est un terme anglais qui veut dire "un an juste avant l'événement" à la Tour Eiffel, accompagné de dix jours d'animation pour découvrir le golf au premier étage de la Tour Eiffel.

En avril 2018, à l'occasion de cette Ryder Cup, l'opération "Bougez malin" se déroulera, le 25 avril, au centre sportif Carpentier dans le 13e arrondissement, avenue Masséna, ce très beau centre. Ces "Bougez malin", qui font à la fois de l'alimentation, du conseil en nutrition et de la pratique sportive, seront autour du golf. Plusieurs milliers d'enfants seront sensibilisés grâce à la Ryder Cup, et c'est "Bougez malin".

En mai et juin 2018, ce n'est pas moins de quatre "Mercredis du golf", organisés dans quatre arrondissements différents dont le 15e, Madame BLADIER-CHASSAIGNE, au stade Suzanne Lenglen avec près de 200 enfants par jour qui vont taper la petite balle, dans deux zones prévues, des ateliers, du "putting", de la zone d'approche, tout ce qu'il faut pour découvrir le golf. A la fin de cette journée, ils recevront même un diplôme personnalisé et des "goodies".

En juillet et en août, c'est "Paris-Plages" qui sera aux couleurs du golf et de la Ryder Cup, dans le sable du bunker et dans le sable qu'il n'y a plus à "Paris-Plages", ils découvriront le golf sur un espace de 300 mètres carrés.

Enfin, fin septembre, la tant attendue Ryder Cup avec, sur le parvis de l'Hôtel de Ville lui-même, un village d'animation de golf et retransmission sur le parvis même de l'Hôtel de Ville de deux épreuves en direct.

Tout cela est accompagné par l'Office du tourisme et des congrès de Paris qui a accompagné le comité d'organisation sur la promotion internationale de l'événement.

Je vous invite également, pour qu'il y ait un héritage de cette Ryder Cup, à faire voter, dans le cadre du budget participatif, le projet du minigolf dans les parcs et jardins du 15e déposé par des habitants et qui ferait un très bel héritage.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Cela s'applaudit en effet. Merci beaucoup.

Vous aurez donc compris que M. Jean-François MARTINS vous propose de retirer votre vœu, sinon il y apportera un avis défavorable.

Le retirez-vous, Madame ?

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Je ne le retire pas et j'attends la réponse sur la convention avec la Fédération française de golf que je n'ai pas entendue.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Elle sera soumise au prochain Conseil. Question-réponse, vous pouvez donc retirer votre vœu.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Je maintiens le vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au réseau "Môm'Artre".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le vœu n° 54 relatif au réseau "Môm'Artre".

La parole est à Mme DASPET pour deux minutes.

Mme Virginie DASPET. - Merci. Forcément, la transition va être un peu difficile après la Ryder Cup, le sujet va être un peu moins guilleret, puisque nous allons parler une nouvelle fois d'associations mises en difficulté par la suppression des contrats aidés.

Je pense qu'ici, tout le monde connaît le réseau "Môm'Artre", les signatures des maires d'arrondissement concernés seront là pour rassurer ceux qui ne connaîtraient pas son action particulièrement structurante. C'est une association qui propose, à travers 6 antennes dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements, un accueil après l'école, les soirs, les mercredis, les samedis, les vacances scolaires, avec la particularité de proposer à la fois une garde et des pratiques artistiques, puisque c'est toute l'originalité de son projet.

La difficulté aujourd'hui, c'est que cette association travaillait en s'appuyant sur des contrats aidés, un socle de quatre emplois tremplins et de 11 CUI-CAE concernant essentiellement des postes d'animateur et donc d'accueil.

C'est une association qui entre particulièrement dans ce que nous demandons, notamment pour l'accueil des enfants des quartiers populaires, puisque les tarifs horaires sont adaptés, on peut payer de 10 centimes à 10 euros de l'heure selon les revenus des familles. Et donc, c'est un réseau qui apporte véritablement sa contribution à la mixité sociale.

Face à cette situation, vous l'avez compris, 15 emplois aidés vont disparaître, dont certains ont d'ores et déjà disparu.

La demande porte sur le fait que la Ville de Paris, comme l'Etat, puisse s'engager à travers une convention pluriannuelle d'objectifs, c'est-à-dire en sécurisant les financements sur plusieurs années.

Egalement, interpellier la Région Ile-de-France pour qu'elle contribue au financement de l'association à la hauteur des crédits qu'elle versait de manière plus indirecte sur le soutien aux emplois tremplins. Et bien évidemment, que les services de l'Etat lui proposent toute aide possible par le biais d'aides directes ou indirectes au soutien d'emplois.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, chère Virginie DASPET, chers collègues, l'association "Môm'Artre" propose une solution de garde artistique pour les enfants de 4 à 11 ans dès la sortie de l'école, accessible à toutes et à tous à un prix calculé en fonction des revenus des parents.

Au-delà du goûter, de l'aide aux devoirs et des activités artistiques, les six antennes "Môm'Artre" sont aussi avant tout des lieux de vie de quartier. Créatrices de lien social et de convivialité entre les habitants, elles ouvrent régulièrement leurs portes à tout événement proposé par les riverains.

"Môm'Artre" intervient également dans les écoles pour des ateliers artistiques dans le cadre des T.A.P., favorisant ainsi la lutte contre le décrochage scolaire, renforçant la mixité sociale et la démocratisation de la pratique artistique.

Bref, c'est une association bien connue de l'Hôtel de Ville et des arrondissements, je l'avais soutenue lorsque j'étais adjointe chargée de l'économie sociale et solidaire de Bertrand DELANOË, effectivement, qui a su prendre un bon envol et même d'ailleurs se développer en dehors de Paris dans d'autres villes de France.

Bon nombre de mes collègues adjoints la soutiennent, que ce soit Patrick BLOCHE, Colombe BROSSEL, ou encore Hélène BIDARD, tant les actions transversales que mène le réseau "Môm'Artre" font écho à la feuille de route que nous nous sommes fixée à Paris en direction des petits Parisiens et de leurs parents.

Alors oui, chère Virginie DASPET, voir mise en danger cette association ne nous laisse pas indifférents.

Nous avons tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises ici, sur l'impact de la quasi-disparition des contrats aidés sur l'activité associative et la vie de nos quartiers. Nous avons ici une illustration concrète de ces décisions avec la situation de "Môm'Artre".

Je donne donc un avis favorable à votre vœu, qui appelle la Région et l'Etat à leurs responsabilités.

Par ailleurs, je vous confirme que nous allons maintenir notre soutien à "Môm'Artre" et l'inscrire clairement dans la durée, notamment par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs dès cette année, pour sécuriser les financements de cette association du côté de la Ville de Paris.

Je vous remercie pour ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 54 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 22).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris relatif au maintien de l'AGECA dans ses locaux (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 55 relatif au maintien de l'AGECA dans ses locaux à Paris 11e.

La parole est à M. VAUGLIN, maire du 11e.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci.

Si j'interviens aujourd'hui, après un vote unanime du Conseil d'arrondissement, c'est pour exprimer notre soutien à l'AGECA, structure qui apporte un service essentiel à la vie locale, la vie associative, la vie démocratique, qui porte des activités d'éducation, d'accès au droit, à l'emploi, à la santé et à la culture.

C'est donc un acteur majeur dans notre arrondissement, qui se trouve aujourd'hui en danger parce que son propriétaire, l'Association diocésaine de Paris, a décidé, unilatéralement, de multiplier par 3,5 son loyer.

C'est un grave danger, car les finances de l'AGECA ne peuvent pas l'assumer, qui pèse sur cette structure essentielle dont je souligne qu'elle existe depuis 40 ans suite à la reconstruction d'un ensemble immobilier comprenant une église, des logements sociaux et ces salles qui sont utilisées par l'AGECA.

C'est donc un accord historique que l'Association diocésaine de Paris veut remettre en cause aujourd'hui pour des raisons bassement budgétaires et économiques, et nous ne pouvons pas nous résoudre à voir ainsi disparaître l'AGECA.

C'est pourquoi, chers collègues, nous vous demandons votre solidarité et votre soutien pour que nous puissions faire en sorte que l'AGECA reste dans les locaux qu'elle occupe, dans des conditions tarifaires lui permettant des locations à prix réduits des salles pour la vie associative et démocratique de notre arrondissement.

Merci de votre soutien.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, cher François VAUGLIN, chers collègues, après le Conseil du 11e arrondissement, merci de nous permettre de réaffirmer notre soutien à l'AGECA, un acteur associatif qui joue un rôle essentiel dans le 11e arrondissement, mais aussi bien au-delà à Paris.

Vous le rappelez, cette association historique fondée à l'initiative d'habitants du quartier est implantée rue de Charonne depuis 1974.

Elle facilite l'accès au multimédia à travers son espace public numérique, et contribue fortement au développement de la vie associative parisienne en offrant un appui et un accompagnement aux associations, et surtout en leur mettant à disposition des salles de réunion.

C'est d'ailleurs à ce titre que depuis 2015, au titre de la vie associative, la Ville a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs et finance l'AGECA à hauteur de 25.000 euros chaque année.

La décision du Diocèse d'augmenter le loyer consenti à l'AGECA dans des proportions insoutenables pour l'association nous paraît peu en phase avec la volonté, en particulier de la paroisse, de s'ouvrir sur le quartier et de favoriser le lien social dans le 11e arrondissement.

Aussi, j'émet un avis favorable à votre vœu pour que le dialogue entre la Ville et l'Association diocésaine, propriétaire des locaux, se poursuive et aboutisse rapidement. Vous pouvez compter sur mon soutien et sur mon investissement dans ce dossier.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Les salles de l'AGECA sont indispensables à la vie citoyenne du 11^e arrondissement et de l'Est parisien.

Ce vœu a été voté à l'unanimité dans le 11^e.

Les écologistes avaient demandé à être cosignataires, c'est sans doute une erreur, un oubli que cette demande n'ait pas été mentionnée. Nous demandons que cette erreur soit rectifiée, je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 55 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 23).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la réalisation des projets du budget participatif.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 56 et 56 bis relatifs à la réalisation des projets du budget participatif.

La parole est à M. Thomas LAURET pour deux minutes maximum.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un vœu commun entre le groupe PPCI et le groupe Démocrates et Progressistes, qui vise à attirer votre attention sur le risque de déception lié à la mise en œuvre du budget participatif.

Nous maintenons tous que c'est un excellent outil adopté par les Parisiens, un outil de l'engagement citoyen et de la démocratie participative particulièrement positif.

Cependant, il semble mal maîtrisé à certains points de vue. Nous avons quelques exemples de dossiers, qui après des votes de un, deux, trois ans n'ont pas forcément démarré.

Nous avons d'ailleurs à ce Conseil un projet de délibération lié à une demande de subvention à l'Etat pour une rénovation des fontaines de la porte de Saint-Cloud. Il faut savoir que ce sujet a été voté en budget participatif il y a deux ans, il est dommage que l'on attende deux ans pour demander cette subvention.

Nous avons des murs végétalisés qui ont été votés et qui n'ont pas démarré. Nous avons des problèmes réglementaires sur, par exemple, la salle de ping-pong qui était prévue sur le carrefour parce qu'on est dans le site du bois de Boulogne. Donc, on s'aperçoit que l'expertise préalable à la mise en œuvre des différents projets est parfois insuffisante et incertaine. Je comprends et nous comprenons la nécessité d'avancer avec rapidité. Néanmoins, il faut améliorer le calendrier, vérifier la réalisation des projets, suivre cette réalisation pour éviter que ce beau budget participatif n'engendre trop de déceptions.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre et vous rassurer, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, cher Thomas LAURET, mes chers collègues, vous attirez mon attention sur une priorité que nous avons bien en tête : la réalisation des projets votés par les Parisiennes et les Parisiens dans le cadre du budget participatif. C'est en effet la condition sine qua non de la réussite du dispositif. Tout le monde a conscience, je pense, du caractère éminemment innovant du budget participatif et du challenge collectif immense qu'il représente pour notre administration. J'ai souvent expliqué ici que le budget participatif que nous mettons en œuvre n'est pas encore un processus totalement finalisé, mais en constante évolution. En même temps que nous le déployons, nous l'affinons, nous l'améliorons, nous le peaufinons. La mise en œuvre des projets votés est, bien sûr, notre priorité.

Nous avons ainsi développé, depuis 2016, un outil de back office extrêmement performant appelé "Eudonet", qui permet aux directions et aux arrondissements un suivi précis et permanent du niveau de réalisation des projets. Des comités de pilotage de suivi des projets ont été mis en place par le secrétariat général avec chaque direction opérationnelle. Les arrondissements sont de plus en plus nombreux à organiser des comités de suivi au niveau local, mais force est de constater que certaines mairies, et notamment le 16^e arrondissement, n'organisent pas ce type de comité de suivi et ne font pas, ainsi, un travail de suivi précis.

Vous souhaitez que le site "budgetparticipatif.paris" soit mis à jour et je partage pleinement ce souci de transparence et d'information. Aujourd'hui, pour 82 % des projets, les dates de livraison sont indiquées, ce qui n'est pas si mal quand on sait le nombre de projets qui sont aujourd'hui mis en œuvre et qui ont été votés.

Sur les abandons ou retards que vous mentionnez, je partage votre vigilance, mais pas votre inquiétude. Ainsi, seulement 2,8 % des projets votés ont dû être abandonnés parce qu'on s'est aperçu, suite à une expertise plus approfondie - qui ne peut pas être celle qui est menée en amont puisqu'il s'agit simplement d'une pré-étude - que ces projets devaient être abandonnés.

Je voudrais quand même rappeler que 700 réalisations ont été déjà faites, grâce au budget participatif, dans tout Paris...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Vous allez vers votre conclusion ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - ... Ce qui n'est pas rien.

Nous avons des outils d'évaluation qui nous permettent de continuer à nous améliorer. Aussi, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui reprend pour partie vos propositions, mais qui met l'accent aussi sur d'autres actions que nous sommes prêts à amplifier pour mieux tenir les délais et mieux communiquer en toute transparence avec les Parisiens. Il s'agit de la poursuite des comités de pilotage avec un rôle clé des arrondissements en la matière ; l'introduction d'éléments de calendrier dans les projets soumis au vote qui sont susceptibles d'avoir des délais de réalisation importants ; la mise à jour régulière du site...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - ... Et l'actualisation de "La Gazette des réalisations", que j'ai amenée ici pour vous rappeler...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - ... qu'elle existe et qu'elle permet de suivre la réalisation des projets. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci !

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Donc, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est bon pour vous, Monsieur LAURET ?

M. Thomas LAURET. - Oui. Dans la mesure où nos préoccupations ont été prises en compte, nous retirons notre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 56 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 24).

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons entamer l'examen des projets de délibération de la 1ère Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, M. GABORIAU, pour trois minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, compte tenu de la fermeture du système d'information de la Direction des Finances et des Achats en raison du basculement des nomenclatures M14 et M52 vers la nomenclature M57, j'ai informé les membres de la Commission que les tableaux de bord ne pouvaient pas être présentés à la Commission des finances de ce mois-ci. Néanmoins, mon collègue, Emmanuel GRÉGOIRE, s'est engagé, avec le directeur des finances, à envoyer ces éléments aux membres de la Commission sans attendre le Conseil de Paris du mois de mars.

Nous avons évoqué de nombreuses interventions sur le rapport comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion par la Ville de Paris des animations emblématiques conduites sur le domaine public pour les exercices 2010 et suivants. Nous avons évoqué qu'il s'agissait, en effet, de la Foire du Trône et de la Fête à Neuneu pour les fêtes foraines, mais aussi le feu d'artifice et le concert du 14 juillet, les animations de Noël sur les Champs-Élysées, ainsi que la Grande Roue de la place de la Concorde. Il est indiqué, dans ce rapport, que même si les animations publiques sont assurément des succès populaires, l'organisation de ces animations a donné lieu à des irrégularités graves et répétées, et que la Ville de Paris optimise insuffisamment les revenus du domaine public.

Nous avons enfin débattu, à la présentation de notre collègue Mme GUHL, de la programmation du fonds social européen du Département.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au service public postal.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons les vœux n° 57 et n° 57 bis relatifs au service public postal.

La parole est à Danielle SIMONNET, si elle accepte de repartir en courant vers sa place sans tomber. On a déjà failli perdre M. de FROMENT.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais oui, grande sportive que je suis.

Ce vœu relatif au service public postal parisien reprend, en fait, le courrier que vous avez dû recevoir, qui a été élaboré par le collectif de défense des usagers de la Poste des 10e, 12e, 14e, 19e et 20e arrondissements de Paris, qui regroupe également les syndicats CGT et SUD, la "Convergence des services publics", les organisations telles qu'"Attac", C.N.L., Ensemble, L.D.H., L.O., N.P.A., P.C.F. et Parti de Gauche. Dans cette lettre ouverte, il sollicite une audience concernant la présence postale sur la Ville de Paris. Parce que, mes chers collègues, comme vous le savez, la Poste, dans sa stratégie sur la Capitale, multiplie les fermetures de bureaux, les transformations de bureaux de poste en agences bancaires, l'externalisation de certaines opérations postales, et met à mal le service public et l'égalité d'accès au service public.

En fait, on assiste, comme en province, au démantèlement des services publics postaux dans un but uniquement lucratif. Une partie des opérations postales est externalisée dans des antennes privées, sans aucune garantie concernant la pérennité de l'activité, la compétence des agents, le respect de la déontologie, la sécurité des

biens et des personnes. Les réductions d'horaires d'ouverture des bureaux de poste, motivés uniquement par la volonté de réduire les effectifs du personnel, entraînent une dégradation de l'accès au service public pour les usagers de la Poste et pas uniquement pendant la période estivale. Le recours croissant de la Poste à l'intérim pour la réalisation des opérations postales, renforce la précarité des salariés et contribue à la dégradation de la qualité du service rendu. En clair, depuis août 2014, la Poste a fermé 37 bureaux et d'autres bureaux sont menacés de fermeture.

Je sais qu'il y a un vœu de l'Exécutif que je voterai, mais je maintiendrai le mien pour la raison suivante. C'est que, à travers mon vœu, je souhaite que la Ville de Paris interpelle la direction de la Poste et le Gouvernement en faveur de l'instauration d'un moratoire sur les fermetures et les externalisations de services. Cette question de moratoire est importante.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je souhaite également que nous affirmions notre opposition à l'installation des relais poste dans les supérettes et les supermarchés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je vais donner la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

J'ai été saisie de deux explications de vote : l'une de Nicolas BONNET-OULALDJ, l'autre d'Atanase PÉRIFAN.

Madame GABELOTAUD ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, Madame la Conseillère, Madame SIMONNET, merci pour votre vœu et merci de nous interpeller une nouvelle fois sur ce sujet important qu'est la présence postale à Paris. Nous sommes saisis, depuis de nombreuses années et de très nombreuses séances du Conseil de Paris, de vœux concernant les mutations de la Poste, son implantation, le recul du service public postal dans les quartiers et la transformation, voire la disparition des bureaux de poste dans de nombreux arrondissements.

L'attachement de l'Exécutif et du Conseil de Paris a été rappelé à plusieurs reprises : à l'occasion du vote de nombreux vœux, lors d'un important débat en 1ère Commission et en séance de juillet 2017, débat qui a été suivi du vote d'un vœu de l'Exécutif nous engageant dans une relation partenariale exigeante avec la Poste. Cependant, et comme vous le rappelez assez justement dans votre vœu, la fermeture régulière, depuis 2014, de bureaux de poste à Paris et les mobilisations locales en cours dans plusieurs arrondissements autour de bureaux de poste, nous interpellent sur la stratégie développée par la Poste dans l'organisation du service public postal parisien.

Il est vrai que les nouvelles technologies de l'information, de la communication impactent très fortement l'organisation et le fonctionnement du service public postal. Nos façons de communiquer et de consommer ont été assez radicalement transformées ces dernières années. Il est donc logique que la Poste tente de développer et de déployer une organisation qui lui permette de tenir des objectifs de modernisation et de rentabilité.

Pour autant, ce que nous souhaitons pour les Parisiens, c'est que cette adaptation aux nouveaux usages maintienne le maillage de proximité, en particulier dans les quartiers populaires et de garantir un service public rendu, grâce à des employés d'une grande compétence, connue et reconnue par les usagers.

Cette organisation a, hélas, conduit la Poste à plusieurs fermetures : plus de trente depuis 2014. Il y a donc un impact réel pour les Parisiens, notamment ceux des quartiers populaires, avec le développement de ces postes relais, des partenariats avec des entreprises de commerce de proximité, qui ne sauraient être reconnus comme un service postal existant.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Je vous fais part d'un certain nombre de petites modifications, surtout sur le moratoire dans un vœu de l'Exécutif.

Je vous demanderai de retirer votre vœu, en faveur du vœu de l'Exécutif éventuellement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu ?

Non, il est maintenu.

J'ai été saisie de deux explications de vote.

M. BONNET-OULALDJ, puis M. PÉRIFAN.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, nous voterons le vœu de l'Exécutif, qui nous permet de nous rassembler, mais je profite de ce vœu pour dire que notre Conseil sera aujourd'hui également saisi du renouvellement de la Commission départementale de présence postale territoriale. On sera amené à voter.

Je préside cette instance depuis 2014. J'ai fait part de ma disponibilité pour continuer mon mandat. C'est un engagement dans lequel j'ai toujours pesé pour que les citoyen-nes et les salarié-es soient associé-es aux discussions. J'ai d'ailleurs pris l'initiative, à plusieurs reprises, de recevoir les représentant-es du personnel. Comme beaucoup d'élu-es, nous avons participé aux mobilisations citoyennes, à chaque fois qu'un bureau de poste était menacé.

Beaucoup d'élu-es dans cet hémicycle ont déposé des vœux, dans les arrondissements, à chaque fois qu'un bureau de poste a été menacé. Nous avons aussi collecté plus de 8.000 signatures de pétition, en 2016, que j'ai déposées moi-même en C.D.P.P.T., auprès de la direction de la Poste. Nous avons accompagné les syndicats en 2016 à la direction nationale de la Poste.

J'ai interpellé à plusieurs reprises la Maire de Paris et elle nous a accordé un débat organisé en mai 2017, où nous avons voté, Madame SIMONNET, un vœu commun qui interpelle la direction de la Poste. Alors, je sais, vous n'étiez pas en séance et vous n'êtes pas intervenue au moment de ce débat. Mais je voudrais dire, à Mme SIMONNET et à l'ensemble des agent-es mobilisé-es, que, depuis toujours, depuis 2014, les élu-es socialistes, communistes, écologistes, vous-même, des élu-es de droite, ont interpellé sans cesse la direction de la Poste.

La responsabilité n'est pas forcément à chercher auprès de notre Conseil de Paris, mais auprès de la direction de la Poste... et de l'Etat ! J'ai saisi aussi par courrier le Ministre qui, pour l'instant, ne m'a pas répondu sur la situation parisienne.

C'est pour cela que nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. PÉRIFAN.

M. Atanase PÉRIFAN. - Merci, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, je vous remercie de bien vouloir faire silence.

Nous sommes tous ici attachés aux services publics de proximité qui sont indispensables, en particulier pour les personnes âgées et fragilisées. Leur fermeture isole encore un peu plus ces personnes.

Anne HIDALGO avait évoqué, lors de ses vœux, la mise en place d'un service "Allo senior", visant à permettre aux seniors d'être accompagnés dans leurs déplacements.

Notre groupe votera donc favorablement le vœu de l'Exécutif et s'abstiendra sur le vœu de Mme SIMONNET.

Toutefois, je voudrais mettre en garde notre Conseil sur les effets d'annonce auxquels la Mairie de Paris nous a habitués depuis quelque temps : aucun calendrier sur le dispositif "Allo senior", ni détails de ce dispositif n'ont été communiqués depuis.

Je serais heureux que l'on puisse être informé de la suite donnée aux bonnes intentions de Mme HIDALGO.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 57 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 25).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux modalités de vote lors des élections professionnelles.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 58 relatif aux modalités de vote lors des élections professionnelles.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour 2 minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce vœu est pour nous d'une importance capitale, parce qu'il s'agit de démocratie.

Lorsque, dans cet hémicycle, dans cette séance, nous allons adopter le principe d'une votation citoyenne, qui permettra aux Parisien-nes de voter sur les mesures du Plan Climat, lorsque nous organisons des consultations citoyennes, nous invitons le Conseil local de la jeunesse, il serait bien, aussi, d'appliquer les mêmes mesures de démocratie pour le personnel de la Ville, lorsqu'il y a des élections professionnelles, qui auront lieu en décembre.

Nous avons appris qu'il semblerait que la Ville ne procéderait que sous une forme de vote par correspondance et ne permettrait pas aux agent-es de se déplacer physiquement sur leur lieu de travail pour voter.

Nous demandons donc par ce vœu que la Maire de Paris renonce au seul vote par correspondance pour les élections professionnelles du 6 décembre, à l'exception des cas prévus par le décret, et de revenir au vote à l'urne.

Je voudrais vous dire que vous avez tous reçu des courriers par les organisations syndicales, qu'il y a, bien sûr, un débat, mais la majorité des agents représentés par les organisations syndicales se sont exprimés en disant qu'ils voulaient les deux systèmes.

Je ne vois donc pas pourquoi on supprimerait aujourd'hui le vote physique par l'urne, au détriment de la volonté des agents.

Voilà le vœu que nous présentons et j'espère que nous allons être entendus.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD, pour 2 minutes maximum.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, renoncer ? Non, jamais. Ce n'est pas dans ma nature. Je crois que nous devons être capables de débattre et de progresser, mais vous verrez que du chemin a été fait depuis nos discussions, non seulement avec les groupes politiques, mais également avec les syndicats qui sont en effet divisés sur ce sujet.

Vous interrogez la Maire de Paris au sujet...

Madame BERTHOUT, Monsieur... Le sujet, c'est les élections syndicales.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Allez-y, Monsieur GIRARD, avancez.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Oui, mais j'irai à mon rythme.

Comme vous l'indiquez, il a été décidé de privilégier le vote par correspondance comme mode de scrutin, c'est exact.

Ce choix est partagé par une très large majorité des organisations syndicales représentées à la Ville de Paris. Le vote par correspondance avait été majoritairement utilisé lors des élections de 2014. Nous avons d'ailleurs fait le

choix, après nos échanges avec les organisations syndicales, de ne pas mettre en place le vote électronique pour éviter toute inégalité d'accès au vote...

Si je dérange, dites-le !

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Chers amis, pourriez-vous, s'il vous plaît, laisser à Christophe GIRARD, qui n'a que 2 minutes pour répondre sur ce vœu important, le niveau de concentration nécessaire ?

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - La concentration, je l'ai. J'aimerais juste qu'il y ait de l'écoute. Déjà que les bancs sont clairsemés, ce n'est pas très agréable.

Nous avons d'ailleurs fait le choix, après nos échanges avec les organisations syndicales, de ne pas mettre en place le vote électronique pour éviter toute inégalité d'accès au vote, contrairement au budget participatif où l'on peut voter par mail.

Je souhaite que nous ne nous trompions pas de débat. Le sujet qui nous préoccupe et nous mobilise pour les élections de la fin de l'année n'est pas le mode de scrutin mais la mobilisation des agents de la Ville.

Je fais campagne, régulièrement, en effet, avec la DRH, pour inciter les agents à aller voter massivement en décembre prochain. L'enquête récente du Centre d'études la vie politique française - le C.E.V.I.P.O.F. - a montré la défiance qu'il y a vis-à-vis, certes, des partis politiques, mais également des organisations syndicales. La baisse de la participation aux élections professionnelles est une tendance générale depuis 2008, quel que soit le mode de scrutin.

Notre enjeu majeur ne porte pas sur le mode de scrutin, mais sur la mobilisation, je le répète. Le choix d'un mode de scrutin unique répond à un besoin de lisibilité pour les agents. Le vote par correspondance est également un système plus accessible, plus indépendant, que le vote à l'urne. Il s'agit d'un système clair, simple, lisible, où vous recevez à votre domicile le bulletin, respect de l'intimité morale et physique pour réfléchir au vote que vous souhaitez faire. Il permet, en outre, aux agents en congés maladie, ou en congés tout court, ou ayant des contraintes professionnelles, de pouvoir voter. Il facilite l'expression et la participation des agents de la Ville qui travaillent de manière déconcentrée dans les écoles, les crèches, les ateliers, les jardins publics.

Mais, en effet, 40 %...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - C'est un sujet clé !

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Aucun des sujets examinés dans cette Assemblée n'est pas un sujet clé.

Néanmoins, nous en sommes à l'examen du vœu n° 58...

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Vous savez, quand vous êtes interrompus plusieurs fois, cela n'aide pas à se concentrer...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous dépassons systématiquement le temps de parole sur les vœux. Avec beaucoup de courtoisie et de sourire, j'essaie de faire en sorte que nous ne terminions pas demain soir car c'est aujourd'hui la projection sur laquelle nous sommes et nous aurons des bancs encore plus clairsemés.

Donc, Monsieur GIRARD, je vous invite à aller vers votre conclusion très sereinement et tranquillement sur un sujet, je le répète, important.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Vous êtes applaudie par l'opposition, Madame BROSEL. C'est nul !

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Avançons !

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Donc, il y a une proposition d'amendement à votre vœu.

Je propose donc à votre vœu de supprimer les 5e et 9e considérants et remplacer votre demande, si vous en êtes d'accord, par "la Maire de Paris complète le dispositif du vote par correspondance par l'installation d'une urne dans chaque mairie d'arrondissement où les agents pourront déposer leur enveloppe reçue à leur domicile". Et bien

entendu, cela va de soi, pendant le temps de travail, ce qui était une grande préoccupation que vous aviez sur la mobilisation.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BONNET-OULALDJ, est-ce que ces demandes d'amendement vous conviennent ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Tout d'abord, Madame la Maire, la démocratie n'a pas de prix, c'est ce que m'a répondu Anne HIDALGO, et cela demande du temps. Donc prenons le temps pour une élection qui concerne 55.000 agents.

Non, mais soyons sérieux ! On passe du temps sur des sujets de caniveaux ou des "conneries". Là, il s'agit d'une élection professionnelle et vous nous coupez...

Je demande une suspension de séance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Elle est de droit et elle vous est accordée pour une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures vingt minutes, est reprise douze heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous reprenons après cette suspension de séance d'une minute.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux modalités de vote lors des élections professionnelles.

Vœu déposé par l'Exécutif (suite).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur BONNET-OULALDJ ?

Nous écoutons tous et je ne suis pas seule responsable du fait que l'ensemble des groupes aient adopté un règlement intérieur de notre Assemblée. Aussi étrange que cela puisse paraître, il s'applique à chacun et chacune d'entre nous. Rien n'est plus difficile pour un élu que de tenir dans ce temps de 2 minutes, mais c'est une règle que nous nous sommes collectivement donnée.

Je me permets, là aussi, de dire : respectons les règles.

Monsieur BONNET-OULALDJ, la parole est à vous.

Ensuite, j'ai une demande d'intervention de Mme la présidente du groupe les Républicains.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Excusez-moi d'avoir été un peu emporté par la passion de la démocratie. Cela dit, l'amendement que me propose M. GIRARD, je le compléterai.

Puisque vous évoquez les mairies d'arrondissement, je pense qu'il faut aussi cibler certains sites municipaux. Je vous propose : complète le dispositif du vote par correspondance par l'installation d'une urne dans les mairies d'arrondissement et plusieurs sites municipaux.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole, puis je donnerai la parole à Mme BERTHOUT.

Proposition ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Ma proposition est claire : une urne par mairie d'arrondissement, qui est la maison commune et qui est un lieu de grande neutralité. Je pense que c'est bien.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais faire deux remarques sur l'organisation de nos débats, très rapidement.

D'abord, même si je comprends M. l'Adjoint qui, dans un souci consensuel fait des propositions orales, je souhaiterais sur un sujet important comme cela que l'on puisse avoir une petite trace écrite. Franchement, ce n'est pas pour compliquer la vie.

Deuxième chose que je dis à l'attention de tous mes collègues. Si de manière systématique maintenant, le lundi matin, Mme la Maire de Paris, sans consulter personne, fait monter sur cette tribune des personnes au demeurant très respectables qui rallongent pendant une heure ou une heure et demie nos débats, alors qu'on peut avoir des consultations écrites, eh bien nous allons de plus en plus ou plutôt de moins en moins avoir de temps pour nos débats au profit de consultations citoyennes. Celles-ci sont très intéressantes mais je redis que ce n'est pas leur place ici dans un débat démocratique entre Conseillers de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Autant je souscris à votre demande de trace écrite et il y aura en effet une proposition qui peut être faite par Christophe GIRARD de transmettre à l'ensemble des groupes la trace écrite, autant notre Assemblée est une assemblée démocratique qui se doit donc d'être ouverte à l'ensemble de ceux qui nous accompagnent.

Monsieur PENINO, vous avez la parole.

Puis nous essayerons de voter sur ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint. - On ne va pas revenir là sur un débat sur comment est-ce qu'on peut faire intervenir nos concitoyens, la société civile dans nos assemblées. Je pense qu'on peut l'avoir et qu'on l'a déjà eu. Par contre, vous venez de dire une contrevérité et je m'inscris immédiatement en faux.

Mme la Maire de Paris, Anne HIDALGO, n'a pas pris la décision toute seule sans consulter personne puisque cela a été décidé en Conférence d'organisation qui réunit l'ensemble des présidents de groupe. Vous y êtes minoritaires, Madame BERTHOUT, mais ce sont les électeurs qui l'ont décidé et il va falloir que vous finissiez par l'accepter.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BONNET-OULALDJ, est-ce que nous pouvons soumettre au vote le vœu amendé avec la réponse de M. GIRARD ?

On peut le soumettre mais...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je propose de soumettre les deux votes. Nous maintenons notre vœu et nous acceptons l'amendement de M. GIRARD.

Donc, je propose les deux votes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons mettre aux voix le vœu n° 58 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Monsieur GIRARD, nous sommes d'accord ? Avec un avis défavorable de l'Exécutif et un vœu amendé oralement que vous proposez. Nous sommes d'accord ? Très bien. Une explication de vote, ai-je entendu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - On vote sur le vœu de M. BONNET-OULALDJ ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Oui, les deux. Il n'est pas retiré.

Tout ceci est finalement relativement clair, mes chers collègues, si nous prenons trois minutes pour nous concentrer : nous avons un vœu initial du groupe Communiste - Front de Gauche, que nous soumettons au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif, et nous avons un vœu de l'Exécutif qui, repartant du premier vœu, est amendé. Une trace écrite vous sera transmise évidemment sur les amendements que nous soumettons avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 58 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 26).

Merci.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la lutte contre les discriminations au sein des services de la Mairie de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc passer au vœu n° 59 relatif à la lutte contre les discriminations au sein des services de la Mairie de Paris.

Madame FANFANT, la parole est à vous, pour deux minutes maximum.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Je vais essayer de faire vite.

Madame la Maire, la Ville de Paris est signataire de beaucoup de chartes. Elle est pleine de bons sentiments concernant les discriminations, que ce soit en général mais également au sein des services de la Ville. Bien évidemment, vous avez mis en place un service d'accueil téléphonique afin que les agents, se sentant victimes de discriminations quelles qu'elles soient, puissent s'exprimer sur le sujet. Cependant, nous n'avons pas d'informations concernant ce qu'il se passe. On ne peut pas mesurer l'efficacité des mesures qui sont prises par la Ville pour lutter contre les discriminations.

Nous aurions souhaité pour cela, parce que depuis hier nous avons pointé à différentes reprises et pas plus tard que tout à l'heure sur la Ryder Cup que beaucoup de promesses ont été faites, mais elles n'ont finalement engagé que ceux qui les ont écoutées, comme d'habitude.

Sur ce sujet qui est assez important et à l'approche de la semaine de la lutte contre les discriminations, nous aurions souhaité que la Ville puisse nous faire un état des mesures et des résultats, bien évidemment, qui ont été pris depuis ne serait-ce que le début de la mandature, sur la lutte contre les discriminations et les situations. Pour tout vous dire, j'ai choisi de proposer ce vœu car cela fait déjà quand même plusieurs fois que je suis interpellée sur des faits de discrimination, quelles qu'elles soient, et des agents ont le sentiment que leur avancement de carrière est quelque peu freiné, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leurs compétences.

C'est la raison pour laquelle nous aurions souhaité que vous puissiez exposer, non seulement aux membres de la 1ère et de la 4e Commission, mais plus généralement à l'ensemble des conseillers, l'état de vos mesures.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Nous sommes bien sur le vœu n° 59, n'est-ce pas ?

Chère Nathalie FANFANT, je vous remercie évidemment de rappeler l'engagement de la Ville et en particulier de la Direction des Ressources humaines en matière de prévention des situations de harcèlement sexiste et sexuel. C'est aussi l'occasion pour moi de sensibiliser notre Assemblée à l'importance du sujet et je vous remercie vivement d'avoir fait cette intervention.

Le dernier Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, qui s'est tenu le 25 janvier dernier avec la participation d'Hélène BIDARD, que je salue et remercie, a permis de faire un point d'étape avec les organisations

syndicales sur ces sujets. Les débats ayant été intenses et constructifs, les représentants du personnel ont unanimement salué le travail engagé par la Ville de Paris.

Vous avez rappelé les dispositifs mis en place, notamment l'accompagnement individuel des agents victimes ou témoins qui s'appuient sur la cellule d'écoute. Vous avez également rappelé notre engagement dans une démarche de labellisation dite diversité, délivrée par l'A.F.N.O.R., qui vise à prévenir les discriminations et promouvoir la diversité en matière de ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs partenaires et usagers. Je rappelle également la tenue d'un "tchat" - pardon du terme - avec les agents sur le thème de la lutte contre les violences sexuelles au travail, qui s'est tenu le 27 novembre dernier.

Cependant, la raison pour laquelle je ne peux accepter pleinement ce vœu, c'est l'éventuel sous-entendu qu'il pourrait y avoir sur le fait que la Ville ne traiterait pas les situations signalées, ce qui est faux et inapproprié. En effet, je peux vous dire que les situations sont prises en charge par la Direction des Ressources humaines, et traitées avec le plus grand sérieux et professionnalisme. A ce titre, je peux vous indiquer que sur les 11 situations du registre de la présomption de harcèlement sexuel ou agissement sexiste, 10 ont donné lieu à des enquêtes administratives. La protection fonctionnelle a été systématiquement proposée et les 10 agents concernés bénéficient d'un accompagnement psychologique.

Je suis en revanche tout à fait favorable à l'idée qu'une présentation de l'ensemble du dispositif relatif à la lutte contre les discriminations soit faite aux élus qui en feraient la demande. C'est pourquoi je vous demande, pour ces raisons et pas pour le fond, de retirer votre vœu.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il retiré, Madame FANFANT ?

Mme Nathalie FANFANT. - Je suis tout à fait sensible aux propositions de M. GIRARD, mais je maintiens le vœu.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 59 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 59 est rejeté.

2018 SG 2 - Paris Fonds Vert. - Approbation de la création du fonds d'investissement territorial, désignation de la société de gestion et autorisation de souscrire des parts dans le fonds.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 2 et les amendements n^{os} 60 et 60 bis concernant "Paris Fonds Vert".

Sont inscrits M. COUMET, Mme MÉES, Mme HAREL, Mme OLIVIER, M. AQUA, M. BONNET, Mme SIMONNET et M. GLEIZES qui présentera l'amendement n° 60.

Pour vous répondre, ce sera Emmanuel GRÉGOIRE.

La parole est à Jérôme COUMET, que je ne vois pas. Donc Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération marque une nouvelle étape dans un projet déjà débattu dans le cadre de notre Conseil, à savoir la création d'un fonds vert, un fonds commun de placement à risque à vocation locale, permis par la loi de réforme sur le statut de Paris.

Le fonds permettra à des investisseurs d'orienter des financements vers des projets favorisant la protection du climat, la qualité de l'air, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le traitement des déchets, le développement des énergies renouvelables et les mobilités durables. Il s'agit d'un outil qui participe de nos objectifs de transition écologique. Le projet est en train de se mettre en place assez vite avec une société de gestion qui semble satisfaisante.

En ce qui concerne le projet de convention, il nous a semblé utile de compléter la liste des exclusions qui sont prévues pour certains domaines d'activité, et nous pensons que certains domaines d'activité ne doivent pas être financés par ce fonds. Voici donc ces domaines d'activité : certaines activités liées à la géo-ingénierie, techniques de dispersion dans la stratosphère de particules en grandes quantités pour occulter une part du rayonnement du solaire, techniques d'ensemencement des océans pour accélérer leur capacité de capture du carbone. Il y a d'autres activités que nous pensons incompatibles avec ce fonds vert, comme la manipulation des individus pour en faire des êtres humains augmentés. A notre avis, le risque est faible que des entrepreneurs se présentent avec des projets concernant ces activités. Cependant, prudence est mère de sûreté et c'est pourquoi nous avons proposé que ces activités soient ôtées de la liste des domaines qui pourraient être concernés par le Fonds Vert.

Enfin, nous souhaitons souligner un fait qui nous semble regrettable. C'est que la Ville, pour la création de ce fonds, a été accompagnée par la Caisse des dépôts et consignations, qui a réalisé un travail de qualité sur ce dossier. Mais nous voudrions signaler ici un rapport de décembre 2017 qui pointe que la Caisse des dépôts et consignations, malgré un discours volontariste dans le domaine du développement durable, continue de financer des secteurs énergétiques tels le charbon, le pétrole, le gaz. Cela a été dénoncé récemment par l'organisation non gouvernementale "Les Amis de la Terre" et nous souhaitons le souligner à l'occasion de ce débat.

Madame la Maire, je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Madame la Maire.

Voilà enfin une bonne nouvelle pour nos finances "écologiques". Un fonds d'investissement de 150 millions d'euros venant de contributeurs privés, très généreux d'ailleurs, et qui va promouvoir les P.M.E. qui œuvrent dans le secteur "écologique" pendant 10 ans.

On ne connaît pas encore tout à fait le montage financier et on espère ici tous que les sommes escomptées seront réunies. Mais c'est une excellente nouvelle à deux titres. D'abord, parce que les investisseurs privés vont prendre en charge ce que la Ville a décidé de ne pas assumer. Ils vont financer la filière du développement durable. Je rappelle que pas loin de 500 mesures sont énumérées dans le nouveau Plan Climat que vous avez dévoilé à la fin de l'année dernière. Ces mesures sont vitales mais elles vont nous coûter très cher. Il va nous falloir des centaines de millions d'euros en effet pour réussir à passer à 100 % d'énergies renouvelables avec des milliers et des milliers de mètres carrés de panneaux solaires pour la rénovation thermique d'un million de logements et de 50 millions de mètres carrés de commerces, etc.

Je l'ai déjà relevé lors de nos débats budgétaires il y a quelques semaines, les montants prévus par la Ville de Paris pour honorer ces très grands engagements, de manière générale et dans le budget 2018 en particulier, sont "rikiki" : 2,7 millions d'euros de budget municipal réservés pour le Plan Climat et le Plan Prévention des déchets et seulement 400.000 euros sur la ligne, pourtant cruciale, de la lutte contre la pollution dont l'Exécutif se vante pourtant si souvent. En découvrant les documents budgétaires à l'époque avec mon groupe, on s'était même demandé, je ne le cache pas, s'il n'y avait pas une erreur de frappe dans le chapitre écologie.

Ces 150 millions d'euros, s'ils sont effectivement réunis, vont faire du bien car ils vont nous permettre de concrétiser quelques engagements que la Ville a pris mais qu'elle a décidé de ne pas payer. Ce fonds va faire du bien, c'est vrai.

La deuxième grande nouvelle qu'apporte ce projet de délibération, c'est que pour une fois il va s'agir d'un budget sain. Il ne s'agira pas d'un emprunt. Pour une fois, on va faire de belles choses sans encore alourdir notre dette. N'oublions pas qu'en 2015, peu de temps après son élection, notre Maire avait couru à la banque et avait souscrit à un crédit de 300 millions d'euros pour notre transition verte, que le contribuable parisien va continuer à rembourser encore un moment, avec de lourds intérêts, à la Société Générale et à H.S.B.C.

Notre Maire de Paris avait dit, en début de mandature, que 800 millions d'euros seraient mobilisés avant la prochaine élection en faveur de la réduction des gaz à effet de serre. Cela laissait sous-entendre qu'elle y donnerait une priorité absolue dans ses finances. Or, ce n'est pas à coup de 3 millions d'euros par an que l'on va atteindre ces 800 millions, car 800 divisés par trois, cela fait 267 ans, et cela nous emmène en l'an 2281.

Alors, même si ce sont des investisseurs privés qui assument nos responsabilités et même si, au final, on sait tous que ces 150 millions d'euros que l'Exécutif n'aura pas dépensés, seront habilement repris à son compte, ce n'est pas bien grave, pourvu que cela fonctionne.

Mon groupe formule donc le vœu que les sommes espérées soient rapidement réunies, que les projets de P.M.E. soutenus soient un plein succès et que ce schéma financier soit très souvent reproduit.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci beaucoup.

Je tiens tout d'abord à excuser Jérôme COUMET. Il souhaitait s'exprimer sur ce projet de délibération, mais il avait un impératif d'agenda et notre ordre de passage au projet de délibération est fortement bouleversé par notre retard.

A la Ville de Paris, la transition écologique n'est pas un vain mot, et ce projet de délibération en apporte une belle et nouvelle preuve. Une preuve qui prend ici le visage d'un fonds d'investissement à vocation locale, inspiré de la loi de 2017 sur le statut de Paris et d'aménagement métropolitain. Le Paris Fonds Vert, puisque c'est ainsi qu'il faudra l'appeler, dont nous vous proposons la co-réalisation pour une durée de dix ans, aura pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises qui s'impliquent et concourent à la transition écologique, qu'il s'agisse de la lutte contre le dérèglement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air, l'efficacité énergétique des bâtiments, le retraitement des déchets ou encore le développement des énergies renouvelables et des mobilités durables.

Ce faisant, le Paris Fonds Vert contribuera à la réalisation des objectifs de notre Plan Climat, ainsi qu'à l'Accord de Paris et aux objectifs de développement durable. C'est pourquoi la Ville se propose d'y participer en souscrivant 15 millions de parts pour un fonds constitué d'une taille cible de 150, soit une capacité d'investissement en phase avec le potentiel territorial de Paris.

Cette importante participation, même minoritaire, vise notamment à assurer à la Ville une place dans la gouvernance du fonds. En tant que souscripteur fondateur du fonds, elle sera en effet associée aux décisions d'investissement et représentée dans les instances de gouvernance, bénéficiant ainsi d'une qualité d'écoute particulière.

En juillet dernier, notre Assemblée avait déjà approuvé le partenariat engagé avec la Caisse des dépôts et consignations, pour la réalisation des travaux de préfiguration du fonds.

Je note que ce projet a reçu également le soutien de l'ADEME et de "Paris Europlace".

Au terme d'une procédure d'appel à manifestation d'intérêt, vous nous proposez de désigner la société de gestion "Demeter Partners", sortie première sur six candidatures, comme gestionnaire dudit fonds. Elle aura la charge d'assurer la levée et la bonne gestion des capitaux, de choisir l'entreprise, de garantir la meilleure performance financière envers les investissements réalisés.

On peut noter que les frais de gestion proposés par "Demeter" sont concurrentiels, attractifs et plafonnés sur toute la durée du fonds. Pour toutes ces raisons et afin de pouvoir mobiliser les autres investisseurs sur une stratégie gagnante pour les territoires parisiens et ses habitants, le groupe Socialiste et Apparentés votera volontiers ce projet de délibération. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, "Les fleurs du mal", le titre du recueil de Charles Baudelaire est un bel exemple d'oxymore, cette figure de style qui réunit deux mots contradictoires en apparence.

Je pense que le Fonds Vert, sur lequel nous devons délibérer, est aussi un oxymore : les fleurs pour le vert, et le mal pour le fonds. Je m'explique.

Avec ce projet de délibération, il nous est proposé de contribuer à la réalisation des objectifs du Plan Climat. Bien. Pour ce faire, vous souhaitez lancer un fonds d'investissement territorial dédié à la transition écologique. L'enveloppe financière sera investie dans des entreprises vertueuses en matière de lutte contre le changement climatique, à travers la prise de participation en fonds propres.

C'est là que nous cessons de vous suivre. Oui, la transition écologique doit être financée. Oui, il est nécessaire d'investir pour assurer aux générations de demain un environnement sain et un avenir serein. Nous saluons d'ailleurs le volontarisme de notre collectivité en la matière.

Mais pouvons-nous réellement faire confiance aux investisseurs privés et au monde de la finance pour prendre les bonnes décisions ? Pouvons-nous faire confiance au capitalisme vert pour résoudre le problème colossal posé par ce même capitalisme, à savoir l'exploitation sans retenue de l'environnement ?

Dans le projet de délibération qui nous est proposé, la place de notre collectivité est, de notre point de vue, insuffisante. Des précautions ont été prises et nous savons les apprécier. Sont exclus de ce fonds les acteurs qui participent à des secteurs producteurs de gaz à effet de serre, pour rester dans une logique environnementale vertueuse. Sont exclus également les acteurs qui ne présenteraient pas des gages suffisants en matière de transparence et de bonne conduite financière.

Nous apprécions donc l'effort qui est fait pour donner une légitimité écologique et financière à ce fonds. Mais la question qui nous est posée est de savoir si ce fonds vert est le bon outil pour accompagner, impulser et approfondir la transition écologique. Permettez-moi d'en douter.

Si, aujourd'hui, nous sommes face à des enjeux écologiques colossaux, c'est bien à cause du mode de développement et de production capitaliste qui régent la grande majorité des sociétés de la planète. La société de consommation et de production, et les logiques financières qui nous ont permis le développement de nos sociétés, sont bâties sur des impératifs de rentabilité à court terme. Le capital cherche la rentabilité la plus importante et la plus rapide possible.

Cette temporalité vient en contradiction intrinsèque avec la temporalité des enjeux écologiques, qui sont des enjeux bien souvent à long terme. Si l'on pense au réchauffement climatique, cette menace la plus importante qui pèse sur la planète, on raisonne sur des constantes de temps de l'ordre de 20, 50, 100 ans, selon le phénomène que l'on analyse. Une temporalité bien trop longue, au vu des exigences des marchés, qu'ils soient peints en vert ou non.

Dans ce domaine, les faits sont têtus et les communistes aussi. Ce dont nous avons besoin pour réaliser la transition écologique, c'est d'une réelle planification écologique à impulser, soutenue, conduite par la puissance publique. La puissance publique est la seule à même de garantir l'intérêt général et d'avoir une vision de long terme. Nous l'avons déjà longuement développée au moment de l'adoption du Plan Climat, au mois de novembre, et nous continuons sur cette ligne.

Le projet de Fonds Vert, que vous nous soumettez aujourd'hui, a le mérite de vouloir trouver des leviers pour réaliser la transition écologique. Mais ils ne trouvent pas les bons à nos yeux. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur le projet de délibération.

Derrière le vernis vert que nous avons appliqué sur ce fonds d'investissement, nous voyons poindre les calculs égoïstes, ceux des logiques de rentabilité maximale, avec ses visages multiples et sa mauvaise conscience. Car non seulement nous ne pensons pas que le levier de ce fonds est approprié mais, en outre, nous voyons qu'il permet à certaines grandes entreprises de se racheter à peu de frais une bonne communication repeinte en vert, cette communication qui est un élément si central dans la guerre économique des marchés.

Quand nous voyons que le fonds verra comme fées autour de son berceau les groupes du luxe, comme L.V.M.H. avec Bernard ARNAULT, la finance douteuse comme J.P. MORGAN, la Société Générale ou B.N.P. Paribas, ou les groupes en lien avec l'industrie du carbone, comme "Total" ou "Engie", nous ne pouvons nous empêcher d'être critiques. Ces bonnes fées interviennent via l'intermédiaire de "Paris Europlace", qui a déjà été cité. Certains de ces groupes participent de l'évasion fiscale qui assèchent justement les moyens des Etats et des collectivités, les empêchant d'investir massivement dans la transition écologique.

Le capitalisme est certainement très fort pour s'acheter une belle image, mais cela ne doit pas nous concerner. Les enjeux écologiques et sociaux méritent définitivement de sortir des eaux glacées du calcul égoïste pour rentrer dans l'ère d'un développement humain durable, piloté et impulsé par la collectivité.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ. Non ? Mais merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voulais dire que je souscris pleinement, à 300 %, à l'excellente intervention de Jean-Noël AQUA qui rappelle bien d'abord quelle est la cause du dérèglement climatique, quelle est la cause de la mise en danger des conditions mêmes de la survie de notre humanité dans notre écosystème. C'est la logique même du capitalisme productiviste qui, de par sa nature même, dans sa recherche de profit maximum, n'hésite pas à exploiter des ressources naturelles qui sont finies et à contribuer à l'ensemble des catastrophes écologiques que nous subissons.

Dès lors, comment opérer pour pouvoir créer les conditions d'un arrêt de cette spirale folle ? Repenser notre mode de développement. Dès lors, quel type de politique mener pour l'ensemble des collectivités ? Oui, cela exigerait, d'un point de vue national, qu'on donne la bonne puissance à la puissance publique pour pouvoir intervenir dans le temps long.

Revenons sur certaines précisions. Sandrine MÉES, dans son intervention, précisait, à juste titre, que la Ville, pour créer ce fonds, était accompagnée par la Caisse des dépôts et consignations, et que, celle-ci, hélas, avait néanmoins contribué à financer des projets dans le charbon, le pétrole et le gaz. Problématique. On sait aussi que bon nombre de grandes entreprises, non seulement peuvent avoir des projets et des activités qui vont à l'encontre du climat de façon directe mais, en plus, cherchent toujours à investir et à spéculer dans les énergies carbonées et le nucléaire, et qu'aujourd'hui, la finance est, de fait, un ennemi du climat. Comment se doter d'un fonds qui peut permettre d'agir sur le climat si ce n'est en agissant aussi sur la racine de la logique de la financiarisation de notre économie.

Normalement, si nous étions tous ici au niveau de cette instance, comme au niveau de l'instance gouvernementale et des Etats Nations au niveau de la COP 21, on devrait au contraire, non seulement mettre en place des règles très strictes qui empêchent les extractions et les activités productivistes contraires au climat, mais en plus, nous devrions par l'impôt ponctionner l'ensemble de ces entreprises et ces activités bancaires, pour pouvoir réorienter des flux financiers en faveur de l'ensemble des transitions énergétiques et de la planification écologique nécessaire et non pas créer, dans l'ensemble des collectivités, des fonds qui permettent à ceux qui sont responsables du dérèglement climatique de se racheter une touche verte pour masquer les activités scandaleuses qu'ils développent, et que les peuples sont obligés de payer en retour.

Maintenant, regardons plus précisément ce Fonds Vert. Il y a des choses auxquelles on ne peut que souscrire dans les objectifs et les finalités de la transition énergétique, liées au bâtiment, au logement durable, à la mobilité logistique urbaine durable, aux énergies vertes, à l'amélioration de la qualité de l'air, la gestion innovante des déchets, la technologie de l'information et de la communication au service de la préservation du climat.

Toutes ces choses vont dans le bon sens, mais on voit bien que ces politiques ne devraient pas dépendre de la capacité ou non de faire en sorte que le fonds puisse capter ou pas des finances privées.

Madame Marie-Laure HAREL, vous vous félicitez que la Ville n'ait pas recours à un emprunt pour pouvoir financer l'ensemble de ces politiques écologiques. Mais au contraire, quelle dette nous laissons pour les générations à venir, si nous n'agissons pas sur les causes et sur les effets ? Nous devons assumer la capacité, justement par l'emprunt, de régler ces problèmes.

Se pose néanmoins, je vous l'accorde, la question de l'emprunt, à qui nous empruntons ? On voit bien comment nous sommes dans une approche systémique du problème. S'il s'agit à nouveau d'emprunter sur les marchés financiers privés qui eux investissent dans les énergies carbonées, c'est une absurdité, d'où l'enjeu aussi au niveau national, de pouvoir se doter d'un outil, d'une véritable banque publique d'investissement permettant de nous émanciper de cette finance productiviste.

Je souhaiterais également que dans les projets d'activité que va financer ce Fonds Vert, on se préoccupe également non seulement d'une stratégie de planification écologique, mais aussi du principe de la règle verte. Aucun projet ne doit extraire à la terre plus que ce qu'elle n'est capable de régénérer.

Ce principe n'est pas valable simplement pour des grands projets qui auraient permis dès le début de ne pas attendre 50 ans pour considérer que Notre-Dame-des-Landes va à l'encontre de cela, mais cela nous permettrait tout de suite de prendre conscience que même si c'est en dehors des frontières de Paris, "EuropaCity" nous préoccupe et que ce projet devrait être totalement abandonné, parce qu'il va à l'encontre de la préservation des terres agricoles qui sont nécessaires aussi au poumon parisien et à la bonne alimentation parisienne.

Il faut mettre en place cette règle verte aussi dans l'ensemble des projets. Je terminerai par là. Dans la Ville, la question de la règle verte devrait être étudiée. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, et présenter en réponse à l'amendement n° 60, l'amendement n° 60 bis, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Beaucoup de choses ont été dites, auxquelles je ne peux qu'abonder. C'est un fonds qui est un moment important dans la mise en œuvre de nos outils pour accompagner la transition écologique, énergétique du territoire parisien.

Merci à plusieurs orateurs d'avoir rappelé que c'est la loi sur le statut de Paris, l'article 73 de cette loi, qui a permis à la Ville d'intervenir en souscrivant des parts de fonds d'investissement dont la vocation est d'apporter des fonds propres aux entreprises.

Je dirai juste à Jean-Noël AQUA, oui c'est un oxymore, mais même Marx sait que pour développer une entreprise, il faut des fonds. C'est bien à cela que cela servira.

C'est une bonne nouvelle, ce n'est pas un outil suffisant, mais essentiel de l'attractivité de Paris en matière de finances vertes.

Je finirai sur l'amendement proposé par le groupe Ecologiste de Paris, auquel j'émetts un avis favorable, qui consiste à exclure deux secteurs d'investissement, les activités liées à la géo-ingénierie, et les activités liées au transhumanisme.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mon attention a dû être ailleurs un court instant. J'avais un avis défavorable sur l'amendement du groupe Ecologiste, et un amendement de l'Exécutif en réponse. Cela n'est pas ce que vous venez de dire, donc ma feuille n'est pas à jour. Ce sont bien vos propos.

L'amendement est favorable pour le groupe Ecologiste. Vous mettez un amendement n° 60 bis par ailleurs au vote. Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 60 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 60 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 60 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 60 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 2 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, SG 2).

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que 9 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative à "la politique du stationnement à Paris."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris, est relative aux "financements des mesures annoncées courant janvier par Mme la Maire."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, concerne "la crue de la Seine."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'organisation de la Nuit de la solidarité à Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, est relative au "projet d'installation d'une œuvre d'art place de Tokyo et à la place de l'art dans l'espace public."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, concerne "le théâtre Tarmac dans le 20e arrondissement."

La septième question d'actualité, posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "au phénomène de bandes à Paris."

La huitième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, concerne "l'efficacité des arrêtés limitant la consommation d'alcool."

Et, enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est relative "aux hébergements d'urgence."

Je vous propose, mes chers collègues, que nous interrompions cette séance. Merci pour votre soutien populaire. Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 45.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la politique du stationnement à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité est posée par le groupe les Républicains et Indépendants.

La parole est à M. LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire adjoint, mes chers collègues, depuis cinq semaines, la réforme du stationnement payant est entrée en vigueur à Paris.

Certes, la situation antérieure n'était pas satisfaisante, mais après avoir récupéré la tutelle des A.S.P. en vertu du nouveau statut de Paris, vous auriez pu continuer à leur confier cette mission en les dotant de nouveaux moyens. Ce faisant, vous auriez bénéficié d'un corps professionnel rompu aux spécificités parisiennes, et surtout, nous aurions échappé à la multitude des couacs qui ont accompagné l'arrivée des deux sociétés concessionnaires, "Moovia" et "Streeteo".

Parce que vous avez voulu dès le départ en obtenir le rendement maximum, on parle de 350 millions d'euros en année pleine, soit une augmentation de plus de 400 % par rapport à l'année précédente, l'année dernière, vous avez préféré déléguer cette mission et la mettre en œuvre sans préavis.

Parallèlement, vous avez modifié la grille du stationnement horaire sur tout Paris en surfacturant les horaires de stationnement au-delà des 2 premières heures, ce qui peut se traduire par des factures vertigineuses, d'où l'exaspération et l'incompréhension de nombreux Parisiens et de nombreux visiteurs.

Madame la Maire, Monsieur le Maire adjoint, je n'évoquerai pas les dysfonctionnements de toute nature qui ont accompagné la mise en œuvre précipitée de cette réforme et ont donné lieu déjà à de nombreux articles et commentaires, "bugs" informatiques, horodateurs défaillants, personnel mal recruté, désorienté, sous pression constante de leur hiérarchie.

En revanche, pour quelle raison une bonne partie de ces personnes semble souffrir de malvoyance en ne respectant ni les caducées des professionnels de santé, ni les macarons des personnes handicapées ?

En réalité, nous pouvons nous le dire, beaucoup de Parisiens commencent à se demander si les deux sociétés choisies, dont l'une est filiale à 100 % d'Indigo, n'ont pas pour objectif de pousser les voitures seulement vers des parcs de stationnement à moitié vides. Indigo possède 80 % de ces parcs sur l'ensemble de la capitale.

Madame la Maire, nous vous demandons clairement comme à Tours, de surseoir à cette réforme pendant plusieurs semaines, afin de corriger un certain nombre de pratiques défectueuses, et d'informer davantage les Parisiens sur une réforme dont le produit semble avant tout destiné à combler l'impasse budgétaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Pour vous répondre, je voudrais que nous prenions un tout petit peu de recul. En janvier 2017, la Chambre régionale des comptes rendait un rapport d'observation sur la gestion du stationnement urbain à Paris depuis 2010.

Je vous encourage d'ailleurs tous à en prendre connaissance. Il y était dit que la politique du stationnement urbain n'est pas une politique autonome, qu'elle constitue un outil de régulation de la circulation et de lutte contre la pollution atmosphérique inscrit dans la politique globale des déplacements de l'aire urbaine.

Le rapport dit encore qu'il s'agit pour Paris de faciliter la circulation des véhicules en améliorant la rotation de ceux qui sont en stationnement ; de mieux partager la ressource limitée que constitue l'espace public, entre les différents usages particuliers et professionnels, et entre les différents moyens de transport de surface, motorisés ou non ; de faciliter les circulations à vocation économique ; de faciliter le stationnement des riverains ; de favoriser le report modal des usagers pendulaires et des Parisiens en les incitant à des solutions alternatives à l'usage d'un véhicule individuel motorisé ; et de favoriser le report des automobilistes sur l'offre de stationnement hors voirie.

L'offre de stationnement à Paris y était d'ailleurs qualifiée d'abondante.

Enfin, dernier morceau choisi, le rapport notait que la Ville de Paris ne disposait alors d'aucune statistique détaillée permettant d'analyser le volume d'activité des agents de contrôle alors placés sous l'autorité du Préfet de police, et d'apprécier l'efficacité du contrôle réalisé. Il notait une baisse du volume des P.V. ainsi qu'un taux de respect spontané du stationnement payant sur voirie très faible par rapport à la moyenne nationale.

En conclusion, ce rapport notait que Paris mettait malgré tout en place une politique de stationnement cohérente, efficace, tout en notant une situation unique en France où la Ville n'avait aucune maîtrise du contrôle du stationnement payant.

Vous le savez, et vous l'avez mentionné, depuis le 1er janvier 2018, cette particularité a été gommée. Nous maîtrisons enfin l'outil indispensable au contrôle du stationnement.

Cette réforme est fondamentale puisqu'elle nous donne enfin les moyens de mettre en œuvre la politique de stationnement tel que décrite dans le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Cela nécessite bien évidemment de mettre fin à de mauvaises habitudes. Je comprends tout à fait que cela puisse faire râler les anciens bénéficiaires, mais retenez que seuls les fraudeurs râlent. Les autres ont bien compris le bénéfice de cette réforme, notamment ceux qui payaient leur stationnement et qui auparavant étaient en quelque sorte les dindons de la farce, d'autant que cette réforme n'a entraîné aucune hausse des tarifs de stationnement.

Les premiers résultats sont très encourageants, il y a moins de voitures ventouses dans les rues de Paris, davantage de places disponibles pour les automobilistes qui souhaitent stationner, moins de véhicules à la recherche d'une place, et cette réforme est bénéfique pour les automobilistes mais aussi pour les commerçants, et donc pour la vitalité économique de Paris.

Durant le mois de janvier, ce sont 260.000 F.P.S., forfaits post-stationnement, qui ont été émis, avec un taux de recours de seulement 3 %, similaire à celui observé lorsque la Préfecture de Police émettait des P.V.

La qualité de service est donc bien là. La fraude, estimée à près de 90 %, recule, le taux de paiement est ainsi passé de 7 % à 17 %, soit un gain de 10 points en un seul mois. Les demandes commencent à affluer pour

stationner dans les parcs souterrains, dans les parkings des bailleurs sociaux, ou encore avec des applications numériques qui permettent de mutualiser les places de stationnement.

Nous sommes en train de libérer Paris des voitures ventouses et de fluidifier la circulation dans les rues de Paris.

Je lisais hier un article dans la presse qui relate la mise en place de la réforme à Tours que vous évoquez, où la succession de "bugs" informatiques a conduit le maire à remettre temporairement en place la gratuité.

Permettez-moi deux commentaires.

Le premier est que les commerçants protestent contre cette décision, car ils constatent le retour des voitures ventouses qui empêchent le stationnement des visiteurs.

Le deuxième, un message adressé à l'ensemble des directions qui ont travaillé pendant un an et demi à la mise en place de cette réforme, pour les féliciter pour la qualité du travail accompli. Le basculement au 1er janvier sur les nouveaux outils s'est déroulé, certes avec quelques couacs au démarrage, qui ont été fortement médiatisés et relayés par nos opposants, mais sans aucun "bug" majeur. C'est tout à fait exceptionnel compte tenu de l'ampleur des tâches à réaliser et outils à mettre en place, et je tiens encore à les féliciter et les remercier.

Nous sommes très optimistes pour la suite. Les quelques dysfonctionnements relevés au cours de ce premier mois sont corrigés au fur et à mesure.

Contrairement à l'année dernière, nous possédons aujourd'hui les outils de mesure et de contrôle de la bonne exécution et du contrôle du stationnement payant au service d'une plus grande rotation des véhicules, d'une fluidité pour les particuliers comme les professionnels, avec une attractivité économique de Paris qui en sortira grandie.

Voilà qui devrait toutes et tous nous rassembler.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur LECOQ, je vous redonne la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - J'ai écouté la longue réponse de M. NAJDOVSKI, qui se base avant tout sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, un de plus, qui serait favorable à cette réforme, même s'il a été produit avant.

Là, nous parlons bien évidemment de ce qui s'est passé depuis le 1er janvier. Je suis désolé de vous dire que ce ne sont pas uniquement des opposants. C'est la réalité. La réalité d'ailleurs, qui est une réalité parisienne, comme elle peut exister dans d'autres villes de France. J'ai cité la ville de Tours par exemple gérée par un maire divers droite, où il y a de nombreuses difficultés.

Je souhaite néanmoins que vous examiniez avec beaucoup d'attention notre demande de surseoir quelques semaines. Je ne vous demande pas d'abroger la réforme, ni de la reporter "sine die", ni de la repousser d'un an. Il y a manifestement eu un défaut d'information... Il y a eu de l'information, c'est vrai, mais vous le savez, à une époque, avant les vacances de Noël, où manifestement les Parisiens avaient la tête ailleurs.

De nombreuses difficultés ont été relevées. Il y a également, je tiens à vous le dire, et c'est lié aux appels d'offres, nous en reparlerons un jour, cette sorte de confusion des genres entre une filiale et une société concessionnaire de parking, qui interroge beaucoup, même si les parkings ont bien sûr vocation à recevoir des voitures.

Et puis, je voulais quand même vous dire qu'à un moment, à un instant, dans une journée, dans une semaine, où on ne peut plus prendre certains moyens de transport, où la Seine est en crue, où la neige est en train de paralyser les transports en Ile-de-France et, peut-être malheureusement aussi, dans la capitale, il ne me semble pas illégitime de se poser ce type de question.

Vous avez eu beaucoup de compassion pour le Zouave du pont de l'Alma, ce week-end. Je souhaiterais que les Parisiens, qui sont vos administrés, nos administrés, aient droit à autant de compassion et à autant d'intérêt que ce cher Zouave qui n'avait rien demandé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

D'ailleurs, les cartes de stationnement résidentiel sont là pour montrer, pas simplement de la compassion, mais de l'accompagnement des Parisiens dans leur vie et dans la possibilité qui leur est donnée de pouvoir se garer à des tarifs préférentiels.

II - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative aux financements des mesures annoncées courant janvier par Mme la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 2e question d'actualité, posée par le groupe Démocrates et Progressistes.

La parole est à Mme LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons appris par la presse tout au long du mois de janvier, et sans que cela n'ait fait l'objet d'aucun débat ou d'échanges, plusieurs mesures nouvelles nécessitant un financement important, alors même que le Conseil de Paris avait voté son budget 2018 au mois de décembre dernier.

D'une part, ces mesures annoncées ne correspondent pas aux engagements que vous avez pris en 2014 auprès des Parisiens. D'autre part, elles représentent un engagement financier considérable qui doit se chiffrer à plusieurs dizaines de millions d'euros. Nous n'avons pour l'instant aucun chiffre précis. Effectivement, la mairie débloquera une subvention pour soutenir les bailleurs sociaux de la Ville afin de les aider dans leur effort face à la réduction des A.P.L. qui, rappelons-le, est compensée par la baisse des loyers. Nous ne parlerons pas du "pass" Navigo rendu gratuit pour les personnes de plus de 65 ans touchant moins de 2.200 euros par mois, qui est une mesure, certes, généreuse, mais sur laquelle nous nous interrogeons sur le financement.

En parallèle, le groupe Ecologiste propose de perdre 40 millions d'euros de recettes en supprimant la publicité, ce qui n'est pas tenable. La question véritable est celle de sa régulation dans l'espace public. Sur cette question, le Conseil d'Etat a annulé le marché des panneaux publicitaires parisiens. Cela implique une perte de 40 millions d'euros de recettes pour la Ville.

Par ailleurs, d'un côté, vous supprimez les séjours Arc-en-ciel ; de l'autre, vous réintroduisez "via" un vœu de l'Exécutif des offres de substitution. Cela nécessite concertation et rigueur. Des questions de fond et de méthode se posent légitimement, qu'importe le bien ou le mal fondé de ces mesures.

Vous le savez, notre groupe a rappelé à plusieurs reprises ses objectifs concernant les finances publiques, qui doivent être maîtrisées et efficaces en prenant toujours en compte l'amélioration de la vie des Parisiens, la non-augmentation des impôts locaux, l'investissement avec endettement à contenir, la maîtrise des dépenses publiques, la recherche de nouvelles recettes en parallèle des concours de l'Etat. La contractualisation Etat-collectivité est un pacte de confiance. L'Etat ne baissera pas ses dotations d'investissement ; en retour, les collectivités devront s'engager à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement pour participer à la résorption du déficit public.

Par conséquent, pouvez-vous nous dire quelles dépenses seront supprimées pour financer les mesures annoncées qui se chiffrent à des dizaines de millions d'euros ou quelles sont les recettes qui subventionneront ces annonces ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Madame LANG, merci beaucoup pour votre question qui permet de faire un point sur la situation financière et je sais la vigilance de votre groupe sur ce sujet, puisque la situation financière de la Ville est quand même l'héritage du président de votre groupe. Je sais son attachement à la solidarité en la matière.

Vous rappelez que nous avons adopté en décembre dernier un budget primitif pour 2018 qui conjugue à la fois le développement des services publics aux Parisiens, les investissements d'avenir - et vous le savez -, la solidarité, y compris la solidarité avec les autres collectivités.

Janvier est la période des vœux. Ne me faites pas croire que c'est un exercice inédit : il est habituel qu'à l'occasion des vœux, la Maire de Paris et l'Exécutif autour d'elle puissent faire des annonces. C'est quand même un

usage républicain bien établi. Il ne vous échappe pas que nous avons, bien évidemment, prévu au vote du budget de décembre 2018 ces annonces et que tout cela est chiffré dans le budget.

Les financements des mesures annoncées sont en très grande partie assurés par le budget primitif. Il n'y a pas d'inquiétudes à avoir : ces dépenses sont d'ores et déjà budgétées, notamment en ayant recours à un mécanisme que votre président connaît bien, celui des provisions, qui font partie des sommes qui, au cours d'un exercice budgétaire, sont à la disposition d'un Exécutif, de la Maire, pour faire face aux annonces nouvelles, aux aléas, aux ajustements qui sont indispensables.

Cela permet de refaire un point complet sur deux annonces importantes présentées lors de ces vœux. Il s'agit de mesures complémentaires en faveur des seniors et en faveur des personnes souffrant de handicap, parce que nous souhaitons que Paris soit, en 2018, une ville qui facilite les déplacements pour tous. Des mesures de gratuité intégrale du "pass" Navigo pour les Parisiens de plus de 65 ans sont mises en place avec des conditions de ressources jusqu'à 2.200 euros de revenu mensuel pour une personne seule et 3.400 euros pour un couple.

Par ailleurs, ceci est étendu, conformément aux règles habituelles des bénéficiaires du N.A.M. Le règlement municipal prévoit d'inclure les personnes âgées de 60 à 64 ans, titulaires d'un avantage vieillesse attribué au titre de l'inaptitude au travail, et les personnes handicapées adultes de moins de 65 ans, telles que définies par le même règlement municipal, c'est-à-dire les personnes allocataires de l'allocation adulte handicapé ou qui sont titulaires d'une pension d'invalidité.

Le potentiel de bénéficiaires - c'est une estimation - est d'environ 200.000 Parisiennes et Parisiens, et la Ville prendra entièrement à sa charge le coût de ce dispositif. Cela permet aussi d'aborder un sujet important : c'est que nous souhaitons que, conformément aux discours, en tout cas, qui sont portés, Ile-de-France Mobilités soit mobilisé pour accompagner cette mesure et que les tarifs négociés du "pass" Navigo n'augmentent pas dans la discussion que nous allons engager.

Vous avez évoqué les marchés M.U.I. Vous connaissez la décision : là aussi, mon prédécesseur a eu à s'en occuper longtemps. La décision du Conseil d'Etat est exécutoire. On y reviendra dans quelques instants, puisque c'est inscrit à l'ordre du jour de notre Conseil. Evidemment, nous déposerons les dispositifs. Le nouveau contrat de concession de service est en cours d'instruction.

Je tenais vraiment à vous rassurer en vous remerciant de votre question. C'est par la mobilisation des provisions que nous financerons ces mesures nouvelles, et pas par des dépenses ou des économies supplémentaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, en rajoutant que nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts des Parisiens tant que la taxe d'habitation existe, puisqu'après, le sujet ne se posera pas dans les mêmes termes, j'imagine.

Madame LANG ?

Mme Anne-Christine LANG. - J'ai donc bien noté que vous vidiez les provisions qui permettent de faire face à d'éventuels aléas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

III - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la crue de la Seine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante : il s'agit d'une question du groupe UDI-MODEM.

La parole est à M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame la Maire, mes chers collègues, 5,85 mètres : c'est le niveau qu'a atteint la Seine, lundi dernier, au pic de sa crue de janvier 2018. C'est un peu moins qu'en 2016 et heureusement moins que les 8,62 mètres enregistrés en 1910.

Je ne reviendrai pas sur les conséquences d'une crue centennale, dont les experts disent qu'elle est certaine : l'O.C.D.E. a déjà évoqué des coûts de 30 milliards d'euros ; près de 400.000 emplois détruits ; 58,5 milliards d'euros d'impact sur le P.I.B. français sur 5 ans. L'excellent documentaire "Paris sous les eaux" évoque, pour sa part, des

coupures d'électricité de plusieurs semaines et un retour à la normale qui ne pourrait intervenir que 5 ans après la crue.

Face à cette menace, la Ville et ses partenaires ont développé plusieurs outils palliatifs : le plan O.R.S.E.C., le plan Neptune ou encore l'exercice EU Sequana. Mais qu'en est-il du préventif ?

Un projet existe depuis le début des années 2000, mais n'a aujourd'hui toujours pas été mis en œuvre. Le projet de la Bassée prévoit en effet de construire dix casiers au sud-est de Paris afin de stocker 55 millions de mètres cubes d'eau, le tout pour un coût estimé en 2009 à environ 500 millions d'euros, comparé au coût d'une crue centennale. Grâce à ce cinquième réservoir, qui viendrait compléter les 4 déjà existants, une crue de type centennale pourrait voir son niveau baisser de 20 à 60 centimètres.

Si cela paraît peu, ce sont justement ces quelques centimètres qui pourraient faire la différence entre un événement aux conséquences maîtrisées et un phénomène ingérable.

Or, si le projet dans son ensemble apparaît toujours dans le programme d'action de prévention des inondations de la Seine-et-Marne francilienne, il n'est pour l'instant question concrètement que de réaliser un projet pilote, soit un seul et unique casier dont les travaux ne débiteront pas avant 2021.

Le Département de Paris n'a pas joué le rôle qui aurait dû être le sien par le passé en n'accompagnant pas suffisamment ce projet des grands barrages sur la Seine dont il était membre.

Cependant notre collectivité n'est pas la seule concernée par ce projet. L'Etat, les Départements, la Région, et aujourd'hui la Métropole suite aux lois MAPTAM et NOTRe de 2014 et 2015, doivent travailler de concert pour le voir aboutir.

Mais que de temps perdu. Bientôt vingt ans que le projet est dans les cartons. Avec un peu de volonté politique, il aurait pu déjà être opérationnel et nous permettre d'envisager beaucoup plus sereinement les futurs épisodes de crue de la Seine.

J'ajoute enfin que vous évoquiez il y a deux ans, à l'occasion de la crue de 2016, le lancement d'études en parallèle, notamment sur les alternatives possibles au projet de la Bassée. Ce projet, tel que défini dans le P.A.P.I. Seine-et-Marne francilienne est-il aujourd'hui toujours réalisable ? Quand verra-t-il le jour ? Quel est le résultat des études que vous nous annonciez, il y a deux ans, sur les alternatives possibles ? Enfin et surtout, que comptez-vous faire pour que la Ville de Paris devienne enfin un acteur majeur de ce dossier ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Célia BLAUDEL va vous répondre, actrice majeure de ce dossier.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes d'ailleurs au sein de ce Conseil un certain nombre d'acteurs et actrices très présents sur le dossier. Je pense à François VAUGLIN, Pierre AURIACOMBE et d'autres, qui avec moi siègent au syndicat Seine Grands Lacs et qui sont absolument au fait de ce dossier. Ils y défendent la position parisienne, en lien avec les autres territoires qui sont partie prenante à l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs.

Pour revenir sur le contexte global, la ville a connu un nouvel épisode de crue, on va dire "plus classique" que celui que l'on avait pu connaître en 2016 puisque c'est une crue des affluents de la Seine, de l'Yonne et de la Marne qui est due à des pluies extrêmement violentes. On a eu en ce mois de janvier plus 100 % de pluie par rapport aux normales saisonnières. C'est un peu le point météo de mon intervention, mais qui n'est pas tout à fait anodin dans le contexte actuel.

Comme vous l'avez dit, cela n'a rien à voir avec une crue de type 1910. Pour autant, c'est mis en lumière notamment par différentes études sur les effets du dérèglement climatique. Nous pourrions craindre un jour de revoir à Paris une crue de l'ampleur de celle de 1910. L'étude de l'O.C.D.E. montre très bien quels pourraient être les impacts d'un tel événement.

Ce reportage que vous avez cité, pour ceux qui veulent éventuellement le regarder, montre effectivement la fragilité de la ville moderne face à la montée des eaux, car nombre de nos réseaux, transports, assainissement, électricité, chauffage, sont aujourd'hui en souterrain et une crue de type 1910 aurait d'importants impacts sur la ville.

Fort heureusement, nous n'en sommes pas là aujourd'hui. Durant cet épisode de crue, nous avons fait activer, en lien avec les territoires concernés, tous les dispositifs de protection de la ville. Je pense notamment à ces grands lacs réservoirs que vous avez cités, qui ont joué leur rôle puisque nous avons stocké durant cet épisode près de 400 millions de mètres cubes d'eau et cela a permis de faire baisser le niveau de la Seine à Paris au plus fort de la crise de 85 centimètres, le 2 février dernier.

Ces dispositifs de protection, je pense qu'il est important de le rappeler, permettent de protéger Paris mais aussi tous les territoires en amont, notamment les villes de Troyes et Saint-Dizier qui sont les premières villes protégées par ces grands lacs.

Cet épisode permet en effet de faire écho au travail engagé sur notre politique de prévention des crues qui repose, si je devais le résumer rapidement, sur deux piliers, et j'insisterai sur ce point.

Le premier pilier est la question des grandes infrastructures. Le syndicat des Grands Lacs a joué un grand rôle face à cet événement. D'ailleurs, depuis l'épisode de 2016, ses membres ont fortement travaillé sur ces questions puisqu'en 2016 nous avons fait une révolution sur la gouvernance pour enfin intégrer les territoires en amont et faciliter le travail sur la question du projet de la Bassée.

Ce syndicat des Grands Lac a confirmé ce travail sur le projet de la Bassée puisqu'une série d'études sont en cours. Les études d'impact environnemental ont eu lieu. Nous sommes en ce moment sur la phase dite de reconnaissance préalable et de l'établissement de l'état initial avec un travail sur l'état écologique et l'état des nappes souterraines, et pour la réalisation d'un premier casier dont le premier coup de pelle ou de pioche pourra avoir lieu en 2020-2021 pour un montant de 100 millions d'euros.

Pour rappel, cette opération fait l'objet d'un cofinancement avec la Région Ile-de-France. Je rencontrerai dans quelques jours mon homologue vice-président à la Région pour voir notamment si cette collectivité a évolué sur la part de financement qu'elle prendra à ce grand projet parce que la situation n'est pas tout à fait claire à cette heure.

Il y a une évolution importante depuis 2016 puisque, depuis le 1er janvier 2018, c'est la Métropole du Grand Paris qui a pris la compétence G.E.M.A.P.I., Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, qui, dans ce contexte, a un rôle majeur à tenir. Si c'est le syndicat Seine Grands Lacs qui sera maître d'ouvrage de cet équipement, c'est bien la Métropole qui en sera la propriétaire et qui a la responsabilité de réunir le tour de table financier.

J'en ai presque fini, Madame la Maire.

Se pose donc désormais la question de lever la taxe G.E.M.A.P.I. C'est un débat qui n'est pas du ressort de notre établissement mais qui devrait être fait avant le 15 février prochain, sinon on va à nouveau perdre un an, mais ce n'est pas forcément d'actualité à l'heure actuelle au sein de la métropole.

Je voudrais dire juste deux éléments pour terminer.

Un élément important est qu'il ne faut pas totalement avoir trop d'attentes sur la Bassée parce que c'est un équipement qui permettrait de réduire la crue à Paris et non de l'effacer.

Puis, je ferai le lien avec le climat. J'ai eu un entretien récemment avec le réseau des villes du C40 : sur 92 villes membres du C40 aujourd'hui, 49 d'entre elles sur les six dernières années ont connu des événements climatiques extrêmes qui faussent totalement les statistiques, telles qu'on les connaît aujourd'hui, de par leur fréquence et leur ampleur. Ce qui nous appelle aussi de manière globale à accélérer la mise en œuvre de nos politiques climat, tant sur la question d'adaptation que d'atténuation.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Célia BLAUDEL.

Je vais proposer à M. le Représentant du Préfet de police de prendre également la parole sur ce sujet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je vous présente tout d'abord, ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil de Paris, les excuses du Préfet de police qui, en tant qu'ancien Préfet de Corse, participe actuellement aux commémorations du 20e anniversaire de l'assassinat du Préfet Érnac.

Je dirai deux mots en complément sur ce sujet, le sujet du projet de la Bassée est plus spécifiquement suivi par la Préfecture de Région Ile-de-France, à laquelle évidemment je transmettrai vos préoccupations, Monsieur le Conseiller.

S'agissant de la Préfecture de police qui a été amenée à gérer la crise de la crue récente, il y a deux éléments.

Sans revenir sur les précisions apportées par Mme BLAUDEL, le phénomène est resté effectivement maîtrisé. La B.S.P.P. a réalisé 250 interventions en lien direct avec le phénomène de crue pendant les quelques jours qui ont

précédé. Paris est restée relativement épargnée même si des difficultés ont été constatées évidemment dans les communes situées en aval et dans le reste de la région.

Puis un deuxième élément pour mon intervention, c'est saluer la coopération entre les services de la Ville, Madame la Maire, et les services de l'Etat, à travers les réunions de crise, le plan de régulation du trafic à l'intérieur de Paris qui a été mis en place. Les relations ont été fluides, les échanges ont été pertinents et efficaces, ce qui nous a permis de faire face à cette situation de la façon la moins difficile possible.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci et permettez-moi d'ajouter à la liste des remerciements ceux à Colombe BROSSEL, qui a animé et qui anime encore la cellule de crise de l'Hôtel de Ville, à laquelle ont participé bien sûr tous les directeurs, les maires d'arrondissement qui étaient venus et je veux les remercier, ainsi que leurs services.

Ce sont également tous les concessionnaires, puisque nous travaillons ensemble. Je pense qu'avec vous, avec l'Etat, avec l'ensemble des autorités publiques, nous avons pu accompagner - ce n'est pas encore terminé - ce phénomène de crue qui vient maintenant se doubler d'un phénomène de grand froid et de remontée des nappes phréatiques toujours extrêmement présentes et pleines. Qui dit pleines, dit prêtes aussi à pouvoir se déverser.

Nous suivons donc avec beaucoup de sérieux toutes les questions liées notamment au chauffage, à l'alimentation en énergie de la ville, que ce soient des entreprises ou des particuliers. Mais je veux vraiment remercier l'ensemble des autorités. Je crois que l'on a progressé dans cette gestion de crise, suite aussi à la crue de 2016, et bien évidemment nous allons faire un retour d'expérience sur ce qui vient de se passer.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez le dernier mot.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame la Maire, que se passera-t-il s'il y a une crue centennale avant les Jeux Olympiques de 2024 ou même l'année précédente ? Si on se fie à la réponse dilatoire de votre adjointe, ce sera une catastrophe. J'ai posé une question très concrète, on a l'impression que Mme votre adjointe découvre le dossier.

Cela fait dix ou douze ans que ce dossier est réglé. Il y avait juste un problème de financement. La Ville de Paris avec les milliards qu'elle a dépensés aurait pu mettre chaque année 40 ou 50 millions et le dossier aurait été réglé. Là, vous me répondez de façon dilatoire sur ce qu'il faut faire, ce qu'on fait, des réunions, des commissions !

Madame la Maire, lorsqu'il y aura les Jeux Olympiques et qu'il y aura une crue centennale, votre successeur aura beaucoup de problèmes.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'abord, peut-être que vous n'avez pas compris ce qu'est une crue centennale. Ce n'est pas une crue qui vient tous les cent ans. C'est une crue qui, chaque année, même plusieurs fois par an, peut se produire parce qu'elle est de l'ordre de ces très grandes crues.

Vous parlez des Jeux olympiques. J'espère que nous n'aurons pas de crue centennale dans les années qui viennent, avant même les Jeux Olympiques, cher Monsieur POZZO di BORGO. Mais, bon, moi, j'ai confiance en le travail qu'on fait ensemble et, en tous les cas, dans la capacité de nos équipes, services publics, entreprises, à travailler ensemble. Bien.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'organisation de la Nuit de la solidarité à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, posée par le groupe Socialiste et Apparentés.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Madame la Maire, chacun d'entre nous peut, a pu croiser ces derniers jours, ces dernières semaines, ces derniers mois, des personnes à la rue. L'enquête la plus récente effectuée par l'I.N.S.E.E. remonte à 2012. Le chiffre fourni par l'I.N.S.E.E. il y a 6 ans, et qui reste la référence pour la Fondation Abbé-Pierre, est de 143.000 personnes sans logement en France. Dans le 10e, le chiffre de référence fait état d'environ 270 à 300 personnes dormant chaque soir à la rue sans solution d'hébergement. Dans le même temps, d'après "Le Monde" daté du 31 janvier 2018, M. Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'Etat à la Cohésion des Territoires, affirme que la Région Ile-de-France ne compterait que 50 hommes isolés dormant à la rue.

Les chiffres et les perceptions divergent et ce n'est pas efficace pour organiser la mise à l'abri de ces personnes. Aussi, la "Nuit de la solidarité", que la Ville organisera dans la nuit du 15 au 16 février prochain, permettra

aux pouvoirs publics, sans polémique ni esprit partisan, de disposer d'une photographie précise à un instant T de la présence de personnes à la rue à Paris, selon une méthodologie unifiée qui n'existe pas dans les recensements actuels.

Plus de 300 équipes constituées de professionnels du secteur social, fonctionnaires de la Ville, associations et Parisiens bénévoles, couvriront Paris rue par rue et selon un itinéraire précis. Ils recenseront le nombre de personnes à la rue et proposeront aux sans-abri de répondre à un questionnaire simple, anonyme sur leurs conditions de vie et leurs besoins, tant sociaux, médicaux que psychologiques, afin d'améliorer la connaissance des profils des sans-abris et de travailler sur des chiffres fiables.

L'opération permettra de prendre également en compte les personnes présentes dans les stations de métro, dans les gares ou encore au sein des urgences des hôpitaux parisiens. Elle permettra, enfin, de disposer d'une référence solide, partagée, permettant à chacun, dans le respect de ses compétences, d'adapter ces dispositifs de mise à l'abri.

Mes questions, Madame la Maire, sont les suivantes.

Quel premier bilan tirez-vous aujourd'hui de la phase de test qui a été menée dans la nuit du mercredi 24 janvier dernier dans le 10e arrondissement ?

Pouvez-vous rappeler aux membres du Conseil les modalités d'organisation de la nuit du 15 au 16 février ? Quels seront les moyens mobilisés pour cette fameuse nuit du 15 février ? Prévoyez-vous de reconduire cette opération dans le futur ?

Sachez que, dans tous les cas, vous pourrez compter de nouveau sur la mairie du 10e arrondissement, ses élus, ses services, pour permettre la réussite de cette opération importante.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 10e arrondissement. Je sais que nous pouvons compter sur vous.

Je donne la parole à Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Bien évidemment qu'il y a une question, chers collègues. Je ne sais pas qui intervient derrière moi, mais je vais répondre à la question de Mme la Maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD, en la remerciant d'abord d'avoir accepté que l'opération de test en vue de la "Nuit de la solidarité" qui se tiendra la nuit du 15 au 16 février, ait pu se tenir dans le 10e arrondissement, ce que nous avons fait dans la nuit du 24 au 25 janvier.

Est-ce que je pourrais parler sans avoir un écho derrière moi ? Ce serait vraiment sympa.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur DUBUS, vous pouvez être courtois. Nous, on vous adore aussi, donc si vous pouvez juste avoir une adoration silencieuse, cela nous fera du bien.

Dominique ?

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je vais donc poursuivre sur un sujet qui est quand même assez sérieux puisqu'il s'agit, dans le cadre de la "Nuit de la solidarité", de faire le décompte du nombre de personnes sans domicile fixe présentes sur l'espace public, mais également dans les métros, dans les gares, aux urgences des hôpitaux de l'A.P.-H.P. et qui y sont, une fois que l'ensemble des places, dont il faut rappeler qu'elles sont importantes - 16.000 places à l'année, 1.500 places actuellement dans la période hivernale et au moins 250 places dans la période grand froid -, une fois que toutes ces places sont attribuées, combien reste-t-il de personnes en situation de rue ?

Pour les personnes comme moi qui ont une expérience de longue date de ces questions, notamment à travers le Samu social, il est bien évident que peu de gens, quasiment personne si on s'y prend bien, n'a envie de rester à la rue dans un mythe du clochard philosophe qui aurait choisi, tellement cette société était difficile à porter, de passer sa vie dans la rue. C'est un mythe extrêmement dépassé. Donc, il est important de pouvoir savoir combien de personnes sont en situation de rue pour pouvoir ensuite s'adapter, avec l'Etat, bien sûr, qui a la responsabilité première sur cela, et trouver des solutions pour toutes ces personnes.

Alors, que s'est-il passé ? Le bilan de la nuit du 10e arrondissement ? Nous avons, en présence d'équipes qui l'ont déjà fait avant nous, notamment les équipes de la Ville de New York, de la Ville d'Athènes qui nous ont accompagnées dans cette méthodologie qu'elles-mêmes ont mise en place et mettent en place tous les ans. Nous

avons donc formé environ 250 professionnels qui seront les chefs d'équipe des 350 équipes qui seront déployées la nuit du 15 février sur l'ensemble des 20 arrondissements.

Nous avons pu ainsi faire une opération test à blanc. Donc, je ne vous donnerai pas de chiffres car ils n'auraient pas de sens. Le 15 février, tous les arrondissements verront des équipes se déployer à raison de 10, 20 ou 30 équipes par arrondissement en fonction de la surface de chaque arrondissement. Je remercie les équipes de l'APUR qui ont fait, justement, des secteurs tout à fait adaptés à la taille des équipes. Nous avons donc pu ainsi tester la taille des secteurs. Nous avons pu également tester le questionnaire anonyme qui va être proposé aux personnes réveillées et qui voudront bien y répondre. Nous avons pu tester la taille des équipes qui seront donc de l'ordre d'un professionnel et maximum quatre bénévoles. Nous avons également travaillé et vu avec les équipes de la R.A.T.P., de la S.N.C.F. et de l'A.P.-H.P. quelle était la meilleure méthode pour décompter les personnes dans ces différents organismes, puisqu'il n'y aura pas de bénévoles mais des professionnels de la R.A.T.P., de la S.N.C.F. et des hôpitaux, évidemment.

Pour tout le reste, nous avons ainsi pu identifier que nous avons besoin d'environ 1.500 bénévoles. Nous avons d'ailleurs lancé l'appel à bénévolat. Actuellement, il y a 1.700 Parisiens qui se sont portés volontaires.

Voilà pour le retour d'expérience du 10e qui a été extrêmement utile pour les équipes, et je les remercie, de la Ville, du C.A.S.-V.P., du Secrétariat général, de la DASES et toutes nos directions impliquées.

Ensuite, nous aurons des chiffres que nous analyserons dans le cadre d'un comité scientifique composé de chercheurs et d'observatoires reconnus. Nous pourrons ainsi travailler avec l'ensemble des partenaires du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion à pouvoir voir si nos dispositifs sont bien adaptés et comment les améliorer. Je reviendrai sur tout cela à l'occasion d'un vœu de l'Exécutif qui vous sera présenté lorsque viendra mon tour. Je crois que c'est demain, dans la matinée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame CORDEBARD, souhaitez-vous reprendre la parole ?

On peut applaudir Dominique VERSINI.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Remerciez Dominique VERSINI de cet engagement et de ce moyen nouveau que nous aurons de lutter contre ce que nous ne pouvons pas accepter, c'est-à-dire la permanence de ces personnes qui dorment à la rue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je rappelle que pour participer en tant que citoyen mais élu aussi, il faut s'inscrire pour pouvoir effectivement venir participer à cette "Nuit de la solidarité", que les personnes qui ne seraient pas inscrites pourront être aussi orientées vers ces lieux de solidarité, où elles pourront aussi, pour certaines d'entre elles, découvrir le travail des associations qui est un travail extraordinaire et que je veux saluer parce que, sans elles, ni l'Etat, ni les collectivités ne pourraient faire face à la situation que nous connaissons et, a fortiori, avec le temps que l'on a à l'extérieur.

V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au projet d'installation d'une œuvre d'art place de Tokyo et à la place de l'art dans l'espace public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent passer à la 5e question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris.

C'est M. Jacques BOUTAULT, je crois, qui la pose.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, au nom du groupe.

Depuis plusieurs semaines, une polémique s'est faite jour à propos du don d'une œuvre de Jeff KOONS offerte à la Ville de Paris. En effet, nous pouvons nous interroger sur la pertinence de ce cadeau au regard de l'intention affichée par l'artiste, l'hommage aux victimes des attentats de Paris et Saint-Denis en 2015. Ce don pose plusieurs questions.

D'abord, sur le lieu d'implantation. La place de Tokyo, dans le 16e arrondissement, dans la perspective de la Tour Eiffel. Cette œuvre monumentale, dont on peut discuter aussi du caractère joyeux, très troublant, a-t-elle sa place dans un site déjà fort pourvu en œuvres d'art et monuments historiques classés ? N'aurait-il pas été plus pertinent, compte tenu de son intention mémorielle, de l'ériger à proximité du Bataclan, ou de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes ?

Ensuite, l'absence de consultation des familles des victimes pose aussi question. Ainsi, l'association "Life for Paris" a exprimé publiquement sa réprobation.

Enfin, et c'est très dommageable, ce cadeau n'est pas tout à fait désintéressé. Il ressemble à une opération de communication supplémentaire de cet artiste très coté et interroge sur le symbole de l'hyperluxe que son art véhicule.

En effet, l'œuvre financée par de généreux mécènes, qui pourront bénéficier d'avantages fiscaux qui impliquent de facto, un financement de chacune et chacun d'entre nous, est déjà en cours de fabrication, avant même que la représentation parisienne en ait débattu. C'est un peu, vous en conviendrez, nous forcer la main.

Plus largement, l'art dans la rue est l'une des priorités des Parisiennes et Parisiens. Si l'on en croit les éditions du budget participatif qui ont permis de financer deux fresques élaborées en concertation avec les habitants, nous avons besoin de l'art dans la rue. Nous avons peut-être et surtout besoin de dialogue et de concertation. Cela questionne sur la façon dont nous favorisons, permettons et installons des œuvres d'art dans l'espace public. Le don d'un artiste en hommage aux victimes du terrorisme devrait nous rassembler ; force est de constater que ce n'est pas le cas.

Aussi, Madame la Maire, nous souhaiterions savoir quelle est votre intention en acceptant ce cadeau, dont l'installation pose problème à de nombreuses et nombreux Parisiennes et Parisiens. Quel symbole et quel lien faites-vous entre ce bouquet coloré de tulipes monumentales devant le Palais de Tokyo et les attentats de Paris ? Pourquoi ne pas saisir le comité de l'art dans la ville dans le choix de cette œuvre et son implantation ?

Enfin, plus généralement, comment comptez-vous répondre à ce besoin exprimé à plusieurs reprises par nos concitoyennes et concitoyens d'art dans la rue ? Quels dispositifs concertés impliquant l'ensemble des parties prenantes vont être mis en place pour développer l'art dans la rue, dans sa diversité et qui pourraient nous éviter des débats clivants, comme nous le constatons pour le don de Jeff KOONS alors qu'il aurait dû nous rassembler ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci beaucoup, Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, pour cette question qui nous permet de revenir à nouveau sur ce sujet déjà longuement évoqué ce matin et sur lequel, tant Patrick KLUGMAN que vous-même, Madame la Maire de Paris, avez pris le temps de répondre.

Je ne vais donc pas répéter l'ensemble des arguments qui ont été longuement explicités ce matin. Il ne s'agit pas que d'une question artistique et culturelle, je vais y revenir, mais aussi d'une question diplomatique. Puisqu'il s'agit d'un cadeau à Paris mais aussi à la France, puisqu'il commémore des attentats à Paris mais également à Nice, la France et Paris ne refuseront pas un cadeau d'une Nation amie, a fortiori lorsqu'il s'agit de commémorer et de rendre hommage aux victimes d'attentats à Paris et à Nice.

Quant au financement, pas un euro public ne sera dépensé pour la mise en place de cette œuvre entre le Palais de Tokyo et le musée d'Art moderne. Vous faites référence, tout comme Mme SIMONNET ce matin, à l'existence de réductions fiscales pour des mécènes qui souhaiteraient financer cette œuvre. C'est vrai pour les mécènes français mais il se trouve que l'essentiel des mécènes qui ont financé cette œuvre sont américains et n'auront donc pas droit aux déductions fiscales de l'Etat français, puisque le Fonds pour Paris a créé un fonds aux Etats-Unis qui permet aux mécènes américains de financer cette œuvre.

Quant au lieu, dont nous pouvons effectivement reconnaître qu'il peut susciter un certain nombre de questions, c'est un lieu qu'a choisi Jeff KOONS, l'artiste lui-même, et il appartient dorénavant au Ministère de la Culture de donner son accord ou pas pour l'installation de cette œuvre.

Par ailleurs, je ne souhaiterais pas laisser penser que la Ville de Paris - ce n'est pas le cœur de votre intervention, d'ailleurs, Monsieur BOUTAULT - se précipite pour accepter un don de la part d'un artiste américain populaire, tandis qu'elle ne laisserait aucune place à des artistes plus fragiles. Je ne voudrais pas non plus laisser penser que la Ville se préoccupe de renforcer la place de l'art dans l'espace public dans les beaux quartiers, tandis qu'elle délaisserait les autres. Nous avons d'ores et déjà engagé l'installation de plusieurs dizaines d'œuvres depuis le début de la mandature, et en priorité dans les quartiers populaires.

Nous sommes en effet persuadés de l'importance de faciliter la rencontre entre les œuvres et le public dans les lieux du quotidien, sur le chemin de l'école, devant les arrêts de tramway, dans nos services publics. Paris, c'est aujourd'hui plus de 800 œuvres installées dans l'espace public.

Sans me lancer dans un inventaire à la Prévert, je citerai tout de même quelques-unes de ces réalisations, sur lesquelles je me permets de regretter que notre Assemblée ne se soit pas attardée autant qu'elle le fait sur le projet du jour. Je pense par exemple à l'œuvre de Leandro ERLICH, la "Maison fond", qui interpelle le public sur le réchauffement climatique. Je pense à l'action du fonds municipal d'art contemporain avec des œuvres exceptionnelles, notamment l'Arc-en-ciel d'Ugo RONDINONE, installé rue de la Fontaine-au-Roi ou encore le street painting de LANG & BAUMANN, place Martin-Nadaud dans le 20^e arrondissement. Je pense aussi aux nombreuses réalisations qui ont vu le jour grâce au budget participatif, puisque chaque année des projets culturels sont plébiscités par les Parisiens et les Parisiennes. Plusieurs murs de street art notamment ont ainsi été réalisés, en particulier par des graphes historiques, parisiens ou internationaux.

Je voudrais aussi mettre en avant la démarche innovante que nous avons mise en place pour l'accompagnement artistique du tramway T3, avec la constitution de groupes de citoyens commanditaires impliqués dans la rédaction d'un cahier des charges, dans le choix d'un artiste, puis dans le suivi des projets. Nous inaugurons par exemple bientôt une magnifique œuvre de Joana VASCONCELOS le long du T3 dans le 17^e arrondissement.

Je ne développe pas davantage la politique de la ville en matière de renforcement de l'art dans l'espace public et volontaire. Surtout, elle s'attache à représenter la diversité des esthétiques.

Je voudrais rappeler enfin qu'il existe une commission pour l'art dans l'espace public, commission consultative souhaitée par la Maire de Paris, composée de personnalités qualifiées du monde de l'art, chargée de rendre un avis, mais aussi de nous conseiller sur tous les projets d'installation pérenne dans l'espace public, commission qui a été sollicitée pour l'œuvre de Jeff KOONS.

L'art fait débat et c'est bien heureux. Je ne crois pas qu'il existe des œuvres d'art qui ne soient pas clivantes ou, en tout cas, je doute de leur pertinence, cher Jacques BOUTAULT. Toutes les questions sont légitimes, notamment celles concernant le financement - les réponses ont été apportées. Il me paraît délicat de nous engager ici dans des débats esthétiques, tant les jugements et les sensibilités individuelles ne se discutent pas, quelles qu'elles soient. Oui, KOONS est un artiste populaire, oui, le monde de l'art contemporain se déchire actuellement autour de ce projet avec même une certaine outrance peut-être excessive.

Mais, de grâce, ne faisons pas de ce débat l'alpha et l'oméga de nos échanges sur un sujet qui, je crois, nous rassemble largement, à savoir la promotion de l'art dans le quotidien des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Bruno JULLIARD.

Oui, Monsieur BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Madame la Maire, je voudrais dire que j'ai trouvé la réponse de Bruno JULLIARD intéressante, voire convaincante. C'est vous dire si on avance.

Pourquoi je l'ai trouvée convaincante ? Pas simplement parce qu'il fait allusion au principe même de l'art dans la ville, au budget participatif et à notre volonté d'implanter des œuvres d'art dans les quartiers qui en sont le plus dépourvus, mais parce qu'il semble que la localisation de cette œuvre de Jeff KOONS, fait polémique plus, à mon sens, en raison de son lieu d'implantation qui nous est un peu imposé, reconnaissons-le, qu'en raison du cadeau lui-même.

Si cette œuvre d'art était implantée à la fois dans des quartiers qui en sont dépourvus, comme la porte de Vincennes par exemple, elle constituerait un hommage réel et désintéressé aux victimes des attentats. En l'occurrence, ce serait un beau geste.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je me suis exprimée ce matin, je n'y reviens pas, et Bruno a été excellent dans sa réponse.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au théâtre Tarmac, dans le 20^e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc à la question suivante qui est posée par le groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je vous propose de rester sur le terrain de la culture, ou plus précisément sur le Tarmac. La culture à Paris serait-elle la victime des choix du Gouvernement ? Le 31 janvier, la Ministre de la Culture a annoncé la disparition du Tarmac, théâtre populaire au cœur du 20e arrondissement, et son remplacement par le Théâtre Ouvert. Cette décision a conduit à la mobilisation d'artistes, à la diffusion de pétitions, pour défendre la survie du Tarmac.

Le Tarmac est un théâtre populaire qui s'est ancré progressivement sur son territoire, symbole de diversité. Le projet mené par le Tarmac connaît un succès important, on compte près de 75 % de fréquentation en moyenne dans ses salles, et un travail important avec les collègues, notamment le collège Gambetta dans le 20e.

Le Tarmac a toujours développé des partenariats avec l'espace francophone, autant que son expertise sur la francophonie.

Le Théâtre Ouvert, situé 4 bis, cité Véron, dans le 18e arrondissement, est une association dirigée par Caroline MARCILHAC et présidée par Catherine TASCA, ancienne Ministre de la Culture déléguée à la francophonie.

Il aurait vocation à devenir un espace dédié à la francophonie dans le cadre d'un projet et d'une programmation repensée, en lieu et place du Tarmac. Remplacer un théâtre par un autre, c'est une décision étonnante quand on sait que les deux théâtres portent des projets différents, mais complémentaires pour la culture.

De plus, aucun dialogue, aucune concertation n'ont été engagés avec la direction du théâtre et les acteurs actuels. La décision a été prise unilatéralement, mettant la direction devant le fait accompli, et sans aucune solution alternative. La Ministre de la Culture a publié un communiqué de presse, simplement pour annoncer ce projet.

L'équipe du Tarmac a vivement réagi en soulignant que, derrière la promotion de la francophonie, se cache la volonté de réduire les coûts qui a poussé le Gouvernement à prendre cette décision. Quel message pour la culture ? Celui de la compétition et de la concurrence comme les services marchands ? Comment le Ministère de la Culture peut-il opposer deux lieux culturels ?

Madame la Maire, vous avez été nombreux à saluer, dans cet hémicycle, Jack Ralite au moment de son décès, ancien député communiste, incarnant le grand projet des Etats généraux de la Culture en 1987, qui aboutira à une déclaration des Droits à la culture.

Dans le prolongement de son combat, a été lancé récemment l'Appel de Montreuil, que j'ai signé, et qui interpelle l'Etat sur sa politique culturelle et les moyens qui y sont consacrés. La Ville de Paris a démontré son attachement à la culture en étant une ville d'accueil pour des projets culturels différents. C'est la possibilité d'y voir la culture, les cultures, sous des angles d'approche différents, qui font ainsi la richesse de Paris.

Alors, Madame la Maire, la Ville n'est pas décisionnaire, mais elle est concernée car elle subventionne le théâtre à hauteur de 60.000 euros, et des partenariats ont été noués avec les collègues.

Je vous saisis pour connaître votre position sur ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cette question éminemment d'actualité du devenir du Théâtre Ouvert, mais aussi du Tarmac.

Je voudrais commencer par saluer les deux directrices de ces deux établissements culturels. Il est assez rare que des femmes seules soient aux commandes d'institutions culturelles, pour saluer la qualité de leur travail, non pas parce qu'elles sont des femmes, mais il se trouve que la qualité de leur travail est tout à fait exceptionnelle.

Je voudrais aussi saluer leurs équipes qui mènent chacune des projets rigoureux et engagés, en particulier dans la promotion des auteurs vivants d'expression française, que ce soit dans le 18e ou dans le 20e arrondissement.

Le Théâtre Ouvert est en péril maintenant depuis deux ans, dans le 18e arrondissement, puisqu'il est contraint de quitter les locaux qu'il louait juste derrière le Moulin Rouge, depuis 1981, cité Véron. Il est contraint de quitter ses locaux à la demande de son propriétaire qui souhaite faire un autre usage de ce lieu.

L'Etat, qui est le principal financeur de ce théâtre, un million d'euros pour une contribution de la Ville de Paris qui, elle, n'est que de 100.000 euros, a engagé des recherches de solutions de relogement. Nous avons beaucoup accompagné l'Etat, le précédent Gouvernement et celui-ci, pour trouver des solutions de relogement. Ces dix-huit

derniers mois, plusieurs pistes ont été creusées, la dernière en date étant celle du Tarmac dans le 20^e arrondissement. Ce n'est pas une proposition issue de la Ville, bien évidemment.

Tout d'abord, je voudrais comme vous regretter la méthode, puisqu'en effet, le manque de concertation avec les parties intéressées est assez manifeste. Il semble en effet que la rumeur ait circulé et pris une ampleur importante, début janvier, avant même qu'un dialogue ait pu être engagé entre le Ministère et la direction du Tarmac. Pour rappel, ce théâtre est financé lui aussi très majoritairement par l'Etat à hauteur de 1,6 million d'euros contre 60.000 euros de subvention de la Ville. C'est donc d'abord une tutelle de l'Etat.

Il faut rappeler que, dans ce genre de situation, l'accompagnement humain, au-delà du contenu artistique et culturel qui est bien évidemment l'essentiel, est aussi déterminant. Dans ce type de décision, il requiert beaucoup de dialogue constructif. Nous souhaitons qu'il puisse être engagé, en particulier avec les équipes des deux théâtres mais aussi avec les partenaires du Tarmac dans le 20^e arrondissement. Je sais que la Maire du 20^e, Frédérique CALANDRA ainsi que son adjointe à la Culture Nathalie MAQUOI, sont très sensibles à ce sujet.

La deuxième partie de ma réponse concerne le fond. Je ne crois pas qu'il soit aujourd'hui pertinent de décider du caractère inopportun en soi du rapprochement entre le Théâtre Ouvert et le Tarmac. Tout est une histoire de pertinence du projet artistique et culturel, et de la pérennité des équipes du Théâtre Ouvert et du Tarmac. Est-ce que, sur le fond, il peut y avoir un projet pertinent réunissant l'A.D.N. de Théâtre Ouvert et l'A.D.N. du Tarmac ?

Je reconnais que, sur le papier, ce n'est pas éblouissant à première vue, tant l'identité artistique des deux lieux est aujourd'hui différente et pas absolument convergente. Mais je pense qu'il faut donner les chances à cette proposition de voir si elle est pertinente ou pas. Depuis presque cinquante ans, le Théâtre Ouvert défriche et promeut des écritures théâtrales d'expression française, qu'elles proviennent du territoire métropolitain mais aussi des Outre-Mer ou des pays étrangers francophones. Il peut donc y avoir un lien dans la défense de la francophonie.

Je voudrais aussi redire l'attachement de la Ville de Paris à l'existence et au développement à Paris d'une scène artistique dédiée à la francophonie. C'était le cas du Tarmac, et cela doit demeurer le cas du Tarmac et de ce lieu demain quoi qu'il arrive, en mesure de déployer un travail d'actions culturelles exigeant sur le territoire.

Nous l'avons rappelé au Ministère de la Culture et nous le rappellerons autant que nécessaire, et je le comprends aujourd'hui, aussi avec votre soutien.

Je voudrais conclure avec un aspect un peu plus large que la question du rapprochement Théâtre Ouvert et Tarmac, en réaffirmant que les institutions culturelles, toutes les institutions culturelles sans aucune exception, méritent d'évoluer avec le temps, que les projets qu'elles abritent changent avec les personnes et les contextes. Il n'existe pas de théâtre à Paris qui ne mérite pas de voir son identité artistique et culturelle évoluer au fil des années. Tous les projets artistiques et culturels ont une durée de vie limitée dans le temps.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, par exemple à Paris, que les renouvellements de direction dans nos grands théâtres et dans nos grandes institutions culturelles puissent intervenir assez régulièrement, entre dix et quinze ans suivant les institutions culturelles. C'est ce que disait magnifiquement Patrice Chéreau : personne ne peut être propriétaire non seulement de l'A.D.N. d'un théâtre, et encore moins de ses murs.

D'ailleurs, je rappelle que le Tarmac s'est installé dans ces locaux en 2011, après avoir existé de longues années à la Villette sous le nom de Théâtre international de langue française, et qu'il prenait alors la place du Théâtre de l'Est parisien, dirigé à l'époque par Catherine ANNE et, à l'époque, suscitant déjà de nombreux remous et de nombreuses polémiques.

C'est la raison pour laquelle, si nous croyons à ces deux théâtres aux identités singulières, qui sont forcément appelés eux aussi à se transformer, nous sommes ouverts au dialogue. Mais comme vous, nous serons très exigeants sur le contenu artistique et sur le devenir de l'ensemble des personnels.

Je vous propose de revenir devant le Conseil de Paris pour vous faire part de nos échanges avec le Ministère de la Culture, l'équipe du Tarmac et de Théâtre Ouvert.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD.

Monsieur le Président de groupe...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire, merci, Bruno JULLIARD, pour cette réponse.

Je retiens la volonté que la Ville de Paris soit autour de la table et qu'il y ait une concertation, pas ce manque de concertation précédent. Mais je voudrais insister sur l'importance d'avoir deux lieux, deux théâtres. Vous l'avez précisé, il s'agit de deux théâtres nationaux, dans deux quartiers populaires de Paris, le 18^e et le 20^e.

C'est bien là où nous avons besoin aussi de l'art, de la culture. Donc notre position, en tant que groupe Communiste, c'est bien d'évoquer l'idée de projets culturels qui peuvent être partagés entre les deux théâtres. Tout à fait, vous avez raison, sur les évolutions aussi, mais notre préoccupation, c'est le maintien de deux lieux.

Je le réaffirme ici à travers cette question. A la fois, nous soutenons le maintien du lien du Tarmac dans le 20e, mais aussi, nous posons la question d'un théâtre de cette ampleur dans le 18e. Et deux théâtres ne peuvent pas se résumer en un seul lieu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET-OULALDJ.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au phénomène de bandes à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Le vœu de mon groupe portera sur le phénomène des bandes à Paris et sur son développement.

Le 13 janvier dernier, le jeune Ismaël, seulement âgé de 15 ans, qui tournait dans le 11e arrondissement tranquillement un clip de rap, a trouvé la mort, lâchement poignardé à la suite d'une rixe entre bandes rivales. Cet assassinat a causé un vif émoi dans Paris. Il est malheureusement l'aboutissement d'une montée en puissance du phénomène des bandes organisées à Paris.

Certes, Paris a toujours connu, à des époques diverses, ce phénomène. Mais, ce qui nous frappe aujourd'hui, c'est la jeunesse des individus concernés, souvent des mineurs, et la violence employée dans les règlements de comptes. On compte actuellement 16 bandes actives dans Paris intra-muros, et 45 avec la Petite Couronne, concentrées principalement dans le nord-est de notre capitale.

L'année 2017 a vu le recensement de 40 bagarres, 3 morts, 109 blessés, contre 51 blessés et 1 mort en 2016. Il y a donc bien une accélération des conflits, qui deviennent de plus en plus nombreux et de plus en plus violents. Une escalade de brutalité qui rend les riverains complètement désarmés et apeurés, et les autorités dont nous, les élus, démunies. De tels affrontements eurent déjà lieu en 2015 entre bandes rivales des 18e et 19e arrondissements.

La trêve est fragile, mais elle a été trouvée grâce à la mobilisation de tous les acteurs, professeurs, élus, policiers, travailleurs sociaux, parents, et associations.

Ma question s'adresse donc à vous, Madame la Maire, et bien évidemment à M. le Représentant du Préfet de police : que comptez-vous faire concrètement à très court terme pour mettre fin à ces affrontements qui opposent désormais des adolescents et s'accompagnent d'une recrudescence de violence ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur DUBUS, d'avoir rappelé dans cet hémicycle la mémoire d'Ismaël, mort le 13 janvier à 15 ans, sur un trottoir de la rue de la Roquette, victime d'une rixe entre adolescents.

En effet, ce phénomène est un phénomène parisien, un phénomène présent. Je le redis : si l'on prend depuis le 1er janvier 2016 le nombre de rixes survenues dans notre ville, dont nous avons connaissance à la Ville de Paris, et j'imagine que nous n'avons pas connaissance de tout, et qu'on le divise par le nombre de jours, c'est une rixe tous les trois jours qui a lieu dans notre ville.

Depuis le 1er janvier 2016, 5 personnes sont décédées à Paris des suites de rixes. Vous avez raison de poser ce sujet. Nous avons les uns et les autres, c'est-à-dire l'ensemble des institutions et des acteurs, notamment sociaux, mais pas que, des acteurs jeunesse, des acteurs de l'éducation populaire, beaucoup travaillé sur ce sujet :

A la demande de la Maire de Paris, le Procureur de Paris a mis en place un groupe local de traitement de la délinquance dédié aux bandes, qui permet un suivi à l'échelle parisienne, associant le Rectorat, la P.J.J., les mairies d'arrondissement et la Préfecture de Police.

La Ville a mis en place un circuit d'échanges d'informations dans un cadre évidemment sécurisé, qui permet la mobilisation de tous les acteurs éducatifs et sociaux pour enclencher immédiatement un accompagnement individuel

des jeunes, mais également de leur famille, et quand je dis famille, c'est évidemment en élargissant aux frères et sœurs.

Une chef de service social vient d'arriver le 1er février à la DPSP, pour coordonner la mise en place des plans d'action individuels mis en œuvre avec ce circuit d'échanges d'informations.

Evidemment, nous soutenons en parallèle des actions de prévention collective en accompagnant la mobilisation des parents, parce que nous avons besoin de la mobilisation des parents, en soutenant les projets interquartiers ou en travaillant sur les réseaux sociaux.

Les maires des 18e et 19e arrondissements pourraient le dire mieux que moi, après plus de deux à trois ans d'affrontements quasi quotidiens : je touche du bois, nous sommes aujourd'hui dans une situation dans laquelle nous ne vivons plus de rixes organisées telles que nous les avons connues.

Pour autant, le travail n'est pas achevé. Vous avez raison de nous interpeller de ce point de vue. C'est la raison pour laquelle la Maire de Paris a proposé de lancer une mobilisation inédite qui permettra à l'ensemble des acteurs de réinterroger chacun ses pratiques, mais également les pratiques avec les autres, et de mobiliser de nombreux champs de l'action publique présents sur l'espace public : lien avec les familles, accompagnement à la parentalité, place de la médiation à Paris, sectorisation scolaire, logement, lien inter-arrondissements, éducation à l'image.

L'objectif de ce travail, qui pourrait avoir lieu au printemps, sera évidemment de voir ce qui existe, parfois à des niveaux locaux, ce qui fonctionne, ce que nous pouvons généraliser, voire ce que nous devons renforcer, affirmer le besoin du "aller vers" en direction des jeunes, des fratrines, des familles, et combiner une approche parisienne à une échelle locale.

Nous sommes en train de finaliser ce travail. Je reviendrai bien entendu devant vous pour vous le présenter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Sur le constat, je confirme le nombre de blessés et de morts que vous évoquez, Monsieur DUBUS. Quelques éléments complémentaires peut-être.

Le nombre d'événements en relation avec les bandes, qui va au-delà du nombre de blessés et du nombre de morts, est plutôt en baisse entre les années 2016 et 2017, ce qui n'enlève rien à l'acuité et l'importance du phénomène que l'on constate majoritairement sur la voie publique. Plus des deux tiers des faits impliquant des bandes sont commis sur la voie publique, dans moins de 20 % des cas au sein d'établissements scolaires, et de façon très minoritaire à l'intérieur des transports en commun, et majoritairement lorsque c'est le cas à l'intérieur des bus.

Les services de police constatent également souvent la présence d'armes. Ce sont très rarement des armes à feu, fort heureusement, plutôt des armes par destination, des armes blanches ou lacrymogènes utilisées par ces bandes essentiellement composées de mineurs. L'âge moyen des personnes interpellées est un peu supérieur à 16 ans, 16 ans et 10 mois, mineurs majoritairement garçons, mais nous constatons l'existence de filles, qui commettent des vols avec violence, sont impliquées dans des trafics de stupéfiants, des occupations illicites de l'espace public, commettent des incivilités, et se battent entre elles.

Face à ce constat que nous partageons et qui appelle toute notre mobilisation, il existe à l'échelle de la Préfecture de police, et donc sur le ressort également de la Petite Couronne, depuis 2010, un plan dédié à la lutte contre les bandes, qui mobilise plus particulièrement les services de la direction du renseignement de la Préfecture de police, de la Direction de la police judiciaire, évidemment de la direction des services de police de proximité de l'agglomération parisienne.

L'action de ces services repose sur trois thématiques principales.

La première, c'est l'identification et la connaissance des bandes qui existent sur le ressort de la Préfecture de Police et sur le territoire parisien. Il est essentiel que les services puissent en amont identifier les meneurs ou les participants à ces bandes pour en comprendre les modes de fonctionnement, les modes relationnels et les moyens de subsistance. C'est un élément et une étape absolument essentiels.

Deuxième volet, la judiciarisation qui relève du procureur de la République. L'adjointe à la maire en charge de la sécurité a rappelé l'existence d'un groupe local de traitement de la délinquance dédié à cette problématique de lutte entre les bandes. Les services de la Préfecture de police y participent. Sur les 291 individus interpellés à Paris

en 2017, 124 ont été déferés devant l'autorité judiciaire, ce qui montre quand même l'efficacité de l'intervention des services de police.

Enfin, troisième volet, nous participons, l'Etat en général, les services de la Préfecture de police, au volet prévention avec la Ville de Paris et l'ensemble des autres acteurs, que ce soit à travers les actions de soutien aux familles, de responsabilisation des parents, ou d'échange d'informations entre les différents partenaires susceptibles à un moment ou un autre d'apporter une réponse au phénomène que nous constatons.

Nous entendons poursuivre cette action de façon déterminée, compte tenu de l'ampleur du phénomène et des conséquences qu'il peut avoir pour la tranquillité et l'ordre public dans le territoire parisien. Nous continuerons donc cette mobilisation dans les mois et les années qui viennent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Monsieur DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - J'ai bien entendu tout ce qui a été mis en place et tout ce qui le sera. Nous allons suivre cela avec une grande attention. J'ajoute un petit point sur les bailleurs sociaux, qui ont eux aussi une responsabilité de surveillance et de sanction lorsqu'ils le peuvent. La loi ne leur permet pas toujours de le faire. Je crois que là aussi, puisque la majorité des bailleurs sociaux dépendent de la ville, il y a un rôle vis-à-vis d'eux qui est intéressant, à ce qu'ils puissent le porter, et à sanctionner quand il faut le faire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, c'est un sujet sur lequel nous travaillons bien sûr et nous avons la chance d'avoir des directeurs des différentes sociétés d'économie mixte de la Ville sur le logement avec lesquels nous partageons cette ambition. Ils sont responsables, les gardiens souhaitent participer aussi à la tranquillité de ces quartiers et de ces résidences sociales, et donc c'est bien sûr une piste sur laquelle nous avançons.

Merci beaucoup.

VIII - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant l'efficacité des arrêtés limitant la consommation d'alcool.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante posée par Mme GOLDGRAB, présidente du groupe RG-CI.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues.

L'arrêté du 28 janvier dernier vient étendre les restrictions concernant la consommation d'alcool, notamment dans le 18e arrondissement, et prévoit désormais une interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique entre 16 heures et 7 heures, et une interdiction de la vente à emporter d'alcool entre 20 heures et 8 heures du matin. Si l'arrêté fait du 18e la zone la plus touchée par l'interdiction, celle-ci s'étend dans la plupart des arrondissements, des Champs-Élysées à la Tour Eiffel, de Notre-Dame au Quartier Latin, en passant par Bastille et Oberkampf.

La question de la vitalité nocturne de Paris est un sujet important, la préservation de la quiétude des habitants aussi. Nous pouvons, nous devons impérativement conjuguer ces deux objectifs. Si nous partageons l'objectif évident de lutte contre les multiples incidents, bagarres et nuisances, dus à une trop grande consommation d'alcool, nous souhaitons vous interroger sur l'efficacité et l'efficace de ces mesures.

Ces arrêtés empêchent-ils les Parisiens qui souhaitent s'alcooliser de le faire ? N'encouragent-ils pas plus les phénomènes de "binge drinking" ou biture expresse, phénomène assez répandu consistant en l'absorption de la plus grande quantité d'alcool possible dans la plus courte période possible ? L'impossibilité de se fournir ou de consommer de l'alcool à l'extérieur, en effet, pourrait accentuer ce phénomène, en accélérant la consommation à domicile et allant ainsi totalement à rebours du résultat escompté.

D'autre part, constate-t-on des évolutions positives dans les quartiers ? La situation de certains quartiers demeure en effet insupportable, quand, dans d'autres, des progressions réelles sont à constater et se font ressentir. La prévention autour de la question des nuisances a pu faire évoluer les situations. Vous le savez, les arrêtés anti-alcool sont des textes restrictifs des libertés. Or, à ce titre, l'interdiction ne doit être trop générale, ni trop absolue. Le tribunal administratif a d'ailleurs annulé de tels arrêtés préfectoraux en 2013 et 2014, les magistrats ayant alors

estimé que les risques de nuisance et de tapage qui avaient motivé l'arrêté ne suffisaient pas à justifier la prohibition nocturne. C'est dire qu'une interdiction doit être totalement justifiée.

Aussi, nos questions sont les suivantes. Nous le savons, les arrêtés anti-alcool ne sont pas pris au hasard : ils sont motivés par des rapports de police et font suite à des plaintes. Aussi, quel est l'état de la verbalisation des consommateurs sur la voie publique, à l'heure actuelle, à Paris ? Par ailleurs, pouvez-vous témoigner d'une réelle efficacité de ces arrêtés ? Avez-vous constaté un recul des incidents depuis l'instauration de ce type d'arrêtés ? Enfin, les arrêtés anti-alcool sont-ils régulièrement rediscutés selon l'évolution des situations locales ?

Merci beaucoup des réponses que vous voudrez bien apporter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, puis M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, chère Laurence GOLDGRAB pour votre question.

Vous faites référence à l'entrée en vigueur, depuis le 28 janvier, de l'arrêté anti-alcool pris par le Préfet de police sur une grande partie du 18^e arrondissement. Ce type d'arrêté est, vous l'avez dit, de sa compétence unique et peut viser à interdire la consommation d'alcool sur la voie publique, mais aussi l'interdiction de sa vente à emporter en soirée sur un périmètre défini.

La Maire de Paris a été informée de ce nouvel arrêté le 25 janvier par courrier. Ce nouvel arrêté couvre une grande partie du 18^e, incluant les quartiers de la Chapelle, la Goutte d'Or, l'est de la Butte Montmartre et le nord du 18^e. Je laisserai M. le Représentant du Préfet de police présenter cette démarche et répondre à vos interrogations, mais ces restrictions ne sont pas nouvelles, puisque trois arrêtés existaient précédemment. J'imagine que, ainsi présenté et globalisé, cet arrêté permet de gagner en lisibilité.

Nous accueillons, globalement, favorablement ces arrêtés, afin que les policiers aient une action ciblée sur des quartiers qui connaissent de gros rassemblements de personnes alcoolisées, provoquant de nombreux incidents, bagarres et nuisances nocturnes. Ils doivent en effet permettre aux policiers d'agir plus efficacement pour verbaliser les consommateurs d'alcool sur la voie publique, ainsi que les commerces qui vendraient de l'alcool à emporter en dehors des horaires définis.

Cependant, rappelons deux choses. D'abord, ces arrêtés ne sont qu'un outil parmi d'autres - vous avez raison de le rappeler - pour agir en faveur de la tranquillité publique. Poser la question de leur efficacité est, par principe, comme pour tout dispositif, pertinent et nécessaire. Et puis, la force de l'expérience nous laisse à penser que, pour être efficaces, ces arrêtés doivent répondre à trois conditions.

D'abord, cibler un secteur précis et connu de tous qui permet d'accroître les capacités d'action des forces de l'ordre sur le terrain. C'est en ce sens que je crois important qu'une cartographie des arrêtés parisiens et une communication large soit mise en place, proposition que je sou mets évidemment au Représentant du Préfet de police.

Bien entendu, ils doivent être associés de moyens nécessaires à leur mise en œuvre, notamment en matière d'effectifs de police présents sur le terrain et fidélisés car rien n'est pire qu'un arrêté qui n'est pas appliqué ou qui produit, de fait, chez l'ensemble des riverains, un sentiment de découragement, lorsqu'ils ne voient pas la situation évoluer.

Enfin, ils doivent être pris en concertation avec les maires d'arrondissement, avec la Maire de Paris, avec évidemment mon collègue Frédéric HOCQUARD, puisque la dimension "ville vivant la nuit" fait partie de ces sujets, et doivent faire l'objet de bilans et d'éventuelles adaptations.

Aussi, je souscris pleinement à la fin de vos propos, disant qu'il pourrait être utile que la Préfecture de Police nous communique un bilan de la verbalisation. Cette communication est d'autant plus importante qu'elle est souhaitée par les collectifs d'habitants et associations de quartiers, qui attendent, évidemment, beaucoup de leur mise en œuvre.

Nous serons en tout cas aux côtés de M. le Représentant de la Préfecture de police pour les accompagner.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, nous sommes, nous aussi, en permanence en train de nous poser la question de l'efficacité des mesures que nous prenons. S'agissant des arrêtés anti alcool, permettez-moi de répondre à vos différentes interrogations en reprenant d'abord les constats ou les motifs à partir desquels nous prenons ces arrêtés.

Dans les quartiers qui connaissent une forte fréquentation - touristique ou pas, peu importe -, la consommation d'alcool sur la voie publique provoque des difficultés : ce sont des nuisances sonores, éventuellement des risques, des dégradations de l'espace urbain, de mobilier urbain autant que de biens privés ; ce sont parfois même des actes violents qui peuvent aller, dans certains cas, jusqu'au décès des individus concernés. C'est un constat qui n'est pas propre à Paris mais qui est, encore une fois, réalisé par les services de police, par les riverains et par un certain nombre d'entre vous au quotidien. Voilà le constat sur lequel se fondent ces arrêtés.

C'est au titre de ses pouvoirs de police générale que le Préfet peut, dans certaines circonstances, prendre des arrêtés qui vont venir restreindre la consommation d'alcool sur la voie publique et la vente d'alcool à emporter. Vous l'avez rappelé, en droit, ces arrêtés sont extrêmement encadrés. Ils doivent concerner un territoire précisément délimité, se fonder sur des faits ou des constats antérieurs qui montrent la nécessité de prendre ce type de mesures restrictives, en effet, des libertés publiques, et, d'autre part, être régulièrement révisés à l'occasion du temps, pour que ces mesures ne soient pas permanentes et définitives.

C'est ce travail qui est réalisé avant chaque arrêté préfectoral pris sur le ressort parisien, concernant la restriction de la consommation d'alcool et la vente à emporter. Ce travail préalable se fonde sur les signalements des individus, des riverains, des maires d'arrondissement, de la Ville de Paris, des services de police, bien évidemment, et, à partir de ces éléments, le Préfet de police peut prendre une mesure.

Aujourd'hui, sur Paris, nous comptons vingt-sept arrêtés préfectoraux en vigueur. Ces vingt-sept arrêtés préfectoraux peuvent être complétés, de façon ponctuelle, par des arrêtés temporaires qui concernent soit des périodes de l'année marquée par des événements susceptibles, encore une fois, de donner lieu à des consommations d'alcool importantes et excessives, ou pour faire face à des situations, au contraire, à certaines périodes de l'année, je pense en particulier à un arrêté régulièrement pris dans le 5e arrondissement pour la consommation d'alcool sur les quais de Seine.

Vous avez rappelé les règles ; je n'y reviendrai pas.

Nous avons cherché à harmoniser les horaires de début et de fin de ces mesures réglementaires pour qu'elles soient lisibles par les citoyens, autant que faciles à appliquer par les services de police.

Une petite précision sur l'arrêté du 18e arrondissement : il couvre un périmètre géographique en effet assez large, mais il correspond, pour une très large part, à la fusion de sept arrêtés préfectoraux jusqu'ici en vigueur, dont la superposition et la sédimentation pouvaient poser des problèmes d'efficacité.

En termes d'efficacité précisément : trois dimensions. La première, c'est la fonction préventive de ces arrêtés : c'est permettre par le signal envoyé la limitation des ventes à emporter, la limitation des cas où les consommateurs seront amenés à consommer de façon excessive de l'alcool sur la voie publique. La deuxième utilité de ces arrêtés est la vocation répressive : en 2017, sur le ressort de Paris, les policiers, les services de la Préfecture de police ont été amenés à procéder à 717 verbalisations. Avec 717 verbalisations, on ne peut pas décompter statistiquement, en revanche, le nombre de troubles évités ou d'atteintes à la tranquillité publique qui ont pu être évitées par l'intermédiaire de ces arrêtés. Ils offrent également un intérêt, c'est qu'ils permettent de procéder à des contrôles d'identité, et donc souvent de stopper la dérive ou le dérapage lorsqu'on sent qu'une situation impliquant plusieurs individus est susceptible de dérapage.

Troisième utilité de ces arrêtés, c'est qu'ils peuvent permettre de fonder des mesures de fermeture administrative des établissements qui auraient contrevenu à l'arrêté préfectoral d'interdiction de vente d'alcool à emporter. Nous avons été amenés à fermer dans certains cas des commerces qui généraient des troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique en violant encore une fois ces arrêtés préfectoraux.

Dernier élément, je souscris aux propos de l'adjointe à la Maire en charge de la sécurité. Ce n'est qu'un des outils qui participent à la préservation de la tranquillité publique dans Paris. Il y a un certain nombre d'autres procédures, qu'elles soient administratives ou judiciaires qui peuvent participer à la préservation de ces deux objectifs : tranquillité et ordre public.

Les procédures pour ivresse publique manifeste sont très nombreuses dans Paris. Dans la mise en œuvre des mesures réglementaires concernant les débits de boisson, nous avons procédé en 2017 à 210 fermetures administratives sur le fondement du code de la santé publique ou du code de la sécurité intérieure.

Et je n'oublie pas toutes les actions de prévention et de sensibilisation qui associent aussi bien les consommateurs que les professionnels, qui sont destinées à éviter d'en arriver à la situation où la sanction, qu'elle soit administrative ou judiciaire, sera prise, ce qui constitue toujours un échec.

La Préfecture de police participe aux travaux du Conseil de la nuit, aux réunions des Conseils de sécurité et de prévention des arrondissements qui évoquent régulièrement ces sujets, ainsi qu'aux Commissions de régulation des débits de boissons qui sont mises en place dans un certain nombre d'arrondissements. Dans le 5e arrondissement, c'était la dernière commission à laquelle nous avons participé.

En tout cas, nous sommes vigilants lorsque nous prenons ces mesures à concilier à la fois la nécessité pour chacun de pouvoir s'amuser mais aussi, et c'est le rôle du Préfet de police, la nécessité de préserver la tranquillité et l'ordre public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame GOLDGRAB, je vous cherchais. Je vous donne la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci beaucoup pour ces éléments de réponse. Il faudrait apprécier l'évolution de la situation dans les quartiers pour prendre la mesure de l'efficacité de ces mesures.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

IX - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative aux hébergements d'urgence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question d'actualité, la parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Je sais que la Ville de Paris ne cesse de se mobiliser et au-delà de ses responsabilités concernant l'hébergement d'urgence car, rappelons-le, l'hébergement d'urgence relève de la responsabilité de l'Etat. Néanmoins, les jeunes mineurs à la rue relèvent de la compétence du Département. Aussi, face à l'urgence humanitaire, l'heure n'est pas à se renvoyer la patate chaude mais bien à agir, à agir vite et à la hauteur des besoins.

D'ores et déjà, chaque soir, 300 places sont accordées à des mineurs, mais force est de constater que cela ne suffit pas. Cette question d'actualité, je la fais suite à une interpellation d'associations et de militants associatifs du 20e et plus globalement de l'Est parisien.

Lundi soir, suite à des signalements d'associations impliquées aux côtés des mineurs isolés étrangers, la coordination des maraudes avait indiqué qu'une maraude passerait à l'A.D.J.I.E., avenue de Flandres, pour mettre à l'abri une quarantaine de mineurs qui dorment à la rue. La maraude composée de deux personnes est finalement passée mais vers 23 heures 30 avec des sacs de couchage car il n'y avait plus de place. La maraude n'avait plus de propositions à formuler. Entre-temps, les jeunes qui attendaient déjà depuis des heures venaient de repartir dans le froid pour la plupart, et on ne sait où.

Nombre de jeunes âgés environ de 16 ans sont donc repartis sans hébergement dans le froid extrême. Certains sont pourtant en cours de procédure pour reconnaître leur minorité. Les associations nous signalent d'ailleurs qu'il y a beaucoup d'autres jeunes dans la même situation.

Dans le cadre du Plan Grand froid, les gymnases sont réquisitionnés mais il est interdit, comme vous le savez, de mettre à l'abri des mineurs avec des majeurs : ces jeunes sont donc exclus des dispositifs existants. Un lieu spécifique supplémentaire doit être mis à disposition pour les mettre à l'abri.

C'est l'objet de ma question d'actualité, Madame la Maire, et je sais que c'est un thème auquel vous êtes tout à fait sensible. On ne peut attendre le recensement des jeunes avant de calibrer ce nouveau lieu parce que, pour la plupart, ces jeunes sont dispersés.

Mais l'ouverture d'un lieu pour eux permettrait aux associations de leur proposer d'y trouver refuge. En tout cas, bon nombre d'associations nous disent qu'elles ne sont pas en capacité aujourd'hui de regrouper les jeunes mais si ce lieu existe, dès ce soir, elles pourront orienter les jeunes en direction de ce lieu.

Il nous faut agir vite parce qu'une seule nuit à la rue met en danger ces jeunes mineurs et nous sommes hors la loi. Notre Département a l'obligation non pas de remplir une quantité de mises à l'abri, mais de mettre tout jeune mineur à l'abri, y compris si nous n'avons pas encore démontré leur minorité, parce qu'il y a au contraire une

présomption de minorité qui doit absolument préexister, comme nous le rappelle régulièrement le Défenseur des droits.

Madame la Maire, je termine.

Envisagez-vous l'ouverture d'un ou plusieurs gymnases supplémentaires afin de mettre à l'abri ces jeunes isolés étrangers ? Plus largement quels sont les dispositifs que la Ville met en place avec les services de l'Etat pour répondre jour après jour aux besoins d'hébergement d'urgence remontés par les maraudes sociales ? Quels dispositifs spécifiques envisage-t-elle pour les mineurs ? Je sais que certaines choses ont déjà été dites précédemment dans cette Assemblée, notamment tout le dispositif pour la Nuit de la solidarité, mais il est important à chaque fois de faire un rappel.

Et aussi quelles sont les possibilités pour les mairies d'arrondissement à un moment donné de prendre l'initiative de réquisitionner plus de gymnases afin de ne pas laisser les jeunes à la rue quand la situation se pose même à 22 heures ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Conseillère, Danielle SIMONNET, pour cette question que vous posez, et d'avoir rappelé surtout que l'hébergement est de la compétence de l'Etat et que le Département a des compétences concernant les mineurs. Compétences que nous assumons parfaitement, ainsi que le Défenseur des Droits l'a dit dans ses dernières recommandations.

Pour rappeler, sur l'hébergement d'urgence, il y a actuellement entre les places pérennes, le Plan Hivernal et le Plan Grand froid environ 17.750 places ouvertes...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame VERSINI, juste un instant.

Je demande vraiment aux Conseillers, à tous ceux qui sont en train d'avoir des conversations parallèles de les avoir mais à l'extérieur de l'hémicycle.

Merci beaucoup.

Madame Dominique VERSINI ?

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je rappelle qu'il y a actuellement sur Paris, entre le dispositif permanent, le Plan Hivernal et le Plan Grand froid, environ 17.750 places ouvertes. Plus de 50 % de ces places sont dans des locaux mis à disposition par la Ville de Paris, alors qu'il ne s'agit pas de notre compétence. Bien évidemment l'Etat prend en charge les nuitées d'hébergement des places des personnes hébergées.

Par ailleurs, concernant les gymnases dont vous avez parlé, Madame SIMONNET, il y a un Plan gymnases dans le cadre du Plan Hivernal qui est fait à l'initiative de la Ville depuis de nombreuses années, et qui consiste à ouvrir chaque soir pendant l'hiver un gymnase dans cinq gymnases par roulement, c'est-à-dire un par un, dans différents arrondissements durant la période hivernale et gérés par des volontaires du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour des SDF, je dirais, adultes ou majeurs.

Par ailleurs, concernant les mineurs, 1.500 mineurs isolés étrangers, c'est-à-dire des mineurs isolés confirmés, sont pris en charge par la Ville de Paris. Dans notre dispositif de protection de l'enfance, c'est 1.500. C'est un budget extrêmement important de 80 millions d'euros pour la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Par ailleurs, il y a chaque jour des jeunes qui se présentent comme mineurs mais pour lesquels la loi prévoit de faire l'évaluation. Cette évaluation est faite et, dans cette attente, nous hébergeons les jeunes. Chaque soir, il s'agit de 300 places gérées par "France Terre d'Asile" qui héberge les jeunes en attente d'évaluation. Ce sont des jeunes pour lesquels nous ne savons pas encore s'ils sont mineurs ou majeurs.

A partir de là, il y a des jeunes qui sont évalués majeurs mais que vous vous obstinez à reconnaître comme mineurs. A partir du moment où l'évaluation est faite par le dispositif de l'Aide sociale à l'enfance, où ils sont évalués majeurs, ces jeunes sont effectivement jeunes et vulnérable, ce que personne ne conteste puisqu'ils ont entre 19 et

21 ans vraisemblablement, et un certain nombre d'associations militantes très engagées, que je salue, les prennent en charge et les accompagnent. Certains les aident à faire des recours.

Il s'agit de ces jeunes évalués majeurs dont nous parlons. Dans la période de grand froid que nous vivons, effectivement nous considérons qu'ils sont vulnérables, et d'ailleurs cela fait plusieurs fois que, tant au Conseil d'administration du Samu social qu'en différentes occasions de rencontrer le Préfet de Région, j'évoque la question des jeunes majeurs, migrants vulnérables, afin qu'il y ait un centre d'hébergement qui soit ouvert, qui n'est pas encore acté par l'Etat.

Néanmoins, nous avons proposé à la Préfecture d'ouvrir, pendant cette période de grand froid, un centre pour mettre à l'abri ces jeunes évalués majeurs. Nous avons bon espoir que cela puisse aboutir pour ce soir.

A ce stade, je ne peux pas vous en dire plus, mais sachez que nous ferons notre possible pour répondre à la demande de ces jeunes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Je veux d'abord saluer votre engagement, l'engagement, aussi, de tous les agents de la Ville, de tous les personnels qui interviennent chaque jour, chaque nuit, auprès de ces jeunes, mineurs ou pas mineurs, mais de ces personnes vulnérables, pour les accompagner dans une situation - on l'a vu tout à l'heure avec la question, notamment, d'Alexandra CORDEBARD -, qui concerne une population extrêmement importante.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Très succinctement, je m'étonne, Madame VERSINI, que vous puissiez être sûre que les jeunes qui étaient concernés par le témoignage que je vous relate concernant hier soir, étaient effectivement majeurs. Comment pouvez-vous en être certaine ? Je suis assez surprise de cela puisque les associations, elles, dans les témoignages qu'elles nous transmettent, nous font état d'une quarantaine de jeunes plutôt âgés de 16 ans. Donc, je suis plutôt désagréablement surprise par votre réponse à ce niveau-là.

Par contre, je suis agréablement surprise par votre réponse lorsque vous prenez l'engagement pour qu'un centre, et vous l'espérez, puisse ouvrir dès ce soir afin que, dès ce soir, nous l'espérons toutes et tous, les associations puissent pouvoir orienter les jeunes et les mettre à l'abri. C'est ce résultat qui compte et qu'il y ait une vraie volonté de prendre en compte la vulnérabilité des jeunes, qu'ils soient mineurs ou majeurs, afin que l'on ait des réponses qui leur soient adaptées.

Néanmoins, je vous transmettrai une lettre que j'ai vue circuler de la part de vos services sur un jeune, qui démontrait que ce jeune était forcément majeur alors que, pour le coup, il n'y avait absolument aucun élément qui leur permettait de l'attester, mis à part un commentaire très subjectif des services sur la maturité du comportement du jeune qui prouvait qu'il était forcément majeur.

Je vous le dis : vraiment, il y a quand même un vrai problème. Je sais qu'il y a une difficulté, y compris du point de vue du budget de la Ville, de pouvoir répondre sur la mise à l'abri et la prise en charge de 1.500 jeunes, plus 300 qui arrivent, plus un nombre qui est croissant de jeunes mineurs. Pour autant, notre obligation d'assumer nos responsabilités ne doit souffrir d'aucune restriction subjective.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est dans cet état d'esprit que nous travaillons.

Nous avons terminé la séance des questions d'actualité.

2018 LRI 1 - La propreté, une priorité pour Paris.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un audit extérieur des services de la propreté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons, conformément à l'ordre du jour du Conseil de Paris, à la proposition de délibération LRI 1, "La propreté, une priorité pour Paris", à laquelle est rattaché le vœu référencé n° 9 déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

Conformément au règlement intérieur du Conseil ainsi qu'à la conférence d'organisation, le débat sera organisé selon l'ordre de passage et les temps de parole suivants : premier intervenant, M. Geoffroy BOULARD pour le groupe les Républicains.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les adjoints, mes chers collègues, avant même d'entrer dans le cœur du sujet qui occupe une bonne partie de nos travaux durant cette séance du Conseil de Paris, je souhaiterais saluer l'engagement des agents de la Ville, et notamment la Direction de la Propreté et de l'Eau qui œuvre au quotidien pour la propreté de tous et de nos rues. Je veux leur adresser toute ma reconnaissance et mon plein soutien dans la tâche qui est la leur.

S'il est un constat unanimement partagé à Paris par l'ensemble des Parisiens, des touristes ou encore des simples visiteurs, c'est celui d'une ville sale. A l'heure où nous nous apprêtons à accueillir de grands événements, je sais la honte que certains Parisiens ressentent quand ils constatent avec effroi l'état de délabrement avancé de nos rues.

Je m'exprime aujourd'hui au nom de l'ensemble de mon groupe politique afin que nos propositions soient entendues, Mme la Maire qui est perdue dans les couloirs de l'Hôtel de Ville au moment où je prends la parole sur un sujet essentiel : la propreté de nos rues. Elle est où, la Maire ?

Nous avons ainsi souhaité consacrer une Mission d'Information et d'Evaluation à la politique parisienne de propreté, conduite sous la présidence de ma collègue, Florence BERTHOUT, et rapportée par Eric LEJOINDRE. Cette mission a permis de mettre en évidence les lacunes criantes de votre politique de propreté. Je note d'ailleurs que près de 70 % des Parisiens jugent que votre action en la matière est défailante. Toutefois, la propreté ne saurait faire l'objet d'un débat idéologique quand il s'agit d'adopter des mesures pragmatiques, concrètes, efficaces, pour enrayer la saleté galopante de nos rues.

Un choc de propreté : voilà ce que nous réclamons. Pas seulement nous, élus, mais bien l'ensemble des Parisiens. Ce choc de propreté, nous l'avons voulu exhaustif, réaliste. Il se décline donc en plusieurs axes sous la forme de mesures concrètes, mais il doit surtout permettre aux maires d'arrondissement, qui sont sur le terrain chaque jour, d'agir directement sur la propreté de nos rues.

En tant que maire du 17^e arrondissement, je mesure chaque jour les contraintes spécifiques à mon arrondissement. Une organisation centralisée ne peut appréhender que de manière globale les enjeux locaux quand ceux-ci nécessitent une réponse locale et ciblée. Nous sommes prêts, oui, à assumer nos responsabilités auprès de nos administrés. Encore faut-il nous en donner les moyens. Je partage donc le souhait de mes collègues maires d'arrondissement de se voir confier, à titre expérimental, un pouvoir décisionnel pour organiser les opérations de nettoyage en fonction de leurs contraintes locales. Une réponse locale à une problématique locale. Voilà une mesure de bon sens et nous la réclamons.

Toutefois, concentrer la décision à l'échelon local n'a de sens que si la Ville se donne les moyens humains de remplir ses missions en matière de propreté. Depuis 2001, vous avez diminué les effectifs de la Direction de la Propreté et de l'Eau de 1.111 agents, soit une baisse de 13 %. Ce chiffre est d'autant plus considérable que, dans le même temps, l'espace public parisien s'est accru de 30 %. Accroissement symbolisé par de nombreux parcs et notamment par le parc Martin-Luther-King qui va s'accroître de 2 hectares. Ce sont des hectares supplémentaires à entretenir. Faire plus avec moins. Cela ne marche pas pour la propreté, Madame la Maire.

Après la création de 200 postes budgétaires supplémentaires entre 2016 et 2017, le budget 2018 ne prévoit que la création de 8 postes, ce qui, à l'évidence, est bien insuffisant. Je m'interroge donc sur la réalité des postes - 84 annoncés hier par M. PENINOU - qui viendront renforcer les brigades volantes. Encore une fois, vos paroles ne sont pas traduites en actes. Des moyens humains : voilà donc ce que nous réclamons. L'effort de recrutement doit être poursuivi, surtout accéléré, pérennisé dans la durée, afin de revenir, d'ici 2020, au niveau des effectifs de 2001. Les rapports ne suffisent pas, il faut des actes concrets. Des moyens humains, mais aussi financiers et matériels.

Les travaux de la M.I.E. ont permis de mettre en lumière la faible disponibilité du matériel de la DPE. Depuis 2010, le nombre de laveuses et d'aspiratrices de trottoirs a diminué de 10 %, quand la disponibilité des laveuses a reculé de 20 %, pour n'atteindre que 74 % seulement en 2016. Nous demandons donc un plan d'urgence pour équiper la DPE de moyens techniques modernes pour assurer sa mission. C'est une priorité qui doit se concrétiser par une enveloppe supplémentaire de 20 millions d'euros pour l'année 2018, qui permettra de doubler l'effort budgétaire.

Un accroissement de la mécanisation des matériels utilisés est également indispensable, notamment grâce à l'usage des "smartphones", afin d'améliorer le traitement des désordres de propreté sur l'espace public.

Oui, nous vous soumettons la proposition suivante. Le lancement, dès le premier semestre 2018, d'un appel à projets pour tester du matériel autonome de nettoyage sur l'espace public. Si vous nous avez déjà annoncé de nouvelles corbeilles de rue, comme nous le préconisons, d'ailleurs, depuis longtemps, vous avez simplement omis de nous préciser les montants que vous y consacrez.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Monsieur le Maire, il vous faudrait conclure.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Il est aussi primordial de généraliser les uritrottoirs et de renforcer le nombre de sanisettes dans les sites, ce qui nécessite 10 millions d'euros. C'est le montant nécessaire. 10 millions d'euros, c'est le montant nécessaire pour couvrir l'ensemble de ces mobiliers urbains.

Toutes ces mesures ne sauraient être...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Monsieur le Maire...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - ... pleinement efficaces que si elles s'inscrivaient dans le cadre de la réorganisation indispensable de la direction. 7.500 agents y travaillent, 14 % des effectifs municipaux. Alors que les ripeurs travaillent dans des conditions difficiles...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Monsieur le Maire, il vous faudrait conclure, s'il vous plaît !

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - ... pénibles. Le taux d'absence chez les ripeurs dépasse les 20 %. Mais ne nous leurrons pas, c'est bien l'ensemble des agents de la DPE qui pâtit d'une chaîne managériale conséquente. Il est donc nécessaire de faire évoluer l'organisation en matière de ressources humaines.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pouvez-vous conclure, s'il vous plaît ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Et je regrette que Mme la Maire soit partie sur un sujet essentiel, capital !

Ce sont des mesures concrètes, applicables, que nous vous invitons à mettre en œuvre au plus vite. La saleté de rue n'est pas une fatalité. Il en va de votre responsabilité d'agir vite, en y consacrant les moyens nécessaires, pour mettre un terme à cette image d'une ville sale qui ne profite à personne.

Non, ce n'est pas bon ! Paris est une exigence.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Là, il faut vraiment conclure.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Pourquoi rompre avec cette exigence ? Pourquoi rompre avec l'action de vos prédécesseurs ?! La propreté était déjà la priorité du temps de Jacques CHIRAC.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Allez, Geoffroy BOULARD...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Ne vous défaussez pas de vos responsabilités ! Prenez vos responsabilités plutôt que de capituler !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Maire.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous informe, avant de procéder à notre débat organisé, que deux votes à bulletin secret sont ouverts pour la désignation de représentants dans deux organismes. Je vous invite à vous rendre dans la salle de travail avant 18 heures pour déposer vos bulletins dans les urnes prévues à cet effet.

2018 LRI 1 - La propreté, une priorité pour Paris.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un audit extérieur des services de la propreté (suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous commençons le débat, par le groupe RG-CI et la parole est à sa présidente, Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, votre proposition de délibération nous donne l'occasion de réaffirmer le soutien du groupe RG-CI au Plan Propreté porté par notre majorité municipale.

Au cœur d'une ville très dense comme Paris, la propreté, c'est la responsabilité de tous. Mais, aujourd'hui, ce n'est pas un choc de propreté dont Paris a besoin, c'est d'un choc de responsabilité. La responsabilité de tous et c'est d'abord la responsabilité des élus, car rien n'est plus désastreux pour l'image de Paris que d'instrumentaliser une question aussi essentielle.

La propreté est l'un des sujets sur lesquels nous sommes particulièrement attendus, écoutés et regardés. La proposition qui consiste à recruter 1.000 éboueurs supplémentaires et à débloquer une enveloppe budgétaire de 20 millions d'euros est irresponsable. Elle est même contraire à nombre de vos prises de position sur le nécessaire besoin de rigueur budgétaire. Surtout, quand nous avons bien en tête que les effectifs ont déjà augmenté, comme l'a rappelé hier Mao PENINO, malgré les contraintes budgétaires que nous connaissons donc.

Et que penser de l'instrumentalisation de l'image faite par certains élus sur les réseaux sociaux ? Nous le savons tous, majorité comme opposition, certains quartiers souffrent particulièrement sur cette question cruciale de propreté, mais prendre une photo pour la publier et laisser croire que tout Paris est sale, c'est irresponsable. Arrêtez le "Paris bashing", s'il vous plaît.

Oui, nous devons faire mieux, oui, nous devons jouer sur la proximité avec les arrondissements, donc le local comme vous l'appellez de vos vœux. Mettre le paquet sur les quartiers populaires également, développer les brigades volantes dans chaque arrondissement, changer les corbeilles de rue, tout ce qui figure dans le nouveau programme. Sans refaire le débat, je crois que nous avons largement prouvé hier que la majorité agissait et répondait à cette question.

La conception de l'espace public a beaucoup évolué ces dernières années, elle s'est complexifiée. Les contraintes de nettoyage sont plus fortes et les surfaces à nettoyer plus grandes. Parallèlement, les ressources financières sont contraintes et supposent que des gains de productivité puissent être trouvés, notamment par l'innovation technique. Je le disais, la Ville et les élus doivent être responsables sur ce sujet et, comme je le disais hier, ce choc de responsabilité, ce sont également les habitants qui doivent le prouver, car il faut préserver l'espace public et ses équipements mis à la disposition de tous. Chacun doit y veiller. Pour cela, cela a été largement débattu, nous devons responsabiliser chaque citoyen dans ses comportements au quotidien, que ce soit sur le chemin de l'école, du travail ou lors de ses loisirs.

La malpropreté n'est pas une fatalité. De petits gestes de prévention basiques, trop souvent oubliés, peuvent faire une grande différence. Bien entendu, vous l'avez compris, pour toutes ces raisons, les élus du groupe RG-CI voteront contre cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Pour poursuivre le débat, pour le groupe DP, la parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

On se retrouve avec un débat qu'on a déjà eu hier. Peut-être qu'il nous faut aller un peu plus vite et que l'on ne refasse pas l'intégralité de la réflexion collective, qui était d'ailleurs de bonne qualité puisque chacun des groupes a fait valoir un certain nombre de propositions après la M.I.E. Il ne s'agit pas de relancer la pression comme si on n'avait pas eu cette journée d'hier dans le débat.

Ainsi, très rapidement, je veux affirmer que notre groupe ne votera pas cette proposition de délibération, pour les mêmes raisons que celle que nous avons évoquées hier, à savoir que nous venons de poser la question à la Maire sur l'impossibilité de financer les mesures qui viennent d'être décidées au mois de janvier. Nous posons la même question et nous faisons les mêmes remarques au groupe LR. Comment aujourd'hui, en étant sérieux et responsables sur le plan budgétaire, proposer 40 millions de dépenses supplémentaires ? C'est irresponsable quand on prétend gérer la Ville. Et 20 millions de dépenses d'investissement supplémentaires.

Deuxièmement, une idée intéressante que vous évoquez dans cette proposition de délibération. C'est de confier un peu plus de responsabilité aux arrondissements. Nous en sommes d'accord. Quand vous entendez M. BOULARD, vous voyez bien que vous vous attachez à avoir des moyens supplémentaires pour votre arrondissement, et chacun des maires d'arrondissement veut avoir des moyens supplémentaires pour son arrondissement, sans avoir la responsabilité de lever l'impôt. C'est cela, la complexité d'être maire d'arrondissement.

Si on essaie de rapprocher en proximité la responsabilité des maires d'arrondissement sur la question de la propreté, il faut bien distinguer la nécessité d'avoir une allocation des ressources pertinente au niveau central et juste, et la nécessité effectivement de cogérer la propreté. Il faut l'accepter, il faut négocier le Contrat local de propreté et il faut aussi accepter qu'une autorité hiérarchique reste à la Direction centrale et à la Mairie centrale, et que ce soit un accompagnement plutôt sur la base d'une autorité fonctionnelle au niveau des arrondissements.

Enfin, quand on parle d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une réorganisation indispensable de la Direction de la Propreté et de l'Eau, j'ai entendu hier l'adjoint nous parler de la réorganisation des rythmes horaires et des cycles horaires de travail des agents. Si on paye encore un audit extérieur pour nous donner les résultats que nous avons nous-mêmes établis lors de la M.I.E., ce sont encore des centaines de milliers d'euros que l'on mettra en l'air.

Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas réfléchir à la réduction du nombre de niveaux hiérarchiques et à la simplification de notre organisation.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Thomas LAURET.

Pour le groupe UDI-MODEM, Mme Edith GALLOIS a la parole.

Mme Edith GALLOIS. - Monsieur le Maire, cette proposition de délibération portée par le groupe LR reprend des propositions que nous avons défendues, malheureusement en vain ici sur ces bancs depuis quelques années, propositions qui pourtant permettraient enfin, si elles étaient mises en œuvre, de créer le réel choc de propreté attendu par les Parisiens mais aussi par les élus.

Confier aux arrondissements volontaires la mission de propreté à titre expérimental nous semble donc une excellente proposition. La pseudo-codécision, paraît-il mise en place et derrière laquelle se réfugie l'Exécutif chaque fois que son opposition soumet cette demande, n'est pas effective. D'ailleurs, cela fera bientôt 9 ans qu'elle a été mise en place et que la situation ne cesse de se dégrader.

Alors pourquoi s'enfermer dans un système qui, manifestement, ne marche pas ? C'est une demande qui est, en toute logique d'ailleurs, formulée par des maires de l'opposition et de la majorité. Evidemment, on les comprend, ils ont carte blanche pour se faire engueuler, mais c'est tout. Pour contenter leurs administrés, ils sont mis sous tutelle. Je pourrais ainsi citer le maire d'un arrondissement de l'Est de la Capitale, qui expliquait le 8 septembre dernier ceci : "Il faut trouver un équilibre entre des moyens décentralisés qui nous permettent de répondre aux besoins quotidiens de nos habitants et des moyens au niveau parisien qui puissent être déployés sur de grands événements". De même, son collègue d'un autre arrondissement qui occupe dorénavant d'autres fonctions, expliquait le 29 septembre dernier : "Sur les investissements confiés aux maires d'arrondissement, pour que cela ait un peu de sens, il faudrait que le montant soit augmenté. Sinon, cela reste anecdotique". Je ferme les guillemets.

Oui, tous les maires de gauche comme de droite sont en attente d'une grande autonomie pour adapter les services de propreté aux spécificités de leurs arrondissements et à leur connaissance précise du terrain. Il serait donc temps de répondre enfin à leur demande.

La proposition de délibération qui nous est présentée propose aussi une augmentation significative des moyens. Une augmentation est indispensable et toutes les auditions de la M.I.E. nous l'ont confirmé. Cependant, nous voulons insister sur ce qui nous semble la première urgence à traiter, c'est la question de l'absentéisme.

C'est un sujet extrêmement prégnant, qui a des incidences structurelles importantes sur le fonctionnement des services de propreté, et pourtant grands absents de la communication que la Maire nous a présentée hier. Pourquoi ? Serait-ce un sujet trop sensible ? Je l'ai déjà dit lors du débat budgétaire, mais je le répète aujourd'hui. Le simple fait de ramener le taux d'absentéisme des éboueurs au niveau de celui de l'ensemble des agents de la Ville permettrait de disposer de l'équivalent de 70 postes supplémentaires sans toucher à la masse salariale. Il nous paraîtrait donc être économiquement responsable de commencer par traiter ce problème de l'absentéisme.

Concernant l'adaptation des moyens techniques, il est évident que tous les moyens doivent être pris pour que les rats retournent dans les égouts et qu'ils ne les quittent plus. La cohabitation entre les hommes et les rats retrouverait ses limites : chacun à son étage, les rats dans les souterrains et les hommes en surface. Encore faut-il aussi que les habitants de l'étage en surface cessent de tenter ceux des souterrains de venir se régaler de leurs détritüs.

Pour cela, les hommes doivent cesser de se sentir libre de salir. Mais ce sentiment actuellement très répandu, beaucoup trop, d'avoir la liberté de salir, provient uniquement du fait que l'exemple de la propreté n'est pas donné.

C'est la raison pour laquelle la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, dont j'ai appris hier qu'elle venait d'être installée, pour conduire la réorganisation de la DPE, doit très vite trouver son efficacité. Il faut redonner le moral aux éboueurs. Je vais vite conclure.

En conclusion, Monsieur le Maire, je vous remercie de votre tolérance, je me contenterai de dire que cette proposition de délibération propose des mesures concrètes et pleines de bon sens, un bon sens qui quelquefois vous manque. D'une manière tout à fait constructive, nous ajouterons une petite proposition à celle du groupe LR. Elle ne coûte rien, rassurez-vous, mais elle pourrait changer beaucoup de choses. Si maintenant vous faisiez preuve, Monsieur le Maire et élus de la majorité, d'un peu d'humilité et de bon sens ?

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Permettez-moi d'abord de m'étonner que le groupe des Républicains ait choisi aujourd'hui de déposer sa proposition de délibération sur le thème de la propreté, au même Conseil où nous avons examiné, toute la matinée d'hier, les recommandations unanimes de la M.I.E. que vous présidiez sur le même sujet, Madame BERTHOUT.

Il est dommage d'ailleurs d'avoir tenté d'instrumentaliser ce débat sur la propreté car c'est finalement un sujet qui mérite du consensus politique et une action commune, comme d'ailleurs l'a montré le vote unanime des préconisations de la M.I.E.

Personne n'est dupe, Monsieur BOULARD, et je pense, même pas vous. En déposant votre proposition de délibération sur le sujet, vous tentez de provoquer ce que Mme BERTHOUT et votre groupe n'ont pas réussi à obtenir dans cette M.I.E., à savoir des polémiques politiciennes. En fait, comme vous n'avez pas révélé, dans cette M.I.E., de propositions particulièrement disruptives, vous tentez d'en réintroduire dans votre proposition de délibération, sans d'ailleurs beaucoup de conviction. Car quelle révolution préconisez-vous qui permettrait de résoudre immédiatement les problèmes de propreté à Paris, qui sont ancrés depuis longtemps ?

Vous proposez des postes supplémentaires. Cela tombe bien, nous en créons depuis le début de ce mandat, conformément à nos engagements, et pour en créer 1.000, sur quels effectifs les prendriez-vous ? A moins que vous ne vouliez augmenter de 1.000 emplois les effectifs de la Ville de Paris que, par ailleurs, vous trouvez déjà trop nombreux. Vous avez, dans votre argumentation, un vrai problème de cohérence.

Vous voulez aussi confier davantage de responsabilités aux maires d'arrondissement. Cela tombe bien, Anne HIDALGO et Mao PENINOÛ le font depuis 2014 par une déconcentration qui se poursuit. S'il s'agit pour vous, par ailleurs, de démanteler la fonction publique parisienne ou l'unité de la Ville de Paris, nous nous y opposerons. S'il s'agit pour vous d'exercer, comme maire d'arrondissement, les responsabilités que la Ville vous donne déjà, allez-y, nous serons à vos côtés.

Vous voulez des moyens techniques supplémentaires. Là aussi, cela tombe bien. Le plan d'action, présenté par Mao PENINOÛ et Colombe BROSSEL, a dû vous plaire, puisqu'ils ont annoncé 32 millions d'investissements, alloués notamment aux nouveaux véhicules, laveuses aspiratrices et bennes de nouvelle génération.

Enfin, vous demandez une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation, le management à la Direction de la Propreté. Là aussi, vous savez que c'est déjà le cas, cela vous a été dit hier.

Chers collègues, soyons sérieux. Ce n'est pas avec ce programme que la droite parisienne va opérer le choc de propreté qu'elle appelle de ses vœux, soit parce que les mesures préconisées sont irréalistes, soit parce qu'elles sont déjà mises en œuvre. D'ailleurs, je le répète, ce n'est pas d'un choc de propreté ou de slogan dont nous avons besoin, mais d'un changement de culture dans le rapport à l'espace public, d'une modernisation de l'organisation, de moyens supplémentaires et nous le faisons dans la mesure où cela est possible; et de constance dans l'action.

Donc, nous avons salué hier les mesures présentées par l'Exécutif parisien pour renforcer le Plan de propreté voté en début de mandature. Mais bien sûr aujourd'hui, nous voterons contre votre proposition de délibération qui est, je le répète, pour partie inutile, pour partie irréaliste, et qui relève simplement d'une volonté d'affichage politique.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Pour le groupe Ecologiste, la parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci de ces encouragements !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, Yves CONTASSOT a la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais en revenir à ce qui est proposé.

Ce qui est proposé est intéressant, c'est trois fois 250 égale 1.000 !

Monsieur BOULARD, il va falloir que vous nous expliquiez cette boulette. Trois fois 250 égale 1.000. Comment passez-vous de l'un à l'autre ? Vous nous dites qu'il faut aller à 1.000 personnes, et vous nous proposez d'en recruter trois fois 250. Et tout est à l'avenant dans votre texte. Vous auriez dû travailler un peu plus sérieusement les questions, avant de faire une proposition de délibération après avoir passé sept mois, comme l'a dit Mme BERTHOUT hier, à travailler sur le dossier.

Quand vous nous dites que vous voulez du redéploiement, dites-nous quelles sont les directions dans lesquelles vous supprimez, je ne sais pas si c'est 750 ou 1.000 postes. Mais dites où. C'est trop facile de payer à crédit. Vous n'avez rien dit.

Vous dites de la même manière que vous voulez 30 millions. Vous ne nous dites absolument pas comment vous allez les affecter, à quel type de matériel précis, combien de laveuses, où, par arrondissement, etc. C'est un chiffre dont on ne sait pas d'où il sort. Cela ne repose sur rien de précis.

Vous nous dites ensuite que vous voulez - c'est le fin du fin - du matériel autonome de nettoyage de voirie, autrement dit des véhicules sans chauffeur qui vont nettoyer les rues. J'avoue que l'on n'est même plus dans les espoirs de Jean-Louis MISSIKA sur les véhicules autonomes, on est carrément dans la science-fiction. Premier élément, ces véhicules n'existent pas ; deuxième élément, ils sont interdits à la circulation dans la réglementation actuelle. Et vous voulez les expérimenter ! Mais vous rêvez là ou êtes-vous vraiment dans la posture, et dans la pure posture ?

L'ensemble de votre document est un tissu de propositions qui n'ont aucune chance d'être mises en œuvre sur le terrain, si elles étaient votées. Aucune. Soit parce qu'elles ne correspondent à rien, soit parce qu'elles sont illégales, c'est le cas des véhicules autonomes de nettoyage.

Franchement, quand vous voulez faire des propositions, travaillez-les. A ce moment-là, peut-être pourrions-nous en discuter. Ces propositions n'ont même pas été formulées lors de la M.I.E., jamais, à aucun moment. Alors pourquoi d'un seul coup elles ressortent ? Vous aviez sept mois pour les proposer, vous n'avez rien dit. Pourquoi ne les avez-vous pas proposées ? Simplement parce qu'on le voit bien, vous avez été très déçu que cette M.I.E. débouche sur un certain nombre de propositions, et que vous avez du mal à ne pas exister sur le fond, vous n'existez que sur la forme. C'est dramatique parce qu'effectivement, Paris et les Parisiens méritent mieux que cela.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur CONTASSOT.

Pour le groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas développer à nouveau les arguments que nous avons avancés hier lors du débat sur la propreté. Mais je vais revenir sur un point, celui de l'augmentation des effectifs à la DPE. C'est une proposition que nous avons faite hier, la quatrième proposition, qui a abouti à un vœu adopté à la majorité.

Oui, nous faisons le même constat, il manque des agent-e-s pour traiter les surfaces à la Ville. Mais comme l'a dit Rémi FÉRAUD, vous faites preuve un peu d'incohérence, parce qu'il y a eu un débat sur lequel vous vous êtes vraiment battus, qui est la généralisation du travail le dimanche, qui n'est pas étrangère à cette augmentation de travail, et nous nous étions cohérents, nous étions contre et avons avancé cet argument.

Il faut plus d'agent-e-s de la propreté, car il y a plus de surfaces, notamment à cause des dimanches travaillés.

Vous faites aussi preuve d'incohérence, parce que même si, Madame BERTHOUT, vous n'étiez pas présidente de votre groupe à l'époque, votre groupe nous avait proposé un contre-budget avec une baisse du nombre de personnels de la Ville. Nous étions cohérents à ce moment-là, puisque nous propositions une augmentation du personnel notamment à la DPE, et nous avons amendé le budget, à la fois en 2016 et en 2017, pour à chaque fois 40 postes de plus à la DPE, et c'est encore le cas hier avec l'adoption du vœu que nous avons déposé.

Alors, nous sommes aussi sensibles à la question de la pénibilité soulevée dans votre proposition de délibération.

Mais selon nous, elle ne sera pas résolue avec la mécanisation ou la simplification de la chaîne managériale. Le déroulement de carrière des agent-e-s, la polyvalence, la possibilité d'évolution sont des pistes bien plus sérieuses. Nous souhaitons qu'elles soient liées à une médecine du travail renforcée, plus présente, et c'est ce que nous avons défendu hier par un vœu déposé et adopté.

Je termine avec votre proposition de confier, à titre expérimental, des pouvoirs décisionnels aux maires d'arrondissement.

Nous souhaitons résorber les inégalités territoriales en matière de propreté entre les arrondissements populaires et les arrondissements touristiques.

Votre proposition n'apporte pas de solution à ces inégalités et pourrait même les accroître.

Nous avons demandé pour cela la remunicipalisation de la collecte et la collecte en un seul tour le matin, pour enrayer la propreté à deux vitesses et pour remettre la polyvalence des agent-e-s, et que les agent-e-s qui sont sur les bennes puissent ensuite être sur les trottoirs à nettoyer nos rues.

Alors mes cher-e-s collègues, si parfois nous faisons les mêmes constats, nous n'avons pas la même réponse évidemment, vous êtes de droite, nous sommes de gauche, c'est pour cette raison que nous ne voterons pas cette proposition de délibération.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour le groupe PPCI, la parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour notre part, nous voterons la proposition qui nous est faite par le groupe les Républicains et Indépendants, car je vais faire comme M. CONTASSOT, je vais reprendre point par point les quatre propositions qu'ils nous ont faites ici.

Je tiens juste avant à souligner, et c'est vrai que cela a été dit, que ce travail est aussi issu de la M.I.E., j'ai eu la chance de participer à quatre M.I.E., et ce travail est toujours l'occasion de mettre ensemble nos connaissances, les différentes parties et différents groupes composant notre Assemblée, et je souscris à ce travail des M.I.E.

Je reviens maintenant sur les points.

Premier point : confier aux arrondissements volontaires la mission propreté à titre expérimental.

Je ne vous cache pas ma surprise de voir la gauche opposée à la décentralisation. Je commence à être parmi les anciens en âge, et la décentralisation était autrefois un des points forts de la gauche, plus maintenant visiblement.

L'idée de décentralisation et d'une expérimentation j'aime bien, on voit aujourd'hui que la propreté ne fonctionne pas, alors on va expérimenter quelque chose avec les arrondissements volontaires, et on va décentraliser. Nous y souscrivons.

Le recrutement d'agents supplémentaires est indispensable, M. BONNET-OULALDJ vient de le dire aussi, même si nous ne sommes pas toujours d'accord, nous sommes nombreux, la majorité socialiste l'a dit aussi, l'Exécutif, nous sommes tous d'accord sur ce point. Après, le chiffre exact, personne ne le connaît, faut-il revenir au chiffre de 2001, pourquoi pas, qui ne me paraissait pas excessif, j'y reviendrai sur le point 4 et sur la maîtrise d'ouvrage, mais oui, nous souscrivons à ce point.

Une adaptation cruciale et urgente des moyens techniques, Monsieur CONTASSOT, vous aviez l'air peu favorable à ce point-là, notamment parlant peut-être du matériel autonome.

Mais sauf erreur, Mme la Maire l'a présenté largement dans ses interventions dans la presse, nous souhaitons tous une adaptation des moyens techniques. Nous souhaitons tous une amélioration, donc là encore, si on veut être cohérent, je ne vois pas ce qui est choquant dans ce point, et nous allons tous le voter.

Quatrième point, une assistante à la maîtrise d'ouvrage pour la réorganisation indispensable de la direction de la Propreté et de l'Eau.

Pour notre part, pour notre groupe, et je le présente rapidement, nous avons fait un vœu souhaitant un audit de la propreté et un audit de l'efficacité. Si nous allons sur une assistante à maîtrise d'ouvrage, on est dans le même esprit, c'est le problème notamment du management.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'aujourd'hui, le taux d'absence à la Direction, la DPE, n'est pas acceptable. Un problème de management est évident.

Demander en la matière une assistance à la maîtrise d'ouvrage ou un audit nous semble être tout à fait cohérent.

C'est pour toutes ces raisons que pour notre part nous voterons.

Mais juste pour conclure, j'ai lu dans la presse que l'Exécutif insistait beaucoup sur l'incivisme et la verbalisation, je tiens à dire qu'une rue propre amène des Parisiens propres, et une rue sale amène des Parisiens sales, donc il est de notre responsabilité et de la responsabilité de l'Exécutif d'avoir un Paris propre pour des Parisiens propres.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

Dernière intervention avant la réponse de l'Exécutif, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai contre cette proposition de délibération.

Je ne crois pas en la baguette magique de la gestion totale de la propreté au niveau des arrondissements comme la solution miracle.

Je suis bien évidemment favorable au recrutement de 1.000 éboueurs supplémentaires, mais certainement pas par redéploiement. Quels sont donc les postes que vous comptez supprimer, puisque vous défendez le redéploiement ?

Et je le redis, pas simplement à vous groupe LR mais à l'ensemble du Conseil de Paris, à part au groupe Communiste qui partage cela à 100 %, vu que les déchets collectés par le privé coûtent 15 euros plus cher, il serait temps de remunicipaliser, et c'est dommage que vous ne défendiez jamais cette idée.

Je trouve aussi dommage qu'encore une fois, on n'ouvre pas le débat sur la redevance spéciale aux entreprises, restaurateurs notamment, la restauration rapide, pour repenser aussi à la question de la participation financière à la collecte des déchets différenciée au niveau des entreprises de la restauration.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, la parole est à Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a rappelé Rémi FÉRAUD, lors de la conférence d'organisation, qui prévoit l'ordre du jour de notre Conseil, j'avais proposé à la présidente du groupe LR, Mme BERTHOUT, de fusionner nos débats, et puisque la proposition de délibération du groupe les Républicains et Indépendants avait le même sujet que la M.I.E. demandée par le groupe les Républicains et Indépendant, peut-être pouvait-on voir les choses ensemble.

Outre la cohérence de nos débats, outre le temps de notre Conseil, cela aurait pu être intéressant de voir la conséquence de la M.I.E, etc.

Et j'avais été assez surpris, c'est à vous, Madame BERTHOUT, que je parle, de voir que vous refusiez, mais j'ai compris.

En fait, je suppose que nombre d'entre vous, vu notre âge moyen dans ce conseil, avez vu au début des années 1990, ce film qui s'appelait "Un jour sans fin", ou "le jour de la marmotte" en québécois, où chaque soir Bill Murray s'endormait, et chaque matin il recommençait sa journée exactement pareille.

Eh bien, nous avons à peu près la même chose.

Hier, Florence BERTHOUT et le groupe les Républicains et Indépendants nous ont expliqué que la DPE avait perdu plus de 1.000 postes, et hier j'ai expliqué que la fonction nettoyage de la DPE en avait gagné près de 600 depuis 2001. Mais cet après-midi, on recommence avec les mêmes arguments. Le même chiffre.

Je ne sais pas si Mme BERTHOUT a eu l'occasion de parler avec son collègue M. BOULARD, mais visiblement le débat d'hier n'a servi à rien ! Puisqu'on reprend les mêmes arguments, on redit les mêmes choses fausses.

Alors, je vais vous proposer une chose simple : vous reprenez le débat d'hier, vous reprenez ma réponse, cela vous permettra d'avoir les réponses sur les quatre articles que vous nous proposez et, moi, je vais profiter de la petite minute qui me reste pour, en ce temps de neige, penser à nos agents qui, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, qu'il y ait la crue ou la canicule, sont dehors, quand nous sommes, nous, ici ; qui sont dehors, quand nous sommes, nous, dans nos mairies d'arrondissement ; qui, effectivement, sont plus souvent malades que nous ; qui, effectivement, ont un travail plus difficile que nous.

Et de continuer à nous attacher à faire fonctionner la propreté à Paris, à la faire progresser, à renforcer nos effectifs quand il y a besoin, à éviter d'acheter - comme Mme KOSCIUSKO-MORIZET nous l'avait demandé - des déneigeuses pour faire à Paris comme à Montréal, mais à travailler sur ce que nous faisons à Paris, sur la réalité de notre terrain et améliorer leurs conditions de travail et, franchement, votre petit moment qui consiste à faire du "show", du spectacle et à rigoler sur les conditions de travail et la propreté à Paris : cela suffit !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous donne, d'autant plus la parole, Madame la Présidente, que vous avez un droit de réponse après la réponse de l'Exécutif.

Madame la Présidente, pour un rappel au règlement, j'imagine ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Attendez, c'est juste 30 secondes pour rétablir, tout de même, la vérité.

Monsieur PENINO, je vais mettre de côté le débat sur les chiffres. Si je n'ai pas souhaité...

C'est important que tout le Conseil le sache.

Votre collègue, M. FÉRAUD, prétend exactement l'inverse, à savoir que l'on avait mis la proposition de délibération "mélangée", si j'ose dire, avec le débat et, mieux, qu'on instrumentalisait.

Il faut juste vous mettre d'accord : soit on instrumentalise en collant une proposition de délibération au milieu d'un rapport de la M.I.E., dont, je suis désolée, j'ai veillé avec M. le rapporteur à ce que les points de divergence ne soient pas trop sur la table pour que l'on arrive à faire des propositions communes.

Nous avons mis la proposition de délibération à part, alors mettez-vous d'accord tous les deux !

Est-ce qu'on instrumentalise en faisant un seul débat ou en mettant à part ? Je pense que c'est mieux en mettant à part. Il n'y a donc pas d'instrumentalisation ; il y a simplement un débat démocratique. Je sais bien qu'à chaque fois que l'on n'est pas d'accord - c'est de la politique politicienne, il faut vous y habituer -, on peut ne pas être d'accord.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Très bien.

Merci, Madame la Présidente.

Et donc, le droit de réponse du groupe est, je crois, assuré par M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Un point de procédure, d'abord : permettez-moi de vous dire que l'absence de la Maire de Paris est profondément scandaleuse. Je ne sais absolument pas ce qu'il y a de plus important dans l'agenda de la Maire de Paris que de siéger en plein Conseil de Paris, d'écouter son opposition, d'écouter un maire d'arrondissement qui parle d'un sujet qui intéresse le quotidien des Parisiens, à part peut-être d'aller nettoyer elle-même les trottoirs de la Ville, mais, s'il n'y a rien d'autre à faire, franchement, son absence est vraiment une question de mépris vis-à-vis des élus, comme des habitants de cette capitale.

Mes chers collègues, la Maire de Paris... Cela ne vous plaît pas ? Ce n'est pas grave !

La Maire de Paris a dit, hier, dans la presse : "Cela ira mieux dans quelques mois". Voilà comment la Maire de Paris justifie auprès des Parisiens que leur quotidien, ce qu'ils vivent tous les jours, dans nos rues, est un parcours du combattant permanent. Au-delà des travaux, la propreté et la salubrité de nos rues est - et les débats d'hier l'ont prouvé, je suis désolé de le dire - un enjeu majeur pour les Parisiens.

Voilà pourquoi mon groupe a déposé cette proposition de délibération, loin des clichés et des grands discours, des belles paroles que l'on vient d'entendre, avec des idées réalistes, réalisables et, surtout, qui ne sortent pas d'un cabinet d'expert, mais du vécu de nos concitoyens.

Le bon sens a guidé ce texte, comme les travaux de la M.I.E. présidés par Florence BERTHOUT et pour lesquels - je suis désolé de le constater - certains élus de la majorité regrettent qu'ils aient atteint 45 propositions à l'unanimité. Ce n'est pas de l'instrumentalisation politique, Monsieur FÉRAUD, notamment lorsque nous demandons, non pas d'accroître les moyens, et j'insiste sur ce point, mais humblement de les remettre au niveau de 2001.

Mes chers collègues, ne perdons pas de vue que cette politique perdue pour la propreté, la Maire de Paris ne l'a pas imposée depuis trois ans seulement, comme elle veut le faire croire dans la presse et à coup de communications, mais bel et bien depuis 2001.

Depuis 2001, depuis près de 20 ans, la politique parisienne en général et, donc, celle contre la saleté de nos rues, de nos trottoirs et même de nos caniveaux, Monsieur le Président, a été fixée, déterminée et validée par la Maire de Paris, même lorsqu'elle était première adjointe et même lorsqu'elle était absente de la séance du Conseil de Paris comme maintenant.

Depuis 2001, depuis près de 20 ans, une génération...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il vous faudrait conclure, Monsieur MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Les moyens pour la propreté ont baissé, l'absentéisme a augmenté, les foyers d'insalubrité ont prospéré.

Depuis près de 20 ans, les jeunes Parisiens de la génération du millénium n'ont connu, dans les urnes, que la gauche d'Anne HIDALGO et, dans les rues, que la politique d'Anne HIDALGO. Ils ont même découvert les rats dans Paris après les avoir lus dans Victor Hugo.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci...

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Vingt années perdues pour rendre Paris plus propre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il faut conclure !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Alors mes chers collègues, en responsabilité, ne considérez pas cette proposition de délibération comme un acte partisan mais comme un engagement pour avancer et une invitation à réussir.

Ne regardez pas en arrière ; voyez l'avenir avec nous : votez cette proposition de délibération et, je vous le dis, il ne sera peut-être pas trop tard, près de 20 ans après, d'avoir enfin pour vous un temps d'avance pour Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Et il n'y a pas 20 ans d'ailleurs !

Merci beaucoup, Monsieur MENGUY.

Le vœu n°9 déposé par le groupe PPCI est-il maintenu ?

J'imagine que oui. Le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je voudrais un scrutin public sur la proposition de délibération.

Eh oui !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Très bien, il est de droit.

Je suspends donc la séance le temps que nous vous distribuons les cartes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures deux minutes, est reprise à dix-sept heures douze minutes, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La séance est reprise.

2018 LRI 1 - La propreté, une priorité pour Paris. (Suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Est-ce que l'ensemble des cartes a bien été distribué par les groupes ainsi que les procurations ? C'est tout bon ? Tous les élus sont à leur place. Les collaborateurs ont quitté les bancs de l'hémicycle, s'il vous plaît. Tout le monde va donc pouvoir insérer d'abord sa carte dans sa petite fente de vote.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de délibération LRI 1, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous allez donc d'abord voter avec votre carte. Ensuite, pour ceux qui ont une procuration, vous enlèverez votre carte et vous voterez avec la seconde carte de procuration.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Une petite lumière orange doit s'allumer. Ensuite vous pouvez l'enlever et voter avec la seconde carte si vous avez une procuration. Normalement, si le système est bien fait, vous ne pouvez voter qu'une seule fois. D'après les chiffres que j'ai en face de moi, cela a l'air d'être le cas. Une seule fois par carte évidemment.

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne les résultats de ce scrutin :

Votants : 151

Pour : 59

Contre : 92

Abstentions : 0

NPPV : 0

La proposition de délibération LRI 1 est repoussée.

Je vous remercie.

(Détail des votes voir annexe n° 2 page 450).

2018 SG 7 - Rapport comportant les observations définitives de la C.R.C. sur la gestion par la Ville de Paris des animations emblématiques conduites sur le domaine public sur l'exercice 2010 et suivants.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous poursuivons l'examen des projets de délibération de la 1ère Commission et je crois que nous allons étudier le projet de délibération SG 7, à savoir le rapport comportant les

observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion par la Ville de Paris des animations emblématiques conduites sur le domaine public pour l'exercice 2010 et suivants.

Une fois que tous ceux qui auront souhaité quitter notre séance l'auront fait dans le silence, la parole sera tout d'abord à Éric AZIÈRE, puis ce seront six intervenants avant la réponse de l'Exécutif par la voix d'Emmanuel GRÉGOIRE.

Je vous invite, pour ceux qui le souhaitent, à quitter l'hémicycle en silence. S'il vous plaît, en silence.

Éric AZIÈRE, si vous le voulez bien, la parole est à vous.

M. Éric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes est une mise en cause effrayante de la façon dont a été géré ce dossier par la Ville de Paris, et particulièrement ses marchés d'occupation de l'espace public.

Deux sujets reviennent en leitmotiv comme deux responsabilités lourdes de la Ville de Paris dans la gestion de ces marchés : premièrement la fixation des redevances au petit bonheur et deuxièmement les procédures d'attribution plus qu'incertaines.

D'abord, la fixation des redevances.

Foire du Trône : on parle de tarifs historiques augmentés chaque année, au lieu d'une véritable adéquation des tarifs à la juste valorisation du domaine public de Paris ou quelque chose qui soit plus en rapport avec les bénéfices économiques tirés par les forains. On est dans l'amateurisme.

Fête à Neuneu : les modalités de fixation de la même redevance, sont qualifiées par la C.R.C. comme contestables, et aux conditions de régularité très incertaines.

En 2010, l'appel à projets ne mentionne pas le montant de la redevance. L'occupation est consentie par un simple courrier de la DEVE.

En 2011, l'appel précisait que la redevance devait comporter une part fixe et une part variable. Or, la Ville a accepté une offre ne comportant qu'une part fixe, ce qui est parfaitement irrégulier.

En 2013, la Ville non seulement accorde une remise totale de la redevance, mais paie les frais de remise en état de la pelouse de la Muette.

Enfin, en 2016, alors que la Ville a repris en régie l'organisation de la Fête, aucune recette supplémentaire ne sera générée, mais les frais pour la Ville vont exploser.

Pour le feu d'artifice du 14 juillet, sa retransmission par "France Télévisions" se fait sans aucune recette pour la Ville. Jusqu'en 2017, la retransmission du spectacle du 31 décembre ne génère aucune recette non plus. Enfin, la C.R.C. note que la Ville a, pendant longtemps, sous-évalué l'occupation de son domaine public par l'installation de la Grande Roue, dont la hausse des recettes n'est due, d'une part, qu'à l'allongement de la durée d'exploitation, et d'autre part, à la hausse du prix des billets.

Mais ces incompétences de la Ville atteignent leur paroxysme avec le montant des redevances perçues par le marché de Noël.

Le rapport de la C.R.C. pointe cruellement les erreurs de la Ville de Paris pour déterminer le montant des redevances, sans prendre en compte l'évolution du nombre de chalets et l'augmentation de la durée d'exploitation du marché. Je n'évoque même pas la part des animations gratuites ou des événements bénévoles qui deviennent payants ou subventionnables. Quelles erreurs de gestion !

Vous n'avez pas bradé l'espace public dans ces marchés, vous l'avez quasiment offert. C'est à croire que la Ville de Paris est généreuse et n'a pas besoin de recettes, compte tenu de son haut niveau d'endettement. La C.R.C. estime, pour ce marché de Noël, que le pourcentage d'augmentation des redevances est systématiquement inférieur au pourcentage d'augmentation du nombre de chalets. On est devant des erreurs commerciales, des fautes de gestion affligeantes, des incompétences flagrantes de la part de l'Exécutif parisien. Pardonnez-moi de penser que cela force le respect pour Marcel CAMPION qui fut votre interlocuteur commercial principal, sur tous ces marchés et qui a dû apprécier en connaisseur, à sa juste valeur, votre pugnacité lymphatique dans cette négociation.

Les procédures d'attribution restent, elles aussi, sujettes aux remarques de la C.R.C.

Concernant le marché de Noël, la C.R.C. regrette que les avis d'appels publics à concurrence ne laissent qu'un délai d'un mois pour y répondre, que ce délai très court est de nature à défavoriser d'éventuels concurrents, contrainte que la Ville s'impose à elle-même en décidant de publier tardivement ces avis, marché notifié en octobre pour un début d'installation fin novembre, comme un fait exprès.

En 2010, en 2011, en 2015, la C.R.C. estime que les appels d'offres auraient dû être déclarés infructueux ou sans suite.

En ce qui concerne la Grande Roue, les procédures d'attribution de 2011 à 2015 sont contestables selon la C.R.C. Pour cette période, la C.R.C. considère que l'offre aurait dû être déclarée comme irrégulière.

Pour la période 2015-2021, la C.R.C. considère "que l'échec de la procédure incombe en totalité à la Ville de Paris". On a le vertige.

Je vais arrêter là ce réquisitoire car je n'en tire aucun plaisir, aucun bénéfice, et vous non plus, je suppose.

Mais les véritables victimes de ces incompétences, après les contribuables parisiens, ce sont les Parisiens et les touristes eux-mêmes qui aiment ces fêtes qui restent aujourd'hui de véritables succès populaires dans l'esprit du plus grand nombre.

Victime aussi l'image de Paris, pour qui ces événements interrompus brutalement à Noël sont des vecteurs de notoriété et de valorisation de l'image touristique de la Capitale.

Et enfin, ce sont les forains, boucs émissaires confortables de l'amateurisme de vos méthodes et de vos approches commerciales de l'occupation domaniale.

Je conclus.

Les forains, désormais tenus à distance, parents pauvres des parcs d'attraction parisiens voués aux grands groupes, et bientôt bannis hors les murs.

J'espère que ce rapport permettra une prise de conscience de l'Exécutif et du nouvel adjoint chargé des Finances. Je n'oublie pas que, sur ce plan, on peut attendre un changement de méthode et que nous renouons bientôt avec des procédures transparentes, des redevances gratifiantes pour les finances de la Ville et avec une tradition d'accueil des forains à Paris négociée, maîtrisée et pour le bonheur du plus grand nombre avec la fête qui unit dans sa lumière unique les petits et les grands.

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à l'heure des restrictions budgétaires et de l'exemplarité qui est demandée aux élus dans la gestion des fonds publics, le rapport de la Chambre régionale des comptes sonne comme le glas pour la Ville de Paris en dénonçant, avec une grande sévérité, la gestion de ses animations : irrégularités graves, offres alternatives difficiles, optimisation insuffisante des revenus, manque de contrôle.

Ce n'est pas moi qui le dis, mais la C.R.C. qui pointe du doigt, au mieux la légèreté de la Ville de Paris, au pire son incapacité qui nous interroge sur la gestion de ses animations.

Et pourtant, la C.R.C. note que les manifestations festives à Paris retenues dans son rapport sont des succès populaires et des vecteurs de notoriété et de valorisation de l'image touristique de la Capitale. L'animation de la Ville de Paris est essentielle tant pour les Parisiens que pour les Franciliens, et tous les touristes qui fréquentent notre ville.

Or, aujourd'hui, la quasi-totalité de ces animations sont au point mort. Il faut dire que, pendant des années, l'amateurisme juridique et financier ayant conduit à l'organisation de ces animations et qui est constaté et développé dans ce rapport, ont conduit à cette situation, malgré nos nombreuses mises en garde.

En dehors de la Foire du Trône, au sujet de laquelle la C.R.C. n'émet pas de critiques majeures, l'ensemble des dossiers évoqués sont émaillés d'irrégularités. C'est le cas de la Fête à Neu-Neu, et notamment de cette fameuse édition de 2013 qui n'a apporté aucune recette à la Ville mais lui a même coûté 35.000 euros.

C'est le cas de la Grande Roue sur la place de la Concorde dont l'attribution, en 2015, a conduit à la mise en examen de la Ville, et c'est le cas du concert du 14 juillet dont la société organisatrice bénéficie, selon la C.R.C., d'une occupation du domaine public à titre gratuit illégal.

Concernant le marché de Noël à proprement parler, les remarques de la C.R.C. apportent un intéressant éclairage sur les conditions d'attribution du marché de Noël des Champs-Élysées par la Ville de Paris.

Si notre groupe UDI-MODEM a toujours dénoncé le manque d'ambition et d'imagination de la Ville de Paris pour les animations de la fête de fin d'année sur la plus belle avenue du monde, la C.R.C., pour sa part, s'attarde sur ce qui semble être un manque d'intérêt de la Ville pour la qualité de l'offre proposée, eu égard à la légèreté des cahiers des charges présents dans les appels d'offres.

Elle critique l'incapacité de la Ville à faire respecter plusieurs clauses des conventions ou son manque de rigueur dans les règles de passation de ces marchés ou occupations, en termes de délai, de publication comme de cahier des charges. Surtout, mes chers collègues, elle critique l'incapacité de la Ville à justifier du montant demandé des redevances d'occupation, occasionnant de lourdes pertes de recettes.

Les nombreuses critiques sont l'occasion pour vous de tirer les conséquences de vos erreurs, pour envisager l'avenir de ces animations avec rigueur et sérieux. Encore faudrait-il que nous cessions de perdre du temps.

La dernière réunion sur l'avenir du marché de Noël de novembre dernier a été annulée, et nous n'avons toujours pas eu de nouvelle date de réunion.

Encore une fois, vous choisissez de jouer la montre en prétextant l'urgence pour faire des choix contestables, méthode dénoncée par la C.R.C. à plusieurs reprises dans son rapport.

Le groupe UDI-MODEM s'est prononcé en faveur de l'organisation d'événements sur la partie basse des Champs-Élysées, pour peu que les animations proposées soient ambitieuses.

Ainsi, il nous semble pertinent que la Ville propose plusieurs appels d'offres relatifs à des animations foraines, à des prestations culturelles d'art de rue, à l'installation des chalets, à la vente des produits labellisés "Made in Paris" et "Made in France". Cela permettrait également de pouvoir affiner au mieux la redevance perçue.

C'est ce que propose la C.R.C. dans une de ses recommandations, celle de passer par des appels d'offres par lots, et nous rejoignons cette suggestion tant pour des raisons financières que de qualité des prestations animations et produits proposés.

Ce rapport vient clore, espérons-le, une ère d'approximation juridique et financière de la Ville de Paris sur ces événements culturels qui méritent mieux.

A présent, ne perdons plus de temps et mettons, dès à présent en place, les bases saines de l'animation culturelle et festive de nos places et de nos rues.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame LECOUTURIER, merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est à présent à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela a été dit, ce rapport dresse un tableau accablant de la façon dont la Ville de Paris a géré, de 2010 à 2016, l'organisation des grandes animations sur le domaine public, en particulier l'exploitation de la Grande Roue de la place de la Concorde et celle du marché de Noël des Champs-Élysées.

Dans ces deux cas, mais, effectivement, c'est généralisable aux autres sujets, la Chambre relève de nombreuses anomalies et irrégularités qui sont de deux ordres. Il y a d'abord, évidemment, un problème de mise en concurrence. Pour le dire moins diplomatiquement, tout se passe dans les faits comme si on avait accordé à une seule personne un monopole sur l'exploitation de plusieurs manifestations.

Sur la Grande Roue, la Chambre régionale des comptes affirme que les travaux de confortement du sous-sol de la place de la Concorde, pour 315.000 euros réalisés en 2010, l'ont été aux frais de la Ville et spécialement dans la perspective d'accueillir le type particulier de roue proposée par un prestataire, qui nous regarde, en l'occurrence M. CAMPION. "Par la suite, les différents marchés publics lancés l'ont toujours été en prenant comme référence les prestations précédemment fournies par l'exploitant historique", je cite. En d'autres termes, le cahier des charges était conçu en fonction du modèle de grande roue dont disposait déjà le prestataire historique, le mettant évidemment dans une situation particulièrement favorable pour remporter le marché.

De façon générale, il apparaît qu'entre 2011 et 2015, aucune véritable mise en concurrence n'a eu lieu, quand elle ne semble pas carrément avoir été évitée. En 2015, en particulier - c'est-à-dire après l'élection de Mme HIDALGO, qui est donc directement comptable de ce fait -, un autre concurrent s'était manifesté et la Ville de Paris a, sans motif solide - je cite la Chambre régionale des comptes - "déclaré la procédure sans suite avant de conclure une convention de gré à gré d'un an avec la société de M. CAMPION, pour une redevance d'un montant inférieur de 400.000 euros à celui proposé par le concurrent". Et rebelote sur le marché de Noël : "Les prestations à fournir lors du lancement du marché correspondant exactement à celles que l'un des candidats était capable de livrer".

Second problème, évidemment lié au premier, et lié à l'absence de mise en concurrence : celui des trop faibles rémunérations perçues par la Ville en contrepartie de ces occupations du domaine public. Eric AZIÈRE a déjà bien développé ce point. Tout porte à croire, par exemple, que le montant de la redevance perçue sur la Grande Roue a été, sur l'ensemble de la période, nettement insuffisant. Le montant de la redevance journalière a même fortement baissé en 2015-2016, alors même que les tarifs de la Grande Roue pour le public augmentaient fortement. Et je ne dis rien des ristournes sur les pénalités qui ont été accordées, semble-t-il, au prestataire. Je ne dis pas davantage sur les libertés qui ont été prises avec la protection des Monuments historiques sur l'affaire de la Grande Roue.

Bien entendu, sur ce type de marché, de concession qui est héritier d'une tradition très longue et bien antérieure aux standards contemporains du Code des marchés publics, on ne pouvait pas changer les pratiques du jour au lendemain. Mais ce qui est blâmable et vraiment scandaleux dans l'attitude de la Ville et de Mme HIDALGO, c'est de n'avoir pas pris conscience du fait que ces relations, un peu incestueuses avec certains acteurs dominants, ne pouvaient pas durer et de ne pas avoir engagé un mouvement progressif de normalisation de la situation. Et le résultat, c'est que la justice a fini par s'en mêler et que la Ville a dû, du jour au lendemain, rompre brutalement avec le système qu'elle avait laissé perdurer.

Le résultat, c'est que tout le monde est perdant. Les forains, bien sûr, qui, du jour au lendemain, se retrouvent privés des revenus sur lesquels ils comptaient, et, évidemment, les Parisiens, à la fois privés d'animations auxquelles ils sont attachés et également en tant que contribuables des recettes que la Ville ne percevra pas, par exemple sur le dernier marché de Noël qui a été annulé.

On a le sentiment, vraiment, qu'en matière de marchés publics au sens large, rien ne va plus à la Ville de Paris, la dernière affaire en date étant l'annulation du marché publicitaire et la perte de 40 millions d'euros de recettes, dont on parlera tout à l'heure.

Il est temps de remettre intégralement à plat le système, de le refonder sur des bases transparentes qui assurent à la fois la qualité des animations proposées et la juste rémunération de la Ville. La mise en concurrence doit...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Monsieur de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - ... Etre systématiquement recherchée. Cela passe, éventuellement, par l'allotissement. C'est un levier. Cela passe par l'instauration, peut-être, de règles de non-cumul. Ce n'est pas normal que le même prestataire soit en charge de plusieurs animations majeures dans la ville. Nous attendons de la part de l'Exécutif un vrai choc de transparence qui doit être discuté le plus rapidement possible en Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur de FROMENT.

La parole est à présent à M. Geoffroy BOULARD, pour cinq minutes également.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs les adjoints, mes chers collègues, nous faisons le constat chaque année d'une gestion pour le moins hasardeuse des finances de la Ville, pour ne pas dire inquiétante. Cette mauvaise gestion, ce sont les Parisiens qui la payent au prix fort. Je ne reviendrai pas sur les propos de mon collègue, Jean-Baptiste de FROMENT, qui a été particulièrement clair.

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes porte donc sur les animations emblématiques conduites sur le domaine public, au rang desquelles figure notamment le feu d'artifice du 14 juillet. Si nous savions que les images de ce "show" pyrotechnique étaient très belles et réussies, nous savions moins que sa diffusion dans plus de 28 pays ne nous permettait pas d'en tirer un seul centime. Chaque année, donc, ce sont près de 500.000 spectateurs qui se massent entre les jardins du Trocadéro et le Champ-de-Mars pour assister à cette fête que 3 millions de téléspectateurs visionnent sur leur écran. Le coût global de la soirée revient à 780.000 euros pour la Ville de Paris. Je serais presque tenté de dire que cette somme est relativement modeste quand je sais maintenant combien coûte un rapport de 14 pages pour la propreté de nos rues. 780.000 euros, c'est aussi le double de la dotation d'animation locale du 17^e arrondissement. Mais revenons aux faits.

La Ville organise, le soir du 14 juillet, un feu d'artifice au cours duquel une société privée propose en prélude, depuis 2013, un concert sur le Champ-de-Mars. Cette esplanade est mise gratuitement à disposition d'une société commerciale. Mise à disposition gratuite, jugée à la fois irrégulière et préjudiciable aux finances de la Ville par la Chambre régionale des comptes.

L'organisation du feu d'artifice du 14 juillet ne fait pas l'objet d'un appel à projets, mais d'une procédure de marché à procédure adaptée par laquelle la Ville confie à un prestataire l'organisation de la manifestation sur une thématique donnée. Or, comme le rappelle la C.R.C., la Ville de Paris aurait dû, dès 2017, organiser une mise en concurrence pour l'attribution de ce marché, qui - je la cite - "ne relève pas des exceptions prévues par la Ville".

Nous savions qu'en matière juridique, la Ville de Paris éprouvait de nombreuses difficultés à s'appliquer ses propres règles. Je ne reviendrai pas sur l'affichage Decaux. Ce rapport ne fait malheureusement que conforter nos doutes, qui sont maintenant des certitudes.

Je résume un instant. La Ville de Paris, par le biais d'une procédure irrégulière, accorde une autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit, et donc, sans en tirer profit. La C.R.C. évoque même un équilibre économique défavorable à la Ville de Paris. Mais, nouveau rebondissement - accrochez-vous -, cette gratuité est également jugée irrégulière par la C.R.C., la manifestation concernée présentant un caractère commercial. La C.R.C. se permet même de préciser qu'elle a pu constater, au cours de ses échanges avec vos services, que la Ville de Paris - je cite - "méconnaît les principes généraux de l'occupation du domaine public". Un comble !

La C.R.C. vous recommande donc de mettre fin à la gratuité de l'occupation du domaine public sur le Champ-de-Mars accordée dans le cadre du concert du 14 juillet. Recommandation que je partage. Nous savions la Ville de Paris généreuse, mais quand même pas à ce point.

Au regard de tous ces éléments, je m'interroge sincèrement, non pas sur votre capacité à enfreindre vos propres règles, mais bien sur la gestion des finances de la Ville. La dette augmente et vous peinez un peu plus chaque année à boucler votre budget, quand vous ne ponctionnez pas des millions d'euros aux bailleurs sociaux.

Alors, Madame le Maire, chers collègues, que comptez-vous faire pour ne pas vous laisser déborder par votre générosité qui, visiblement, ne connaît aucune limite ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

La parole est à présent à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis 2014, je suis souvent intervenu sur les concessions dont parle ce rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, que ce soit en séance du Conseil de Paris, en 1^{ère} Commission ou en Commission des concessions, donc je ne suis pas surpris par certaines remarques. Par contre, je trouve qu'il est facile de se réveiller aujourd'hui et d'avoir voté tous les projets de délibération, contrairement au groupe Ecologiste, alors que nombre des informations qui sont dans le rapport de la C.R.C. étaient dans les documents donnés avec les projets de délibération, notamment dans les pièces jointes.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire en 1^{ère} Commission, ce rapport de la C.R.C., comme beaucoup de rapports de cet organisme d'ailleurs, est très intéressant et instructif sur la manière de s'améliorer, même si parfois apparaissent certaines remarques néolibérales contre des gestions publiques, mais ce n'est pas le cas dans ce rapport. Il porte ici sur la gestion des fêtes emblématiques qui animent la Ville de Paris, Foire du Trône, Fête à Neu-Neu, feux d'artifice, concert du 14 juillet, animations de Noël sur les Champs-Élysées et Grande Roue de la place de la Concorde.

Qu'est-ce qu'on apprend de nouveau ? Des choses que les élus écologistes ont déjà dit auparavant et avec constance. Je rappellerais quelques positions des écologistes que nous avons déjà dites, qui sont reprises dans ce rapport.

Premier élément très important : la non-gratuité de l'espace public avec une référence à la Chambre administrative d'appel de Marseille qui rappelle le principe de non-gratuité de l'occupation du domaine public des collectivités locales. J'ai déjà dénoncé cela sur la question de la Concorde et sur "L'Oréal" qui a fait un défilé de mode gratuitement sur les Champs-Élysées. Il est donc normal que cet élément soit repris et, en plus, c'est contraire à la loi. Mais personne n'avait voté contre, quand les écologistes avaient dénoncé cet élément.

La juste redevance au regard des bénéficiaires. Nous sommes souvent intervenus sur ce point en Commission des concessions, et en Commission des concessions beaucoup d'éléments sont donnés. Bien sûr, tout le monde dans cette salle n'est pas présent à la Commission des concessions mais tous les groupes sont représentés et il y a des éléments qui sont donnés.

Sur la Grande Roue, je rappellerai que lorsqu'il y avait eu la présentation de l'appel d'offres, nous avons été surpris par le fait que sur les deux candidats qui étaient présents à la fin, il n'y en avait plus qu'un. Il suffit de regarder les interventions et tout cela était marqué dans les documents de présentation pour le projet de délibération et tout le monde avait voté ce projet de délibération, sauf les écologistes qui avaient dénoncé cela.

Ce projet de délibération est revenu au niveau du Conseil de Paris et nous l'avons fait modifier en disant qu'au bout de deux ans de marché, il fallait peut-être revoir ce marché et c'est ce qui a permis à Mme la Maire de dénoncer le marché et donc d'en finir, non pas avec la Grande Roue cette fois-ci, mais avec le marché de Noël.

Pour rappel, lorsque ces dossiers ont été débattus en Conseil de Paris, le groupe GEP s'est notamment étonné de l'absence de candidats concurrents - je l'ai déjà dit - et nous rappelons ici que ce n'est pas pour jeter le doute ou l'opprobre, comme certains le font actuellement, sur qui que ce soit. C'est uniquement pour rappeler une réalité, une opposition de fond sur ce point. Nous ne sommes pas un tribunal pour juger de la sincérité ou pas de ce qui s'est passé, nous sommes là pour juger des projets de délibération qui ont été présentés et qui ont été votés par nombre d'entre nous aujourd'hui. Maintenant, on verra ce que dira la justice par rapport à cela.

Autre point très intéressant, ce rapport souligne également que pour certains événements, les revenus que la Ville en tire gagneraient encore, malgré des efforts récents, à être optimisés. Je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine.

Je vais revenir sur les recommandations. Je vais terminer sur les recommandations de la C.R.C. La première, c'est celle d'étendre les nouvelles instances de gouvernance et les outils de pilotage de concession de la Ville de Paris : un bureau des concessions, la commission d'élus, le bilan annuel des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville à l'ensemble des animations emblématiques du domaine public de la Ville de Paris. Cela permettrait un travail et un débat apaisé sur ces questions importantes.

Je rappelle que la Commission des concessions qui a été mise en place en 2014, a déjà permis de donner des premiers éléments d'informations par rapport à cela et il est vrai qu'il y a d'autres concessions qui devraient passer en commission et qui n'y sont pas passées. Mais de nombreuses sont quand même déjà passées.

Sur les autres recommandations, la question de mettre fin à la gratuité d'occupation du domaine public est une question très importante. Nous avons posé une question écrite, nous attendons la réponse pour que l'on fixe des règles par rapport à cela. A ce jour - on va y revenir tout à l'heure car la place de la Concorde est concernée - il faut que les règles soient claires, établies et applicables pour tout le monde.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je terminerai sur la question de l'allotissement. Je pense que sur l'un des marchés qui devrait être alloti, il y a eu aussi une décision de justice défavorable. C'est sur celui des M.U.I.

Il serait bien que ces marchés soient allotés et qu'il n'y ait pas des marchés uniques sur tout Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à présent à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais faire des remarques de fond sur le contenu de ce rapport et ensuite j'enchaînerai avec des remarques sur les conditions dans lesquelles ce rapport a été réalisé et sur une question qui est éminemment

politique. On parle en effet de chiffres depuis le début de la délibération mais il y a une question politique derrière tout cela.

D'abord, une remarque de fond. Le rapport nous apprend quelque chose de très simple que l'on voit dans bien d'autres dossiers - Jean-Baptiste de FROMENT l'a dit tout à l'heure sur l'affaire J.C. Decaux. La Ville de Paris a un potentiel de recettes énorme et elle ne l'exploite pas. En l'occurrence, le rapport dit : il y a un domaine public très riche mais il est inexploité. La Mairie gagne de l'argent mais pas suffisamment. Très franchement, je n'ai pas attendu la Chambre régionale des comptes pour le savoir. Il suffit de voir le gouffre financier d'Autolib' : 180 millions d'euros à la charge du contribuable. Il suffit de voir J.C. Decaux. On pourrait aussi parler du fiasco des Vélib' que nous vivons en ce moment.

Mais concentrons-nous sur les points importants de ce rapport et sur les événements auxquels il fait allusion.

Premièrement, il y a la Foire du Trône. Je retiens des éléments intéressants aussi, dans ce rapport. Il y a des éléments positifs aussi dont la lecture médiatique n'a pas forcément fait état. La Foire du Trône, c'est un événement qui globalement marche bien, dit le rapport. C'est un événement qui est excédentaire avec un taux de rentabilité d'environ 5 %, avec des droits de place qui sont importants et qui augmentent de plus en plus pour la Ville de Paris.

On peut toujours dire - le rapport le dit, d'ailleurs, et on ne peut pas être en désaccord avec cela - que l'on peut faire mieux, que la Mairie peut faire davantage dans les charges qu'elle supporte ou plutôt qu'elle doit faire en sorte qu'elle ait moins de charges à supporter. On peut dire que la Ville peut exiger des redevances plus importantes mais, à un moment donné, il y a aussi des événements qui sont plébiscités par les Parisiens et par les touristes, et pour cela tout le monde est d'accord sur les bancs de cet hémicycle. Je parle de la Foire du Trône mais je pourrais également parler de la Fête à Neu-Neu, l'ex-Fête au Bois où, là aussi, il y a des protocoles transactionnels qui ont été critiqués et qui sont critiqués par le rapport de la Chambre régionale des comptes. Mais ce que semblent méconnaître les magistrats de la Chambre, c'est qu'à un moment donné on ne peut pas forcément gérer au cordeau ce type d'événements, qui sont des événements évoluant année après année avec des travaux d'aménagement, des travaux de barriérage, des travaux de consolidation, en l'occurrence - j'y reviendrai plus tard - sur la Grande Roue des travaux de confortement aussi.

A un moment donné, oui, il y a des travaux qui sont parfois à la charge des forains pour leur métier et à un moment donné il y a aussi des travaux à la charge de la Ville, ce qui donne lieu, c'est vrai, à des protocoles transactionnels. Et ce qui me semble étonnant, c'est que les magistrats de la Chambre méconnaissent la singularité de ce modèle d'organisation foraine, et d'ailleurs la Ville en fait état dans les réponses, dans les observations qu'elle a adressées à la Cour en réponse.

Sur le 14 juillet, on ne va pas se mentir, en fait il est question dans ce rapport de Marcel CAMPION et des affaires foraines, du modèle forain. Mais il y a aussi le 14 juillet avec le fameux concert qui réunit 500.000 personnes sur le Champ-de-Mars et qui ne donne lieu à aucun centime de redevance de la Ville. C'est vrai qu'il y a un petit problème et là, pour le coup, le rapport a tout à fait raison d'insister sur ce point.

Enfin, je terminerai sur les remarques de fond sur la Grande Roue. Je rappelle une chose : la Grande Roue rapporte à la Ville 900.000 euros cette année, c'est-à-dire 4.500 euros par jour exploité ; il faut aussi le noter. Là aussi, encore une fois, on peut estimer que la Ville ne gagne pas suffisamment d'argent, on peut estimer que la Ville peut revoir ses négociations avec la société exploitante, mais à un moment donné je suis quand même très étonné de voir ce rapport dire que c'est scandaleux, que la Ville fait des travaux de confortement de la Grande Roue. Encore heureux ! Attendez, on est sur le domaine public !

D'ailleurs, si demain la Grande Roue de Marcel CAMPION cède sa place à une autre Grande Roue, je suppose que la future Grande Roue sera à peu près d'un diamètre équivalent, voire plus important. Je suppose qu'on ne va avoir une Grande Roue riquiqui. Dans ces cas-là, je comprends que la Mairie de Paris ait mis en place des travaux et, dès lors, je crois que ces travaux peuvent s'expliquer.

Je vais passer maintenant à des remarques sur le ton du rapport et sur les conditions dans lesquelles ce rapport a été réalisé.

Ce rapport, dont nous débattons aujourd'hui, peut demain être condamné car il y a des interrogations sur les conditions dans lesquelles il a été réalisé, sur les conditions dans lesquelles une partie des dispositions ont été transmises à la presse, sur le fait que ce rapport a été transmis, me dit-on, au Parquet, au Procureur de la République avant même que les réponses, les observations de la Ville de Paris ne soient parvenues au Procureur de la Chambre régionale des comptes. Peut-être que l'adjoint aux Finances pourra nous répondre sur ce sujet.

Enfin, pour terminer, je voudrais faire une observation sur le ton de ce rapport, notamment sur une disposition dans laquelle la Chambre régionale des comptes dit qu'il faut absolument que la Ville de Paris interdise aux forains

qui sont frappés d'impayé de revenir sur la Foire du Trône année après année. Pareil, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Ville de Paris qui répond et qui dit qu'il faut faire attention car il y a aussi un modèle. Il y a le modèle forain, bien sûr, que la Chambre régionale des comptes semble méconnaître. Mais d'une manière générale, ce n'est pas seulement vis-à-vis des forains, c'est vis-à-vis de n'importe quel entrepreneur. A lire le rapport de la Chambre régionale des comptes, on n'a vraiment pas envie de créer une entreprise. Avant même de prendre une initiative, il va falloir qu'on ait à côté de soi le Code du travail, toute la réglementation...

Ah, ça, avec vous, on est d'accord ! C'est sûr ! C'est clair qu'avec Mme SIMONNET, voilà.

Enfin, je termine sur un point, car la question en fait... Je termine sur un point très politique. La question qui se pose à travers ce rapport, c'est : est-ce qu'on veut des forains à l'intérieur de Paris ou hors de Paris ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Monsieur VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Je terminerai par une phrase d'Alain DELON, Michel Audiard fait dire à Alain DELON dans un film très célèbre, "Mort d'un pourri" : "la corruption me dégoûte, la vertu me donne le frisson".

Je suis parisien, attaché à certaines valeurs. Je ne souhaite pas très franchement qu'on lance à Paris le concours du plus vertueux, mais celui du plus imaginatif. Je regrette que le rapport aille dans cette direction.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - La parole est à présent à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Pauvre M. VESPERINI qui se dit, qu'est-ce c'est embêtant quand on est entrepreneur, il faut respecter le Code du Travail, quand on est citoyen, il faut respecter le Code pénal.

Oui, fort heureusement, il y a la loi, la loi est là pour libérer.

Sur ce rapport de la C.R.C, je serai très rapide. Je trouve que dans ce rapport, il y a une excellente nouvelle, nous allons pouvoir récupérer de nouvelles recettes pour la Ville à travers la nécessité de repenser le 14 juillet, le feu d'artifice, et le concert. C'est plutôt une bonne nouvelle.

Il faut absolument réinterroger les droits patrimoniaux du feu d'artifice de la Ville, qui donne lieu à une retransmission sur France Télévisions et donc des droits à un moment donné de redevance. Il y a une bonne nouvelle pour les recettes de la Ville. Il faut le faire tout en garantissant le caractère gratuit, public pour les citoyens et citoyennes qui participent à ce feu d'artifice.

C'est extrêmement important que la Ville soit attachée et fasse respecter toutes ces fêtes populaires qu'elle organise et permette qu'elles soient organisées sur la capitale, car cela fait partie de l'identité parisienne.

J'aimerais entendre cela aussi à travers les interventions des uns et des autres, et pas simplement l'obsession de la recherche de la recette, mais la joie d'avoir des fêtes populaires.

En ce qui concerne la grande roue, le marché de Noël, le rapport redit clairement le problème des conditions d'attribution régulière, irrégulière, les problèmes des dépenses qui incombaient à l'exploitant, mais qui ont été prises en charge par la Ville. Il y a vraiment une nécessité maintenant de bien se conformer.

Dans ce rapport, il y a finalement aussi toute une interrogation sur quel rapport la Ville entretient avec les intérêts privés. Finalement, beaucoup de concessions sont souvent sous-évaluées. J'aimerais bien que l'on s'intéresse aussi à L.V.M.H., n'est-on pas en train de sous-estimer aussi concernant L.V.M.H. beaucoup de choses.

Maintenant, attention, il a bien été réaffirmé par M. GLEIZES qu'il y avait non-gratuité du domaine public. Il a raison de le rappeler, et le groupe Ecologiste l'a souvent rappelé dans cette instance.

Néanmoins, il ne faudrait pas que la Ville soit toujours en recherche de louer l'espace public. Il y a aussi une volonté d'être dans un rapport de non-marchandisation de l'espace public.

Je voudrais profiter de cette intervention pour dire que ce que révèle le rapport de la C.R.C. sur la grande roue et le marché de Noël ne doit pas amener non plus la Ville à ne plus vouloir faire de Paris une ville dans son histoire attachée à la culture foraine.

Je réaffirme ici que Paris dans son histoire a toujours été liée à la culture foraine, il y avait des manifestations de forains à toutes les portes de la ville auparavant. Je ne souhaiterais pas que l'on en termine avec cela. Je l'avais déjà exprimé lorsqu'il y avait eu la volonté d'en finir également avec la fête foraine de la Foire du Trône. Cela me semble important que l'on arrête avec cette surenchère de l'éviction des forains de la capitale.

Je pense qu'au contraire, on doit y être attaché. Je pense que cela doit être possible de le faire tout en respectant le Code des marchés publics, tout en respectant une gestion saine de la Ville. Cela doit pouvoir être possible de le faire dans un respect de l'intérêt général.

Il faut être sérieux. Surtout, ne croyez pas une seule seconde que c'est parce que vous donnerez toutes ces manifestations dans des marchés à de grands groupes comme L.V.M.H. qui n'attendent que cela, que les choses seront plus saines. Je ne le crois pas.

Soyons rigoureux dans les marchés, mais soyons aussi attentifs au respect de la culture populaire de Paris. Et pour moi, elle est totalement liée à la question des forains.

Je terminerai là, une minute avant la fin de mon temps de parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre à tous, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci à tous pour vos interventions qui permettent de faire un point complet sur ce sujet, qui a longuement été alimenté, peut-être excessivement, dans la presse, ce qui n'est sans doute pas le meilleur moyen de débattre sereinement du sujet et de défendre, parce que je crois que c'est ce qui nous rassemble, les intérêts notamment financiers, mais pas que, de la Ville.

J'entends des choses contradictoires dans les expressions évoquées, sans penser que l'une est plus vraie que l'autre. Comprenez que lorsque nous organisons ce type d'événement... Un petit point de confusion juridique qui illustre la difficulté du sujet : il ne s'agit aucunement de marchés publics. Il s'agit de conventions d'occupation. Le fait de parler de marchés publics traduit déjà en soi l'incompréhension technique sur ce sujet complexe.

Vous savez, Monsieur LEGARET, que nous étions en avance en la matière, c'est me redonner l'occasion de le préciser.

Le rapport d'observations présenté aujourd'hui à la séance l'est conformément à la réglementation. Il est d'ailleurs en ligne depuis le 22 décembre dernier sur le site de la Chambre régionale des comptes.

Vous comprendrez qu'il ne m'appartient pas de m'exprimer sous quelque angle que ce soit sur une procédure judiciaire en cours. Certains l'ont fait, mais je renvoie cela à la justice, et laissons-la faire sereinement son travail.

Simplement, rappeler quelques éléments. Sur le fond, il faut rappeler que la Ville a, de son propre chef, et avant que les textes ne l'imposent, mis en place des procédures de mise en concurrence des contrats emblématiques d'occupation de son domaine public, notamment de type C.O.D.P. Je rappelle que la règle était que le gré à gré était possible avant les dernières ordonnances, mais que la Ville précisément soucieuse de ses intérêts a ainsi décidé de mettre en concurrence l'exploitation de ces nouveaux contrats. C'est notamment le cas pour deux contrats concernant la grande roue en 2016, ou le marché de Noël en 2015.

Par ailleurs, ce choix a été complété dès le début de la mandature par la création de la commission "Elus concessions", c'est un vœu de 2014, réunissant élus de la majorité et de l'opposition chargés de débattre librement des contrats emblématiques de la Ville, les D.S.P., les C.O.D.P., les contrats de concession de services ou de travaux. C'est une instance extra-légale qui démontre encore une fois notre engagement, l'engagement de la Ville en matière d'exemplarité de ces procédures d'attribution.

Le dossier grande roue, pour reprendre un exemple, a ainsi été présenté le 7 avril 2016 au moment du lancement de la procédure.

Enfin, je tiens à préciser que la Ville répond point par point au rapport. Il serait bien trop long d'y revenir en détail aujourd'hui, dans la réponse qui est annexée à la présentation du rapport de la C.R.C.

Evidemment, le rapport de la C.R.C. fait des recommandations, dont la Ville prend acte. Nous nous engageons à travailler à leur mise en place dans les meilleurs délais. Je conclus par un point, c'est simplement pour illustrer aussi les débats que nous devons avoir précisément dans cette commission des concessions. Le sujet de la valorisation financière ne peut pas être la seule clé d'entrée de ce type de contrat d'occupation. Pourquoi ? Parce que certains ont pour vocation de rapporter des recettes à la Ville, d'autres ont vocation à être soutenus par la Ville, parce que ce sont des événements populaires. Il y a d'ailleurs des vecteurs juridiques différents pour permettre à la Ville de s'y associer.

Mais je vous redis, notre souci est de maximiser les recettes de la Ville et de sécuriser - vous comprendrez que c'est mon obsession désormais puisque je suis en charge de ce sujet dans l'Exécutif - mais également d'accompagner la question de l'animation de l'espace public dans notre ville.

C'est aussi l'occasion de redire aux forains en général que nous les aimons et qu'ils sont les bienvenus à Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur ce sujet.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux énergies fossiles.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose que nous passions à l'examen des vœux non rattachés. Nous commençons par le vœu référencé n° 61 relatif aux énergies fossiles.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris. Vous avez deux minutes pour le présenter.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le titre exact est "vœu pour un Paris décarboné" et je ne sais pas pourquoi cela a été modifié.

Ce vœu vient suite à la décision prise par le maire de New York, le 10 janvier dernier, de porter plainte contre cinq géants du pétrole par rapport à tous les mensonges et les conséquences de leurs actes. New York a été sévèrement touchée par l'ouragan Sandy, il y a plusieurs années, qui avait fait plus de 40 morts et surtout qui avait provoqué 50 milliards de dollars de destruction.

Paris a déjà pris des positions sur cette question du Paris décarboné, notamment sur le désinvestissement carbone. Pour les villes françaises, c'est beaucoup plus difficile que pour les villes américaines, puisque Bill de BLASIO a annoncé que sa ville allait se désengager pour 5 milliards de dollars de fonds de pensions et on voit que les capacités de pression dans ce domaine aux États-Unis sont très importantes.

Je ne rappelle pas toutes les dernières données climatiques qui font que la situation s'aggrave. Par contre, ce qui est intéressant, c'est qu'aujourd'hui les collectivités territoriales peuvent devenir des acteurs juridiques, comme le sont aujourd'hui les entreprises. D'ailleurs, dans les considérants, on cite, puisqu'il y a des inquiétudes sur la possibilité que l'on puisse faire cela en France, qu'un tribunal des Pays-Bas a ordonné à l'État néerlandais de réduire ses gaz à effet de serre, suite à une plainte des citoyens. Cela veut donc dire qu'aujourd'hui il y a peut-être la possibilité.

A travers ce vœu, nous demandons dans un premier temps d'avoir un état des lieux sur ce que la Ville a fait par rapport à cela.

Puis le dernier point, qui est très important, est qu'à l'instar de New York, nous demandons d'étudier la faisabilité d'assigner en justice des gens responsables de la situation climatique actuelle.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - J'émet un avis favorable sur ce vœu que Jérôme GLEIZES a fort justement résumé.

Nous allons, notamment pour l'un des points les plus importants de ce vœu, regarder ce que New York a fait pour voir si nous pouvons nous en inspirer.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 27).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la dépose du Mobilier Urbain d'Information.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au démontage des panneaux publicitaires.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux référencés n° 62 et n° 63 relatifs à la dépose du mobilier urbain d'information et au démontage des panneaux publicitaires.

La parole est successivement à M. Jacques BOUTAULT, puis à Mme Florence BERTHOUT.

En premier, pour ce qui est du vœu n° 62, c'est M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, notre Assemblée a adopté en mars 2017 une délibération, sur laquelle le groupe Ecologiste avait attiré l'attention, qui comportait un dispositif interdit par notre règlement local de publicité : il s'agissait de publicité numérique sur l'espace public, autrement dit des écrans vidéo de 2 mètres carrés installés sur les trottoirs, ce qui n'est pas permis. Le tribunal administratif a été saisi et le Conseil d'Etat a tranché en septembre, disant que ce marché n'était effectivement pas légal.

Rebelote en novembre 2017. L'Exécutif fait adopter au Conseil de Paris une délibération qui prolonge le marché précédent de DECAUX, celui de l'affichage traditionnel défilant rétro-éclairé, sur le mobilier urbain municipal. Cette délibération comportait une prolongation d'un marché sans mise en concurrence, ce qui était évidemment illégal et les Ecologistes l'ont dénoncé. Le tribunal leur a donné raison et hier, le 5 février, c'est le Conseil d'Etat cette fois qui a confirmé et définitivement donné raison à nos analyses sur cette question.

Le R.L.P., Règlement local de publicité, stipule que l'exploitant d'un emplacement publicitaire doit remettre ce dernier dans son état initial, dans un délai de quinze jours suivant la cessation de son droit d'exploitation, et que cette remise en état comprend l'enlèvement des traces visibles de son existence.

Ce vœu demande que la Ville mette le plus rapidement possible - elle a quinze jours - en exécution cette disposition et qu'à la place soient plantés des arbres. Vous savez que le Plan Arbres prévoit de planter 20.000 arbres à Paris d'ici 2020.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT. Il faut conclure !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Nous avons un peu de mal à trouver des emplacements. Or, 1.630 emplacements se révèlent soudainement disponibles. Pour le bien-être des Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à présent à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour deux minutes également pour présenter le vœu n° 63.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne rappelle pas la procédure qui a conduit à l'annulation définitive du marché publicitaire, cela a été décrit par l'orateur précédent, M. BOUTAULT.

Nous nous retrouvons avec une perte de recettes pour la Ville de 40 millions d'euros, mais également avec des panneaux publicitaires qui sont vides, 1.630 dans l'espace public, et nous avons effectivement une petite inquiétude sur leur devenir.

Ils doivent être démontés rapidement et d'une façon articulée avec les autres travaux qui sont en cours sur la voie publique. On a l'expérience de ce qu'il se passe avec Vélib' depuis des mois et nous aimerions donc avoir l'assurance qu'un calendrier de démontage de ces panneaux publicitaires soit prévu et nous soit communiqué.

C'est le sens de ce vœu.

Évidemment nous voterons contre le vœu de M. BOUTAULT dans son volet replantage d'arbres parce que nous pensons que la Ville de Paris a besoin de recettes publicitaires.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Pour vous répondre à tous les deux, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup.

Sujet compliqué, déjà largement évoqué, mais nous arrivons à l'aboutissement de décisions administratives défavorables à la Ville et nous le regrettons. Nous prenons acte de la décision du Conseil d'Etat qui vient invalider la capacité de signer le contrat de concession, dit contrat provisoire, avec le titulaire actuel de la concession de service. C'est dommage parce que cela prive la Ville de recettes. C'était un sujet qui venait compenser une difficulté juridique que Jacques BOUTAULT a fort bien rappelée.

Deux vœux sont déposés.

Monsieur de FROMENT, je crois que vous êtes Conseiller d'Etat. J'en suis sûr même. Cela nous est utile à notre Assemblée parce que le problème, c'est qu'aujourd'hui on nous fait procès de la décision qui a été largement votée dans cette Assemblée à l'époque. D'ailleurs, je reconnais en la matière la constance du groupe Ecologiste de Paris sur ce point, au moins il est cohérent.

Mais, Monsieur de FROMENT, je voulais vous rappeler qu'au moment du vote du projet de délibération, vous demandiez à l'Exécutif plus de numérique. Vous faisiez un vœu qui demandait que la proportion d'écrans numériques soit augmentée par rapport à ce que l'Exécutif proposait. Je veux bien qu'aujourd'hui vous nous fassiez procès de l'inconséquence juridique, mais votre qualité de Conseiller d'Etat n'avait pas beaucoup éclairé nos travaux à l'époque.

Il revient tout de même que je vais devoir émettre un avis défavorable sur le vœu du groupe Ecologiste de Paris parce que les arbres, c'est très important et vous connaissez les ambitions de l'Exécutif en la matière, mais il est bien prévu de réinstaller le mobilier urbain d'information à l'issue de la procédure actuelle d'instruction du nouveau contrat de concessions de service. Ce n'est donc pas la peine d'y planter des arbres pour les retirer dans quelques mois et y remettre la publicité.

En revanche, j'émettrais un avis favorable sur le vœu du groupe les Républicains parce que la dépose rapide qui s'impose au prestataire actuel, qui est évidemment incontournable, doit pouvoir se faire en concertation avec les mairies d'arrondissement. C'est un vœu que nous partageons, et c'est donc un avis favorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Nicolas BONNET-OULALDJ, mais juste avant, je crois, que M. de FROMENT demandait la parole.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai été mis en cause personnellement : nous n'avons pas à faire état de ma situation professionnelle dans cet hémicycle, surtout quand on appartient à un corps de la fonction publique. Je voulais vous le signaler.

Par ailleurs, vous avez tout à fait raison de dire que j'étais pour l'affichage numérique. Mais, dans cet hémicycle, nous ne faisons pas de contrôle de légalité. Nous présumons donc le caractère légal des projets de délibération qui nous sont soumis et, ensuite, nous débattons de l'opportunité. Il me semblait effectivement opportun qu'il y ait de l'affichage numérique dans Paris. Simplement, ce n'était pas, c'est ce qu'a jugé, notamment, le Conseil d'Etat, compatible avec le règlement local de publicité, mais il s'agit d'une autre question dont nous n'avons pas à débattre dans l'hémicycle.

Pour le reste, je vous remercie de voter favorablement au vœu que nous présentons.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur de FROMENT.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour une explication de vote au nom du groupe Communiste - Front de Gauche, puis Thomas LAURET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Tout d'abord, c'est une mauvaise nouvelle pour la Ville, mais une question de fond se pose : faut-il ouvrir l'affichage au support numérique ?

La question se pose car elle démultiplie la pollution visuelle. La consultation ouverte sur la modification du R.L.P. nous dira quelle est la position du commissaire enquêteur. Donc, à ce jour, notre groupe n'a pas définitivement tranché sa position.

En attendant cette décision, la décision du Conseil d'Etat prive la ville de 40 millions d'euros de redevances versés par l'entreprise délégataire : c'est le problème le plus grave. Elle prive aussi la ville de supports de communication pour ses campagnes propres : informations pratiques, campagnes de communication sur ses actions et ses musées.

Alors, faut-il ou non démonter les panneaux ? Oui, car le R.L.P. est clair : pas de publicité, pas de panneau. Mais, faut-il y planter, à la place, des arbres ou installer des bancs ? Pourquoi pas, mais ce serait trancher, avant le résultat de la consultation, sur la modification du R.L.P.

En 2019, il y aura un nouveau R.L.P. et un nouveau marché d'affichage. Nous, pour notre part, ne souhaitons pas accroître la place de la publicité en ville, mais, bien sûr, la maîtriser.

C'est pour cela que nous soutiendrons l'avis de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

M. Thomas LAURET. - Il ne faut pas mettre en balance la publicité contre les arbres, sinon on ne va pas s'en sortir. Il ne faut pas rajouter non plus des coûts aux pertes de recettes.

On est là dans un moment politique où on fait un certain nombre d'annonces, d'une part, et, d'autre part, on a des groupes de la majorité qui militent pour perdre des recettes sur la publicité. Je pense qu'il faut être collectivement raisonnable, sinon les finances de cette belle ville vont finir par être particulièrement dégradées.

Nous soutiendrons donc la position de l'Exécutif sur ces deux vœux.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAURET.

Une dernière explication de vote de M. BOUTAULT, j'imagine que c'est une explication de vote sur le vœu du groupe LRI. Je vous vois mal expliquer que vous votez votre propre vœu.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je voudrais dire pourquoi nous ne voterons pas le vœu de M. LAURET.

M. LAURET s'inquiète notamment de la perte de recettes liée à la fin du marché publicitaire. Je rappelle que c'est 0,3 % du budget de la Ville de Paris.

En faisant preuve d'un peu d'imagination, notamment au regard du rapport de la Chambre régionale des comptes qui fustige de lourdes pertes de recettes liées à des redevances trop faibles d'occupation du domaine public pour des événements comme les défilés de mode, les tournages de film, les fêtes foraines, les marchés de Noël, on pourrait facilement trouver des recettes supplémentaires pour la Ville de Paris, sans exposer les Parisiennes et Parisiens à ces messages commerciaux auxquels ils et elles ne peuvent pas échapper parce qu'ils sont dans l'espace public. La publicité sur voie publique, numérique de surcroît, qui attire l'attention contre notre gré, n'est pas respectueuse des citoyennes et citoyens à qui on impose ces messages publicitaires.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 62, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 63, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 28).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous rappelle, par ailleurs, mes chers collègues, que deux votes à bulletin secret sont en cours dans la salle de travail jusqu'à 18 heures 30. A cette heure, nous n'avons que 30 votants et je vous engage donc à aller voter.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accès aux commandes publiques des T.P.E. et P.M.E.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons, sans tarder, le vœu référencé n° 64 relatif à l'accès aux commandes publiques des T.P.E. et P.M.E.

La parole est à Mme Alix BOUGERET, pour le groupe des Républicains et Indépendants. Vous avez 2 minutes.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu vise en effet à attirer votre attention sur les difficultés que rencontrent de nombreuses T.P.E. et P.M.E. Elles sont nombreuses à Paris : 420.000 très petites et moyennes entreprises qui, pourtant, contribuent à créer de l'emploi dans la capitale. Ces T.P.E. et P.M.E. rencontrent des difficultés d'ordre administratif, des lourdeurs administratives, et nous estimons que la Ville de Paris a toute sa place pour les accompagner à alléger un peu ces lourdeurs. Il y a déjà eu des démarches faites pour faciliter un peu ces démarches administratives, notamment grâce à la numérisation, par la Ville de Paris.

Nous voulons que la Ville aille plus loin et aide davantage ces petites structures, parfois des "start-up", à accéder à la commande publique, à l'instar de ce qui a été fait en région Ile-de-France par Valérie PÉGRESSE.

Nous vous demandons donc d'instaurer un "small business act" pour favoriser l'accès des T.P.E. et P.M.E. à la commande publique parisienne, prévoyant notamment des avances de paiement allant de 30 à 50 % du total de la commande - on connaît les difficultés de trésorerie que peuvent connaître ces structures - ; d'améliorer les délais de paiement en automatisant la facture électronique ou encore en soutenant le développement des "start-up" en consacrant un minimum de la commande publique parisienne à l'achat innovant.

Ce sont des échanges que nous avons eus encore récemment avec Florence BERTHOUT, Anne-Constance ONGHENA, avec de nombreux "start-uppeurs", et de réels souhaits de leur part.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais demander aux uns et aux autres de faire silence. J'entends un brouhaha qui peut être pénible pour ceux qui parlent. Ce serait dommageable.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre à ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour dire qu'en tout domaine, il faut mieux communiquer, puisque la Ville s'est engagée depuis déjà de très nombreuses années en faveur de l'accès des P.M.E. à ses marchés publics.

A peu près tous les points que vous mentionnez dans votre vœu sont déjà opérationnels : par exemple, les avances de paiement sont regardées au cas par cas en fonction des investissements initiaux...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de silence pour qu'Emmanuel GRÉGOIRE puisse répondre dans le calme à ce vœu.

Emmanuel GRÉGOIRE ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Donc, dès lors que les investissements initiaux sont importants, il y a des avances de paiement proportionnelles.

Deuxième chose, la Ville de Paris est probablement l'un des meilleurs payeurs publics, puisque le délai de paiement est de 20 jours à la Ville de Paris.

Enfin, un programme d'action spécifique pour l'accès des "start-up" à la commande publique a été développé, puisque d'ores et déjà, nous avons des mentions au cahier des charges particulières, des procédures de dialogue

compétitif et d'allotissement permettant aux entreprises innovantes d'accéder librement à la commande publique parisienne.

Compte tenu de ces éléments – et un point l'illustre : depuis 2016, les P.M.E. représentent plus de 41 % du montant total contractualisé par la Ville de Paris, ce qui représente 537 millions d'euros par an en volume –, je vous propose, en espérant vous avoir convaincu, de retirer le vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Alix BOUGERET, est-ce que cette réponse vous satisfait et est-ce que vous retirez ce vœu ?

Mme Alix BOUGERET. - Je vous remercie pour vos éléments de réponse, mais je suis persuadée que l'on peut aller encore plus loin. Je vais maintenir mon vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2018 DAE 87 - Carré aux artistes de la Place du Tertre (18e). - Création de 8 emplacements d'artistes peintres rue Norvins.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 87. Il concerne le Carré aux artistes de la place du Tertre dans le 18e arrondissement, à Montmartre. Il s'agit de la création de huit emplacements d'artistes peintres, rue Norvins.

C'est Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe des Démocrates et Progressistes, qui a 5 minutes de temps de parole, et qui va parler de ce sujet à présent.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la place du Tertre est un lieu emblématique de Paris et aussi du 18e arrondissement. D'ailleurs, les plus grands de l'histoire de l'art y ont apporté un intérêt : le peintre Maurice Utrillo, figure marquante de l'école de Paris, ou encore le photographe Robert Doisneau qui l'a si bien photographiée et immortalisée.

Autour de cette place existent aussi de nombreuses galeries d'art et de commerce. Sur cette place, des artistes en tous genres, qu'il s'agisse de peintres, de portraitistes, de caricaturistes, exposent leurs œuvres et ce, en plein air, à la vue de tous, des Parisiens, des touristes, des visiteurs.

C'est dire combien cette place est liée à l'art et qu'elle participe à la promotion des artistes, à la diffusion de leurs créations. Ce sont des millions de visiteurs qui sont accueillis chaque année.

Nous devons donc soutenir fortement les artistes qui participent au rayonnement de Paris et du 18e qui, trop souvent, malheureusement, est souvent stigmatisé par le prisme sécuritaire. Je voudrais simplement vous donner quelques chiffres pour rappel.

A la place du Tertre, ce sont 298 artistes sur 149 emplacements, donc un mètre carré chacun pour deux artistes. Evidemment, ils occupent l'espace en fonction du temps. Ils occupent l'espace de 8 heures à minuit, et la place du Tertre, c'est aussi, et c'est son originalité, sept terrasses de café de 70 mètres carrés environ, soit environ 500 mètres carrés d'espaces occupés, jour et nuit, durant la saison du 1er avril au début novembre. Ces cafés, je le rappelle, génèrent quand même beaucoup d'emplois avec 15 à 25 employée selon les établissements.

Par conséquent, et c'est là mon propos, mon groupe est favorable à la création des huit emplacements supplémentaires pour les artistes peintres au niveau du 1, rue Norvins. Cela permettra sans doute un rééquilibrage de l'espace en faveur des artistes. D'ailleurs, cela fait suite à une expérimentation menée en 2016 dont le résultat est jugé très positif.

Soutenons l'intérêt des touristes, des passants, des artistes eux-mêmes, et prenons également en compte les habitants de cette rue. Il faut bien le rappeler aussi, les nuisances sonores potentielles qui pourront en découler.

Mais comme nous soutenons les artistes, évidemment vous comprendrez que je dirai et en même temps, nous sommes attachés à soutenir le commerce, les cafés et leurs terrasses pour qu'il leur soit fait droit d'exister, et surtout de se développer.

J'espère que mes propos sur la place du Tertre intéressent, parce que je sens beaucoup de brouhaha. Mais je vais continuer. L'activité de la place du Tertre est intimement liée à cette activité économique. Il serait vain de les opposer, de les diviser l'un de l'autre car l'un ne va pas sans l'autre.

D'ailleurs le maire du 18e, Eric LEJOINDRE, l'a fortement rappelé lors du dernier Conseil d'arrondissement. Je partage parfaitement son avis. C'est pourquoi je pense qu'il faut prendre la place du Tertre dans sa globalité, dans sa totalité, dans sa complexité.

Il est vrai qu'il existe un projet de réaménagement proposé par la mairie du 18e, mais qui est en discussion. Il y a parfois encore, puisque les travaux coûteront plus de 500.000 euros, une forme de crispation entre les artistes et les restaurateurs. Ce n'est pas directement l'objet de ce projet de délibération, mais cela pose la question de la place dont disposent les artistes, ce qui est un véritable sujet qui doit être réglé impérativement.

Pour conclure, il est impératif que la place du Tertre reste ce lieu de partage, ce lieu dynamique où restaurateurs, artistes continuent de se côtoyer en toute harmonie, pour préserver à la fois la mémoire de ce lieu, mais aussi la mémoire de Paris, parce que c'est un lieu unique.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL, pour cette ode à Montmartre et à la place du Tertre.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mme Fadila MÉHAL a déjà beaucoup dit. J'ajouterai quelques éléments. Nous sommes, nous aussi, très attachés à cet équilibre sur la place du Tertre. Le travail fait depuis un certain temps par la Ville et par la mairie du 18e permet maintenant de travailler sur une amélioration de ce lieu.

Il y a eu une expérimentation depuis 2016, sur cet emplacement, entre mai et novembre, pour permettre à quelques artistes d'exercer leur art. Cette démarche a rencontré un véritable succès, tant auprès des artistes d'ailleurs eux-mêmes que des touristes. Il s'agit de pérenniser ces huit emplacements qui ont fait l'objet de l'expérimentation.

Effectivement, cela a été évoqué précédemment, la mairie du 18e a un projet de réaménagement de cette place du Tertre. Pour répondre notamment à des questionnements que soulève ce projet auprès des artistes, la mairie du 18e a réuni les représentants des trois parties, c'est-à-dire les habitants, les commerçants et les artistes, le 12 janvier dernier. Je sais que la mairie du 18e est très attentive à ce projet et qu'il participe évidemment de l'intérêt général, sans dénaturer la place du Tertre et son caractère authentique.

De nouvelles réunions de travail sont prévues, avec toutes ces parties, pour pouvoir aboutir, j'espère, à une place belle et accueillante pour tous.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAE 87).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au label "Fabriqué à Paris".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés, notamment les vœux n° 65 et n° 65 bis, relatifs au label "Fabriqué à Paris".

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ pour deux minutes, pour présenter ce vœu.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Le label "Fabriqué à Paris" a été décerné à 234 produits et a rencontré un vif intérêt, à la fois chez les artisans et les Parisien-ne-s.

A travers ce vœu, je vous demande à la fois de renforcer la communication autour de la première édition du label et la pérennisation du dispositif. Je vous l'ai dit, les artisans sont tous très satisfaits, les Parisien-ne-s aussi, mais restent quelques questions.

La première question, c'est la mise en œuvre d'une stratégie renforcée en matière foncière et immobilière. Beaucoup d'artisans nous ont fait part de leurs difficultés à trouver ou à conserver un local qui réponde à leurs besoins de fabrication et de production, du fait notamment du coût du foncier à Paris. Beaucoup de ces artisans nous ont aussi parlé du besoin de visibilité.

Donc, à travers ce vœu, je vous propose que la Ville fasse apparaître, sur ses supports de communication, les lauréats de la première édition du label "Fabriqué à Paris", avec par exemple une page dédiée sur le site Paris.fr, et l'édition d'un catalogue des premiers produits labellisés.

Je vous propose que la Ville propose aux fabricant-e-s des 234 produits labellisés un partenariat pour que ceux qui sont volontaires puissent mettre leurs produits en vente dans la boutique "Paris Rendez-vous", rue de Rivoli.

Je vous propose aussi que les dispositifs des ateliers d'art puissent être renforcés par l'implantation, dans toutes les nouvelles opérations d'urbanisme, de locaux à loyer modéré correspondant aux besoins des artisans et fabricants parisiens.

Enfin, je vous propose de réaliser, dans les meilleurs délais, un état des lieux des travaux en cours pour la création d'un dispositif inter-bailleur, permettant de recenser les locaux pouvant accueillir les fabricant-e-s parisienn-e-s et permettre la mutualisation de ces locaux.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je me réjouis aussi, comme vous, du très grand succès qu'a rencontré cette première édition du label "Fabriqué à Paris", qui suscite des retours très positifs de la part des Parisiens, des lauréats, de nos partenaires des fédérations professionnelles, des touristes eux-mêmes.

La création de ce nouveau label, qui a été un engagement de la Maire de Paris qui d'ailleurs figurait en page 111 de son projet de mandature "Osez Paris", est une illustration supplémentaire du soutien que notre Municipalité apporte aux commerçants et aux artisans parisiens.

Comme vous le savez, le label "Fabriqué à Paris" comporte aussi, et cela a été évoqué, un volet communication qui a pour objectif de soutenir et de valoriser les lauréats dans le développement de leur activité. A ce titre, nous avons engagé, depuis décembre, un travail important avec les services de la Ville.

Nicolas BONNET-OULALDJ, vous demandez une page dédiée pour les 234 premiers lauréats sur le site Paris.fr. Je vous informe qu'une page y est déjà entièrement dédiée depuis décembre dernier. C'était d'ailleurs ma préoccupation lorsque j'ai souhaité que l'on mette en place un dispositif de vote pour les Parisiens, avec un prix coup de cœur des Parisiens, présentant la totalité des produits sélectionnés. Cela me semblait très important de pouvoir offrir cette visibilité aux artisans.

Cette consultation, j'en profite pour le dire aujourd'hui, a suscité près de 10.000 suffrages en quelques jours, ce qui a vraiment confirmé l'intérêt des Parisiens pour ce sujet. J'ajoute que nous travaillons actuellement sur la publication d'un support papier avec la Direction de la Communication, ce qui rejoint votre proposition de catalogue.

Concernant la place que nous pourrions donner au label "Fabriqué à Paris" au sein de la boutique "Paris Rendez-vous", le principe en est déjà acté, comme j'ai pu en parler avec vous. Nous travaillons avec la directrice de cet espace sur les modalités concrètes de ce partenariat.

S'agissant de la question des locaux appartenant aux bailleurs sociaux parisiens et pouvant être spécifiquement destinés à des activités artisanales, vous n'êtes pas sans ignorer qu'une structure spécifique existe déjà. Il s'agit du G.I.E. "Paris Commerces", outil mis en place en septembre dernier et qui assure la commercialisation de l'ensemble des locaux en pied d'immeubles de "Paris Habitat", la R.I.V.P., et Elogie-SIEMP, soit près de 7.000 adresses aujourd'hui, ce qui est effectivement assez important. Les attributions à des activités artisanales constituent l'un des principaux objectifs de ce G.I.E. Je pourrais, à ce titre, vous citer plusieurs exemples d'attribution : à un fabricant de mozzarella, à une activité de haute couture, à une maison de joaillerie, à des ateliers de Paris. Voilà. Enormément de choses qui se sont faites depuis. Oui, je sais. Donc, bref.

Nous vous proposons, parce que nous travaillons déjà activement sur l'ensemble des préconisations qui sont émises dans votre vœu, un vœu de l'Exécutif.

Je vous propose de le retirer au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Nicolas BONNET-OULALDJ, est-ce que, dans ces conditions, vous maintenez ou vous retirez le vœu n° 65 ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je retire le vœu au profit du vœu de l'Exécutif, mais je voudrais rappeler ici qu'évidemment, il y a un mot dans le programme d'Anne HIDALGO. Et, d'ailleurs, on le partageait puisqu'on l'a mené ensemble, ce programme, on l'a porté ensemble. Mais l'aboutissement de ce label fut le fruit, aussi, d'un amendement budgétaire qu'on avait présenté, car il n'y avait aucune ligne budgétaire qui était mise sur ce label "Fabriqué à Paris". Donc, quand je parle de pérennisation, je parle aussi de moyens. Et puis, vous avez répondu à beaucoup de préoccupations que les artisans ont, notamment en termes de locaux. Nous espérons que les choses vont avancer rapidement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste soutient le vœu et la proposition de l'Exécutif, car il est important d'assurer la pérennisation. Et quand nous parlons d'assurer la pérennisation, cela veut dire qu'au-delà de la question d'un label, à travers le travail de la mission et à travers ce qui a été fait par la suite de cette mission, c'est de modifier l'écosystème industriel de la Ville de Paris. Donc, la question des gens qui sont labellisés une première année, il faut qu'ils soient labellisés l'année suivante et que le nombre de produits labellisés "Fabriqué à Paris" augmente avec le temps. C'est pour cela que cette pérennisation est très importante. C'est pour cela que nous soutenons le vœu de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bien. Le vœu n° 65 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 29).

Il est adopté dans une belle unanimité !

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la promotion de la fête auprès des jeunes Parisiens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 66 relatif à la promotion de la fête auprès des jeunes Parisiens.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Paris est une fête, Paris est et doit être une ville festive. Paris est une ville pour tous et chacun doit s'y divertir et s'y épanouir, et pas seulement les adultes ou les jeunes adultes, mais également les plus jeunes.

Lorsqu'on parle de la fête à Paris, on insiste souvent sur les étudiants, les jeunes adultes, la nuit. On parle beaucoup moins des plus jeunes. Aussi, j'ai la conviction que nous pouvons faire plus et que nous pouvons faire mieux en direction des enfants. De nombreux Parisiens nous en ont fait l'écho.

Chevaux de bois, queues de Mickey, depuis longtemps, les manèges sont l'une des attractions favorites des enfants. Ils créent de la convivialité et du lien social, et, de plus, cela éveille les plus jeunes.

L'appropriation de l'espace public par les plus jeunes est essentielle. C'est en ce sens que nous déposons un vœu pour que soient développés les lieux de fêtes populaires, les cirques, les manèges à l'intention des plus jeunes. Et comment faire ? Nous suggérons une augmentation très significative du nombre d'attributions d'emplacements commerciaux permanents sur l'espace public pour ces activités, bien entendu, en lien avec les mairies d'arrondissement et les conseils de quartier qui sont à même d'identifier les besoins. Cela doit être en harmonie avec l'espace public.

Pour finir, nous suggérons également que ces manèges soient accessibles au plus grand nombre. Nous devons accorder un regard particulier aux tarifications pour un accès de ces espaces aux petits Parisiens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Laurence GOLDGRAB.

Pour vous répondre, je donne la parole à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame GOLDGRAB, je partage comme vous la nécessité de maintenir et de développer à Paris des lieux d'accueil, d'activités ludiques à destination des enfants et des familles. Ces lieux familiaux populaires participent à l'animation de nos quartiers, tout en participant de la convivialité et du maintien d'un lien social. Plusieurs dispositifs existent aujourd'hui pour faire de Paris un grand terrain de jeux en direction des plus jeunes, des petits Parisiens et des petites Parisiennes, et de leurs parents. La Ville a notamment créé - j'en profite pour en faire la promotion - des ludothèques mobiles. Deux kiosques itinérants remplis de jeux, sur le modèle de celui de la place de la République, ont animé plus de 20 lieux de vie parisienne en proposant des activités ludiques et gratuites pour les enfants et les familles en 2017.

Cette expérimentation a permis de renforcer une offre ludique très conséquente, avec 7 ludothèques fixes ouvertes toute l'année. Pour intensifier nos efforts, je sais que Patrick BLOCHE travaille actuellement à la création d'au moins une ludothèque mobile par arrondissement d'ici 2020, en expérimentant aussi, par ailleurs, la participation des familles à l'animation du dispositif.

Nous avons aussi souhaité maintenir et renforcer, quand cela est possible, une offre diversifiée en activités ludiques de type manège, théâtre de marionnettes, barque, vélo, etc. A ce titre, nous avons organisé une consultation des mairies d'arrondissement en août 2017 pour nous faire part de leurs besoins en la matière. Cette concertation a permis de lister l'ensemble des besoins locaux. Des créations d'emplacements supplémentaires sont ainsi prévues. Quatre manèges supplémentaires et un théâtre de marionnettes seront créés.

Pour pouvoir attribuer ces emplacements et conformément aux procédures de mise en concurrence mises en œuvre depuis longtemps par la Ville, et d'ailleurs bien avant que ce soit imposé par l'ordonnance du 19 avril 2017, un appel à projets sera lancé en mars prochain. Cet appel à projets se fera, vous l'aurez compris, évidemment, dans le strict respect de la loi. A ces emplacements s'ajoutent, bien évidemment, des petites fêtes foraines temporaires qui sont au nombre de cinq, qui ont lieu chaque année à l'occasion des fêtes de fin d'année ou pendant les vacances scolaires.

Je vous rappelle aussi que deux fêtes foraines de plus grande ampleur sont organisées chaque année par la Ville : la Fête à Neu-Neu, dans le 16^e, et la Foire du Trône, qui est la plus grande fête foraine d'Europe, avec 2,5 millions de visiteurs par an en moyenne.

Le Jardin d'acclimatation, par ailleurs, dans le 16^e, accueille aussi des attractions et des stands de jeux pour enfants.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Il y a tellement de choses à dire sur, notamment aussi, les cirques. Mais, vous le constatez : la politique menée par la Ville en matière de développement d'activités ludiques est d'ores et déjà très importante. Evidemment, à chaque fois que nous pourrons continuer et l'amplifier, nous le ferons. Donc nous regarderons ce qu'il est encore possible de faire en plus de ce qu'on va faire comme augmentation.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'émettre un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 30).

On voit que la fête nous rassemble !

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à l'indemnisation du gérant du manège square des Batignolles.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 67 relatif à l'indemnisation du gérant du manège square des Batignolles.

La parole est à M. BOULARD, pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 26 décembre dernier, un arbre centenaire - un orme - est venu percuter le mythique manège situé au sein du square des Batignolles. Considérant la notoriété de ce manège qui participe à la vitalité et à l'attractivité de ce square, notamment pour les jeunes enfants et les familles qui le fréquentent, et la perte d'exploitation qui est liée à cette chute d'arbre pour le gérant du manège, nous demandons, avec les élus du 17^e arrondissement - Valérie NAHMIA, conseillère de Paris chargée du quartier, Alix BOUGERET -, tout simplement un soutien financier de la part de la Ville auprès du gérant de ce manège, par le biais d'une indemnisation exceptionnelle du fait de cet aléa météorologique exceptionnel.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, sensible à la situation dans laquelle se trouve l'intéressé, je dois d'abord vous informer qu'il est nécessaire qu'on puisse, à ce stade, laisser les assurances et les services juridiques déterminer non seulement les responsabilités, mais aussi les éventuelles modalités d'indemnisation. La Ville sera évidemment attentive au suivi de la procédure. Je reviendrai vers vous pour vous informer de la suite que nous réserverons effectivement à ce dossier.

En conséquence et compte tenu de la procédure qui est actuellement en cours, je vous propose de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur BOULARD, le vœu est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par MM. HONORÉ, BOURNAZEL et Mme MÉHAL relatif à l'affectation des locaux commerciaux.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 68 relatif à l'affectation des locaux commerciaux.

La parole est à vous, Monsieur Christian HONORÉ. Vous avez deux minutes pour le présenter.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, de nombreux Parisiens, parmi lesquels des habitants du 18^e arrondissement, demandent depuis des années de bénéficier de commerces de proximité diversifiés de qualité. Nous savons que la présence de ces commerces participe à la revalorisation du quartier.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous demandons régulièrement la mise en œuvre dans les quartiers où le tissu commercial est dégradé ou menacé du contrat de revitalisation artisanale et commerciale dont l'objectif est justement de favoriser le maintien et le développement de ces commerces, dont les habitants ont besoin.

Or, l'ouverture d'un commerce de restauration rapide en pied d'immeuble d'un bailleur social, dans un quartier du 18^e arrondissement, qui justement manque de commerces de proximité de qualité, est l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire. Je veux rendre hommage ici aux habitants et associatifs de ce quartier qui s'engagent pour l'amélioration de leur qualité de vie, et ne comprennent pas la présence d'un tel commerce.

Pour éviter à l'avenir l'ouverture d'un commerce qui ne corresponde pas à ce qu'attendent les habitants, nous demandons avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Fadila MÉHAL, qu'avant toute ouverture ou réaffectation d'un local commercial situé dans un immeuble géré par un bailleur social public ou privé, la Ville de Paris, ou la mairie d'arrondissement concernée, prenne l'initiative d'une réunion de concertation avec le bailleur social, des représentants des habitants et de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Je précise quand même que dans le cas précis, ce bailleur social n'est pas un bailleur social qui a un lien quelconque avec la Ville de Paris, puisqu'il s'agit de l'"Immobilière 3F", en aucun cas de "Paris Habitat", ni de la R.I.V.P., ni d'Elogie-SIEMP. J'ai eu l'occasion, comme Eric LEJOINDRE, de dire au responsable des "3F", y compris par écrit, que nous n'étions pas favorables du tout à l'installation de ce commerce à cet endroit.

Pour vous répondre sans doute plus en détail, Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis comme vous convaincue que la diversité des commerces est essentielle et contribue non seulement à la qualité de vie des habitants, mais bien plus globalement à la vitalité et à l'animation de Paris.

Je veux vous rappeler l'action volontaire de la Ville en faveur du commerce de proximité avec les dispositifs comme "Vital' Quartier", le contrat "Paris Commerces", et bien entendu le G.I.E. "Interbailleurs", qui a été mis en place depuis septembre dernier et permet aux commerçants et artisans de disposer d'un meilleur accès aux locaux des bailleurs sociaux.

Vous avez indiqué dans votre vœu avoir demandé la mise en œuvre d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale. Je vous rappelle que ce contrat a été voté en mars 2017, après un travail de concertation et une étude très fine menée par l'APUR, conformément à la loi qui nous imposait de définir des périmètres prioritaires identifiés selon des critères objectifs.

La SEMAEST a débuté son travail dans les 12 quartiers prioritaires identifiés en mai dernier. Un certain nombre de choses ont été déjà mises en œuvre.

Sur le cas précis de ce commerce de restauration rapide avec "I. 3F", ce n'est pas un bailleur de la Ville, cela a été rappelé. Je vais prendre contact, on a déjà eu un premier échange avec "I. 3F", pour voir s'ils étaient prêts à rentrer dans le dispositif du G.I.E. des bailleurs de la Ville.

Bien évidemment, si c'est possible, nous le ferons aussi, nous les accueillerons bien volontiers pour pouvoir améliorer globalement les choses.

Après, en ce qui concerne les bailleurs privés que vous évoquez, nous n'avons pas de marge de manœuvre pour les obliger à entrer dans une logique qui est probablement différente de la leur.

Compte tenu de ces éléments, je vous invite à retirer votre vœu, ou j'appellerai à voter contre.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur HONORÉ, dans ces conditions que faites-vous ?

M. Christian HONORÉ. - Je réitère notre demande qu'à l'avenir il y ait une concertation. On a compris que vous étiez démunis. On vous demande, Pierre-Yves BOURNAZEL, Fadila MÉHAL et moi, d'organiser une concertation pour que de tels faits ne se reproduisent pas.

On se concerta entre la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, le bailleur social et les représentants des habitants, et on essaie de trouver une solution. Donc, je maintiens mon vœu. Pardonnez-moi, je vous demande de voir cette possibilité.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous. J'en profite pour saluer la naissance d'une laiterie dans un local d'Elogie-SIEMP à quelques pas de là, rue des Poissonniers. Cela montre bien que le volontarisme de la Ville et le travail que nous menons avec nos bailleurs sociaux portent leurs fruits. Allez-y, c'est merveilleux.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par MM. HONORÉ, BOURNAZEL et Mme MÉHAL, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur, puisque nous passons à la 2e Commission, je donne la parole à Béatrice LECOUTURIER, présidente de la 2e Commission, qui va nous dire en quelques mots ce qui s'est dit lors de la réunion de la 2e Commission.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La 2e Commission s'est réunie le lundi 29 janvier à midi. Il était encore temps pour souhaiter une belle et heureuse année à tous les commissaires.

M. JULLIARD a ensuite ouvert l'ordre du jour en annonçant la nomination de Mme Claire GERMAIN en tant que directrice de la DAC, et lui souhaitant beaucoup de succès dans sa mission.

Il a également remercié Sophie FADY-CAYREL, directrice adjointe de la DAC, qui a assuré l'intérim de ces derniers mois avec succès et restera dans cette grande et belle maison.

Il a poursuivi en présentant ensuite les principaux projets de délibération pour sa délégation, en faisant mention notamment du rapport de la C.R.C. sur "le 104".

Puis, Mme LEVIEUX a présenté les principaux projets de délibération concernant le patrimoine, notamment le DCPA qui concerne la restauration des fontaines de la porte de Saint-Cloud dans le 16e arrondissement.

Suivie de M. HOCQUARD, qui a présenté le projet de délibération DAE 93 en rappelant que Paris accueillait en ce moment la "Fashion Week", l'occasion de rappeler toute l'excellence de l'industrie de la mode à Paris.

Enfin, Mme VIEU-CHARIER a souhaité tenir informés les membres de la Commission de l'avancement des travaux de la Commission de préfiguration d'un parcours de la Révolution, proposition de délibération proposée par notre groupe UDI-MODEM et adoptée à l'unanimité par notre Conseil de Paris en juin 2016.

C'est Mme Marie AYNIE, Secrétaire générale du Comité d'Histoire de la Ville de Paris, qui a fait cette présentation détaillée.

Mme VIEU-CHARIER a annoncé à la Commission la création d'un comité de pilotage composé de représentants des différents groupes politiques, des différentes directions de la Ville de Paris, mais aussi d'historiens et d'universitaires. 3 réunions devraient avoir lieu avant l'été, dont la première en mars prochain. Cette présentation a donné lieu à plusieurs interventions de plusieurs élus, dont Mme MÉHAL, M. AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM, M. GAUDILLÈRE, Mme MÉES, qui ont tous salué encore une fois l'importance de ce parcours, mais en y apportant déjà des pistes de réflexion complémentaires aux travaux effectués par la Commission de préfiguration.

Mme VIEU-CHARIER a ensuite présenté les projets de délibération de sa délégation.

En ce qui concerne les vœux, un vœu rattaché et 16 vœux non rattachés ont été déposés. Ils ont été présentés par les élus à la suite des projets de délibération de chaque adjoint.

La séance s'est terminée à 13 heures 20.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

2018 DAE 93 - Salon de prêt-à-porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde (8e). Fixation de la tarification de la redevance pour la société "WSN Développement".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAE 93 relatif au salon de prêt-à-porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde.

La parole est à Mme Catherine LECUYER, puis M. Jérôme GLEIZES.

Mme Catherine LECUYER. - Permettez-moi de profiter de ce projet de délibération pour évoquer une place tout aussi emblématique du 8e arrondissement située à quelques encablures de la place de la Concorde, à savoir la place de la Madeleine.

En effet, son réaménagement se précise si j'en juge le projet très avancé, disons même bouclé, ce serait plus juste, qui nous a été présenté par vos services lors du conseil de quartier Elysées/Madeleine la semaine dernière.

Il a été très loin de faire l'unanimité si j'en juge les réactions consternées des riverains, habitants, commerçants présents ce jour-là. Plusieurs points sont particulièrement sensibles et posent question.

Je ne m'étendrai pas sur les reports de circulation attendus dans les petites rues de Sèze ou Vignon, entre autres induits par la suppression d'une voie de circulation le long de la place avec toutes les nuisances qui vont en découler pour les riverains, les Parisiens sont devenus coutumiers des bouchons et autres plaisirs.

Je souhaite surtout mettre l'accent sur le mobilier urbain envisagé sur le parvis Nord. Très inquiets des quelques tables et bancs en bois façon palettes de chantiers testés depuis plusieurs mois sur la place, nous avons eu la surprise d'apprendre qu'ils seraient remplacés à terme par du mobilier en béton conçu pour accueillir au mieux les quelque 180.000 personnes travaillant dans le quartier. Le parvis de la Défense au cœur du 8e arrondissement en somme.

Nous aurions aimé que soient évoqués l'harmonie de la place, la mise en valeur de son église, le souci de l'esthétique, mais non, hors sujet. Pour reprendre le texte de Benoît DUTEURTRE, romancier, "Quand je vois près de la Madeleine ces nouvelles tables de pique-nique dignes d'une aire d'autoroute, j'ai l'impression d'une vieille haine pour les aménagements urbains de la belle époque, avec leur raffinement, leur élégance pratique, et surtout cette merveilleuse cohérence qui frappe à Paris quand on observe les boulevards".

Quant à la végétalisation de la place, elle se fera a minima, 5 arbres seront plantés, 2 arrachés et quelques massifs d'herbacées seront installés dans des bacs ici ou là. Autant dire que nous sommes bien loin du réaménagement ambitieux annoncé dans le document "Réinventons nos places" que je cite : "La requalification de ces 7 grandes places parisiennes est susceptible de contribuer au rayonnement de Paris sur la scène nationale et internationale".

Pour finir, nous avons appris, il y a véritablement non-assistance à patrimoine en danger, que la réfection des magnifiques lavatoires Art déco Porcher qui datent de 1905, classés aux Monuments historiques, est reportée aux calendes grecques. Pour mémoire, en novembre 2016 déjà, je vous alertais sur leur état de délabrement avancé et sollicitais un budget en urgence pour leur préservation. Ce vœu avait été rejeté sous prétexte de démarrage des travaux imminents. Depuis, rien n'a bougé, les escaliers qui y mènent font office de décharge et la porte entrebâillée laisse imaginer leur "squat" possible.

Je conclurai, Madame la Maire, pardon, Monsieur le Maire, en vous disant que la place de la Madeleine mérite mieux et que Paris mérite mieux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame LECUYER, deux petites remarques avant de donner la parole à Jérôme GLEIZES.

D'abord, j'adore que l'on m'appelle "Madame", ne vous inquiétez pas.

Deuxième élément, cela va être compliqué de vous répondre. Vous pouvez poser un vœu pour avoir des nouvelles de la place de la Madeleine, cela permettrait par exemple à Jean-Louis MISSIKA d'être là où à M. NAJDOVSKI d'être là et de vous répondre, mais là, je vais donner la parole à Frédéric HOCQUARD et je pense qu'il va être bien embêté pour vous donner des éléments.

Cela dit, en attendant, je donne la parole à Jérôme GLEIZES et j'espère que ce n'est pas pour nous parler de la place des Victoires.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous rassure, je vais permettre à Frédéric HOCQUARD de parler du projet de délibération car je vais parler du projet de délibération.

En écho de ce que j'ai dit tout à l'heure sur la 1ère Commission, nous saluons le fait que sur ce projet de délibération il y ait une augmentation de la redevance par rapport aux années précédentes. Néanmoins, nous avons quand même posé une question pour avoir les règles générales sur les dérogations ou pas sur les conventions d'occupation du domaine public. Là, nous allons avoir des informations sur les CODP, le prix au mètre carré, sur le niveau de diminution qu'il y a eu par rapport à ce qui se fait dans d'autres lieux.

Voilà, c'était pour savoir si on pouvait avoir un peu plus de détails sur le calcul des 205.000 euros que cela va rapporter à la Ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci et donc, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être bref pour vous répondre, Madame LECUYER. En effet, vous devriez poser vos questions aux adjoints plus en charge de ce dossier que moi-même qui n'ai pas une vision tout à fait particulière du réaménagement de la place de la Madeleine. Je suis sûr que d'autres adjoints pourront y répondre. C'est dommage que vous ayez posé cette question à cet endroit-là.

Pour ce qui concerne le projet de délibération DAE 93, chaque année, en février ou en mars, se déroule à Paris la semaine des créateurs de mode, avec la présentation des collections automne et hiver, et qui donne lieu notamment dans le domaine du prêt-à-porter à une présentation d'un certain nombre de collections. A cette occasion, sur la place de la Concorde il y a l'installation d'un salon qui est un salon professionnel et ouvert aux Parisiens, puisqu'il y a deux jours ouverts à tous les Parisiens. Ce salon présente un certain nombre d'accessoires de mode et de prêt-à-porter, de différentes échoppes dans le domaine du prêt-à-porter.

Il y a effectivement une redevance qui est liée à cette utilisation de l'espace du domaine public, vous l'avez rappelé, Monsieur GLEIZES. Cette année, elle sera dans une constance par rapport à l'année dernière, avec le tarif appliqué qui est de 4,60 euros le mètre carré par jour, ce qui portera à 205.000 euros le tarif qui est fixé. C'est une redevance "moyenne" qui est calculée par les services de la DAE. Il permet d'abord, je le rappelle, sur chacun des défilés de modes, que ce soient des défilés de mode ou des occupations de l'espace public, de pouvoir d'abord passer par un système de marché. Nous devons passer par un système de marché, comme nous l'avons fait à cette

occasion. Deuxième chose, il permet de faire en sorte aussi que nous ayons une redevance pour la Ville afin que chacun puisse se retrouver là-dessus.

Nous aurons aussi à reparler ici de deux défilés de mode qui auront lieu, l'un d'Yves Saint-Laurent et l'autre, de mémoire, qui donnera lieu aussi à un projet de délibération qui passera en Conseil de Paris, de "Ledoyen" sur les Champs-Élysées, là aussi avec des redevances pour la Ville, puisque chaque fois nous exigeons qu'il puisse y avoir une redevance qui soit donnée quant il y a des occupations de l'espace public, notamment dans le domaine de la mode, qui a les moyens de nous payer.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 93).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à une dénomination en hommage à Azzedine Alaïa.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Le vœu référencé n° 69 est relatif à une dénomination en hommage à Azzedine Alaïa.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous le savez sans doute, Azzedine Alaïa, couturier franco-tunisien de renom international, est mort le 18 novembre 2017 à l'âge de 77 ans à Paris.

L'inauguration de l'exposition "Je suis couturier" lui a rendu un hommage organisé par l'association "Azzedine Alaïa" le 21 janvier, à laquelle a participé de nombreuses personnalités du monde de la mode et des arts. Je voulais aussi signaler que cette exposition s'est tenue dans sa galerie, qui était aussi son lieu de vie et de travail, au 18 rue de la Verrerie, qu'elle a présenté plus de 41 pièces majeures et qu'elle a été organisée et sélectionnée par Olivier SAILLARD, l'ancien directeur du Palais Galliera. D'ailleurs, la première rétrospective du travail de ce créateur a eu lieu au Palais Galliera en 2013 et il a été présenté plus de 70 pièces.

Il y a une singularité dans le monde de la mode, comme en témoignent ces 40 ans de carrière à la fois salués par les mannequins, les créateurs mais aussi le monde de la culture. Azzedine Alaïa a été à contre-courant, à contretemps des tendances et, d'ailleurs, il a organisé le 23 octobre un défilé trois semaines avant la "Fashion Week" qui était quand même assez déconcertante.

Quant à la fondation d'Azzedine Alaïa, elle a pour objectif de conserver les riches collections de ce créateur et surtout d'attribuer des bourses à des jeunes talents de la mode. Je voulais aussi dire qu'Azzedine Alaïa est un modèle, d'une certaine façon, de réussite, d'intégration, de diversité et c'est aussi d'abord un grand nom de la mode.

Alors, il est vrai que dans la feuille de route de l'adjoint à la Culture, il est notamment question de donner une forte visibilité à la création parisienne, en ce qui concerne la mode et le design. Il est donc très important que des personnalités de cette notoriété puissent être célébrées.

Le vœu consiste tout simplement à rendre hommage à Azzedine Alaïa en attribuant son nom à un espace, en concertation avec sa famille et, dans un deuxième temps, qu'elle étudie peut-être avec attention le soutien des actions menées par le projet de la future fondation, qui sera un lieu d'exposition, une bibliothèque, et enfin peut-être que nous pourrions organiser une exposition dédiée à l'œuvre toute entière d'Azzedine Alaïa.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD, pour vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera évidemment un avis favorable avec quelques amendements sur ce vœu.

Vous avez dit déjà beaucoup de choses sur Azzedine Alaïa, un célèbre couturier franco-tunisien, arrivé à Paris dans les années 1950, qui, vous l'avez rappelé, a commencé comme tailleur dans les grandes maisons et qui a gravi les marches petit à petit, par son talent, par la qualité des robes qu'il pouvait proposer et qui a fini en haut de l'échelle, comme on dit, comme un des grands couturiers de ce pays, un des grands couturiers de la mode parisienne.

C'était effectivement une figure atypique de la mode parisienne, qui présentait souvent ses défilés selon son propre calendrier, souvent à l'écart de la semaine des créateurs de mode - je préfère utiliser ce terme plutôt que celui de "Fashion Week", en ce moment, on défend la francophonie - et sans mise en scène spectaculaire.

Une exposition qui est actuellement en cours dans la galerie du Marais, rue de la Verrerie, là où il vivait, rappelle l'ensemble de son travail. Ce sera un avis évidemment favorable pour votre vœu, avec quelques amendements, notamment sur les considérants. En accord évidemment avec ma collègue Catherine VIEU-CHARIER, je vous propose de résumer, de rassembler l'ensemble de vos considérants et de les remplacer par "que la Ville émette un avis favorable pour que la Commission de dénomination rende un hommage à Azzedine Alaïa" et, de la même manière, "que la Ville de Paris étudie la possibilité d'une manifestation autour de l'œuvre d'Azzedine Alaïa, mettant en avant la jeune création, les talents émergents et ceux des écoles de mode et des ateliers de Paris". J'en passe et des meilleures.

Je vous remercie.

Donc, un avis favorable après amendement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame MÉHAL, vous acceptez les amendements ?

Mme Fadila MÉHAL. - Merci de rester fidèle à l'esprit du vœu.

Donc, je souscris complètement à ces amendements.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 31).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux Frigos.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 70 et n° 70 bis sont relatifs aux "Frigos".

Madame Danielle SIMONNET, vous avez deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, j'avais déposé ce vœu suite aux échanges qui avaient eu lieu lors du Conseil de Paris de décembre, à la suite d'un vœu déposé par Jean-Noël AQUA, si je me souviens bien.

La situation des "Frigos", vous la connaissez. Les "Frigos", c'est un lieu, un bâtiment emblématique. Ce sont les anciens entrepôts frigorifiques ferroviaires qui sont occupés par des artistes, des artisans, avec une activité assez diversifiée.

C'est un exemple qui a permis, face à l'aspect extrêmement spéculatif des locaux pour ces professions, de maintenir ces quelques activités dans Paris. Je pense que c'est vraiment un exemple à suivre de ce point de vue, si nous souhaitons réinstaller dans Paris et préserver les activités artisanales et artistiques.

Néanmoins, les "Frigos" ne montrent pas du tout une gestion exemplaire parce que, de fait, les personnes ont dû gérer elles-mêmes bon nombre de leurs travaux pour adapter ces locaux et ont par ailleurs payé des loyers assez farfelus. D'un locataire à un autre, les règles n'étaient absolument pas les mêmes. Il y a une nécessité maintenant pour la Ville de régulariser cette situation.

Pour que l'on puisse comprendre le problème, la Ville souhaite harmoniser les loyers et elle s'est engagée à effectuer des travaux.

Mais mon temps commence à s'écouler...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui.

Mme Danielle SIMONNET. - Sauf que pour que ces loyers puissent correspondre à une vraie valeur d'usage avec un bail à la clé, encore faut-il que l'on arrive au bout des travaux de la M.O.U.S...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Là, il faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Qu'il puisse y avoir aussi un étalement des travaux et le respect de la commission qui avait été mise en place pour évaluer ces travaux.

Donc, je demande dans l'attente de reporter toute décision sur l'étalement des hausses tant que ces éléments-là ne sont pas effectifs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

J'aurai ensuite une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, Yves CONTASSOT, et une du groupe Communiste, Jean-Noël AQUA.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je me réjouis que l'on parle autant des "Frigos" puisqu'il n'y a jamais eu autant de vœu sur la question des "Frigos" que depuis que je suis en charge de ce dossier. Je dois donc prendre cela comme un salut au travail que je réalise et je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, cela fait longtemps, c'était avant.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Il y a une inflation et c'est cette fois-ci à chaque Conseil, il me semble.

En tout cas, sur la question des "Frigos", évidemment la situation évolue. Je me suis rendu, comme je vous l'avais dit au dernier Conseil de Paris, aux "Frigos" il y a quinze jours, afin de rencontrer l'ensemble des associations et l'ensemble des résidents.

Sur les différents points que vous soulevez, Madame SIMONNET, d'abord sur la question de la M.O.U.S., c'est en cours et nous aurons donc une évaluation sur les questions sociales au niveau des "Frigos" qui nous permettra évidemment de pouvoir regarder de quelle manière le projet des "Frigos" avance de ce point de vue.

Deuxièmement, sur la question des travaux, effectivement un certain nombre de travaux sont en cours. Une clôture, à la demande des résidents des "Frigos", doit être construite bientôt ; le marché public est en phase d'être passé.

Sur la question des travaux, je vous le dis, il y a aussi un diagnostic structure qui a été regardé, puisque la structure du bâtiment ne semblerait pas tout à fait solide. En tout cas, il faut regarder quelle est la solidité du bâtiment car il a été construit en 1921 et il ne possède pas de fondations.

Forts de ce diagnostic structure, forts de cette M.O.U.S., cela nous permettra sur la question des "Frigos" de regarder à un moment donné quels sont les plans et les travaux que nous pourrions proposer plus globalement, au-delà des travaux liés à des questions de fuite et d'étanchéité de la toiture qu'il pourrait y avoir.

Cela nous permettra aussi, au-delà de ce que nous avons voté sur les loyers en Conseil de Paris en décembre 2015, puisque nous avons voté un certain nombre de grilles tarifaires sur les loyers, de regarder cette question des loyers plus en profondeur et de permettre une grille de loyers adéquate.

Par rapport à votre vœu, le temps m'est compté sur ce sujet et je ne vais pas y répondre en détail, mais je vous proposerai un vœu de réponse de l'Exécutif sur ce sujet parce que je trouve que, dans votre vœu, et notamment dans les considérants, il y a un certain nombre de choses qui ne vont pas, comme les dénominations et les décomptes sur les associations présentes sur les "Frigos".

Je me permets dans le vœu de l'Exécutif que je vous propose d'insister sur les questions de concertation avec les résidents et de rappeler les différentes étapes dans lesquelles nous sommes. Je vous propose donc, en réponse à votre vœu, le vœu n° 70 bis et je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je retiens qu'il y a une soirée M.O.U.S. aux "Frigos" ! C'est bien cela ?

Danielle SIMONNET, acceptez-vous de retirer votre vœu en faveur de celui de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non et je m'abstiendrai sur le vœu de l'Exécutif car j'estime que l'évolution des loyers doit dépendre du résultat de la M.O.U.S., de la concertation sur l'ensemble des travaux et non pas dans l'autre sens.

Même si je remercie M. Frédéric HOCQUARD et je le félicite de s'être rendu aux "Frigos". Je pense que les résidents ont apprécié qu'enfin un représentant de l'Exécutif s'y déplace !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est un lieu très fréquenté.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, les "Frigos", il y a longtemps que l'on en parle et on n'a pas attendu, ni qu'il fasse froid ni qu'il y ait la M.O.U.S., pour évoquer ce dossier qui est effectivement assez compliqué, puisque pendant des années et des années, il n'y a pas eu de gestion de ce site, les différents propriétaires et ensuite les directions de la Ville se renvoyant assez régulièrement la responsabilité ou l'irresponsabilité de la gestion.

Cela étant, on a regardé un peu le vœu qui vient après d'autres vœux qui disaient la même chose. Je veux bien que sans arrêt on reprenne les vœux des Conseils précédents, mais à un moment il faut que l'on avance et je crois que le vœu de l'Exécutif est une bonne synthèse.

Nous, en tout cas, on se retrouve assez dans ce vœu qui consiste à dire : regardons un peu ce qui se passe, la M.O.U.S. n'a pas vocation à parler des loyers mais des occupants qui résident, qui vivent dans les "Frigos" et non pas qui y travaillent. Ce n'est donc pas la même problématique et mélanger les deux risque plutôt de compliquer les choses.

Nous sommes d'accord avec le vœu de l'Exécutif et nous ne voterons pas celui de Danielle SIMONNET.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Dans le même esprit, nous voterons effectivement le vœu de l'Exécutif. On ne peut que saluer l'engagement de Frédéric HOCQUARD sur ce sujet qui répond un peu à différents vœux que nous avons passés précédemment d'un engagement plus fort et de plus de concertation avec les occupants.

C'est un lieu absolument unique, ce lieu des "Frigos", qui a une réelle complexité. Il y a un imbroglio de situations à démêler, et donc il faut probablement dépenser beaucoup d'énergie et beaucoup de temps pour arriver à résoudre ce problème. Nous ne pouvons donc qu'apprécier cette première visite qui, j'imagine, appellera d'autres rencontres avec les occupants, conformément à ce que nous avons voté, notamment en Conseil de Paris, il y a quelque temps de cela.

Nous apprécions que, dans le vœu, on attende effectivement déjà que la M.O.U.S. se prononce pour voir, sans forcément indexer mais pour que les résultats de la M.O.U.S. soient attendus et que les différentes opérations de clôture prennent en compte la concertation avec les résidents. C'est absolument important vu les difficultés avec les directions techniques que l'on a rencontrées. En tout cas, que l'on prenne en compte vraiment les désirs des résidents directement dans les réalisations qui vont être faites.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Ce lieu est parti pour être celui de la refondation de la gauche !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 32).

Félicitations !

A une époque, les "Frigos" n'étaient pas gérés, il y a une trentaine d'années, il s'y passait de belles fêtes.

2018 SG 6 - Rapport comportant les observations définitives de la C.R.C. sur la gestion du CentQuatre Paris sur l'exercice 2006 et suivants.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au modèle économique des établissements culturels.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 6 et le vœu référencé n° 71 qui y est rattaché. Il s'agit d'un nouveau rapport de la C.R.C. Celui-ci concerne la gestion du Centquatre, dans l'excellent 19^e arrondissement, sur l'exercice 2006 et suivants.

Je vais donner la parole successivement à Béatrice LECOUTURIER, Fatoumata KONÉ, Laurence GOLDGRAB, Fadila MÉHAL, Jérôme DUBUS, Alexandre VESPERINI, Danielle SIMONNET, Anne-Constance ONGHENA.

Les deux ?

Béatrice LECOUTURIER.

Je prends des risques !

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les débats déjà anciens concernant la réhabilitation de ce bâtiment exceptionnel situé dans le 19^e arrondissement, vous en faisiez mention, Monsieur le Maire, auparavant occupé par le service municipal des pompes funèbres et qui, désormais, accueille le Centquatre. Il s'agit d'un lieu magnifique et, si les travaux ont été plus coûteux qu'annoncés à l'époque, ils ont au moins eu le mérite de sublimer ces locaux et non de les dénaturer, un risque qui peut toujours peser sur des opérations de ce type.

Le rapport de la C.R.C. revient sur les difficultés rencontrées par le Centquatre dans les premières années de sa vie, dès son inauguration en 2008. Si, dès le départ, l'originalité de ce lieu, mêlant salles de spectacle et de répétition, commerces, une pépinière d'entreprises, des lieux de restauration ou encore un local Emmaüs, était présente, le rapport de la C.R.C. se montre très critique envers l'établissement et sa codirection.

La C.R.C. précise ainsi qu'au bout d'un an, le service public n'est pas au rendez-vous, malgré une imparable subvention de la Ville et, à ce titre, je regrette que le rapport de la C.R.C. n'aille pas assez loin dans son analyse et dans le détail des observations ou témoignage qui ont pu conduire à ces critiques.

Loin de moi l'idée de vouloir à tout prix enfoncer le clou envers les anciens codirecteurs du Centquatre, mais en savoir plus sur les raisons de cet échec aurait pu être éclairant en termes d'évaluation des politiques publiques.

La C.R.C. souligne que la réorientation du projet par le nouveau et actuel directeur, José-Manuel GONÇALVÈS, est en revanche une réussite, aussi bien en termes de fréquentation du public que dans l'accueil d'artistes en résidence ou d'inclusion du Centquatre dans son quartier, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Néanmoins, la C.R.C. soulève la question de l'avenir du Centquatre. En effet, le Centquatre bénéficie d'une importante subvention de 8 millions d'euros chaque année, mais il faut ajouter à cela, comme le précise la C.R.C., de

régulières subventions exceptionnelles, ce qui conduit à une augmentation de ce montant sans discontinuer entre 2011 et 2016, année où le total des subventions a atteint 8,8 millions d'euros.

De nombreux établissements que ce soit Paris Musées, la Philharmonie, le Théâtre de la Ville ou le Théâtre du Châtelet ont vu leur diminution diminuer quelque peu ces dernières années, diminution qu'ils étaient en capacité d'absorber au vue de leurs bonnes fréquentations et devant faire face, eux aussi, à une augmentation des frais liés à la sécurité depuis les attentats de 2015.

Le rapport semblait dire que le Centquatre, de par la configuration des lieux, doit faire face à plus de frais de sécurité. Néanmoins, est-ce la seule explication ? Pourquoi le Centquatre est-il dans une situation différente ?

Ma deuxième interrogation rejoint celle formulée par la C.R.C. et concerne le statut du Centquatre. En effet, aujourd'hui, le Centquatre peut être un établissement public de coopération culturelle car il est cofinancé par la Ville et le département de Paris. La C.R.C. estime que la réforme du statut de Paris et la fusion de la Ville et du Département en collectivité unique rendra "de facto" impossible la poursuite d'un E.P.C.C. pour le Centquatre, à moins de trouver un autre partenaire.

Monsieur le Maire, quelle solution envisagez-vous pour le futur statut du Centquatre et quelles pistes de réforme souhaitez-vous mener pour que l'équilibre financier de cet établissement ne repose plus sur des subventions exceptionnelles de la Ville mais qu'à l'instar des autres établissements culturels, la part d'autofinancement puisse croître ?

Je terminerai enfin par un autre point abordé par la C.R.C. : le recours du Centquatre au budget participatif pour financer l'un de ses projets. La C.R.C. estime qu'il s'agit là d'un dévoiement de l'idée même du budget participatif, ce que réfute la Ville. Pour notre part, nous considérons qu'avoir accepté la candidature du Centquatre ne doit pas devenir un précédent qui verrait ensuite la candidature de plus en plus d'établissements, quand bien même leurs projets seraient louables et intéressants.

Je comprends la frustration pour les équipes du Centquatre ou d'autres établissements d'abandonner des projets, faute de financement, mais je crois que les acteurs culturels municipaux ont aussi de beaux projets en tête et qu'il convient aux élus de prendre leur responsabilité en faisant des choix et que ces choix doivent être respectés et non passant par la lucarne participative là où la porte s'est refermée.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du rapport comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du Centquatre.

Je souhaite commencer par rappeler que le Centquatre est un lieu de création et de production artistique unique à Paris. Cet espace de 39.000 mètres carrés compose un ensemble architectural inédit dans lequel l'art et la culture s'ouvrent aux spectateurs, mais aussi aux passants et aux curieux.

Je souhaite saluer le grand travail effectué par les équipes du Centquatre et ainsi mettre l'accent sur la volonté de l'établissement d'agir en faveur des modes de fabrication, de production et de visibilité de l'art de manière innovante. Ces espaces d'accueil et de travail ainsi que l'ensemble des programmes, fêtes et événements sont pensés dans cette dynamique artistique.

D'agir en faveur de l'aller-vers, à travers une véritable ouverture sur le quartier Flandre, quartier populaire du 19e arrondissement dans lequel il se situe, dont la densité de population est l'une des plus fortes d'Europe, qui jouxte la frontière avec la Seine-Saint-Denis.

D'agir en faveur de l'art amateur, mettant en lumière la richesse et la diversité de ses pratiques et des dynamiques culturelles développées sur le territoire du Nord-Est parisien.

Ainsi, l'objectif est bien l'appropriation par toutes et tous des contenus artistiques et pratiques culturelles, un projet que nous continuerons à soutenir.

Les réflexions dans le rapport concernant le budget participatif parisien nous ont fortement interpellées. Est-il approprié ou non qu'un établissement tel que le Centquatre propose des projets au sein du budget participatif ? A

cette question, la Chambre régionale des comptes répond par la négative. De notre point de vue, la situation n'est pas si tranchée.

Ma remarque portera plutôt sur le fait que le choix de l'Exécutif se soit porté sur le fait de placer le projet du Centquatre sur le contingent du budget participatif d'arrondissement, en l'occurrence celui du 19e. Or, un projet proposé par un établissement d'envergure parisienne aurait dû être, en toute cohérence, soumis au vote par le budget participatif parisien.

Par ailleurs, le projet en question "Cinéma et musique" est co-élaboré avec des associations et des habitants, ce qui répond tout à fait à la charte du budget participatif. Il profitera donc justement à tous les Parisiens, voire au-delà, chaque été, lors de sa prochaine mise en œuvre.

De plus, je pense que c'est la fragilité financière de l'établissement, qui, par ailleurs, est mise en exergue dans le rapport, qui oblige la direction à aller à la recherche de ce type de nouveaux financements. Alors, doit-on vraiment les en empêcher ? Il me semble que le règlement du budget participatif ne l'indique pas.

Pour finir, pour répondre à la recommandation n° 3 du rapport, qui conseille au Centquatre d'aller à la recherche de nouvelles recettes, et également pour répondre à l'interrogation au niveau du nouveau statut du Centquatre, le groupe Ecologiste propose plutôt un élargissement du Conseil d'administration à l'Etat, ce qui aurait pour avantage d'obtenir une subvention nationale pour l'établissement plus que nécessaire, mais, également, qui marquerait la reconnaissance et la dimension du Centquatre à un établissement à l'échelle nationale, ce qui serait plus que mérité.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La Ville peut être fière des établissements culturels présents sur son territoire. Ceux-ci sont essentiels à la démocratisation culturelle et participent largement à l'attractivité et au rayonnement de notre Ville Lumière.

Mais je viens aujourd'hui vous présenter un vœu qui est rattaché au Centquatre, puisque c'est un vœu relatif au modèle économique des établissements culturels.

Cette richesse en effet s'accompagne aujourd'hui de fortes disparités entre les modèles économiques des différents établissements culturels, si bien que certains établissements, souvent les plus anciens, s'appuient largement sur la subvention publique, comme le Centquatre, on vient de le voir : 8 millions d'euros, plus subventions annexes, soit 8,8 millions d'euros une année, tandis que d'autres, souvent plus récents, bénéficient d'une subvention moins importante. Vous conviendrez donc que cela puisse générer des incompréhensions et des interrogations de la part des habitants. J'ai moi-même été saisie de cette question. Ces établissements plus récents doivent développer des trésors d'imagination pour développer leurs recettes et le font souvent d'ailleurs très brillamment.

Parallèlement, d'autres établissements, malgré des subventions deux fois plus élevées, n'arrivent pas vraiment à boucler leur budget ou redemandent encore des subventions ou s'abstiennent de diversifier leurs recettes. Loin de moi l'idée de créer un modèle unique d'établissement culturel, car le contenu des missions et objectifs parisiens est souvent très différent ; nous sommes totalement d'accord sur ce point.

Mais il nous paraît nécessaire de faire un tour d'horizon, d'établir une revue de ces différents modèles, anciens et récents, en fonction des contours de leur mission. Car nous le savons, le modèle économique a des répercussions sur la mission, en fait, c'est un échange : la mission a des répercussions sur la subvention et vice versa.

Aussi, la réalisation d'un bilan doit permettre à la Ville d'identifier les différentes évolutions nécessaires pour pérenniser l'ensemble de nos établissements culturels, et c'est dans cette démarche que nous nous inscrivons pour demander ce bilan, découvrir les meilleures pratiques afin qu'elles puissent être diffusées au plus grand nombre.

Je vous demande de voter, mes chers collègues, en faveur de ce vœu. Evidemment que le bilan, d'ailleurs, soit communiqué aux élus du Conseil de Paris. Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour revenir au rapport de la Chambre régionale des comptes sur cet établissement culturel qui est le Centquatre, je souhaite tout d'abord rappeler que ce lieu est un vrai succès sur le plan artistique et culturel, c'est très important à signaler, et qu'il est aussi un lieu dynamique du Nord de Paris, qu'il est un vecteur puissant pour les habitants du quartier populaire dans lequel il s'inscrit, leur permettant d'accéder à une culture de proximité où il est possible d'échanger, de parler et de rencontrer des artistes.

C'est un lieu à la fois de représentation, de promotion, d'exposition, de diffusion de l'art, et un centre d'entraînement, et c'est même un atelier.

C'est vrai qu'il participe au rayonnement culturel de Paris, cela est indéniable, alors qu'il a connu, chacun s'en rappelle, de grandes difficultés lors de son lancement.

La Ville soutient fortement cet équipement culturel, dont le conseil d'administration, je le rappelle, est présidé par notre collègue Christophe GIRARD.

Cependant, la Cour des comptes, dans son rapport, met en exergue cinq points de crispation ainsi que trois recommandations.

Il a beaucoup été fait question de ce rapport. Je voudrais simplement citer la réhabilitation du bâtiment qui a été chiffrée à plus de 109 millions, sur l'échec du projet initial, sur la situation financière et les conditions de nomination du directeur actuel. C'est vrai que la Ville a déjà répondu à ces questions complémentaires et il me semble que, pour ce qui nous concerne, ces réponses ont été faites en toute transparence.

Pour ma part, pour ne pas revenir sur ces points, je voudrais peut-être davantage pointer les recommandations.

En effet, la première, un projet relatif à l'installation de gradins amovibles dans le Centquatre, a été votée dans le cadre du budget participatif. C'est vrai que 600.000 euros ont été alloués pour ces travaux.

C'est vrai que la recommandation n° 2 de la Chambre régionale des comptes souhaite que soient réservés les crédits disponibles du budget participatif à des projets proposés par la population locale et non pour subventionner des projets préparés par les services, ou même les organismes de la Ville.

J'ai bien pris en compte les réponses de la Ville, et je l'entends.

Si, en effet, les Parisiens ont voté pour ce projet, qu'ils estiment nécessaire et important, il a alors bien évidemment toute sa place.

Il n'en demeure pas moins que la question de la Chambre régionale des comptes peut légitimement se poser sur le fond, du fait que le Centquatre dispose déjà de beaucoup de subventions, contrairement aux autres projets soumis lors du budget participatif.

D'ailleurs, vous l'avez vu, notre groupe a déposé un vœu sur ce budget participatif.

Je vais aussi parler de la recommandation n° 3. Il s'agit de retrouver un équilibre des comptes en recherchant des recettes nouvelles, d'une part, ou en examinant une réduction significative des dépenses de fonctionnement, d'autre part. Autant le dire, entre 2009 et 2015, la subvention est restée très stable, en passant de 8 millions à 8,5 millions. Je pense qu'il y a eu en effet une très grande maturité en ce terme.

En 2017, la Cour des comptes note des subventions exceptionnelles qui ont fait d'ailleurs bondir le fonctionnement à 12 millions d'euros en 2015. Ces subventions en tout cas exceptionnelles, pouvons-nous peut-être en préciser l'objet. Il est en effet tout à fait sain et important de toujours chercher de nouvelles recettes, d'innover pour être davantage autonome quand cela est possible.

Grâce à son directeur, le Centquatre a bien mené ce travail, locations commerciales, activités d'incubateur, et nous nous en félicitons. Il faut développer et approfondir ces actions.

Après, je voudrais peut-être qu'il y ait une réflexion sur les évolutions de transformation de l'équipement.

Je rappelle que nous avons déposé un vœu sur la mutualisation des équipements culturels et avons formulé des recommandations, notamment en termes de fonctions support, tout en gardant la liberté artistique propre à chaque identité de l'organisme.

Pour terminer, je souhaite apporter mon soutien total à cet équipement qui joue un rôle important à Paris et dans le quartier dans lequel il est implanté. Il rééquilibre finalement d'une certaine manière le Nord du territoire parisien en termes culturels, aux côtés à la fois de la Cité des sciences et de l'industrie et surtout de la Philharmonie.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport sur le Centquatre de la Chambre régionale des comptes pose la question de l'évolution d'un équipement culturel public, certes indispensable au 19^e arrondissement et à Paris, mais frappé dès l'origine d'équilibre financier précaire.

Le succès populaire du Centquatre est incontestable. Les conseillers de la Chambre régionale des comptes d'ailleurs ne le contestent pas et nous non plus. Véritable haut-fourneau culturel, selon l'expression de son directeur, il a largement participé à la diffusion d'une culture parfois difficile, parfois plus populaire, sans jamais tomber dans la facilité. Vecteur de mixité sociale, la ligne fixée après une première année d'échec et de balbutiements a été tenue, et je crois que nous pouvons nous en féliciter.

Néanmoins, les questions posées par ce rapport doivent recueillir des réponses précises de la part de l'Exécutif.

Je passe sur la nomination du directeur actuel, qui siégeait auparavant au conseil d'administration du Centquatre, et a participé à l'élaboration du cahier des charges du recrutement du futur directeur, c'est-à-dire lui. M. GONÇALVÈS a confirmé ses compétences pour lesquelles il avait été sélectionné en 2010.

Deux questions essentielles se posent aujourd'hui.

La première question : question financière d'abord. Outre le coût des travaux, 109 millions d'euros, qui a largement dépassé les prévisions, le manque d'équilibre d'exploitation est inquiétant. Il semble se dégrader avec une disparition quasi totale de l'excédent en 2017.

Quelles sont les solutions que vous avez envisagées sur ce sujet pour rétablir cet équilibre ? Envisagez-vous une augmentation de la subvention de la Ville et dans quelle proportion et si oui, quand ? Dès 2018 ? J'attends une réponse.

En parallèle, avez-vous prévu une réduction des frais de fonctionnement de l'établissement et si oui, lesquels ?

Seconde question : c'est l'avenir lui-même du Centquatre avec la fusion prévue du Département et de la Ville par la loi du 28 février 2017 sur le statut de Paris qui pose problème. Il manquera donc un partenaire puisque la Ville et le Département étaient les deux partenaires du Centquatre.

Qui envisagez-vous pour remplacer le Département ? Y a-t-il une solution métropolitaine ? Envisagez-vous d'y faire entrer un partenaire privé ? Dans ces conditions, n'y a-t-il pas une nécessité de redéfinir les axes de développement du Centquatre ?

En clair, Monsieur le premier adjoint, quel avenir réservez-vous à ce bel établissement culturel qui doit non seulement être conservé mais évoluer vraisemblablement vers d'autres missions ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Déjà, ce qui est une très bonne chose, c'est que tout le monde se félicite du succès artistique et culturel du Centquatre.

Ces hauts fourneaux culturels sur des anciennes pompes funèbres, voilà un lieu de création et de production qui en fait vraiment un établissement inédit, pas simplement pour le 19^e mais pour l'ensemble de la Capitale, parce que justement, c'est un établissement culturel pour l'ensemble de la Capitale. Je continue à penser que ses moyens ne doivent pas dépendre de la démarche du budget participatif ni du 19^e ni de tout Paris, parce que cela doit être dans le cœur du financement de nos politiques culturelles, à mon sens.

Concernant ce rapport de la Chambre régionale des comptes, finalement, voilà les réflexions qu'il pourrait nous susciter.

Je pense que cela pourrait être intéressant de réfléchir vraiment sur une dissociation des aspects commerciaux du lieu de ceux de l'action culturelle et artistique du lieu. Ce serait un objectif sensé de dissocier les deux, parce que, finalement, le statut d'E.P.C.C. est apparu comme non adapté, notamment en raison de la nécessité d'exploitation commerciale. Un statut associatif, comme nombre d'établissements culturels, serait sans doute plus adapté, mais en sortant de son périmètre ce qui ressort de l'exploitation commerciale des lieux, qui pourrait être transféré directement aux services municipaux ou à une régie. Parce qu'en fait, mélanger de la location commerciale d'espace et un projet de démocratisation culturelle, est, je trouve, assez contradictoire.

Je pense qu'il devrait y avoir une dissociation de ces deux types d'activité : donc, l'aspect commercial avec une régie directe et, ensuite, l'aspect culturel et artistique porté par le statut associatif. Voilà. Une régie qui gère les questions commerciales et une association pour traiter le projet culturel et artistique. Cette association vivant ainsi de subventions et de la billetterie des spectacles. Mais elle serait ainsi libérée de l'obligation d'équilibre financier. Ce qui n'empêche pas, bien sûr, une gestion raisonnable, qui devrait aussi, d'ailleurs, inclure la question des salaires directoriaux.

D'autres conseillers de Paris ont parlé du salaire de M. GONÇALVÈS. Ce serait aussi, par ailleurs, l'occasion, mais bon, peut-être que dans un Conseil de Paris, je vous ferai le don d'un vœu sur la question des salaires des directeurs d'administrations parisiennes et de sociétés d'économie mixte, et aussi de ces établissements-là qui me semblent quand même élevés. Même s'ils restent dans le ratio de 1 à 12, ils me semblent élevés.

Deuxième sujet de réflexion : autour du mécénat. Finalement, ce rapport montre bien qu'il y a un problème parce qu'on ne peut pas faire dépendre le financement d'un établissement du mécénat, parce que cela ne garantit en rien la pérennité de l'action culturelle, puisque les mécènes peuvent se désengager quand ils le veulent, d'une part. Et puis, je rappelle, d'autre part, qu'en France, entre les avoirs fiscaux payés par les contribuables et les contreparties, il y a un souci. Le mécénat, oui, mais si c'était un mécénat comme en Allemagne ou aux U.S.A., qui est déductible des actifs des entreprises ou des revenus des privés, mais pas ce mécénat à la française. Je rappelle qu'on le doit à M. AILLAGON, le conseiller de M. PINAULT, avec des avoirs fiscaux qui représentent plus des deux tiers du don.

Comment ? Oui, mais j'aime bien le refaire. Si, parce qu'il y a toujours... Excusez-moi, relisez le rapport de la C.R.C. La question du mécénat, dans la question du financement du lieu, n'est pas absente. Voilà. Or, j'estime qu'on a toujours une réflexion à avoir sur le mécénat et je vous invite toujours à être critique sur le mécénat. Je vais vous donner un exemple concret : une entreprise qui donne 10.000 euros. En fait, pour 10.000 euros donnés, il y a 6.000 euros d'avoirs fiscaux, 2.500 euros de contrepartie réellement donnés pour se faire de la "pub". Donc, en fin de compte, c'est 1.500 euros. Donc il y a quand même un problème, je vous assure. Il y a quand même une réflexion raisonnable à avoir sur nos politiques publiques au niveau artistique et le rapport avec le mécénat. Ce type de mécénat, dans la loi AILLAGON, je continuerai à en parler.

Dernière source de réflexion : la question de la gouvernance démocratique. L'association resserrée sur son projet culturel permettrait, par ailleurs, véritablement, d'associer tous les acteurs publics, artistiques, qui peuvent et doivent être partie prenante de la gouvernance, avec la tutelle de la Ville qui pourrait ainsi s'exercer de manière beaucoup plus claire et franche.

Voilà les réflexions que me suscite ce rapport de la Chambre régionale des comptes sur le Centquatre.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport rendu par la Chambre régionale des comptes permet d'avoir enfin une vision chiffrée et d'ensemble des 10 dernières années d'exercice du Centquatre. Alors, si elle reconnaît aisément que ce centre culturel élevé à la place des anciennes pompes funèbres est un endroit vivant et fréquenté par le public - je crois que les différents orateurs ont eu à le souligner -, elle souligne aussi, la Chambre régionale des comptes, qu'il existe quelques problèmes en termes de gestion de l'équipement. Et vous savez, Monsieur le Maire, avec mon équipe, que je salue et que je remercie, nous avons préparé et analysé ce rapport avec soin pour pouvoir, à l'instant, vous en parler.

Nous savions que cette réhabilitation du lieu coûterait cher, mais nous ignorions que les investissements consentis par la Ville seraient gonflés sans que nous en soyons réellement informés. Par ailleurs, la logique initiale a persisté puisque les subventions de fonctionnement votées par le Conseil de Paris ont eu tendance à s'envoler avec les années. Cela n'aurait pas eu une importance aussi franche si le lieu avait stabilisé son fonctionnement, son financement, sa situation juridique et les contours de sa programmation, car le rapport est assez clair : concernant ces différents éléments, aucune garantie sur le long terme en termes de stabilité n'existe ou ne peut rassurer le contribuable parisien. Une fois dit cela, il me semble important d'aborder les réalités de ce centre culturel sous d'autres angles que ceux qui ont pu être abordés depuis tout à l'heure.

Nous savons bien qu'en matière de culture, nous ne pouvons pas nous contenter d'une lecture comptable. Il y a bien d'autres questions, effectivement, qui pourraient attirer notre attention.

La première, qui est très importante pour moi, vous le savez : le 19^e arrondissement a-t-il tiré des bénéfices du Centquatre ? En termes d'inclusion sociale, le bilan du Centquatre est mitigé. Installé au carrefour de différentes cités, il avait pour mission de renforcer la cohésion du territoire. Pourtant, l'insécurité persiste et les commerces espérés tardent à voir le jour. Pire, il semblerait que les habitants du 19^e arrondissement ne fréquentent pas majoritairement cet espace culturel et peinent à y trouver leur place.

Enfin, le statut juridique a été abondamment rappelé et il semblerait, aux dires de la Chambre régionale des comptes, que le statut actuel est plutôt artificiel. Et je ne vous apprends rien, Monsieur le Maire : ce Centquatre pâtit d'une dépendance criante et d'un statut inadapté à sa gestion. Que va-t-on faire quand la Ville de Paris et le Département de Paris vont fusionner ? Sur ce point, le rapport, à la page 37, est très clair - et je reprends cette question qui est quand même fondamentale : "La continuation de ce statut se posera nécessairement au 1^{er} janvier 2019". On n'a pas encore commencé à réellement réfléchir au sein de cette Assemblée sur le sujet.

Troisièmement, le mécénat. La question a été évoquée, notamment par Mme SIMONNET, avec des envolées de phrases très drôles, comme d'habitude. Néanmoins, ce rapport stipule que c'est vous qui, à l'origine, avez refusé l'introduction de partenaires privés dans ce projet. Vous avanciez, à l'époque, que les investisseurs étaient introuvables. Pourtant, après coup, c'est vous aussi qui, en 2009, avez créé le fonds de dotation "Les Mécènes du Centquatre", un appui financier essentiel qui épongea en partie la dégradation des comptes. Pourtant, en 2010, cet appui cesse sans qu'on comprenne bien pourquoi. Le rapport estime que la perte pour l'établissement se situe à 2,8 millions d'euros en trois ans, affectant majoritairement la marge culturelle. Selon la C.R.C., l'arrêt a probablement été l'expression des incertitudes et du doute qui planaient sur l'avenir du projet. Alors, évidemment, tout ceci nous inquiète, quand, en 2016, le mécénat ne représentait que 1,8 % du projet et du budget global.

Je m'interroge et vous interroge, Monsieur le Maire : quel avenir pour le financement, pour la création artistique de ce centre culturel fondamental pour l'Est parisien et comment améliorer l'inclusion sociale au bénéfice des habitants de notre arrondissement ?

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Bruno JULLIARD, je vais prendre quelques secondes comme élu du 19^e, en profiter pour saluer Roger MADEC, le combat qu'il a mené pendant des années pour éviter, Madame ONGHENA, que ces pompes funèbres ne soient rasées pour être livrées à des promoteurs.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci à l'ensemble des intervenants.

10 ans après son ouverture, la Chambre régionale des comptes a consacré un rapport au Centquatre, et notamment à l'opération de réhabilitation du lieu, à la gestion de l'équipement. Et je voudrais, moi aussi, saluer la décision visionnaire des élus du 19^e arrondissement, Roger MADEC et son équipe, du Maire de Paris ensuite, Bertrand DELANOË, et son adjoint à la culture, Christophe GIRARD, aujourd'hui président actif et très présent du Centquatre, et tous ceux qui ont cru dans cette aventure qui était loin d'être gagnée d'avance. C'est le moins que l'on puisse dire.

D'ailleurs, je note que le rapporteur, dans son rapport, s'étonne lui-même que le 19^e arrondissement ait été choisi pour l'implantation d'un établissement culturel à vocation parisienne et même internationale et que, d'ailleurs, il était probablement écrit d'avance que cela ne fonctionnerait pas puisqu'il allait se situer au milieu d'une population qui par nature ne serait pas intéressée par l'activité culture du Centquatre.

Malheureusement, après notre interpellation sur le caractère au moins erroné, puisque l'histoire l'a montré et heureusement d'ailleurs, cette remarque aurait pu être retirée du rapport, ce qui n'a pas été le cas et je le regrette.

Après des débuts difficiles - et en même temps les nominations et les projets culturels retenus ne sont pas une science exacte -, surtout lorsque nous ouvrons un établissement culturel nouveau, lorsqu'il n'a pas une histoire artistique et culturelle existante, il est normal qu'il y ait un tâtonnement. Le titre du rapport parle de lui-même : "évaluation d'une politique de redressement". Après ses débuts difficiles en partie liés à la nouveauté de cet équipement, le rapport note le succès indéniable rencontré aujourd'hui par le Centquatre. Je veux évidemment en saluer son président, je l'ai dit, cher Christophe GIRARD, mais aussi son directeur José-Manuel GONÇALVÈS, qui fait un travail remarquable avec toutes ses équipes et qui accueille chaque année près de 600.000 visiteurs. Ce succès ne se dément pas.

Le Centquatre est un équipement culturel et une institution culturelle sans équivalent. Les délégations étrangères s'y succèdent, je l'ai moi-même vu, les étrangers viennent observer pour s'en inspirer.

Le Centquatre, c'est aussi un équipement et un véritable équipement de proximité qui réalise un travail de terrain absolument colossal et il fait chaque jour la démonstration que nous pouvons conjuguer l'exigence de l'excellence artistique et la volonté de proximité et de démocratie culturelle. C'est ce qui se passe au quotidien au Centquatre. Je vous invite tous à vous rendre, quel que soit le jour de la semaine, sans prévenir, au Centquatre et vous verrez à quel point le lieu est chaque jour investi par des jeunes et des moins jeunes, sans dégradation. C'est un succès quotidien.

Quelques éléments sur les conclusions et recommandations, tout de même, de la Chambre régionale des comptes.

D'abord, vous l'avez dit, le rapport s'attarde sur le coût total des travaux avec une préconisation quant à la communication en Conseil de Paris de ces coûts pour les rénovations à venir. Nous avons largement progressé sur ce sujet depuis les années 2000 avec des communications annuelles sur les grands projets de travaux. Nous réévaluons chaque année ; c'est le cas notamment pour les grandes rénovations en cours. Je pense au théâtre du Châtelet, au théâtre de la Ville ou encore à la rénovation du musée Carnavalet. Lorsqu'il y a des réévaluations, nous les rendons publiques, notamment en 7e Commission, pardon, dorénavant en 2e Commission.

A noter également dans ce rapport, une analyse sur la question des comptes du Centquatre. Madame ONGHENA, merci pour l'ensemble de vos remarques. Comme Christophe GIRARD, président du conseil d'administration, me le faisait remarquer, n'hésitez pas à venir nous faire part de vos propositions au sein du conseil d'administration du Centquatre dont vous êtes membre et qui très probablement sera éclairé par vos remarques. Mais pourquoi ne pas les faire au sein du conseil d'administration.

Vous y apprendrez par exemple que la proportion des ressources propres du Centquatre - il ne s'agit pas que du mécénat -, essentielles dans un établissement culturel comme le Centquatre... Depuis 2009, l'établissement a augmenté ses ressources propres de près de 57 %, tandis que la subvention de la Ville, elle, augmentait en parallèle sur la même période uniquement de 4,4 %.

C'est la démonstration que le Centquatre, dans l'augmentation de ses moyens nécessaires, a d'abord fait appel à l'augmentation de ses ressources propres, pas essentiellement par le mécénat, car le Centquatre est un établissement culturel difficilement mécénable pour de nombreuses raisons. En revanche, l'augmentation de ses recettes diverses est bien la démonstration de la solidité de son modèle économique.

Concernant la subvention, vous dites, Madame MÉHAL, que nous avons diminué d'autres subventions pour augmenter celle du Centquatre, ce qui créerait une sorte d'injustice. Je me permets de noter qu'il y a quelques erreurs dans votre intervention. D'abord, jamais le budget de fonctionnement du Centquatre n'a été de 12 millions d'euros. Il a été au maximum l'année dernière de 8.750.000, jamais de 12 millions d'euros. Par ailleurs, il y a d'autres établissements culturels importants de la Ville de Paris qui ont vu leur subvention augmenter. Par exemple, nous avons récemment augmenté à plusieurs reprises la subvention du théâtre de la Ville.

Tout cela pour vous dire qu'il m'apparaît compliqué de vouloir définir un modèle économique, évidemment unique pour l'ensemble des établissements culturels de la Ville, mais pas même pour le Centquatre. Un établissement culturel, par nature, ne peut pas avoir un modèle économique exclusif pour les années qui viennent.

Je conclus, Monsieur le Maire. Chaque année, il est légitime et normal, en fonction du modèle artistique, du modèle économique de sa direction et de ses membres, de son programme d'exposition par exemple, de son programme artistique, que nous négocions année après année la subvention avec la direction du Centquatre.

Je ne serai donc pas favorable, même si on peut avoir des projections pluriannuelles, à graver dans le marbre un modèle économique alors que la nature du Centquatre, c'est d'abord un projet artistique délicat, individualisé qui nécessite cette souplesse de subvention dont nous sommes plutôt fiers.

Madame SIMONNET, il serait désastreux que nous actions la fin du mécénat. C'est vrai pour le Centquatre et c'est vrai pour la totalité des activités culturelles dans notre ville. Depuis le début, nous ne sommes pas d'accord sur ce point. Nous prétendons qu'il peut exister des modèles de mécénat qui garantissent la liberté artistique, l'autonomie de décision et qui ne se traduisent pas systématiquement par un "qui paie décide", c'est-à-dire lorsque le mécène déciderait de la programmation dans l'ensemble de nos établissements mécénés ; nous arrivons à garantir la liberté artistique de création.

Je conclus, en style télégraphique, par le modèle juridique du Centquatre.

Nous sommes favorables à un maintien d'un E.P.C.C. Nous ne croyons pas au modèle associatif. D'ailleurs, la Chambre régionale des comptes se contredit d'un rapport à l'autre, puisque concernant le théâtre de la Ville et le théâtre du Châtelet, la Chambre nous a demandé de revenir sur un autre modèle que le modèle associatif. Là, elle nous demande de revenir au modèle associatif. Nous n'y croyons pas.

En revanche, il est vrai qu'il nous faut un autre partenaire statutaire dans l'E.P.C.C. en raison de la dynamique du Centquatre, de son rayonnement international. Nous proposerons - c'est une idée du directeur que je partage complètement, soutenue par son président Christophe GIRARD - à l'Etat d'être notre partenaire, y compris financeur. C'est mérité pour le Centquatre et je pense que cela compléterait bien la politique culturelle de l'Etat à l'échelle parisienne.

Par ailleurs, je pense qu'il nous faut mieux conjuguer encore nos politiques culturelles à l'échelle de la Ville et de l'Etat.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

J'ai cru comprendre que vous émettez un avis favorable au vœu n° 71.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 33).

Concernant le SG 6, il s'agissait d'une communication ; il n'y a donc pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir du cinéma "La Clef".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à une longue série de vœux non-rattachés. Si nous voulons pouvoir terminer demain pas trop tard dans la soirée, j'invite tout le monde à la sobriété.

Nous commençons par le vœu référencé n° 72, relatif au devenir du cinéma "La Clef".

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement. Nous avons appris qu'il y avait un risque de fermeture qui pèse actuellement sur le cinéma "La Clef", que tous les cinéphiles connaissent bien, le propriétaire des lieux souhaitant vendre son bien. L'association exploitante du cinéma, "l'Usage du Monde", ne bénéficie pas de la protection juridique de son activité, du fait de la nature non commerciale de son bail.

Je ne vais pas m'étendre sur tout l'intérêt qu'il y a à conserver ce cinéma, ce haut lieu du cinéma à Paris. Nous demandons donc que notre Ville s'engage et engage très rapidement une action de médiation visant au maintien dans les murs de l'association "l'Usage du Monde" dans le cadre d'un engagement de longue durée.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur Bruno JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, David BELLIARD, d'avoir insisté sur la nécessité de soutenir l'excellent cinéma "La Clef" dans le 5e arrondissement et d'avoir expliqué la situation délicate dans laquelle ce cinéma se trouve.

Vous le savez, nous accompagnons les salles de cinéma "art et essai" au quotidien et, vous l'aurez compris, le maintien d'un tissu dense de salles indépendantes est pour nous une priorité. "La Clef" en fait partie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y a presque un an, nous avons encouragé auprès du vendeur le maintien du cinéma actuel dans les lieux, alors que nous savions que des discussions étaient engagées pour un potentiel rachat par l'exploitant même du cinéma actuel.

Malheureusement, ces discussions n'ont finalement pas pu aboutir et la question du devenir du cinéma se pose donc à nouveau. Nous sommes en contact avec l'exploitant de "La Clef" mais également avec les vendeurs. Malheureusement, il s'agit d'une affaire entre personnes privées. Les recours légaux et réglementaires sont assez minces et faibles quant à notre capacité d'intervention.

Cela dit, notre vigilance quant à l'avenir de cette salle doit être absolument déterminante et elle le sera.

Avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Nous avons une explication de vote de Dominique STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les cinéphiles le savent bien, le 5e arrondissement accueille la concentration la plus élevée de cinémas indépendants au monde.

C'est une richesse extraordinaire ; Quentin TARANTINO, Wes ANDERSON n'envisagent pas un séjour à Paris sans un passage dans les salles du Quartier latin. Parmi ces lieux d'exception, comme cela a été très bien dit, le cinéma "La Clef", seul cinéma géré à une association, "l'Usage du Monde", nous propose une programmation exigeante d'œuvres qui peinent à trouver leur place dans les réseaux traditionnels de distribution.

Ainsi, malgré ses 50.000 entrées annuelles, le cinéma "La Clef" est en difficulté en raison de cette vente annoncée.

Et donc, le Conseil d'arrondissement a voté à l'unanimité ce vœu présenté par notre collègue Laurent AUDOUIN pour que la Maire de Paris engage, comme cela a été dit, une action de médiation avec le propriétaire actuel afin de permettre à l'association "l'Usage du monde" de poursuivre son action.

Je me réjouis que Pierre CASANOVA, premier adjoint du 5e arrondissement, ait pu rencontrer le cabinet de Bruno JULLIARD à ce sujet.

Il convient que nous puissions avancer ensemble pour conforter ce lieu cinématographique et culturel essentiel pour le 5e arrondissement et pour Paris.

Avec les élus du groupe LRI, nous voterons avec détermination ce vœu du groupe des Ecologistes de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 34).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au monument en mémoire des victimes des attentats de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 73 est relatif aux monuments en mémoire des victimes des attentats.

La parole est à Mme Agnès EVREN.

Mme Agnès EVREN. - Merci Monsieur le Maire.

Il y a deux ans, se déroulaient des attentats sans précédent, qui ont frappé Paris et transformé notre pays à jamais. 130 vies fauchées dans des lieux de vie ô combien symboliques, au restaurant, à la terrasse d'un café, dans une salle de concert, ou un match de foot, assassinées parce qu'elles aimaient la vie. Notre émotion reste vive et notre mémoire collective demeure hantée par cette attaque terroriste contre nos valeurs et notre mode de vie.

Le Conseil de Paris a voté très rapidement les décisions qui s'imposaient, notamment celles d'ériger un monument mémoriel en hommage aux victimes du terrorisme, en étroite concertation avec les associations de victimes.

Quelles que soient nos convictions au sein de cet hémicycle, quels que soient nos choix philosophiques ou nos croyances, nous avons conscience qu'il s'agit d'un travail de mémoire complexe, douloureux et nécessaire.

Aussi, comme chacun de nos concitoyens, nous souhaitons avec mon groupe savoir où en est le groupe de travail mis sur pied pour mener la réflexion sur ce monument mémoriel, et demandons donc que tous les groupes politiques soient associés à cette réflexion.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu nous permet de revenir sur un travail essentiel conduit par la Ville depuis plus de deux ans maintenant, celui de l'accompagnement des victimes des attaques du 13 novembre 2015.

Quelques semaines seulement après ces attentats, deux associations sont nées, portées par des rescapés ou par les familles des défunts, afin d'organiser l'entraide entre les vivants et de perpétuer le souvenir de celles et ceux qui nous ont été enlevés.

Depuis deux ans, la Ville travaille avec les associations "Life for Paris" et "13 onze 15 Fraternité et vérité". Ce sont des partenaires essentiels avec qui nous avons appris à travailler à force de dialogue, de réunions, à force de chercher ensemble les meilleures solutions sur des questions aussi difficiles et aussi intimes.

Je voudrais d'abord saluer le travail patient de ma collègue Colombe BROSSEL et de ses équipes sur ce que l'on appelle l'aide aux victimes, c'est-à-dire notamment l'aide sociale et psychologique.

L'autre volet de ce travail, c'est la construction d'un dispositif mémoriel qui permette d'entretenir le souvenir de nos victimes au long cours. Dans un premier temps, nous y avons associé l'ensemble des groupes du Conseil de Paris. Dès les commémorations de novembre 2016, nous avons choisi d'apposer une plaque commémorative sur chacun des sites des attaques, mentionnant le nom des victimes après avoir recueilli l'accord de chaque famille. C'est la traduction concrète, dans l'espace public, de l'importance tragique de ces événements dans l'histoire de Paris.

Au fil de nos discussions mensuelles avec les représentants des associations est apparu le besoin d'un lieu de mémoire supplémentaire qui rappelle l'ensemble des victimes et soit principalement dédié au recueillement, un lieu pensé pour les rescapés et pour les familles endeuillées, différent des plaques commémoratives qui sont visibles de tous les Parisiens.

En accord avec eux, nous avons choisi de ne pas nous précipiter, d'une part parce que nous étions mobilisés par l'organisation des commémorations elles-mêmes, et d'autre part parce qu'une politique mémorielle se construit dans la durée, parce que la lutte contre l'oubli ne se fait pas dans la précipitation.

Nous poursuivrons cette réflexion avec les associations dans les prochaines semaines.

Je propose que l'association des groupes que vous demandez consiste principalement à des points réguliers sur cette réflexion en cours. Je crois que vous en serez d'accord, sous cette réserve, mais j'imagine qu'elle ne posera pas de problème, avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 35).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la sécurisation des sites culturels.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la bibliothèque Vaclav Havel.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la bibliothèque Vaclav Havel.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 74, 75 et 76. Ils sont tous trois relatifs à la bibliothèque Vaclav Havel et à la sécurisation des sites culturels.

La parole est à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Comme on nous a demandé d'accélérer le rythme, Monsieur le Maire, je vais faire très vite. Je ne vais pas revenir sur les incidents qui se sont passés à la bibliothèque du 18e, d'autres vont s'en charger.

Je voudrais simplement élargir la réflexion sur la question de la sécurisation à tous les équipements culturels, et pas simplement aux bibliothèques, de façon à voir si des problèmes importants se passent dans ces lieux, et comment y remédier.

C'est pour cela que notre vœu demande, je ne vais pas revenir à tous les points, mais un point important, que l'on fasse cet état des lieux des sites culturels, bibliothèques, médiathèques, cinémas, musées, qui peuvent faire face à des problèmes similaires liés à cette insécurité, et parfois à la violence répétée et que cette restitution puisse se faire dans le cadre de la 2e Commission.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame Raphaëlle PRIMET ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, ce vœu fait suite aux incidents du 3 janvier à la bibliothèque Vaclav Havel, et aux actes de violence contre le personnel. Nous savons tous que cette agression n'est pas un événement isolé, mais l'aboutissement d'un processus de dégradation depuis plusieurs mois, tant pour la bibliothèque avec une présence de jeunes sans demande ni participation aux offres et ateliers, que pour l'esplanade Nathalie Sarraute comme espace public pour les commerçants et le jardin.

Cette bibliothèque est très fréquentée par les habitants du quartier, les usagers nombreux, familles et enfants sont tous très attachés à cet équipement et tiennent à souligner l'implication et la compétence du personnel.

Dans cette période difficile, celui-ci a besoin de soutien et de réponses précises à ses demandes pour que cette bibliothèque puisse mettre en œuvre son projet, que ses activités au bénéfice de la population puissent de nouveau fonctionner normalement.

Si notre vœu porte sur la bibliothèque, je voudrais souligner que la réponse de la ville sur ce site doit prendre en compte l'ensemble des problématiques et des solutions évoquées par le comité de suivi du site réuni le 21 novembre, et par les réunions qui ont eu lieu depuis janvier.

D'une manière globale, les problèmes auxquels sont confrontés la bibliothèque Vaclav Havel pourraient être réfléchis, pour et avec d'autres bibliothèques.

Pour la bibliothèque elle-même, nous souhaitons qu'un médiateur soit acté au plus vite, que des moyens humains alloués soient renforcés par des postes de bibliothécaire supplémentaires, qu'une réflexion soit poursuivie et approfondie avec les services publics, les commerces et les établissements de l'esplanade Nathalie Sarraute et du quartier, afin de trouver une solution pérenne à l'ensemble du site, qui est un marqueur positif du quartier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais être du coup plus courte, puisque les éléments concernant l'événement grave qui s'est produit encore récemment à la bibliothèque Vaclav Havel dans le 18^e ont déjà été précisés par mes deux collègues précédentes.

A travers le vœu que je présente également, je souhaite que la Ville de Paris reconnaisse les difficultés auxquelles est confronté le personnel de cette bibliothèque ; renforce l'effectif de la bibliothèque ; crée un poste de médiateur ou éducateur qui puisse établir un contact adapté avec les jeunes du quartier ; améliore le régime indemnitaire des agents de cet établissement exclu de la N.B.I dont bénéficient les agents des quartiers "politique de la ville", vous savez qu'il est juste juxtant ; pérennise le renforcement du nettoyage de l'esplanade Nathalie Sarraute et de la bibliothèque ; et s'engage, en concertation avec les représentants du personnel, à répondre au besoin de sécurité que nécessite toute situation de travail.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre à toutes trois.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci aux trois intervenantes précédentes.

D'abord, je souhaite saisir cette occasion pour rappeler que les bibliothèques comptent aujourd'hui parmi les équipements publics accessibles librement, sans demande d'identité, sans demande de financement, sans carte spécifique. C'est, je crois, tout l'honneur de nos bibliothèques que de pouvoir jouer ce rôle fondamental d'accueil, de rencontre, et d'hospitalité.

Cette exigence d'ouverture peut aussi malheureusement parfois en faire des lieux d'expression de conflictualité, ce que nous avons vécu à la bibliothèque Vaclav Havel ces derniers mois, plusieurs épisodes de tensions, voire de violences comme en juillet dernier où une tentative d'incendie avait été constatée.

La B.A.C. avait alors pris les mesures adaptées, en particulier en demandant l'augmentation des rondes de sûreté autour de la bibliothèque.

Suite à l'agression violente du 3 janvier dernier qui n'a heureusement fait aucun blessé, des mesures d'urgence ont été prises : mise en place d'une cellule psychologique, réunion dans les jours suivants avec l'équipe de la bibliothèque, la mairie du 18^e, la DPSP, la DASES, et le recrutement d'un médiateur a d'ores et déjà été décidé, des entretiens ont lieu cette semaine pour le recrutement.

Je voudrais partager le constat que j'ai pu faire moi-même sur place en rendant visite aux équipes après cet incident. C'est un engagement exceptionnel des bibliothécaires de Vaclav Havel, comme tous les bibliothécaires parisiens, qui agissent sur un territoire sensible touché par de grandes difficultés sociales et où vivent également de nombreux réfugiés.

L'équipe a été dimensionnée pour assurer son bon fonctionnement au regard de la surface de la bibliothèque, de sa configuration, mais aussi des spécificités du quartier. Elle compte 20 agents, quand par exemple la bibliothèque Jacqueline de Romilly dans le 18^e compte, pour la même surface, 16 postes.

Cela dit, avec Christophe GIRARD nous reconnaissons que des vacances de postes ont nécessité le renfort de contractuels depuis le début de l'année 2017, et c'est là qu'il nous faut porter l'effort. Raison pour laquelle j'apporterai un avis favorable au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche avec un amendement, notamment pour bien démontrer qu'il s'agit bien là de travailler à résorber les vacances de postes de bibliothécaires. C'est la demande qui nous est faite, puisqu'il y a des vacances aujourd'hui problématiques.

Avis favorable au vœu du groupe Démocrates et Progressistes.

Enfin, concernant le vœu de Danielle SIMONNET, outre que nous avons d'ores et déjà décidé du recrutement du médiateur, je répète que la question de la revalorisation du régime indemnitaire des bibliothécaires est un sujet global auquel nous sommes bien sûr sensibles et que nous suivons de près.

Ce sera tout de même un avis défavorable, car dans les considérants vous laissez entendre, à tort, que le bureau des bibliothèques n'a pas pris de mesures.

Par ailleurs, l'effectif de la bibliothèque est de notre point de vue bien calibré et ne nécessite pas d'être renforcé. Il s'agit d'un problème de vacance de postes, d'où l'avis favorable au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 74, déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 36).

Madame PRIMET, acceptez-vous l'amendement proposé par l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 75, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 37).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 76, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons à l'examen... Pardon ?

On ne me l'avait pas dit.

Monsieur HONORÉ, vous avez déjà voté, mais dites-nous pourquoi.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, nous allons voter ces vœux qui font référence aux incidents qu'a subis la bibliothèque Vaclav Havel dans le 18^e arrondissement. Je suis d'ailleurs intervenu au conseil d'arrondissement après avoir rencontré le directeur de la bibliothèque.

Je voudrais à nouveau adresser, au nom de Pierre-Yves BOURNAZEL et au nom de mon groupe, un message de solidarité à son personnel. Une bibliothèque est par nature lieu d'ouverture, de culture et d'apprentissage du savoir. Il n'est pas admissible que personnel et public ne puissent travailler ou se cultiver dans le calme et la sérénité.

La bibliothèque Vaclav Havel est située dans un quartier populaire...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, c'est une explication de vote.

M. Christian HONORÉ. - ... où des efforts plus soutenus doivent être menés en terme de sécurité, où les habitants se plaignent trop souvent de voir leur environnement se dégrader.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Christian HONORÉ. - Mais pourquoi ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parce que c'est une explication de vote, Monsieur HONORÉ : elle ne dépasse pas une minute. Je vous remercie et je vous remercie de votre vote.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la mise en place d'une mission de maintenance urbaine.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons donc maintenant le vœu référencé n° 77 relatif à la mise en place d'une mission de maintenance urbaine.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Nous sommes tous pressés ce soir. On n'a pas envie que cela dure.

Je demande à l'assistance de se reporter à la discussion que nous avons eue hier sur la propreté, parce que ce vœu n'a rien à faire dans la 2e Commission, si ce n'est qu'il s'adresse au premier adjoint.

Je l'ai déjà présenté hier lors de la discussion sur la propreté : je ne le représente donc pas, mais je le maintiens.

Merci, Monsieur JULLIARD.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Jérôme DUBUS. Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu nous permet effectivement de revenir sur quelques démarches essentielles engagées ces dernières années pour progresser sur ce que nous appelons, de manière - il faut le reconnaître - un peu "techno", la gestion de l'espace public, c'est-à-dire, tout simplement, la gestion du quotidien des Parisiens, de leur cadre de vie. C'est aussi, bien sûr, une question d'image pour notre ville, auprès de tous les visiteurs que nous accueillons.

Par essence, l'espace public est un espace commun, complexe, qui appelle l'intervention de nombreux services de la Ville. C'est pourquoi la Ville vient de mettre en place un dispositif à plusieurs étages pour mieux gérer cet espace.

D'abord une nouvelle secrétaire générale adjointe, vingt coordinateurs territoriaux et des équipes transverses qui vont être étendues à l'ensemble des arrondissements au printemps. C'est le travail de Laurence GIRARD, secrétaire générale adjointe, et de ses équipes, qui ont pris le problème à bras le corps avec, par exemple, la mise en place de la démarche "Objectif Paris Propre".

Au niveau central, ce nouveau dispositif permet d'ores et déjà la coordination des services de propreté, de la voirie, des espaces verts, sur les grands chantiers comme, par exemple, les nouvelles places.

Au niveau local, le dispositif des coordinateurs de l'espace public a été réactivé. Il s'agit de doter chaque arrondissement d'un poste de cadre technique référent issu de la DEVE, de la DVD ou encore de la DPE, chargé d'assurer la coordination des actions sur l'espace public de l'arrondissement.

Au-delà, nous avons acté la mise en place d'équipes transverses chargées de repérer et régler les dysfonctionnements les plus courants. Y participent la DEVE, la DPE, la DVD, mais aussi la DPSP, et aussi les services sociaux car le dérèglement de l'espace public a souvent des causes sociales qu'il convient de traiter socialement. Les maires d'arrondissement connaissent parfaitement ces dispositifs et savent en faire bon usage. L'anarchie que vous décrivez dans votre vœu témoigne surtout d'une méconnaissance certaine du fonctionnement de notre ville et des dispositifs que nous mettons en œuvre.

Pour n'en prendre qu'un exemple, je me permets de vous informer que concernant les murs tagués, dont vous faites mention, un marché existe qui permet à chaque citoyen témoin d'un tag visible sur l'espace public de faire appel au service qui agit en un temps record. C'est le cas déjà aujourd'hui.

Vous laissez croire que la Ville et ses agents resteraient inactifs et impuissants devant ce que vous dépeignez comme une situation apocalyptique, ce que vous faisiez déjà hier matin.

Faute de proposition réellement nouvelle dans votre vœu et puisque d'autres ne relèvent pas de votre autorité, notamment l'organisation des délégations au sein des Exécutifs d'arrondissement, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

Vous avez déjà dit que vous le mainteniez, ce sera donc un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous le maintenez, Monsieur DUBUS ? J'avais bien senti.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux travaux du théâtre du Châtelet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 78 est relatif aux travaux du théâtre du Châtelet.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, vous avez tous vu, en vous promenant non loin d'ici, l'immense bâche publicitaire géante pour les marques de téléphone portable qui sont apposées sur les échafaudages sur la façade du théâtre du Châtelet, propriété de la Ville de Paris, actuellement fermé pour travaux.

Or, ces bâches sont totalement illégales, au regard du règlement local de publicité ou bien du Code du patrimoine. Je ne vous prends qu'un exemple : la taille de la publicité excède complètement 50 % de la surface totale de la bâche support ; la durée de l'affichage ne devrait pas excéder l'utilisation effective des échafaudages, mais nous n'avons aucune garantie sur ce point. Et il y a d'autres raisons, mais je vous invite à lire le vœu pour comprendre cette illégalité.

Sachez, par ailleurs, qu'en plus de cela, vous avez un tunnel piéton, en-dessous de l'échafaudage, qui ne sert absolument pas aux travaux, qui se limitent aux travaux de la corniche et qui ont besoin de l'échafaudage pour cela, mais pas de ce tunnel piéton. Le tunnel piéton sert simplement au changement de la bâche ! Rien que ce tunnel piéton, qui ne sert qu'au changement de la bâche, c'est-à-dire quelques heures tous les mois, lorsque le publicitaire a envie de renouveler la publicité, nuit énormément aux commerçants. Résultat : les commerçants ont comptabilisé une baisse de 40 % de leur activité, ce qui met en danger la survie économique de certains des commerces de cette rue.

Pour toutes ces raisons, à travers ce vœu, je demande que la bâche publicitaire non réglementaire apposée sur le théâtre du Châtelet soit retirée, parce que sa taille ne correspond pas à la taille qu'elle devrait respecter ; que le tunnel piéton soit retiré ; et qu'une concertation ait lieu pour fournir aux commerçants toutes les précisions sur la durée et la nature réelle des travaux en cours ; et que les commerçants qui exercent dans les locaux du théâtre soient indemnisés de manière rétroactive au regard des préjudices subis, puisque la Ville, elle, récupère beaucoup d'argent en bénéficiant de cette bâche publicitaire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pourtant, quand on voit les prix du "Zimmer"...

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Danielle SIMONNET, nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de ces bâches publicitaires pour rénover parfois nos églises, en l'occurrence ici le théâtre du Châtelet. Vous y êtes opposée depuis le début. Nous avons eu l'occasion d'expliquer à plusieurs reprises les raisons pour lesquelles nous y sommes favorables.

J'aimerais qu'il y ait autant d'entrain à souligner le fait que la Ville de Paris va investir, elle-même, 26,5 millions d'euros publics pour financer les travaux du théâtre du Châtelet, ce à quoi nous pourrions rajouter 5 millions d'euros de financements extérieurs privés, notamment de la publicité, ce qui nous permettra de faire plus, nettement plus, notamment sur la façade et le toit que ce que nous aurions pu faire seuls.

Contrairement à ce que laisse entendre votre vœu, l'exploitation publicitaire de cette bâche sur l'échafaudage du théâtre du Châtelet est totalement autorisée sur les immeubles classés monuments historiques, y compris dans son dimensionnement, mais la justice aura l'occasion de le dire dans très peu de temps, je le crois.

Je ne reviens pas sur l'ensemble des démarches juridiques, si ce n'est pour vous dire que vous reprenez aussi dans votre vœu ce que certains plaignants ont indiqué, à savoir que l'échafaudage ne serait qu'un prétexte permettant l'exploitation publicitaire, et qu'il ne serait pas utile aux travaux - qu'il s'agirait, en somme, d'un échafaudage fictif.

Autant je peux entendre votre opposition de principe aux bâches publicitaires, autant je ne voudrais pas que nous laissions raconter n'importe quoi sur la démarche engagée par la Ville. Evidemment, ces échafaudages sont bien utiles et ce, dès à présent : cela a été utile pour un repérage de l'ensemble des pathologies de la façade, ainsi que des chantiers tests qui sont en cours pour établir différents protocoles d'intervention, comme il était obligatoire de procéder sur les monuments historiques. Par ailleurs, des travaux sont en cours sur la toiture.

Conformément aux demandes de l'Inspection du travail, ces échafaudages font office de protection collective pour les travailleurs qui interviennent en hauteur et nous permettent donc d'y apposer de la publicité.

S'agissant, enfin, du dialogue avec les riverains, dont les commerçants, il a bien sûr été nourri et a permis d'adapter, autant que possible, les implantations de chantiers et d'échafaudages pour réduire les nuisances. Nous n'avons pas pu répondre à toutes les demandes, notamment des commerçants. Ce dialogue doit se poursuivre pour minimiser leur gêne qui, malheureusement, restera réelle, je le concède, et évoquer avec eux les enjeux d'indemnisation, si cela se justifie.

Avis défavorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Monsieur DUBUS ? La parole va revenir à Danielle SIMONNET, si vous pouvez...

Merci.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sécurité lors d'une lecture-spectacle.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 79 est relatif à la sécurité lors d'une lecture-spectacle.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, cela n'est pas relatif à la sécurité lors de la lecture-spectacle, mais plutôt relatif au soutien que nous devons accorder à la liberté d'expression, et la liberté d'expression aussi théâtrale.

Je reprends l'histoire. Charb, juste avant son assassinat dans les attentats terribles contre l'ensemble de l'équipe de "Charlie Hebdo", avait terminé un ouvrage qui s'intitule "Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes". Ce livre a ensuite été transformé en lecture spectacle, et je tiens vraiment à saluer le talent de Gérard DUMONT que j'ai eu le plaisir déjà de voir trois fois sur scène.

Je vous invite vraiment à voir cette lecture spectacle qui est extrêmement forte. Les extraits de l'œuvre de Charb permettent une réflexion sur le terme "islamophobie". En aucun cas, l'œuvre ne remet en cause qu'il y a un racisme antimusulman qui, bien souvent, masque la poursuite du racisme anti-arabe, qui bien souvent a pris la place d'un antisémitisme, même si l'antisémitisme continue également.

C'est une vraie réflexion sur la laïcité et le fait que l'on a aussi le droit de critiquer les religions, toutes les religions. Charb était connu et reconnu pour cet engagement en faveur de la liberté de conscience, en faveur de la laïcité qui garantit cette liberté de conscience.

Excusez-moi, je m'égare. Pour revenir au centre du sujet, hélas, cette pièce n'a pas toujours pu être jouée. Vous avez eu à la fois une annulation à la faculté de Lille soi-disant pour troubles à l'ordre public. On sait qu'il peut y avoir des pressions de personnes qui ne sont pas du tout d'accord avec le contenu. En aucun cas, on ne doit accepter que l'on remette en cause la liberté d'une œuvre comme celle-ci, quand elle respecte totalement les fondamentaux de la République.

A Paris, il y a eu une menace puisqu'à Paris, vous avez eu à l'université René-Descartes, une organisation étudiante qui a voulu intervenir auprès de la direction de l'université pour demander l'annulation de la représentation de la pièce. Heureusement, l'université a tenu bon. Je sais qu'il y a, hélas parfois, des structures de théâtre ou d'autres universités qui hésitent à donner leur accord parce qu'ils craignent ces troubles à l'ordre public ou de la contestation. Je pense que c'est tout à notre honneur que nous, Ville de Paris, à travers ce vœu, on soutienne toutes les structures, théâtres ou universités, qui s'engageraient à permettre le débat public, la création artistique et la liberté d'expression.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Je vois que vous avez eu de la discrétion sur le nom de l'organisation syndicale.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Danielle SIMONNET, pour ce vœu sur un sujet éminemment important pour le débat public mais important aussi pour notre ville, Paris, ville où Charb a longtemps travaillé, dessiné, et ville, hélas aussi, de son assassinat. Ville de la marche du 11 janvier 2015, ville enfin qui a fait de "Charlie Hebdo" un de ses citoyens d'honneur à l'unanimité de notre Assemblée, dès janvier 2015.

Cette marche du 11 janvier 2015 était une marche de concorde, mais aussi un cri de nos concitoyens pour défendre la liberté d'expression et les principes qui fondent notre communauté nationale. Cette marche semble parfois bien lointaine au regard de certaines polémiques récentes dont vous avez parfaitement fait état.

S'il est bien une chose que nous devons préserver aujourd'hui en mémoire de ces journalistes irrévérencieux, de leur insolence salutaire, c'est la liberté de débattre et de confronter nos points de vue. Il ne s'agit pas aujourd'hui de sacraliser le texte de Charb, pas plus dans votre intervention, au prétexte de la fin tragique de son auteur. Il ne s'agit pas d'imposer une vision plus qu'une autre. Il s'agit simplement de rappeler que ce texte doit pouvoir être entendu, être débattu, être critiqué, et qu'il nous serait absolument insupportable qu'il ne puisse pas l'être.

Je veux dire ici ma solidarité aux équipes de "Charlie" dont le quotidien est véritablement pourri par les menaces et les intimidations venant de toute part. C'est bien là l'objet des lectures publiques qui sont organisées, donner à entendre ce texte, cet engagement de Charb.

Au final, vous l'avez dit, cette lecture a pu avoir lieu. Le débat prévu à sa suite a eu lieu jeudi dernier, malgré la présence pacifique de quelques manifestants. C'est le signe d'un bon fonctionnement quand même de notre démocratie. Je remercie la Préfecture de Police pour sa vigilance et la protection rapprochée qu'elle assure depuis des années aux équipes de "Charlie" pour leur permettre de s'exprimer librement. C'est notre démocratie aussi qui est en jeu. Avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche, Jean-Noël AQUA, et une autre du groupe PPCI.

Jean-Noël AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres, mais la liberté d'en avoir une. Elle repose sur le principe de la liberté de conscience et est indissociable de la liberté d'expression. Donc penser, interdire, ou vouloir interdire une représentation de théâtre, qui ne comprend aucun appel à la violence ou à la haine, est une aberration dans notre République. Cette volonté d'interdiction piétine non seulement le principe de liberté d'expression, mais aussi celui de laïcité. Pour nous, communistes, la liberté d'expression est un incontournable à la base de l'émancipation des individus. Il n'y a pas à mégoter sur cette liberté.

C'est vrai, en général, et bien sûr dans la limite de l'appel à la violence et à la haine. C'est vrai particulièrement pour la pièce dont nous parlons sur le texte singulier de Charb.

Son texte vise à fonder l'antiracisme et le respect de l'autre sur la base de valeurs universelles. On peut discuter de tel ou tel point, mais le texte reste un appel qui précisément, parce qu'il met un signe égal entre tous les individus, ne mâche aucune critique, ne cède à aucune facilité.

Pour ces deux raisons, nous voterons le vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, bien sûr nous voterons ce vœu qui est un vœu important. Je voudrais que Mme SIMONNET, même si je le sais parce que je viens de lire "Charlie Hebdo", nous précise quelle était l'organisation qui avait appelé au boycott. Dites-le. C'est intéressant de le savoir.

Mme Danielle SIMONNET. - C'était Solidaires Etudiant-e-s Paris 7. Il y a même eu d'ailleurs U.N.E.F. Paris 7 qui était aussi en soutien de cette démarche. Visiblement, cela provoque un vrai débat dans de nombreuses organisations étudiantes mais il me semble, en revanche, que ni l'U.N.E.F. ni Solidaires, au niveau national, n'ont soutenu la démarche des structures locales de Paris 7.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il n'en reste pas moins que pour un certain nombre d'entre nous, cela fait mal.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 38).

Je vous en remercie.

2018 DCPA 2 - Restauration des fontaines de la Porte de Saint-Cloud (16e). - Demande de subvention auprès de l'Etat.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DCPA 2 relatif à la restauration des fontaines de la Porte de Saint-Cloud.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Ces fontaines Landowski s'appellent "Les sources de la Seine". En ce moment, il faudrait que l'on évite de les remettre en eau trop vite. Néanmoins, c'est un projet que l'on a défendu tous, élus de droite de de la mairie du 16e comme la liste sous les couleurs de Anne HIDALGO en 2014, pour la rénovation de ces fontaines. Cette rénovation n'a pas été retenue dans les arbitrages sur les investissements. Mais elle est revenue au goût du jour grâce au budget participatif en 2016.

Aujourd'hui, on se retrouve avec un projet de délibération qui demande une subvention de l'Etat, début 2018. L'objectif, et j'en suis très heureux, c'est que ces fontaines puissent enfin être remises en eau, et que cette place retrouve sa splendeur. Mais j'aurais souhaité que nous anticipions cette demande, dès le budget participatif de 2016.

Il est dommage que ce projet prenne tant de temps. Cependant, encore une fois, je suis ravi que l'on puisse voir aboutir ce projet d'ici 18 mois, j'espère.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Mes chers collègues, cher Thomas LAURET, merci de vous être inscrit sur ce projet de délibération qui, je l'ai bien compris, vous est cher puisque vous êtes mobilisé avec l'ensemble des élus du 16^e arrondissement, pour proposer la restauration de ces fontaines créées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1937.

Si elles n'avaient pas été retenues dans le cadre du P.I.M., elles ont fait l'objet d'un projet déposé dans le cadre du budget participatif en 2016. Je ne peux que me réjouir que les Parisiens se mobilisent autour de projets de restauration de leur patrimoine et permettent ainsi la restauration de ce type de biens qui, depuis plusieurs années, s'agissant de ces deux fontaines, ne sont plus en eau. Il s'avère que le projet déposé n'était que faiblement instruit. Une fois qu'il a été voté au budget participatif, les services ont dû faire une étude plus précise des besoins, tant architecturaux que de la machinerie interne aux fontaines. C'est pour cela que cela a pris du temps, ce qui est tout à fait normal.

C'est à cette condition, sur la base d'un budget et d'un devis précis, que nous sommes en situation de pouvoir solliciter un financement de la part de la D.R.A.C. Nous n'aurions pas pu le faire si nous n'avions pas fait cette étude préalable. D'où la raison de ce projet de délibération aujourd'hui. Je ne pense pas que l'on puisse considérer que l'on ait perdu de temps.

Les travaux vont être lancés normalement d'ici la fin de l'année. J'espère que nous aurons tous collectivement l'occasion de voir la mise en eau de ces fontaines l'année prochaine. Je vous tiendrai en tous les cas, toutes et tous, informés de ces travaux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DCPA 2).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux dégradations engendrées par la pose de cadenas dits "d'amour".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu non rattaché référencé n° 80 est relatif aux dégradations engendrées par la pose de cadenas dits "d'amour".

La parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Pour être rapide et efficace en cette fin de journée et concernant ce vœu pour la pose des cadenas pour éviter qu'ils ne redeviennent un problème, notamment sur les statues parisiennes, ce qui a tendance à les abîmer malencontreusement, Mme LEVIEUX m'a demandé de supprimer le deuxième considérant, ce que je fais bien volontiers, ainsi que le considérant sur la demande de verbaliser plus, ce qui reviendrait à verbaliser les touristes et cela n'aurait effectivement pas beaucoup de sens.

Le vœu ainsi amendé est que nous émettons le vœu que la Mairie de Paris, comme cela a été fait de façon probante à Rome, crée des espaces et des équipements publics réservés à la pose de cadenas et relance les opérations de prévention auprès des touristes pour en limiter la pose.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci de votre concision, vous avez fait à la fois la question et la réponse. Mais je vais quand même donner la parole à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Je vous remercie.

Nous avons eu effectivement l'occasion de bien commencer à travailler sur ce dossier avec Mme BOULAY-ESPERONNIER. Je l'en remercie.

Nous avons déjà eu l'occasion en Conseil de Paris d'aborder la question des cadenas dits "d'amour". Nous sommes très honorés de cette passion des touristes pour poser ces petits engins. Malheureusement ils viennent pour visiter notre patrimoine qu'ils abîment sans s'en rendre compte et cela continue.

Il y avait le Pont des Arts et le Pont de l'Archevêché. Bruno JULLIARD avait trouvé des solutions et certaines étaient d'urgence compte tenu de la situation. Aujourd'hui, c'est le Pont Neuf et le square du Vert-Galant qui est en situation assez compliquée, et des interventions sont prévues assez rapidement.

La pratique ou cette passion des touristes perdure. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté que l'on pose le cadre d'une réflexion à venir pour essayer de voir si l'on peut relancer à la fois des modalités de communication préventive et dissuasive auprès des touristes, voire de tiers lieux dans la mesure du possible, sans susciter de nouveaux lieux de fixation néanmoins.

Je remercie Mme la Conseillère de son écoute à mes remarques.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 39).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à Noël Rota dit "Helno".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 81 est relatif à une dénomination en hommage à Noël Rota, dit "Helno".

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est avec un grand plaisir que je vous présente ce vœu qui souhaite que Paris rende hommage au chanteur du groupe alternatif "Les Négresses Vertes", Helno, quelque vingt-cinq ans après sa disparition prématurée le 22 janvier 1993 à l'âge de 30 ans.

Helno était un vrai titi parisien. Il aimait le 19e et la rue de l'Ourcq où il avait roulé sa bosse avec son frère jumeau Ritier. Les quartiers populaires de Paris n'avaient pas de secret pour lui et lui avaient donné sa gouaille caractéristique que son public aimait tant et la matière pour les paroles de ses chansons. Il n'a jamais beaucoup aimé l'école. Sa culture, il se l'était forgée dans la rue au fur et à mesure des rencontres.

C'est ainsi qu'il a découvert le rock-and-roll, d'abord d'Eddie Cochran et plus tard la chanson réaliste, mais c'est surtout avec le mouvement punk et son "Do It Yourself" qu'il a trouvé la force de s'embarquer dans l'aventure musicale avec notamment Bérurier Noir, puis en fondant son propre groupe "Les Négresses Vertes".

La musique des "Négresses Vertes" est à l'image de sa vie, un mélange de culture d'échange joyeuse, populaire et festive. Le groupe a d'abord fait ses armes dans les cafés, le métro, les fêtes. Puis soutenu par de nouveaux labels indépendants, un premier album "Mlah" connaît dès sa sortie en 1989 un grand succès : 530.000 disques sont vendus dont 350.000 exemplaires à l'international. Ensuite, le groupe enchaîne, avec un double disque d'or pour l'album "Familles nombreuses".

Ils font partie de la scène du rock alternatif français dont ils ont été un des groupes phare, comme leur ami de la Mano Negra ou les Garçons bouchers. C'est la bande son de la jeunesse rebelle de la fin des années 1980 qui a su toucher un public bien plus large. En témoigne la vitalité d'une chanson comme "Voilà l'été" qui, vingt-cinq ans après, repasse en boucle à la radio dès les premiers rayons de soleil.

Donner son nom à une rue ou simplement poser une plaque au 13, rue de l'Ourcq en sa mémoire serait la juste reconnaissance de son talent qui n'a malheureusement pas eu le temps de s'épanouir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Il était adorable.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Cela ne nous rajeunit pas quand même, parce que "Voilà l'été"... C'était "vachement" bien.

Enfin bref, merci beaucoup à Raphaëlle PRIMET de remettre en lumière cet artiste qui était formidable. Et j'encourage les plus jeunes, parce que j'en vois quelques-uns qui n'étaient pas nés en 1988, à écouter ce genre de groupe punk qui était "vachement" bien.

On est d'accord. Il y a seulement une petite réserve. C'est que compte tenu de la rareté des espaces qui ne sont pas encore dénommés, je vous propose - d'ailleurs j'en ai discuté avec vous, chère Raphaëlle - si vous en convenez, de donner instruction plutôt pour une plaque commémorative au 13, rue de l'Ourcq, où cet interprète magnifique de "Voilà l'été", cet enfant du 19^e arrondissement, a habité. Je pense que ce sera vraiment très bien de le remettre là où il a vécu et de le faire revivre d'une certaine manière.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je crois avoir entendu dans l'intervention de Raphaëlle PRIMET qu'elle était d'accord.

Je mets aux voix, avec grand plaisir, je dois dire, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 40).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à une dénomination en hommage à Claude Cahun.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 82 est relatif à une dénomination en hommage à Claude Cahun.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Je sens que Catherine VIEU-CHARIER va être heureuse parce qu'il s'agit d'honorer la mémoire d'une femme issue de la diversité des genres et d'une artiste reconnue, et parfois un peu méconnue. Il s'agit de Claude Cahun, qui est née Lucy Schwob en 1894 et qui nous a quittés en 1954.

Elle était à la fois écrivain, photographe de la première moitié du 20^e siècle, et elle a été une figure assez liée au mouvement surréaliste. Elle a fait aussi des collaborations avec le monde du théâtre, et notamment avec des grands noms comme Robert Desnos. Puis elle a été bien évidemment quelqu'un qui a été très proche du groupe surréaliste avec André Breton.

C'est vrai que son œuvre est qualifiée de surréaliste parce qu'elle traite de l'ubiquité, de la confusion des genres, de la métamorphose et de l'étrange. Elle a utilisé dans ses photographies son image pour déconstruire les préjugés liés à l'identité, en posant pour l'objectif habillée en femme ou en homme, avec les cheveux longs ou le crâne rasé, avec un visage fortement maquillé ou totalement nue. C'est vrai que sa série d'autoportraits a suscité beaucoup d'intérêt.

Je voudrais signaler que cela a été une artiste qui a eu aussi des rétrospectives dans beaucoup de villes dans le monde, à Londres, Tokyo, Munich ou Paris. Cela reste une artiste peu connue car indépendante, inaccessible, libre et surtout singulière et iconique.

Ce fut aussi une femme engagée politiquement puisqu'elle a fait partie de la Résistance pendant l'occupation allemande de Jersey. Elle a vécu à Paris avec sa compagne, rue Notre-Dame-des-Champs, dès 1922.

C'est vrai que la Maire souhaite soutenir la mémoire L.G.B.T. suite au rapport remis par Jean-Luc ROMERO et qu'il y a aussi la création prochaine du Centre d'archives L.G.B.T. à Paris.

Je pense que Catherine en effet sera très sensible au fait que Claude Cahun sera un modèle, un symbole fort pour les femmes homosexuelles qui souhaitent trouver des modèles d'identification positive dans l'histoire contemporaine ou passée.

Nous souhaitons tout simplement que la Maire attribue le nom de Claude Cahun à une voie publique ou à tout lieu public pertinent qui puisse rentrer en résonance avec son parcours, et surtout avec son œuvre.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, Madame MÉHAL, parce que vous avez été extrêmement complète. Je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez dit.

C'est extrêmement important de faire ré-émerger la mémoire de cette femme que très peu de gens connaissent. Il n'y a qu'une seule rue Claude Cahun en France. Elle est à Nantes. Effectivement, le fait que l'on remette comme cela, en lumière, cette femme, me paraît extrêmement important. Il faut que nous l'honorions non seulement en tant qu'artiste résistante, mais aussi en tant que personne L.G.B.T. C'est très important, vous avez tout à fait raison.

Nous allons soumettre cette proposition de dénomination à l'ordre du jour de la prochaine Commission de dénomination des voies, rues et espaces verts, et je ne doute pas que de nombreux arrondissements seront intéressés pour accueillir la mémoire de cette grande personnalité et que nous vous proposerons un lieu très vite.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 41).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la dénomination "Allée France Gall" dans le parc Monceau (8e).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à France Gall.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose, mes chers collègues, que nous examinions concomitamment le vœu référencé n° 83 relatif à la dénomination "Allée France Gall" dans le parc Monceau, et le vœu référencé n° 84 relatif à une dénomination en hommage à France Gall, qui, je pense, sont assez convergents.

Je commence par donner la parole à Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu voté à l'unanimité au Conseil d'arrondissement concerne la dénomination d'une allée France Gall dans le parc Monceau.

La grande popularité de France Gall depuis les années 1965, où elle remporta le grand prix de l'Eurovision à Naples, et son nom associé à une époque marquante pour la culture populaire française, mérite un hommage de la Ville. France Gall a vécu de nombreuses années dans le 8e arrondissement, auquel elle était très attachée, avec Michel Berger à qui la Ville de Paris a attribué une allée en 2012, dans le parc Monceau. Leur vie familiale et musicale a été très liée : Michel Berger en tant qu'auteur compositeur et France Gall, son interprète.

Aussi, avec des élus du groupe les Républicains et Indépendants, nous émettons le vœu que la Mairie de Paris accepte qu'un hommage soit rendu à France Gall en donnant son nom à une allée du parc Monceau, ou de les

inscrire sur une même plaque en la dénommant "Allée Michel Berger-France Gall", afin de réunir ce couple mythique dans ce célèbre parc de Paris 8e.

Merci beaucoup, mes chers collègues.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Des années 1960 aux années 1990, France Gall aura investi les ondes de sa voix cristalline, presque enfantine. Mais son empreinte sur la musique "pop" française a rayonné bien au-delà des années où, accompagnée de Michel Berger, elle chantait. En effet, l'annonce de sa mort a suscité une vive émotion, alors même qu'elle avait mis fin à sa carrière. Une page se tournait. Comme pour tous ces artistes au talent incontestable, c'était - c'est peut-être un peu moins connu - une grande musicienne à la personnalité remarquable, discrète. Elle n'en était pas moins une femme au grand cœur, investie dans des causes humanitaires.

L'annonce de son départ nous a fait prendre conscience d'une perte et ce, alors qu'elle ne chantait plus depuis 20 ans. Elle a rejoint Michel Berger, Daniel Balavoine, Johnny Hallyday, ces icônes françaises, partie intégrante de notre mémoire collective. Au-delà de l'attachement à sa carrière, les Français ont manifesté de la nostalgie, ce sentiment de regret du temps qui passe auquel on associe les sentiments agréables. "Bonheur, je t'ai reconnu au bruit que tu fis en passant".

Dans cette époque où les mots de proximité et de vivre ensemble sont des incontournables de notre vocabulaire, France Gall s'était fait aimer de tous, car elle n'était pas de ces stars inaccessibles qui ne ressemblent pas à la France. Elle était une personnalité qui rassemble et chantait la vie. Intemporelle, elle aura touché quatre générations et il m'a semblé évident que, dans le respect des désirs de sa famille et soumis à son strict accord, notamment pour le lieu et pour l'équipement, le nom de France Gall puisse être associé à notre capitale. Elle lui avait elle-même rendu hommage en chantant en duo avec Michel Berger "Ça balance pas mal à Paris", "Résiste", "Ella", "Si, maman si", "Enfant star", "Il jouait du piano debout". Des paroles en apparence parfois triviales, transcendées par une voix sans fioritures et une rythmique imparable.

Rendons-lui un peu de ce qu'elle nous a donné par un hommage du Conseil et de la Ville de Paris à l'artiste incontournable qu'elle était.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie Jeanne d'HAUTESERRE et Céline BOULAY-ESPERONNIER d'avoir fait ces deux vœux parce qu'effectivement, France Gall est une très grande artiste. C'est notre génération qui est vraiment touchée, avec la mort de tous ces artistes que vous avez cités, Madame BOULAY-ESPERONNIER.

L'idée du vœu de Jeanne d'HAUTESERRE de réunir France Gall et Michel Berger a effectivement été évoquée en 2e Commission la semaine dernière puisque, vous le savez sans doute, il existe une allée Michel Berger qui a été inaugurée en 2012 dans le parc Monceau. C'est l'allée Est du parc Monceau. Bien évidemment, nous pourrions, comme vous l'avez suggéré, Madame, réunir Michel Berger et France Gall, comme nous l'avions fait pour Simone Signoret et Yves Montand dans le 19e arrondissement, ainsi que Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre dans le 6e arrondissement. C'est donc une tradition de réunir les couples d'artistes ou de résistants. Je pense aussi à Missak et Mélinée Manouchian, etc.

Evidemment, il reste à proposer cela à Raphaël HAMBURGER, le fils de Michel Berger et de France Gall, à recueillir son accord. Bien évidemment, c'est un avis favorable que je donne sur les deux vœux, en étudiant particulièrement la proposition de Mme d'HAUTESERRE.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 42).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 43).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Jean d'Ormesson.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à un autre illustre inconnu : Jean d'Ormesson, il s'agit du vœu référencé n° 85.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Qui était réellement Jean d'Ormesson ? Qui se cachait vraiment derrière ce personnage médiatique dont les yeux pétillaient autant que les paroles ou les écrits ?

C'était, d'abord, on a tendance à l'oublier, un Parisien. Il naquit en effet à Paris au 97, rue du bac, le 16 juin 1925, dans une famille de conseillers d'Etat, d'ambassadeurs de France et de parlementaires. Toute sa vie fut parisienne puisqu'il vécut sans interruption à cette même adresse, au cœur de ce Paris qu'il aimait tant et dont il suivait l'évolution et le développement avec un intérêt tout particulier. Ces études furent également parisiennes : Hypokhâgne, Khâgne à Henri-IV et ensuite, Normale Sup'.

C'était, ensuite, avant tout, un écrivain. Certains diraient un écrivain classique, maniant la langue française comme personne, avec un côté parfois suranné, mais respectueux de nos traditions de la langue, descriptive et subtile. 44 ouvrages pour une vie littéraire qui était sa vocation et où la philosophie n'était jamais éloignée, lui qui en était agrégé. Jean d'Ormesson conquiert la célébrité littéraire en deux romans au début des années 1970, avec "La Gloire de l'Empire" et surtout, "Au plaisir de Dieu".

Dans la foulée, il entra le 18 octobre 1973 à l'Académie française au fauteuil n° 12, celui de Jules Romain, auquel il succéda, pour être le benjamin de l'Académie à 48 ans. Jusqu'à sa mort, ses livres ont tous bénéficié d'un accueil exceptionnel. Il brilla dans les médias de tous ses feux, charmant, provoquant, multipliant les bons mots ou les expressions subtiles. Loin d'un écrivain reclus coupé des réalités, il n'eut de cesse d'assurer la promotion de la littérature française, pas seulement la sienne, à commencer par son cher Chateaubriand.

C'était, enfin, un spectateur engagé, selon la formule de Raymond Aron. Il s'était engagé politiquement à plusieurs reprises, engagé dans les évolutions de la société de manière parfois surprenante pour celui que ses adversaires, peu nombreux, décrivaient parfois comme un aristocrate du XVIIIe siècle égaré au XXe. En réalité, Jean d'Ormesson était un humaniste.

C'était, enfin, un amoureux : un amoureux de Paris, un amoureux des îles, un amoureux de Venise, un amoureux de la poésie, un amoureux des femmes. Ces quelques phrases en témoignent, et je me permets de les citer : "Qu'ai-je donc fait ? J'ai aimé l'eau, j'ai aimé la lumière, le soleil, les matins d'été, les ports, la douceur du soir dans les collines. J'ai trouvé la vie très belle et assez longue à mon goût. J'ai eu de la chance. Merci".

Merci à vous toutes et tous de célébrer Jean d'Ormesson à Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER, qui, je n'en doute pas, ne manquera pas de citer Jean Ferrat.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - D'abord, je voudrais remercier Jérôme DUBUS qui a magnifiquement résumé, ce n'est pas si simple, la vie de Jean d'Ormesson, cet homme exceptionnel, cet être tout à fait délicieux. Bien évidemment, ce sera un avis favorable.

Je voudrais juste rappeler une contrainte technique que nous avons à Paris. C'est qu'il existe déjà une rue d'Ormesson qui rend hommage à l'un des ancêtres de Jean d'Ormesson, Henri Lefèvre d'Ormesson, qui était contrôleur des finances au XVIIIe siècle et la rue s'appelle rue d'Ormesson.

Pour ne pas créer de confusion au niveau des adresses postales, nous ne pourrions pas dénommer une rue au nom de Jean d'Ormesson, ce qui est fort dommage, mais, évidemment, nous allons chercher un lieu, notamment un équipement public culturel et moi, je verrais bien une bibliothèque. Il va falloir trouver quelque chose de ce point de vue ou éventuellement un jardin. Enfin quelque chose qui ne crée pas de confusion.

Je suis convaincue, comme vous, qu'un hommage de la Ville de Paris à cet académicien de renom, qui a marqué la vie littéraire et, d'une certaine manière, philosophique de ces dernières décennies, est plus que mérité.

Nous le voulons tous avec force dans cet hémicycle.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - On va donc privilégier un contrôleur des finances à un écrivain ?

Bon, écoutez, en tout cas, l'avis est favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 44).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Françoise Dorin (17e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous changeons de style littéraire et nous passons à Françoise Dorin, avec le vœu référencé n° 86.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Les écrivains, mais cette fois-ci c'est une femme, Françoise Dorin. Et si on essaie de la célébrer, c'est parce qu'elle naquit dans le 17e arrondissement, elle a longtemps vécu dans les Batignolles au 5, rue des Batignolles pendant des années.

Françoise Dorin était née le 23 janvier 1928. Elle est décédée récemment, le 12 janvier 2018. Elle était la fille du chansonnier René Dorin qui, paraît-il, était très célèbre. Moi, je ne sais pas qui était René Dorin, mais voilà. Françoise Dorin commença sa carrière comme comédienne avec Michel PICCOLI et Roger Hanin, puis travailla pendant trois ans avec son père au théâtre des Deux Ânes. Elle composa ensuite de nombreuses chansons, comme vous le savez, pour Charles AZNAVOUR, pour Guy MARDEL, que l'on a oublié, pour Dalida, pour Patachou, pour Mireille MATHIEU, pour Claude François, pour Juliette GRÉCO.

Elle monta sa première pièce de théâtre en 1967, qui s'appelait "Comme au théâtre". Ensuite, elle passa comme écrivaine. A partir des années 1970, elle écrit de nombreux romans, 23 romans, dont le grand succès de librairie "Les Vendanges tardives", en 1997, et une vingtaine de pièces de théâtre. Elle se retira de la vie publique en 2008, atteinte d'un cancer qui, malheureusement, l'emporta tout récemment au mois de janvier.

C'est un multi-compositeur, extrêmement créative puisqu'elle a touché un peu à tout, des chansons, du théâtre, des romans. C'est une femme assez étonnante qui a terminé sa vie à Courbevoie.

Nous souhaiterions, et je crois que le maire du 17e, Geoffroy BOULARD, a écrit en ce sens, qu'une rue ou qu'une plaque soit apposée dans le 17e arrondissement en la mémoire de Françoise Dorin.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Catherine VIEU-CHARIER. Nous aurons ensuite une explication de vote.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - D'abord, je vous remercie, Monsieur DUBUS, et je n'ajouterais rien à ce que vous venez de dire.

Simplement, effectivement, qu'elle est née le 23 janvier 1928 dans le 17^e arrondissement et a vécu toute son enfance au 5, rue des Batignolles.

Ainsi, cette proposition tombe très bien dans le cadre de la finalisation du quartier de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et je pense que nous n'aurons aucune difficulté à trouver une rue pour Françoise Dorin.

Avis favorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote d'Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - A demi-mot, Monsieur le Maire. Il est tard, d'autant que tout a été dit.

Pour dire qu'évidemment nous voterons le vœu présenté par Jérôme DUBUS. Comme il l'a rappelé ainsi que vous, Madame la Maire, il va également dans le sens d'un courrier que le Maire du 17^e, Geoffroy BOULARD, vous a adressé avec l'hypothèse qu'une rue de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" puisse avoir le nom de Françoise Dorin.

Nous voterons évidemment le vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 45).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 3^e Commission.

Monsieur Claude DARGENT, vous êtes son président et vous avez la parole.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons un peu changer de registre. Chers collègues, les travaux de la Commission ont débuté par la présentation par Pénélope KOMITÈS du bilan de l'ouverture nocturne des parcs. Dans l'édition 2017, c'était en effet, vous vous en souvenez, un engagement pris lors d'un vœu en Conseil de Paris cet automne.

Il s'est avéré que la fréquentation a été moindre en 2017 que l'année précédente, sans doute à cause de la météo et d'une ouverture sur une amplitude moins grande. Les incidents et les dégradations, il faut s'en réjouir, ont été peu importants. Pour 2018, il n'y a pas encore de propositions faites concernant les parcs qui seront ouverts, mais un appel à projets a été lancé pour qu'il y ait des activités.

Nous avons eu un débat. Philippe GOUJON s'est exprimé en indiquant son hostilité à l'ouverture nocturne de certains parcs, tandis que de son côté François DAGNAUD se félicitait de cette opération et de l'amélioration obtenue en matière de nettoyage des espaces pour le matin.

Pénélope KOMITÈS a ensuite mis en avant un projet de délibération qui crée le "Balcon vert" dans le 10^e arrondissement et le DEVE 14 pour un appel à projets pour la mise en place de ruchées dans les jardins et les cimetières.

Christophe NAJDOVSKI, ensuite, a cité le projet de délibération SG 1, qui va permettre d'expérimenter auprès d'agents volontaires le déploiement de la plateforme intermodale de déplacements domicile/travail.

Ensuite, cette 3e Commission s'est poursuivie par la présentation de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la politique parisienne en matière de propreté, avec également la présentation par deux Parisiens membres du panel du rapport des conférences citoyennes et par deux représentants du Conseil parisien de la Jeunesse de leur rapport. Nous en avons déjà longuement traité, je n'y reviens pas.

Mao PENINOU, pour sa délégation, a présenté le projet de délibération DPE 2 qui permet la modification des modalités d'organisation du travail des personnels ouvriers et techniques du Service technique de la propreté de Paris et le DPE 3 qui permet la fixation de modalités d'organisation du travail pour les mêmes personnels affectés à l'atelier Villette-Delesseux.

Didier LE RESTE s'est enquis du bilan de l'extension de la période qui avait été déjà expérimentée et Mao PENINOU a précisé que le volontariat avait fonctionné tout à fait positivement.

Ensuite, Célia BLAUDEL a mis en avant le projet de délibération SG 2, le Fonds Vert de Paris qui permettra de lever des fonds pour investir et qui sera géré par "Demeter". A ensuite été évoquée le DPE 9, la révision du contrat d'objectifs du Service public de l'eau de Paris et le DEVE 39, qui organise une subvention et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence parisienne du climat.

Enfin, Colombe BROSSEL a mis en avant les subventions pour les associations dans les quartiers populaires, inscrites dans deux projets de délibération. Ce sont des conventions pluriannuelles d'objectifs, ce type de conventionnement progressant et représentant maintenant 75 % des subventions pour les quartiers populaires en politique de la ville.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

2018 DEVE 39 - DLH - Subvention (559.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence parisienne du climat.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous commençons par le projet de délibération DEVE 39 - DLH et l'amendement technique n° 148 qui y est rattaché.

Madame BLAUDEL, l'amendement technique est ?

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Technique !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait !

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 148 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 148 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 39 - DLH ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DEVE 39 - DLH).

2018 DPE 9 - Révision du contrat d'objectifs du Service public de l'eau de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPE 9 : il s'agit de la révision du contrat d'objectifs du Service public de l'eau de Paris.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'eau comme bien commun de l'humanité mérite bien un service public. Nous le savons depuis Jaurès, le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Alors même qu'Emmanuel MACRON et sa République entendent bien casser et réduire ces services publics, il n'est pas superflu de le rappeler : les services publics assurent la cohésion et l'ambition sociale de notre République ; ils sont les seuls à même de prendre avant tout en compte les besoins et l'intérêt des populations.

C'est la philosophie qui a sous-tendu à la municipalisation de l'eau en 2010 et, huit ans après, le service public a effectivement fait la démonstration de ses atouts. Après huit ans d'exercice, la régie publique a amélioré la qualité de l'eau versée aux usagers et a réduit le coût de celle-ci. Le rapport de la Cour des comptes le démontre bien : ce moindre coût est lié à l'absence de rémunération des actionnaires.

Avec le projet de délibération qui nous est proposé, la Ville ajuste à la marge le contrat d'objectifs de la régie. Il prend en compte la maintenance des fontaines à boire, ainsi que les prestations relatives au service de défense extérieure contre l'incendie. Nous actualisons également l'évaluation de la régie qui permet de rendre compte précisément de tous les avantages de cette régie publique.

Par ce projet de délibération, nous poursuivons le développement du modèle intégré de gestion de l'eau. Comme il est rappelé en conclusion du projet de délibération, nous développons ainsi un service public visant, je cite : "L'accès à l'eau pour tous, la protection de la ressource et la gouvernance citoyenne, les fondamentaux d'un service public à la gestion équilibrée et performante au bénéfice de l'ensemble des usagers".

Si nous ne pouvons qu'approuver tous ces objectifs, il me paraît important d'ajouter un objectif qui est, de mon point de vue, loin d'être anecdotique pour un service public. En effet, un service public se définit grandement et se démarque particulièrement des conditions de travail qui sortent des logiques purement marchandes du secteur privé. C'est précisément cette organisation et cette finalité, différentes du service public, qui motivent grandement l'engagement de ses agents. Il est dommage que ce point soit dans l'angle mort des objectifs tels qu'ils sont écrits, d'autant que - vous le savez - nous avons trois interrogations sur l'avenir de la régie.

J'avais signalé ces trois points d'inquiétude sur ce sujet, qui sont toujours d'actualité. Tout d'abord, le nombre de salariés : puisque la régie vise la réduction, à terme, du nombre de salariés, cela paraît contradictoire, si nous voulons par ailleurs étendre les missions de la régie, et donc nous serons particulièrement vigilants, à l'avenir, sur la masse salariale.

Ensuite, nous sommes toujours préoccupés par la protection des salariés par rapport à l'amiante, ce que le rapport de la Cour des comptes avait souligné.

Enfin, le dialogue social et la non-discrimination dans l'entreprise sont, bien sûr, des points auxquels nous accordons de l'intérêt. Le Défenseur des droits a épingle la régie pour un cas de discrimination syndicale et nous ne pouvons pas nous satisfaire de la réponse actuelle de la régie.

Nous saluons toujours la démonstration que la régie "Eau de Paris" fait chaque jour de tout l'intérêt d'une gestion publique de l'eau pour les usagers, mais nous restons extrêmement vigilants sur la dimension salariale de l'entreprise, car un service public se définit aussi sur la différence sur le lieu de travail.

Nous voterons donc bien évidemment ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je ne vois pas Jérôme GLEIZES.

La parole est donc à Célia BLAUDEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que Jean-Noël AQUA a largement bien résumé ce projet de délibération qui, effectivement, revient sur l'ajustement fait du contrat d'objectifs au vu des nouvelles missions confiées à "Eau de Paris".

J'en viendrai donc aux éléments de réponse, suite aux questions de Jean-Noël AQUA, dont je connais bien les points de vigilance, puisque nous les avons évoqués à plusieurs reprises au conseil d'administration.

Je redis très simplement, ici, que sur le point de l'amiante la situation actuelle, est tout à fait maîtrisée, d'un point de vue de la sécurité, notamment dans nos relations avec la Direction de la Propreté et de l'Eau, à la fois pour les personnels d'"Eau de Paris", mais aussi pour les personnels de la Ville de Paris qui travaillent en égouts et qui sont directement concernés.

Enfin, sur les questions des relations sociales au sein de l'entreprise, je ne reviendrai pas ici dans ce Conseil sur des cas personnels. Vous savez qu'il y a une question épinglée par le Défenseur des droits pour des situations relatives au passé de l'opérateur, c'est-à-dire au prédécesseur de la régie, situation qui, pour le coup, est tout à fait maîtrisée, sur laquelle je serai ravie d'échanger avec vous, mais en dehors de cette instance.

Rappelons aussi qu'"Eau de Paris" s'est vue renouveler hier ses certifications, notamment en termes d'égalité-équité au sein de l'entreprise.

J'en profite pour redire ici ma fierté d'être la présidente d'"Eau de Paris", de travailler au quotidien avec ses agents, comme vous l'avez dit, qui sont extrêmement mobilisés, notamment dans le cadre de cet épisode de crue.

Effectivement, à Paris, au-delà même de la définition du service public, je crois que l'on a réussi à définir ce qu'est une entreprise publique à l'aune du XXI^e siècle, qui ne se résume pas à rémunérer les actionnaires en sonnant et trébuchant, mais qui travaille pour les Parisiens et les générations futures, et qui invente le service public et, j'en suis sûre, fera matière de référence dans les années qui viennent.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 9).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la désimperméabilisation pour lutter contre les crues.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose que nous examinions les trois derniers vœux de Célia BLAUJEL, les vœux n^{os} 87, 88 et 89, puis nous interrompons la séance pour vous permettre d'essayer de rentrer chez vous.

Le vœu n° 87 est relatif à la désimperméabilisation pour lutter contre les crues.

La parole est à Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Monsieur le Maire, la Ville de Paris est globalement minérale. Les revêtements asphaltés des trottoirs emmagasinent les rayonnements solaires, accentuent le phénomène d'îlot de chaleur et empêchent l'eau de s'infiltrer. Les graves crues qui touchent la France et les crues de la Seine nous montrent qu'il est de plus en plus urgent d'agir. Notre plan Climat, voté à l'unanimité, nous donne les possibilités pour agir.

Les zones végétalisées sont indispensables pour permettre de filtrer les eaux pluviales et prévenir les inondations. L'APUR recommande d'ailleurs la création de tranchées drainantes plantées, ou noues, sur l'espace public pour capter les eaux de ruissellement sur l'espace public.

Le groupe Ecologiste émet donc un vœu pour que soient mises en œuvre la désimperméabilisation et la végétalisation accrues de notre territoire. Nous demandons que la DEVE, la DVD et la DU fassent un inventaire des lieux sur les berges de la Seine qu'il est possible de désimperméabiliser et de végétaliser ; que la création de noues soit systématisée dans les aménagements urbains ; qu'un calendrier d'actions de désimperméabilisation de ces lieux soit défini et soit communiqué en troisième commission ; et que l'agence de l'Eau présente un point d'étape de sa stratégie d'adaptation au changement climatique lors d'un prochain comité de bassin.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Si les Républicains du 19e pouvaient rester discrets dans leurs éclats de rire...

La parole est à Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, et merci, Madame MOREL, pour ce vœu qui me permet de, très rapidement, compléter le débat que l'on a pu avoir au moment des questions d'actualité pour préciser que la politique de prévention des crues est bien liée à deux piliers : la question des grandes infrastructures, mais aussi les dispositifs de prévention écologique des crues, en d'autres termes, réfléchir à la question des préservations des zones naturelles en amont, en luttant contre l'étalement urbain ou en préservant les zones humides, mais aussi bien dans notre monde urbain.

C'est une réflexion qui est la nôtre à Paris, mais qui est aussi celle de tous les acteurs du bassin, sous l'égide du préfet de bassin, comme le mentionne votre vœu.

Je suis donc évidemment très sensible à toutes les demandes mentionnées dans votre vœu et, si vous en étiez d'accord, simplement en faisant un petit amendement pour modifier le deuxième attendu, pour qu'il soit rédigé de la manière suivante : "pour que soient systématiquement étudiés les projets de noues dans les aménagements urbains", je rendrai un avis favorable sur ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait, je vous remercie.

Je mets donc... avec amendement ou sans amendement ?

L'amendement est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 46).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la votation citoyenne sur les véhicules thermiques.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la votation citoyenne sur le Plan Climat Air Energie.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux référencés n^{os} 88, 89 et 89 bis, qui sont tous trois relatifs à la votation citoyenne sur les véhicules thermiques.

Je donne la parole à MENGUY, puis M. AZIÈRE.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, PENINOU.

(Rires).

Non ? Ah, pardon !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Alors, je le refais : "à M. MENGUY, puis M. AZIÈRE".

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Au temps pour moi, Monsieur PENINOU.

(Rires).

C'est de sa faute !

Mes chers collègues, lors de ses vœux, la Maire...

C'est très compliqué d'enchaîner !

La Maire de Paris a annoncé qu'au printemps, elle organiserait une votation citoyenne, un référendum parisien, pour solliciter les suffrages des habitants, à partir de 15 ans, d'ailleurs, dans les lycées, sur son choix de la réduction et la suppression de certaines catégories de véhicules thermiques.

Même si on peut partager, sur le fond, certaines de ses orientations, on s'interroge : d'abord sur les modalités pratiques de cette organisation et de cette votation, mais, surtout, pourquoi la Maire de Paris ne l'a pas fait avant sur d'autres sujets tout aussi importants, comme les Jeux Olympiques, la fermeture des voies sur berge, voire la révision des rythmes scolaires.

A n'en point douter, arrivant à mi-mandat, la Maire de Paris cherche ici, non pas une réponse sur le fond, puisqu'elle a souvent assumé des décisions qui n'étaient pas toujours populaires, mais cherche bien à se relégitimer politiquement auprès des Parisiens.

Nous souhaitons par ce vœu, au moins, que les conseillers de Paris, élus et représentant les habitants, les Parisiennes et les Parisiens, puissent débattre, délibérer et voter par le biais d'un projet de délibération sur les modalités pratiques d'organisation de cette consultation qui, je le crois, doit être transparente dans ses modalités, dans son fonctionnement ; doit être, évidemment, encadrée juridiquement, pour ne pas prêter le flanc à des soupçons d'illégalité ; et surtout, doit être actée par la représentation pour que nous puissions voir comment cette votation serait, certes, politique, mais pourrait porter ses fruits sur le fond.

Nous ne voulons pas que cela soit décidé, dans le bureau de la Maire de Paris, avec son cabinet, en catimini, parce que ce serait un premier écueil à une démarche démocratique, mais nous considérons, nous, qu'elle est uniquement politique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Eric AZIÈRE. Trois minutes.

M. Eric AZIÈRE. - Je vais défendre mon vœu en même temps et m'exprimer sur celui de l'Exécutif.

J'avais moi aussi compris, dans les déclarations de la Maire de Paris, qu'elle souhaitait, un dimanche de printemps, faire cette votation citoyenne sur les orientations du plan Climat-Air-Energie de Paris.

Ma crainte, c'est ce qu'exprimait ce vœu, c'est que cette votation enferme dans le périmètre parisien des conditions particulières plus contraignantes, la métropole a dit plus ambitieuses, elle a raison, que nous avons adoptées d'ailleurs, ce n'est pas du tout une remise en cause de ces conditions, mais qui sont la fin de la mobilité diesel en 2024 et de tout moteur thermique en 2030.

Je me disais, dans mon for intérieur, partagé par les membres de mon groupe, que nous allions encore enfermer cette problématique dans un petit entre soi parisien, provoquant de la part des concitoyens de la métropole, une réaction sans doute désagréable parce qu'ils ont le sentiment, depuis quelque temps, que tout est fait par provocation. On a bien ressenti, au moment de l'interdiction de circulation sur les voies sur berges, à quel point cette mesure de circulation avait eu un impact sur l'ensemble de la métropole.

Il faut que l'on réalise un jour que l'on est une ville centre, que l'on réalise que l'on est un cœur de métropole. Toute décision sur ce plan ne peut pas être prise comme cela, sans considération de nos concitoyens métropolitains, surtout à l'heure où nous montons dans le train de la construction métropolitaine. Nous ne voulons pas donner le sentiment que les Parisiens voyagent en première classe et le reste de la banlieue en seconde classe.

C'était toute l'orientation de ce vœu, que je maintiens, bien évidemment, parce que c'est quand même ce que j'ai compris des déclarations de la Maire de Paris.

Cependant, je lis avec intérêt le vœu de l'Exécutif. Et là, je ne lis plus la même chose. Donc je m'interroge. Il y a un flou. Quand il y a un flou, il y a un loup. Ceci va nous permettre de nous abstenir sur le vœu de l'Exécutif.

Le vœu de l'Exécutif propose la mise en œuvre d'une plateforme Internet pour faire la pédagogie la plus large, pour populariser les actions et les mesures du Plan Climat Air Energie de Paris, dont acte, et une campagne d'information pédagogique et de mobilisation. Seulement, la votation citoyenne, d'un seul coup, se fera sur l'engagement et l'implication nationale des Parisiens pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Cela n'est plus du tout la même chose. Entre les deux, les contraintes ne sont pas les mêmes, le calendrier n'est pas le même, les modalités que nous avons choisies à Paris ne sont pas celles de l'Accord de Paris sur le climat. L'Accord de Paris sur le climat est internationalement reconnu. Il baigne dans un humanisme absolu.

Du coup, la question qui peut se poser de savoir s'il faut dépenser beaucoup d'argent sur cette votation citoyenne consensuelle et poser la question aux Parisiens "voulez-vous que le ciel soit bleu et que l'herbe soit verte en 2050", à mon avis, cela ne demande pas de dispositif particulier. Me voilà donc rassuré sur la votation citoyenne, mais encore une fois, comme tout cela est un peu contradictoire, je maintiens mon vœu et nous nous abstiendrons sur le vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Mme Célia BLAUDEL pour vous répondre.

Il y aura ensuite une explication de vote de Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Explication de vote aussi de Jean-Baptiste MENGUY.

Après, un appel de ma part à laisser tranquille la grand-mère de Martine AUBRY.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Il est tard...

Ce processus de votation s'inscrit dans la dynamique qui a été celle d'élaboration du nouveau Plan Climat parisien, processus qui a été très long puisque nous sommes à un an et demi de travail sur ce sujet. Dès le départ, notre volonté a été d'entrer dans une concertation très large de l'ensemble des parties prenantes parisiennes et ne pas seulement faire ce travail avec les représentants que nous sommes des Parisiens. Maintenant, après un temps de vote, nous arriverons, effectivement, à ce temps de votation.

L'idée, comme je le disais, c'était d'associer très largement les Parisiens à cette démarche parce que cela fait tout à fait écho à notre culture politique pendant cette mandature. Mais il y a aussi une volonté d'embarquer avec nous les Parisiens dans un engagement collectif, pour faire face à cet enjeu majeur qu'est le dérèglement climatique.

Je ne le répèterai jamais assez souvent ici, nous n'avons, avec nos décisions au sein du Conseil de Paris, de prise que sur seulement 20 % des émissions de gaz à effet de serre de notre territoire. 80 % d'entre elles nécessitent une co-construction de l'action. C'est bien sur ce mode que nous avons construit le Plan Climat que vous avez adopté, qui est de dire qu'il y a un volet très fort de politiques publiques, parce que c'est notre travail à nous d'engager ces politiques structurelles. Mais un pan important du Plan Climat est d'emmener dans une dynamique collective, du citoyen à la grande entreprise, au quartier, au territoire métropolitain, à des coopérations qui vont bien au-delà.

C'est sur ce modèle qu'est construit le projet de la votation citoyenne avec un temps de sensibilisation, car il a été demandé - et attention je vais dire un gros mot dans ce Conseil, mais cela a été une des mesures phares demandées lors de la Conférence citoyenne qui s'est tenue en septembre 2016 sur ce sujet - un temps de sensibilisation autour des enjeux du dérèglement climatique. Cette étape sera suivie par un temps de sollicitation des Parisiens, à la fois pour leur faire connaître ce Plan Climat et pour engager des Parisiens dans cette dynamique.

Pardonnez-moi, Eric, sur cette question, si, en fait Plan Climat de Paris et la COP 21, c'est la même chose. La COP 21 et l'Accord de Paris prévoient que l'on entre dans une vision de neutralité carbone au milieu du siècle. Cela, c'est l'engagement politique pris par la COP 21. L'objectif du Plan Climat de Paris est de faire de Paris une ville neutre en carbone, 100 % énergie renouvelable en 2050, sauf que nous définissons un plan d'action avec une première étape à 2030. L'objectif du Plan Climat, c'est cela. On soumettra ces différentes mesures.

Du coup, on y reviendra. En tout cas, sur le sujet qui nous occupe ce soir, je vous propose à tous de retirer vos vœux. Eric AZIÈRE, nous sommes aussi à l'échelle parisienne, la Métropole a également adopté un Plan Climat extrêmement ambitieux, et on travaille très bien avec elle. Qui sait si la métropole prendra aussi l'initiative, mais je crois que ce n'est pas à nous de le décider ici.

Quant à M. Jean-Baptiste MENGUY, je fais une demande similaire parce que ce vœu donne des éléments de réponse aux questions que vous soulevez. Je viendrai bien évidemment devant les groupes qui me solliciteront pour exposer plus en détail ce dispositif, qui sera organisé en lien très étroit avec les mairies d'arrondissement.

Nous nous retrouverons au mois de mars pour le deuxième vote définitif sur le Plan Climat, et je ne doute pas que nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il va être bien, le Conseil du mois de mars.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour une explication de vote.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre ville est décidément bien innovante et volontariste en matière écologique. Je parlerai du vœu de l'Exécutif qui nous invite à réfléchir à nouveau sur le Plan Climat et la nécessaire implication des citoyens pour le mettre en œuvre.

C'est une réelle avancée pour impliquer les citoyens qui, j'en suis sûr, seront très intéressés par un sujet si politique. Nous voterons pour ce vœu.

Nous avons par ailleurs plusieurs interrogations sur la manière dont elle sera conduite. Il nous paraît important d'être associés à la conception de cette votation et au questionnaire destiné aux Parisiens.

La tâche sera complexe, car le Plan Climat présente un large éventail de mesures interdépendantes. Il s'agira notamment de le mettre à la portée des citoyens et de faire œuvre de pédagogie.

Mais, nous n'oublions pas non plus que les habitants sont tant des individus, des citoyens, mais aussi des travailleurs. Il nous semble intéressant d'impliquer, au-delà des citoyens, les acteurs économiques.

Pour conclure, permettez-moi à cette heure-là de citer Karl Marx, en l'année de son bicentenaire : "Le libre développement des individus est la condition du libre développement de tous", une idée décidément intemporelle.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Karl Marx et le Plan Climat, il fallait trouver tout de même.

Monsieur Jean-Baptiste MENGUY...

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très gêné par le vœu de l'Exécutif, parce que je ne pense pas qu'en tant qu'élu on puisse s'engager sur des propositions qui ne sont pas chiffrées sur le coût que cela implique pour la collectivité, sur les modalités pratiques et juridiques de ce qui est proposé.

Organiser une votation dans les lycées, c'est de la compétence de la Région. Que va dire la Région ? On ne peut pas s'engager avant d'avoir sollicité nos partenaires.

Faire voter les lycéens à partir de 15 ans, cela veut dire comment on organise ce fichier de votants. Les votants devront-ils émarger ? Auquel cas, la Ville se constitue un fichier de mineurs.

Ils ne devront pas émarger ? Cela veut dire que la votation ne sera pas encadrée.

Dernière chose, Madame Célia BLAUJEL, vous disiez que vous vouliez embarquer les Parisiens. Les embarquer, ce n'est pas les mener en bateau.

A partir du moment où la Maire de Paris s'engage politiquement, ce qu'elle n'a pas fait sur d'autres mesures phares de sa mandature, nous demandons qu'elle assume et prenne ses responsabilités individuelles, pas que collectives, si cette votation était négative.

Monsieur AQUA a cité Karl Marx, j'ai plutôt l'impression qu'Anne HIDALGO veut mettre en place une espèce de référendum gaullien. Chacun ses références, mais dans ces cas-là il faudra qu'elle en tire toutes les conséquences.

Si cette votation n'est pas encadrée juridiquement, si cette votation n'a pas le nombre de votants suffisant et satisfaisant compte tenu des enjeux, voire si cette votation a un résultat négatif pour la Maire de Paris, alors elle devra prendre ses responsabilités individuelles et remettre son mandat au service des Parisiens.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - J'ai compris que le vœu du groupe UDI-MODEM était maintenu. Le vœu du groupe LRI aussi.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets, enfin, aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 47).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous remercie d'être restés si tard et avec ce temps. J'en profite pour remercier évidemment les agents du service du Conseil de Paris en leur souhaitant de pouvoir rentrer chez eux dans les conditions difficiles de circulation en Ile-de-France, actuellement.

Nous reprendrons demain matin, par l'examen du projet de délibération DDCT 3 - DAC - DJS - DFPE - DPSP, il faut au moins tout cela !

Bonne soirée !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 6 février 2018 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le mercredi 7 février 2018 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Frédéric HOCQUARD, adjoint).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Bonjour à tous.

La séance est reprise.

2018 DDCT 3 - DAC - DJS - DFPE - DPSP - Subventions (666.915 euros), 31 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 31 associations pour le financement de 80 projets sur les quartiers populaires.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons donc reprendre la séance en examinant le projet de délibération DDCT 3 relatif à l'attribution de subventions, 31 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 31 associations, pour le financement de 80 projets sur les quartiers populaires.

La parole est à Mme Virginie DASPET.

Mme Virginie DASPET. - Bonjour à tous. Bravo d'être arrivés à l'heure ou presque. Merci Colombe BROSSEL d'être là. C'était le challenge du matin.

Je vais être assez brève, même si mon intervention va concerner deux projets de délibération, le premier municipal, le DDCT 3, et le second, départemental, le DDCT 1 G.

Ces deux projets de délibération vont permettre de financer quasiment 100 projets associatifs en faveur de nos quartiers populaires. 80 pour ce qui concerne la Commune, et 19 pour le Département. C'est une bonne nouvelle pour les quartiers concernés, puisque ces projets visent à améliorer les conditions sociales et le cadre de vie de leurs habitants et réduire les inégalités entre les territoires de la Ville.

C'est une bonne nouvelle également pour les associations, puisque nous le savons tous ici, elles vivent aujourd'hui un contexte pour le moins difficile du fait des baisses de financement de l'Etat à la politique de la ville

décidées abruptement pendant l'été dernier, qui ont aussi été aggravées par la mise en œuvre de la politique gouvernementale de suppression des emplois aidés.

Or, justement, notre projet parisien en faveur des quartiers populaires s'appuie beaucoup sur les associations. Il est incarné à travers le contrat de ville qui nous lie jusqu'à 2020 et ses déclinaisons au projet de territoire.

Bien évidemment, sans nos associations de quartier notamment nous n'arriverons pas à le mettre en œuvre. Adopter ces deux projets de délibération dès notre première séance annuelle du Conseil de Paris est un signe fort envoyé aux acteurs locaux. Au total, les deux projets de délibération représentent un montant de 824.515 euros.

Ce qu'il est surtout intéressant de noter, c'est que ce sont des financements qui interviennent dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs, C.P.O. C'est un signe encore plus fort donné par la Ville aux associations, puisque c'est un signe de confiance dans leur action et c'est aussi le signe de notre engagement pour le respect du contrat de ville que nous avons construit ensemble avec les habitants.

Pour faire un petit retour, ce mode de financement via les C.P.O. a pour but non seulement de simplifier les démarches des associations, mais aussi et peut-être surtout de les sécuriser et de stabiliser leur action dans le temps, en leur permettant de développer des actions pérennes avec des projets qui sont soutenus normalement pendant trois années.

Ce n'est pas juste une formalité ou une modalité technique, c'est un véritable choix politique. D'ailleurs, cela correspond aux engagements que la Maire de Paris avait pris à travers sa dernière communication sur les associations.

Si je ne me trompe pas, Mme BROSSEL me corrigera, depuis 2016 nous avons engagé une quarantaine de conventions. Elles associent à la fois les financements politiques de la Ville et les crédits de 10 autres services ou directions.

Aujourd'hui, avec ces deux projets de délibération, nous sommes en phase d'avenant. C'est simplement une reconduction de conventions qui avait été engagées. Justement, je vais en profiter pour interroger l'adjointe en charge sur ce qui est prévu dans les mois à venir sur la potentialité de conclure de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs, que ce soit au niveau de la politique de la ville dans le cadre d'appel à projets, ou éventuellement sur d'autres directions, voire notamment comment cela pourrait s'étendre à des directions ou services qui ne sont pas mobilisés aujourd'hui.

Je vais m'arrêter à ce niveau, après cette question, et vous inviter en attendant les suites, à voter ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à l'adjointe en charge, Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Madame DASPET, pour votre intervention. Ces deux projets de délibération proposent le financement et les avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs de 31 associations qui interviennent en quartier populaire.

Grâce à ces C.P.O. ce sont donc plusieurs centaines de milliers d'euros que la Ville peut verser dès ce début d'année. Cela n'est pas rien dans la vie d'une association. C'est un effort évidemment de simplification et de sécurisation.

Cet effort va se poursuivre pour deux raisons. D'abord, parce que l'an dernier, une communication de la Maire de Paris nous fixait à nous tous, dans l'Exécutif, des objectifs ambitieux en termes de réalisation de C.P.O., et que la politique de la ville, parce que c'est finalement une partie de son rôle, a été un beau laboratoire d'élaboration de C.P.O.

Nous sommes extrêmement conscients que la simplification et la sécurisation sont des questions particulièrement prégnantes pour les associations dans nos quartiers populaires. C'est pourquoi nous travaillons aujourd'hui sur une liste de 33 nouvelles associations issues de nos échanges avec les mairies d'arrondissement et les cabinets de mes collègues, à partir de laquelle nous avons l'ambition de pouvoir présenter une liste de nouvelles C.P.O. au mois de juin, dans notre Assemblée, qu'elles soient d'ailleurs portées par la DDCT lorsqu'elle est la direction pilote, que ce soit en termes de montant ou de projet, ou d'autres directions de la ville. C'est en tout cas l'objectif que nous nous fixons.

Vous l'avez dit dans votre intervention, le tissu associatif a été fragilisé dans nos quartiers populaires avec la diminution du nombre d'emplois aidés. Au-delà de la suppression de ces emplois aidés, les questions de modification et de variation de leur prise en charge n'ont pas aidé à stabiliser les projets des associations. Des incertitudes pesaient jusqu'à il y a peu sur les budgets de l'Etat, même si le Préfet de Paris nous a annoncé il y a quelques jours, à cette tribune même, que les crédits de l'Etat seraient identiques à Paris, pour la politique de la ville. C'est une bonne nouvelle. Je crois que notre mobilisation collective a pesé dans le fait que ces arbitrages soient rendus au niveau de la Préfecture de Région Ile-de-France.

Mais bien entendu, lorsqu'on ajoute à cela la fin des emplois Tremplin régionaux, la fin des adultes relais dans les quartiers de veille, je regarde mon ami et collègue Didier LE RESTE car le 10e est très impacté par cette démarche, alors oui, nous avons une sorte de devoir d'accompagner, de stabiliser au maximum les associations.

C'était le sens de l'appel de Grigny, qui avait permis de rassembler des élus locaux, des associations, des habitants des quartiers populaires. C'est le sens que nous continuons à donner avec l'ensemble des maires réunis dans la démarche des territoires gagnants de toute la France, qui à Mulhouse il y a quelques semaines, à Grigny, vont continuer à travailler, proposer, imaginer, décliner et faire en sorte qu'il y ait bien une mobilisation de tous, et au bon étiage, dans nos quartiers populaires qui en ont vraiment besoin.

Merci d'avoir salué ce projet de délibération. Soyez assurés de notre engagement pour continuer. J'espère avoir le plaisir de revenir en juin devant cette Assemblée pour vous proposer 33 nouvelles C.P.O.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 3 - DAC - DJS - DFPE - DPSP.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 3 - DAC - DJS - DFPE - DPSP).

2018 PP 5 - Fixation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en faveur des personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération PP 5 relatif à la fixation du régime indemnitaire des personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je saisis ce projet de délibération et les suivants, que nous allons voter, pour rendre hommage à la police et à son action pour avoir eu l'occasion d'en être témoin. Des habitants et des associations du 18e arrondissement se mobilisent pour améliorer la qualité de vie dans leur quartier, en particulier dans le secteur Marcadet-Poissonnier. Il y a quelques jours, ils m'ont demandé de me joindre à eux, lors d'un déplacement avec la commissaire de police. Nous sommes allés dans le métro où nous avons vu des consommateurs de drogue et en particulier de "crack".

A ce Conseil, nous vous proposons un vœu qui traite de ce problème très important.

Nous sommes allés ensuite voir des commerçants, qui nous ont dit leurs difficultés. Ils subissent les attroupements, les bagarres, ils perdent des clients qui ont peur et n'osent plus parfois revenir dans leur boutique. Mais surtout, je voudrais relater un moment précis : nous sommes arrivés là où s'était formé dans la rue un attroupement important de vendeurs à la sauvette. C'était le soir, il faisait sombre. Je comprends mieux le désarroi des riverains qui voient leur rue envahie, l'espace public saturé, la dégradation de la situation de leur quartier.

Leur demande que les forces de police soient plus présentes est tout à fait justifiée. Je le dis d'autant plus aisément que, quelques minutes plus tard, j'ai assisté à l'intervention de la police venue mettre fin à cette vente à la sauvette, et rétablir le calme.

Je veux, Monsieur le Préfet, vous dire combien j'ai apprécié le professionnalisme, l'efficacité et le sang-froid dont ont fait preuve les agents. Leur tâche est ingrate, difficile. Je leur ai dit combien j'appréciais leur action. J'ai

voulu intervenir aujourd'hui parce que j'éprouve de la gêne, pour ne pas dire plus, devant des attitudes, des propos, des insultes même proférées par certains de nos concitoyens à quelque niveau qu'ils se trouvent, contre les forces de l'ordre. Tout cela dénote un manque de considération et de respect affligeant.

Je rappelle le vœu que j'ai présenté à ce conseil en juin 2016. C'était à la suite de l'inscription, sur des murs du 18^e arrondissement, de messages appelant à la violence contre les forces de l'ordre. Je proposais que le Maire de Paris porte plainte systématiquement contre de tels messages. Ce vœu a été voté à l'unanimité. Je tiens à le souligner.

Je voulais tout simplement rappeler que la police est un élément essentiel de notre démocratie. Elle est le rempart contre le désordre pour sauver notre liberté. C'est la raison pour laquelle elle doit être respectée et soutenue.

Cela dit, Monsieur le Préfet, je n'oublie pas quel est mon rôle d'élu et, par conséquent, je continuerai chaque fois que cela sera nécessaire à vous solliciter et à relayer les demandes des habitants qui souhaitent très légitimement vivre en sécurité et dans la tranquillité publique.

Je résumerai mon propos en disant que l'action menée par la police est indispensable. La tâche est difficile, jamais achevée. Les efforts doivent être maintenus, voire amplifiés, au service des Parisiennes et des Parisiens. Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Représentant du Préfet.

Quelques mots sur ce projet de délibération qui porte sur la fixation d'un régime indemnitaire. Loin de nous l'idée de nous substituer aux instances représentatives du personnel. Cela dit, nous tenons à rappeler une position de fond de notre groupe, et pour le moins notre scepticisme, sans dire plus, quant à ce nouveau régime indemnitaire dénommé le "RIFSEEP".

Pour nous, ce nouveau régime induit une atteinte au principe de la Fonction publique de carrière, avec la mise en place d'une fonction publique de métier, le régime indemnitaire devant dépendre directement des missions effectuées par les agents.

De plus, et ce n'est pas inhérent à la Préfecture de police, le complément indemnitaire annuel est un élément de rémunération au mérite qui est utilisé comme un outil de management. Cette prime, en rendant le fonctionnaire dépendant de son encadrement pour la rémunération, porte, de notre point de vue d'une certaine façon, atteinte à son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur le Représentant de la Préfecture de police, voulez-vous ajouter un mot ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Une précision technique s'agissant du RIFSEEP. Les personnels des administrations parisiennes vont intégrer par vague successive ce nouveau régime qui était déjà applicable aux personnels de l'Etat. Vous avez devant vous le premier arrêté qui concerne la filière médico-sociale et, aux conseils suivants, d'autres arrêtés seront présentés et soumis à votre approbation concernant les autres personnels.

Pour M. HONORÉ, merci pour vos messages que je transmettrai aux personnels concernés.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je donne la parole pour vous répondre à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Rien de particulier à apporter.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, PP 5).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux points écoles.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux personnels chargés des points écoles.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la surveillance des traversées piétonnes devant les écoles.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen de vœux non rattachés ; le vœu référencé n° 90 est relatif aux points écoles.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour deux minutes.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire. Je m'exprime au nom du maire du 15^e arrondissement.

Depuis la rentrée de septembre, de nombreux points écoles ne sont pas pourvus, et le service en charge des recrutements ne trouve pas de candidats.

Le maire du 15^e a donc alerté Mme BROSSEL, dès le 18 septembre, sur ce problème. Le maire du 15^e a, par ailleurs, saisi le directeur de la DPSP pour lui faire part de son souhait de suppléer au manque de vacataires par des agents de la DPSP.

A ce jour, huit points écoles, dont certains particulièrement dangereux, ne sont toujours pas pourvus. Par ailleurs, nous avons reçu de multiples alertes émanant des directeurs et des parents d'élèves de ces écoles.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'affecter des agents de la DPSP en suppléance, afin de pourvoir les points écoles non assurés en attendant les recrutements et, par ailleurs, de réfléchir à la possibilité d'assurer la tenue de ces points par des parents d'élèves, comme c'est d'ailleurs le cas dans de nombreuses communes de province.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner, pour les vœux n° 91 et n° 92, la parole à Geoffroy BOULARD puisqu'il porte sur les mêmes sujets. Ensuite, Colombe BROSSEL pourra répondre sur les trois vœux.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu vient en complément de celui porté par ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE. Il concerne les points écoles qui sont, vous le savez, sécurisés deux fois par jour : de 8 heures à 8 heures 40, et de 11 heures 10 à 11 heures 50 le mercredi ; le mardi et le vendredi, ils sont sécurisés cinq fois par jour, avec donc des amplitudes qui vont de 8 heures à 16 heures 50.

La Mairie de Paris s'était fixée pour objectif de recruter 100 nouveaux vacataires supplémentaires pour assurer la sécurité des enfants non accompagnés aux entrées et sorties des écoles. Et ce, dès la rentrée de l'année scolaire 2017-2018.

Devenir surveillant des traversées piétonnes aux abords des écoles nécessite d'être âgé de plus de 18 ans, d'être apte au travail sur voie publique, et d'habiter de préférence à Paris. Vous le savez et vous le vivez, malheureusement, le recrutement est complexe et les difficultés avérées.

Il est donc urgent - et c'est ce que nous demandons dans ce vœu avec Alix BOUGERET notamment, Brigitte KUSTER, ainsi que Bernard DEBRÉ qui nous a rejoint ce matin - que la Mairie de Paris étudie la possibilité de mobiliser le corps des animateurs agissant dans le champ périscolaire pour pallier le manque de personnel, assurant la sécurité des traversées piétonnes aux abords de nos écoles. Voilà le sens du premier vœu.

Si vous me permettez, je vais enchaîner avec le second vœu, qui concerne les horaires et l'amplitude horaire. Nous demandons que ces points écoles soient sécurisés naturellement et mis en place pour les jeunes Parisiens quittant leur établissement à 18 heures. C'est un point essentiel. De nombreux parents d'élèves, d'associations, de directeurs d'école nous sollicitent sur cette question. Il est important que la Ville aussi évolue et fasse évoluer le dispositif en allongeant cette plage horaire, en permettant ces sécurisations de traversées piétonnes pour les enfants non accompagnés, à 18 heures.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux deux intervenants.

Permettez-moi une réponse groupée sur des sujets qui sont similaires, étant entendu, je le dis tout de suite, que j'apporterai un avis favorable aux trois vœux.

Sur le vœu de Philippe GOJJON, de Jean-François LAMOUR et de Jean-Baptiste MENGUY, mon engagement tient pour hier matin. Nous avons fait en sorte que des A.S.P. couvrent les points vacants dans le 15e. Merci de votre alerte. Nous sommes évidemment en train de recruter des vacataires.

Vous demandez d'étudier la possibilité d'une surveillance par les parents d'élèves. C'est déjà le cas et c'est déjà tout à fait possible. Ce sont d'ailleurs des candidats très recherchés par la DPSP et donc vraiment, si vous avez des candidatures, n'hésitez surtout pas à la relayer au chef de la circonscription 7.15, car c'est une possibilité tout à fait ouverte. Il faut simplement que les parents postulent sur cet emploi de vacataire. N'hésitez pas parce que nous sommes très en recherche de ces profils. Nous sommes très partants pour construire ce partenariat, si vous avez des personnes intéressées.

De la même manière, pour évoquer la demande portée par Geoffroy BOULARD à l'instant, afin de mobiliser le corps des animateurs travaillant dans le champ périscolaire sur la base du volontariat, c'est un travail que nous menons.

A l'été 2017, on avait recruté, sur des contrats mixtes DASCO-DPSP, 26 personnes qui assurent une partie du temps de surveillance d'un point école à proximité de leur école ou centre de loisirs d'affectation. On est là aussi tout à fait désireux de renforcer ce dispositif. De la même manière, allons-y avec grand plaisir.

Le dernier sujet, porté par M. BOULARD par le vœu n° 92, est le plus compliqué mais j'y apporterai un avis positif après avoir échangé avec mon collègue Patrick BLOCHE. C'est un sujet sur lequel nous devons travailler. Vous pointez le fait, qu'en effet, les points écoles sont calqués sur les horaires du temps scolaire et vous évoquez la question des sorties d'école à 18 heures en élémentaire. Il nous faut d'abord faire un état des lieux, cela n'est pas le plus compliqué. Il nous faut regarder comment garantir un dispositif opérationnel et c'est là que je suis prudente et, en tout cas, je n'ai pas la réponse avant que l'on ait fait l'ensemble de l'expertise.

Pour aller vite, les craintes de la DPSP concernent le fait de rajouter une vacation supplémentaire sur un emploi qui, déjà, enchaîne des vacances sur un intervalle de temps qui est long. Ils craignent que cela ne rende le poste très contraignant en termes d'amplitude de travail, car on serait finalement sur 10 heures d'amplitude de travail pour un temps effectif de travail de 3 heures 20. Il faut qu'on le regarde, en termes d'état des lieux. Il faut que l'on construise les types de réponse à apporter, quitte d'ailleurs à être sur des contrats mixtes, un peu comme ce que nous faisons aujourd'hui, DASCO - DPSP, construire des compléments ; ce ne serait pas nécessairement la même personne mais une sécurisation. Il faut enfin que l'on regarde tout cela d'un point de vue budgétaire car cela aurait bien entendu un coût.

Nous allons tout à fait travailler sur ce sujet avec la DPSP et la DASCO et nous aurons l'occasion d'échanger pour voir si nous pouvons le faire techniquement, si nous pouvons nous engager à ce que ce soit efficace et si nous trouvons les moyens pour le faire.

En tout cas, avis favorable à vos trois vœux.

Merci à tous les deux.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 90, relatif aux points écoles, déposée par le groupe Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 48).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 91, relatif aux personnels chargés des points écoles, déposée par le groupe Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 49).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 92, relatif à la surveillance des traversées piétonnes devant les écoles, déposée par le groupe Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 50).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au trafic de crack dans le métro.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu référencé n° 93 relatif au trafic de crack dans le métro.

Je donne la parole à Mme Déborah PAWLIK, qui est là-haut.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, sur les lignes 4, 5, 8, 9, 12, il est une situation devenue malheureusement trop fréquente, à savoir la présence de consommateurs et de dealers de crack sur les quais et dans les couloirs du métro.

Si le phénomène n'est pas nouveau, il a en revanche pris une toute autre ampleur ces derniers mois. Cette réalité génère évidemment auprès tant des voyageurs que du personnel de la R.A.T.P. un certain sentiment d'insécurité, sans compter les perturbations quotidiennes du trafic des trains.

Mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, qui s'est emparé de la question, a interpellé le Gouvernement sur le sujet le 30 janvier dernier. Il semble en effet urgent que des mesures soient mises en œuvre, tant pour venir en aide aux consommateurs que pour rassurer les usagers des transports et le personnel de la R.A.T.P.

Par ce vœu initié par Pierre-Yves BOURNAZEL et auquel j'associe également mes collègues Christian HONORÉ et Philippe GOUJON, nous demandons tout d'abord un renforcement des maraudes dans le métro pour assurer une prise en charge médico-sociale des consommateurs de crack. Il semble également indispensable de renforcer la présence humaine, toujours dans le métro, en lien avec le déploiement de la police de sécurité du quotidien et de la Brigade des incivilités de la Ville. Je me réjouis à ce titre de l'obtention récente par Valérie PÉCRESSÉ du classement en Z.S.P. de certaines lignes de métro, permettant une présence policière qui va être renforcée.

Enfin, l'urgence est aussi à une meilleure coordination de la lutte contre les trafics entre les différents acteurs qui interviennent sur le sujet, la chaîne de responsabilité méritant à ce titre d'être largement clarifiée.

C'est le vœu que nous vous soumettons aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame PAWLIK, pour le dépôt de ce vœu.

La présence de trafics et d'usagers de drogue sur plusieurs lignes de métro est en effet une problématique ancienne, vous l'avez dit, tout comme la mobilisation de la Ville puisque dès 2013 nous avons demandé et obtenu du Préfet de l'époque l'intégration des souterrains du métro dans le périmètre de la zone de sécurité prioritaire du 18^e arrondissement. Compte tenu de la nette dégradation sur plusieurs lignes de métro, nous avons interpellé la Préfecture de police bien entendu afin que ce sujet ne soit pas oublié et soit réintégré dans la nouvelle configuration de la Z.S.P. Et, au regard de la situation très évolutive de cette géographie, nous avons demandé que les stations Jaurès et Bonne-Nouvelle soient également ajoutées au dispositif.

La Z.S.P. conjointe 10e/18e, je pense que M. le Représentant du Préfet de police y reviendra, englobe un territoire avec ces problématiques et, évidemment, ces demandes ont été intégrées. Le parquet lancera dans les prochains jours un groupe local de traitement de la délinquance dédié aux problématiques du crack dans le métro parisien, qui associera évidemment la Mairie de Paris, la R.A.T.P., la S.N.C.F. et l'ensemble des services spécialisés de la Préfecture de police.

Je partage avec Anne SOUYRIS le souhait que vous exprimez de renforcer les maraudes afin d'améliorer la prise en charge médico-sociale des usagers de drogue. C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis favorable à ce vœu, sous réserve de trois amendements sur lesquels nous avons échangé avec le groupe. Premier amendement, dans le premier attendu, ajouter "les dispositifs dédiés à l'accompagnement des usagers de drogue" avant "notamment les maraudes".

Dans le deuxième attendu, enlever la mention faisant référence à la Mairie de Paris et à la Brigade de Lutte contre les incivilités de la Ville de Paris car nous n'interviendrons pas dans le métro, nous n'en avons pas la capacité juridique et, fort heureusement, les questions de trafic de stupéfiants ne sont pas des incivilités, mais bien des sujets qui relèvent d'autres natures. Et enfin rajouter le parquet dans le troisième attendu, puisque depuis l'écriture de votre vœu, comme je vous l'ai dit, le Parquet a annoncé la création de ce G.L.T.D. En rajouter Agence régionale de santé et Préfecture de Paris, mais je crois que ces sujets ne faisaient pas débat entre nous.

Dans ce cas, je pense que nous avons tout intérêt à porter une parole collective.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, un petit mot.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Le problème est ancien, il est persistant et les difficultés se sont même aggravées ces derniers temps, comme vous l'avez souligné.

Depuis 2012, la Préfecture de police a mis en place des actions ciblées sur certaines lignes et sur certaines stations du métro qui mobilisent notamment la Brigade des réseaux ferrés de la sous-direction régionale de la police des transports, qui mène une action dédiée et concentrée sur ces problématiques de trafic de stupéfiants. Les lignes 4 et 12 étaient particulièrement surveillées depuis le début de cette mobilisation et les autres lignes que vous avez évoquées, Madame la Conseillère, sont évidemment intégrées dans les modes d'action actuellement.

Au départ, on était sur des stratégies d'éviction des trafiquants et des consommateurs de certaines stations, qui avaient pour effet de se déporter ou en tout cas de provoquer des reports sur d'autres stations des mêmes lignes. La Préfecture de police, du coup, a essayé de réorganiser son action pour traiter les lignes dans leur ensemble et essayé d'avoir une action la plus cohérente possible. Cela n'est pas simple, ce n'est pas évident, les difficultés persistent, comme vous l'avez évoqué. Mais ces actions perdurent.

Les services de police ont observé certaines améliorations, notamment sur la gare du Nord, en tout cas la station Gare du Nord de la ligne 4. D'autres stations continuent de souligner des difficultés ; il ne s'agit pas du tout de dire que la situation est parfaite, Madame la Conseillère. Simplement, en tout cas, une réduction, parfois une moindre intensité des problématiques est observée parfois grâce à ces actions.

La première opération, c'est donc de lutter contre les trafics. La dimension judiciaire des opérations menées, le prolongement judiciaire des opérations menées est essentiel pour que les actions soient les plus durables possibles. De ce point de vue, les personnes interpellées et notamment les revendeurs de crack interpellés font l'objet d'un déferrement systématique de la part du parquet, ce qui est plutôt une bonne réponse pénale en la matière, qui permet de déboucher dans la plupart des cas sur des peines de prison ferme. Nous sommes absolument soucieux de cette dimension judiciaire, notamment les services que j'évoquais, la Brigade des réseaux ferrés, la police judiciaire également qui travaille de façon plus structurelle sur les réseaux, et le G.L.T.D., le groupe local de

traitement de la délinquance, nouvellement créé par le parquet, permettra sans doute de prolonger et d'amplifier en ayant une approche thématique plus spécifique de ces difficultés.

Comme vous l'avez tous entendu, en fin d'année 2017, à la suite de signalements répétés et même de mouvements de grève de la part des personnels de la R.A.T.P., en plus des signalements de la part des voyageurs, le Préfet de police en lien avec la R.A.T.P. a essayé d'anticiper et d'intensifier le plan d'occupation des gares par la saturation des personnels, à la fois Préfecture de police et R.A.T.P., de sorte à essayer encore une fois, de mettre fin aux trafics et aux reventes observées.

J'ajoute enfin que l'outil vidéo-protection peut être utile à la fois pour faciliter les interventions, mais également judiciaireiser les procédures par derrière, en permettant l'identification et le repérage des individus les plus concernés.

Deuxième sujet, c'est la sécurisation des voyageurs. Vous avez évoqué les préoccupations exprimées par un certain nombre d'entre eux. Un certain nombre d'opérations, ce qu'on appelle les opérations de saturation des réseaux ferrés par une présence massive d'effectifs de police, des services de sécurité de la R.A.T.P., de la S.N.C.F., sont menées pour lutter contre le sentiment d'insécurité et prévenir les éventuels troubles pardon, difficultés, ou rixes, ou agressions.

Et, troisième sujet, l'Etat, à travers la Préfecture de Région Ile-de-France, est également mobilisé sur la prise en charge des consommateurs de crack qui peuplent également ces stations. C'est une dimension essentielle, ces maraudes qui sont effectuées, pour à la fois traiter sur le plan sanitaire ces personnes, les sensibiliser aussi au nécessaire respect des voyageurs, et, troisième élément, les sortir de ces lieux qui posent aujourd'hui des problèmes.

S'agissant de l'intersection et de la relation, de l'articulation avec les Z.S.P., un certain nombre des lignes que vous avez évoquées, qu'elles soient gérées par la R.A.T.P. ou par la S.N.C.F., traversent déjà aujourd'hui des zones de sécurité prioritaire. Et les trois principes fondamentaux qui structurent l'action des différents partenaires des zones de sécurité prioritaire, passent non seulement par une action coordonnée, des moyens supplémentaires. J'ai oublié de mentionner, tout à l'heure, que nous mettons également des unités de force mobile sur cette problématique spécifique lorsqu'elles sont disponibles. Et, troisième aspect, moyens supplémentaires et action coordonnée : la réponse judiciaire renforcée. Donc on a tous les ingrédients qui font aujourd'hui le sel, la caractéristique et l'efficacité des zones de sécurité prioritaire qui sont mobilisées sur ce sujet

La mobilisation continue. Elle était déjà existante avant les difficultés rencontrées. L'ampleur des trafics de stupéfiants sur le ressort parisien en général et dans les lignes de métro est importante, réelle et problématique. Nous continuerons de lutter avec les différents partenaires, et notamment les opérateurs de transport, pour réduire au maximum les difficultés rencontrées.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces précisions.

Madame PAWLIK, acceptez-vous les amendements de Mme BROSEL ?

Mme Déborah PAWLIK. - Oui, Monsieur le Maire, nous acceptons les amendements de l'Exécutif et je dois dire que nous nous réjouissons particulièrement que ce vœu fasse consensus. C'est aujourd'hui un véritable fléau qui ravage les lignes de métro contre lequel il est important de pouvoir aussi lutter collectivement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 51).

2018 DEVE 15 - Création du jardin "Balcon vert" (10e). - Demandes d'autorisations administratives.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 15 relatif à la création du jardin "Balcon vert", dans le 10e arrondissement.

La parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet du "Balcon vert" est déjà ancien. Il a même pu sembler irréaliste à ses débuts. Il s'agit d'un jardin sur un toit, mais un toit qui donne directement sur rue par la configuration unique de la rue d'Alsace, rue étagée le long des quais de la gare de l'Est qui la relie à la gare du Nord. Ce projet aura demandé une grande détermination, celle en particulier de Rémi FÉRAUD, pour convaincre nos partenaires de la S.N.C.F. et pour trouver un équilibre économique qui le rend possible. C'est finalement une chaîne hôtelière, "Okko Hotels", qui construira l'immeuble dont la Ville va acquérir le toit.

Le "Balcon vert" propose, non pas un urbanisme sur dalle un peu daté qui aurait voulu effacer le patrimoine ferroviaire, mais plutôt un belvédère qui permettra de le magnifier. Pour les touristes occasionnels, pour les travailleurs qui y passent tous les jours et pour les habitants qui vivent dans ce petit bout de ville d'entre deux gares, ce jardin sera une respiration.

Je remercie Pénélope KOMITÈS et les services de la Ville pour leur travail de grande qualité, en particulier les paysagistes. Nous avons pu, grâce à eux, dessiner ce jardin et choisir ses plantations en concertation avec les habitants. Ce jardin marquera le début de l'amélioration du chemin piéton entre nos deux gares et n'est que le premier de nombreux projets d'un quartier en pleine transformation. Ce coin de Paris, si dense en habitations et encore plus dense en passages, est en effet marqué par l'emprise de ces grands services publics hospitaliers et de transport qui vont se moderniser dans les années qui viennent, avec le nouveau Lariboisière, "Gare du Nord 2024", entre autres.

Mais dans ce tissu urbain si dense, Paris sait innover pour se transformer. Avec Alexandra CORDEBARD, nous sommes particulièrement attentifs à ce que ces transformations bénéficient à la qualité de vie de toutes et de tous. Alors, vivement 2019 où nous pourrons, depuis le "Balcon vert", méditer ensemble les mots de Léon-Paul Fargue qui, en 1939, dans "Le Piéton de Paris", décrivait le 10^e arrondissement comme "un quartier de poètes et de locomotives".

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Magnifique. Merci pour cette citation.

Je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre en poésie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à M. SIMONDON pour ses propos.

Moi, je voudrais vraiment remercier la mairie du 10^e arrondissement, et aussi Rémi FÉRAUD, pour toute la concertation importante qu'elle a menée sur le projet d'aménagement de ce jardin "Balcon vert". Vous l'avez dit, c'était vraiment un projet que nous pensions totalement irréaliste. On sait qu'aujourd'hui, on a un projet équilibré, un projet qui est partagé, avec un espace vert de près de 2.600 mètres carrés et, comme vous l'avez rappelé, dans un tissu urbain très dense et très minéral.

Je voudrais souligner que c'est vraiment l'une des créations importantes de la mandature, comme deux autres jardins que vont être le jardin Truillot dans le 11^e arrondissement et le jardin de la caserne de Reuilly dans le 12^e arrondissement, parce que c'est vraiment une nouvelle offre d'espaces verts qui est proposée dans l'Est parisien, et c'est aussi une méthodologie et un travail de construction de ces jardins qui est tout à fait innovant. Je crois que ce jardin va vraiment contribuer à la métamorphose du quartier et proposer surtout une véritable continuité verte entre les gares de l'Est et du Nord.

Merci aussi de vos remerciements à nos paysagistes et à nos équipes qui ont merveilleusement bien travaillé.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 15).

2018 DEVE 24 - Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières. - Autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme / Budget participatif 2016 "+ de nature en ville".

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux abeilles à Paris.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation de ruchers (15e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant nous intéresser à nos amis les abeilles en examinant le projet de délibération DEVE 24 relatif au lancement d'un appel à projets de ruchers dans les jardins et les cimetières, sur lequel les groupes Ecologiste de Paris et les Républicains et Indépendants ont déposé les vœux référencés n^{os} 94 et 95.

Je donne d'abord la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, ensuite à Joëlle MOREL, puis à Didier GUILLOT, s'il arrive, et Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Madame de CLERMONT-TONNERRE ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je pense que nous serons tous d'accord pour reconnaître le rôle fondamental des abeilles dans la préservation de la biodiversité. Ce sentiment est partagé par nombre de nos concitoyens et associations très investis qui, à ce jour et selon la Ville, gèreraient près de 700 ruches dans la Capitale, dont un certain nombre dans le 15e arrondissement, parmi lesquelles les 14 ruches du rucher pédagogique du parc Georges Brassens. Ce rucher, qui est géré par la Société centrale d'apiculture, accueille chaque année 3.000 enfants et produit un miel très apprécié. Ses apiculteurs viennent d'ailleurs de se voir décerner deux médailles d'argent par la Métropole et par la Région lors du concours des miels 2017.

Si nous sommes favorables à l'installation de ruchers dans les parcs Lenglen et Citroën au titre de l'appel à projets que vous nous proposez, nous souhaitons que les installations de ruches dans la capitale se fassent de façon raisonnée. Dans cette perspective, nous vous demandons de veiller aux distances avec les crèches et les écoles, de vérifier que les ressources mellifères soient réellement suffisantes et de conseiller les apiculteurs sur l'aménagement et la bonne gestion de leur rucher. Bien que généralement inoffensives, les abeilles n'aiment pas être perturbées. Elles peuvent ainsi devenir agressives par temps orageux en raison de vibrations provoquées par les travaux, ou encore par un manque de floraison qui pourrait inciter les abeilles en période estivale à venir butiner dans les pâtisseries. Il est donc opportun que la mairie d'arrondissement ait connaissance des lieux d'implantation des ruchers, notamment pour ceux qui sont installés dans les espaces privés.

Le Ministère de l'Agriculture, que nous avons sollicité, a refusé de nous communiquer les adresses. La Ville, quant à elle, nous a indiqué ne pas connaître le nombre exact des ruchers. Il est d'ailleurs écrit dans le projet de délibération que les sites sont choisis en tenant compte de l'installation connue de ruches, ce qui laisse supposer que le nombre de 700 ruches à Paris est d'autant plus approximatif, que, d'après certains recoupements, il semblerait que leur nombre soit plus proche de 1.000. Résultat : à ce jour, nous ne connaissons ni le nombre de ruches, ni leur localisation, ce qui pourrait s'avérer fort utile si un problème se posait.

Toute nouvelle installation devant être déclarée à la Préfecture de police, nous vous demandons, Monsieur le Préfet, par le vœu n° 95 qui a fait l'objet d'un vote unanime du Conseil du 15e arrondissement, de bien vouloir nous communiquer une cartographie précise des ruchers.

Je vous en remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame MOREL, vous avez la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais présenter le vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

La préservation et le développement de la diversité biologique en ville est devenu un objectif prioritaire pour toutes les grandes villes. Le travail mené par Pénélope KOMITÈS pour définir le Plan Biodiversité s'inscrit dans cette démarche. Partout dans le monde développé, des Etats-Unis à l'Europe en passant par l'Australie, les populations

d'abeilles ont subi des pertes spectaculaires jamais observées auparavant. Face à ce syndrome d'effondrement des colonies, les villes peuvent être considérées comme des espaces refuges. L'installation des ruches en ville suscite une grande attraction de la part des Parisiens et contribue à construire une image positive des actions pour préserver la biodiversité en ville. La Ville de Paris a ainsi encouragé fortement l'implantation de ruches, avec un plan intitulé "Ruches et pollinisateurs 2016-2020", lancé en juin 2016, et a reçu avec trois autres communes le premier label "APICité", le label accordé par l'Union nationale de l'apiculture française pour sa démarche exemplaire.

Cependant, le groupe Ecologiste, suite à un grand nombre de rencontres avec des scientifiques, avec des associations, avec des apiculteurs a mesuré combien cette question est sensible dans la communauté des apiculteurs, et souhaite donc être le relais de leur questionnement.

Nous réaffirmons donc l'importance de conserver un équilibre stable dans un écosystème déterminé. Deuxièmement, plusieurs espèces d'abeilles peuvent cohabiter seulement si un équilibre est préservé. Troisièmement, il est important de ne pas fragiliser les pollinisateurs sauvages, de préserver la coexistence sur le territoire parisien d'abeilles domestiques et d'abeilles sauvages.

La trop forte densité des ruches en milieu urbain a déjà été posée, particulièrement à Londres, il y a quelques années. La revue "The Biologist" en 2013 interrogeait ainsi la multiplication de ruches londoniennes avec un rendement de production de miel en décroissance, et une concurrence entre les abeilles pour les ressources. Le président de l'association des apiculteurs londoniens exprimait alors sa préoccupation devant l'afflux trop important de ruches dans Londres. La multiplication des ruches pourrait, du fait de ressources florales limitées, engendrer une baisse des rendements en miel, voire fragiliser les pollinisateurs sauvages.

Nous rappelons que le nombre de 700 ruches sur le territoire parisien est un nombre estimé. En effet, l'installation d'une ruche n'est pas toujours déclarée malgré son caractère obligatoire. Chercheurs et associatifs indiquent que le nombre de ruches pourrait dépasser le millier. Ce nombre est important à connaître car il est essentiel de disposer d'un nombre suffisant d'équipes d'apiculteurs expérimentés et responsables, afin de veiller au bien-être des colonies d'abeilles et à la sécurité des publics.

Le groupe Ecologiste souhaite donc exprimer l'importance de quantifier et d'évaluer la biodiversité urbaine, et donc, pour le sujet qui nous intéresse ici, d'établir un véritable état des lieux des ruchers à Paris, afin de connaître, entre autres, leur nombre, leur densité sur le territoire mais aussi d'estimer au mieux les ressources mellifères dont disposent les abeilles, en particulier pendant l'été.

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste demande par ce vœu la réalisation d'une étude sur les abeilles à Paris, prenant en compte les études déjà disponibles, en particulier celles de Natureparif. Cette étude permettra d'avoir un état des lieux, ainsi que des recommandations sur le développement des ruches à Paris. Deuxièmement, cette étude devra être présentée en 3e Commission avant l'automne 2018.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame MOREL.

Je vais donner la parole à Mme KOMITÈS, puis à M. le Représentant du Préfet de police qui est aussi compétent en matière d'abeilles.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Je vais répondre aux deux vœux qui ont été déposés, puisqu'il y a celui de Mme MOREL et celui de Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Madame MOREL, merci pour votre intervention. Effectivement, nous avons veillé à travers cet appel à projets à une approche très limitée des zones d'implantation des ruches sur Paris, en tenant compte des zones potentiellement identifiées en tension. On sait qu'il y a beaucoup d'abeilles sauvages à Paris. Les scientifiques estiment aujourd'hui à 67 espèces les abeilles sauvages.

Bien évidemment, pour limiter ces risques de concurrence, on mène une politique de végétalisation tournée vers une augmentation systématique des ressources alimentaires, que ce soit avec la gestion écologique de nos espaces verts et toute la politique que l'on met en place depuis 2014 en matière de végétalisation de la ville. Le prochain Plan Biodiversité sera l'occasion de développer ces nouvelles initiatives.

Je suis d'accord pour faire une communication et une étude sur les abeilles, peut-être plutôt au premier trimestre 2019 parce que cela risque d'être un peu plus long. Sous cette réserve, j'émet un avis favorable à votre vœu.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, juste pour vous informer, mais M. le Représentant du Préfet le fera, jusqu'en 2015, la déclaration était effectuée auprès de la Préfecture. Suite à une évolution de la réglementation européenne, aujourd'hui la procédure de déclaration est centralisée par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

J'ai effectivement demandé au Ministère d'avoir communication des données dont il dispose par arrondissement, ce que nous n'avons pas aujourd'hui, même si nous avons une vision assez globale de la situation. Bien évidemment, je partagerai avec vous les retours du ministère avec l'ensemble des maires d'arrondissement et les adresses.

Nous avons veillé à ce que ces ruches ne soient pas installées à proximité des écoles et des crèches. Puis peut-être une bonne nouvelle sur le parc Georges Brassens, puisque nous avons trouvé un accord avec la S.C.A. pour améliorer leurs activités.

Avec ces informations, je vous demanderai de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame KOMITÈS.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

La Préfecture de police n'est pas seulement compétente pour les trafiquants de crack, en effet, mais aussi pour les abeilles.

Pour vous redonner le cadre juridique de notre intervention, il est ancien puisque c'est un arrêté préfectoral du 20 mai 1895 qui fixe la distance minimale entre les ruches d'abeilles et les propriétés ou la voie publique situées immédiatement à proximité. Cet arrêté préfectoral, qui est toujours en vigueur, fixe cette distance minimale à 5 mètres, avec possibilité de la descendre à 3 mètres sous certaines conditions que je vous épargne ici, mais que je pourrais vous préciser, si vous le souhaitez, Madame la Conseillère.

Dans la mesure où l'installation de ruchers n'est pas soumise à autorisation préalable, ces conditions ne font pas l'objet non plus d'une vérification préalable. Nous sommes sur un régime de déclaration qui, comme vous l'avez rappelé, Madame l'Adjointe à la Maire, est centralisé par les services du ministère de l'Agriculture depuis 2016. Les colonies d'abeilles, dont un exploitant est propriétaire ou détenteur, doivent être déclarées auprès des services centraux du Ministère de l'Agriculture en précisant leur nombre et leur emplacement à l'échelle de la commune.

Seule l'indication de la commune est demandée lors de la déclaration. Nous n'avons aucune adresse précise ni encore une fois, comme je vous le disais tout à l'heure, d'approbation préalable. En conséquence, nous n'avons pas non plus de cartographie précise des installations de ruchers à l'échelle d'une commune. La situation de Paris et de ses arrondissements de ce point de vue ne fait pas exception au niveau national.

D'après les derniers éléments que nous avons récupérés auprès du Ministre de l'Agriculture, 59 déclarations de ruchers ont été transmises en 2016 à l'échelle de Paris, 16 a priori s'agissant du 15e arrondissement.

Comme vous l'avez indiqué dans votre vœu, il existe un écart entre ces données, celles dont vous disposez et celles dont la Société d'apiculture dispose. Nous avons signalé cette différence au ministère de l'Agriculture pour essayer de l'expliquer.

Enfin, s'agissant de votre demande d'informations plus précises sur les ruchers existants ou en cours d'installation, nous nous engageons au minimum à vous transmettre, s'agissant des nouvelles déclarations, les informations qui pourraient concerner le 15e arrondissement et d'autres arrondissement si des maires ou des élus le souhaitent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci infiniment.

Madame MOREL, maintenez-vous votre vœu ? Oui ? Avec un avis favorable, d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 52).

Nous passons au vote du vœu n° 95 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Vous le retirez, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE ? D'accord. Merci de l'avoir retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 24).

2018 DEVE 38 - Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif au "Printemps des Cimetières".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent au projet de délibération DEVE 38 : il s'agit d'une communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif au "Printemps des Cimetières".

Monsieur le Président, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Éric AZIÈRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, je dois dire que, par rapport à cette proposition et à ce projet de délibération, l'avis du groupe UDI-MODEM est plutôt attentiste et partagé sur ce qui apparaît plus comme une initiative à prendre avec extrêmement de précautions qu'une proposition qui fasse véritablement avancer la communauté municipale, la communauté générale par rapport à une animation des cimetières.

D'abord, mon premier étonnement ou ma première interrogation porte plutôt sur le printemps. Cette notion de célébration d'une saison dans un cimetière, la notion de la saison est plus ressentie dans un cimetière par ceux qui passent que par ceux qui y restent. Le sentiment que j'ai à travers cela, c'est que c'est vraiment une histoire de vivants qui s'adressent aux vivants. Cela n'a pas grand-chose à voir avec un cimetière.

Le printemps ressenti du côté des racines, pour ceux qui sont allongés, n'a rien à voir avec ce que l'on peut ressentir à la fin du solstice d'hiver. C'est, à la limite, un vague réchauffement de la terre mais qui, pour la plupart, les laisse froid.

Dernier aspect : celui de la biodiversité que cela peut favoriser. S'il s'agit simplement, à travers toujours la dimension artistique qui est requise dans l'appel à propositions qui est fait sur les animations susceptibles de trouver leur place dans le printemps des cimetières... c'est d'ajouter des vers qui se récitent aux vers qui se tortillent, la différence entre les deux étant que les premiers ont des pieds et les deuxièmes n'en ont pas. C'est une proposition qui, là aussi, me laisse très interrogatif.

Quand on va dans un cimetière, me semble-t-il, les morts que l'on va voir, c'est à leur rencontre que l'on est dans ce qui est considéré, jusqu'à nouvel ordre, comme leur dernière demeure. Les vers de Victor Hugo sont assez éloquentes sur le sujet : "Demain, dès l'aube, je partirai. Tu vois, je sais que tu m'attends". Il me semble que c'est peut-être ce rendez-vous qui compte et qui fait sens dans la rencontre entre les vivants et les morts dans un cimetière et pas une animation festive qui n'aurait pas sa place.

Dernière réticence : je n'oublie pas qu'il y a quelque temps, vous nous avez proposé de louer les catacombes à "Airbnb", pour je ne sais quelle animation ou réveillon festif. Il me semble qu'il y a des lieux de mémoire et des lieux de fête dans Paris et que l'on peut trouver une place pour des animations dans les lieux de fête et une place de recueillement dans les lieux de mémoire.

Encore une fois, la réflexion du groupe est en marche - si j'ose dire. Nous aurons, sur ce point, un nouveau rendez-vous, une fois que cet appel à projets aura porté ses fruits. Notre analyse définitive portera plutôt sur le contenu des projets qui seront recueillis que sur l'idée telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je n'ai pas tout compris, mais bon.

Monsieur Pascal JULIEN, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Madame la Maire.

La communication évoque l'action de la Ville de Paris en matière d'art funéraire, pour la préservation de l'art funéraire des cimetières. De ce point de vue, j'éprouve une double inquiétude. La première, c'est que les tombes appartenant aux familles, avec le temps, ne sont plus entretenues. On voit des tombes se dégrader, tomber progressivement en ruines. Certes, une politique a été faite, qui consiste à classer certaines tombes au titre des monuments historiques, ce qui crée une contrainte pour les familles ensuite. Toutefois que se passe-t-il, en fait ? Concrètement, on assiste à une sorte d'affadissement des tombes existantes.

L'autre inquiétude, c'est que les nouvelles tombes, elles, sont souvent des tombes extrêmement plates, fonctionnelles, en marbre de Chine et qui contrarient fortement, justement, le style du reste du cimetière. Au total, avec ce double phénomène, on assiste à une véritable dégradation de la richesse artistique funéraire des cimetières.

Les moyens de la Ville sont un peu limités, je le sais parce que c'est la loi qui cadre tout cela. J'interroge tout de même notre adjointe : où en est-on, de ce point de vue ?

Maintenant, toujours sur la communication, je vais rejoindre les propos - en tout cas, ce que j'en ai compris - d'Eric AZIÈRE, notre point de vue est le suivant : les espaces verts, les jardins publics ont tendance à devenir le lieu où l'on met tout ce que l'on ne sait pas faire ailleurs dans la ville. J'en sais quelque chose, j'ai été adjoint de Daniel VAILLANT dans le 18^e arrondissement. On est en permanence sollicité pour y faire tout un tas de choses et on cède progressivement : du sport, des animations, des trucs, des machins.

Finalement, on ne trouve plus dans les espaces verts le grand calme dont les Parisiens ont besoin. Ce grand calme, il est vrai qu'on le trouve en allant dans les cimetières. Les cimetières occupent ainsi une double fonction : une fonction de recueillement, je dirai à caractère anthropologique, et puis une fonction de détente, de grand calme.

Moi-même, en tant qu'usager, quand j'ai besoin de calme, je vais méditer dans un cimetière ; pas dans un espace vert parce que je sais que, dans un jardin public, je serai gêné.

Cette communication m'inquiète parce que, très bien, on veut mettre en valeur le patrimoine funéraire du cimetière, je suis d'accord ; mais enfin, le coût de l'animation - je rejoins M. AZIÈRE - m'inquiète. Je ne veux pas que ce soit la première brèche. OK une fois par an, mais alors pas plus ; et grand soin de l'animation qui sera choisie.

Franchement, franchement, franchement, on a besoin de préserver le grand calme des cimetières ! Si l'on n'est pas un peu rigide, petit à petit, on va céder comme pour les espaces verts.

Voilà pourquoi mon groupe demande que, à l'issue de tout cela, un bilan soit fourni au Conseil de Paris ou à la commission compétente. En effet, pour notre part, nous resterons vigilants sur ce double aspect que j'ai évoqué : d'une part, entretenir la richesse artistique de l'art funéraire présent dans les cimetières et, d'autre part, préserver le grand calme.

Aujourd'hui, d'ailleurs, j'observe que des visites se font. C'est un très bon système. C'est déjà une animation tout à fait bonne et suffisante : des visites dans les cimetières. Je ne comprends pas trop pourquoi on a besoin d'en faire d'avantage, en quelque sorte.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Pascal JULIEN.

Monsieur Didier GUILLOT, vous avez la parole, pour le groupe DP.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 26 mai prochain sera donc organisé le premier "Printemps des cimetières", qui mettra à l'honneur la richesse de 20 cimetières à l'intérieur et à l'extérieur de Paris. Je rappelle d'ailleurs que de nombreux cimetières sont effectivement loin de Paris, ou en tout cas autour de Paris, je pense à Pantin ou Montrouge.

Gratuite, cette mise en valeur des cimetières sera un événement notamment pris sous l'angle historique et artistique, le groupe Démocrates et Progressistes soutient le projet, mais souhaite tout de même faire quelques remarques.

Effectivement, nous sommes pour la valorisation des espaces parisiens quels qu'ils soient, les cimetières en font évidemment partie. Ces lieux sont une source de richesse et de diversité tant artistique, architecturale que végétale.

Ce patrimoine à la fois bâti et naturel doit être mis en lumière et non pas caché, oublié, délaissé.

La mémoire doit toujours être entretenue, l'art funéraire et architectural de ces espaces est en étroite liaison avec la végétation luxuriante alentour. La biodiversité y est très importante du fait notamment que ces espaces soient protégés, sacrés, mémoriels et à l'abri des attaques extérieures.

Cette valorisation va bien sûr de pair avec la conservation nécessaire des lieux, des architectures. En abandon parfois, brisés, cassés, en ruines, ces éléments bâtis peuvent pâtir de l'image néfaste et négative qu'ont les cimetières.

Il est donc primordial que les actions d'information du public aillent dans le sens d'une déconstruction de certains clichés et d'une promotion du patrimoine important présent en ces lieux.

Nous sommes donc favorables à l'idée de faire découvrir ces espaces sous le prisme d'activités en particulier culturelles. Il est tout à fait possible de donner vie aux cimetières en invoquant les noms de l'histoire, de la littérature, de l'art et de la musique, je pense à Proust, Balzac, Stendhal pour les écrivains, Berlioz, Chopin pour les musiciens, ou encore Emile Zola, je pense à Montmartre en l'occurrence. La nature alentour, les animaux, les plantes, les insectes occupent également ces espaces, et nous n'y sommes pas.

Nous veillerons cependant au respect des lieux, à la mémoire des morts, au recueillement des vivants, car bien que cet événement soit louable, il se doit de respecter les lieux de repos, de promenade, de quiétude. Les ateliers de peinture, de théâtre, de musique doivent prendre en compte le cadre spirituel et spatial de ces cimetières et ces objets matériels ainsi que toute la biodiversité.

Les trois directions, la DPE devra être mobilisée ainsi que la DAC et l'ADEME.

Je vous remercie.

Nous voterons ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GUILLOT.

Je donne la parole à Mme KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais rappeler que les cimetières parisiens, qui couvrent plus de 420 hectares, sont des espaces verts et qu'ils abritent un remarquable patrimoine naturel, mais aussi historique et architectural.

La volonté de cette journée est de faire que cette richesse exceptionnelle soit mieux connue au-delà des lieux emblématiques que fréquentent un certain nombre d'initiés, notamment pour des balades de biodiversité que peuvent être le Père-Lachaise ou le cimetière Montmartre, et qu'il y a aujourd'hui beaucoup à découvrir dans les cimetières parisiens, et aussi les cimetières extra-muros.

C'est dans cet esprit que nous avons souhaité mettre en place ce "Printemps des cimetières", avec des visites qui permettront au public de porter surtout un nouveau regard sur les cimetières parisiens.

Je voudrais quand même rappeler que c'est une initiative qui n'est pas nouvelle, puisqu'elle a été lancée par une association qui s'appelle Patrimoine Aurhalpin en 2016, qui rencontre un succès grandissant et qui l'année dernière a réuni 62 communes avec notamment les villes de Lyon, de Rennes, ou de Genève qui participaient à cet événement.

Il a pour objet de faire découvrir la richesse de nos cimetières, tant en termes de biodiversité que de patrimoine, et d'y proposer des animations artistiques, mais bien évidemment respectueuses de la quiétude des lieux, qui restent des lieux de recueillement et de mémoire, mais je pense que cette journée est tout à fait compatible.

Nous allons, quand nous sélectionnerons les projets, vérifier qu'ils sont totalement conformes au règlement des cimetières parisiens, et notamment, ils respecteront la charte d'occupation, les projets devront prendre en compte la qualité, l'intérêt, le respect du recueillement, et je crois qu'il ne faut pas confondre le respect nécessaire et le respect que nous avons pour les défunts et les proches endeuillés, avec certains tabous autour de la mort.

Je rappellerai que l'idée, l'espèce de stricte séparation des cimetières du reste du monde est quelque chose d'assez récent.

Je suis persuadée, mais nous en ferons le bilan, que cette journée sera l'occasion d'une découverte harmonieuse et enrichissante pour les Parisiens.

Je le répète : il y a des Parisiens qui fréquentent les cimetières mais peu, et ce sont souvent les mêmes, alors qu'il y a une richesse extraordinaire dans tous ces lieux, en termes de patrimoine, de culture et de biodiversité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 38).

2018 DEVE 40 - Martin Luther King, Clichy Batignolles (17e). - Conventions de financement de travaux pour les lots immobiliers 02, 04a et 08.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à un espace dédié aux agriculteurs urbains et ruraux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons à présent un vœu sur le projet de délibération DEVE 40 relatif au Parc Martin Luther King à Clichy-Batignolles, très beau parc, et qui concerne les conventions de financement des travaux pour les lots immobiliers 02, 04a et 08, sur lequel le vœu référencé n° 96 a été déposé.

Monsieur le Maire du 17e, Monsieur Geoffroy BOULARD, vous avez la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Nous intervenons sur la halle qui va être réinstallée, notamment sur cette Z.A.C. "Clichy-Batignolles", j'avais appelé de mes vœux que cette halle soit remontée, et je remercie aussi Pénélope KOMITÈS sur ce dossier puisqu'elle avait œuvré pour que l'on puisse étudier tout d'abord le remontage de cette halle, ce qui n'était pas gagné vu l'état du bâtiment.

C'est une excellente nouvelle.

Le vœu que nous présentons est simple, il a pour vocation d'élargir un peu l'objet de la future halle, et en tout cas la destination et qu'il y ait plusieurs destinations, on en a discuté récemment. L'idée est que cet espace soit aussi un lieu dédié aux agriculteurs urbains et ruraux, afin qu'ils puissent construire ensemble les contours d'une agriculture urbaine pleinement intégrée au territoire parisien.

J'espère que ce vœu recueillera votre approbation pour compléter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Geoffroy BOULARD.

Je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BOULARD. Effectivement, les travaux d'aménagement de la dernière phase du Parc Martin Luther King vont bientôt débiter.

Nous avons eu une réunion dernièrement, ils vont être réalisés de manière fragmentée, par zones, et surtout selon le rythme de libération des emprises par la R.A.T.P., au regard de son chantier de la ligne 14.

Je voudrais profiter de votre vœu, vraiment, pour saluer le travail qui a été fait par les services de la Direction des espaces verts et de l'environnement pour optimiser les phases de ce chantier, qui est un chantier très complexe qui devrait, j'espère, nous permettre de mettre à disposition du public le plus rapidement possible ces nouveaux espaces.

Comme vous l'avez dit, la dernière phase devrait voir l'installation d'une ferme.

Nous avons convenu qu'elle devrait proposer des éléments de l'ancienne halle qui préexistait, que nous avons d'ailleurs pu aller voir ensemble dans le 15^e arrondissement, dans son stockage.

Votre proposition de disposer d'un espace dédié aux agriculteurs urbains et ruraux bien évidemment tournés vers le public, à définir sous forme de paniers pourquoi pas, et qui permette d'inscrire à nouveau l'agriculture urbaine sur le territoire va vraiment dans le sens du projet que nous portons sur le développement de l'agriculture urbaine de proximité, mais également de la consommation en circuit court.

J'émet un avis favorable à votre vœu et bien évidemment nous continuerons à travailler ensemble pour que ce projet voie le jour.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 53).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 40).

2018 SG 3 - Approbation de la convention de transfert de gestion PC 17 entre la Ville de Paris et S.N.C.F.-Réseau relative à la dépendance domaniale (17e), le long du boulevard Pereire.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux emprises de la Petite Ceinture (17e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération SG 3 et le vœu référencé n° 97. Il s'agit de l'approbation de la convention de transfert de gestion PC 17 entre la Ville de Paris et S.N.C.F.-Réseau, relative à la dépendance domaniale, dans le 17^e, le long du boulevard Pereire.

Monsieur Geoffroy BOULARD, vous avez la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est aujourd'hui soumis répond à une volonté de votre Exécutif de permettre aux Parisiens de pouvoir profiter de l'ouverture d'espaces verts supplémentaires.

Nous partageons cet objectif d'autant qu'il est pertinent de s'inscrire dans une logique urbaine, surtout à Paris, où les espaces de respiration manquent quand les nuisances liées à la congestion de notre Capitale augmentent.

La destination première de la Petite Ceinture, réseau ferroviaire historique ayant été abandonné, vous avez souhaité, Madame la Maire, lui offrir une seconde jeunesse en l'ouvrant aux Parisiens afin qu'ils puissent se

promener sur ses enclaves. Cette intention est très louable au demeurant, mais ne peut cependant pas être mise en œuvre sans que de nombreuses précautions aient été prises auparavant.

En effet, le projet de délibération tel qu'il nous est présenté aujourd'hui appelle notre grande vigilance, tant les incertitudes qui entourent l'ouverture au grand public de la Petite Ceinture du 17e restent vives.

Dans cette convention, la Ville s'engage à assumer pleinement l'entretien et la gestion courante des emprises concernées, tout comme la Ville s'engage à assumer la surveillance des espaces, qu'ils soient ouverts ou fermés au public.

Et comme souvent, Madame la Maire, je m'inquiète du peu, voire de l'absence de moyens, que vous souhaitez déployer pour atteindre ces objectifs.

Comment, en effet, assurer la sécurité d'une si vaste emprise, plus de 16.000 mètres carrés ? Comment éviter que des installations sauvages, comme nous le vivons en ce moment, ne viennent perturber la tranquillité des lieux, et c'est le cas avec un campement Roms sur ce site ?

Les riverains sont inquiets. Je comprends d'autant plus leurs inquiétudes qu'après avoir rencontré vos services, je n'ai pas de garantie précise, détaillée sur les moyens que vous allez engager pour que l'ouverture au public de la Petite Ceinture dans le 17e s'effectue dans les meilleures conditions.

Nous avons donc déposé un vœu rattaché à ce projet de délibération afin que de réelles garanties nous soient apportées, notamment en ce qui concerne l'accessibilité du site qui doit bénéficier à tous les publics, et j'insiste sur le "tous". Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir bénéficier de cet espace de respiration. Des aménagements sont donc à effectuer afin que la Petite Ceinture puisse bénéficier au plus grand nombre.

Par ailleurs, le projet de délibération ne fait nullement référence aux horaires d'ouverture du site.

Nous exigeons de votre part que vous communiquiez ces informations qui sont loin d'être anodines, notamment pour les riverains de la Petite Ceinture du 17e arrondissement.

Face au risque d'installations sauvages qui pèsent sur de telles emprises, nous souhaitons que ce tronçon de la Petite Ceinture ne soit ouvert au public que dans le cadre de manifestations ou périodes précises, ponctuelles et encadrées. En effet, l'ouverture de la Petite Ceinture ne peut être effective sans que des moyens soient dégagés pour en assurer la sécurité, des moyens humains notamment, qu'il s'agisse de l'entretien du site, mais également de sa sécurisation.

Vous comprenez donc, Madame la Maire, que je m'interroge à ce sujet, et il ne me semble pas à ce stade que vous ayez prévu les effectifs nécessaires, d'autant que cette ouverture ne doit en aucun cas venir perturber l'organisation de la DEVE et de la DPSP fortement mobilisées sur de nouvelles créations de jardins notamment. Derrière cette ouverture, se cachent beaucoup de craintes, des craintes légitimes auxquelles vous devez nous répondre.

Oui à l'ouverture d'espaces verts pour les Parisiens. Je serai d'ailleurs le premier à en profiter, mais à condition que tous les Parisiens puissent y accéder. La Petite Ceinture est une enclave particulière, ses conditions d'ouverture nécessitent des moyens particuliers. Des garanties et des moyens, voilà en substance ce que nous vous demandons, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOULARD.

Je donne la parole à Mme KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur BOULARD, nous avons eu l'occasion d'en discuter. Votre vœu porte sur les conditions d'ouverture du tronçon de la Petite Ceinture dans le 17e arrondissement.

Bien évidemment, vous le savez, cette ouverture au public est attendue par de nombreux Parisiens depuis des années. Oui, nous sommes attachés, pour parler d'accessibilité, à ce que le maximum de tronçons que nous allons ouvrir soient accessibles.

Ceci dit, nous l'avons dit depuis le début, la Petite Ceinture n'a pas vocation à devenir un jardin, c'est vraiment un paysage unique et une trame verte. Que ce soit en matière de réversibilité du site ou en matière de biodiversité, on s'est engagé à préserver son caractère original.

Bien évidemment, lorsque la configuration des lieux va le permettre, on aura des accès de plain-pied, notamment dans le 12e, le 13e, le 20e, et bien évidemment, on recherche tout le temps l'accessibilité du site, sachant que sur certains tronçons, ce sera plus difficile.

Sur le tronçon qui nous concerne, si on devait mettre une rampe en place, elle atteindrait une longueur de 100 mètres et détériorerait totalement les talus de la Petite Ceinture, ce qui n'est pas imaginable aujourd'hui. On n'est d'ailleurs pas attaché au règlement P.M.R. sur ce site, et bien évidemment, on le fera partout où c'est possible.

Vous parlez de sécurité et d'entretien. Je vous donnerai un exemple qui est celui du 13e arrondissement que nous avons ouvert et qui, aujourd'hui, a une ouverture extrêmement satisfaisante. On s'est posé beaucoup de questions avec le maire du 13e arrondissement sur l'ouverture, notamment très large de cet espace. Il s'avère qu'aujourd'hui, cela fonctionne très bien. Sur les questions des horaires d'ouverture et de fermeture, on va continuer nos échanges et définir ensemble la solution la plus adaptée.

Concernant le fait de limiter l'ouverture de la Petite Ceinture par an, ce n'est pas du tout ce que nous sommes en train de faire sur la Petite Ceinture, l'idée est vraiment de pouvoir avoir des activités diverses et variées, des jardins partagés, du sport, des bibliothèques sur les tronçons que nous allons ouvrir, mais qui soient en place toute l'année. Je vous rassure cependant, il n'y aura pas d'ouverture avant qu'il n'y ait d'activité et que ces tronçons soient occupés par des associations ou autres.

Vous posez des questions également sur l'entretien. Je vous rassure, nous travaillerons bien évidemment avec notamment les associations d'insertion qui travaillent déjà sur ce site pour continuer l'entretien de ces espaces.

Je vous propose de retirer votre vœu, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable. La discussion se poursuit, tronçon par tronçon, avec les maires d'arrondissement, pour trouver les modalités les plus appropriées d'ouverture de ces tronçons.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur BOULARD, retirez-vous votre vœu ? Non ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 3).

Vœu déposé par M. AIDENBAUM relatif au permis de végétaliser.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen de vœux non rattachés, les vœux référencés n° 98 et n° 98 bis sont relatifs au permis de végétaliser.

La parole est à M. Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est en tant que maire d'arrondissement que je voulais aborder devant vous la question du permis de végétaliser.

Ce dispositif, qui permet aux Parisiens d'agir pour embellir l'espace public, est un dispositif ambitieux qui, depuis deux ans maintenant, a porté de beaux résultats. Il faut s'en féliciter et l'encourager plus encore. Si ces deux années ont montré un succès, et je veux saluer la persévérance de Pénélope KOMITÈS, elles ont aussi montré leur limite.

Les Parisiennes et les Parisiens sollicitent un permis et finissent au bout de quelque temps de ne plus entretenir l'espace qui leur a été confié.

La conséquence sur nos trottoirs, aux pieds des arbres, d'espaces sales, souillés, de réceptacles à déchets divers est la pire des promotions pour le permis de végétaliser. Il convient donc d'agir pour que ces dysfonctionnements trouvent au plus vite une solution.

Madame la Maire, depuis toujours, je vous sais partisane de la décentralisation des compétences pour que l'on intervienne au bon niveau.

Dans ce cas précis, il apparaît nécessaire que le maire d'arrondissement puisse décider, quand il constate qu'un permis de végétaliser ne fonctionne plus, de le supprimer dans les meilleurs délais et de faire procéder au retrait des différents aménagements. Pour un des aménagements dans le 3^e arrondissement, il a fallu attendre sept mois.

Les Parisiennes et les Parisiens demandent légitimement que nous agissions pour leur cadre de vie. Ils ne comprennent pas les délais d'intervention qui sont parfois le fait d'une mauvaise coordination entre les services de la Ville ou d'une décision prise à un niveau qui empêche une grande réactivité.

Aussi, je propose que la Charte des permis végétalisés soit amendée pour redonner aux maires d'arrondissement une prérogative qui, en toute logique, doit leur appartenir.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je donne, pour vous répondre, la parole à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Monsieur le Maire, vous souhaitez que les mairies d'arrondissement puissent mettre fin en direct aux permis de végétaliser. Il y a effectivement une procédure centralisée qui a été revue, puisque tous les maires d'arrondissement ont été destinataires d'un courrier au mois de janvier, leur indiquant que nous avons contrôlé tous les permis végétalisés installés et que nous sommes en train, après évidemment avoir demandé des informations aux personnes qui les ont, d'abroger ceux qui ne seraient pas entretenus.

Nous avons effectivement décidé que nous allions maintenant tous les 6 mois faire une vérification pour s'assurer du bon entretien. Ce que je vous propose, de manière à avoir une harmonie sur la totalité du territoire parisien et à s'assurer que tous les permis peuvent continuer à être délivrés dans tous les arrondissements parisiens, c'est que nous maintenions cette procédure mais que par ailleurs les maires d'arrondissement puissent me signaler à tout moment des problèmes de défaut dans leurs permis, de manière à ce que la DEVE puisse se mettre en relation avec les titulaires pour leur rappeler les obligations, faute de quoi, sous 20 jours, nous démonterions les installations.

J'ai donc proposé un vœu de l'Exécutif qui prévoit ces nouvelles modalités et je vous demanderais, si vous êtes d'accord, de retirer votre vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - J'ai d'abord une explication de vote qui m'est demandée par Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste.

Ensuite, je vous donne la parole, Monsieur AIDENBAUM.

L'explication de vote, c'est Mme MOREL qui l'a demandée.

La parole est donc à Mme Joëlle MOREL, pour l'explication de vote.

Mme Joëlle MOREL. - Merci.

Les permis de végétaliser ont permis d'initier un nouveau rapport à l'espace public ; c'est une petite révolution douce qui se passe. Le groupe "Europe Ecologie" salue la bonne volonté des citoyens et nous les remercions de leur engagement.

C'est le suivi, l'accompagnement et l'encouragement des citoyens qui est indispensable et c'est sans doute la relation étroite entre les services, les mairies d'arrondissement et la Mairie centrale qui doit être renforcée pour accompagner au mieux les permis de végétaliser.

Ainsi, nous nous abstenons par rapport à ce vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie, mais le vœu n° 98 est-il retiré ?

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Oui.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 54).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accessibilité de la Petite Ceinture (20e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons donc passer à l'examen du vœu référencé n° 99 relatif à l'accessibilité de la Petite Ceinture, et la parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

En fait, ce vœu est un peu dans la continuité du débat que l'on a eu sur le projet de délibération SG 3 par rapport à un vœu similaire sur le 17e arrondissement sur la question de l'accessibilité à la Petite Ceinture.

Suite à la réparation d'une passerelle sur un des tronçons de la petite ceinture dans le 20e arrondissement, est née l'idée de faire ce vœu, avec notamment la nécessité de réfléchir sur l'accessibilité de manière générale. Je suppose que Mme KOMITÈS va répéter des éléments de sa réponse tout à l'heure. Nous nous sommes donc rendu compte que, sur la réparation d'une passerelle, les études de faisabilité de l'accessibilité n'avaient pas été faites. Cela aurait pu permettre, dans le seul endroit du 20e arrondissement qui est un peu dans une cuvette, une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, mais pas uniquement, des personnes avec des poussettes et tous les gens qui se déplacent avec autre chose que leurs jambes et qui aujourd'hui n'y ont pas accès.

C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu sur cette partie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur GLEIZES.

On a eu effectivement l'occasion d'examiner ensemble ce sujet sur l'accessibilité des voies au niveau de la Petite Ceinture et de la passerelle de la rue de la Mare au-dessus de la Petite Ceinture.

Comme je l'ai rappelé, notre volonté, c'est que le maximum des tronçons soient accessibles, notamment dans les 12e, 13e et 20e là où c'est possible, avec ce que j'ai dit tout à l'heure en gardant bien en tête le principe de réversibilité, le principe de protection de la biodiversité et le fait que ce n'est pas un jardin. Si le tronçon de la rue de la Mare a été retenu, c'est parce qu'il permet de mettre en place cette accessibilité en intervenant de manière légère, sans dénaturer le site grâce à la création d'une rampe de petite dimension.

Elle sera possible, cette accessibilité, uniquement par un point, depuis la partie Ouest de la rue de la Mare. On a vu ensemble que si on faisait une rampe à l'Est, on aurait plus de 30 mètres de longueur, ce qui n'est pas possible en termes de préservation de la biodiversité sur les talus. Concernant la traversée au-dessus de la Petite Ceinture,

les services y ont travaillé les deux derniers jours et cela nécessiterait la création de rampes de plusieurs dizaines de mètres de chaque côté de la passerelle, ce qui est complètement inenvisageable. Je vous ai d'ailleurs, je crois, communiqué les plans, ce que cela donnerait.

Je vous demanderai donc de retirer votre vœu au regard de ces explications.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Retirez-vous votre vœu, Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, pour deux raisons.

Première raison, le groupe Ecologiste est très sensible au respect de la biodiversité sur la Petite Ceinture, ce qui veut dire que même par rapport aux activités commerciales qui sont prévues sur cette Petite Ceinture il faut aussi penser à cet aspect. Il n'y a pas que l'accessibilité mais aussi ce que l'on va installer comme activité humaine sur cet espace.

Deuxième élément, je remercie la célérité des services de nous avoir fait une étude. Vu les conditions climatiques, on n'a pas pu tout vérifier mais je pense que notre dialogue va continuer par rapport à ce qui a été fait.

Bien sûr, nous retirons notre vœu et je remercie encore les services pour le travail qui a été fait, vu le temps imparti.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 99 est donc retiré et je ne le soumet pas au vote.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'école du Breuil.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'école du Breuil.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n°s 100 et 101 relatifs à l'école du Breuil et la parole est à Nicolas BONNET.

Non, à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, la question du changement de statut de l'école du Breuil continue de nous préoccuper.

Madame KOMITÈS, vous nous avez apporté un certain nombre d'éléments dans un courrier. Vous vous montrez rassurante sur l'avenir du statut des personnels mais nous sommes plus que sceptiques. Le modèle de la régie personnalisée et dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière est celui de "Paris Musées" et, au regard des revendications des salariés de "Paris Musées", nous sommes loin d'être rassurés sur l'avenir des personnels de l'école.

Dans votre courrier, vous ne nous répondez pas sur les travaux à engager à l'école du Breuil. J'imagine que, comme nous, vous vous êtes rendue sur place. Vous n'avez pu faire autrement que constater la vétusté des locaux et le manque de moyens matériels pour tous les personnels.

400.000 euros inscrits au P.I.M. pour l'entretien de l'école, ce n'est pas suffisant. Vous vous cachez derrière les rapports pour justifier le changement de statut. Cependant, vous oubliez de dire que le rapport de l'Inspection générale de 2008 soulignait déjà que la question des travaux et de la mise en œuvre d'un projet pédagogique cohérent était bien plus urgente que celle du changement de statut. Vous ne nous répondez pas non plus sur la question des moyens. Combien coûte l'école du Breuil aujourd'hui ? Quelle sera la hauteur de la subvention qui lui sera accordée ? Sans ces garanties, comment pouvons-nous croire que ce changement de statut ne cache pas une volonté de la Ville de faire des économies en abandonnant l'école ?

Chers collègues, pour comprendre ce qui se joue ici, je vous invite à rencontrer les personnels et les professeurs de l'école du Breuil. Vous verrez leur attachement à leur mission de transmission, vous verrez leur dévouement pour des élèves, souvent cassés par le système scolaire, qui retrouvent le goût d'apprendre, des élèves qui mettent ensuite leurs compétences au service de Paris et de ses espaces verts.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Je ferai à la fois une explication de vote du vœu précédent et une présentation du nôtre.

D'abord, je veux répondre à ce que j'ai lu dans le vœu du groupe Communiste. Je trouve un peu étonnant de se plaindre dans le vœu tel qu'il est écrit, de se tourner vers des financements privés ; pour moi, c'est totalement absurde. En effet, justement, il se trouve que le Gouvernement précédent avait pris une mesure particulièrement intéressante pour cette école, qui permettait de rediriger les flux de la taxe d'apprentissage des grandes écoles vers les écoles de niveau infra-bac. L'école du Breuil pouvait donc répondre à la recherche de nouveaux financements. Mais cela supposait effectivement de changer de statut.

Ainsi, de mon point de vue, la régie est plutôt une bonne nouvelle.

Maintenant, je veux le dire ici aussi de manière assez ferme : je regrette vraiment que nous ne soyons pas allés plus loin, beaucoup plus loin, et que nous n'ayons pas pu faire aboutir le projet qui était celui engagé dans la précédente mandature de rapprochement avec l'E.I.V.P., que j'ai l'honneur de présider, parce qu'en l'occurrence, l'E.I.V.P., par exemple, pour être très concret, la recherche de financements privés, elle sait faire et elle sait très bien faire, et elle aurait permis, sans doute, d'être un sacré levier pour pouvoir permettre à l'école du Breuil d'être tirée par le haut, de ce point de vue. Plus tous les projets de génie urbain et paysagers qui avaient beaucoup de sens.

Donc, je regrette qu'on ait abandonné cette réforme en rase campagne et surtout pour les raisons pour lesquelles on l'a abandonnée, en l'occurrence, de chantage de responsables administratifs. Je trouve assez ahurissant ce qui s'est passé. D'ailleurs, je précise que la crise, on l'a quand même depuis un certain temps. On a eu trois directeurs en trois ans, ce qui prouve qu'effectivement, tout cela n'a pas été spécialement bien prévu et bien géré. C'est dommage parce que le travail avait été vraiment fait en amont. D'ailleurs, cette réforme figurait dans la feuille de route de la Maire de Paris, de Marie-Christine LEMARDELEY. Donc, je regrette vraiment qu'on ne soit pas allé plus loin.

Je termine maintenant par vous présenter très rapidement le vœu et le suivant. Il se trouve que l'école du Breuil a eu une très belle initiative : c'est celle de proposer aux Parisiens des graines, pas seulement des graines, mais des plantes, des arbres, des rosiers, de tout ce qu'on veut, tout cela lors des Journées portes ouvertes qui ont lieu au mois de mai. Pendant longtemps, elle le faisait sur cette séquence au mois de mai. Elle le faisait également lors de la Fête des jardins qui était au mois de septembre, le 22 septembre. Or, moi qui pratique l'agriculture urbaine, les plantations, c'est plutôt à l'automne. Je peux vous dire que cela avait aussi un grand succès. C'est dommage que l'on n'ait plus que les Journées portes ouvertes et qu'on n'ait pas aussi cette initiative lors de la Fête des jardins, parce qu'elle rencontrait un très grand succès auprès des Parisiens.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS et, ensuite, j'aurai deux explications de vote.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Je vais d'abord répondre à M. BONNET-OULALDJ et à Mme PRIMET.

Cela fait 15 ans qu'il y a un certain nombre de rapports sur cette école - qui, d'ailleurs, n'en est pas une, puisque c'est un service de la DEVE qui est rattaché au Service des sciences et techniques du végétal - et donc, des rapports 2002, 2005, 2008, 2014, 2015 sur la nécessité de renforcer son autonomie, notamment - vous l'avez dit, Monsieur GUILLOT, et je suis d'accord avec vous - par exemple, pour pouvoir récolter de la taxe d'apprentissage.

Face à ce besoin d'autonomie, qui est un besoin réaffirmé, l'école est restée, depuis 2002, dans une complète expectative et, effectivement, cela devient extrêmement compliqué. Aujourd'hui, cette situation un peu délétère n'a pas amélioré la situation. Il faut qu'on fixe une perspective pour les élèves, pour les enseignants, et c'est ce que nous avons fait depuis 18 mois en travaillant avec tous les agents de l'école pour faire ce projet de l'école du Breuil de demain.

Le moratoire que vous proposez, après 18 mois de travail, ne ferait que rétablir un climat d'incertitude épouvantable. Je suis d'accord avec vous, par contre, que, oui, il y a besoin d'investissements sur les locaux, que, oui, les projets pédagogiques sont importants. Il n'y a aucun rapport qui n'a jamais opposé, d'ailleurs, la formation ou les rénovations au travail sur les statuts. Cela ne veut pas dire que l'on n'a pas fait d'investissements dans cette école puisque, depuis 2011, on a presque 868.000 euros de travaux. Ceci étant dit, oui, il y a besoin de travaux.

C'est vrai qu'un changement de statuts suscite des inquiétudes, mais c'est un projet de régie personnalisée, donc une administration intégrée à la Ville, avec une autonomie nécessaire à son développement. Elle pourra faire des partenariats. "Partenariats" ne veut pas dire forcément "privés". Il n'y a pas de changement de statuts des personnels. Bien évidemment, je ne vais pas vous dire aujourd'hui quel montant de subvention, puisque, de toute façon, cela va nécessiter un contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'école qui passera en Conseil de Paris. Bien évidemment, les chiffres seront sur la table à ce moment-là. Donc, je répondrai juste à M. GUILLOT.

Je pense que si, effectivement, des rapports préconisaient aussi une fusion avec l'E.I.V.P., ce n'est pas le choix que nous avons fait, notamment parce que cette école présente beaucoup de formations infra-bac, qu'elle est très en difficulté aussi sur ce côté, et qu'il nous a semblé important de la stabiliser dans un premier temps pour maintenir toutes ses formations.

Monsieur BONNET-OULALDJ, j'émettrai un avis défavorable sur votre vœu si vous ne le retirez pas.

Monsieur GUILLOT, je pense que cela fait longtemps que vous n'êtes pas venu à l'école du Breuil parce que vous sauriez que, pendant la Fête des jardins et pendant les Journées portes ouvertes, l'école du Breuil offre des pots, des fleurs aux Parisiens qui viennent. Donc je ne comprends pas très bien pourquoi vous me demandez de faire ce qui existe déjà.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

J'ai deux explications de vote.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'étais intervenue sur le sujet à un précédent Conseil.

Je soutiendrai et je voterai le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche concernant l'école du Breuil, et je les félicite de leur position parce que l'urgence pour l'école du Breuil, comme l'a très bien dit Raphaëlle PRIMET, c'est d'y faire des travaux et d'y renforcer son projet pédagogique, et non de rechercher coûte que coûte à faire des économies d'échelle en changeant son statut. Donc, oui, nous devons être fiers de l'école du Breuil et défendre cette école du Breuil. Cela me semble extrêmement important.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

La parole est à Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci.

Le groupe Ecologiste est très concerné par le devenir de cette école. L'école a pour mission la formation professionnelle des jardiniers, des techniciens et cadres de la Ville sur la question du végétal dans l'espace urbain. Aujourd'hui, la nature en ville est un défi croissant pour mieux répondre aux doubles enjeux de la ville dense et verte. A Paris, sur cette mandature, les objectifs n'ont jamais été aussi ambitieux, nous le savons, et le nouveau Plan Biodiversité devra donner un nouvel élan en ce sens.

Le devenir de l'école du Breuil doit être réfléchi en prenant en considération cet enjeu majeur. J'ai rencontré de nombreux acteurs de l'école depuis décembre, y compris en allant sur place lors de la journée de grève. J'ai pu échanger avec Pénélope KOMITÈS, son cabinet ainsi que les représentants de la DEVE, et il fut difficile d'obtenir des informations concordantes. Des difficultés subsistent sur certains points, que je souhaite mentionner : le statut des professeurs certifiés de l'école du Breuil, les engagements financiers, le contenu du contrat d'objectifs et de moyens, et les actions concrètes qui seront engagées en termes de médiation.

C'est pour cela que nous nous abstiendrons.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 101 est-il maintenu, Monsieur GUILLOT ? Pardon, abstention, excusez-moi. En plus, vous l'avez dit. Donc abstention, vous avez raison.

Le vœu n° 101 est-il maintenu, Monsieur GUILLOT ?

M. Didier GUILLOT. - Oui.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Donc, il est maintenu, avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au parc André Citroën (15e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du vœu référencé n° 102 relatif au parc André-Citroën, dans le 15e.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le conseil de quartier Citroën-Boucicaut s'est fixé comme objectif prioritaire de contribuer à la mise en valeur du parc André-Citroën, élément essentiel d'un arc vert offrant un axe de promenade continue reliant le parc Citroën, la Petite Ceinture et le parc Brassens. Si le conseil de quartier se réjouit de cette belle perspective, ses membres déplorent l'état du parc Citroën qui s'est considérablement dégradé au fil des années. Une première phase de rénovation a été conduite sous la précédente mandature. La programmation de la deuxième phase est prévue pour l'actuelle mandature, avec un budget de 3,7 millions, ce qui a déjà permis de rénover les platelages des passerelles, les aires de jeux du jardin Eugénie-Djendi et la fontaine des Magnolias. La reprise des cheminements est en cours de réalisation et la réfection des fontaines "Sériels" est prévue pour 2019.

En revanche, la réalisation des travaux de réfection du "Grand Canal", qui est dans un état déplorable, ne semblant plus prévus avant 2020, avec Philippe GOUJON, nous relayons le vœu du conseil de quartier Boucicaut-Citroën et vous demandons, Monsieur le Maire :

- d'une part, de respecter la programmation initiale pour un achèvement complet de la deuxième phase de rénovation du parc pendant la mandature actuelle et, en particulier, les travaux de réfection du "Grand Canal" ;

- d'autre part, de consulter le conseil de quartier pour la réalisation du cahier des charges que vous établirez en vue de la mise en concession de la serre "Orangerie", cela afin de permettre une bonne intégration dans le quartier des activités qui pourraient être développées dans cette serre.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Madame KOMITÈS, vous avez la parole.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Effectivement, la rénovation du parc Citroën a pour ambition de garantir un accueil de qualité aux Parisiens, en pérennisant les infrastructures du parc. Comme vous l'avez dit, il y a des rénovations qui se poursuivent puisqu'on a déjà réalisé, notamment en 2015, la reprise des platelages. En 2016 le réaménagement des aires de jeux du Jardin Noir, puis la réfection de la fontaine des Magnolias.

En ce moment, on est en train de travailler sur la rénovation des cheminements et des parements. Effectivement, il reste des travaux avec la réfection des fontaines "Sériels", et "Grand Canal" qui est un ouvrage, comme vous le savez, particulièrement complexe. Les fontaines "Sériels" seront reprises en 2019 après des études de maîtrise d'œuvre que nous sommes en train de faire. Par contre, je vous redis que "Grand canal" sera effectué en 2020 sous la prochaine mandature, après des études de maîtrise d'œuvre en 2019. Je vous confirme ce qui vous a déjà été dit. D'ailleurs, de mémoire, une présentation en conseil de quartier avait été faite qui les avait informés de ce calendrier de travaux.

S'agissant de la consultation du quartier pour la concession de serre "Orangerie", je suis d'accord avec vous, il faut que l'on arrive à trouver une bonne intégration de cet équipement dans le quartier, cet équipement qui est un très bel équipement mais qui n'est malheureusement occupé que cinq à six jours par an, et sur lequel il faut effectivement que l'on arrive à développer.

Il n'est pas possible que juridiquement les conseils de quartier participent à ce type de procédure, mais je vous propose qu'ils puissent émettre un avis sur les options retenues via votre présence dans la Commission d'élus compétente qui se réunit pour travailler sur ce type de contrat.

Au regard de ces différents éléments, je vais donner un avis défavorable à votre vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GOUJON, pour une explication de vote, courte.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Très courte.

Je voudrais remercier Mme KOMITÈS pour tous les efforts qu'elle fait, je le sais en interne, notamment pour permettre la restauration d'un parc qui est extrêmement dégradé. Mais je regrette que la Ville ne tienne pas l'engagement, qui avait été le sien, de rénover le "Grand Canal" sous cette mandature. Il y a eu un nouvel arbitrage qui est tout à fait désolant, et je regrette que l'engagement n'ait pas été tenu, malgré tous les efforts que vous avez déployés, je le sais, pour les travaux.

Donc, nous reviendrons à la charge sur ce sujet.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux points de collecte de sapins.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le vœu référencé n° 103 relatif aux points de collecte de sapins.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE, pour deux minutes.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Après chaque initiative ou opération, nous sommes amenés à faire un bilan et à en tirer des conclusions. Depuis dix ans qu'elle existe, l'opération de recyclage des sapins est une réussite et nous ne pouvons que nous réjouir qu'elle soit dorénavant ancrée dans les habitudes des Parisiens. Je ne reviendrai pas ici, pour faire court, sur l'intérêt évident de cette opération de recyclage annuel.

Pourtant, bien que le nombre de points de collecte augmente régulièrement, il y a encore des secteurs qui ne sont pas suffisamment équipés, notamment dans les secteurs très résidentiels. Aussi, des points de collecte spontanée se sont à nouveau improvisés à certains carrefours.

Ce vœu demande donc de continuer à augmenter le nombre de points de collecte de recyclage et de poursuivre l'information des Parisiens en ce sens.

Par ailleurs, il y a des week-ends de pic pour les dépôts de sapins et il est donc à parier que, par exemple l'année prochaine, le week-end des 5 et 6 janvier 2019, c'est-à-dire juste avant la reprise scolaire, ce week-end verra un afflux sensible de sapins dans les points de collecte. Aussi, je vous propose de renforcer les équipes de la Ville pour éviter les saturations constatées cette année encore. Ce sont simplement des propositions de bon sens qui rencontreront, je l'espère, votre approbation.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à Mme KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Effectivement, j'ai eu les chiffres cette semaine sur la dernière opération, on en est à 85.000 sapins, donc plus 18 % par rapport à l'année dernière. Le chiffre est en hausse parce que nous travaillons sur le dispositif et nous le faisons évoluer année après année. Cette année, on avait 164 points de collecte, soit 14 de plus que l'année dernière.

Surtout, nous avons engagé avec mon collègue Mao PENINOÙ une expérimentation qui visait à implanter 7 parcs à sapins sur l'espace public, dans les 11^e, 12^e et 15^e arrondissements. L'idée était de couvrir des secteurs d'habitation éloignés des points de collecte existants dans les espaces verts. On sait aujourd'hui que cela a bien fonctionné puisque plus de 4.400 sapins ont été déposés sur l'espace public dans ces points particuliers.

On a aussi travaillé avec Olivia POLSKI pour associer les commerçants parisiens qui vendent des sapins ; ils ont mis une affiche pour informer les acheteurs de notre opération dans leurs boutiques.

Puis nous avons travaillé avec les gardiens d'immeuble et les bailleurs sociaux, et l'année prochaine nous travaillerons avec les syndicats de copropriété pour continuer à développer et à informer les Parisiens qui connaissent, mais pas forcément tous.

On va améliorer aussi le dispositif l'année prochaine avec de nouveaux dépôts de proximité sur l'espace public et on va déterminer ces sites avec les maires d'arrondissement.

Par contre, vous faites allusion au ramassage et au transport de sapins. Je rappelle que le transport de sapins est totalement énergivore et que cela va à l'encontre des objectifs que l'on mène à travers cette opération. Les opérations de broyage sont calibrées selon l'importance et le succès des points de collecte et l'on broie sur site, ce qui évite des turnovers importants de véhicules.

Les éventuels points de saturation du premier week-end de janvier ont été aussi concomitants aux épisodes de tempête et il y a eu beaucoup de parcs fermés, ce qui a réduit le nombre de sites de dépôt de sapins.

On fait déjà beaucoup de choses. J'ai proposé beaucoup d'améliorations à nouveau pour l'année prochaine. Donc je vous demanderai de retirer votre vœu au regard de ce que je viens de vous dire, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Madame TACHÈNE, le vœu est-il retiré ?

Mme Anne TACHÈNE. - Cela va dans le même sens.

Je le garde.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2018 DVD 26 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'état de la voirie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DVD 26 relatif à l'indemnisation amiable des différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris, sur lequel le groupe UDI-MODEM a déposé le vœu référencé n° 104.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

C'est un vœu qui me tient particulièrement à cœur. C'est un sujet que malheureusement je connais bien, dont j'ai été une victime : c'est l'état des chaussées à Paris.

J'ai souhaité rattacher ce vœu à ce projet de délibération qui alloue des indemnités à des victimes de l'état des chaussées à Paris, parce que cette année-là, nous sommes au mois de février, on va voter 40.000 euros, mais l'année dernière c'était 1 million.

Le problème me semble très préoccupant puisqu'en fait vous favorisez, vous avez une politique qui favorise les deux roues, or vous les mettez, me semble-t-il, gravement en danger. Jamais de mémoire de cycliste parisienne, je n'avais vu des chaussées dans un état aussi mauvais, accidentées, trouées, crevassées.

Or, ce qui passe en 4x4, en voiture devient dangereux en vélo et encore plus dangereux en moto. Vous avez 250.000 motos qui circulent dans Paris. Vous comptez tripler le nombre de déplacements à vélo d'ici 2020. 30 % d'entre eux seront électriques, c'est-à-dire qu'ils iront beaucoup plus vite et tout cela sur des chaussées qui sont vraiment anxiogènes et accidentogènes.

Grâce au forfait de déplacement du stationnement, vous escomptez encaisser à peu près 145 millions d'euros cette année, c'est une belle somme. C'est la raison pour laquelle je vous propose de l'investir dans un plan urgent et ambitieux de réfection des chaussées, afin qu'il n'y ait plus de nids-de-poule. Quand j'appelle cela des nids-de-poule, je trouve que c'est bien gentil encore, parce qu'encore une fois l'état des chaussées s'aggrave et devient franchement accidentogène.

Stop aux nids-de-poule. Soyez préoccupés de cette situation qui sincèrement met en danger la sécurité des Parisiens qui roulent sur les deux roues.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, nous partageons bien entendu votre préoccupation concernant l'état de la voirie parisienne. Je ne partage toutefois pas votre vision totalement alarmiste.

En ce qui concerne les indemnisations qui nous renseignent, certes, sur l'état de la voirie mais qui ne peuvent pas être considérées comme un indicateur totalement fiable : elles fluctuent selon les années et, en 2017, elles étaient d'ailleurs inférieures à 2016.

Pour autant, cela ne nous exonère pas de veiller à un meilleur entretien de la voirie à Paris et c'est évidemment notre objectif.

Les nids-de-poule posent un vrai problème de sécurité publique, en particulier pour les deux-roues, motorisés ou non ; et il nous importe d'améliorer les procédures pour une grande efficacité et une meilleure réactivité. Nous demandons ainsi aux sections territoriales de voirie de gérer au plus près l'état des chaussées, en s'appuyant sur des signalements avec l'application DansMaRue et par des repérages "in situ".

Les mairies d'arrondissement ont également un rôle important à jouer et elles peuvent financer, si elles le souhaitent, des opérations de renouvellement du patrimoine et donc, de rénovation de chaussées.

Enfin, le nouveau règlement de voirie prévoit des mesures contraignantes sur la tenue des chantiers et les remises en état de l'espace public par les concessionnaires. La DPSP est mobilisée pour verbaliser des emprises non-autorisées ou ne respectant pas les autorisations accordées.

Suite au premier bilan de la réforme des comptes de tiers, des groupes de travail ont été mis en place. Une démarche d'accompagnement est ainsi initiée pour contrôler la bonne exécution des travaux de remise en état de la voirie et devrait déboucher sur la réalisation d'un guide de bonnes pratiques.

En conclusion, il n'est évidemment pas question, pour nous, de laisser la voirie se dégrader, ainsi que votre vœu le sous-entend, mais nous émettrons un avis défavorable à ce vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 26).

2018 SG 1 - Convention d'expérimentation sans occupation du domaine public. Déploiement de la plate-forme intermodal de déplacement domicile/travail www.karos.fr sur un panel choisi et volontaire de 150 agents VP.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons, maintenant, examiner le projet de délibération SG 1 relatif à une convention d'expérimentation sans occupation du domaine public.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'occasion du vote sur le dispositif "POLLUTRACK", j'évoquais, lundi avec vous, les mesures antipollution prises par la Ville depuis le début de la mandature. J'ai notamment insisté sur le fait que nous ne menions pas une politique anti-voiture, mais bien antipollution.

Ce projet de délibération entre la Ville et la "start-up Karos" me donne donc l'occasion d'appuyer mon propos. A Paris, nous sommes pour un usage intelligent, rationnel et collectif de la voiture car, oui, le covoiturage ou plutôt, en l'espèce, le court voiturage est un moyen de lutter efficacement contre la pollution de l'air.

En effet, de nombreux trajets domicile-travail peuvent désormais être réalisés efficacement à plusieurs, grâce au numérique. Le nombre de plateformes proposant aux particuliers de se mettre en relation pour ces trajets a d'ailleurs explosé ces derniers mois.

Notre collectivité doit, elle-même, fonctionner de façon exemplaire, en étant force de propositions auprès des agents de la Ville de Paris ; par exemple, en favorisant l'usage des transports partagés et des mobilités alternatives. C'est là tout l'objet du plan de déplacement des administrations parisiennes que notre Assemblée a adopté en 2017.

Le projet de délibération qui nous est présenté s'inscrit dans le cadre de l'action 12 de ce plan et propose de renforcer l'incitation au covoiturage. L'application "Karos" sera installée sur les téléphones portables d'un panel d'agents volontaires. Cette application fonctionnera en tâche de fond et permettra à "Karos" d'enregistrer les habitudes de déplacement des agents du panel pendant un mois.

A l'issue de l'expérimentation, l'analyse de ces données permettra de proposer, aux agents volontaires, des modes alternatifs personnalisés pour chacun : covoiturage, transports en commun.

En fonction des résultats, il serait intéressant de voir si ce dispositif peut être étendu à d'autres agents volontaires. Le groupe Ecologiste de Paris aimerait donc que les résultats de l'expérimentation soient présentés en 3e commission lorsqu'ils seront connus.

Cependant, pour que le covoiturage se développe davantage dans le grand public, il faut encore plus d'incitations positives et celles-ci ne dépendent pas uniquement de la Ville de Paris.

Aux Etats-Unis, par exemple, pays où la voiture individuelle est pourtant reine, cela fait longtemps que des voies sont réservées aux véhicules transportant deux personnes au minimum. Une fois n'est pas coutume : nous serions bien inspirés, en France, d'imiter cette pratique.

J'en profite donc pour interpeller une nouvelle fois M. le Représentant du Préfet de police, pour lui demander s'il serait envisageable de réserver une voie du boulevard périphérique aux véhicules transportant deux personnes au minimum.

De plus, les écologistes espèrent que le projet de loi du Gouvernement, sur les transports au service de la mobilité durable, intégrera de telles considérations sur le covoiturage.

De son côté, Mme PÉCRESSE et la majorité de droite du Conseil régional d'Ile-de-France ont choisi de tester le principe d'une aide de 2 euros par trajet et par personne qui partagera un voyage en voiture, dans la limite de 50.000 euros par opérateur. Libre à lui de distribuer ces 2 euros au conducteur ou au(x) passager(s). Je ne crois pas que Mme PÉCRESSE ait déjà communiqué sur les résultats de cette expérimentation, mais nous serions curieux de savoir quelle option s'est révélée la plus incitative.

Enfin, je terminerai en précisant que de nombreux moyens existent pour réduire le nombre de déplacements en voiture pour se rendre à son lieu de travail. Les transports en commun ou le vélo, par exemple, en font partie ; et le travail à distance en est également un.

Pour rappel, le plan de déplacement des administrations parisiennes estime que, dans l'administration de notre Ville, il existe un potentiel de 9.000 agents dont les missions sont "télétravaillables". Ce gisement est énorme.

J'en profite pour rappeler que le télétravail est, d'ailleurs, un des objectifs du Plan Climat. Je crois que c'est la Direction des ressources humaines qui est en charge de piloter ce projet. Là encore, un retour en 1ère commission sur le déploiement du télétravail parmi les agents de la Ville serait très apprécié.

Pour conclure, les écologistes saluent donc l'expérimentation de covoiturage mise en œuvre par la Ville dans le cadre de son plan de déplacement des administrations parisiennes et voteront ce projet de délibération.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Ce projet de délibération qui porte sur la convention d'expérimentation entre la Ville de Paris et la "start-up" "Karos", déploiement de la plateforme intermodale de déplacements domicile-travail sur un panel choisi de volontaires de 150 agents de la Ville de Paris, est fort intéressante et suscite, néanmoins, deux réflexions de ma part.

Tout d'abord, de qui s'agit-il ? Sur le site, nous apprenons que cette start-up est reconnue pour son innovation de pointe au service du développement durable ; qu'elle est lauréate du 17ème concours national d'aide à la création d'entreprises innovantes, "i-LAB", organisé chaque année par le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche et la BPI France. En tant que grand prix, les pouvoirs publics font de "Karos" un de ces cinq projets les plus prometteurs pour l'économie française, capables de relever un des grands défis sociétaux de notre siècle. Rien que cela !

Deux mois et demi après le lancement de l'opération "Tous ensemble pour le covoiturage" en Ile-de-France, "Karos" est la première plateforme à atteindre l'objectif de 25.000 trajets covoiturés et enregistre 50 % de part de marché. C'est fort intéressant car cela permet du covoiturage en trajets courts. De plus, aujourd'hui, c'est gratuit. La plateforme calcule même, pour les utilisateurs, le prix du partage des frais que les utilisateurs, entre eux, vont conclure.

Aujourd'hui, c'est gratuit, mais qui nous dit que l'entreprise le restera une fois qu'elle aura capté le monopole ? J'ai donc des questions sur le statut de l'entreprise :

Comment se finance-t-elle ?

Quel est son modèle économique ?

Qu'est-ce qui lui permet de développer ces activités gratuites ?

La Ville est-elle en mesure, puisqu'elle est investie dans la convention, de nous dire si c'est simplement une entreprise qui fonctionne sur des fonds publics ou si elle a d'autres modèles économiques dans l'exploitation des données, je ne sais pas, ou par le biais de la publicité - mais que l'on sache ce qu'il y a derrière ?

Vous savez qu'"Uber" est déficitaire, mais réussit à mobiliser des fonds colossaux dans sa recherche du monopole mondial ; et sa captation des données est sans doute un objectif aussi important, si ce n'est plus, que la ponction des commissions sur cette course qu'Uber peut opérer.

"Uber", par ailleurs, cherche souvent à être déficitaire pour avoir le monopole ; puis, avec le jeu des algorithmes et des déséquilibres entre offres et demandes, ils peuvent faire exploser les tarifs. Hier soir, sachez que, du fait de la neige, "Uber" a fait exploser ses tarifs, tandis que les taxis sont toujours à des prix fixés par la Préfecture - d'ailleurs, il faut que cela le reste. Toutefois, on voit bien le problème d'une concurrence totalement déloyale.

Ma question est donc vraiment : quel est le modèle économique de "Karos" ?

Je continue à défendre l'idée que Paris doit soutenir la création de sociétés coopératives d'intérêt collectif car c'est le meilleur moyen d'émanciper les innovations de l'économie du partage de toute prédation des voraces de l'"ubérisation".

En effet, une SCIC de voiturage en circuits courts, voilà ce qui permettrait d'associer innovations technologiques, prise en compte de l'urgence écologique et innovations sociales puisque, à ce moment-là, tout le monde serait bien co-responsable dans l'évolution de la structure et des politiques éventuellement tarifaires qui pourraient se développer.

Par ailleurs, autre réflexion, l'expérimentation sur les 150 agents permettra d'analyser finement les déplacements domicile-travail des agents volontaires. C'est l'occasion, du coup, de prendre conscience que le problème de fond est bien l'éloignement domicile-travail, d'abord et avant tout.

La Ville a-t-elle les moyens de mesurer l'évolution des distances domicile-travail de ses agents ? Combien d'agents de la Ville de Paris habitent hors de Paris ? Cette donnée a-t-elle augmenté ou diminué depuis 2001 ? Comment se fait cette répartition entre les catégories A, B et C ? En clair, y a-t-il plus de catégories C à la Ville de Paris qui habitent en dehors du périurbain que de catégories A ou de catégories B ?

Aussi, je sais, et là c'est plus pour M. Christophe GIRARD, mais vous lui transmettez, et à M. Ian BROSSAT, pas là non plus, combien d'agents ont pu, parmi les agents demandeurs d'un logement social, accéder au logement social ? Je sais que la Ville avait toujours une volonté de permettre l'accès au logement social à ses fonctionnaires. Cela me semble extrêmement important, c'est quand même le meilleur moyen de réduire les distances domicile-travail. Je peux vous dire que, dans le secteur privé à Paris, à chaque fois que je vais soutenir des luttes, par exemple d'agents du nettoyage, je suis confrontée à des salariés qui habitent tous à "Pétaouchnok", en dehors de la capitale, parce que le coût des loyers, vous le connaissez.

Cela me semble important et je trouve qu'il faudrait que, dans un prochain Conseil, on puisse avoir ces éléments. Cela me donne l'occasion d'avoir une belle idée de vœu, ou bien pour les groupes qui ont la possibilité de faire des M.I.E., voilà un beau sujet qui serait à traiter.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je remercie les deux oratrices qui se sont inscrites sur ce projet de délibération relatif à une convention d'expérimentation entre la Ville de Paris et la société "Karos" pour le développement de ce que l'on appelle le court voiturage. Autrement dit, le co-voiturage quotidien, de courte distance, moins connu que son cousin du co-voiturage de longue distance.

Nous avons un enjeu de taille, nous le savons, c'est celui d'augmenter le taux d'occupation des véhicules qui est aujourd'hui extrêmement bas puisqu'il est de l'ordre de 1,1 personne par voiture. Or on sait qu'il suffirait de

monter à un taux d'occupation de 1,7 ou 1,8 personne par véhicule en Ile-de-France pour réduire drastiquement la congestion et l'occupation de l'espace public par la circulation automobile à l'échelle de la Région et du Grand Paris. De plus, on sait que moins de véhicules en circulation, c'est également moins de pollution.

Comme l'a rappelé notre collègue Fatoumata KONÉ, que je remercie pour son intervention, c'est la raison pour laquelle le plan de déplacement des administrations parisiennes a prévu, dans son défi n° 4, de renforcer l'incitation au co-voiturage pour les personnels de la Ville. Cette expérimentation s'inscrit dans ce cadre.

Cette expérimentation que nous initions avec "Karos", c'est le développement d'une application de mise en relation pour le co-voiturage quotidien. C'est quelque chose d'ailleurs qui est aussi expérimenté avec l'Autorité organisatrice des transports et Ile-de-France Mobilités, ainsi qu'avec le ministère de l'Economie et des Finances.

Pour ce qui est de cette expérimentation, elle va concerner un panel de 150 agents volontaires qui présentent des caractéristiques particulières, agent de catégorie C...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Excusez-moi. Pourrait-on faire un peu moins de bruit à ma gauche et à ma droite ? Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Il y a manifestement un certain nombre de personnes qui ne s'intéressent pas à ces questions. Si elles peuvent continuer leur discussion dehors. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Continuez, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Cette expérimentation concerne un panel de 150 agents volontaires qui présentent des caractéristiques particulières : agents de catégorie C, travail en horaires décalés, résidences éloignées de Paris, et utilisant habituellement leur véhicule personnel.

Pour répondre à un certain nombre de questions évoquées par Mme SIMONNET, je rappellerai qu'il y a le bilan social de la Ville de Paris qui répond à beaucoup des questions que vous avez mentionnées, notamment sur la question des lieux de résidence des personnels de la Ville de Paris.

En conclusion, je dirai que c'est un beau projet qui, je l'espère, pourra être adopté unanimement par notre Assemblée parce que c'est quelque chose qui va concrètement améliorer la mobilité des agents de la Ville de Paris, en particulier ceux qui vivent loin de la Capitale.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 1).

Vœu déposé par Mme TAÏEB relatif au stationnement des professionnels.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen de vœux non rattachés, il y en a beaucoup.

Le vœu référencé n° 105 est relatif au stationnement des professionnels.

La parole est à Mme TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela fait plusieurs semaines que je signale l'impossibilité pour les dentistes parisiens d'acquérir la carte PRO Mobile, une carte à 240 euros par an, que ce soit sur le site Paris.fr, ou en se rendant directement boulevard Carnot, où là elles sont totalement introuvables.

Depuis hier soir - eurêka ! - en fin de Conseil avec le cabinet de Christophe NAJDOVSKI et après avoir recoupé plusieurs informations, j'ai pu comprendre que, si la pratique dentaire fait bien partie de la longue liste à laquelle peut

souscrire un dentiste, cela ayant été voté en Conseil de Paris en 2016, le code A.P.E. figurant sur cette liste ne fait pas mention de la lettre Z, qui est une sous-classe du code A.P.E. pratique dentaire.

Il semble ainsi désormais aisé de rectifier cette erreur afin que les dentistes puissent bénéficier de cette carte PRO Mobile. Pour que les choses soient bien claires, je précise à nouveau à mes collègues Christophe NAJDOVSKI et Anne SOUYRIS, qu'il ne s'agit pas de demander le stationnement gratuit octroyé aux urgentistes, pour lesquels on doit absolument faciliter non seulement les déplacements mais également le stationnement, ni de la carte PRO Sédentaire à 45 euros pour les médecins, infirmiers et autres praticiens qui font un certain nombre de visites à domicile par an. Il s'agit bien de la carte PRO Mobile à 240 euros qui, à mon sens, porte mal son nom, les PRO Sédentaires étant plus mobiles que les PRO Mobiles. Mais là, il s'agit de sémantique, et ce n'est pas le sujet.

Si la situation est en passe d'être réglée, je m'en réjouis. En conclusion, en espérant néanmoins que cela soit vérifié et rectifié au niveau du site et également des services compétents du boulevard Carnot, dans ce cas, je retirerai mon vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le stationnement des professions médicales est facilité par un ensemble de dispositifs qui correspondent aux pratiques observées. Ainsi, les professionnels faisant plus d'une centaine de visites par an au domicile de leurs patients bénéficient, depuis le 1er janvier de cette année, de la carte PRO Soins à domicile, autorisant la gratuité du stationnement dans tout Paris.

Ceux qui font moins de 100 visites par an peuvent néanmoins avoir une carte professionnelle pour stationner en journée dans Paris. Ces avantages leur permettent d'exercer leur profession, en dehors de leur cabinet.

Les professionnels de la pratique dentaire, qui correspondent au code N.A.F. 86.23, et donc également à toutes les sous-catégories liées à ce code dont la catégorie Z, figurent également parmi les bénéficiaires potentiels identifiés de la carte PRO Mobile. Cela concerne donc les dentistes et à fortiori les chirurgiens-dentistes.

Compte tenu de ces éléments, nous vous proposons de retirer votre vœu puisque la demande portée est prise en compte.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le vœu est-il maintenu, Madame TAÏEB ?

Mme Karen TAÏEB. - Je veux au contraire répondre aux réflexions de Mme SIMONNET.

Ce n'est pas pour mon mari qui a un parking ! Je suis également dentiste n'exerçant plus depuis 2001. En revanche, je connais un certain nombre de dentistes puisque j'ai fait mes études à Garancière et ce sont des gens qui ont fait appel à moi.

Je retire mon vœu. Je remercie de régler un problème qui était une erreur de codage sur le site.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement des patients de l'Institut Curie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 106 relatif au stationnement des patients de l'Institut Curie.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Monsieur le Maire, chers collègues, il ne pleut pas que de l'eau à Paris en ce début d'année, mais aussi des amendes de stationnement devenues avec "la dépenalisation du stationnement payant sur voirie, redevance d'occupation du domaine public" ou encore "forfait post-stationnement".

Avec le scannage des plaques d'immatriculation, l'interrogation automatique de la base de tickets virtuels et l'envoi immédiat d'une demande de paiement, ce sont, depuis le 1er janvier, 50.000 F.P.S. ou "prunes" qui ont été infligés aux automobilistes qui se risquent encore à circuler dans Paris.

Il ne s'agit pas du tout ici de mettre en cause la nécessaire maîtrise de la circulation automobile dans Paris. Cette maîtrise est indispensable, mais elle doit être conduite avec discernement. Et cette absence de discernement, les patients de l'Institut Curie et leurs accompagnants l'ont éprouvée. Pas tous les patients, mais en moyenne la petite cinquantaine qui quotidiennement, habitant souvent hors de Paris, viennent avec leur voiture particulière en consultation ou en hôpital de jour. Ces patients n'ayant pas recours aux ambulances, aux sanitaires légères ou aux taxis conventionnés, ils épargnent les finances de l'Assurance Maladie.

Avant la numérisation du système et par là son efficacité redoutable, car c'est là finalement le grand changement du système, il y avait encore un peu de discernement dans la verbalisation. J'oserais dire qu'il y avait encore un peu d'humanité. Effectivement, jusqu'au 1er janvier, des patients de l'Institut Curie bénéficiaient de facilité de stationnement. Il y avait une tolérance de la part des agents verbalisateurs de la Préfecture lorsque le forfait acquitté de deux heures de stationnement était arrivé à son thème. Pour les rendez-vous répétés, les patients et leurs accompagnants pouvaient même se rendre au commissariat munis de leur convocation. Il leur était alors délivré un permis temporaire de stationner.

Aussi, sur la proposition de Mme Florence BERTHOUT, le Conseil du 5e arrondissement émet le vœu, voté à l'unanimité, qu'un accord puisse être passé entre l'Institut Curie et la Ville de Paris pour permettre l'octroi d'autorisations de stationnement spécifiques à ses patients.

Il ne s'agit pas là d'une demande d'impunité, mais de tolérance au-delà de 2 heures de stationnement.

Le vivre ensemble, l'inclusion, la bienveillance lui étant des valeurs chères, la Maire de Paris a par-là la possibilité de les mettre en œuvre.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Madame STOPPA-LYONNET, vous partez d'un postulat qui est faux puisque vous dites qu'aujourd'hui, circuler à Paris, c'est risquer une "prune".

Non, c'est frauder le stationnement qui fait qu'on risque la "prune". Ce n'est pas la même chose.

Pour les personnes qui payent leur stationnement, rien n'a changé depuis le 1er janvier 2018. Par contre, pour les personnes qui fraudaient le stationnement, les choses ont changé.

Chaque établissement hospitalier parisien fait le choix d'organiser ou non le stationnement de ses patients ou de ses visiteurs, et certains établissements ont des parcs de stationnement publics, comme l'hôpital Saint-Louis, avec un parc de stationnement payant exploité par la SEMAEST. D'autres n'en ont pas, comme l'hôpital Lariboisière.

La situation est identique en banlieue. L'hôpital Ambroise Paré à Boulogne-Billancourt n'a pas de parc de stationnement, et les visiteurs et accompagnants stationnent sur la voirie payante.

En outre, pour tous les patients, dans quelque établissement que ce soit, les malades peuvent bénéficier de la prise du transport par taxi ou ambulance, véhicules qui n'ont pas besoin de stationner.

Pour le cas de l'Institut Curie, votre vœu n'est pas très précis puisque vous évoquez des facilités de stationnement à proximité immédiate de l'établissement. Or, la Ville de Paris n'a jamais délivré de telles autorisations pour quelque hôpital ou établissement hospitalier que ce soit.

Par ailleurs, sur le site de l'Institut Curie il est inscrit : "Il n'est pas possible de stationner votre véhicule personnel dans l'enceinte de l'Institut Curie, des parkings payants sont situés à proximité. Les conditions de stationnement étant difficiles aux abords des hôpitaux, nous vous conseillons d'opter pour un autre mode de transport".

Le site indique également que le médecin peut éventuellement prescrire un transport médical, et les véhicules médicalisés et ambulances peuvent se garer aux abords de l'Institut Curie.

Nous ne pouvons donner un avis favorable à votre vœu.

En première analyse, nous allons malgré tout nous renseigner pour envisager avec l'Institut Curie, comment nous pouvons organiser peut-être avec des parcs de stationnement situés à proximité, je pense au parc des

Patriarches ou à d'autres, des facilités pour les patients qui ont besoin de stationner sur une longue durée, par exemple sur une journée.

En conclusion, je donnerai un avis défavorable à ce vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement des véhicules personnels des fonctionnaires de police.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au contrôle du stationnement payant de surface.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au contrôle du stationnement payant.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux forfaits de post-stationnement (F.P.S.).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la société "Streeteo".

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au stationnement résidentiel.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au stationnement des deux-roues motorisés.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner une série de vœux ; les vœux n^{os} 107, 109, 110, 113, auquel répondra le vœu n° 113 bis de l'Exécutif, ainsi que les vœux n^{os} 108, 111 et 112, qui sont tous relatifs au stationnement.

Je donne la parole pour commencer à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je parle sous le contrôle du Préfet de police, qui sait bien que de nombreux fonctionnaires de la Préfecture de police qui exercent à Paris et habitent, malgré l'importance de son parc immobilier, en Grande Couronne, n'ont souvent pas d'autres choix que de prendre leurs véhicules personnels pour se rendre sur leur lieu de travail, du fait de contraintes professionnelles et d'horaires atypiques.

On sait aussi l'état extrêmement dégradé du parc automobile de la Préfecture de police. Le taux d'immobilisation a été multiplié par 2 pour atteindre 50 à 75 % dans certains services. Il y a 700 véhicules immobilisés à la Préfecture de police, d'après les documents syndicaux qui sont en ma possession. La PP n'a reçu que 70 véhicules nouveaux, en fin d'année 2017, au lieu des 500 promis par l'Etat !

Evidemment, tout cela fait que beaucoup de policiers ont recours à leur véhicule personnel pour leurs interventions.

On sait aussi que les policiers doivent pouvoir stationner leurs véhicules dans des lieux sûrs, parce qu'ils sont assez vite repérés. Ils peuvent être victimes de représailles. Les parkings des bailleurs sociaux ne répondent pas du tout à cet impératif de sûreté, contrairement aux abords immédiats des bâtiments de police, et peuvent mettre en danger les fonctionnaires.

On sait que depuis le 1er janvier, avec le nouveau dispositif, la verbalisation de plusieurs centaines de véhicules de police, entre 2 et 300, banalisés, voire sérigraphiés a eu lieu, ce qui est absolument invraisemblable.

Heureusement, la Maire de Paris a décidé d'exonérer depuis peu les véhicules de police banalisés, des frais de stationnement, à la suite d'un mouvement de revendication de policiers, qui sont venus manifester sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Mais cela ne règle pas le problème des véhicules personnels des policiers qui doivent venir à Paris, parce qu'ils n'ont pas d'autres moyens de transport pour toutes les raisons que j'ai indiquées.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la Maire de Paris autorise la gratuité du stationnement pour les véhicules personnels de ces fonctionnaires de police, qui se donnent corps et âme pour l'amélioration de la sécurité des Parisiens. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour le vœu présenter le vœu n° 109, la parole est à Mme NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - La Ville de Paris assure à présent la gestion du contrôle du stationnement payant de surface et ce contrôle a été confié aux prestataires privés "Streeteo" et "Moovia".

Depuis 2002, plus de 20 % des places de stationnement de surfaces ont disparu. Cependant, bon nombre de personnes n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture. Ce moyen de transport doit rester une composante de la multimodalité à Paris.

Le montant de l'amende dite F.P.S a été multiplié par 3 dans certains quartiers de Paris. Vous prétendez que rien ne change pour ceux qui payent déjà, mis à part une pression dès les premières minutes de retard.

Pour une mairie solidaire, ouverte aux différents besoins des Parisiens, vous êtes devenus très sensibles à vos objectifs de rentabilité du stationnement. Pourquoi pas, mais assumez-le.

Près de 50.000 F.P.S dans les 15 premiers jours de l'année, des moyens importants mis à disposition comme les véhicules LAPI effectuant des précontrôles pour orienter les agents vers les zones où les automobilistes en faute sont les plus nombreux.

On aurait voulu ce genre de dispositif pour la gestion de la propreté.

Quel est le but réel de cet acharnement ? Améliorer la circulation, la lutte contre la pollution et les mauvais payeurs, ou surtout, tenter de combler une dette de Paris qui ne fait que s'alourdir davantage avec par exemple les 40 millions perdus sur la publicité ?

Sauf que le système fonctionne mal.

Ainsi, des questions légitimes se posent sur les critères de recrutement, de formation des agents, de nombreuses erreurs constatées, les difficultés à déposer un recours administratif préalable et obligatoire, le manque de moyens notables pour obtenir une information rapide.

Aussi, l'objet de ce vœu est le suivant : que la Mairie de Paris mette en place rapidement un numéro d'appel spécifique, ainsi qu'un formulaire internet permettant aux automobilistes rencontrant des difficultés du fait de la nouvelle procédure de gestion et du contrôle de stationnement de surface, d'obtenir des réponses rapides et adaptées à leur situation.

Nous parlons d'inclusion numérique, qu'une information sur le site internet de la Ville soit proposée afin de fournir des informations complètes, mises à jour régulièrement sur certaines difficultés dans les rues. Qu'il y ait une audition des prestataires au sein de la commission concernée avec un retour précis au Conseil de Paris, sur leur méthode de contrôle, les critères de recrutement, et la formation des agents.

Enfin, que la Ville dresse un premier bilan de la privatisation du contrôle de stationnement, qui permettra de connaître le nombre exact de F.P.S distribués, ayant fait l'objet d'un rapport, et la répartition géographique des F.P.S distribués. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET pour présenter le vœu n° 110.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne voterai pas le vœu de l'Exécutif sur le stationnement payant, parce que hélas, comme je n'ai que 2 minutes, je n'aurai pas le temps de décrire toutes les aberrations du dysfonctionnement.

Quand on a un recours au privé, cela ne peut que dysfonctionner.

Le plus scandaleux dans cette affaire, et vous m'avez souvent entendue parler de cela au Conseil de Paris, déjà que le parking de stationnement municipal est laissé aux partenaires privés avec un groupe comme "Vinci", qui se fait 40 millions d'euros de bénéfice net dans la poche sur le dos des finances de la Ville, en plus on donne le contrôle du stationnement à deux entreprises, "Streeteo" et "Moovia". "Streeteo", filiale d'"Indigo", "Indigo" qui est rattachée au concessionnaire des parkings "Vinci". Jackpot ! "Vinci" va pouvoir encaisser le contrôle de la verbalisation du stationnement en surface, puis pourra continuer à encaisser le stationnement souterrain qui va devenir finalement plus rentable pour les véhicules, vu le contrôle en surface.

Tout cela est une aberration. On vend Paris aux intérêts privés. Ça suffit, remunicipalisons !

Bien évidemment, je suis pour le contrôle du stationnement, bien évidemment, les incivilités doivent être régulées. Je considère par ailleurs que cela doit être considéré comme une infraction et pas simplement comme une surtaxe. On doit émanciper cela des intérêts privés de grands groupes comme "Vinci" et consorts.

Votre vœu, évidemment, ne veut pas remunicipaliser. Vous êtes dans une logique qui court vers le libéralisme et qui laisse Paris à ces grandes entreprises ; je ne suis pas d'accord. Tout cela pour qu'au résultat ce soit le chaos complet, avec des verbalisations d'agents de police, des verbalisations...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie, mais c'était deux minutes, comme vous l'aviez dit au début.

Mme Danielle SIMONNET. - ... de personnes en situation de handicap. C'est juste du grand n'importe quoi !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. VESPERINI pour présenter le vœu n° 111.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas être trop long car depuis que l'on débat de la question du stationnement, on voit qu'on est confronté à un véritable dialogue de sourds, la Mairie estimant que tout va bien dans le meilleur des mondes, que c'est tout à fait normal que les Parisiennes et les Parisiens se fassent matraquer dans ces conditions, de manière aussi brutale et soudaine, au niveau de ces fameux forfaits post-stationnement, qui ne sont rien d'autre, ni plus ni moins - Dominique STOPPA-LYONNET l'a dit -, que des "prunes" ou plutôt des "sur-prunes" ; c'est le prunier complet que l'on se prend. Je ne vais pas revenir sur ce débat.

Je demande simplement une seule chose, une chose toute simple pour l'Exécutif. Ce vœu propose tout simplement de tenir compte de la situation de ces Parisiennes et Parisiens qui ont un véhicule de société et qui utilisent ce véhicule de société à leur domicile, quand ils habitent Paris, mais qui est immatriculé au siège de leur société, qui bien souvent et de plus en plus, du fait de la politique immobilière de la Ville de Paris, se trouve en dehors de Paris. Ce qui fait donc que des personnes qui habitent Paris, dans l'Ouest ou ailleurs, ont un véhicule de société. Ils habitent Paris, ils travaillent souvent dans le Grand Paris, dans l'agglomération parisienne, mais ils ne peuvent pas bénéficier de la carte de stationnement résidentiel car la carte grise de leur véhicule société est installée ailleurs que dans Paris.

Je propose que l'on puisse obtenir que la Mairie de Paris distribue des cartes de stationnement résidentiel à la condition que les détenteurs de ces véhicules de professionnels habitent Paris et puissent le prouver sur le plan fiscal et sur le plan électoral. Je pense que cela fera revenir aussi à Paris les électeurs. Il est normal qu'il y ait une contrepartie, il est normal que les électeurs qui souhaitent voir améliorer le service public municipal puissent aussi à un moment donné se montrer à la hauteur du service municipal qui leur est accordé en s'inscrivant électoralement dans leur ville d'habitation.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme BLADIER-CHASSAIGNE, pour présenter le vœu n° 112.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Monsieur le Maire, merci.

La politique anti-voiture mise en place de manière dogmatique et sans réelle solution alternative a fait exploser le nombre d'utilisateurs de deux-roues motorisés à Paris.

Face à cette augmentation sans précédent, le nombre de places de stationnement dédiées n'a pas augmenté de manière suffisamment significative, ce qui engendre un grand nombre de stationnements sauvages. On ne va pas s'engager dans une guerre de chiffres.

Quoi que vous en disiez, chacun aura pu constater une aggravation importante du problème. Il suffit de regarder par exemple la folle augmentation du nombre de scooters stationnés sur le boulevard de Vaugirard, près de la gare Montparnasse, il suffit d'interroger les constructeurs qui vous parlent d'une forte hausse du nombre de scooters et motos, il suffit de constater le nombre de salariés qui choisissent désormais le scooter comme véhicule de société, il suffit aussi de regarder les chiffres de la Préfecture de police concernant la verbalisation des deux-roues qui a été multipliée par 4 de 2015 à 2016, verbalisation qui a d'ailleurs scandaleusement augmenté, passant de 17 à 50 euros en zone 1 et à 35 euros en zone 2.

Au regard de cette convergence de facteurs et de la véritable galère que subissent les utilisateurs de deux-roues, la politique de la Ville en matière de places de stationnement n'est absolument plus adaptée. Payer une amende de stationnement, c'est légitime si et seulement si ledit stationnement n'est pas impossible.

C'est la raison pour laquelle le groupe PPCI souhaite, premièrement, que la Ville communique les objectifs et perspectives de sa politique en matière de circulation et de stationnement des deux-roues motorisés, et deuxièmement que le nombre de places de stationnement dédiées aux deux-roues motorisés soit largement multiplié.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme GATEL, pour présenter le vœu n° 113.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu fait écho aux propos tenus par ma collègue Edith GALLOIS ce matin. Oui, la chaussée, Monsieur NAJDOVSKI, se dégrade, tous les utilisateurs vous le diront. Et faire preuve d'un certain mépris par rapport aux propos qui ont été tenus, je trouve, n'est pas digne du caractère accidentogène de la voirie aujourd'hui, à la fois pour les deux-roues motorisés et ceux qui ne le sont pas.

En application de la loi M.A.P.T.A.M., avec la réforme du stationnement ainsi que la privatisation de la gestion et du contrôle du stationnement, vous anticipez plus de 333 millions d'euros au titre de recettes dans le budget primitif de 2018. Or dans le B.P. cette manne financière a été placée dans le chapitre fonctionnement, destinée ainsi à financer le train de vie quotidien de la Ville. Or les dépenses de voirie relèvent des dépenses d'investissement. Nous craignons donc que la somme issue du stationnement ne serve qu'à financer les dépenses quotidiennes de la Ville et non les dépenses au service de l'amélioration des déplacements.

L'objet de ce vœu est donc que la somme ainsi dégagée soit consacrée intégralement à l'amélioration des politiques de mobilité de la Ville. Une demande somme toute logique, une mesure de bon sens, et rien ne saurait l'en empêcher, à moins bien sûr que cette mesure visant à privatiser le stationnement ne serve qu'à combler le trou du budget de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je vais donc, pour vous répondre, donner la parole à Christophe NAJDOVSKI et à M. le Représentant du Préfet de police.

J'ai été saisi de deux explications de vote de M. LE RESTE et de M. GOUJON.

Monsieur NAJDOVSKI...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Compte tenu du fait que je réponds à plusieurs vœux en même temps, j'espère que vous m'autoriserez à prendre un peu plus de temps que d'habitude.

Je veux dire que j'ai quand même entendu beaucoup d'approximations, de jugements à l'emporte-pièce ou encore de démagogie dans les propos de certains orateurs. On a là une réforme majeure qui, d'ailleurs, ne concerne pas que Paris, puisque c'est une réforme nationale qui concerne 800 villes en France et qui vise tout simplement à mieux utiliser l'espace public et mieux utiliser le stationnement comme outil de régulation des déplacements.

D'ailleurs, on en voit des signes tangibles depuis le début du mois de janvier quand on voit la disponibilité des places de stationnement dans Paris, la rotation des véhicules et le fait que l'on met moins de temps pour trouver une place de stationnement, ce qui est tout à fait favorable à la fois à ceux qui ont besoin de leur véhicule pour travailler - je pense notamment aux professionnels - et aux commerces, donc à la vitalité économique de Paris.

Nous avons donc ces vœux relatifs à cette réforme qui est entrée en vigueur le 1er janvier. Je voudrais rappeler quand même que la majorité des Parisiens aujourd'hui se déplacent en transports en commun, à pied ou à vélo et que l'usage de la voiture est minime dans Paris, puisque seuls 10 % des Parisiens utilisent au quotidien leur véhicule. J'ai entendu des élus qui critiquent une réforme, notamment le montant du forfait post-stationnement, de 50 euros pour la zone centrale et de 35 euros pour la zone périphérique de Paris, mais je ne les ai pas entendus critiquer par exemple le fait qu'à Neuilly-sur-Seine on a aussi 50 euros de montant de F.P.S. ou même 60 euros à Lyon. Je ne vous ai pas entendus non plus, quand il y a eu l'augmentation de l'amende pour la fraude dans le métro qui est passée en octobre 2016, de 33 à 50 euros, je n'ai pas entendu, notamment sur les bancs de la droite, des gens s'émouvoir de l'augmentation du montant de l'amende.

Il faut donc remettre les choses à leur place et préciser qu'aujourd'hui, effectivement, la moitié des emplacements de stationnement payant de la France est située à Paris, et on voit que le moindre ajustement est scruté, voire même caricaturé. Il y a eu en effet quelques dysfonctionnements au début de l'année. Nous avons des témoignages de forfaits post-stationnement erronés, des erreurs d'appréciation, mais je dirais que l'on est dans des volumes tout à fait logiques par rapport à cette réforme d'ampleur qui a été mise en place.

Aujourd'hui, nous avons 3 % de recours sur les 260.000 F.P.S. qui ont été édités en janvier et nous sommes donc sur un niveau de contestation tout à fait comparable à celui de l'année dernière lorsque la Préfecture de police était en charge du contrôle.

Les prestataires de contrôle ont été choisis au terme d'une procédure encadrée, selon des principes validés par notre Assemblée. La bonne exécution des prestations est bien entendu au cœur de notre exigence avec un comité de pilotage régulier, hebdomadaire, qui réunit prestataires et services de la Ville et qui suit l'ensemble des indicateurs fixés, ainsi que les sanctions financières prévues en cas de défaut. Je précise que nous avons convié les prestataires à une commission extramunicipale des déplacements qui s'est tenue le 18 janvier dernier, commission extramunicipale à laquelle sont invités tous les maires d'arrondissement de Paris, les 20, et tous les groupes politiques de cette Assemblée. Je n'en ai pas vu beaucoup qui étaient présents, alors que les prestataires étaient présents et là pour répondre à vos questions. Nous maîtrisons...

Mais oui, quand on fait des réunions, vous ne venez pas. Voilà.

Nous maîtrisons désormais...

Mais cela ne vous dérange pas, visiblement.

Nous maîtrisons désormais l'ensemble de la politique de stationnement, ce qui est le cas de toutes les municipalités.

Pour répondre plus précisément aux différents vœux qui ont été présentés, pour ce qui concerne le vœu des élus du groupe UDI-MODEM, nous proposons de partager nos indicateurs lors d'une prochaine réunion de la 3e Commission. En revanche, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de créer un numéro d'appel spécifique puisque le 3975 existe déjà et que le niveau de contestation constaté ne justifie pas la création d'un nouveau service.

Pour répondre plus précisément à Mme GATEL, je rappellerai que les recettes de stationnement sont des recettes de fonctionnement, et donc, elles sont affectées au budget de fonctionnement, et donc, on ne peut pas les affecter au budget d'investissement. Désolé de faire un peu de tuyauterie budgétaire, mais il faut quand même rappeler aussi ces principes budgétaires.

Pour ce qui est du travail effectué par les prestataires, bien évidemment, c'est de notre responsabilité de l'accompagner et de l'encadrer. Nous leur avons confié une mission qui est difficile, spécialement dans ces premières semaines et premiers mois, où leur action remet en cause des années de pratiques, et parfois de

mauvaises pratiques, quand on sait que seuls 10 % du stationnement étaient spontanément acquittés. Nous savons qu'il y a une pression forte sur ces personnels, avec des conflits. Il y a eu d'ailleurs, aussi - je le dis devant M. le Représentant de M. le Préfet de police - des pressions, voire des pratiques d'intimidation de la part de certains fonctionnaires de police qui ne sont pas normales et qui ne sont pas dignes de la défense, de l'intérêt général et du service public. Nous avons eu l'occasion de le faire remonter auprès du Préfet de police.

Je rappelle que les personnels qui ont été embauchés sont en partie des personnels qui sont en insertion, puisqu'il y avait aussi des clauses pour permettre à des personnes éloignées du monde du travail d'y revenir. Il a pu y avoir certaines erreurs, certains comportements qui ont été brocardés. Ceci étant dit, la généralisation qui est effectuée à partir de quelques cas n'est pas juste et pas acceptable.

Pour ce qui concerne le stationnement des forces de police, dont il est question dans un des vœux des élus du groupe les Républicains, nous rappelons dans les considérants de notre vœu, de l'Exécutif, que la Mairie de Paris a souhaité que les professionnels de la Préfecture de police, banalisés comme sérigraphiés, fassent l'objet d'une gratuité du stationnement dans le cadre de leur mission. Ma collègue, Colombe BROSSEL, a reçu les organisations syndicales il y a déjà quelques semaines. Cela a été acté avec le Préfet de police.

Nous avons proposé également qu'un groupe de travail soit organisé avec la Préfecture de police et les organisations syndicales pour trouver des solutions, notamment pour le personnel en horaires décalés. Je rappelle que la responsabilité incombe d'abord à l'employeur et donc, à la Préfecture de police, pour ce qui concerne le stationnement de ses salariés. Bien évidemment, nous y travaillerons, mais pas dans le cadre d'une gratuité, Monsieur GOJJON, parce qu'on n'est pas là pour raser gratis comme vous le faites avec démagogie.

Nous avons également grand besoin d'échanger avec les services de la Préfecture de police. Nous ne le faisons pas pour nos propres salariés, je vous signale. Nous avons également grand besoin d'échanger avec les services...

Si, cela a un rapport.

... de la Préfecture de police pour le bon contrôle des régimes qui bénéficient de la gratuité du stationnement. En effet, aujourd'hui, selon l'association "Handicap positif", nous avons deux cartes P.M.R. sur trois qui ne sont pas valides dans Paris et de nombreux faux circulent. Nous proposons un groupe de travail pour lutter contre la fraude à la carte P.M.R. qui a tendance à se développer.

Pour ce qui concerne l'affectation du forfait post-stationnement, nous respecterons, bien entendu, la loi M.A.P.T.A.M. qui stipule que ce forfait post-stationnement finance bien les opérations destinées à améliorer les transports en commun ou respectueux de l'environnement. En ce sens, nous reprenons ce qui est indiqué dans un vœu du groupe UDI-MODEM. Une partie de ce produit sera ainsi utilisée pour des opérations de voirie. Nous proposons qu'à l'occasion de la présentation du budget en 3e Commission, on puisse apporter des précisions sur les montants qui seront affectés.

Je voudrais répondre à M. VESPERINI qui porte un vœu sur les forces vives. Les forces vives, oui, mais pas n'importe lesquelles : les cadres de société, les professions libérales, dont les médecins, les commerçants et artisans et professionnels de la logistique. Les autres, ceux qui ne sont pas cadres mais employés, ceux qui ne sont pas médecins mais infirmiers, ceux qui ne vendent rien mais qui enseignent, ceux qui travaillent dans le social, visiblement, pour vous, ils ne sont pas assez vifs. Mis à part ce distingo social, vous semblez défendre également le statu quo dans votre vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il faut aller à votre conclusion, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Bien évidemment, nous ne pourrions pas accepter ce vœu tel qu'il est rédigé, à des fins clientélistes et démagogiques.

Pour répondre à Mme BLADIER-CHASSAIGNE pour ce qui concerne le stationnement des deux-roues motorisés, nous avons un même objectif qui est de développer le nombre de places dédiées pour les deux-roues motorisés. Ceci étant, nous n'avons pas le même diagnostic. Vous avez des considérants qui sont très négatifs et parfois contradictoires. Vous déplorez le stationnement sur l'espace public, que vous qualifiez de "sauvage", mais vous dénoncez sa verbalisation. Vous affirmez que la politique parisienne favorise le développement des deux-roues motorisés mais, dans le même temps, vous considérez qu'elle n'est pas adaptée aux deux-roues motorisés. Vous grossissez le nombre de véhicules qui circulent. Je vous rappelle que, dans le dernier Observatoire des déplacements, ce ne sont pas 150.000 deux-roues motorisés, mais 96.000 deux-roues motorisés qui circulent dans Paris. Il y a quand même un écart substantiel.

Nous avons réalisé cet automne une vague de création de 2.500 places supplémentaires de stationnement de deux-roues motorisés dans les secteurs les plus tendus et nous avons défini ces places en concertation avec les mairies d'arrondissement. Les mairies qui ont refusé le plus de places ne sont pas celles de la majorité, mais celles de l'opposition municipale. Donc ceux qui entravent le développement du stationnement des places de deux-roues motorisés ne sont pas ceux que vous croyez.

En conclusion, pour votre vœu, nous proposons des amendements. Si vous acceptez ces amendements, nous pourrions adopter votre vœu.

En tout état de cause, je conclurai, Monsieur le Maire - j'ai été peu long, mais c'est une réforme d'ampleur et importante - pour dire que, depuis plusieurs semaines maintenant, nous voyons les premiers effets tangibles en matière de gestion de l'espace public de cette réforme importante du stationnement à Paris. Il y a davantage de places disponibles, davantage de rotations de véhicules, moins de véhicules ventouses, donc une meilleure gestion de l'espace public pour, au final, un meilleur service aux usagers.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. -Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Donc, cette réforme marche. J'espère que tout le monde pourra aussi saluer le fait que cette réforme apporte du positif pour les Parisiens, mais aussi pour tous les usagers.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci pour cette réponse complète.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur l'adjoint à la Maire.

Je ne reviendrai pas en détail sur les dispositifs concernant les véhicules professionnels de police, si ce n'est pour rappeler que, s'agissant des véhicules sérigraphiés, une solution a été trouvée. Le cadre, désormais, est clair. S'agissant des véhicules banalisés, nous sommes en train de finaliser les dispositifs permettant de prévenir la verbalisation de ces véhicules par les sociétés et, d'autre part, de gérer les cas résiduels de verbalisation qui pourraient être constatés. Les derniers réglages sont en cours.

Quant à la question des véhicules des personnels de police, c'est une question beaucoup plus complexe. Nous sommes en particulier préoccupés par la situation des fonctionnaires qui travaillent en horaires décalés ou variables et qui n'ont donc pas les transports en commun comme solution alternative. Nous sommes en train de regarder les solutions internes à la Préfecture de police, d'une part. D'autre part, la Maire ayant proposé ce groupe de travail pour trouver des solutions autres et complémentaires, nous participerons volontiers à ces travaux pour essayer de trouver des solutions assez rapides pour les fonctionnaires les plus en difficulté.

Dernier élément, puisque cela a été évoqué par M. l'adjoint à la Maire : il y a des comportements inacceptables qui ont été signalés par un certain nombre d'agents des sociétés prestataires de la Ville. Ils représentent, fort heureusement, des cas peu nombreux qui pourraient être, s'ils sont avérés, le cas d'une minorité de fonctionnaires de police. En tout cas, les consignes sont très claires à l'intérieur de la Préfecture de police. Aucun dérapage, aucun comportement de pression ou autres à l'égard des agents de la Ville n'est acceptable, pas plus, d'ailleurs, qu'à l'égard de toute autre personne.

Une précision s'agissant du respect des emplacements pour les personnes à mobilité réduite. Nous déplorons, comme vous, des occupations indues trop nombreuses de ces stationnements réservés. Avant le transfert, en 2017, plus de 14.000 P.V. pour stationnement très gênant sur ces emplacements ont été dressés. C'est dire l'ampleur du phénomène, mais aussi notre souci de trouver des solutions. Nous participerons, comme vous le proposez, à des groupes de travail permettant de trouver des solutions alternatives.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole pour une explication de vote et aussi, peut-être, vous vouliez revenir sur le vœu n° 108, mais rapidement puisque nous avons déjà eu de longues interventions sur tous ces sujets.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Déjà, on pourrait considérer qu'aujourd'hui, à partir du moment où les Parisiens et autres, d'ailleurs, sont très gênés, embarrassés par la neige et par les conditions climatiques, on pourrait décréter la gratuité totale du stationnement dans Paris, tant que les conditions climatiques ne se seront pas améliorées. C'est une proposition.

Oui, exactement, parce que les conditions sont quand même extrêmement difficiles.

Enfin, bon, je voudrais dire que c'est une réforme totalement improvisée et défailante, alors que, depuis un an, la Ville la prépare. C'est tout à fait invraisemblable qu'on puisse voir autant de dysfonctionnements.

Un mot sur le vœu de l'Exécutif. Nous ne le voterons pas parce que, dans ce vœu, quand vous voyez les quatre pages de considérants ou à peu près, c'est toujours la faute des autres, jamais de la Ville. C'est la faute des autres et tout le monde est concerné, sauf la Ville.

Quant aux groupes de travail, dans le dispositif du vœu, on nous propose des groupes de travail. Oui, les groupes de travail, c'est le meilleur moyen d'enterrer les problèmes ! On le sait depuis longtemps. C'est : circulez, il n'y a rien à voir ! Si je peux oser cette expression.

Ce n'est donc pas suffisant. Il faut effectivement des mesures immédiates pour remédier à ce problème. Nous sommes au mois de février, cela fait déjà un mois que l'on verbalise n'importe comment. Il est temps que des mesures immédiates soient prises pour remédier aux dysfonctionnements et pas que l'on crée des groupes de travail qui donneront leurs conclusions dans des mois.

J'espère aussi que vous allez renforcer...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Vous devez aller vers votre conclusion, c'est une explication de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - D'accord mais on ne m'a pas laissé présenter mon vœu n° 108. Excusez-moi, mais je ne sais pas pourquoi et c'est un peu gênant.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Oui, mais une explication de vote, c'est une minute et cela fait déjà une minute et demie. J'ai dit un peu plus long mais...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je ne sais pas pourquoi l'opposition est aussi mal traitée et que l'on empêche...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je ne pense pas qu'on ait empêché la discussion. Il y a eu de nombreux vœux présentés et vous avez déjà eu la parole sur l'un des vœux.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Mais attendez, le règlement intérieur... On peut aussi faire une suspension de séance pour discuter de tout cela, si vous voulez.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Finissez votre intervention, mais rapidement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Le règlement intérieur dispose que chaque vœu peut être présenté. Vous ne m'avez pas permis de présenter mon vœu n° 108 et je ne sais pas pourquoi.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Alors finissez votre intervention, mais rapidement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - J'espère que M. NAJDOVSKI a prévu aussi de renforcer les bureaux d'accueil des mairies d'arrondissement qui sont submergés de plaintes et qui sont pratiquement en "burn out" à cause des dysfonctionnements liés aux personnes exemptées de stationnement comme les détenteurs de carte PMR, mais aussi d'usagers qui ont acquitté les frais de stationnement résidentiels et qui sont néanmoins verbalisés.

Par exemple, c'est un automobiliste verbalisé au même moment dans deux endroits distants de 3 kilomètres, des impossibilités d'acquitter le F.P.S. minoré parce que les logiciels ne correspondent pas, des numéros de F.P.S. illisibles et qui rendent impossible le paiement. Bref, j'en passe et des meilleures. Je ne veux pas effectivement abuser de mon temps de parole.

Je suis étonné de la réponse du Préfet de police qui condamne la police par rapport aux agents de certaines sociétés, alors que l'on sait très bien que des personnels de ces sociétés ont été interpellés alors qu'ils étaient usagers de cannabis, voire usagers revendeurs, et que dans le 15e on en a même interpellé un qui avait plus de 15 faits à son casier judiciaire ! On se demande comment ces personnes sont assermentées.

Tout cela a été fait à la va-vite et n'importe comment. C'est la raison pour laquelle nous voulons une profonde réforme de cette politique de contrôle du stationnement payant.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole, pour une explication de vote, à M. LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour le groupe Communiste, même si comme beaucoup d'entre nous, nous souhaitons une égalité de traitement dans le stationnement payant, nous restons en cohérence opposés à la privatisation du contrôle du stationnement payant.

Nous avons fait en son temps des propositions pour que cette réforme s'inscrive dans une maîtrise publique, ce n'est pas le cas. On pourrait dire que l'on avait tort d'avoir raison trop tôt quand on voit certaines dérives que chacune et chacun peut déplorer aujourd'hui.

Ce que nous dénoncions hier se traduit aujourd'hui dans les faits, à savoir la politique du chiffre : la course aux PV. Si j'en crois les informations d'aujourd'hui, il y a eu 260.000 PV en un mois. Ce que nous appelions d'ailleurs "la sulfateuse à PV" où chaque salarié est tenu de verbaliser au minimum 400 voitures par jour, sous peine de perdre une part variable de rémunération.

Le vœu de l'Exécutif semble prendre la mesure de la situation, mais il est beaucoup trop en retrait par rapport aux enjeux, donc nous voterons contre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote. Après cette discussion...

Alors très rapidement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Monsieur le Maire, je ne peux pas laisser passer des propos pareils : il n'y a pas de "sulfateuses à PV", Monsieur LE RESTE. On est sur des niveaux de contraventions qui sont similaires à ceux que nous avions lorsque c'était la Préfecture de police qui faisait le travail. Donc je ne peux pas vous laisser dire cela.

Par contre, ce que cela révèle, c'est qu'il y a effectivement une fraude importante au stationnement. Donc il n'est pas étonnant que, dans les premières semaines de l'activité, compte tenu de l'importante fraude au stationnement, le nombre de F.P.S. qui a été apposé était important. Ce nombre de F.P.S. ne fait que révéler des pratiques de fraude au stationnement qui existaient, tout simplement. Et les choses rentrent dans l'ordre maintenant.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

J'ai une demande d'explication de vote.

Un peu de silence, on va reprendre la discussion. Monsieur GOUJON, vous avez eu longuement la parole à deux reprises.

Je vais donner la parole à M. BELLIARD qui a demandé une explication de vote.

Monsieur BELLIARD ?

M. David BELLIARD. - Très rapidement, juste pour donner une explication de vote pour notre groupe.

Nous avons voté la réforme du stationnement, avec un certain nombre d'interrogations que nous avons portées lors des débats. Pour nous, la question du traitement du stationnement est essentielle. Nous constatons que la réforme permet une amélioration de l'efficacité du recouvrement, et de combattre plus efficacement la fraude, comme vient de le dire notre collègue Christophe NAJDOVSKI : il y a moins de voitures ventouses, la fraude recule, cela fluidifie la circulation, facilite les stationnements provisoires et permet donc de limiter la circulation ; c'est un impact positif sur la qualité de l'air et la qualité de vie des Parisiennes et Parisiens.

Donc, nous voterons le vœu de l'Exécutif et nous rejeterons l'ensemble des vœux qui ont été déposés par nos collègues de l'opposition.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour la brièveté de cette explication de vote.

M. le Représentant du Préfet de police, qui a été interpellé à plusieurs reprises, souhaite reprendre la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je voudrais être très clair sur mes propos concernant les comportements des policiers. Il y a des procédures qui ont été établies par les policiers et qui ont trouvé des suites judiciaires. C'est donc qu'elles étaient fondées en droit. Je ne mets absolument pas en cause les procédures qui ont été engagées à ce titre.

Il y a des signalements relatifs à certains comportements qui nous ont été transmis par la Ville de Paris. Nous avons regardé et nous avons mis en place des procédures internes pour vérifier le caractère véridique des faits qui

sont ainsi signalés. Si ces comportements sont avérés, ils ne sont pas acceptables de la part de représentants des forces de l'ordre. Je n'ai à aucun moment mis en cause le comportement des policiers en général.

Voilà. C'est juste pour clarifier mes propos, Monsieur le Maire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci pour ces explications.

Nous allons maintenant passer au vote. Je vais commencer par soumettre au vote le vœu n° 107 des Républicains, avec un avis...

Le vœu n° 107 du groupe les Républicains, est-il maintenu ? Oui. C'est donc avec un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 109, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 110, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 113, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse à tous ces vœux, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 113 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 56).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 108, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 111, déposée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Enfin, concernant le vœu n° 112 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants avec un avis favorable ci-amendé, suite à l'intervention de M. NAJDOVSKI. Les amendements sont-ils acceptés ? Qui l'avait présenté ? Oui ? Oui ou non ?

Oui avec amendement. Donc, avec un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 55).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au dédommagement des utilisateurs du service public Vélib'.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une compensation pour les abonnés Vélib'.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une meilleure information des abonnés Vélib'.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la réouverture des stations Vélib'.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au déploiement du nouveau Vélib'.

Vœu déposé par les groupes Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif au contrat de prestation du service Vélib'.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner un certain nombre de vœux sur la question de Vélib' : les vœux référencés n^{os} 114, 115, 116, 117, 118, 119 et 119 bis.

Je vais donner la parole à David BELLIARD, Florence BERTHOUT, Maud GATEL, Jérôme DUBUS, Julie BOILLOT, et M. Christophe NAJDOVSKI répondra.

La parole est donc d'abord à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Il n'a échappé à personne que nous accusons des retards importants et de nombreux dysfonctionnements pour l'installation des nouveaux Vélib'. A fin janvier, seules 200 stations fonctionnaient, quand elles fonctionnaient d'ailleurs réellement.

Or le Vélib', il n'est peut-être pas nécessaire de le rappeler, constitue un élément essentiel de notre stratégie visant le développement du vélo, mode de transport actif et vertueux pour la santé et pour l'environnement. Il est vital que Vélib' retrouve très vite son attractivité et que le déploiement se fasse pour que de nouveau les abonnés puissent les utiliser.

Pendant les travaux, la moindre des choses serait d'ailleurs que "Smoovengo" fournisse une information claire, fiable et transparente, à la fois aux élus et aux abonnés, et qu'au minimum, ils s'excusent auprès d'usagers légitimement excédés.

Notre vœu demande donc un remboursement pour trois mois. On a vu qu'il y avait eu un remboursement pour janvier. Nous souhaitons un remboursement pour trois mois, pour un service qui n'est, de toute façon, aujourd'hui pas assuré, et que le syndicat "Autolib' Vélib' Métropole" mette en place un audit indépendant pour déterminer les responsabilités de chacun au moment du changement de prestataire.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour présenter le vœu n° 115.

Mme Julie BOILLOT. - Non, ce sera directement moi.

Je voudrais ouvrir une parenthèse pour que nous adressions un grand merci à tous ces travailleurs parisiens qui, ce matin, bien qu'ils habitent en banlieue étaient présents à leur poste et notamment dans les crèches et les écoles pour accueillir nos enfants. Je ferme la parenthèse.

Personnellement, je vais donc faire une présentation groupée des vœux n^{os} 115, 116 et 117. Je vais commencer par des exemples très concrets car ce raté industriel de Vélib' est un raté parce qu'il concerne le quotidien de milliers de Parisiens. Je vais vous donner deux exemples.

C'est l'exemple de Mathilde qui a été reçue en mai à l'Université de Dauphine et qui s'est dit : "Tiens, j'habite pont Mirabeau, j'irai à la faculté à Dauphine, je vais donc prendre un abonnement Vélib' et arrêter de prendre mon abonnement "pass" Navigo à 350 euros par an. C'est très bon pour la santé, pour l'environnement, c'est très bien". Octobre est arrivé et elle s'est aperçu que la station de Dauphine avait été déposée. Déjà, problème. Et puis, celle en bas de chez elle a été déposée.

Nous sommes en janvier, elle n'a toujours pas pris une seule fois le Vélib'. Elle a donc repris un "pass" Navigo à 350 euros. En plus, elle a son abonnement Vélib' qui ne lui sert pas à grand-chose, pour l'instant.

J'ai également l'exemple de Quentin qui, depuis 2015, utilise le Vélib' pour aller au travail. Il part du 17^e arrondissement et va travailler dans le 7^e arrondissement en Vélib'. C'est un jeune cadre avec des horaires très flexibles, le Vélib' lui allait donc très bien. Cela fait également cinq mois qu'il ne peut plus utiliser le service. Il a donc pris un "pass" Navigo mensuel, à 75,20 euros, et envisage carrément d'acheter un scooter.

Des exemples concrets, je pense que nous en avons tous puisque nous avons 160.000 abonnés. Dans notre entourage, nous avons tous des exemples comme ceux-ci. Cela ne fait pas avancer, pourtant, la situation.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là et pourquoi je parle de ratages industriels ? Ce propos, je le reprends tout simplement aux associations de vélo-cyclistes, ce n'est pas moi qui en parle directement. Pourquoi parlent-elles de

ratage industriel ? Premièrement, parce que le syndicat mixte Vélib' n'a pas assuré le pilotage de Vélib'. Quand on met environ quatre mois supplémentaires pour terminer de finaliser le contrat de passation, il y a tout de même un problème.

Deuxièmement, on s'est retrouvé également avec la Ville qui n'a pas suffisamment pressé DECAUX dans la dépose des stations.

Troisièmement, enfin, on n'est pas étonné d'avoir des difficultés à relier les bornes de Vélib' en électricité. Il fallait y penser, ce n'est pas nouveau. Quand on parle depuis des mois, voire des années, d'avoir un nouveau Vélib' électrique, d'un coup, on ne se dit pas : "Tiens, il fallait faire venir l'électricité aux bornes".

Quand on a dit cela, on n'a pas fait avancer la situation, vous me direz. C'est pourquoi nous avons déposé trois vœux avec trois propositions. Premièrement, la compensation comme le disait M. BELLIARD : il faut absolument que les 160.000 abonnés puissent obtenir une compensation. Nous souhaiterions avoir la gratuité de l'abonnement jusqu'à ce que le service revienne au moins à moitié en service. On était parti sur 1.000 stations à l'époque de Vélib' 1. On est actuellement à 213 stations. Quand on sera arrivé autour de 500, on pourra envisager, de nouveau, à arrêter la compensation que l'on peut à offrir à tous ces abonnés.

Deuxièmement, l'information - c'est très important - et la transparence. Actuellement, nous avons des adhérents qui, certes, sont très énervés car ils ont l'impression d'avoir perdu de l'argent, mais surtout car ils ne savent pas à partir de quel moment ce service sera remis en place.

Si nous pouvions donc arriver à leur donner un calendrier rigoureux, précis de remise en service des stations qui étaient dans leur quotidien, autour d'eux, dans leur travail, bref toutes les stations dont ils ont besoin et si également nous pouvions être capables de nous entendre, nous élus, et de nous voir tous les mois au comité de suivi jusqu'à ce que le service soit remis en place, ce serait très important.

Troisièmement, enfin, priorisons l'installation des stations. Actuellement, nous avons des quartiers très bien maillés, tout simplement parce que - on comprend les équipes de "Smoovento" -, là, elles veulent faire du chiffre. Autant aller directement réinstaller une station qui est à 100 mètres, cela permettra d'aller beaucoup plus vite, plutôt que de mailler le terrain.

On se retrouve avec des alentours de gares, de lieux stratégiques en termes de tourisme qui sont actuellement complètement délaissés. Autour de l'Hôtel de Ville, nous sommes plusieurs à utiliser le Vélib', mais enfin, il faut quasiment traverser la Seine, aller à Châtelet. La station emblématique de l'Hôtel de Ville, honnêtement, aurait dû être remise en service parmi les premières.

Voilà trois points sur lesquels nous souhaitons inviter la Mairie à nous suivre et/ou à suivre.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BOILLOT.

Nous avons donc présenté les vœux n^{os} 114, 115 et 117.

Pour le vœu n° 118, la parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Je partage, en tous points, ce que vient de dire ma collègue Julie BOILLOT. Tout a été dit sur le fiasco Vélib', la légèreté coupable dont la Ville a fait preuve dans la gestion du projet, son mépris face aux interrogations et aux craintes que nous avons portées depuis près d'un an, l'opacité de mise face au retard annoncé pourtant dès la fin de l'année 2017, mais absolument pas anticipé ni traité. Autant d'ingrédients qui expliquent le fiasco que nous connaissons aujourd'hui, avec l'interruption dans les faits du service Vélib'.

Néanmoins, ce qui n'a pas été dit, en revanche, c'est que, si la compétence a été transférée au syndicat mixte "Vélib' Métropole", l'Exécutif parisien reste le grand décisionnaire malgré sa propension à se dédouaner systématiquement de ses responsabilités.

Notre vœu est un vœu droit de suite car, en novembre dernier, en réponse à un précédent vœu, vous aviez pris l'engagement, devant le Conseil de Paris, de dédommager les abonnés Vélib' à un moment où, d'ores et déjà, on sentait bien que le service serait interrompu. Le principe avait été acté, alors nous avons été particulièrement surpris lorsque l'annonce a été faite que le dédommagement consistait, en réalité, en trois heures gratuites pour tester le nouveau Vélib' électrique.

La bronca qui a fait suite à cette annonce vous a conduit à annoncer un remboursement d'un mois. Toutefois, pour nous, c'est encore très largement insuffisant. Nous demandons donc dans notre vœu, pour les utilisateurs de Vélib' :

- le remboursement de leur abonnement à hauteur de six mois puisque le service est défaillant depuis octobre et le sera jusqu'en mars, a minima ;
- la prolongation de la remise de 50 % sur les mensualités d'avril et des mois suivants jusqu'à ce que le service soit totalement opérationnel pour les nouveaux abonnés ;
- une information précise sur le calendrier d'ouverture des stations à destination des usagers ;
- plus généralement, que la Ville s'assure du respect du cahier des charges par l'opérateur.

Nous sommes bien conscients que ces mesures ne compenseront en rien le préjudice subi par les utilisateurs de Vélib'. Néanmoins, ce serait au moins le signe que la Ville prend enfin ses responsabilités, ce qui n'est toujours pas le cas dans le vœu bis déposé par l'Exécutif. C'est la raison pour laquelle nous maintiendrons le nôtre.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour présenter le vœu n° 119, la parole est à Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir sur ce qu'ont dit mes collègues, Julie BOILLOT et Maud GATEL. Je partage parfaitement ce qui a été dit. C'est la vérité absolue. Nous voterons donc, évidemment, ces vœux.

Je voudrais tout de même dire et souligner la responsabilité de la Ville dans cette affaire. En effet, on a l'impression que c'est le syndicat Vélib' Autolib' qui porte la responsabilité de ce fiasco absolu. En réalité, dans ce syndicat, la Ville est largement majoritaire. Ce sont des maires, ou des adjoints au maire ou des élus de ce Conseil qui ont présidé et président toujours, d'ailleurs, ce syndicat. La responsabilité de la Ville est donc totale. Le syndicat n'est qu'un paravent qui cache une responsabilité majeure de la Ville.

Je rappelle que vous avez voulu changer ce contrat. Vous avez pris un prestataire. Qui a trompé qui ? Est-ce "Smoovengo" qui a trompé la Ville en faisant croire qu'il était capable techniquement d'assumer un tel changement - je pose une question, je n'ai pas la réponse - ou est-ce la Ville qui s'est trompée elle-même et a trompé "Smoovengo" en lui appliquant un certain nombre de contraintes qu'il n'était pas capable de remplir ?

Je vous rappelle que vous avez voulu réaliser des économies dans cette affaire. Le contrat DECAUX coûtait environ 30 millions d'euros par an à la Ville. Vous avez voulu économiser 30 millions d'euros, on voit le résultat, car non seulement vous n'allez rien économiser car "Smoovengo" va revenir à la charge pour modifier son contrat, il est incapable aujourd'hui de le respecter. Alors, on peut avoir des pénalités d'un million d'euros ou plus, cela ne changera rien, le service public a été cassé. Il a été cassé pour de nombreux mois. Il a été cassé peut-être pour plusieurs années.

De quelque chose qui marchait plutôt pas mal, qui coûtait un peu d'argent à la Ville, c'est vrai - 30 millions d'euros, ce n'est pas rien - vous en avez fait quelque chose qui est complètement par terre et qui mettra des années à se relever.

C'est la raison pour laquelle avec le groupe et avec nos amis Démocrates et Progressistes, nous avons déposé ce vœu pour que l'Inspection générale de la Ville soit saisie de cette affaire sur les conditions dans lesquelles ce contrat a été passé, et sur les conditions dans lesquelles ce contrat a été appliqué.

J'ai vu que, dans votre vœu de l'Exécutif, vous ne repreniez pas cette affaire. Je le comprends car cela vous gêne, bien évidemment. Si l'Inspection de la Ville regarde ce qu'il s'est passé, nous aurons de grandes surprises. C'est la raison pour laquelle je souhaite que ce vœu soit voté.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

Pour répondre à ces six vœux et présenté le vœu n° 119 bis, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai de façon groupée à tous les vœux qui ont été déposés et qui posent d'ailleurs des questions qui sont tout à fait légitimes sur les retards du déploiement du service Vélib'.

Comme vous, aujourd'hui l'Exécutif municipal parisien n'est pas satisfait de la prestation qu'il est en droit d'attendre de la part du nouvel opérateur, "Smoovento". C'est la raison pour laquelle, avec le syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole qui gère désormais le service à l'échelle métropolitaine, nous avons demandé à ce que soient appliquées des pénalités financières au regard du non-service rendu par rapport aux clauses qui figurent dans le marché.

Ces pénalités sont d'un million pour le mois de janvier, et nous redemanderons pour le mois de février parce que, malgré les efforts consentis par l'opérateur pour rattraper le retard, nous savons que le service ne sera malgré tout pas à la hauteur d'ici la fin du mois de février, tout simplement par rapport à ce qui était attendu. Nous demanderons à nouveau à ce qu'il y ait l'application de cette pénalité d'un million d'euros pour le mois de février.

Nous sommes comme vous, aujourd'hui, insatisfaits de la prestation qui nous est rendue par ce prestataire depuis le 1er janvier. C'est une situation que nous déplorons, qui est inacceptable pour les usagers qui se retrouvent sans service de transports publics. Nous avons demandé, la Maire de Paris mais aussi le président de la Métropole du Grand Paris qui siège au syndicat avec les élus du syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, que ce prestataire fasse son travail pour rattraper le retard qui a été perdu.

Pour répondre aux différents vœux qui ont été proposés, le groupe Ecologiste demande que soit réalisé un audit indépendant pour déterminer les responsabilités, et le groupe PPCI demande une mission d'inspection générale en vue d'un audit. Nous n'y verrions pas d'inconvénient si nous étions convaincus que ces audits puissent servir à accélérer la mise en service des stations. Or nous n'avons pas le sentiment que la réalisation d'un audit constitue, aujourd'hui, une dépense indispensable.

Le marché a été passé conformément aux règles du Code des marchés publics, et ainsi qu'il était prévu, l'ancien prestataire déséquipe les anciennes stations. Il apparaît que c'est au nouveau prestataire, en lien avec le syndicat, d'organiser la transition entre les deux services dans un temps que nous savons limité. Mais cette difficulté calendaire était connue. "Smoovento" doit faire face à ses responsabilités.

Il nous en a donné les premières explications puisque nous l'avons convoqué, en janvier dernier, et il est venu s'expliquer devant les élus parisiens. Nous avons proposé qu'il le fasse devant les élus de l'ensemble des mairies d'arrondissement. Je remercie le maire d'arrondissement qui est venu, Jean-François LEGARET. Les autres maires étaient représentés par leurs adjoints. Nous avons également ouvert cette réunion à l'ensemble des groupes politiques. Le président du groupe UDI-MODEM, Éric AZIÈRE, était présent. Et d'ailleurs, Madame GATEL, il n'avait pas du tout eu les propos que vous avez tenus. Il n'a pas parlé de mépris ou d'opacité, mais je veux croire que les termes que vous utilisez sont des effets de tribune qui tiennent au lieu dans lequel nous sommes.

Comme nous sommes devant une absence de service, nous avons estimé légitime que le mois de janvier soit remboursé aux abonnés. Compte tenu de la situation, comme je le disais tout à l'heure, idem pour le mois de février, avec certes une petite amélioration mais qui reste une situation très insatisfaisante, comme l'a exprimé la Maire de Paris, le mois de février sera également remboursé et c'est ce que nous demandons dans le vœu de l'Exécutif, ce qui est d'ailleurs une demande aussi des élus du groupe UDI-MODEM.

Le groupe Ecologiste souhaiterait que nous demandions également le remboursement du mois de mars, il est peut-être un peu tôt encore pour examiner cette demande.

Toutefois, si effectivement la moitié des stations devait ne pas être mise en place au début du mois de mars, nous pourrions à nouveau nous porter devant le syndicat pour exiger ce remboursement.

Pour ce qui est du remboursement du mois de janvier et de février, cela va dans le sens des demandes qui ont été exprimées.

Nous ne pouvons pas, en revanche, faire des prolongations d'abonnement, puisque les règles du Code des marchés publics ne nous le permettent pas. Toutefois, les dédommagements qui ont été décidés s'ajoutent aux compensations qui ont déjà été prises : crédit de trois heures gratuites pour tous les abonnés, qui permet d'essayer sans frais les vélos électriques ; non-facturation des dépassements de temps au-delà de la demi-heure, pour laisser le temps aux usagers de trouver une station.

Un dernier élément sur la communication, nous proposons dans le vœu qu'elle soit renforcée sur Internet et sur le terrain, où l'affichage n'est pas suffisamment important. Et nous proposons de prendre en considération cette question de la communication aujourd'hui pour le déploiement du système.

Compte tenu de tous ces éléments, nous proposons de voter un vœu de l'Exécutif qui répond aux différents points soulevés par les groupes de l'Assemblée.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je suis saisi, dans le silence s'il vous plaît, de deux explications de vote.

Tout d'abord, Rémi FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire, je pense que l'on peut aussi aborder cette question, qui intéresse énormément les Parisiens, avec sérieux.

Nous voterons bien évidemment le vœu de l'Exécutif.

Je suis quand même surpris que dans un certain nombre de vœux qui sont présentés par les groupes de l'opposition, on néglige volontairement, et la dimension métropolitaine, et les responsabilités réelles de chacun... - vous êtes en train de confirmer que vous n'abordez pas cette question avec sérieux - et les règles des marchés publics que vous semblez bien ignorer.

Je le vois dans l'énergie que vous y mettez, c'est aussi un hommage finalement à Bertrand DELANOË et à sa décision de créer Vélib', à l'époque vous montriez bien plus de scepticisme.

Vous avez visiblement un rapport au temps aussi particulier, et je vois que cela vous est difficile que l'on vous rappelle la réalité de la vie politique parisienne.

Je veux aussi dire que le vœu de l'Exécutif semble répondre aux questions qui se posent, c'est-à-dire celle du remboursement, et en effet il faudra probablement aller vers le remboursement du mois de mars, si le rythme d'installation des stations n'est pas plus rapide.

Il répond aussi aux nécessités sur le rythme et le maillage des implantations, sur l'information des Parisiens, et la communication aux élus et aux maires d'arrondissement.

Je pense d'ailleurs que sur cette dernière dimension, il faut que cette communication auprès des mairies d'arrondissement soit renforcée pour que les mairies puissent communiquer auprès des Parisiens sur la mise en place des stations.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur FÉRAUD.

Autres explications de vote pour le groupe Communiste - Front de Gauche, Didier LE RESTE ?

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour rappeler que notre groupe avait voté contre l'affectation du marché à "Smoovengo".

On pourrait dire aussi qu'au regard des conditions dans lesquelles se mettent en place les nouveaux Vélib', on avait raison, mais l'urgence aujourd'hui est que tout doit être fait pour avancer sur ce dossier dans l'intérêt des Parisiens et au-delà.

Je note avec satisfaction qu'un comité d'usagers va être mis en place, c'est bien, même s'il faudra en savoir plus sur sa composition et son fonctionnement.

Donc, nous voterons le vœu de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Didier LE RESTE.

Nous allons passer au vote des différents vœux.

Le vœu n° 114 est-il retiré, David BELLIARD ?

M. David BELLIARD. - Oui.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il est retiré au profit de celui de l'Exécutif.

J'ai cru comprendre que les vœux n^{os} 115, 116 et 117 du groupe les Républicains étaient maintenus, Madame BOILLLOT ? Oui.

Les trois sont maintenus.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 115, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 116, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 117, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 118 du groupe UDI-MODEM est également maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 119, déposée par les groupes PPCI et DP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 119 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 57).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mise en œuvre du Plan Vélo.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 120 relatif à la mise en œuvre du Plan Vélo.

La parole est à M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Aujourd'hui, les élus du groupe Communiste veulent changer de braquet pour défendre la place du vélo dans la Capitale.

Vous le savez, notre groupe a toujours été moteur, si vous me passez l'expression, pour le développement du vélo.

En cherchant des recettes nouvelles pour faire des investissements nécessaires, en pesant sur la Ville, dans les départements, au S.T.I.F. ou à la Région, pour la construction de pistes cyclables ou pour des aménagements favorisant le vélo, nous avons toujours œuvré pour ce développement.

Nous mettons réellement nos paroles en phase avec notre action. Et on peut dire que la petite reine a les faveurs des communistes, si vous me passez l'expression pour une fois.

Oui mais voilà, comme nous le répétons régulièrement, pour développer le vélo à Paris et en Ile-de-France, il convient de lui donner des moyens.

Pour dessiner la ville cyclable de demain, il faut apporter à la Direction de la Voirie et des Déplacements, les renforts nécessaires pour disposer de la compétence vélo.

Nous devons intensifier les efforts pour que la ville cyclable que nous avons ébauchée en 2015 lors de l'adoption du Plan Vélo devienne une réalité pour tous les Parisiens, les jeunes, les aînés, les sportifs aguerris et les cyclistes du dimanche ou même de la semaine.

La réalisation de voies cyclables réservées aux seuls vélos est impérative pour démocratiser son usage.

De même, si nous voulons augmenter de manière significative la part modale du vélo, il est important de résorber les coupures urbaines et les points noirs qui limitent la circulation des cyclistes.

Il nous semble donc particulièrement important de réaffirmer notre engagement pour le développement du vélo à l'heure où le Club des villes et territoires cyclables demande au Gouvernement de prendre des mesures concrètes.

Récemment, le Gouvernement a envoyé un feu rouge aux vélos, en complète contradiction avec sa communication bien hypocrite sur sa considération de l'enjeu environnemental.

En limitant les aides pour l'achat d'un vélo électrique, il met le pied sur le frein du développement du vélo. Dans notre vœu que nous déposons et qui demande notamment l'affectation de nouveaux agents, nous pouvons affirmer une fois encore qu'en matière d'écologie et de politique des déplacements, Paris, par son volontarisme, peut faire bien mieux que le Gouvernement, Paris peut réellement et complètement agir pour une transition écologique cohérente.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis quasiment en tout point d'accord avec l'intervention de notre collègue, puisque pour rappel, le Plan Vélo parisien a été adopté à l'unanimité de notre Assemblée en 2015, avec pour ambition de faire de Paris une capitale cyclable en la dotant de pistes dédiées et sécurisées, mais aussi en généralisant les voies à double-sens cyclables dans les zones 30.

Ce Plan Vélo porte une ambition inédite à Paris, nous savons que l'attente est grande de la part des Parisiens, les projets sont eux aussi d'ampleur inégalée, comme l'aménagement des pistes vélos bidirectionnelles, larges et sécurisés sur des voies particulièrement sollicités et symboliques : la rue de Rivoli dont les travaux sont en cours en ce moment, l'avenue des Champs-Élysées ou encore les quais Rive gauche par exemple.

Depuis deux ans, la Ville de Paris s'est concertée avec les mairies d'arrondissement, les partenaires institutionnels, en premier lieu la Préfecture de police mais aussi les architectes des Bâtiments de France, la R.A.T.P., les associations, les usagers et les riverains pour ajuster au plus près des besoins les réalisations prévues.

Le Réseau express vélo, que l'on appelle R.E.V. dans notre jargon, vise à aménager des pistes cyclables sur des axes très sollicités, ce qui nécessite dans un espace très contraint de combiner et de prioriser les différents usages : piétons, vélos, bus, véhicules d'urgence, automobiles, livraisons, et cela nécessite de nombreux échanges, souvent longs et complexes.

Même si nous accusons un retard et que la bataille médiatique tente encore de décrédibiliser un mode de déplacement dont l'efficacité n'est plus à démontrer en matière de lutte contre la pollution et contre le changement climatique, le Plan Vélo parisien avance : 20 % du linéaire cyclable prévu au Plan Vélo est en cours de travaux ou a déjà été livré. Les chiffres de fréquentation évoluent aussi à la hausse. Nous avons ainsi plus 12 % de fréquentation sur 6 sites emblématiques des déplacements cyclistes dans Paris entre le troisième trimestre 2017 et le troisième trimestre 2016. En 2018, après les réalisations de l'avenue de la Grande Armée, de la rue de Turbigo, de la voie Georges Pompidou dans le 16^e arrondissement, des travaux de nouvelles pistes sont et seront engagés rue de Rivoli, quai d'Austerlitz, boulevard Voltaire, etc.

Aux portes de Paris également, comme nous nous y étions engagés avec le budget participatif, des liaisons cyclables sont réalisées pour améliorer les franchissements entre Paris et ses voisines. Actuellement, nous avons des réalisations porte de la Villette, porte de Montrouge, porte de Châtillon, etc. En tout, 20 franchissements de portes vont être réalisés.

L'extension des zones 30 avec les doubles-sens cyclables, avance également, puisque nous avons déjà 90 kilomètres qui ont été réalisés. En interne, l'organisation de la Direction de la Voirie et des Déplacements doit s'adapter à cette ambition majeure si l'on veut contribuer à réduire la pression automobile et la pollution due aux véhicules motorisés.

Nous avons validé au dernier comité technique de la DVD - je termine sur ce point - avec la nouvelle directrice que je salue, Caroline GRANDJEAN, une mission aménagement cyclable directement rattachée à la direction avec pour objectif de piloter l'ensemble du Plan Vélo - programmation, plannings, concertation, délais - en s'appuyant sur les services opérationnels pour sa mise en œuvre. A ce jour, nous développons donc, avec la mission Vélo, des moyens humains supplémentaires mais qui ne sont toutefois pas à hauteur desdits ingénieurs que vous réclamez, d'où notre amendement.

Si vous acceptez cet amendement, nous pourrions adopter votre vœu.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

L'amendement est-il accepté ? Il est accepté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 58).

Vœu déposé par Mme PETIT relatif à la traverse Bièvre-Montsouris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 121 relatif à la traverse Bièvre-Montsouris est retiré, car non présenté.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la politique des transports.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 122 relatif à la politique des transports.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les services de la R.A.T.P., métro, bus ou tramway, sont une composante majeure de l'activité quotidienne de Paris. Chaque jour, plus de 4 millions de passagers transitent dans le métro parisien. Propreté du métro, sécurité des voyageurs et des agents, pollution de l'air, présence d'agents aux guichets, allongement des horaires de circulation, les sujets de travail et d'interrogations sont nombreux pour les élus de notre Assemblée.

Le développement d'un transport public de qualité et adapté à tous constitue un des objectifs majeurs de notre majorité et, au vu des ambitions qui sont les nôtres, que ce soit dans le cadre du Grand Paris ou des Jeux olympiques ou paralympiques, nous ne devons pas abandonner cet objectif.

"Ile-de-France Mobilités" prend des décisions qui impactent fortement la vie des Parisiens sans que le Conseil de Paris n'en soit saisi. Si nous comprenons aisément que cette compétence ne soit pas la nôtre, nous pensons néanmoins nécessaire de pouvoir débattre de ces questions au sein de notre Assemblée.

Nous demandons ainsi par ce vœu que soit organisé un débat au Conseil de Paris sur l'action de la R.A.T.P. Le bilan que nous pouvons en tirer pour Paris et la feuille de route à définir pour les années à venir. Cela permettra d'avoir collectivement connaissance des orientations défendues par la Ville de Paris auprès d'I.D.F.M., cela permettra aux élus du Conseil de Paris de ne pas être informés par voie de presse, d'informations qu'ils jugent essentielles.

Cette information lisible et partagée, nous devons aussi l'avoir à destination des Parisiens car, pour nombre d'entre eux, un trajet en transport en commun qui par essence devrait être rapide et simplifiée peu parfois rimer avec temps perdu, fatigue et souffrance.

Pour ces raisons, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous souhaitez, chers collègues, qu'une communication ait lieu en Conseil de Paris pour engager un débat sur la politique des transports, notamment sur la politique en matière de transports collectifs. Nous y sommes bien sûr favorables et c'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis favorable à cette demande.

Toutefois, comme vous le précisez, l'organisation des transports collectifs est francilienne, elle n'est pas strictement parisienne puisque l'autorité organisatrice est "Ile-de-France Mobilités", anciennement S.T.I.F.

I.D.F.M. dispose d'un contrat avec l'ensemble des opérateurs de transport sur Paris et l'Ile-de-France, soit la R.A.T.P., soit la S.N.C.F., et c'est cette autorité qui organise et supervise les grands projets d'investissement qui contribuent à l'amélioration et au développement du réseau de transport ; je pense au tramway, au métro, au RER ou encore aux différentes gares.

C'est pour cela que nous vous proposons dans nos amendements, d'une part d'élargir la question des politiques de transport en commun à celles de la mobilité en général, et d'autre part, de convier l'ensemble des acteurs concernés à se réunir pour débattre de ce point. Un débat spécifique avec "Ile-de-France Mobilités", la R.A.T.P., la S.N.C.F. pourrait ainsi avoir lieu soit à l'occasion de la 3e Commission, soit à l'occasion de la Commission extramunicipale des déplacements, ce qui permettra d'aborder par exemple des questions qui nous préoccupent comme la propreté des espaces publics dans le métro ou encore les questions d'investissement et d'entretien du matériel.

Enfin, le Conseil parisien des mobilités, qui sera prochainement mis en place, offrira l'opportunité à chaque utilisateur des transports en commun de la voirie, des services de mobilité partagée, de pouvoir exprimer ses vœux.

Sous réserve de cet amendement, nous pourrions adopter votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - L'amendement est-il accepté, Madame GOLDGRAB ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Il est accepté, bien que j'aurais préféré une conférence citoyenne sur ce thème au lieu d'une concertation.

Mais nous acceptons et nous verrons après comment faire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 59).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la gratuité du "pass" Navigo pour les seniors de plus de 65 ans.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un "pass" Navigo demi-tarif pour les plus de 65 ans.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 123 et 124 relatifs à la gratuité ou semi-gratuité du "pass" Navigo pour les seniors de plus de 65 ans.

Pour le groupe les Républicains, la parole est à Mme Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Après avoir dénoncé, lors de multiples interventions dans cet hémicycle et encore en décembre dernier au cours du débat budgétaire, le changement de grille de participation du "pass" Navigo, provoquant une augmentation considérable pour certains, jusqu'à 380 euros en 2015, je ne peux que me réjouir, Madame la Maire, Monsieur le Maire, que vous ayez enfin compris que cette décision avait été délétère pour nos aînés et combien ils avaient été choqués, combien ils avaient mal vécu et combien ils subissaient cette révision de grille tarifaire.

Aujourd'hui, vous revenez sur cette décision et c'est tant mieux. La gratuité du "pass" Navigo, annoncée un peu en catastrophe lors des vœux, sera appliquée à partir du mois de juin pour les seniors de plus de 65 ans dont les revenus sont inférieurs à 2.200 euros pour une personne seule ou 3.400 euros pour un couple. D'ailleurs, s'agit-il de prendre en compte le revenu mensuel ou d'imposition, comme c'était le cas auparavant ?

Les usagers dont le "pass" Navigo expire maintenant, entre janvier et juin, et qui deviendront donc éligibles à la gratuité se manifestent en nombre dans les centres d'action sociale des arrondissements, s'estimant pénalisés.

C'est pourquoi, avec mon groupe, nous vous demandons dans un souci d'équité d'appliquer immédiatement la mesure annoncée ou, au pire, de prendre des mesures transitoires.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Galla BRIDIER pour vous répondre.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie de me donner l'occasion de revenir sur la mesure annoncée par la Maire de Paris à l'occasion de ses vœux pour l'année 2018, qui consiste à faire bénéficier les seniors parisiens de la gratuité de leur "pass" Navigo sous conditions de ressources.

Permettez-moi de revenir sur quelques éléments de contexte. Cette réforme répond à deux grands objectifs. Il s'agit tout d'abord de renforcer notre action en matière de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement, ce qui implique d'encourager les Parisiens à utiliser davantage les transports en commun, donc à en faciliter l'usage.

Il s'agit également d'agir pour encourager la mobilité des seniors, mobilité dont on sait qu'elle est un facteur essentiel de la prévention de la perte d'autonomie, ainsi que de la lutte contre l'isolement.

Prévenir la perte d'autonomie, c'est notamment favoriser des conditions de vie qui permettent de vieillir en bonne santé, le plus longtemps possible. Cela repose sur de multiples facteurs dont l'amélioration de l'accès à l'espace public et la facilitation des déplacements.

La gratuité du "pass" Navigo a donc vocation à avoir un rôle incitatif, afin qu'il n'y ait aucun obstacle financier pour les seniors aux plus faibles revenus et qu'ils n'hésitent pas à prendre les transports en commun.

Nous savons, par ailleurs, que le pouvoir d'achat des seniors a été mis à mal ces derniers temps, notamment par la hausse de la C.S.G. par l'Etat. Cette mesure est un signe de soutien de la collectivité parisienne en direction des moins aisés. Comme toute nouvelle mesure, il existe une date d'entrée en vigueur. Celle-ci a été fixée au 1er juin, notamment pour permettre aux services de la Ville et aux centres d'action sociale de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette réforme dans les meilleures conditions possibles. Il ne sera donc pas possible de lui appliquer un effet rétroactif.

Enfin, je réponds à votre question. Il s'agira bien de se baser sur l'avis d'imposition pour être éligible à cette gratuité.

Nous émettons donc un avis défavorable à votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Galla BRIDIER.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition vœu référencée n° 123 - qui est maintenue, j'imagine - assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 124, le groupe les Républicains, j'imagine qu'il est également maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous examinons le vœu n° 125...

Excusez-moi, c'est moi qui vais un peu trop vite, parce que je regardais Atanase en même temps. Il me semblait bien ne pas lui avoir donné la parole. Je vous prie de m'excuser, cher Atanase PÉRIFAN, d'autant qu'on vient de voter le vœu, mais on le revotera.

Je vous laisse présenter le vœu n° 124.

M. Atanase PÉRIFAN. - Monsieur le Maire...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il me semblait bien ne pas vous avoir entendu.

M. Atanase PÉRIFAN. - Merci de votre sollicitude, en fait. Votre empressement à terminer le Conseil avant l'heure du déjeuner fait que je vais être très court. Ma collègue, Sylvie CEYRAC, a quasiment tout dit. Simplement, le retour de la gratuité du "pass" Navigo, que vous venez d'annoncer pour nos seniors, est évidemment une très bonne nouvelle pour ceux qui seront éligibles, à savoir les plus de 65 ans, et, depuis ce week-end, les personnes en situation de handicap dont les revenus mensuels n'excèdent pas 2.200 euros pour une personne seule et 3.400 euros pour un couple.

Nous souhaiterions, cependant, que vous alliez plus loin encore aujourd'hui en proposant, à l'instar du Département du Val-de-Marne, une réduction aux publics qui ne seront pas éligibles à la gratuité. "Ile-de-France Mobilités" et le Département du Val-de-Marne proposent, en effet, depuis le 1er janvier 2018, un "pass" Navigo à 50 % à toutes les personnes âgées imposables de 65 ans et plus. "Ile-de-France Mobilités" a d'ores et déjà informé les autres départements franciliens de la possibilité de dupliquer cette convention qui permet la prise en charge de la moitié du coût du "pass" Navigo réparti entre les deux institutions à hauteur de 20 % pour "Ile-de-France Mobilités" et 30 % pour les départements signataires.

Nous vous demandons donc de vous saisir de cette opportunité afin de favoriser la mobilité de l'ensemble des seniors parisiens.

Je vous en remercie, chers collègues.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Atanase PÉRIFAN, et encore toutes mes excuses.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, pour vous répondre.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci.

J'ai vu évoquer à l'instant la mise en place de la gratuité du "pass" Navigo pour les seniors sous condition de ressources. Je n'y reviens donc pas.

Dans ce nouveau vœu, vous faites référence à des annonces de la Présidente de la Région Ile-de-France, également Présidente d'Ile-de-France Mobilités, annonces faites, par ailleurs, peu après que la Maire de Paris ait rendu publique son intention de mettre en place la gratuité du "pass" Navigo.

Vous nous demandez d'engager la Ville, mais c'est donc logiquement vers la Présidente de la Région Ile-de-France, Mme PÉCRESSE, que vous devriez vous retourner. La Ville ne dispose, d'ailleurs, d'aucun élément sur lequel se positionner de la part de la Région.

Pour notre part, nous nous sommes déjà engagés à financer un dispositif qui est plus avantageux pour les seniors les plus modestes que celui du Val-de-Marne que vous citez. En effet, tous les seniors imposables du Val-de-Marne devront s'acquitter de la moitié du prix de leur forfait Navigo, alors que Paris a choisi d'exonérer totalement de participation ceux dont les ressources sont les plus faibles.

Aussi, comme il apparaît que vous ne vous adressez pas au bon interlocuteur en sollicitant la Ville de Paris concernant des annonces faites par Valérie PÉCRESSE, nous considérons votre vœu sans objet et nous vous demandons de le retirer. Dans le cas contraire, je serai contrainte d'y apporter un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Atanase PÉRIFAN, est-ce que vous maintenez votre vœu ? J'imagine que oui, il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la rue Juliette-Lamber (17e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 125 qui est présenté par M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne la rue Juliette-Lamber qui est une rue qui est entre le boulevard Malesherbes et le boulevard Pereire. Elle sert, depuis les travaux du tramway T3 et la prolongation jusqu'à la porte d'Asnières, de dérivatif

systématique à un certain nombre d'automobilistes. C'est devenu un enfer pour les riverains. M. NAJDOVSKI, d'ailleurs, est venu faire une réunion de présentation d'une solution qui, visiblement, satisfaisait les riverains. Il avait écrit à la maire du 17e, qui était alors Brigitte KUSTER, le 5 juillet 2017, que rien n'empêchait maintenant de mettre en sens inverse cette rue Juliette-Lamber.

Je rappelle que, tous les jours, il y a des gens qui risquent leur vie puisque les deux-roues passent sur les trottoirs, que c'est devenu infernal en matière de pollution et que cette rue est, pour le moins, blessée et martyrisée.

Cette solution avait visiblement donné satisfaction à l'ensemble des intervenants. J'ai déposé ce vœu lors d'un Conseil d'arrondissement à la mairie du 17e. La majorité municipale m'a répondu qu'elle ne souhaitait plus maintenant inverser le sens de circulation. Il y a, le 12 février, une nouvelle réunion avec l'ensemble des riverains. Je souhaite qu'on leur dise la vérité : oui ou non, allons-nous inverser le sens de cette rue ? Si oui, c'est oui, si non, c'est non, mais qu'on le dise directement. La lettre que M. NAJDOVSKI avait adressée à la maire du 17e proposait cette inversion. Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'on revient sur cette inversion. C'est absolument incompréhensible. D'où mon vœu.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

Monsieur NAJDOVSKI, y aura-t-il inversion du sens ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'inversion de sens de circulation de la rue Juliette-Lamber est une solution possible pour améliorer la circulation dans ce secteur. J'y suis, d'ailleurs, personnellement favorable. Mais comme je ne suis pas du genre à imposer mes vues contre l'avis du maire d'arrondissement, nous en avons d'abord discuté avec la maire, Brigitte KUSTER, lorsqu'elle était maire, et désormais avec Geoffroy BOULARD, et donc, nous avons différé la décision dans l'attente de l'organisation d'une concertation locale. Effectivement, dans un premier temps, Mme KUSTER semblait favorable à cette décision qui concernait les gens de la rue, mais, en concertant à une échelle plus large, elle s'est rendu compte que d'autres qui habitaient d'autres rues n'y étaient pas favorables.

Moi, je ne veux pas imposer mes vues à la maire du 17e arrondissement et au maire du 17e arrondissement. A partir du moment où ils organisent une concertation locale le 12 février, je n'ai pas à trancher un différend entre vous et la mairie du 17e arrondissement sur ce sujet. C'est à la concertation locale de décider ce qui est le mieux pour ce secteur du 17e arrondissement. Attendons qu'il y ait cette réunion qui est programmée par la mairie d'arrondissement le 12 février. Il est pertinent d'attendre l'issue de cette concertation avant de trancher.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Madame BOUGERET, vous avez demandé la parole.

Mme Alix BOUGERET. - Merci.

Sans aller jusqu'à des divergences entre Jérôme DUBUS et la majorité du 17e, nous ne prendrons pas part au vote, effectivement, en attendant la réunion qui aura lieu très prochainement et qui permettra de trancher.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Bien. Je comprends donc que le vœu est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au comblement des nids-de-poule.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu référencé n° 126 est relatif au comblement des nids-de-poule.

La parole, pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, est à Mme BLADIER-CHASSAIGNE.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - "Urbem compulsi" : une ville en perdition. Telle pourrait être la nouvelle devise de la Ville de Paris, tant l'embarcation prend l'eau de toutes parts. Détériorée, délabrée, disloquée, défoncée, démantibulée : aucun qualitatif ne suffit à décrire l'état de la chaussée parisienne.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'état de la chaussée à Paris n'est pas digne d'une grande métropole de renommée internationale. Cette dégradation, qui s'accélère de manière significative, rend les déplacements extrêmement compliqués et accentue les embouteillages. Elle rend surtout les déplacements terriblement accidentogènes, notamment pour les deux-roues, qu'ils soient motorisés ou non. Les cyclistes sont largement concernés. Je prends un seul exemple, même s'ils sont légions. La portion de la rue de Vaugirard entre Volontaires et Pasteur est digne d'un champ de bataille. Sur une distance d'à peine 500 mètres, on peut comptabiliser 11 nids-de-poule. Avez-vous franchement l'intention de faire du slalom entre les nids-de-poule une discipline olympique pour 2024 ? A l'heure du numérique, il est pourtant facile de les identifier. L'application "Waze" le fait déjà.

Pour toutes ces raisons, le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants émet le vœu que la Ville de Paris, premièrement, dresse un état des lieux de la chaussée parisienne en concertation avec les mairies d'arrondissement, et, deuxièmement, engage une réflexion quant à la problématique des nids-de-poule en vue de développer un nouveau plan d'intervention d'urgence en la matière.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ainsi que je l'ai déjà précédemment dit à Mme GALLOIS, nous partageons bien entendu votre préoccupation concernant l'état de la voirie parisienne, mais nous ne partageons pas votre vision alarmiste, même si nous ne sommes pas dans le déni. Il y a des nids-de-poule et nous devons tout faire pour les combler dans les meilleurs délais.

Vous proposez un dispositif qui est la réalisation d'un état de lieux mais qui n'est pas nécessairement gage de la plus grande efficacité. Actuellement, les sections territoriales de voirie, qui sont aidées par les mairies d'arrondissement et avec les signalements notamment réalisés via l'application "DansMaRue", sont d'ores et déjà mobilisées et traitent les sujets. Par ailleurs, vous l'avez cité, l'application "Waze" peut également être utilisée bien entendu pour aider à ce repérage.

Je le répète, il n'est pas question de laisser la voirie se dégrader, ainsi que votre vœu le sous-entend. Nous avons totalement conscience qu'il y a des marges de progression à réaliser au niveau de la réactivité. Nous nous y employons d'ores et déjà.

En conséquence, nous émettrons un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup Monsieur le Maire.

Le vœu de Mme BLADIER-CHASSAIGNE est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux bornes d'appel des taxis.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux bornes de taxis.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 127 et n° 128 relatifs aux bornes d'appel des taxis.

La parole, pour présenter le vœu n° 127, est à M. LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme la Maire de Paris a souhaité évoquer dans ses vœux, le 10 janvier dernier, la nécessaire installation de bornes de taxis à Paris.

Les élus communistes se réjouissent bien sûr des engagements pris à cette occasion qui rejoignent totalement leurs propositions défendues depuis plusieurs mois. Je pense notamment, bien sûr, à l'amendement budgétaire, déposé par mon groupe à l'occasion du dernier Conseil de Paris lors des débats budgétaires, afin de flécher un financement permettant la pose et la dépose des bornes qui ne fonctionnent pas actuellement.

Enfin, nous sollicitons depuis le mois de mai dernier qu'un calendrier de travail soit établi avec les acteurs concernés, afin de résoudre les différents dysfonctionnements et problèmes qui affectent le travail des taxis.

Les taxis proposent des tarifs réglementés et contribuent à l'offre des transports parisiens. Ils doivent être donc davantage associés et intégrés dans le plan de mobilité parisien. L'utilisation de l'application Paris Taxi 2 n'est ni pleinement satisfaisante, ni suffisante, et n'est pas contradictoire avec la rénovation des bornes d'appel. Les bornes sont indispensables pour permettre à tous les usagers, notamment celles et ceux qui ne disposent pas des technologies numériques ou encore aux touristes d'accéder au service des taxis.

C'est pourquoi nous rappelons par ce vœu notre volonté de pouvoir faire avancer rapidement ce dossier et de pouvoir disposer d'engagements clairs sur l'installation des nouvelles bornes de taxis.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 128.

Mme Danielle SIMONNET. - J'abonde dans le sens de Didier LE RESTE.

En janvier 2016, quand j'avais déposé un vœu pour la réinstallation des bornes de taxi et la mise en application de l'appli Paris Taxi qui avait eu un très fort écho chez les taxis, avec plus de 6.000 vues sur YouTube de mes deux minutes d'intervention. Et comme vous le savez j'en ai même fait par la suite une conférence gesticulée.

En janvier 2016, que me disait l'Exécutif ? Madame SIMONNET, on rejette votre vœu parce que de toute façon la Ville est en train de réinstaller ces bornes et que l'appli Paris Taxi promise va être en route.

Or, deux ans après, sur le terrain, les taxis n'ont vu aucun changement concernant les bornes et la deuxième tentative d'application Paris Taxi est encore un total fiasco. J'ai cherché sur les différentes boucles, "WhatsApp", "Telegram" sur laquelle je suis avec de nombreux taxis, j'ai cherché désespérément un taxi qui soit satisfait de l'appli et qui récupère des clients par l'appli. Je n'en ai pas trouvé ! Pourtant M. MISSIKA me disait lundi en séance que soi-disant cela marchait du feu de dieu. C'est faux, c'est pipeau !

Je vous rappelle que les presque 18.000 taxis parisiens s'acquittent chaque année de leur droit de stationnement à la Ville. Vous allez vérifier mais je crois que cela s'élève à environ 70 euros par an, ce qui ferait tout de même une coquette somme. 1,260 million d'euros. Qu'est-ce qu'on fait de ce 1,260 million d'euros ? L'argent pour réinstaller les bornes est là. Il est utilisé pour quoi faire ?

Je me demande si les taxis parisiens ne feraient pas bien de faire un recours au tribunal administratif vis-à-vis de la Ville puisqu'elle ne s'acquitte pas de ses obligations vis-à-vis d'eux. À un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut, on respecte la réglementation des métiers. La profession de taxi est une profession réglementée où les tarifs sont fixés par la Préfecture. On est censé être une ville qui s'engage pour le respect des métiers et non pas

pour la prédation en bande organisée que représente "Uber", qui par exemple hier a fait exploser ses tarifs en profitant de la neige et de l'algorithme qui lui était favorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, en deux minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Vos vœux portent principalement sur la question légitime du renouvellement des bornes d'appel téléphonique de taxis. Rappelons-le, elles ont été installées au début des années 1990, elles sont aujourd'hui vétustes et leur ancienneté rend leur entretien difficile.

Nous avons voté, vous le soulignez, plusieurs vœux demandant la modernisation de ces bornes. Un travail a été réalisé pour déterminer un nouveau modèle de borne et une analyse financière a été effectuée. Les vœux déposés n'attendent plus que leur mise en application. La Maire de Paris a ainsi annoncé, lors de ses derniers vœux en janvier dernier, qu'une soixantaine de bornes seraient modernisées.

En effet, si certaines bornes jouent encore un rôle significatif dans la mise en relation entre les chauffeurs de taxis et les clients, avec plusieurs centaines de mises en relation, d'autres s'avèrent très peu, voire plus du tout utilisées. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il est pertinent de remplacer les bornes sur un certain nombre de stations mais pas nécessairement sur l'intégralité des stations.

C'est une option qui a déjà été présentée aux représentants des taxis lors d'un précédent comité technique. Le dialogue doit donc être poursuivi, et non établi avec les représentants de taxis puisqu'il est déjà établi ; c'est la nuance qui est apportée par notre amendement.

De plus, le comité de suivi que vous souhaitez instaurer n'est autre que le comité technique qui s'est réuni en juillet dernier et que nous allons réunir de nouveau prochainement.

L'impact budgétaire dans l'installation des nouvelles bornes est en cours de finalisation par les services et il s'avère qu'il ne sera pas forcément nécessaire d'inscrire une somme au budget supplémentaire. C'est la petite nuance que nous apportons également.

Enfin, nous avons saisi la Préfecture de police sur la problématique du racolage dans les gares qui nous a répondu qu'il y a une intensification des contrôles et qu'ils doivent nous transmettre des données statistiques que je vous communiquerai dès qu'elles me seront transmises, mais peut-être que M. le Représentant du Préfet de police pourra également apporter certains éléments.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Christophe.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Nous vous transmettrons effectivement un bilan plus détaillé des contrôles qui ont été opérés pour assurer la complémentarité des taxis VTC et Loti, en tout cas jusqu'en décembre dernier.

Quelques chiffres : en 2017, 28.520 véhicules taxis VTC et Loti ont été contrôlés sur l'ensemble de la Préfecture de police, plus de 11.000 infractions ont été relevées qui concernent majoritairement les Loti mais aussi les taxis et les VTC. L'activité de contrôle concerne tout le ressort de la Préfecture de police avec des opérations et des contrôles plus ciblés sur les sites sensibles, notamment les gares parisiennes ainsi que les aéroports. Nous mettons en place également des dispositifs spécifiques lors de certaines opérations.

L'ensemble de ces chiffres, dont les détails vous seront communiqués ultérieurement, n'est pas le fruit du hasard. Nous avons mis en place un plan d'action dans un contexte réglementaire, qui n'a cessé d'évoluer ces derniers temps, pour assurer le respect et la complémentarité des acteurs, selon le cadre juridique fixé. La P.P. n'est pas là pour déterminer les évolutions des usages ou les modalités de transport des particuliers, mais nous sommes là pour faire appliquer la loi et nous y veillons.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Est-ce que le vœu n° 127 est amendé ?

L'amendement est-il accepté, Didier LE RESTE ?

M. Didier LE RESTE. - J'accepte l'amendement à notre vœu, en sachant que nous veillerons quand même à ce que les engagements de la Maire de Paris soient mis en œuvre et les financements afférents mobilisés.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Très bien. Merci beaucoup, Didier LE RESTE.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 60).

Le vœu n° 128 de Mme SIMONNET étant maintenu, je le soumets à vos voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme TAÏEB relatif au service PAM 75.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vais faire une toute petite entorse à l'ordre du jour pour des raisons personnelles, mais pas les miennes, nous allons examiner le vœu référencé n° 130, si vous le voulez bien, qui est relatif au PAM 75.

Mme Karen TAÏEB va le présenter rapidement et Nicolas NORDMAN y répondra.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, très rapidement, je voudrais avant que de présenter mon vœu remercier notre collègue en charge du handicap, Nicolas NORDMAN, et son cabinet pour leur réactivité et leur volonté d'agir pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens porteurs de handicap.

Ce vœu va dans ce sens puisqu'il s'agit des PAM 75, absolument essentiels pour les déplacements des personnes porteuses de handicap. Comme vous le savez, depuis le nouveau règlement des PAM 75, le covoiturage a été retenu pour des raisons économiques et écologiques parfaitement justifiées. Il se trouve néanmoins que cela pose quelques problèmes et les nombreuses doléances remontent au niveau de tous les arrondissements ; c'est ce qui nous a été rapporté par les témoignages des nombreux adjoints qui étaient en réunion autour de Nicolas NORDMAN récemment à l'Hôtel de Ville.

Le covoiturage en effet rallonge les temps de trajet parfois de manière très ou trop importante. En conséquence, des étudiants porteurs de handicap arrivent en retard à l'université, ce qui est inadmissible. Des personnes autistes, dont la fatigabilité et la fragilité sont à considérer, voient leur trajet passer de 1 heure pour se rendre à leur centre de santé à 1 heure 30, voire 1 heure 50, totalement inadmissible et délétère surtout pour leur santé.

J'espère que mon vœu qui demande que l'on puisse considérer l'humain avant tout, les remarques des usagers porteurs de handicap, l'inquiétude des parents, l'impact du temps de trajet sur la fatigabilité de certains trouvera une réponse favorable et concrète le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame TAÏEB, pour votre vœu qui permet de parler d'un dispositif tout à fait indispensable pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées de notre ville.

Depuis que j'ai la charge de cette délégation, j'ai été en effet sollicité par un certain nombre d'usagers, et d'associations également, me faisant part des difficultés liées à la mise en place de ces regroupements de transport.

Quelques mots sur le P.A.M. pour repréciser les choses. C'est un outil qui s'est mis en place il y a une dizaine d'années, qui est une solution permettant la mobilité des personnes en situation de handicap, les moins autonomes mais aussi, comme je vous le disais, les personnes âgées avec des critères d'éligibilité bien définis.

Il est en effet primordial que les Parisiens les plus en difficulté puissent avoir accès à toutes les fonctions de la Ville, notamment pouvoir se rendre à leur activité professionnelle. La Ville consacre à ce service près de 4 millions d'euros par an, afin de rendre ce transport le plus adapté possible aux situations les plus différentes possibles.

Le nouveau marché P.A.M., qui est également géré par la DVD, a en effet autorisé le regroupement d'un certain nombre de transports pour 20 à 30 % des courses, conformément au cahier des charges qui a été défini par la Ville.

En effet, il y a eu un certain nombre de dysfonctionnements. J'ai reçu, il y a quelques semaines, la société "Keolis" qui est en charge de ce service, qui a procédé à des ajustements, notamment du logiciel permettant de pouvoir faire les transports.

Concernant le deuxième point que vous avez évoqué, c'est vrai qu'il peut y avoir des difficultés de cohabitation entre des publics, à l'occasion de ces transports, mais là aussi, la vigilance a été apportée et a été demandée pour que des signalements puissent être faits dans le respect bien évidemment de la réglementation et notamment de la C.N.I.L., pour pouvoir organiser au mieux ces déplacements lorsqu'ils ont été parfois rendus difficiles.

Pour toutes ces raisons, notamment l'évolution liée à la mise en place de nouveaux dispositifs, je vous remercie de bien vouloir accepter un vœu de l'Exécutif à la place du vôtre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Madame Karen TAÏEB, acceptez-vous le vœu de l'Exécutif ?

Mme Karen TAÏEB. - Tout à fait, et je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame TAÏEB, merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 130 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 62).

Je vous en remercie.

2018 DDCT 15 - DAC - Subvention (8.000 euros) à une association et avenant à conventions au titre de la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes lesbiennes, gaies, bi-es et trans (LGBT).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 15 - DAC et l'amendement technique n° 149 qui y est rattaché.

Quatre inscriptions, Christian HONORÉ a la parole.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, mon intervention va être très brève.

Nous allons voter cette subvention de 8.000 euros qui va servir à mettre à l'abri des archives représentant une valeur historique dans l'attente du Centre d'archives LGBT dont nous avons décidé la création.

C'est l'occasion de rappeler que toutes les discriminations de quelque nature qu'elles soient doivent être combattues et, parmi d'autres, celles que subissent encore aujourd'hui les homosexuels, ce que l'on appelle l'homophobie.

Il est intolérable que, dans notre pays, une personne puisse être inquiétée, insultée, voire agressée au seul motif d'être ce qu'elle est, au seul motif qu'elle aime une personne du même sexe.

Comment accepter que des jeunes se suicident parce qu'ils ne supportent plus qu'on leur refuse le droit d'être ce qu'ils sont ? Ces archives serviront entre autres à rappeler que le combat contre l'homophobie n'est jamais terminé et qu'il est toujours nécessaire.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christian HONORÉ.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, un beau projet de délibération d'ailleurs qui, je pense, fera l'unanimité sur les bancs de notre Assemblée parce que c'est important de rappeler ce que fait le Centre LGBT avec toute son histoire. On peut même remonter au C.U.A.R.H., le Comité d'urgence anti-répresseion homosexuelle qui existait dans les années 80, et le Centre LGBT qui s'était installé rue Keller dans le 11^e arrondissement et qui, depuis quelques années, est rue Beaubourg. J'avais eu l'occasion d'ailleurs, en tant que conseiller régional, de l'inaugurer avec beaucoup d'élus.

C'est un centre, comme l'a rappelé mon collègue HONORÉ, qui est indispensable aujourd'hui pour tout le travail mené autour des 80 associations qui sont membres pour lutter contre un fléau : l'homophobie en l'occurrence, que ce soit à travers... Je pense que le sujet est important, Alix.

Je voulais juste dire que c'était quelque chose d'important à la fois par rapport à des actes homophobes verbaux et à des actes malheureusement homophobes physiques.

On est à Paris, on a l'impression qu'on est toujours un peu protégé par rapport à l'homophobie. C'est vrai que l'on est à Paris, mais il faut aussi penser à la province et à tous les actes qui sont menés et subis par un certain nombre d'homosexuels dans notre pays aujourd'hui.

Et puis le projet de délibération qui nous concerne aujourd'hui et qui vise à attribuer une subvention de 8.000 euros, concerne un sujet important que vous avez vous-mêmes défendu, Bruno JULLIARD, et rappelé il y a quelque temps dans la presse parce qu'il y a une histoire. Cette histoire vise à faire en sorte que les archives de ce Centre soient protégées, mises en valeur et permettent d'entretenir cette mémoire qui est indispensable.

C'est un beau projet de délibération et je suis très heureux, au nom de mon groupe et au nom des élus que je représente, de pouvoir le soutenir. J'ai moi-même présidé, il y a quelques décennies, une belle association qui avait pour but de travailler avec le Centre LGBT pour justement faire en sorte que cette mémoire soit entretenue.

Nous sommes plusieurs dans cet hémicycle à avoir aussi des archives qui pourront servir et permettre d'entretenir cette mémoire. J'espère que nous voterons à l'unanimité ce beau projet de délibération parce que le Centre le mérite, les archives et notre mémoire également.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX, pour cette belle intervention.

Julien BARGETON, avez-vous des archives à nous faire partager ?

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris, à l'image d'autres métropoles mondiales, est une ville résolument ouverte et engagée, accueillante et soucieuse d'égalité.

En témoignent les grands événements comme, bien sûr, la Marche des fiertés ou les futurs Gay Games en 2018, que notre groupe a fermement défendus en séance. En témoigne aussi une culture L.G.B.T. très dynamique,

notamment en ce qui concerne la fameuse vie nocturne et les festivals. Une belle exposition en témoigne d'ailleurs sur les nuits parisiennes.

Les chiffres aussi le montrent. Depuis 2013, plus de 10 % des mariages entre personnes de même sexe se font à Paris, et seulement 3 % au niveau national.

Cependant, les paroles et les actes homophobes sont encore trop nombreux sur les réseaux sociaux, dans le cercle familial, dans la vie quotidienne, dans la rue, comme on le lit dans le rapport 2017 de SOS Homophobie. Les associations font un travail remarquable dans l'écoute et l'aide apportées aux jeunes notamment.

Notre groupe est résolument engagé pour l'égalité des droits. Cette égalité doit cependant s'accompagner d'un devoir de mémoire primordial pour changer les mentalités et soutenir les personnes L.G.B.T. dont l'histoire doit être racontée et intégrée dans notre société. Un lieu de mémoire et de préservation des documents historiques est indispensable.

En parallèle des actions menées de sensibilisation et de prévention, il est crucial d'intervenir dans le champ de l'histoire, de la mémoire, de la culture.

C'est d'ailleurs ce qu'entreprend le groupe D.P. qui, depuis sa création, a voulu qu'au sein de l'espace public, la mémoire des personnes liées à la réussite, à la diversité et qui ont participé à enrichir notre histoire, soit honorée. Je pense à notre vœu adopté sur Pierre Herbart, écrivain, compagnon de route des plus grands de la littérature et résistant français, ou encore à Claude Cahun, photographe et résistante, pour laquelle nous avons déposé un vœu lors de ce Conseil de Paris.

Je me réjouis donc que la question du Centre d'archives avance et que cette subvention permette de poursuivre les engagements et les actions d'accompagnement en faveur des personnes rejetées pour des motifs liés au genre ou à l'orientation sexuelle.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous félicitons bien évidemment de ce projet de délibération et de cette subvention.

Nous avons porté à plusieurs reprises, depuis 2014, la question des archives L.G.B.T., et on ne peut aujourd'hui que se féliciter de l'avancée des travaux et de ce projet, à la fois sur cette subvention et sur le fait que les associations et les collectifs qui sont engagés dans cette démarche puissent aussi disposer d'un local.

Cela a été rappelé par mes collègues. Paris a une véritable tradition, une véritable histoire dans la lutte pour l'égalité des personnes L.G.B.T.Q.I. On le voit cette année avec l'organisation des Gay Games. Comme cela a été rappelé par l'orateur précédent, Julien BARJETON, la question de la lutte contre l'homophobie et contre les inégalités est encore extrêmement présente et je crois que la création d'un centre des archives constitue une pierre dans le combat que nous menons pour l'égalité des droits.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Hélène BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je veux d'abord remercier sincèrement les quatre intervenants précédents.

Je vous remercie, Messieurs - malheureusement, il n'y avait que des hommes qui ont parlé sur le sujet, mais on peut encore progresser - d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur le sujet des archives L.G.B.T. et pour vos interventions sur le fond sur ce projet de délibération.

Je vous réponds aujourd'hui, même si mes collègues Bruno JULLIARD, premier adjoint en charge de la Culture et des Relations avec les arrondissements, et Véronique LEVIEUX, adjointe à la maire chargée du patrimoine, sont naturellement en première ligne avec moi sur le pilotage de ce dossier.

Vous le savez, le projet de création d'un Centre d'archives L.G.B.T. est un projet ancien. Il a souffert, par le passé, d'un manque de consensus. Puis, en décembre 2015, le Conseil de Paris a voté un amendement au Budget primitif de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris pour dédier une enveloppe à la relance du projet.

Précisément, nous n'avons pas souhaité relancer une nouvelle mission de préfiguration, mais changer de méthode de travail en accompagnant une démarche de co-construction avec les associations L.G.B.T.Q.I.

Le travail collectif s'est développé avec trois séminaires participatifs programmés de juin à décembre 2016, puis dans le cadre de groupes de travail et nous sommes dans une nouvelle phase maintenant, depuis plusieurs semaines, avec Bruno JULLIARD et Véronique LEVIEUX.

Alors que je vois se profiler une unanimité ici, je veux dire aussi que cette démarche a montré la capacité des acteurs, des associations, une vingtaine au total, L.G.B.T. à travailler dans un climat de dialogue, d'apaisement, d'écoute, avec la participation aussi de professionnels tels que les Archives départementales de Paris, les Archives nationales, le FONJEP/PAJEP ou encore ceux de l'Historical Society de San Francisco.

Puis, l'annonce faite à l'automne dernier par le premier adjoint, Bruno JULLIARD, pour l'ouverture, dans une mairie d'arrondissement, d'un centre parisien, un lieu pérenne pour valoriser les archives et la mémoire L.G.B.T.Q.I française.

Le calendrier de travail relatif à la réforme du statut de Paris permettra de savoir, à l'été 2018, quelle mairie pourra l'accueillir à l'issue des élections municipales de 2020.

Cette question des archives L.G.B.T. revêt une dimension éminemment nationale dont l'Etat doit s'emparer de façon affirmée ; et nous avons reçu d'excellents signaux, ces derniers mois, notamment de la part de la délégation interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-L.G.B.T., la D.I.L.C.R.A.H., et notamment de M. POTIER.

D'ici l'ouverture de ce centre, la question de la sauvegarde des archives menacées, dans l'urgence, de perte ou de disparition a été posée dès le premier séminaire de travail. Elle reste entière, mais afin de répondre à cette demande prioritaire, la Maire de Paris a confié au centre L.G.B.T. Paris Ile-de-France, via un avenant à leur convention triennale, les moyens de louer un lieu de stockage de 40 mètres cubes, avec une subvention de 4.600 euros, votée par le Conseil de Paris pour la première fois en décembre 2016. C'est cette subvention que nous vous proposons de reconduire aujourd'hui pour couvrir les frais de cette location sur l'année 2018.

Ce box sécurisé a été mis à disposition de toute personne intéressée, particuliers ou associations, et permet de recueillir les urgences de tous types de documents et supports : les livres, les revues, les courriers, les thèses, les photos, les vidéos, les objets, ce que l'on appelle des "artefacts" pour les professionnels.

Ce centre L.G.B.T. Paris Ile-de-France, accompagné par les services de la Ville de Paris, a commencé à recenser et à y intégrer des fonds. Toutefois, je tiens à signaler que de l'espace reste disponible et qu'il faut le faire savoir.

Je précise enfin qu'un amendement technique a été déposé par l'Exécutif pour rectifier une erreur matérielle concernant l'imputation budgétaire qui a été décalée de l'exercice 2017 à 2018.

Je vous remercie donc et vous invite à voter ce projet de délibération et remercie mes collègues, Bruno JULLIARD et Véronique LEVIEUX, pour tout le travail que nous accomplissons ensemble.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup et merci à vous, chère Hélène BIDARD.

Explication de vote de Mme SIMONNET sur, de fait, l'amendement technique n° 149.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est une excellente nouvelle et j'espère que ce projet de délibération sera voté à l'unanimité. J'avais également déposé un amendement au budget de décembre.

C'est extrêmement important de pouvoir sauver, en stockant dans un premier temps, les archives. Il s'agit aussi de saluer toute la détermination du mouvement associatif L.G.B.T.I ; et cette bataille pour la création d'un centre des archives L.G.B.T.I.Q.I. est essentielle.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets d'abord aux voix à main levée, le projet d'amendement n° 149 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 149 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 15 - DAC ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2018, DDCT 15 - DAC).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux contrôles d'identité.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés ; et le vœu référencé n° 129 est présenté par Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, merci.

C'est un vœu pour que Paris soutienne l'expérimentation des récépissés afin de lutter contre le contrôle au faciès. Ce n'est pas le premier vœu de cette nature que l'on présente et débat au sein de cette Assemblée, il y en a plusieurs dans les différentes mandatures qui se sont suivies. Vraiment, on n'a que trop tardé sur le sujet.

Selon une enquête menée en 2016 par le Défenseur des droits, sur 5.000 personnes, les jeunes hommes entre 18 et 25 ans, considérés comme "noirs" ou "arabes" ont 20 fois plus de "chance" de subir un contrôle d'identité par rapport au reste de la population française. Il n'est pas acceptable qu'un habitant puisse être contrôlé au seul motif de sa couleur de peau !

Le Président de la République, Emmanuel MACRON, avait déclaré pendant la campagne présidentielle : "Nous avons beaucoup trop de contrôles d'identité avec de la vraie discrimination". Le Président de la République antérieur, M. François HOLLANDE, dans sa promesse de campagne, à l'époque, avait défendu également l'expérimentation des récépissés pour les contrôles d'identité avant que cela soit rejeté, au final, par l'Assemblée nationale.

Il faut rappeler ici que cette pratique du contrôle systématique est inefficace pour le maintien de l'ordre puisque toutes les mesures indiquent que seulement 5 % des contrôles donnent lieu à une interpellation et que la plupart de ces interpellations sont pour un délit d'outrage à agent(s), donc généré par le contrôle lui-même.

Le 9 novembre 2016, la Cour de cassation a jugé, d'ailleurs, que les contrôles discriminatoires constituaient une faute lourde commise par l'Etat et qu'il revient donc à l'Etat de prouver qu'il n'y a pas discrimination lors d'un contrôle. Donc, cela suffit, on n'a que trop tardé !

La France insoumise, à l'Assemblée nationale, a représenté une proposition de loi pour expérimenter sur les territoires volontaires le récépissé dans le cadre de contrôles d'identité, comme d'autres élus - notamment Marie-George BUFFET - l'avaient fait auparavant.

A travers ce vœu, je voudrais que la Ville à la fois soutienne l'expérimentation sur les territoires volontaires de ce récépissé et se présente, elle-même, comme un territoire volontaire à cette expérimentation du récépissé dans le cadre des contrôles d'identité afin de lutter contre les contrôles discriminatoires.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, La parole est à Mme Hélène BIDARD, puis le Préfet de police.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci à Mme SIMONNET à qui je vais néanmoins proposer de retirer son vœu au profit de celui de l'Exécutif. Ce vœu de l'Exécutif actualise la position de la Ville de Paris et remet ainsi à jour, sur quelques éléments, cette demande d'expérimentation du récépissé dans le cadre des contrôles d'identité.

Mes chers collègues, si j'osais dire, la question de l'expérimentation du récépissé est loin de procéder d'une vue de l'esprit des élus parisiens, ne serait-ce qu'en s'appuyant sur la décision de la Cour de cassation du 9 novembre 2016, qui dit que sans aucune justification objective préalable, cette pratique serait discriminatoire et relèverait d'une faute lourde engageant la responsabilité de l'Etat. Je dirais dès lors qu'il ne reste plus que des solutions à trouver et que, bien entendu, la balle est dans le camp des élus et dans le camp de l'Etat.

Je le redis ici en y associant ma collègue Colombe BROSEL, la Ville de Paris est prête à accompagner des expérimentations et des formations sur le sujet. Je sais que de nombreux commentateurs peuvent se dire que la mise en place d'un récépissé dans le cadre d'un contrôle d'identité ne serait pas pertinente et, de fait, nous ne pensons pas que ce serait suffisant. Pourtant, ce que nous proposons est assez simple, c'est d'expérimenter le récépissé sur un territoire identifié, circonscrit à Paris et d'en faire une analyse.

Récemment, dans la presse nationale, le Préfet délégué de la D.I.L.C.R.A.H., que je citais sur le dossier d'avant, s'interrogeait lui-même - je le cite : "Comment permet-on à ces policiers de gérer les contraintes qu'on leur pose en termes d'efficacité, tout en préservant les principes républicains ?"

Eh bien, c'est justement en cela que l'encadrement des contrôles d'identité possède un double avantage à nos yeux. D'une part, il permettrait de sécuriser les contrôles opérés par les forces de police et de les prémunir contre d'éventuelles accusations ; d'autre part, la délivrance d'un document posséderait une force probante qui permettrait aux victimes de contrôles qu'ils estiment abusifs d'apporter la preuve d'une discrimination.

J'ajouterai également que les choses bougent en matière d'initiatives locales, du fait du travail des associations et O.N.G. avec lesquelles nous sommes en lien, et plus récemment du développement notamment d'un collectif citoyen et policiers à Paris, avec lequel Colombe BROSEL et moi-même nous travaillons.

Nous trouvons cela encourageant.

Le projet de ce collectif est une opportunité supplémentaire pour créer du consensus entre les acteurs de la société civile et les forces de l'ordre. C'est très important.

C'est pourquoi je vous propose donc de voter le vœu de l'Exécutif et que Mme SIMONNET retire son vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BIDARD.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Un rappel tout d'abord, les contrôles en fonction de l'apparence physique qualifiés de "contrôles au faciès" ne sont pas acceptables. Ils ne le sont pas au niveau national, ils ne le sont pas davantage à la Préfecture de police, et évidemment des consignes sont passées aux forces de l'ordre pour que ce principe soit respecté.

Ces pratiques, lorsqu'elles existent, heurtent nos concitoyens, c'est une chose évidente.

Les pouvoirs publics ont donc pris un certain nombre d'initiatives pour traiter ce problème. La formation initiale des fonctionnaires de police comme des militaires de la gendarmerie nationale intègre désormais le Code de déontologie de la police et de la gendarmerie, qui est codifié dans le Code de la sécurité intérieure.

Et l'article R. 434-16 de ce Code de la sécurité intérieure dispose que lorsque la loi l'autorise à procéder à un contrôle d'identité, le policier ou le gendarme ne se fonde sur aucune caractéristique physique, ou aucun signe distinctif pour déterminer les personnes à contrôler, sauf s'il dispose d'un signalement précis motivant le contrôle.

Ces principes font partie de la formation initiale des militaires de la gendarmerie et des policiers.

Vous avez évoqué la mise en place d'un récépissé, le débat est national, il n'est pas propre à la Préfecture de police. Les études dont nous disposons laissent entendre que cette solution n'est pas la meilleure pour prévenir les contrôles discriminatoires et le risque de contrôle discriminatoire, et cette solution présente par ailleurs des difficultés notamment procédurales que nous ne pouvons pas complètement écarter.

C'est pourquoi d'autres dispositifs sont d'ores et déjà testés, expérimentés, et voire pour certains généralisés dans les services de police et de gendarmerie.

Je veux tout d'abord parler du numéro d'identification des policiers et des gendarmes que chaque policier et gendarme doit arborer sur sa tenue depuis 2014 ; de la généralisation des caméras piétons qui permettent d'objectiver certaines relations entre les policiers ou gendarmes et les citoyens ; et d'autres solutions alternatives.

La réflexion sur les contrôles d'identité fait partie des préoccupations et des sujets inscrits au sein de la réflexion sur la police de sécurité du quotidien, dont le Ministre de l'Intérieur présentera la teneur et les grands principes demain après-midi.

Et dans ce cadre notamment, la possibilité pour un administré d'interroger les services de police ou de gendarmerie sur le nombre de contrôles dont il a fait l'objet sur une période donnée fait partie des sujets qui sont en cours de réflexion.

D'autres outils permettent un meilleur suivi d'activité et de contrôle de la part de la police nationale, notamment les tablettes numériques.

Enfin, une plateforme de signalement est mise en ligne sur le site de l'Inspection générale de la police nationale pour signaler tout abus dont un citoyen s'estimerait victime, et une enquête systématique est réalisée à l'issue.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet, faudrait-il encore que les policiers arborent toujours ce numéro et que lorsqu'on est contrôlé et qu'on le relève, cela ne donne pas lieu à une réaction un peu parfois agressive du policier, qui n'apprécie pas que la personne contrôlée dise : "Monsieur le policier, je voudrais relever votre numéro".

Vous avez raison, les caméras de la police, mais ce sont les policiers qui déclenchent la caméra, et j'observe que c'est grâce aux "iPhones" et autres "smartphones" qu'un certain nombre de faits délictueux ont été révélés. Je l'avais dit d'ailleurs en 3e Commission à l'ancien Préfet qui l'avait admis.

Ce sur quoi je voudrais insister, c'est que le récépissé n'est pas fait pour ennuyer le policier, ce n'est pas une sanction, c'est tout le contraire !

Le récépissé, c'est pour le policier, c'est pour favoriser, pour réconcilier là où cela ne marche pas, parce que ce n'est pas toujours le cas, mais pour réconcilier population et policiers. C'est la manifestation d'un signe de confiance réciproque.

C'est la raison pour laquelle je préfère le vœu de l'Exécutif à celui de Danielle SIMONNET, il est plus rassembleur, un peu moins polémique, y compris dans l'intervention.

Je pense aux policiers autant qu'aux personnes victimes de discriminations. C'est pourquoi nous voulons des récépissés.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Danielle SIMONNET, le vœu n° 129 est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je le retire et je veux en profiter pour remercier Hélène BIDARD, parce que ce vœu de l'Exécutif je l'ai eu la veille, j'ai eu le temps d'en prendre connaissance et c'était fort agréable.

Il y a toujours une inquiétude sur le fait que l'on dise "récépissé ou tout autre dispositif" parce que les autres dispositifs, on est beaucoup moins sûr de cela, et je ne reprends pas les propos de mon camarade qui s'est exprimé et dont je partage tout à fait le sujet.

Je retire mon vœu dans un souci de faire en sorte que le dossier aboutisse.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 129 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 129 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 61).

Je vous propose de suspendre nos débats pour aller déjeuner, et nous reprendrons nos travaux à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous ne sommes pas très nombreux mais je vous propose que nous commençons quand même.

2018 DDCT 16 - Subvention (127.000 euros) à 9 associations, conventions et avenants à conventions au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le premier projet que nous examinons est le projet de délibération DDCT 16, sur lequel porte un amendement technique, l'amendement technique n° 150. Je vous confirme qu'il est tout à fait technique et je vous propose de le mettre aux voix directement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 150 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 150 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 16 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DDCT 16).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la prolifération de rongeurs dans les écoles du 18e.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au plan d'action contre la prolifération des rats.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la dératisation sur le Champ de Mars.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la lutte contre la prolifération des rats, punaises et cafards.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 131, 132, 133, 134 et 134 bis qui portent sur la prolifération des rongeurs, punaises et cafards. Pas encore les sauterelles, mais cela viendra. Voilà, c'est cela, elles sont freinées par la neige.

Je vais donner la parole à Alexandra CORDEBARD pour nous présenter le vœu n° 131, à Jérôme DUBUS, s'il arrive, pour le vœu n° 132, à Jean-Baptiste MENGUY pour le vœu n° 133 et à Danielle SIMONNET, si elle arrive, pour le vœu n° 134.

Alexandra CORDEBARD ?

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux me faire la porte-parole d'Eric LEJOINDRE qui s'excuse de ne pas pouvoir nous rejoindre en cet instant et je crois également de l'ensemble des maires d'arrondissement confrontés à cette difficulté, en posant le problème important que nous avons à dératiser ou même faire disparaître les colonies de souris des écoles et des bâtiments publics de notre Ville.

Nous sommes collectivement confrontés à cette difficulté. Il faut à la fois que nous respections les règles environnementales en matière de produits dératissants et que nous garantissions, notamment aux enseignants, de pouvoir retrouver la totalité de leurs pâtes à modeler et de leurs papiers pour travailler.

Il faut que nous trouvions ensemble des solutions.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi de rendre hommage à nos précieux collaborateurs de groupe qui, une fois n'est pas coutume, sont plus nombreux que les élus pour qui ils travaillent en séance.

Monsieur le Maire, Mme la Maire a raison, c'est un problème assez général dans tous les arrondissements. Je me fais le porte-parole de la maire du 7^e pour ce vœu, puisque sur le Champ-de-Mars et la Tour Eiffel on a trois types de populations : des touristes, des sportifs et des rats.

D'un point de vue du civisme, l'engagement des uns et des autres est assez inégalement réparti, ce qui nous conduit à demander, à l'initiative de Rachida DATI, que la première catégorie, les touristes, puissent participer à cette bataille pour le civisme appelée de ses vœux par la Maire de Paris et que la société d'économie qui gère la Tour Eiffel mette en place des messages dans le cadre de la billetterie électronique, des messages d'alerte dans plusieurs langues évidemment, pour sensibiliser la première population, les touristes, sur le problème de la propreté et des usages de façon périphérique sur le Champ-de-Mars pour éviter une prolifération beaucoup trop importante des rongeurs et les nuisances qui en découlent.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS pour vous répondre, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - J'ai lu un tweet qui disait : "Ô rats, ô désespoir !" Je pense qu'il y a un peu plus d'espoir que cela, en particulier, parce que nous avons à la Mairie de Paris beaucoup d'actions déjà engagées sur la question des rats et des souris. Tu as évoqué tout à l'heure, Alexandra, la question des souris.

Dans les écoles, nous avons mis en place un plan de désourisation semblable au plan de dératissage. Vous savez que nous avons mis en place ce plan l'année dernière en mettant 1,5 million d'euros depuis début 2017, qu'en 2018, nous allons mettre un million de plus, que 3.000 interventions ont déjà eu lieu depuis le début de l'année dernière, que de nouveaux dispositifs de pièges ont été déployés, en particulier des pièges à alcool qui permettent de pouvoir éviter la question de la résistance des rats. En effet, un des gros problèmes qu'il y a, c'est que les rats sont devenus résistants, le deuxième problème étant d'ailleurs plutôt le premier, qui est la question des incivilités auxquelles vous faisiez référence et dont nous avons mis un point d'honneur pour qu'elle se résolve, d'une part par une campagne de sensibilisation, d'autre part, par une verbalisation à l'appui qui va être mise en place.

Pour la question de la S.E.T.E., puisque vous intervenez sur cette question, nous sommes tout à fait partants pour qu'évidemment, ils fassent partie de l'ensemble des partenaires qui sont déjà en train de travailler sur cette

question pour mettre en place ce plan de dératisation, avec en l'occurrence les bailleurs, la R.A.T.P. et tous les autres partenaires.

Ensuite, sur la question de ce qui a été mis en place, sachez qu'il y a eu 3.000 interventions depuis 2017, que des nouveaux dispositifs de piège ont été déployés, ainsi que des nouveaux abris bacs dans les parcs et jardins, des équipements d'avaloirs, d'égouts de grille qui permettent d'éviter la remontée des rats. Nous avons également mis en place une extension des horaires de nettoyage dans certaines zones, pour prendre en compte les déchets du soir.

Nous avons fermé, voire déplacé, des corbeilles à déchets, à proximité des zones infestées.

Comme je vous le disais tout à l'heure, il y a une verbalisation des dépôts sauvages, des déchets hors conteneurs et du nourrissage intempestif qui est parfois important, parfois de manière volontaire par certaines personnes et parfois de manière involontaire, parce que les gens laissent leurs déchets, en particulier dans les zones touristiques mais pas seulement, aussi dans les parcs et jardins. Les gens, quand ils pique-niquent, laissent leurs déchets de pique-nique.

Ce sont des choses sur lesquelles, une fois que nous aurons mis vraiment en place une information sur la question, bien entendu, la verbalisation sera de mise.

En 2018, nous avons prévu l'équivalent de douze emplois temps plein pour renforcer les équipes d'intervention, ainsi que l'acquisition de véhicules, d'équipements et de vêtements adaptés pour les agents supplémentaires et une enveloppe de 350.000 euros pour recourir à des prestataires externes pour les pics d'intervention.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, vous êtes arrivée un peu en retard pour présenter votre vœu. Je vous propose peut-être une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif en une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai pour le vœu de l'Exécutif mais je maintiendrai le mien.

En effet, dans vos explications, je ne comprends pas pourquoi vous ne dites pas combien de personnes seront embauchées alors qu'avec les discussions avec les organisations syndicales, ou c'est moi qui n'ai pas entendu l'intégralité de votre réponse et je vous prie de m'en excuser, il me semble que la Ville a bougé là-dessus. C'est important en termes de création de poste parce qu'au niveau du DFAS, le service qui se charge de la dératisation, qui ne comprenait plus que 40 personnes, il me semble qu'il va enfin redoubler d'effectifs.

Mais on risque de rester encore en deçà parce que sur la problématique de la dératisation, vu les changements de normes européennes qui vont dans le bon sens, il faut sortir du recours aux produits chimiques, mais il faut aussi des moyens humains beaucoup plus importants.

On a aussi le problème de la prolifération des punaises et des cafards, et le service DFAS doit être absolument renforcé pour pouvoir agir sur tous ces niveaux. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Surtout, il faut prendre conscience que, pendant plus de dix ans, on n'a cessé de démanteler ce service et d'externaliser un certain nombre de tâches sur la santé environnementale, voilà pourquoi on en arrive là aujourd'hui. Je trouve regrettable que l'on continue à se féliciter d'avoir recours à des prestataires privés, à de l'externalisation, il faut absolument remettre tout cela en régie directe.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Un mot rapide pour signaler que nous participons au plan de lutte contre les rongeurs, piloté par la Ville de Paris.

Chaque année, le Préfet prend un arrêté de dératisation qui permet d'encadrer, dans une certaine période de temps, un certain nombre d'opérations de sensibilisation et d'intervention.

En 2017, cet arrêté allait du 10 avril au 9 juin. Pour l'année qui vient, nous envisageons la période du 16 avril au 15 juin, mais cela fera l'objet de discussions. L'année dernière, les services de la Préfecture ont réalisé un certain nombre d'interventions de diagnostic dans les immeubles privés, un peu plus de 1.200 d'entre elles, donc nous participons à cet effort.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DUBUS, je vous propose la même chose que Danielle SIMONNET. Vous êtes arrivé un peu en retard pour présenter votre vœu, mais vous pouvez, si vous le souhaitez, avoir une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif. Une minute.

M. Jérôme DUBUS. - J'avais déposé un vœu au mois de septembre 2017 sur cette affaire des rats, qui avait été refusé par l'Exécutif. C'était un vœu qui n'avait absolument aucun caractère de polémique, c'était un vœu qui constatait des faits, que nous avons tous constatés d'ailleurs dans nos arrondissements. Moi, dans le 17^e arrondissement, je l'avais constaté dans les espaces verts. Il y avait une recrudescence des rongeurs et des rats. Ce n'était pas une attaque politique.

Ensuite, Mme HIDALGO nous a dit que Paris se "méditerranéisait", ce qui n'était pas très "sympa" pour les peuples de la Méditerranée entre nous, mais c'est comme cela. Et maintenant on en arrive à constater qu'effectivement, il y a un sujet.

Je trouve que l'on a perdu plusieurs mois. Je voterai évidemment le vœu de l'Exécutif en espérant que cette fois-ci, on n'y revienne pas.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour l'histoire, c'est moi qui ai parlé de "méditerranéisation", pas la Maire de Paris. Je regrette cette expression parce qu'elle a été interprétée autrement que de la manière dont je la voyais. J'y voyais un aspect positif, mais visiblement un certain nombre y ont vu un autre aspect. Oui, moi, je suis méditerranéen, j'aime bien mon pays.

Monsieur HONORÉ, vous avez demandé une explication de vote.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je voulais réagir sur le vœu de M. LEJOINDRE, malheureusement il n'est pas là. Nous allons voter ce vœu, mais toutefois il aurait pu relire les vœux que nous avons proposés avec Pierre-Yves BOURNAZEL sur la prolifération des rats. Je ne me souviens pas qu'il ait soutenu notre action et nos propositions.

Lorsqu'il s'agit de la lutte contre la prolifération des rats, il ne s'agit pas d'être de droite ou de gauche, il s'agit d'hygiène publique. Par conséquent, nous devons être tous unis dans ce combat. Je regrette encore une fois que la mairie du 18^e ne nous ait pas suivis et soutenus sur ce point.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

En réponse aux vœux n^{os} 131, 132, 133, 134, l'Exécutif a déposé le vœu n° 134 bis ; Alexandra CORDEBARD, le groupe Socialiste maintient-il le vœu n° 131 ?

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Non, nous le retirons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DUBUS, le vœu n° 132 est-il maintenu ?

M. Jérôme DUBUS. - Oui, je le maintiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 133 du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Danielle SIMONNET nous a indiqué qu'elle maintenait son vœu n° 134.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 134 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 63).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de l'A.P.-H.P.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hôpital Tenon et à l'A.P.-H.P.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 135 est relatif au soutien à l'A.P.-H.P.

Qui le présente pour le groupe Ecologiste ? Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je ne pensais pas que c'était aussi rapidement que je devais intervenir.

Le groupe Ecologiste est assez inquiet par les paroles gouvernementales et le dernier rapport de la Cour des comptes. Nous voulons par ce vœu, déjà exprimer notre inquiétude sur le sous-financement chronique des hôpitaux de manière générale et, en l'occurrence, de l'A.P.-H.P., l'importance aussi de la prise en charge coordonnée entre la Ville, l'hôpital et l'Etat de la hausse des maladies chroniques due malheureusement à notre environnement dégradé.

Nous voulons souligner encore le rôle très important des services de l'A.P.-H.P., notamment dans tous les services d'aide aux migrants, qui sont aujourd'hui très sollicités, avec des recrudescences de cas de tuberculose parmi les migrants par exemple, et rappeler que nous soutenons les équipes de l'A.P.-H.P.

Nous demandons donc à ce que l'Exécutif et l'Assemblée nous soutiennent sur ce vœu qui est de bon sens. Merci de votre attention.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - J'aurais préféré peut-être parler des deux vœux sur l'A.P.-H.P. en même temps.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous êtes d'accord, Madame SIMONNET, pour présenter votre vœu sur Tenon ? Alors, vous avez la parole sur le vœu n° 136.

Mme Danielle SIMONNET. - De toute façon, hélas, c'est sans suspens puisque je sais ce que l'Exécutif a décidé sur ce vœu.

Ecoutez, c'est un vœu relatif à l'hôpital Tenon et, plus globalement, à l'A.P.-H.P. Je tiens à vous signaler qu'aujourd'hui, j'ai appris qu'il y avait eu un nouveau suicide à l'A.P.-H.P. Donc on est vraiment dans une situation de plus en plus critique et vraiment, il va falloir que l'ensemble de ce Conseil de Paris prenne conscience que la souffrance au travail à l'A.P.-H.P., ce n'est pas une exagération de la part des organisations syndicales. C'est qu'à force de supprimer des effectifs, de réduire des services, de réorganiser ces services, non pas en mettant le projet de santé au cœur de ces réorganisations, mais simplement une règle à calcul comptable absolument abjecte qui va à l'encontre de l'intérêt général, on dégrade très fortement les conditions de travail et les conditions d'accès aux soins des citoyennes et des citoyens, tout en créant de la souffrance au travail.

Le vœu sur l'Hôtel-Dieu, je vous fais état des alertes des agents concernant, justement, des difficultés dans un certain nombre de services. Je ne vais pas les redire, il me reste trop peu de temps. Mais prenez conscience que, même à l'hôpital Tenon qui a été refait à neuf, qui n'est quand même pas l'hôpital où la situation est la plus catastrophique à Paris - vous avez plus souvent l'habitude de m'entendre parler de l'hôpital Hôtel-Dieu et pourtant, je suis une élue du 20e -, mais je tenais à faire ce vœu parce qu'y compris à l'hôpital Tenon, les agents sont inquiets.

Donc, d'urgence, je demande, à travers ce vœu, que la Maire de Paris, présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., interpelle M. HIRSCH et affirme la nécessité de recrutement de personnel et de déprécarisation pour soulager la très grande souffrance au travail des agents, à Tenon comme dans tous les autres hôpitaux - je crois que le drame s'est produit à l'hôpital Broca -, que la Maire de Paris interpelle M. HIRSCH sur l'attachement de la Ville de Paris au maintien d'une carte hospitalière de qualité à Paris, l'arrêt des fermetures de lits d'hôpitaux et des restructurations dans l'hôpital Tenon comme dans toute l'A.P.-H.P.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS pour répondre aux deux vœux.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, de ces vœux, parce qu'ils attirent l'attention du Conseil de Paris sur les hôpitaux de l'A.P.-H.P. dont la situation économique et financière s'est dégradée de manière préoccupante en 2017 sur fond d'inquiétude qui se manifeste, en premier lieu, parmi la communauté médicale et le personnel soignant qui constitue le pilier du service public de la santé à Paris.

Alors que la trajectoire économique était en redressement régulier depuis plusieurs années, 2017 marque un tournant, avec un déficit annoncé qui était de 174 millions d'euros mais qui s'avère peut-être arriver à plus de 200 millions actuellement, selon les derniers chiffres que j'ai pu avoir. Le conseil de surveillance, qui est présidé effectivement par Anne HIDALGO, le 22 décembre dernier, a pris acte avec gravité de cette situation nouvelle en dénonçant un système de financement à bout de souffle et en appelant de manière unanime l'Etat à donner les moyens à l'hôpital de fonctionner.

Madame SIMONNET, je voulais vous dire une chose sur ce sujet. C'est que le souci dans votre vœu n'est pas ce que vous dénoncez, c'est-à-dire le manque de moyens de l'hôpital, en particulier de moyens de personnel qui est de plus en plus flagrant, le personnel soignant. Le problème, c'est que vous vous trompez d'interlocuteur. Le problème, c'est de se dire : là, il y a un problème de subsides de l'Etat qui est déficient. Vous pouvez toujours vous adresser à M. HIRSCH - pourquoi pas ? - mais M. HIRSCH ne peut pas faire naître l'argent de ses poches. Donc, il faut essayer d'agir dans le même sens.

La Maire, associée aux représentants des personnels des usagers des collectivités qui siègent au conseil, a ainsi rappelé avec force que la priorité devait être donnée à la qualité et à la sécurité des soins ainsi qu'à la qualité des conditions de travail, les effectifs ne pouvant pas constituer la variable d'ajustement face aux contraintes financières imposées à l'A.P.-H.P. Car, oui, l'hôpital doit être capable de se transformer pour s'adapter à un environnement et à des enjeux qui évoluent fortement.

Vous savez que l'hôpital doit évoluer en fonction des besoins de santé. Nous avons de plus en plus, à l'hôpital, une prééminence des pathologies chroniques et l'hôpital est encore très peu adapté à cette question. Il y a des évolutions sociales, avec le vieillissement de la population, la précarité sociale, les migrants qui, bien sûr, doivent prendre leur place aussi à l'hôpital. Il y a des évolutions des connaissances scientifiques et technologiques et des technologies médicales. Bien entendu, là aussi, l'hôpital doit être très performant et doit pouvoir s'adapter à ces nouvelles technologies.

Donc, oui, nous devons faire en sorte que les patients soient mieux accueillis et mieux soignés, donc il faut que nous ayons du personnel pour le faire et que ce personnel arrête lui-même d'être en souffrance. Mais, en même

temps, cet hôpital doit s'adapter et ce n'est pas vain de le dire. Cela peut aller dans le bon sens. Pour cela, il leur faut des moyens. C'est une chose sur laquelle nous travaillons en coordination avec le conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. pour demander vraiment à l'Etat qu'il y ait une transformation de ce côté-là, que l'Etat entende le besoin personnel, entende le besoin financier et entende tous ces besoins aussi pour transformer efficacement l'hôpital.

Je voulais dire une dernière chose sur la question des P.A.S.S. puisque, dans le vœu du groupe Ecologiste de Paris, il est fait également allusion aux P.A.S.S. sur le nécessaire renforcement de ces P.A.S.S.

Excusez-moi, en fait, c'est assez désagréable de vous entendre parler derrière moi. Je vous entends plus que moi.

Je suis désolée, je m'interromps mais je finis.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Allez-y, Madame la Maire.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je vous remercie.

Sur la question des P.A.S.S., il est très important, effectivement, aussi... Je parlais de l'adaptation des moyens de l'hôpital aux situations et à la question des migrants à Paris, en l'occurrence, de leurs soins et de leur prise en charge sanitaire. Elle est aussi très importante. Les P.A.S.S. sont actuellement débordées, dépassées par la situation et il y aura, là aussi, besoin effectivement d'un renforcement.

Pour cette raison, nous apportons un avis favorable au vœu du groupe Ecologiste de Paris, mais pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, un avis défavorable non pas sur le fond de l'analyse de ce que vous dites, Madame SIMONNET, mais sur la manière et à qui vous vous adressez pour faire avancer cette cause commune.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour le vœu suivant, je vais vous inviter à plus de concision.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 64).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 136, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 137 est relatif à l'éducation et à la sexualité dans les établissements scolaires.

C'est Laurence GOLDGRAB qui nous en parle.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le récent rapport du défenseur des droits a montré que dans de nombreux établissements, l'obligation légale de dispenser au moins trois séances d'éducation à la sexualité du C.P. à la terminale n'est pas respectée. Pourtant,

les enjeux sont importants pour plusieurs raisons : pour une question de santé publique comme la prévention de grossesse précoce non désirée, des I.S.T. ou du Sida ; pour la construction des relations entre les filles et les garçons et la promotion d'une culture de l'égalité ; ou encore pour prévenir les violences sexuelles et lutter contre les préjugés sexistes ou homophobes. L'éducation à la sexualité est, en ce sens, essentielle si l'on veut construire un meilleur avenir pour nos enfants et une société plus juste.

En outre, le récent rapport du défenseur des droits pointe également l'approche paternaliste et moralisatrice de certaines interventions réalisées par des associations, par exemple, anti-IVG. Les jeunes sont un public sensible et l'éducation à la sexualité est un sujet sensible. En ce sens, il est logique que la Ville ait un droit de regard afin de prévenir d'éventuelles dérives et les parents doivent avoir un "droit de savoir". Il n'est pas possible de laisser la place au doute.

Nous avons aujourd'hui peu de recul sur ces interventions. Aussi, par leur vœu, les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants souhaitent qu'un bilan des pratiques à Paris soit dressé et que, sur cette base, nous puissions travailler à la co-construction d'une charte avec l'ensemble des acteurs pour poser les bases d'une bonne pratique. La signature de la charte par les associations intervenantes pourrait servir d'agrément certifiant la qualité des interventions.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter ce vœu.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre, en deux minutes maximum.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je vais faire des efforts de concision, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup pour ce vœu parce que celui-ci est important. Effectivement, l'éducation à la sexualité est quelque chose qui est, finalement, curieusement, de plus en plus problématique dans notre pays, alors que cela devrait pouvoir aller en s'améliorant. En réalité, c'est une question qui se pose dans nos établissements et qui reste en suspens encore aujourd'hui, y compris à Paris.

Il faut que vous sachiez que les états généraux de la P.M.I., organisés par la DFPE avec l'ensemble de nos partenaires associatifs et institutionnels en 2015, ont permis sur le sujet d'aboutir à la signature d'une convention triennale et tripartite entre le Rectorat, l'A.R.S. et la Ville de Paris pour la mise en place des actions d'éducation à la sexualité en milieu scolaire.

Malheureusement, la réalité, c'est qu'aujourd'hui cette collaboration n'est pas ou peu satisfaisante pour diverses raisons, que je n'exposerai pas là, mais surtout qui fait que très peu de choses se sont passées. Voilà la réalité des choses. Je vais donc simplement m'engager à ce qu'un bilan de ces actions en milieu scolaire puisse vous être présenté à ce Conseil dans les mois qui viennent.

La charte est une très bonne idée, de manière à mieux partager avec les autres acteurs, avec tous les acteurs finalement et tous les gens concernés par l'éducation sexuelle, c'est-à-dire les parents, les éducateurs mais aussi les élus, le Rectorat, c'est-à-dire l'ensemble de notre communauté, de manière à ce qu'il puisse y avoir y compris un partage dans ce Conseil et ailleurs de ce savoir et de ce qui peut être diffusé à nos enfants, de manière égalitaire, intelligente et constructive pour l'avenir, en particulier aussi en matière d'égalité entre les sexes.

Bien sûr, sous réserve des amendements que nous vous avons proposés et qui intégraient ce qui est prévu dans le cadre de la convention mentionnée, je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous voyez, cela tient très bien.

Laurence GOLDGRAB, acceptez-vous les amendements ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Absolument.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 65).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux personnes âgées dépendantes dans les établissements d'hébergement.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux effectifs dans les E.H.P.A.D.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Les vœux référencés n^{os} 138, 139 et 139 bis sont relatifs aux effectifs dans les E.H.P.A.D.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ, puis à Mme Danielle SIMONNET.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, le 30 janvier dernier, les salariés des E.H.P.A.D. étaient en grève. Les conditions de travail des soignantes et soignants, ainsi que les conditions dans lesquelles sont hébergées les personnes âgées, sont dans trop d'établissement indignes.

Alors que par exemple les tarifs des E.H.P.A.D. sont exorbitants pour les familles, le budget pour la restauration n'est que de 5 euros par jour.

Alors que le Plan Solidarité grand âge prévoit un agent d'encadrement par résident, la moyenne n'est que de 0,6, voire 0,3 parfois. Il manque près de la moitié du personnel nécessaire. Il en résulte bien souvent un traitement indigne, une maltraitance institutionnelle pour les résidentes et résidents, et une souffrance pour les personnels.

Des questions se posent même quant à la capacité à réunir les conditions de sécurité nécessaires, notamment la nuit. Et nous craignons que le vote du 4 décembre dernier de la loi de financement de la Sécurité sociale ne fasse qu'aggraver cette situation.

L'Etat peut et doit investir plus pour permettre à chacun de vivre dignement à toutes les étapes de sa vie. L'Etat finance les E.H.P.A.D. à hauteur de 50 millions d'euros par an, pour 585.000 résidents, c'est seulement 85 euros par an et par personne. A titre de comparaison, la suppression de l'I.S.F. va coûter à l'Etat 4 milliards d'euros, soit 1.730 euros par an pour 5 % des ménages les plus riches.

Pour notre part, nous pensons qu'il faut utiliser l'argent public pour améliorer prioritairement les conditions de vie des personnes âgées en E.H.P.A.D. plutôt que celle des 5 % des Français les plus aisés.

Il y a urgence à réagir face à la souffrance des personnels et des personnes âgées en E.H.P.A.D., c'est pourquoi nous vous proposons d'interpeller ensemble le Gouvernement sur ces questions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est sur le même sujet évidemment que M. Hervé BÉGUÉ.

Oui, la situation dans les E.H.P.A.D. est catastrophique. Elle l'était déjà avant même les annonces gouvernementales. Y compris dans les E.H.P.A.D. parisiens, je peux vous dire que les problématiques de sous-effectifs font que l'on est face à des situations de maltraitance institutionnelle potentielles. On a à la fois un personnel qui est vraiment dévoué, attaché à son métier, et en même temps à qui on ne donne pas véritablement les moyens de respecter pleinement les résidents.

C'est-à-dire que tout est chronométré, tout est minuté : la toilette des patients, la façon dont on leur donne à manger. J'ai pu visiter des E.H.P.A.D. qui disposent de magnifiques jardins mais les personnels ne peuvent pas amener des résidents dans le jardin faute de temps. Tout repose sur les familles et des familles nous témoignent. Je

ne sais pas à vous mais en tout cas à moi, j'ai des familles qui m'ont témoigné de situations qui les préoccupent et qui ont même peur de parler publiquement parce qu'elles ont peur de représailles possibles sur leurs parents. C'est une situation catastrophique.

Et là-dessus, vous avez un Gouvernement qui ne prend pas la mesure de la gravité de la situation, où on n'a en plus pas assez de places dans les E.H.P.A.D. et on sait qu'on va tous finir potentiellement soit en E.H.P.A.D., soit que ce sont nos parents à qui on aimerait bien trouver une place en E.H.P.A.D.

On est dans une situation extrêmement catastrophique et ce Gouvernement, au contraire, applique des règles qui vont être catastrophiques pour les E.H.P.A.D. et qui ne vont avantager finalement que le secteur privé.

Ce n'est pas possible, il faut absolument que tous ensemble on se mobilise. Il y a eu un cri d'alerte avec cette mobilisation que nous saluons le 30 janvier dernier et il faut absolument que nous interpellions le Gouvernement sur le sujet. La situation dans les E.H.P.A.D. ne peut pas durer ainsi.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Cher Hervé BÉGUÉ, chère Danielle SIMONNET, mes chers collègues, je vous remercie beaucoup de m'interpeller sur ce sujet et de porter ces alertes au sein de notre Conseil.

Ce sont en effet des alertes que je partage, notamment sur les conditions de travail très difficile des personnels des E.H.P.A.D. et surtout, à travers elles, la question du financement de ces E.H.P.A.D.

Je veux vous dire ici que je suis très soucieuse, ainsi que la Maire de Paris et l'ensemble de l'Exécutif parisien, des conséquences que va avoir la réforme de la convergence tarifaire sur la section dite Dépendance consacrée à financer la masse salariale des personnels contribuant à la prise en charge quotidienne des résidents.

Comme vous l'avez dit, cette réforme va se traduire très concrètement à Paris par une redistribution des financements au profit des établissements privés, alors que les E.H.P.A.D. publics vont voir, eux, leurs dotations diminuer. Or, vous le savez, nos établissements publics ont des particularités : ils accueillent 63 % de résidents à l'aide sociale, et également de nombreuses personnes issues de parcours de grande précarité et atteintes de pathologies psychiatriques lourdes qui nécessitent un accompagnement très particulier.

La Maire de Paris et moi-même, nous nous sommes déjà fortement mobilisées pour défendre ces E.H.P.A.D. publics et pour soutenir plus globalement la cause des personnels. Le Département a d'ailleurs décalé d'un an l'application de la réforme pour les E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. et nous nous engageons à ce que les impacts de la réforme ne se fassent pas au détriment de la qualité des soins.

Plusieurs démarches ont été réalisées. J'ai rencontré avec la DASES et le C.A.S.-V.P. Mme IBORRA, députée en charge de la Mission d'information parlementaire sur les E.H.P.A.D. pour lui exposer les difficultés liées à la mise en œuvre de cette réforme. La Maire de Paris a écrit à la Ministre de la Santé pour l'interpeller et j'ai reçu, en amont de la mobilisation, les syndicats du C.A.S.-V.P. pour les assurer de notre soutien. Nous allons également solliciter le nouveau médiateur sur les E.H.P.A.D.

Ainsi, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui demande à ce que le Gouvernement reconsidère les modalités de la mise en œuvre de la réforme, qu'une réflexion sur le modèle global de financement des E.H.P.A.D. soit engagée, que les discussions avec l'A.R.S. concernant la répartition d'enveloppes financières annoncées par le Gouvernement commencent et que les contrats aidés soient préservés dans les E.H.P.A.D.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

En réponse aux vœux n° 138 et n° 139, l'Exécutif a déposé le vœu n° 139 bis. Le vœu n° 138 est-il maintenu ?

Non, il est retiré.

Le vœu n° 139 est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il est retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous en remercie.

Avant de passer au vote du vœu de l'Exécutif, j'ai une explication de vote de Pierre AURIACOMBE, pour le groupe PPCI.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour dire rapidement que nous nous abstiendrons sur les différents vœux qui ont été présentés, même si deux ont été retirés.

D'abord la présentation des vœux était très orientée. Aller mélanger l'I.S.F. avec les E.H.P.A.D., je trouve que c'est de la démagogie, car cela n'a rien à voir, on le sait tous.

Deuxièmement, oui, il est de la responsabilité de la Mairie de Paris, même si c'est également de la responsabilité du Gouvernement, de s'investir sur les E.H.P.A.D. Vu la proposition qui nous est faite aujourd'hui et vu le vœu bis, nous nous abstiendrons.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 66).

2018 DASES 1 G - Subvention (50.000 euros) et avenant avec l'association "Cultures du cœur Paris" pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 1 G relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant avec l'association "Cultures du cœur Paris", pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.

Madame Danièle PREMEL, vous avez la parole.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je voudrais souligner l'intérêt du projet de l'association "Cultures du cœur", qui selon moi repose sur deux entrées.

Celle de l'accès à des lieux culturels, par la mise à disposition de places gratuites à une population éloignée de ces espaces par l'intermédiaire de structures sociales partenaires.

Celle d'un travail d'accompagnement et d'une démarche pédagogique pour que le droit à la culture soit un droit réel et pas simplement un droit formel.

Ce processus doit se démarquer fondamentalement d'un tirage de loisirs, et d'une simple consommation d'une société marchande.

Je voudrais au passage attirer l'attention sur les mots utilisés par le projet de délibération et l'association "Cultures du cœur" : loisirs culturels.

C'est abîmer la culture de la confondre avec le loisir, et c'est dommage que les mots employés masquent les finalités et la valeur qui sous-tendent le projet et dans lequel je me reconnais.

Ce projet que nous soutenons doit se différencier des annonces du gouvernement sur la culture, sur le "pass" culture de 500 euros versés aux jeunes à leurs 18 ans, dont la Ministre de la Culture précise que l'emploi de ce "pass" est sans référence.

Par cette absence, par ce refus même de valeur, nous savons bien que les mécanismes de reproduction comme dirait Bourdieu, vont jouer.

Il ne s'agit pas que d'accès à une culture qui nous est proche, mais d'ouverture à toutes les cultures que nous ne connaissons pas et qui nous sont étrangères.

Les expérimentations d'un "pass" culture du type que celui que nous prépare le gouvernement confirment cette analyse.

Nous sommes là dans l'idéologie de la marchandisation libérale. Et comme l'a dit Hannah Arendt : "Cette société est essentiellement une société de consommateurs où le terme du loisir ne sert plus à se perfectionner, ou à acquérir une meilleure position sociale, mais à consommer de plus en plus, à se divertir... l'attitude de la consommation implique la ruine de tout ce à quoi elle touche".

Je vous recommande de voir et de réfléchir sur l'expérience italienne du "pass" Culture et aux dérives qu'il a entraînées.

Si je fais ce détour critique du "pass" Culture proposé par le Gouvernement, c'est pour souligner ce que doit être le projet de l'association "Cultures du cœur", qui s'accompagne en outre d'un volet pédagogique et de médiation culturelle.

En effet, l'association assure l'interface entre les partenaires culturels et les structures sociales, anime le réseau et accompagne les structures relais, en les conseillant, en leur proposant une formation sur la médiation culturelle pour leur permettre de renforcer leur action d'accès à la culture.

Pour nous, cette action s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire, comme un ensemble de moyens culturels et d'apprentissages mutuels, qui visent à entretenir l'esprit critique sur la réalité sociale et le développement personnel et à s'engager dans un processus d'appropriation d'une culture émancipatrice et partagée.

Je finirai par ces mots d'Edgar MORIN : "la culture, c'est ce qui relie les savoirs et les féconde".

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. Que de citations dans la même intervention...

La parole est à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la conseillère de Paris, Danièle PREMEL, merci pour votre intervention au sujet de ce projet de délibération qui illustre notre action dans la durée pour les personnes les plus démunies, envers lesquelles nous nous attachons à développer des actions d'accès à la culture et d'accès au sport, qui sont vraiment deux leviers de la confiance en soi et de l'insertion sociale.

En fait, lorsque nous avons construit tous ensemble le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, l'accès à la culture a été promu comme un vecteur d'intégration durable. Ainsi, plusieurs mesures de ce pacte ont été dédiées à l'accès aux loisirs culturels et sportifs des personnes en situation de grande exclusion, et des personnes engagées dans un parcours d'insertion au sein du pacte.

Nous nous sommes ainsi engagés à permettre l'accès des personnes en situation de grande précarité aux musées de la Ville, avec des programmes annuels de visites, et des visites de sensibilisation pour les travailleurs sociaux.

Nous nous sommes engagés à développer les liens entre les bibliothèques municipales et les structures d'hébergement, avec des activités organisées au sein même de ces centres, avec des dons et des prêts de livres faits par les bibliothèques et surtout un très bel outil que l'on appelle l'"IDSbox", qui est une bibliothèque hors les murs et d'ailleurs que l'on retrouve dans le cadre du Plan Gymnase géré par notre Centre d'action sociale de la Ville de Paris, et dans différents centre d'hébergement d'urgence pour les sans-abris.

Nous nous sommes aussi engagés à développer la pratique artistique par la création de résidences d'artistes dans des centres d'hébergement pour sans-abris.

Pour faciliter cette mise en relation entre les équipements culturels municipaux et les associations gestionnaires de structures d'accueil, une convention a été signée entre la Ville, Emmaüs Solidarité, le SAMU Social de Paris, la Fédération des acteurs de la solidarité, et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Je veux vraiment saluer et remercier Bruno JULLIARD, sans qui cette action n'aurait pu voir le jour et avec qui j'ai eu le plaisir de présider la plateforme "Place à la culture", qui s'est tenue le 22 septembre dernier.

Pour terminer, je voulais vous donner quelques détails quant au soutien à l'action de "Cultures du cœur", qui est vraiment une très belle action levier de resocialisation et de mobilisation.

En 2016, l'Association a distribué près de 74.000 invitations par l'intermédiaire de 256 structures sociales relais, nos services sociaux de polyvalence, les C.H.R.S., les espaces Solidarité Insertion, les centres sociaux, les structures dédiées aux jeunes, missions locales, foyers de jeunes travailleurs, les structures de santé, hôpitaux, centres médico-psychologiques.

Les places données à l'association "Cultures du cœur" sont mises sur un site en ligne et les agents désignés par les structures relais réservent à la demande de leurs bénéficiaires, les places de spectacles éditées sur le site Internet de l'Association.

C'est intéressant quand même de remarquer que la majorité des places réservées concernent le théâtre, 52 %. Il y a eu aussi 32 visites découvertes dans les musées parisiens, le musée de l'Orangerie, le Musée d'Orsay.

En 2017, notre collectivité a souhaité renforcer son partenariat avec l'Association dans le champ de l'accès aux loisirs sportifs, et je veux remercier Jean-François MARTINS, puisque nous avons mis à disposition des billets pour une rencontre internationale de football féminin, et des invitations pour assister à un tournoi de badminton.

On voit que c'est une belle action dont on ne peut que se féliciter et qui va vraiment dans le sens de l'insertion et l'intégration sociales des personnes qui sont au cœur du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, mais aussi du plan de mobilisation parisien pour les réfugiés.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 1 G).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet de loi asile et immigration.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la circulaire du 12 décembre concernant les migrants.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la politique d'immigration.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit d'asile.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 140, 141, 142, 143 et 143 bis, qui sont tous relatifs à la politique d'immigration et au droit d'asile.

Pour présenter le vœu du groupe Ecologiste, la parole est à Mme Fatoumata KONÉ ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, le projet de loi Asile et Immigration a été présenté par le Ministre de l'Intérieur le 8 janvier. Le document complet du projet de loi a été publié par les associations quelques jours plus tard.

De façon générale, ce projet de loi vise avant tout à décourager les demandeurs d'asile de se présenter sur le territoire français. De l'avis unanime des associations, c'est un durcissement général de la politique d'asile et immigration de notre pays.

De plus, ce projet de loi va de pair avec la circulaire de Gérard COLLOMB, qui demande de recenser les bénéficiaires de l'hébergement d'urgence selon leur situation administrative, allant à l'encontre du principe d'inconditionnalité de l'accueil.

Le défenseur des droits a demandé le retrait de cette circulaire et plus de 20 associations ont saisi le Conseil d'Etat d'un recours en annulation avec une demande de suspension en référé.

A Paris, nous nous mobilisons déjà massivement pour pallier les défaillances de l'Etat. Nous sommes convaincus que le Gouvernement doit alerter les associations et les consulter avant d'envisager de réformer la politique d'accueil et d'asile.

Nous attendons également une parole forte du Président MACRON au niveau européen, notamment pour revenir sur le règlement de Dublin dont l'application va régulièrement à l'encontre des droits humains.

Enfin, nous serons vigilants à la suite du dispositif de pré-accueil de la bulle de la porte de la Chapelle après le printemps. Nous pensons que les besoins seront toujours là et qu'après un bilan de cette action, Paris devra envisager de continuer à proposer des solutions.

Nous appelons particulièrement à la mobilisation massive du patrimoine intercalaire de la Ville.

Pour finir, je pense qu'il est inutile de rappeler qu'il fait froid dehors, que Paris et l'Île-de-France sont couverts de neige. On a été nombreux, ici, à être alertés de situation de jeunes isolés à la rue, sans solution.

Je remercie le cabinet de Dominique VERSINI qui a répondu à cette alerte. Je pense que le débat mineurs/majeurs, dans cette situation d'extrême d'urgence, n'a plus lieu d'être. J'espère donc que ces jeunes trouveront une solution rapidement et qu'ils seront mis à l'abri dès aujourd'hui.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour présenter le vœu du groupe Communiste, la parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, l'hébergement d'urgence est inconditionnel en France, quelles que soient la nationalité et la situation administrative des personnes sans-abris.

Or, le 12 décembre, le Gouvernement, par les voix du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Cohésion sociale, a fait passer une circulaire pour la création d'équipes mobiles pour contrôler les papiers des personnes hébergées. Cette circulaire porte gravement atteinte au principe fondamental du Code de l'action sociale.

En effet, toute personne sans-abri, en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence.

Le monde associatif a saisi le Conseil d'Etat en vue d'obtenir la suspension de la circulaire visant à trier les migrants. Trier les personnes là où elles ont pu trouver refuge, des soins et de la nourriture porte atteinte aux droits de l'Homme et aux valeurs françaises d'humanisme et de fraternité.

Nous demandons donc que Paris interpelle le Président de la République et chacun des parlementaires parisiens pour demander le retrait immédiat de la circulaire du 12 décembre, pour s'assurer que le droit à l'accueil inconditionnel soit préservé, pour que l'Etat, afin d'accueillir toutes les personnes ayant fui leur pays, ouvre de nouvelles places d'hébergement équitablement réparties sur le territoire ; dans le cas d'un maintien de la circulaire qui porte atteinte aux valeurs inaliénables de la République, que la Ville de Paris s'engage au respect des valeurs européennes et des droits humains dans notre Capitale et assume son rôle de ville refuge et n'applique pas les dispositions de la circulaire du 12 décembre portant atteinte à l'éthique du travail social.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour présenter le vœu du groupe Démocrates et Progressistes, la parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le vœu de mon groupe concerne le droit d'asile. Vous le savez sans doute, la France a enregistré, en 2017, un record absolu avec plus de 100.000 demandes d'asile, soit plus de 20 % par rapport à l'année dernière, en 2016.

Pour autant, les délais de réponse de l'O.F.P.R.A. restent notoirement trop longs. Il faut donc accélérer les procédures car un trop grand nombre d'Albanais, d'Afghans, d'Haïtiens, de Soudanais, de Syriens ainsi que leurs familles qui fuient la guerre, la violence et les dictatures sont plongés dans l'incertitude et la détresse du fait de l'indétermination de leur situation administrative.

C'est le sens de la réforme voulue par Emmanuel MACRON et son Gouvernement. Pour cela, il faut très vite, très tôt, proposer un accueil personnalisé pour orienter les demandeurs d'asile vers des structures adaptées, capables de traiter leurs situations. Beaucoup se trouvent dans des centres d'hébergement d'urgence. C'est donc là aussi qu'il faut agir.

Le Gouvernement a annoncé la création de 7.500 places dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile, les C.A.D.A., entre 2018 et 2019 et 5.000 places dans des centres provisoires d'hébergement. C'est un effort financier considérable, 276 millions d'euros qui viennent s'ajouter aux 89 - du jamais vu depuis des années !

Oui, réformer le droit d'asile, c'est se donner des moyens de cibler aux plus près ceux qui peuvent en bénéficier et ce n'est pas un déshonneur que d'essayer de les recenser. D'ailleurs, pourquoi ce qui est valable pour la recherche des sans-abris dans les rues de Paris lors de la "Nuit de Solidarité" ne serait pas éthique lorsqu'il s'agit des demandeurs d'asile ? C'est aussi le sens de notre soutien inconditionnel à la Maire de Paris lors de l'ouverture des centres d'hébergement de la Chapelle et d'Evry, en réponse au campement sauvage indigne des réfugiés.

Pour terminer, pour toutes ces raisons, nous souhaitons que le Préfet de police fasse un état des lieux complet du dispositif d'accueil à Paris, précisant notamment le nombre de demandeurs d'asile, de migrants, de réfugiés, de nationalités représentées, de "dublinés" et de déboutés du droit d'asile. Je vous remercie.

Je voudrais conclure de façon assez solennelle : Monsieur le Maire, chers collègues, sur ces questions cruciales du droit d'asile et souvent porteuses de divisions, évitons les anathèmes et les instrumentalisation partisanes.

"Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde" disait Albert Camus. Alors, en Républicains convaincus, je vous invite au rassemblement et au dialogue pour cette cause commune qui nous est, ici, tous très chère : faire de Paris une terre d'accueil et d'intégration.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame MÉHAL, vous soutenez la politique du Gouvernement et vous nous faites la leçon sur le droit d'asile et sur le respect du droit d'asile ? Mais regardez-vous un peu les textes soumis par ce Gouvernement et ces trois circulaires ?

L'objectif de la réduction du temps de traitement des dossiers de demandeurs d'asile, croyez-vous que c'est pour respecter les demandeurs, pour qu'ils puissent, beaucoup plus rapidement, être sûrs d'avoir droit à l'asile ? Mais c'est l'inverse, enfin ! Vous vous moquez de qui ?

Quel est l'objectif ? C'est de faire en sorte qu'il y ait beaucoup plus de déboutés et MACRON a dit : "humanité et efficacité". Quelle est l'efficacité qu'il veut mettre en place ? C'est d'augmenter le nombre de personnes reconduites à la frontière, y compris parmi les demandeurs d'asile. C'est d'appliquer justement la règle de Dublin que nous souhaitons remettre en cause, que de Conseil de Paris en Conseil de Paris, nous n'avons cessé de dénoncer, que ce soit le groupe Communiste, le groupe Ecologiste et moi-même car nous savons pertinemment que c'est une règle totalement injuste.

Alors pas d'hypocrisie ! Il y a trois circulaires scandaleuses et un projet de loi inacceptable qui, sur cette question du droit d'asile et sur les questions migratoires, fait pire que SARKOZY. C'est une honte pour la République !

Maintenant les responsabilités de la Ville : que l'on arrête de se jeter la patate chaude !

Madame VERSINI, je suis en colère car, hier, je vous ai saluée, je vous ai félicitée quand vous avez dit que Morland allait ouvrir pour les jeunes justement à la rue. Enfin, c'était une réponse concrète, immédiate, radicale par rapport à ma question d'actualité et qui était une préoccupation de beaucoup de groupes.

Qu'ai-je appris plus tard dans la soirée ? C'est que, comme vous avez décrété que les jeunes à la rue dont je parlais, sur lesquels nous avons été plusieurs élus à être alertés, étaient majeurs - or, bon nombre d'entre eux disaient qu'ils étaient mineurs -, vous avez ouvert un lieu avec l'Etat qui n'accepte que les jeunes majeurs.

Et quoi ? Le message passé aux associations, c'est : "Attention, vous n'envoyez pas directement les jeunes à Morland, mais surtout, ce sont les maraudes qui vont passer les récupérer et il faut bien qu'ils disent qu'ils sont majeurs ; sinon, ils ne peuvent pas rentrer dans ce centre d'hébergement". Heureusement que M.S.F. a assumé ses responsabilités et en a pris 50 à l'hôtel. Ce soir, ils se retrouveront à la rue.

Que l'on arrête de se refiler la patate chaude ! S'il y a des jeunes mineurs, le Département doit les mettre à l'abri. Qu'ils soient jeunes mineurs selon vous ou selon leur déclaration, on les met à l'abri et on arrête, nous aussi, de faire ce tri insupportable.

Si l'on dénonce les circulaires de M. COLLOMB et de M. MACRON qui veulent organiser le tri pour mieux expulser, on ne va pas, nous-mêmes, organiser un tri pour surtout ne pas avoir à prendre financièrement en charge les choses. En effet, évidemment, quand ils sont majeurs, c'est plutôt l'Etat ; et quand ils sont mineurs, c'est le Département.

Je m'en moque ! Des jeunes sont à la rue, il neige, on les met à l'abri.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour vous répondre, Dominique VERSINI, puis M. le Représentant du Préfet de police.

Nous aurons ensuite une explication de vote.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en tout cas merci de vos interventions relatives à un sujet qui nous occupe intensément depuis mai 2015, bien qu'il relève de la compétence exclusive de l'Etat.

En tant que ville refuge, Paris qui s'affirme comme telle a créé et soutenu depuis 2015 de nombreux dispositifs permettant un accueil digne des migrants humanitaires, dans le cadre du Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour les réfugiés, que nous avons tous adopté en octobre 2015.

Je vous rappelle, pour ceux qui l'auraient oublié, que nous avons créé le centre de premier accueil de la Chapelle, qui a permis d'héberger plus de 23.000 personnes. C'était un investissement de 10 millions d'euros de la part de la Ville.

Nous avons aussi créé le centre d'hébergement d'Ivry, dédié aux femmes et aux familles, qui a accueilli près de 2.000 personnes en famille et qui a vu naître plus de 50 enfants. C'est un autre investissement de 10 millions d'euros.

Vous voyez, Madame SIMONNET, la Ville ne fait pas d'économies sur des missions qui ne sont pas de sa compétence lorsqu'elle pense qu'il est juste de le faire, alors encore bien moins sur les mineurs isolés étrangers, pour lesquels c'est un budget de 80 millions d'euros. Bien sûr, on est dans le cadre de nos compétences mais c'est un budget de 80 millions d'euros. Il faut donc garder raison et je reviendrai sur ce que vous avez dit tout à l'heure, bien évidemment.

Nous finançons aussi les maraudes spécialisées de "France Terre d'Asile", que nous cofinançons avec l'Etat, nous avons notre unité d'aide aux sans-abri, qui va au-devant des migrants quotidiennement sur tout le territoire de Paris, nous soutenons également de nombreuses associations de solidarité et nous votons ensemble les projets de délibération pour répondre aux besoins fondamentaux, aide alimentaire, accès à l'information, à l'hygiène, nous mobilisons nos bains-douches. C'est tellement long que je ne vais pas le redétailler.

Surtout, nous mobilisons tous nos services municipaux, qu'il nous faut vraiment remercier.

De plus, nous n'avons cessé de mobiliser notre patrimoine pour trouver et mettre à disposition de l'Etat, dont, je le dis encore, c'est la mission première, légale, de nouveaux sites, comme je l'ai dit, Ivry-sur-Seine, qui est sur une ancienne usine à eau de la Ville, Jean-Quarré dans le 19e, Bourg-la-Reine, le centre Coustou dans le 18e et bien d'autres. La Ville n'a eu de cesse de mettre des places à disposition dans le cadre du partenariat avec l'Etat qui, évidemment, finance les nuitées d'hébergement, comme nous le rappellera, je pense, M. le Représentant de l'Etat.

De façon plus générale, quand même, sur nos compétences qui ne sont pas nos compétences propres, et sur un dispositif de 10.000 places d'hébergement sur Paris, c'est 4.000 places qui sont dans des locaux appartenant à

Paris, dont 1.000 qui sont gérés par le Centre d'action sociale de la Ville. Il faut donc être raisonnable quand on dit que Paris se défausse et ne veut pas...

Sur le Plan "grand froid", nous sommes mobilisés depuis plusieurs jours, c'est 6 mairies d'arrondissement qui seront ouvertes ce soir, c'est un centre boulevard Morland que nous avons ouvert, c'est un centre à Coye-la-Forêt dont nous mettons à disposition un bâtiment pour des familles, familles avec enfants, c'est un gymnase dans le 9e qui sera ouvert ce soir en accord avec la maire du 9e arrondissement, en sachant que nous avons par ailleurs trois gymnases - j'y reviendrai dans une des réponses à un vœu - qui sont ouverts dans le 14e, dans le 5e et dans le 20e. Cela fait quand même quatre gymnases de la Ville, dont deux, certes, du fait de la crue. Tout cela, ce sont quand même des actions volontaires de la Ville.

Sur le Plan "grand froid", vous m'avez interpellé sur les jeunes. Je vous ai dit hier que les jeunes mineurs étaient pris en charge dans le dispositif pour les mineurs ; c'est 300 chaque nuit. Les jeunes qui ont été évalués majeurs, même si pour vous, ils ne sont pas majeurs, ce n'est pas quelque chose de discrétionnaire, c'est une évaluation faite en conformité à un arrêté, à un arrêté et qui est parfaitement reconnu par les juges.

Ainsi, pour les jeunes majeurs, dont nous reconnaissons vraiment volontiers qu'ils sont vulnérables et pas prioritaires au 115, nous avons ouvert un centre dans lequel, certes, il y a des adultes plus âgés et un espace à part pour ces jeunes adultes, avec un éducateur T.A.G.A.R., c'est-à-dire un éducateur qui connaît bien et les mineurs et les jeunes majeurs.

Je ne vois pas ce que nous pouvons faire de plus et ce que vous pouvez nous reprocher. C'est inutile de donner mon adresse mail à la Terre entière pour l'emboliser comme vous le faites depuis plusieurs heures.

Maintenant je le dis très franchement, Paris fait vraiment tout j'ai reçu au moins mille mails m'expliquant que je dois prendre les jeunes, oui, nous les prenons, Madame SIMONNET, je le dis à vous tous, mes chers collègues, et s'il y a un jeune mineur, je m'engage à ce qu'il soit pris immédiatement. En attendant, ne profitez pas d'un dispositif de grand froid pour revenir. Quant aux jeunes, il y a de l'espace pour eux et ils seront pris en tant que jeunes majeurs vulnérables.

Ensuite, pour passer à la question de la circulaire qui a été abordée par plusieurs d'entre vous et qui fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat, il faut attendre la réponse à ce recours, qui a été formé par les associations de solidarité. Ainsi, quoi qu'il en soit, il est vrai qu'au-delà de la question juridique, cela pose la question aussi de l'éthique des travailleurs sociaux et de leur rôle dans des centres d'hébergement dans le cadre de cette circulaire. Mais je pense qu'il faut attendre d'avoir une réponse ; elle arrivera d'ici la fin du mois de février et, à ce moment-là, on avisera tous ensemble.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vais vous inviter à conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Mais nos positions sont très claires. Voilà, je termine. Je réponds quand même à quatre vœux.

Sur l'accueil des primo-arrivants à Paris, oui, le centre de la Chapelle va fermer. Nous avons, comme c'était prévu fin mars, pour que le centre Condorcet soit construit, nous avons proposé à l'Etat, sous le Gouvernement précédent et celui-là, de poursuivre l'activité du C.P.A. sur un autre site et sur le même modèle. La question est restée sans suite.

L'Etat, en la personne du Gouvernement, a décidé d'ouvrir des centres d'accueil d'examen des situations administratives que l'on appelle C.A.E.S., qui sont des centres dans lesquels les personnes vont être accueillies, immédiatement évaluées et orientées soit vers un centre de rétention, soit vers un centre spécial "dubliné" en vue d'un retour dans le premier pays.

C'est la position du Gouvernement. Je laisserai M. le Représentant de l'Etat s'exprimer sur le sujet. Ce n'est pas la proposition que nous avons choisie.

Pour notre part, et je terminerai, dans le cadre de la nouvelle loi qui va passer, dont nous n'avons pas connaissance, je n'ai pas la connaissance du texte officiel, il y aura un débat, nous continuerons à alimenter le débat à travers le projet de loi que nous avons tous adopté et que la Maire a présenté, dont nous espérons qu'il pourra favoriser et améliorer un texte qui, c'est vrai, à première vue, se présente comme assez dur sur la politique migratoire qui est prévue. Un texte évolue au fur et à mesure des débats.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vais vraiment vous demander de conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Nous terminerons en disant que Paris restera quand même cette ville refuge, quoi qu'il en soit, quelles que soient les lois, qui continuera à accueillir, à répondre aux besoins

fondamentaux, à accueillir les plus vulnérables, et à travailler dans le cadre du réseau des villes refuges européennes, parce que, face à cette question mondiale, les villes qui sont les premières concernées ont beaucoup à dire. L'Etat ne peut pas, lui tout seul, sans les villes dont il a besoin, fixer un cap.

Voilà, je terminerai, Monsieur le Maire, en demandant...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame VERSINI, on ne vous a pas coupé le micro !

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Si, vous m'avez coupé le micro ! Je m'en vais !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je demande une suspension de séance de trois minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente-neuf minutes, est reprise à quinze heures quarante-deux minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet de loi asile et immigration.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la circulaire du 12 décembre concernant les migrants.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la politique d'immigration.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit d'asile.

Vœu déposé par l'Exécutif (suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous invite, Madame VERSINI, si vous avez un mot à dire, à conclure, avant de donner la parole au Préfet de police, puis aux explications de vote.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Bien. Je suis désolée pour mes collègues, mais c'est vrai que l'on gère des sujets tellement difficiles qu'il y a des moments où vraiment, c'est... Voilà, la coupe déborde !

Pour conclure, je demandais le retrait des vœux présentés au profit du vœu de l'Exécutif et, dans le cas contraire, évidemment, on y rendra un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI. Sachez que nous sommes tous tout à fait conscients de votre investissement complet sur ce sujet, difficile pour chacun.

Je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police, dont je précise qu'il n'est pas le Représentant de l'Etat ni du Gouvernement, mais bien de la Préfecture de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur l'adjoint à la Maire.

Beaucoup de sujets qui ont été évoqués aujourd'hui sont de portée nationale. D'ailleurs, un certain nombre de vœux interpelaient le Gouvernement dans son ensemble. D'autres sujets que vous avez évoqués concernent en particulier la Préfecture de Région Ile-de-France qui est en charge, à l'échelle de l'Ile-de-France, de la politique d'hébergement d'urgence pour que personne ne dorme à la rue.

Je vais répondre sur les sujets qui concernent directement le Préfet de police et qui ont été évoqués lors des vœux, à savoir notamment le bilan de l'accueil des étrangers et des demandeurs d'asile à Paris.

S'agissant, dans un premier temps, de l'accueil et du séjour des étrangers, en 2017, à Paris, pour la bonne information de l'ensemble des membres du Conseil de Paris, ce sont 98.690 très exactement titres de séjour de toute nature qui ont été délivrés, premier titre et demande de renouvellement, pour un total de 436.000 à l'échelle de la Région et, dans plus de 90 % des cas, une réponse favorable est apportée aux demandes.

A l'intérieur de ces demandes, nous avons un certain nombre de bénéficiaires de ce qu'on appelle les "passeports talents", un peu plus de 8.400, en 2017, à l'échelle de Paris, et plus de 23.000 cartes de séjour réservées aux étudiants à l'échelle de la Ville de Paris.

S'agissant de la prise en compte des situations exceptionnelles, dans une approche humaine des situations, plus de 4.300 étrangers ont été accueillis au séjour à titre exceptionnel, dans le cadre de la circulaire du 28 novembre qui permettait la régularisation d'étrangers entrés ou restés sur le territoire français en situation irrégulière, et néanmoins soit intégrés soit disposant de liens personnels et familiaux suffisamment établis.

Dernier élément s'agissant de l'accueil des étrangers dans son ensemble, l'accès à la nationalité se maintient à un niveau élevé. Pour ce qui concerne Paris, ce sont plus de 10.000 dossiers qui ont été transmis au Ministère de l'Intérieur, dont quasiment les deux-tiers avec un avis favorable.

S'agissant de l'accueil des demandeurs d'asile, une précision d'abord pour la bonne compréhension de tous. L'accueil des demandeurs d'asile est organisé à l'échelle régionale dans un souci de solidarité entre les différents territoires de la Région Ile-de-France. Les données que je vais évoquer devant vous concernent pour l'essentiel la Région. 2017, année encore exceptionnelle : plus de 53.000 attestations initiales de demandes d'asile, matérialisant le dépôt d'une demande en bonne et due forme, ont été délivrées à l'échelle de la Région, contre un peu plus de 32.000 en 2016. C'est pour vous donner une idée de l'augmentation. Un peu plus de 18.650 concernent le seul territoire de Paris et, parmi le total de ces attestations - et cette donnée-là concerne le niveau régional - plus de 20.700 concernaient des demandeurs d'asile relevant de la procédure dite Dublin. Un élément de contexte : en 2017, le nombre de demandeurs d'asile qui se sont signalés aux services de l'Etat provient moins d'Irak et de Syrie - leur nombre a fortement diminué -, mais davantage d'Afrique francophone.

Troisième sujet que je souhaitais évoquer : les conditions d'accueil et d'hébergement. Compte tenu de la très forte augmentation de la demande d'asile, l'Etat a déployé des moyens considérables pour améliorer les capacités d'hébergement. Ce sont près de 10.000 places qui ont été créées à l'échelle régionale - qui, je le rappelle, constitue le périmètre d'organisation de la réponse de l'Etat - plus de 10.000 places d'hébergement qui ont été créées en région Ile-de-France, réparties sur une centaine de centres. Au total, le centre de premier accueil de Paris - vous l'avez évoqué - qui a ouvert en novembre 2016, a accueilli plus de 16.000 personnes, dont près des deux tiers relevaient de la procédure Dublin. Elles ont pu, dans un délai assez court - 10 jours -, bénéficier de propositions d'orientation.

Ces efforts seront maintenus en 2018 à travers plusieurs dispositifs. Vous avez évoqué l'ouverture des centres d'examen des situations administratives. Ce sont près de 800 places qui seront réalisées à l'intérieur de ces centres. Nous créerons aussi au moins 500 places dans des centres provisoires d'hébergement pour les personnes qui sont déjà bénéficiaires de la protection internationale de la France, avec un parcours d'insertion renforcé qui leur sera proposé.

Enfin - mais j'aurai l'occasion d'y revenir en réponse au vœu suivant -, le Préfet de police, compte tenu des difficultés qui sont rencontrées dans l'examen et l'instruction des demandes d'asile, s'agissant notamment des délais d'instruction des demandes ou d'enregistrement des demandes, a demandé que soit mis en place au niveau de la région Ile-de-France, sous le pilotage de l'Office français de l'intégration et de l'immigration, un dispositif de rendez-vous téléphoniques qui se substituera à la logique du "premier arrivé premier servi" qui est à l'origine d'un certain nombre de difficultés. Je crois qu'on va y revenir dans un instant, s'agissant de la P.A.D.A.

Voilà mes éléments de réponse pour ce qui concerne les sujets relevant directement de la Préfecture de police.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de soumettre les vœux au vote, j'ai, d'une part, une demande de réponse à une mise en cause de la part de Fadila MÉHAL, que je lui demanderai de tenir en maximum une minute, et, d'autre part, une explication de vote d'Olga JOHNSON.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, je voulais vous dire solennellement que je n'ai pas à répondre à vos invectives et que je n'ai aucune leçon à recevoir de vous. En effet, les moyens que vous venez de décrire et les chiffres que vous venez d'annoncer à la fois, M. le Représentant de la Préfecture, ce sont des moyens qui n'ont jamais existé et qui n'ont pas été aussi importants depuis des décennies. D'ailleurs, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous demande de ne pas aller sur le fond.

Mme Fadila MÉHAL. - En politique, vous savez, il y a ceux qui ont le ministère de la parole et ceux qui ont l'obligation et la responsabilité d'agir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est un vieux débat !

Mme Fadila MÉHAL. - Pour revenir à notre sujet et notamment aux vœux, compte tenu des éléments qui viennent d'être apportés par M. le Représentant de la Préfecture, nous sommes tout à fait disposés à retirer notre vœu en souhaitant des éléments un peu plus fournis, notamment sur les nationalités et sur les "dublinés", pour avoir un diagnostic, un état des lieux le plus proche possible de la réalité. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le groupe Ecologiste maintient-il le vœu n° 140 ou le retire-t-il en faveur de celui de l'Exécutif ? Retiré ? Merci.

Le groupe Communiste maintient-il son vœu n° 141 ? Il est retiré. Je vous en remercie.

Pour le groupe Démocrates et Progressistes, cela vient de nous être indiqué, le vœu n° 142 est retiré.

Danielle SIMONNET, vous maintenez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui. 10 fois oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord.

Je donne la parole à Olga JOHNSON, pour une explication de vote du groupe UDI-MODEM.

Mme Olga JOHNSON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis 2015 et les vagues successives d'arrivées de migrants, le groupe UDI-MODEM a soutenu toutes les initiatives en faveur d'un accueil humanitaire nécessaire, digne et inconditionnel à Paris. Face à l'afflux de migrants et à la constitution de campements de rue, nous avons privilégié le pragmatisme d'une solution inédite mêlant concomitamment accueil initial, hébergement d'urgence de courte durée et traitement des recours administratifs. Ce dispositif de premier accueil des centres de La Chapelle et d'Ivry a ainsi recueilli notre faveur, sans toutefois dissiper nos inquiétudes à l'orée du 31 mars, tandis que le chantier du campus Condorcet devra légitimement reprendre à l'emplacement actuel du centre humanitaire de premier accueil.

A ces incertitudes et à ces défis sans précédent, est venue se greffer, depuis le 20 novembre dernier, l'incompréhension des associations gestionnaires de centres d'hébergement d'urgence, à juste titre, craignant de devoir communiquer un recensement des situations administratives des migrants accueillis. La circulaire dite "Collomb" a ainsi cristallisé toutes les peurs. D'ailleurs, elle fait l'objet à ce Conseil de plusieurs vœux différents. En demandant aux associations dont ce n'est ni la mission ni la vocation de communiquer ces informations, le gouvernement a semblé porter atteinte aux principes d'universalité et d'inconditionnalité de l'accueil, alors même qu'il entendait répondre à une juste préoccupation visant à accélérer la procédure d'examen des situations des demandeurs d'asile, tout en apportant une orientation adaptée aux personnes concernées. Mais c'était omettre deux aspects essentiels que sont la nécessaire sanctuarisation des lieux d'accueil et la complexification du traitement des "dublinés".

A l'instar du sanctuaire que constitue l'école où les lois de la République et ses principes fondamentaux s'appliquent pleinement mais où l'accueil de tous est garanti sans distinction, les centres d'accueil d'urgence ne peuvent opérer un tri et se doivent de proposer des solutions alternatives viables. Ce sujet trouvera sa résolution dans le futur projet de loi qui sera débattu et, Mme VERSINI l'a dit, un recours a été déposé par les associations auprès du Conseil d'Etat.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci...

Mme Olga JOHNSON. - Je conclus.

Dans l'intervalle, le groupe UDI-MODEM réaffirme son engagement et sa mobilisation aux côtés de l'Exécutif parisien dans la lutte commune contre l'exclusion et pour un accueil humanitaire des migrants, en votant le vœu bis qui est proposé.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explications de vote du groupe Radical Citoyen.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Centre et Indépendants.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Centre et Indépendants !

Mme Laurence GOLDGRAB. - Je voulais vous dire que mon groupe, bien entendu, votera pour le vœu de l'Exécutif.

Je voulais surtout remercier Dominique VERSINI de son action.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 143, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencée n° 143 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 67).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'ouverture d'une P.A.D.A. boulevard Ney (18e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n° 144 et n° 144 bis qui sont relatifs à l'ouverture d'une P.A.D.A. boulevard Ney, dans le 18e arrondissement.

Monsieur HONORÉ, vous avez la parole.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je voudrais parler de l'ouverture d'une plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile prévue en mars prochain, boulevard Ney. La France, pays des droits de l'homme, a le devoir d'accueillir celles et ceux qui fuient leur pays d'origine dans des conditions souvent épouvantables et demandent notre protection. Le centre d'accueil boulevard de La Villette était confronté à un nombre très important de demandes, ce qui a entraîné la formation de files d'attente anarchiques sur le trottoir, avec des troubles tels que les riverains ont protesté et demandé que leur quartier recouvre la tranquillité.

Lors d'une réunion publique à la mairie du 18e arrondissement, M. le Préfet a rappelé que le système "premier arrivé premier servi" incitait les demandeurs d'asile à dormir sur le trottoir pour ne pas perdre leur place dans la file d'attente. Il est donc nécessaire de trouver une solution pragmatique pour, d'une part, assurer une meilleure organisation de l'accueil des demandeurs d'asile et, d'autre part, préserver la tranquillité des riverains.

Le secteur connaît, nous le savons tous, des problèmes de sécurité importants : trafic, drogue, prostitution. Il est inutile d'en rajouter. Je précise que cette installation doit s'inscrire dans la réorganisation régionale du système d'accueil. 45 % des demandeurs d'asile se concentrent, en effet, en Ile-de-France, et entre 15 % et 18 % à Paris.

C'est parce que nous devons rester très vigilants sur cette question de tranquillité publique qu'avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous demandons au Préfet de police d'organiser le fonctionnement de la P.A.D.A. boulevard Ney, de telle sorte qu'il n'y ait pas de files d'attente sur les trottoirs et la formation de campements sauvages aux abords du

site, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité publique dans ce quartier qui connaît déjà des problèmes de sécurité importants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est au maire du 18e arrondissement.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Je pensais intervenir pour expliquer mon vote, mais je vais intervenir tout de suite pour donner quelques éléments. D'abord, dire que j'ai appris avec surprise et par la presse le projet - qui n'a, d'ailleurs, toujours pas été officialisé et je m'en réjouis - de déplacement de la P.A.D.A. du boulevard de La Villette vers le boulevard Ney. Je le dis parce que je considère que cette implantation, si elle était confirmée, ne créerait pas les conditions souhaitables pour résorber le problème - que je ne nie pas, au contraire - de la P.A.D.A. boulevard Ney et boulevard de La Villette, et, évidemment, il faut trouver une implantation à ce site. Mais j'aurais souhaité que la qualité du dialogue qu'a toujours entretenu la mairie du 18e avec les différents services, et notamment de l'Etat, soit maintenue dans le cadre de cette possible implantation. Pas par politesse ou pour que l'on ait le plaisir de discuter, mais parce que je crois que mon équipe du 18e a toujours fait preuve de beaucoup d'ouverture. Nous avons proposé un certain nombre de solutions aux différentes structures de l'Etat qui le souhaitaient.

Je le redis ici, à ce stade, je n'acte pas l'installation de la P.A.D.A. boulevard Ney parce que je ne pense pas que ce soit une bonne idée. Bien entendu, si cette décision devait être maintenue parce que d'autres sites ne pourraient être mieux adaptés ni être trouvés, évidemment il faudrait que nous puissions travailler ensemble, mairie du 18e, Ville de Paris et structures de l'Etat, pour faire en sorte que vous ne déplaciez pas la file d'attente du boulevard de la Villette au boulevard Ney, sur un territoire qui connaît déjà un certain nombre de problématiques.

J'ajoute que si je trouve qu'il est déraisonnable de mettre la P.A.D.A. boulevard Ney, j'en pense tout autant pour les autres projets dont j'ai, à ce stade, entendu des rumeurs d'installation d'un certain nombre de places supplémentaires, à côté de "La Boulangerie" qui offre déjà 400 places d'hébergement d'urgence tous les soirs. Là encore, le 18e a toujours été particulièrement participatif pour trouver les solutions humanitaires qu'il faut, mais je souhaite que tout projet d'implantation, quel qu'il soit, puisse être discuté sereinement avec nous d'abord.

Je le redis, le 18e n'a jamais, jamais ces dernières années, manqué de prendre ses responsabilités et de prendre sa part dans l'accueil des migrants, mais je crois que cela doit passer par le respect de l'institution que nous sommes. Respect d'autant plus légitime, je le redis parce que c'est une réalité, que jamais nous n'avons fui devant nos responsabilités. Je crois que, y compris des communes d'Ile-de-France, voire des arrondissements de Paris, le 18e n'a vraiment rien à se reprocher en la matière.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement j'abonde en grande partie à ce qu'a dit le maire du 18e arrondissement. La P.A.D.A. est un lieu qui a été installé dans un secteur dans lequel les habitants ont fait preuve d'une grande générosité, de beaucoup d'accueil, mais je pense que la situation n'a duré que trop longtemps. Pour cela, la nouvelle de son déménagement est une bonne nouvelle.

La Maire de Paris, le précédent maire du 10e arrondissement, la maire actuelle du 10e, le maire du 18e qui vient de s'exprimer, le maire du 19e avaient interpellé à de nombreuses reprises l'Etat sur la situation préoccupante de la P.A.D.A. qui, malgré elle, amenait à des concentrations sur le trottoir jour et nuit, et c'est un véritable souci.

Comme cela a duré extrêmement longtemps, il est évident que les habitants n'en pouvaient plus et que cela devenait urgent et important. D'une certaine manière, on peut dire que l'on est satisfait de voir que l'Etat a pris la décision de déménager la P.A.D.A.

Je me joins aux propos du maire du 18e pour dire combien nous regrettons que le relogement se fasse encore sur le territoire du 18e, qui n'est pas un territoire épargné et qui accueille beaucoup, beaucoup de populations de migrants, de dispositifs d'accueil. Plus le CAS évidemment que l'Etat a décidé d'installer encore dans le 18e. C'est très compliqué.

Quoi qu'il en soit, on redemande à M. le Préfet de police de bien être informés, que le maire du 18e soit bien informé en amont des modalités du calendrier du déménagement, et surtout que soient précisés plus particulièrement les moyens et les conditions de fonctionnement de la P.A.D.A. C'est surtout pour gérer au mieux les

flux d'arrivées et de ne pas remettre dans un autre quartier ces flux d'attente, qui sont à la fois difficiles pour les migrants eux-mêmes et pour les habitants, pour lesquels cela donne vraiment une image du traitement par les services de l'Etat des demandeurs d'asile qui est assez difficile et douloureux.

Pour terminer, je demanderai donc le retrait du vœu au profit du vœu de l'Exécutif qui, je le précise, a été rédigé à partir du vœu voté à l'unanimité au Conseil du 18^e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Un petit mot déjà pour préciser, pour ceux qui ne le savent pas bien sûr, que les plateformes d'accueil des demandeurs d'asile interviennent avant les guichets uniques des demandeurs d'asile qui sont chargés de l'enregistrement formel de la demande d'asile.

Sur les éléments de contexte, je reviendrai brièvement. Le fonctionnement de la P.A.D.A. aujourd'hui, boulevard de la Villette, pose des difficultés. Je pense que tout le monde partage ce constat.

Depuis plus de vingt mois, les riverains nous font part d'une dégradation de la physionomie du secteur, de la situation dans les abords immédiats de cette plateforme qui, pour le compte de l'Etat, est gérée par "France Terre d'Asile", je tiens à le préciser. C'est en raison notamment de l'installation de campements de personnes, de demandeurs d'asile à proximité de cette plateforme. Les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui résultent pour partie du fonctionnement actuel de la plateforme, à savoir : "premier arrivé, premier servi".

On compte à peu près 100 à 150 personnes chaque soir qui sont aux abords, et dont les conditions d'accueil et de prise en charge dans cette plateforme d'accueil, par "France Terre d'Asile" pour le compte de l'Etat, ne sont pas aujourd'hui dignes et ne sont pas acceptables. C'est bien parce qu'il y a aujourd'hui des difficultés, pour l'accueil des demandeurs d'asile eux-mêmes et pour les riverains de cette plateforme, que le Préfet de police a pris deux décisions.

C'est d'abord celle de substituer une logique de rendez-vous téléphonique à la logique de "premier arrivé, premier servi", ce qui devrait malgré tout permettre de résorber ou de résoudre une grande partie des difficultés qui sont aujourd'hui rencontrées. C'est donc l'Office français de l'immigration et de l'intégration qui gèrera la plateforme téléphonique à l'échelle de la région. Cela permettra d'ailleurs à l'ensemble des territoires d'Ile-de-France de participer à l'effort dans l'accueil des demandeurs d'asile.

Deuxième solution et deuxième décision qu'a prise le Préfet de police, c'est le déménagement de cette plateforme vers une nouvelle implantation qui soit mieux adaptée pour l'accueil des demandeurs, pour la sécurité des salariés et des agents de "France Terre d'Asile" et pour la tranquillité des riverains. D'ailleurs ce principe avait été évoqué en septembre 2017 lors d'une réunion qui associait la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement des 10^e et 19^e.

Pourquoi le choix du site du boulevard Ney ? Ce n'est pas par hasard, ce n'est pas une volonté de concentrer les établissements dans le 18^e, cela répond à des motifs très pratiques ou très rationnels.

D'abord se trouve déjà sur place le Guichet unique des demandeurs d'asile, c'est-à-dire la seconde étape dans le processus d'accueil et de dépôt de la demande d'asile, après la plateforme d'accueil. Par le rapprochement de cette structure, nous espérons déjà un raccourcissement des délais. Les locaux existent déjà, ils sont disponibles, sécurisés et ils devraient permettre d'accueillir dans de meilleures conditions les demandeurs d'asile.

Autre élément, nous espérons que sur ce site les conditions de préservation de la tranquillité publique de façon générale, couplées encore une fois au changement du mode de prise en charge et d'accueil immédiat des demandeurs d'asile, à savoir la prise de rendez-vous désormais, permettent de prévenir les nuisances. Le Guichet unique des demandeurs d'asile fonctionne sans que des difficultés ne nous soient signalées à ce jour.

Nous travaillons pour mettre en œuvre ces nouvelles orientations.

Monsieur le Maire du 18^e, vous avez demandé à être informé et à pouvoir être consulté sur ce projet et c'est bien évidemment, ainsi qu'avec la Ville de Paris, que nous allons faire.

Je transmettrai en tout cas votre demande au Préfet de police, je l'ai bien notée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le groupe les Républicains et Indépendants maintient-il son vœu ?

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons faire comme nous avons fait au Conseil du 18^e arrondissement.

Je maintiens mon vœu et nous voterons le vœu bis proposé par le maire du 18^e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, par l'Exécutif, mais qui effectivement en est très proche.

M. Christian HONORÉ. - Pardon, Monsieur, je vous prie de me pardonner.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous le confirme. Nous sommes en symbiose assez forte.

M. Christian HONORÉ. - Très bien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 68).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la Nuit de la solidarité.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 145 et n° 145 bis sont relatifs à la Nuit de la solidarité.

Je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL, pour le présenter.

Vous êtes la seule représentante de votre groupe en séance.

Mme Fadila MÉHAL. - Cela arrive, mais j'ai une voix qui porte et qui est forte.

La Maire de Paris annonçait le 10 janvier une Nuit de la solidarité pour mi-février. C'est entre le 15 et le 16 février de 20 heures à 1 heure du matin qu'aura lieu cette Nuit de la solidarité. C'est un outil qui se veut à la fois de connaissance quantitative et qualitative.

Cependant, vous le savez tous, sur un plan méthodologique, il est difficile d'avoir des données fiables et complexes sans prendre en compte la totalité du territoire. C'est un des points que nous avons souligné. C'est vrai qu'aujourd'hui cela peut s'inscrire dans la lutte contre la grande exclusion qui est la grande cause commune de la mandature, notamment avec le Pacte de lutte contre la grande exclusion qui a été adopté en 2015.

Je ne vais pas être trop longue. Je ne vais pas revenir sur tous les chiffres sur les places disponibles qui existent à Paris. Simplement, le vœu cible quelque chose de très important, à savoir pour nous les procédures de comptabilisation, et Dieu sait que j'ai compris que la question du recensement a été une question éthique et parfois un instrument politique pour garantir la neutralité et l'objectivité de l'opération, afin de disposer de données tangibles et concrètes.

Et puis, nous avons souhaité aussi que ces données soient analysées sous la responsabilité de la Ville de Paris, mais en partenariat avec l'observatoire du Samu social et l'atelier parisien d'urbanisme, et qu'il soit aussi bien évidemment, vous l'aurez compris, analysé en partage avec le concours de l'Etat, puisque chacun sait qu'il ne s'agit

pas de faire une photographie et que ces éléments vont permettre de mettre en place une politique d'inclusion tout à fait volontariste.

Voilà, le vœu cible ces deux points très techniques. J'espère que notre vœu n'aura pas une coloration politique, puisque je pense que l'objet est que nous avançons ensemble sur le sujet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter un vœu de l'Exécutif relatif à la "Nuit de la solidarité", pour vous présenter la démarche partenariale qui a en tout point guidé l'élaboration de cette opération inédite. Vous l'avez dit, Madame MÉHAL, cela s'inscrit dans le cadre du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, afin de mieux connaître les personnes en situation de rue.

C'est aussi une façon d'objectiver la situation des personnes à la rue, et d'avoir une photographie du nombre de personnes présentes dans les rues de Paris, une fois toutes les places d'hébergement d'urgence attribuées par le 115 Samu social.

C'est quelque chose qui se fait déjà dans de nombreuses capitales, à New York, à Athènes, dans de nombreuses villes dans le monde, afin de pouvoir travailler ensemble, tous les acteurs, Ville, Etat, associations, à pouvoir améliorer la condition des personnes en situation de rue. Il suffit de se promener dans les rues de Paris pour voir qu'il y en a.

Il va y avoir 350 équipes, sur 350 secteurs, sur les 20 arrondissements. Il y aura un chef d'équipe professionnel entouré de 2 à 4 bénévoles parisiens. Ils auront un questionnaire anonymisé, et tout le monde signera une charte éthique afin de protéger les personnes en situation de rue.

L'ensemble des partenaires ont été associés, y compris l'Etat, dans toutes les premières étapes. Mais vendredi dernier, le Préfet de Région m'a fait savoir qu'il ne souhaitait pas y participer. Nous en avons pris acte. Néanmoins, la nuit de la solidarité aura lieu la nuit du 15 février. L'exploitation des résultats sera faite par un conseil scientifique que je réunirai vendredi, qui sera composé d'observatoires institutionnels et associatifs, ainsi que de chercheurs reconnus.

L'idée est donc de pouvoir faire ce travail d'objectivation, et de poursuivre sur le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion pour voir comment nous pouvons, en dehors des périodes d'urgence ou de grand froid, où beaucoup de places fleurissent, travailler mieux pour que chacun puisse être mis à l'abri et ne soit pas contraint de dormir dans les rues de Paris, dans le métro, dans les gares, ou aux urgences des hôpitaux.

C'est la raison pour laquelle je demanderai le retrait du vœu déposé par votre groupe, au profit de celui de l'Exécutif. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame MÉHAL, maintenez-vous le vœu n° 145 ?

Mme Fadila MÉHAL. - Nous maintenons notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne la parole à Hervé BÉGUÉ pour une explication de vote.

M. Hervé BÉGUÉ. - Une nuit de la solidarité est un symbole des valeurs d'humanité, de solidarité et de partage. Le groupe Communistes se réjouit du vœu de l'Exécutif relatif à la nuit de la solidarité. Il se prononcera pour et participera activement à la démarche.

Connaître le nombre de sans-abri sur le territoire, et les résultats de cette démarche, cela nous aidera à mener plus efficacement encore la lutte contre la grande exclusion.

Il faudra qu'un dialogue puisse être engagé avec l'Etat sur les solutions à envisager et les dispositifs à adapter, car c'est lui qui est compétent sur l'offre d'hébergement d'urgence. Cette nuit de la solidarité est une belle concrétisation de notre pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. J'espère que cela évitera à l'avenir le mépris de certains parlementaires de la part de la majorité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je donne la parole à Mme BERTHOUT, pour une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Nous allons, avec mon groupe, nous abstenir. Je vais faire une explication de vote qui n'engage que moi.

Je suis très réservée, Madame l'adjointe, sur cette nuit de la solidarité. Je suis très réservée, parce qu'il ne suffit pas, Monsieur BÉGUÉ, de dire solidarité pour qu'effectivement ce soit la quintessence de la solidarité. Cela ne veut pas dire que je ne reconnais pas la volonté de faire des choses, Madame VERSINI. Vous le savez, je vous sais très engagée.

Mais franchement, expliquer comme je viens de l'entendre, que pour connaître le nombre de personnes à la rue, il faut faire une nuit de la solidarité, Monsieur BÉGUÉ, franchement, très respectueusement, je me demande si vous vous déplacez sur le terrain pour faire des maraudes.

Des maraudes à l'échelle d'un arrondissement, on ne sait peut-être pas à l'unité près, parce que la population bouge évidemment, mais les associations font un travail extraordinaire sur le terrain. Elles savent où sont les personnes, elles savent non seulement leurs noms, mais aussi où elles sont et où elles sont à tel moment de la semaine ou de la nuit. On ne peut pas dire cela.

Faisons une nuit de la solidarité, peut-être faites une nuit de la solidarité pour autre chose, mais pour cela, cela me paraît soit méconnaître, soit un peu sous-estimer, si je puis me permettre, le travail des associations.

Nous devons tous être engagés sur ce terrain, bien au-delà de nos familles politiques. Et vous savez que nous sommes un certain nombre à être très engagés à vos côtés, mais la nuit de la solidarité, à titre personnel, je ne sais toujours pas si je vais le faire à la mairie du 5e, car je n'en vois pas trop l'intérêt.

Sachant, Madame l'adjointe, que dans le même temps, on va ouvrir la mairie de toute façon pour y accueillir des femmes en situation de grande précarité, et je souhaite que cela puisse perdurer bien au-delà de la période de grand froid.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Eric LEJOINDRE, pour une explication de vote.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Je voulais, en contrebalançant ce que vient de dire Mme BERTHOUT, dire à quel point je pense que cette nuit de la solidarité est essentielle, pas seulement parce que c'est indispensable d'être capable d'objectiver la situation, mais parce que beaucoup de villes du monde qui l'ont faite, et beaucoup de villes du monde font annuellement cette nuit de la solidarité, ont découvert des éléments indispensables pour la compréhension du phénomène des personnes à la rue.

Je sais qu'il y a bien sûr des personnes à la rue dans le 18e. Je sais même sans doute pour beaucoup où elles sont. Mais nous avons besoin d'avoir des données fiables, qui nous permettront ensuite de mieux travailler.

Si d'autres villes du monde le font tous les ans depuis des années, c'est sans doute que cela a une utilité. Cela ne remet pas en cause le travail accompli par les associations qui maraudent, qui participent, pour la très grande majorité, à cette nuit de la solidarité parce qu'elles considèrent elles-mêmes que c'est un outil utile que nous allons mettre en œuvre.

Je voterai avec beaucoup d'enthousiasme le vœu présenté par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 69).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la création d'une M.I.E. sur le dispositif d'aide sociale facultative.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux référencés n^{os} 146 et 146 bis sont relatifs à la création d'une M.I.E. sur le dispositif d'aide sociale facultative.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Je n'avais plus le son... J'ai eu peur qu'il y ait des mesures de rétorsion. C'est une plaisanterie de fin de séance.

Le centre d'action sociale de la Ville de Paris, vous le savez mieux que moi, met en œuvre une politique municipale d'action sociale et notamment avec de nombreuses prestations créées par la Ville de Paris pour ses habitants, dont parfois nous nous félicitons. Ce sont souvent beaucoup d'aides qui peuvent aller avec des publics très ciblés, les personnes âgées, les personnes adultes en situation de handicap, les familles, ou encore tout simplement les Parisiens en difficulté. Il nous paraît important que, dans ce cadre, puisse y avoir, mais qui existe déjà, une évaluation et un examen approfondi de ces politiques publiques qui est fait souvent à travers des rapports d'activités, mais peut-être me contredirez-vous. En tout cas, nous souhaitons, sur ces dispositifs, une mission plus approfondie portant sur l'ensemble des dispositifs d'aides sociales facultatives, et surtout, que plusieurs pistes de réforme puissent être suggérées.

Ce n'est pas simplement un aspect quantitatif, mais pour voir les inflexions possibles, pour être au plus près de la pertinence et surtout de l'efficacité. Et puis, évidemment, que cette M.I.E. puisse prendre en compte toutes les générations, les enfants, les jeunes, les adultes, les personnes plus âgées, et les personnes en situation de handicap.

Je tiens à dire aussi, ce qui a valu cette réflexion, c'est que nous sommes dans une démarche de métropolisation, et qu'il y a aussi, dans la Métropole du Grand Paris, des aides, des attributions dues à des dispositifs particuliers, et que ces dispositifs adoptés en matière d'aide sociale, avec des critères parfois qui sont de ressource et un peu différents, puissent être mutualisés, en tout cas réfléchis pour une plus grande pertinence. C'est un vœu très technique qui souhaite un approfondissement de l'évaluation.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MÉHAL, vous avez déposé pour votre groupe un vœu sur le dispositif d'aides sociales facultatives de la Ville de Paris, qui est un sujet que votre président connaît bien, sur lequel il a beaucoup travaillé lorsqu'il était adjoint chargé des finances.

C'est un dispositif d'aides sociales facultatives qui vraiment fait l'honneur de Paris. D'ailleurs, il constitue, grâce à l'action du Centre d'action sociale de la Ville de Paris et à tous les agents de ce Centre d'action sociale, un véritable filet de sécurité pour les Parisiennes et les Parisiens, les familles, les personnes âgées, les personnes vulnérables. Malgré un contexte budgétaire contraint, on a tenu à préserver la quasi-totalité de ces aides facultatives.

Je crois qu'aider les Parisiens lorsqu'ils sont en difficulté, cela s'appelle faire de la prévention. On ne fait jamais aussi bien que lorsqu'on fait de la prévention, qui est meilleure que lorsqu'on fait de la réparation et qu'il est trop tard pour aider les gens.

Je trouve qu'avoir ce dispositif d'aides sociales facultatives, ce n'est pas contradictoire avec une gestion budgétaire rigoureuse. D'ailleurs, on est en train de faire un travail d'objectivation des besoins sociaux des Parisiens. On travaille avec l'O.N.P.E.S., un observatoire très connu, sur une étude des budgets de référence pour évaluer le panier des besoins dont a besoin une famille selon sa configuration. C'est une étude qui a été menée dans différentes villes en France. Elle va nous permettre de chiffrer les besoins spécifiques d'une famille, ou d'une personne, pour vivre de façon digne à Paris.

Par ailleurs, nous sommes en train de lancer une inspection générale sur la question des aides facultatives du C.A.S.-V.P. Donc nous ne sommes pas du tout irresponsables. Nous demandons à notre inspection générale de nous éclairer.

Nous vous proposons d'attendre les résultats des travaux de l'Inspection générale avant d'engager toute étude supplémentaire. Bien évidemment, les élus seront associés à la restitution des travaux et à la détermination des suites à donner.

Je vous propose donc de retirer votre vœu. Sinon, j'y rendrai un avis défavorable au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame MÉHAL, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Fadila MÉHAL. - J'ai entendu avec beaucoup d'attention la proposition, en tout cas l'information que vous nous donnerez sur cette inspection, et je comprends en effet qu'elle doit être le soubassement peut-être d'une M.I.E. plus large. Je suis donc tout à fait d'accord avec vous pour retirer le vœu.

Pour autant, j'observe simplement et vous rappelle qu'il n'est pas besoin de faire mention des anciennes fonctions de notre président de groupe pour l'associer à une cogestion que nous, en tant que nouveau groupe, nous ne saurions en effet tolérer. Ainsi, de grâce, évitons-nous ces préalables qui sont parfois inutiles.

Merci, Madame VERSINI.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est le jeu, Madame MÉHAL, c'est le jeu. Chacun assume son présent, son passé, son avenir. C'est normal.

Monsieur AURIACOMBE, une explication de vote ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Oui, mais elle n'a plus vraiment de raison d'être à partir du moment où le vœu est retiré.

Je voulais simplement dire qu'il y a une procédure spécifique pour la création des M.I.E. Sans juger sur le fond, ce vœu n'a pas de raison d'être. Il y a eu une procédure et il s'agit de respecter la procédure pour une M.I.E.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ping-pong.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 70).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une part réservataire en cas de mobilisation de gymnases (17e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Enfin, nous examinons le vœu référencé n° 147 relatif à une part réservataire en cas de mobilisation de gymnases dans le 17e arrondissement, mais j'imagine aussi ailleurs.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, enfin. Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu également d'actualité qui a trait à la réquisition des équipements, notamment des gymnases par grand froid, qui permet d'héberger les personnes sans domicile fixe.

Les gymnases du 17e, comme dans bien d'autres arrondissements, sont régulièrement réquisitionnés. C'est le cas des gymnases Courcelles et Fragonard. Cela permet de mettre à l'abri un grand nombre de personnes sans domicile fixe.

Ce vœu propose qu'en cas de mobilisation d'équipements une part réservataire soit destinée, attribuée aux personnes sans domicile fixe connues, en l'espèce, dans ce vœu, dans le 17^e, évidemment par les maraudes locales et j'imagine que ce vœu peut être décliné dans bien d'autres arrondissements.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Effectivement, comme vous l'avez dit, Paris est très engagée dans la lutte contre l'exclusion, notamment à travers la mise en place d'un plan hivernal de gymnases. Il y a aussi parfois des gymnases qui sont réquisitionnés hors plan hivernal par l'Etat pour différentes raisons. Effectivement, nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'il est important que l'Etat accepte parce que c'était tout un débat, puisque, finalement, c'est géré, c'est coordonné par le 115 pour l'Etat. Ils y envoient de nombreuses personnes quel que soit le lieu sur lequel elles se trouvent, et, évidemment, le maire d'arrondissement, qui a mis pourtant un gymnase à disposition, ne peut pas y orienter des personnes de son arrondissement. Donc nous avons demandé et obtenu de l'Etat de réserver à chaque fois une dizaine de places dans les gymnases ouverts dans le cadre du Plan hivernal pour les personnes présentes dans l'arrondissement. C'est tout à fait normal.

Dans votre arrondissement, il était prévu que le gymnase Fragonard puisse être utilisé en cas de besoin pour la période du 21 décembre au 10 janvier, mais, là, l'Etat ne l'a pas mobilisé. Cela ne change rien : cela pourra l'être à un moment ou à un autre, toujours en accord avec vous.

Donc, enfin, on est d'accord et on est d'accord avec l'Etat pour, désormais, qu'il y ait un certain nombre de places pour les personnes de l'arrondissement. Idem pour les centres d'hébergement : nous sommes désormais convenus avec l'Etat qu'à chaque fois qu'un centre nouveau ouvre, des places sont réservées pour les personnes qui séjournent dans les mairies d'arrondissement.

Je donne un avis favorable, sous réserve des quelques amendements proposés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame BOUGERET, acceptez-vous les amendements ?

Mme Alix BOUGERET. - Oui, j'accepte les amendements et je vous remercie pour la réponse qui a porté le lien que vous avez fait avec les services de l'Etat. Je retire mon vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ah, non, vous le maintenez puisqu'il est amendé et que nous lui donnons un avis favorable.

Mme Alix BOUGERET. - C'est un amendement. Pardon, oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le vœu n° 147 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 71).

2018 DLH 75 - Fixation des nouvelles modalités et montants de loyers plafonds applicables au dispositif MULTILOC'.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DLH 75 relatif à la fixation des nouvelles modalités et montants de loyers plafonds applicables au dispositif MULTILOC' est retiré.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Compagnie Parisienne de chauffage urbain (Conseil d'administration) (R. 1) :

1 titulaire, en remplacement de M. Pierre-Yves BOURNAZEL, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- Mme Florence BERTHOUT.

Société d'économie mixte d'aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP) (R. 2) :

Conseil d'administration :

- Mme Claudine BOUYGUES ;
- M. Nicolas NORDMAN ;
- M. Eric LEJOINDRE ;
- M. François DAGNAUD ;
- M. Bernard JOMIER ;
- Mme Anne-Constance ONGHENA ;
- M. Christian HONORÉ ;
- M. Jérôme DUBUS.

Assemblée générale :

- M. Nicolas NORDMAN.

Société parisienne de photographie (Conseil d'Administration et Assemblée générale) (R. 3) :

1 titulaire, en remplacement de Mme Nathalie MAQUOI, démissionnaire, désignée les 26, 27 et 28 mai 2015 :

- M. Philippe DUCLOUX.

Crédit Municipal de Paris (Conseil d'orientation et de surveillance) (R. 4) :

1 représentant, en remplacement de M. Julien BARGETON, démissionnaire, désigné lors de la séance des 3, 4 et 5 juillet 2017 :

- M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Commission supérieure de contrôle de l'électricité (R. 5) :

1 titulaire, en remplacement de Mme Ann-Katrin JÉGO, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- Mme Edith GALLOIS.

Commission départementale de la présence postale territoriale (R. 6) :

4 titulaires :

- M. Rémi FÉRAUD ;
- M. François DAGNAUD ;
- M. Nicolas BONNET-OULADJ ;
- M. Christian HONORÉ.

4 suppléants :

- Mme Afaf GABELOTAUD ;
- Mme Véronique LEVIEUX ;
- M. Didier LE RESTE ;
- M. Geoffroy BOULARD.

Association "Les amis de Magnum Photos" (R. 7) :

1 représentant, en remplacement de Mme Afaf GABELOTAUD, démissionnaire, désignée lors de la séance des 16 et 17 juin 2014 :

- Mme Claudine BOUYGUES.

Société d'économie mixte d'aménagement de l'est de Paris (SEMAEST) (Conseil d'administration) (R. 8) :

1 titulaire, en remplacement de Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, démissionnaire, désignée lors de la séance des 16 et 17 juin 2014 :

- Mme Alexandra CORDEBARD.

Conseil de l'Immobilier de la Ville de Paris - Formation municipale (R. 9) :

1 titulaire, en remplacement de Mme Sandrine CHARNOZ, démissionnaire, désignée lors de la séance des 9, 10 et 11 mai 2017 :

- M. Roger MADEC.

Groupement d'intérêt public "Maximilien" (R. 10) :

1 titulaire, en remplacement de M. Julien BARGETON, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Comité consultatif de l'Établissement public "Paris Saclay" (R. 11) :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Commission d'appel d'offres et au bureau d'adjudication de la commune de Paris (R. 12) :

1 titulaire, en remplacement de Mme Léa FILOCHE, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- M. Patrick BLOCHE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 58

Non participation au vote : 105

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 58

Majorité absolue : 29

Pour : 57

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 1 à R. 12).

Association "Théâtre Silvia Monfort" (Conseil d'administration) (R. 13) :

1 titulaire, en remplacement de M. Christophe GIRARD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- M. Philippe DUCLOUX.

Commission du titre de séjour de l'Est parisien (10e, 11e, 12e, 13e, 20e) (R. 14) :

1 titulaire :

- Mme Nawel OUMER.

Suppléants :

- Mme Mercedes ZUNIGA ;

- Mme Colombe BROSEL ;

- Mme Claudine BOUYGUES.

Commission du titre de séjour (R. 15) :

1 titulaire :

- Mme Mercedes ZUNIGA.

Suppléants :

- M. David ASSOULINE ;

- Mme Colombe BROSEL ;

- Mme Claudine BOUYGUES.

Société publique locale PariSeine (Assemblée générale) (R. 16) :

1 titulaire :

- M. Claude DARGENT.

Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (R. 17) :

Conseil d'administration :

1 titulaire, en remplacement de Mme Afaf GABELOTAUD, démissionnaire, désignée lors de la séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

- M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Assemblées générales :

1 titulaire, en remplacement de Mme Afaf GABELOTAUD, démissionnaire, désignée lors de la séance des 17, 18 et 19 novembre 2014 :

- M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Société d'économie mixte "Energie Posit'IF" (R. 18) :

Conseil de surveillance :

1 titulaire, en remplacement de Mme Véronique LEVIEUX, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- M. Philippe DUCLOUX.

Assemblées générales :

1 titulaire, en remplacement de Mme Véronique LEVIEUX, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- M. Philippe DUCLOUX.

Établissement public de coopération scientifique "Campus Condorcet" (R. 19) :

1 titulaire :

- M. Didier GUILLOT.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 13 à R. 19).

Société anonyme d'HLM "Aximo" (R. 1 G) :

1 représentant, en remplacement de Mme Sandrine CHARNOZ, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- Mme Halima JEMNI.

Syndicat des transports d'Ile-de-France (R. 2 G) :

1 représentant, en remplacement de M. Julien BARGETON, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de plus de 600 élèves et collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée (collège Elsa TRIOLET) (Conseil d'administration) (R. 3 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Yves CONTASSOT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015 :

- M. Jean-Noël AQUA.

1 suppléant, en remplacement de M. Jean-Noël AQUA, démissionnaire, désigné lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015 :

- M. Yves CONTASSOT.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de moins de 600 élèves ne comportant pas une section d'éducation spécialisée (collège Auguste RODIN) (Conseil d'administration) (R. 4 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Jean-Noël AQUA, démissionnaire, désigné lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015 :

- M. Yves CONTASSOT.

1 suppléant, en remplacement de M. Yves CONTASSOT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015 :

- M. Jean-Noël AQUA.

Commission départementale de la présence postale territoriale (R. 5 G) :

2 titulaires :

- M. Philippe DUCLOUX ;
- Mme Maud GATEL.

2 suppléants :

- M. Claude DARGENT ;
- M. Atanase PÉRIFAN.

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des pratiques artistiques amateurs" (Conseil d'administration) (R. 6 G) :

1 représentant, en remplacement de Mme Caroline MÉCARY, démissionnaire, désignée lors de la séance des 17, 18 et 19 mai 2016 :

- Mme Véronique LEVIEUX.

Conseil de l'Immobilier de la Ville de Paris - Formation départementale (R. 7 G) :

1 titulaire, en remplacement de Mme Sandrine CHARNOZ, démissionnaire, désignée lors de la séance des 9, 10 et 11 mai 2017 :

- M. Roger MADEC.

Commission d'appel d'offres et au bureau d'adjudication du Département de Paris (R. 8 G) :

1 titulaire, en remplacement de Mme Léa FILOCHE, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014

- M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 57

Non participation au vote : 106

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Pour : 56

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 1 G à R. 8 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose maintenant, mes chers collègues, de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous remercie tous pour votre participation à ce Conseil jusqu'au bout.

Je remercie à nouveau, comme je l'ai déjà fait hier soir, l'ensemble des agents du Service du Conseil de Paris, qui, pour un certain nombre d'entre eux, n'habitent pas notre très belle ville et ont eu des difficultés à nous rejoindre ce matin, d'avoir été là.

Je vous donne rendez-vous pour notre prochaine séance les mardi 20, mercredi 21 et jeudi 22 mars. Le lundi 19 mars étant une journée de commémoration, nous n'aurons pas de Conseil de Paris.

Je vous souhaite une excellente fin de journée. Je vous appelle à être aux côtés de nos agents car les heures qui viennent, la nuit qui vient, la prochaine et la journée de vendredi vont encore être très difficiles. Soyez aux côtés de nos agents et de nos concitoyens.

Très bonne fin de journée à vous.

(La séance est levée le mercredi 7 février 2018 à seize heures vingt-cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

I - Questions du groupe Ecologiste de Paris.

QE 2018-01 Question de M. Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au défilé L'Oréal sur les Champs-Élysées.

Libellé de la question :

"L'Oréal Paris s'est vu accordé par la Ville de Paris l'autorisation d'occuper temporairement une partie des Champs-Élysées le 1er octobre dernier lors de la "Fashion Week" pour la tenue d'un défilé de mode.

Cette autorisation a été accordée à cette entreprise à titre totalement gracieux.

Or cette manifestation, organisée en partenariat avec la Fédération de la haute couture et de la mode, a rassemblé une dizaine de maisons prestigieuses dont Courrèges, Chopard, AML ou Isabel Marant.

Et pour rappel, la situation financière du groupe L'Oréal est particulièrement confortable.

Au 31 décembre 2016, L'Oréal est en effet le premier groupe cosmétique mondial, avec 89 300 collaboratrices, un chiffre d'affaire de 25,84 milliards d'euros et 4,54 milliards de résultat d'exploitation.

Aussi, une telle largesse de la Ville de Paris est difficilement justifiée.

Et cela pourrait même être considéré comme une entorse à la concurrence et ainsi de nombreuses entreprises pourraient demander de tels avantages.

D'autant que le Conseil de Paris a adopté en décembre 2015, à l'initiative du groupe Ecologiste de Paris, un vœu qui, rappelant les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, s'engageait à ce "que la Ville de Paris puisse accorder des autorisations d'occupation temporaire à titre gracieux aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général mais en aucun cas à des entreprises privées, sauf exonérations spécifiquement décidées".

C'est pourquoi lors de la réunion de la Commission des élu-e-s sur les concessions du 18 décembre 2017, le groupe Ecologiste de Paris a exprimé sa surprise que cette autorisation n'ait pas fait l'objet d'une présentation et d'une discussion en Conseil de Paris.

Et il a été répondu que l'autorisation a été délivrée par la Direction de la Communication (DICOM).

Aussi, M. Jérôme GLEIZES et les élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris vous adressent les questions suivantes :

- Par quelle disposition la DICOM a-t-elle été habilitée à délivrer cette autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gracieux ?

- Et combien d'autorisations délivre-t-elle chaque année et selon quels critères pour décider de la gratuité ?

- Sous quelles conditions peut-on s'exonérer d'une délibération pour accorder une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sans passer par le biais d'une délibération ?

- Quel est le montant total des exonérations ou rabais des droits d'occupation temporaire de l'espace public pour l'année 2017 pour l'ensemble du territoire parisien ?"

Réponse non parvenue.

QE 2018-02 Question de M. Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'organisation de l'ePrix de Formule E.

Libellé de la question :

"Depuis 2016 notre ville accueille un ePrix de Formule E. Une nouvelle édition est prévue en 2018.

Dès 2015, le groupe Ecologiste de Paris a déjà fait part de ses très grandes réserves quant à la pertinence de cet évènement notamment sur l'utilité du sport automobile électrique pour promouvoir les alternatives aux moteurs thermiques.

La ville de Montréal vient de renoncer à accueillir l'édition 2018 du championnat de Formule E en raison du coût financier disproportionné que cela représente pour ses finances.

Certes notre collectivité n'a pas à verser de droits de course pour accueillir un ePrix. Mais comme aucune délibération sur les conditions d'organisation de cet évènement n'a été soumise à notre Assemblée, nous nous interrogeons sur le bilan financier de cette course. D'autant que de nombreux aménagements sont nécessaires pour l'organisation de ce ePrix, ne serait-ce que par la pose temporaire d'un enrobé et la mise en place d'un dispositif de sécurité pour les besoins de la course.

Aussi, nous souhaiterions pouvoir accéder au cadre contractuel liant la Ville aux différents acteurs partenaires de cet évènement sportif.

De plus, les promoteurs de cette course automobile s'auto-attribuent publiquement des empreintes environnementale et carbone faibles. Mais le seul document en accès libre pouvant en attester est le "Formula E sustainability report" de la saison 2014/2015. Ce document très lacunaire ne présente pas de chiffres permettant d'attester que l'organisation d'un ePrix à Paris bénéficie d'une empreinte environnementale aussi flatteuse que le prétendent les promoteurs de la course.

Nous vous avons adressé un courrier début janvier à ce sujet mais celui-ci est resté pour l'instant sans réponse.

Aussi, M. Jérôme GLEIZES et les élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris vous adressent les questions suivantes :

- Quel est le cadre juridique et financier liant la Ville à l'organisation de ce ePrix ? Peut-il être rendu public ?

- Quels sont les moyens humains et techniques que la Ville met à disposition pour l'organisation de cette course ?

- L'organisation de cette course est-elle compatible avec la charte des évènements écoresponsables dont s'est dotée notre ville ?

- Quel est le détail des dépenses énergétiques et le bilan carbone de cet évènement ?"

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe Démocrates et Progressistes.

QE 2018-03 Question de M. Thomas LAURET et des élu-e-s du groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative au bouclage du T3.

Libellé de la question :

"Le bouclage du T3 entre le Pont du Garigliano et la Porte Dauphine pourrait être réalisé selon la première étude d'Ile-de-France Mobilités (anciennement STIF) par un bus à haut niveau de service plutôt qu'un tramway, contrairement au contrat de mandature.

Or, cette ligne de tramway sera utilisée par tous ceux qui veulent rejoindre la Porte Maillot et au-delà dans un contexte de saturation de la ligne 9 et de piétonisation des voies sur berge.

M. Thomas LAURET et les élu-e-s du groupe Démocrates et Progressistes vous demandent si l'Exécutif est prêt à s'engager à porter auprès des partenaires (Ile-de-France Mobilité et la Région Ile-de-France) la nécessité de boucler ce tronçon avec un tramway et non un bus et de rechercher les solutions de tracé le permettant.

Réponse non parvenue.

III - Question du groupe Communiste - Front de Gauche.

QE 2018-04 Question de M. Nicolas BONNET-OULALJD, Mmes Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au Parcours Emploi Compétence.

Libellé de la question :

"Vous le savez, notre inquiétude est vive quant au devenir des salarié-e-s en contrat aidé à la Ville de Paris suite à l'annonce brutale du Gouvernement d'en supprimer un grand nombre.

Aujourd'hui, on nous annonce la mise en place d'un nouveau type de contrat, les Parcours Emploi Compétence (PEC). Nous souhaitons vous interroger sur ce nouveau dispositif et sur la manière dont il se déclinera dans notre collectivité : combien de PEC seront signés ? Pour quels types de postes ? Quelle articulation et quels liens avec les anciens contrats aidés ? Avec quelles mesures d'accompagnement vers un emploi pérenne ?"

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mme Célia BLAUDEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 4.

Mme Annick OLIVIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 56.

Mme Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 22.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINO et **Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 1 et PP 4.

Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPE 8, PP 2 et PP 3.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 7 et DFA 8.

M. David BELLARD, Mmes Sylvie CEYRAC, Pénélope KOMITÈS et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 733.

Mmes Marie-Christine LEMARDELEY et Alexandra CORDEBARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 54.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 9.

MM. François DAGNAUD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Mao PENINOÙ et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 1.

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 55 et DLH 58.

Mmes Florence BERTHOUT, Sandrine CHARNOZ, M. Yves CONTASSOT, Mmes Alexandra CORDEBARD, M. Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 52.

Mmes Claudine BOUYGUES et Sandrine CHARNOZ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 38 G.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 53 et DLH 68.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 42 G.

M. David ASSOULINE, Mme Catherine DUMAS, MM. Pierre GABORIAU, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Jean-Louis MISSIKA et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 5.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET, Jean-François MARTINS, Mmes Olivia POLSKI et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 124.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 36, DLH 37, DLH 55, DLH 61, DLH 62, DFPE 33, DFPE 36 et DFPE 37.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 38, DLH 39, DLH 41, DLH 42, DLH 43, DLH 44 et DLH 59.

Mme Anne HIDALGO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 2.

MM. Pierre AIDENBAUM, Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON et Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 75.

MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, M. Mao PENINOÙ, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPE 4 et DPE 5.

M. Hervé BÉGUÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 49.

M. Bernard JOMIER ne prend pas part au vote sur le vœu n° 135.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

MM. David BELLARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mme Julie BOILLOT, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 2 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Laurence GOLDGRAB et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 2 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 4.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 4.

Votes spécifiés.

Le groupe UDI-MODEM ne participe pas au vote sur le vœu n° 125.

M. Eric HÉLARD vote pour le projet de délibération DEVE 38.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2018 DU 75 GPRU Saint Blaise-Secteur cardeurs-Vitruve (20e) - Avenant n° 2 au traité de concession de la SEMAEST.

2018 DCPA 2-G Collège Hector Berlioz - 17, rue Georgette Agutte (18e) - Dégât des Eaux - Demande d'indemnisation de la société Assurance Crédit Mutuel au nom de son assurée, Mme NOALHYT.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2018 DPE 8 Désignation du représentant de la Ville de Paris et de son suppléant à la CAO du groupement de commandes sur l'étude de la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Ile-de-France.

2018 DVD 25 Canal Saint Denis (19e). Convention d'occupation du domaine public fluvial avec SNCF Réseau pour le chantier Eole.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2018 DASCO 1 Subvention (10.000 euros) à l'association Le BAL pour un projet de sensibilisation à la lecture d'image.

2018 DASCO 2 Subvention (105.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Office Central de Coopération à l'Ecole de Paris (15e).

2018 DASCO 4 Divers lycées municipaux parisiens - Subventions (4.870 euros).

2018 DFPE 1 Subvention (280.000 euros) et convention avec l'Association Olga Spitzer (10e) pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux.

2018 DFPE 2 Subvention (196.800 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Espace 19 pour le fonctionnement de l'Espace Ludo, espace dédié aux familles sis Halle Secrétan au 21, rue Bouret (19e).

2018 DFPE 3 Concilier vie familiale, vie professionnelle - Subventions (169.000 euros) à trois associations dont une avec avenant à convention pour leurs actions (9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e et 20e).

2018 DFPE 4 Subvention (300.000 euros) et convention avec l'association "A l'adresse du jeu" (Montreuil 93) pour l'animation de la place de la République par des activités dédiées aux familles (3e, 10e, 11e).

2018 DASCO 1-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (205.471 euros), subventions (12.666 euros), et subventions pour travaux (155.862 euros).

2018 DASCO 2-G Fusion du collège Janson de Sailly - Site Delacroix (16e) avec le collège Janson de Sailly (16e).

2018 DASCO 3-G Subvention (2.000 euros) à l'association Union de Paris des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (19e).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2018 DLH 37 Réalisation 56 boulevard de la Villette (19e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie et d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 38 Réalisation 119-119 bis rue Saint Antoine (4e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 23 logements par la RIVP.

2018 DLH 39 Réalisation 129, boulevard Masséna (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2018 DLH 41 Réalisation 3-5, rue de Colmar (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2018 DLH 42 Réalisation 38-40, rue Milton (9e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2018 DLH 43 Réalisation 6, rue Caplat (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2018 DLH 44 Réalisation 9-11-15, rue Corbineau et 9-11-12-14-15-16, rue Desgrange (12e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2018 DLH 45 Réalisation 98-102 rue des Orteaux, 45-47 rue de la Croix Saint-Simon, 32-34 rue des Rasselins (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 307 logements sociaux par la SNI.

2018 DLH 49 Construction de logements sociaux 125 rue Didot (14e) - Modification des garanties de la Ville aux emprunts (2.030.000 euros) demandée par Toit et Joie pour 23 logements (6 PLA-I, 14 PLUS et 3 PLS).

2018 DLH 53 Location de l'immeuble communal 146, rue de Vaugirard (15e) à I3F - Bail emphytéotique.

2018 DLH 54 Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 22-24, rue Jacob (6e).

2018 DLH 55 Location des immeubles 126, quai de Jemmapes (10e) à Elogie-SIEMP et 116, quai de Jemmapes (10e) à Paris Habitat OPH - Avenants aux baux emphytéotiques .

2018 DLH 56 Réaménagement d'une partie de la dette contracté par Antin Résidence auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

2018 DLH 58 Renouvellement de garantie accordée par la Ville de Paris, pour la réalisation d'un programme de 4 logements sociaux supplémentaires (4 PLA-I) 5 rue Houdart (20e) par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 59 Location de l'immeuble 38, rue de Gergovie/1, rue Decrès (14e) à la RIVP - Avenant au bail emphytéotique.

2018 DLH 65 Réalisation 67 boulevard Pasteur (15e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par SNL-Prologues.

2018 DLH 67 9 rue Saint-Bruno (18e) - Rénovation de la salle polyvalente - Autorisations d'urbanisme.

2018 DLH 3-G "Château de Launay" Maison d'accueil spécialisée à Reugny (Indre et Loire) - Construction d'un nouveau bâtiment - Autorisations d'urbanisme.

2018 DLH 4-G Avenants de fin de gestion 2017 aux conventions 2017-2022 signées respectivement avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat, en matière d'aide au logement et d'habitat.

2018 DU 22 Cession à AXIMO de 20 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser 11 logements sociaux (12e, 15e, 17e, 19e, et 20e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2018 DASES 4 Locaux 13, impasse Tourneux (12e) - Fixation du loyer pour la mise à disposition des locaux avec l'association "Jeunesse Feu Vert".

2018 DASES 42-G Participation (500.000 euros) et convention avec l'association Mission Locale de Paris pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens.

2018 DASES 50-G Convention avec l'Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes pour ses actions de prévention spécialisée.

2018 PP 1 BSPP - Fourniture de matériels incendie nécessaires aux opérations de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2018 PP 2 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue au I ou au II de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2018 PP 3 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris et, au cas échéant, les marchés publics lancés suivant la procédure prévue au I ou au II de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2018 PP 4 BSPP - Fourniture et livraison de draps à usage unique pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2018 PP 6 Report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions indiciaires contenues dans la délibération n° 2004 PP 100 des 27 et 28 septembre 2004 portant attribution d'une prime d'installation à certains personnels de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

2018 PP 7 Dispositions fixant les modalités d'organisation du recrutement sans concours au grade d'adjoint technique du corps des adjoints techniques de la Préfecture de police dans les spécialités relevant de la famille de métiers de la logistique.

2018 PP 8 Dispositions fixant la nature, le programme des épreuves et l'organisation générale des concours externe et interne pour l'accès au grade de technicien supérieur du corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police.

2018 PP 9 Dispositions fixant les modalités d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe de la Préfecture de police.

2018 PP 10 Dispositions fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne d'adjoint technique principal de 2ème classe de la Préfecture de police.

2018 PP 11 Modification des dispositions fixant des principes généraux de la composition des jurys des concours, des examens professionnels d'avancement et des épreuves de sélection ou d'aptitude organisés à la Préfecture de Police.

2018 PP 12 Dispositions fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police.

2018 PP 13 Fixation des modalités d'organisation et des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef de la Préfecture de police.

2018 PP 14 Modification des dispositions fixant la nature, le programme des épreuves et l'organisation générale des concours externe et interne pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police.

2018 PP 15 Dispositions fixant la nature et le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation du concours sur titres pour l'accès au corps des médecins civils de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2018 DDCT 1-G Subventions (157.600 euros), convention et avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 12 associations pour le financement de 19 projets sur les quartiers populaires.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2018 DFPE 21 Création ou reconstruction-extension de quatre équipements de petite enfance - Demandes de subventions (5.716.600 euros maximum) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2018 DFPE 22 Subvention et convention (2.257.200 euros) avec l'association "ABC Puériculture" (16e) pour la création de la structure multi accueil Saint-Antoine (12e).

2018 DFPE 26 Subvention et convention (441.639 euros) avec l'association "la maison kangourou" (10e) pour la création de la structure multi-accueil de petite enfance Léon Frot (11e).

2018 DFPE 30 Subvention (79.600 euros) et avenant à convention avec l'association "L.I.R.E. à Paris - Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion" pour l'intervention dans les RAM.

2018 DFPE 33 Crèche collective située 16 promenade Claude Levi-Strauss (13e) - Convention de gestion avec Paris Habitat.

2018 DFPE 34 Conventions et garantie de la ville de Paris pour un emprunt de 5.600.000 euros contracté par la Société Civile Immobilière Avron Croix Saint-Simon destiné au financement de l'acquisition de locaux.

2018 DFPE 35 Subvention (412.617 euros) et convention avec la fondation oeuvre de la croix Saint-Simon (20e) pour la création d'un multi-accueil au 38, rue Nicolo (16e).

2018 DFPE 36 Jardins d'enfants cogérés par la Ville de Paris et Paris Habitat - Convention-cadre d'objectifs renouvelée avec Paris Habitat.

2018 DFPE 37 Réalisation d'un multi-accueil de 66 places 45 rue des Meuniers (12e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2018 DAE 38-G Formations professionnelles linguistiques - Demande de subvention du FSE/ITI auprès de la Région Ile de France.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2018 DAJ 3 Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.

2018 DDCT 6 Subvention (8.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Réseau national des maisons des associations".

2018 DRH 1 Convention de mise à disposition à titre gratuit entre la Ville de Paris et l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris.

2018 DRH 2 Fixation du ratio promus-promouvables pour les années 2017 et 2018 pour l'accès au grade de bibliothécaire hors classe.

2018 DRH 4 Modification de diverses délibérations relatives à des primes et indemnités attribuées aux personnels de la Ville de Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2018 DFA 3 Fixation des taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la commune pour 2018.

2018 DFA 3-G Fixation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département pour 2018.

2018 DFA 4 Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018.

2018 DFA 6 Caractéristiques des instruments de couverture de la dette et de la trésorerie.

2018 DFA 7 Garantie à 50 % d'un emprunt de 16.000.000,00 euros à souscrire par la Fondation de la Maison de Tunisie pour la construction d'un nouveau pavillon sur le terrain de la CiuP.

2018 DFA 8 Garantie à 50 % d'un emprunt de 5.000.000,00 euros à souscrire par la Fondation des États-Unis (FEU) pour la rénovation de son pavillon situé sur le terrain de la CiuP.

2018 DFA 2-G Programmation du Fonds Social Européen du Département.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2018 DAC 11 Subventions sollicitées auprès de l'État et de la Région Ile-de-France pour la réalisation d'un équipement culturel à destination des circassiens et artistes de l'espace public, sis rue Watt (13e).

2018 DAC 732 Indemnisation à la suite du vol d'effets personnels d'un agent des bibliothèques.

2018 DAC 733 Remboursement à l'Assurance Maladie de Paris des dépenses engagées pour les soins d'une particulière, victime d'un accident dans une bibliothèque patrimoniale.

2018 DDCT 5 Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville.

2018 DICOM 4 Fixation du tarif de redevance d'occupation du domaine public pour les stands de vente autorisés dans le cadre des expositions à la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville et à l'espace Paris Rendez Vous.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2018 DAC 195 - DGRI Locaux du 4 rue Léon Schwartzberg (10e) - Convention d'occupation avec Fondation Institut Kurde de Paris et fixation de la redevance annuelle.

2018 DGRI 1 Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales (17e).

2018 DGRI 3 Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut français (15e).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2018 DEVE 1 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2018 DEVE 2 Travaux de ravalement d'un mur pignon - Convention entre la Ville de Paris et le syndicat des copropriétaires du 22 rue du Cloître-Saint-Merri (4e).

2018 DEVE 26 Demande de subvention de 34.000 euros auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement des travaux de restructuration des sanitaires publics Armand Carrel du parc des Buttes Chaumont (19e).

2018 DEVE 34 Autorisation de financement de travaux du jardin partagé situé dans le jardin Debergue - Rendez-vous (12e) et communication sur la signature de la convention avec l'association "L'écho des autres".

2018 DEVE 35 Autorisation de financement de travaux de réfection du jardin partagé situé impasse Piat (20e) et communication sur la nouvelle convention avec l'association "Archipelia".

2018 DEVE 41 Signature de la Charte Main Verte par l'Assemblée des Délégués des Comités de Résidents de la Cité Universitaire, pour la gestion du jardin partagé de la Cité Internationale Universitaire (14e).

2018 DEVE 42 Signature de la charte petites mains vertes par l'école polyvalente boulevard de Reims pour la gestion du jardin pédagogique situé Promenade Bernard Lafay (17e).

2018 DEVE 44 Convention d'occupation précaire du domaine public avec le Conseil départemental du Val-de-Marne, pour l'occupation provisoire du cours des Maréchaux, dans le bois de Vincennes (12e).

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

2018 DAE 52 Contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI Paris).

2018 DAE 54 Relogement du restaurant universitaire Croisset (18e) - Convention d'occupation du domaine public avec le CROUS.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2018 DAC 3-G Adoption de la "Licence ouverte de réutilisation d'informations publiques", telle qu'approuvée par le décret n° 2017-638 du 27 avril 2017, pour les archives publiques numérisées publiées sur le site.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2018 DJS 106 Carrières hippiques de la Plaine Saint-Hubert (12e) - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Plaine Saint-Hubert.

2018 DJS 111 Subvention (55.000 euros) au Comité Départemental de Paris de Tennis au titre de l'année 2018.

2018 DJS 113 Subvention (30.000 euros) au Racing Multi Athlon au titre de l'année 2018.

2018 DJS 123 Grand Paris, Terrain de Jeux - Paris Seine Saint-Denis : Parking des Deux-Moulins (13e) - Convention d'occupation du domaine avec Eko Events pour un complexe de karting électrique.

2018 DJS 124 Approbation d'une convention de coopération en matière sportive entre la Commune de Puteaux et la Ville de Paris.

2018 DJS 128 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2018 DAE 96 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Paris Pionnières (2e)

2018 DLH 63 Mise à disposition temporaire de l'immeuble Morland à son futur acquéreur dans l'attente de sa cession - 17 boulevard Morland (4e).

2018 DLH 2-G Mise à disposition temporaire de l'immeuble Morland à son futur acquéreur dans l'attente de sa cession - 17 boulevard Morland (4e).

2018 DU 51 Signature d'un protocole de cession d'un terrain 2-4 passage Legendre (17e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2018 DVD 1 Parc de stationnement Marcadet (18e). Avenant n° 2 à la convention de concession.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2018 DASES 40-G Avenant n° 1 à la convention d'habilitation à l'aide sociale du 26 mars 2012 à l'association Notre Dame de Bon Secours pour son foyer d'accueil médicalisé Sainte Geneviève (14e).

2018 DASES 43-G Subventions (91.000 euros) et convention avec les associations Le Papotin, Pro Aid Autisme, Service Plus à la Personne et Turbulences.

2018 DASES 44-G Subventions (119.500 euros) et convention pour six associations : Accessijoux ; ACSV ; Class Open ; les Eclaireurs ; Point Vert ; UNAT IDF pour l'organisation de loisirs et séjours de vacances.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2018 DPE 3 Fixation des modalités d'organisation du travail pour les personnels ouvriers et techniques affectés à l'atelier Villette-Delesseux du service technique de l'eau et de l'assainissement.

2018 DPE 4 Modalités de financement de la rénovation des stations de gestion locale du système GAASPAR - Convention entre la Ville de Paris et le S.I.A.A.P.

2018 DPE 5 Travaux de réhabilitation d'une partie du tronçon aval du collecteur Marceau à Levallois Perret (92) - Convention entre la Ville de Paris et le S.I.A.A.P.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2018 DASES 7-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Bus Social Dentaire (16e).

2018 DASES 10-G Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (L'EPOC) (19e).

2018 DFPE 1-G Subvention (112.000 euros) et avenant à convention avec l'association "L.I.R.E. à Paris" pour ses interventions dans les centres de PMI.

2018 DFPE 2-G Subvention (113.969 euros) et avenants avec les associations "Espace 19" (19e) et "Pierre Ducerf" (3e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2018 DDCT 1 Subventions (71.000 euros), conventions et avenants à convention avec sept associations au titre du soutien à la vie associative.

2018 DDCT 2 Subvention fonds du Maire (1.000 euros) à une association (15e).

2018 DJS 107 Subvention (5.000 euros) à l'association Prototypes Associés (20e).

2018 DJS 127 Subvention (25.000 euros) et convention pluriannuelle avec Unis-Cité (18e), au titre de la Jeunesse.

2018 DJS 129 Subvention (13.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Jets d'Encre (20e) au titre de la Jeunesse.

2018 DJS 133 Centre Paris Anim' Mercoeur (11e) - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris pour sa labellisation en tant que centre social.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2018 DASES 1 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Maison des Femmes de Paris (12e) pour son action d'accueil et d'accompagnement de femmes en situation de précarité.

2018 DASES 3-G Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Mouvement ATD Quart Monde pour ses actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes parisiens, de leurs familles.

2018 DASES 4-G Subvention (30.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) pour son action d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes sortant de prison.

2018 DASES 22-G Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2018 DASES 25-G Reconstitution pour 2018 des conventions de gestion avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) concernant la participation départementale aux contrats uniques d'insertion.

2018 DASES 26-G Subventions (371.710 euros) et conventions avec 3 associations pour le déploiement des actions de soutien auprès des équipes accompagnant des allocataires du RSA et autres atteints de troubles psycho.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2018 DAC 452 Subvention (3.000 euros) à l'Union départementale de Paris de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (U.D.A.C).

2018 DAC 453 Subvention (3.000 euros) à l'association 24 août 1944.

2018 DAC 454 Subvention (9.800 euros) à l'association Ciné-Archives.

2018 DAC 455 Subvention (1.000 euros) à la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France.

2018 DAC 456 Subvention (2.550 euros) à l'association nationale des anciens du R.I.C.M.

2018 DAC 457 Subvention (1.000 euros) à l'association La Légion, amicale des anciens de la Légion étrangère de Paris.

2018 DAC 459 Subvention (800 euros) à l'Association de Défense des Valeurs de la Résistance.

2018 DAC 460 Subvention (1.000 euros) à l'association Les Amitiés de la Résistance.

2018 DAC 462 Subvention (4.000 euros) à l'Association Les amis des combattants en Espagne républicaine.

2018 DAC 463 Subvention (15.000 euros) à l'Union d'Associations La Flamme sous l'Arc de Triomphe.

2018 DAC 464 Subvention (2.000 euros) à l'Association nationale des Plus grands invalides de guerre.

2018 DAC 466 Subvention (500 euros) à l'Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de Paris.

2018 DAC 468 Subvention (2.000 euros) à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

2018 DAC 469 Subvention (1.000 euros) à l'association Amicale Châteaubriant- Voves- Rouillé- Aincourt.

2018 DAC 471 Subvention (10.000 euros) à la Fondation de la Résistance.

2018 DAC 472 Subvention (3.500 euros) à l'Association départementale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc de Paris.

2018 DAC 473 Subvention (1.900 euros) au Club informatique FNACA Paris.

2018 DAC 474 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret (Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Jargeau) et la déportation juive CERCIL.

2018 DAC 475 Subvention (10.000 euros) à l'association Œuvre de Secours aux Enfants (10e).

2018 DAC 476 Subvention (1.500 euros) à l'association Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense Nationale A.S.S.D.N.

2018 DAC 477 Subvention (3.500 euros) à l'Association Française Buchenwald Dora et Kommandos.

2018 DAC 478 Subvention (5.000 euros) au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon.

2018 DAC 479 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871.

2018 DAC 480 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2018 DAJ 1 Communication de la liste des marchés conclus du 23 octobre au 20 décembre 2017 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

2018 DAJ 1-G Communication de la liste des marchés conclus du 23 octobre au 20 décembre 2017 au titre de la délégation donnée à Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2018 DEVE 37 Communication sur la convention d'occupation du domaine public passée avec l'association "Des Tours au Jardin" pour la mise à disposition d'un jardin partagé situé 23, villa d'Este (13e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du 30 janvier 2018.

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE et Daniel VAILLANT.

Excusé :

M. David BELLiard.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

M. François VAUGLIN.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures.

Compte tenu de la fermeture du système d'information de la Direction des Finances et des Achats en raison du basculement des nomenclatures M14 et M52 vers la nomenclature M57, M. GABORIAU informe les membres de la Commission que les tableaux de bords ne seront pas présentés ce mois-ci. Néanmoins, il signale que le cabinet de M. GRÉGOIRE s'engage à envoyer des éléments aux membres de la Commission avant le Conseil de Paris de mars.

Intervention de Mme de LA GONTRIE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 28 à son ordre du jour (dont 8 au Conseil départemental) :

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics - M. GIRARD, rapporteur.

M. GIRARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

SG 1 : convention d'expérimentation sans occupation du domaine public. Déploiement de la plate-forme intermodal de déplacement domicile/travail www.karos.fr sur un panel choisi et volontaire de 150 agents VP : interventions de MM. de FROMENT, BOULARD, BONNET. Réponse de M. GIRARD.

Budget, financement et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

DFA 8 : garantie à 50 % d'un emprunt de 5.000.000 euros à souscrire par la Fondation des Etats-Unis (F.E.U.) pour la rénovation de son pavillon situé sur le terrain de la CiuP : intervention de M. GABORIAU. Réponse de M. GRÉGOIRE.

SG 7 : rapport comportant les observations définitives de la C.R.C. sur la gestion par la Ville de Paris des animations emblématiques conduites sur le domaine public sur l'exercice 2010 et suivants : interventions de Mmes POLSKI et de LA GONTRIE et de MM. de FROMENT, GLEIZES, LEGARET, BARGETON. Réponse de M. GRÉGOIRE.

DFA 2 G : programmation du Fonds Social Européen du Département : intervention de Mme GUHL.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes - Mme POLSKI, rapporteure.

Pas d'intervention.

Politiques de l'emploi - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

35 vœux et 1 amendement ont été déposés. Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 10 heures 40.

Prochaine Commission le mardi 13 mars 2018 à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 29 janvier 2018.

Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Béatrice LECOUTURIER, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Bruno JULLIARD.

Excusées au sens du règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mmes Danièle GIAZZI, Brigitte KUSTER.

Absent-e-s :

Mmes Agnès EVREN, Marielle de SARNEZ, M. Grégoire CHERTOK.

Séance ouverte à 12 heures 3 minutes.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 38 à l'ordre du jour dont 2 à destination du Conseil départemental :

Culture et relation avec les arrondissements - M. JULLIARD, rapporteur.

M. JULLIARD a tout d'abord informé les élu-e-s de la 2e Commission de la nomination de Mme Claire GERMAIN en tant que directrice de la DAC.

M. JULLIARD a présenté ensuite les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Patrimoine - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie nocturne, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD a présenté le projet de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure.

Suite à l'adoption de la délibération 2016 UDI-MODEM 1 proposée lors des séances des 13, 14 et 15 juin 2016 concernant la création d'une mission de préfiguration d'un "Parcours de la Révolution française" à Paris, Mme VIEU-CHARIER a souhaité faire un point sur le modus-operandi à suivre pour sa mise en place ainsi que sur l'installation d'un comité de pilotage composé de représentants des groupes politiques et des différentes directions de la Ville de Paris.

Présentation d'une base de discussion par Marie AYNIE, secrétaire générale du Comité histoire de la Ville.

Interventions de Mme MÉHAL, M. AZIÈRE, M. GAUDILLÈRE, Mme MÉES, et réponse de Mmes AYNIE et VIEU-CHARIER.

Mme VIEU-CHARIER a ensuite présenté les différents projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 16 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu rattaché au projet de délibération SG 6 sur la gestion du CentQuatre par Mme GOLDGRAB et réponse de M. JULLIARD.

Présentation du vœu concernant le devenir du cinéma "La Clef" par Mme MÉES et réponse de M. JULLIARD.

Tour d'horizon des vœux concernant les ateliers des Frigos et sur la promotion de la fête par M. HOCQUARD.

Présentation par M. HODENT du vœu concernant les cadenas dit "d'amour".

Présentation par Mme MÉHAL du vœu concernant Claude Cahun et réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Présentation par Mme PRIMET du vœu concernant Noël Rota dit "HELNO" et réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Présentation par M. HODENT des vœux concernant France Gall, Jean d'Ormesson et Françoise Dorin et réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Les autres vœux et amendements n'ont pas été présentés.

Prochaine Commission le lundi 12 mars 2018.

Séance levée à 13 heures 21 minutes.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 29 janvier 2018

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Julie BOILLOT, Colombe BROSSEL, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, Aurélie SOLANS, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINOU, Patrick TRÉMÈGE, Dominique TIBERI.

Excusé-e-s :

Mme Joelle MOREL, M. Pascal JULIEN.

Absent-e-s :

Mmes Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, M. Yann WEHRLING.

Séance ouverte à 10 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 57 à l'ordre du jour dont 2 à destination du Conseil départemental :

Espaces verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS a débuté sa présentation par un bilan de l'ouverture nocturne et matinale estivale des parcs et jardins.

Interventions de M. GOUJON et M. DAGNAUD et réponse de Mme KOMITÈS.

Mme KOMITÈS a ensuite présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris - M. PENINOU, rapporteur.

Introduction de M. PENINOU concernant le débat sur la propreté.

Présentation du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la propreté par Mme Florence BERTHOUT en tant que présidente de cette mission et par M. Eric LEJOINDRE en tant que rapporteur.

Interventions de M. LAURET, M. TIBERI, Mme BERTHOUT et M. LEJOINDRE, réponse de M. PENINOU.

Présentation de la méthode de travail de la Conférence citoyenne sur la propreté par M. Clément NICOLAS de l'agence "Planète Publique".

Présentation du rapport de synthèse de la Conférence citoyenne par deux de ses membres : Mme Liza BENOIT et M. Yassine HIRA.

Interventions de M. PENINO, Mme BERTHOUT et M. DARGENT.

Présentation du rapport du Conseil parisien de la jeunesse sur la propreté par deux de ses membres : Mme Myriam SCHWARTZ et M. Sylvain PÉRICHON.

Intervention de M. PENINO.

M. PENINO a ensuite présenté les autres projets de délibération de sa délégation.

Débat sur le projet de délibération DPE 3 concernant la fixation des modalités d'organisation du travail pour les personnels ouvriers et techniques affectés à l'atelier Villette-Delesseux du service technique de l'eau et de l'assainissement.

Interventions de M. LE RESTE, de M. TIBERI et réponse de M. PENINO.

Environnement, développement durable, eau, Plan Climat - Mme BLAUDEL, rapporteure.

Mme BLAUDEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Sécurité, politique de la ville - Mme BROUSSEL, rapporteure.

Mme BROUSSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme BROUSSEL a ensuite présenté le nouveau directeur-adjoint de cabinet du Préfet de police de Paris en charge des relations avec la Ville de Paris, M. Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD.

Intervention de M. TIBERI.

Vœux et amendements :

5 vœux rattachés et 37 vœux non rattachés ont été déposés.

Les vœux et amendements n'ont pas été présentés.

Prochaine Commission le lundi 12 mars 2018.

Séance levée à 12 heures 19.

4e COMMISSION

Réunion du 29 janvier 2018

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROUSSEL, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB ATTIAS, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, François HAAB, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Atanase PÉRIFAN.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Myriam EL KHOMRI.

Excusée :

Mme Galla BRIDIER.

Absente :

Mme Fanny GAILLANNE.

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures 10.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 22 à son ordre du jour (dont 17 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSSSEL, rapporteure.

Mme BROSSSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 50 G : convention avec l'Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes pour ses actions de prévention spécialisée : intervention de Mme CEYRAC.

Réponse de Mme BROSSSEL.

Personnes en situation de handicap et accessibilité - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

SG 4 : convention de partenariat entre la Ville de Paris, Enedis, Airparif, la Fondation du Souffle et "PlanetWatch24" : intervention de Mme BERTHOUT.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance - Mmes VERSINI et FILOCHE, rapporteures.

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 22 G : convention territoriale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales de Paris : intervention de Mme ATALLAH.

Réponse de Mme VERSINI.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'homme - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD a présenté le projet de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

18 vœux ont été déposés.

Mme TAÏEB a présenté le vœu relatif au service PAM75. Interventions de Mmes ATALLAH et BERTHOUT et de M. HONORÉ.

Réponse de M. NORDMAN.

Mme TAÏEB a également présenté le vœu relatif au stationnement des professionnels à Paris.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Mme ATALLAH a présenté le vœu relatif au projet de loi asile et immigration. Intervention de MM. HONORÉ et BÉGUÉ.

Réponse de Mme VERSINI.

Mme ATALLAH a aussi présenté le vœu relatif au soutien de l'A.P.-H.P.

Réponse de Mme SOUYRIS.

M. BÉGUÉ a présenté le vœu relatif à la situation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Interventions de Mmes STOPPA-LYONNET et CEYRAC.

Réponse de Mme de la VARDE, directrice de cabinet de Mme BRIDIER.

Mme VERSINI souhaite apporter des éléments concernant la Nuit de la solidarité, suite au vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes. Interventions de Mme STOPPA-LYONNET et de MM. HONORÉ et BÉGUÉ.

Réponse de Mme VERSINI.

Prochaine Commission le lundi 12 mars 2018 à 9 heures.

Séance levée à 10 heures 41.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 29 janvier 2018.

Présent-e-s :

Mmes Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Valérie MONTANDON, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS et Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Paul SIMONDON et Buon Huong TAN.

Excusé :

M. Yves CONTASSOT.

Absent-e-s :

Mme Michèle ASSOULINE et M. VESPERINI.

M. TAN ouvre la séance à 14 heures 05.

M. Paul SIMONDON est élu président. Il remercie l'ensemble des membres de la Commission.

Son élection sera effective à la prochaine réunion de la 5e Commission.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 46 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil départemental) :

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur.

Pas d'intervention.

Architecture et Grands Projets de Renouvellement Urbain - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER a présenté le projet de délibération de sa délégation.

M. BAUDRIER a présenté un bilan lié à la délégation de compétence de la Maire en matière d'urbanisme.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DLH 47 : composition de la conférence du logement : intervention de M. DUBUS.

Réponse de M. BROSSAT.

M. BROSSAT a présenté aux membres de la Commission la nouvelle directrice de la Direction du Logement et de l'Habitat, Mme Blanche GUILLEMOT.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 6 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Prochaine Commission le lundi 12 mars 2018 à 14 heures.

Séance levée à 14 heures 21.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 29 janvier 2018.

Présent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Sandrine CHARNOZ, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER. MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Pascal CHERKI, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER.

Séance ouverte à 15 heures 48.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 27 à l'ordre du jour dont 7 à destination du Conseil départemental.

Education, petite enfance et familles - M. BLOCHE, rapporteur.

Présentation de la nouvelle directrice de la DASCO, Mme Bérénice DELPAL.

M. BLOCHE a ensuite présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

DASCO 11 G concernant la création d'un observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative.

Intervention de M. MENGUY et réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement et 13 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation par M. AQUA de l'amendement sur le projet de délibération DASCO 11 G sur l'observatoire de la mixité sociale.

Intervention de Mme BOUGERET et réponse de M. BLOCHE.

Présentation par M. MENGUY du vœu sur les vacances "Arc-en-ciel".

Intervention de M. LECOQ, de M. MENGUY et réponse de M. BLOCHE.

Présentation par Mme BOUGERET du vœu sur la traversée piétonne des écoles.

Réponse de M. BLOCHE.

Présentation par M. LECOQ du vœu sur les gardiens d'écoles.

Intervention de M. MENGUY et réponse de M. BLOCHE.

Présentation par Mme LANG du vœu sur le dédoublement des classes de CP.

Intervention de Mme DELPAL, directrice de la DASCO et réponse de M. BLOCHE.

Présentation par M. AQUA du vœu sur Parcoursup.

Intervention de Mme LANG et réponse de Mme LEMARDELEY.

Les autres vœux et amendements n'ont pas été présentés.

Prochaine Commission le lundi 12 mars 2018.

Séance levée à 16 heures 45.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 29 février 2018.

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Rémi FÉRAUD, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Sergio TINTI.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 06.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 25 à l'ordre du jour dont 2 à destination du Conseil départemental.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure.

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Relations internationales et francophonie - M. KLUGMAN, rapporteur.

M. KLUGMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, tourisme et Jeux olympiques et paralympiques - M. MARTINS, rapporteur.

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Intervention de M. BOUTAULT sur l'Arena II et réponse de M. MARTINS.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 13 vœux non rattachés ont été déposés.

Tour d'horizon des vœux relatifs à sa délégation par Mme VÉRON.

Pas d'intervention.

Tour d'horizon des vœux relatifs à sa délégation par M. KLUGMAN.

Vœu relatif au problème posé par la reconnaissance par le Président des États-Unis de Jérusalem comme capitale d'Israël : intervention de M. BOUTAULT et réponse de M. KLUGMAN.

Tour d'horizon des vœux relatifs à sa délégation par M. MARTINS.

Vœu pour un soutien plus marqué à l'équipe de football professionnelle féminine du P.S.G. : intervention de M. BOUTAULT et réponse de M. MARTINS.

Vœu relatif au boni de liquidation du GIP : réponse de M. MARTINS.

Vœu relatif à la représentation des partenaires privés au sein du Comité d'éthique du Comité d'organisation des Jeux olympiques : interventions de Mmes BUFFETEAU et BLADIER-CHASSAIGNE et réponse de M. MARTINS.

Les autres vœux et amendements n'ont pas été présentés.

Prochaine Commission le lundi 12 mars 2018.

Séance levée à 17 heures 42.

Listes des membres présents.

Lundi 5 février - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine

LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Antoinette GUHL, Mme Valérie MONTANDON, Mme Carine PETIT.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB, M. Franck LEFEVRE.

Lundi 5 février - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROUSSE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Marie-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Antoinette GUHL, Mme Valérie MONTANDON.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Franck LEFEVRE.

Mardi 6 février - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARRIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Valérie MONTANDON, Mme Danièle PREMEL.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Franck LEFEVRE.

Mardi 6 février - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude

DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Galla BRIDIER, Mme Antoinette GUHL, M. Jean-François LAMOUR, Mme Valérie MONTANDON, Mme Danièle PREMEL.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Franck LEFEVRE.

Mercredi 7 février

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie

NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOÛ, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Jean-François LAMOUR, M. Jean-François MARTINS, Mme Valérie MONTANDON, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Franck LEFEVRE.

Rectificatif aux listes des membres présents de la séance des 11, 12 et 13 décembre 2017.

Mme Caroline MÉCARY est excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris les après-midis des 11, 12 et 13 décembre 2017.

Mme Julie BOILLOT est excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris le matin du 13 décembre 2017.

Tableau récapitulatif des absences de l'année 2017.

Séance des 30 et 31 janvier
Lundi 30 janvier - Matin
Excusés au sens du règlement : Mme Julie BOILLOT, M. Christophe GIRARD, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Mercedes ZUNIGA.
Excusés : Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN.
Lundi 30 janvier - Après-midi
Excusés au sens du règlement : Mme Julie BOILLOT, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Mercedes ZUNIGA.
Excusés : M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Olga JOHNSON.
Mardi 31 janvier - Matin
Excusés au sens du règlement : Mme Julie BOILLOT, M. Jean-Bernard BROS, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Mercedes ZUNIGA.
Excusées : Mme Galla BRIDIER, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Olga JOHNSON.
Mardi 31 janvier - Après-midi
Excusés au sens du règlement : Mme Julie BOILLOT, M. Jean-Bernard BROS, M. Pascal CHERKI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Mercedes ZUNIGA.
Excusés : Mme Galla BRIDIER, M. Grégoire CHERTOK, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN.
Séance des 27, 28 et 29 mars
Lundi 27 mars - Matin
Excusées au sens du règlement : Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Colombe BROSSEL, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Nathalie FANFANT, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Catherine LECUYER.
Excusés : Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Buon Huong TAN.
Absente : Mme Rachida DATI.
Lundi 27 mars- Après-midi
Excusées au sens du règlement : Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Colombe BROSSEL, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Nathalie FANFANT, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Catherine LECUYER.
Excusés : Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Buon Huong TAN.
Absente : Mme Rachida DATI.
Mardi 28 mars- Matin
Excusés au sens du règlement : Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Nathalie FANFANT, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Catherine LECUYER, M. Christophe NAJDOVSKI.

<p>Excusés : M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Buon Huong TAN.</p> <p>Absentes : Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Rachida DATI.</p> <p style="text-align: center;">Mardi 28 mars - Après-midi</p> <p>Excusées au sens du règlement : Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Nathalie FANFANT, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Catherine LECUYER.</p> <p>Excusés : M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Annick LEPETIT, M. Buon Huong TAN.</p> <p>Absentes : Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Rachida DATI.</p> <p style="text-align: center;">Mercredi 29 mars - Matin</p> <p>Excusées au sens du règlement : Mme Galla BRIDIER, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Anne HIDALGO, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ.</p> <p>Excusés : Mme Michèle ASSOULINE, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Annick LEPETIT, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, M. Buon Huong TAN.</p> <p>Absente : Mme Rachida DATI.</p>
Séance exceptionnelle du 25 avril
<p>Pas de feuille de présence.</p>
Séance des 9 et 10 mai
<p style="text-align: center;">Mardi 9 mai - Matin</p> <p>Excusés au sens du règlement : Mme Célia BLAUDEL, M. Jean-François MARTINS, Mme Catherine VIEU-CHARIER.</p> <p>Excusés : Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE.</p> <p style="text-align: center;">Mardi 9 mai - Après-midi</p> <p>Excusés au sens du règlement : M. Jean-François MARTINS, Mme Catherine VIEU-CHARIER.</p> <p>Excusés : Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE.</p> <p style="text-align: center;">Mercredi 10 mai - Matin</p> <p>Excusés au sens du règlement : M. Jean-François MARTINS, Mme Catherine VIEU-CHARIER.</p> <p>Excusés : Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Nawel OUMER, Mme Raphaëlle PRIMET.</p>

Séance des 6 et 7 juin

Mardi 6 juin - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Edith GALLOIS, M. Thierry HODENT.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Annick LEPETIT, Mme Karen TAÏEB, M. Yann WEHRLING.

Mardi 6 juin - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Edith GALLOIS, M. Thierry HODENT.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Patrick KLUGMAN, Mme Annick LEPETIT, Mme Karen TAÏEB.

Absent :

M. Grégoire CHERTOK.

Mercredi 7 juin - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Edith GALLOIS, Mme Danièle GIAZZI, M. Thierry HODENT.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Annick LEPETIT, M. Yann WEHRLING.

Absente :

Mme Rachida DATI.

Séance des 3 et 4 juillet

Lundi 3 juillet - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, M. Jean-Marie LE GUEN.

Lundi 3 juillet - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, M. Pierre CHARON, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Claude GOASGUEN, Mme Brigitte KUSTER, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE.

Mardi 4 juillet - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, M. Didier GUILLOT, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. François HAAB, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

Mme Rachida DATI, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE.

Mardi 4 juillet - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, M. Didier GUILLOT, M. Thomas LAURET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Brigitte KUSTER, M. Buon Huong TAN.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE.

Séance exceptionnelle du 15 septembre

Excusés au sens du Règlement intérieur :

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Michèle ASSOULINE, Emmanuelle BECKER, Yamina BENGUIGUI, Héléne BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Alix BOUGERET, MM. Jacques BOUTAULT, Stéphane CAPLIEZ, Pierre CHARON, Grégoire CHERTOK, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. François-David CRAVENNE, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Myriam EL KHOMRI, Agnès EVREN, Fanny GAILLANNE, Edith GALLOIS, Maud GATEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, MM. Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Christian HONORÉ, Mmes Ann-Katrin JÉGO, Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, Mmes Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN, Pierre LELLOUCHE, Didier LE RESTE, Roger MADEC, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Anne-Constance ONGHENA, Olivia POLSKI, Raphaëlle PRIMET, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Patrick TRÉMÈGE, Alexandre VESPERINI, Mme Dominique VERSINI.

Séance des 25, 26 et 27 septembre

Lundi 25 septembre - Matin

Excusées au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Carine PETIT.

Excusée :

Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Fanny GAILLANNE, M. Pierre LELLOUCHE.

Lundi 25 septembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Carine PETIT.

Excusée :

Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Pierre LELLOUCHE.

Mardi 26 septembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Frédérique CALANDRA, M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Annick OLIVIER, Mme Carine PETIT.

Excusée :

Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE.

Mardi 26 septembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Frédérique CALANDRA, M. Jérôme COUMET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Annick OLIVIER, Mme Carine PETIT.

Excusée :

Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE.

Mercredi 27 septembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, Mme Frédérique CALANDRA, M. Jérôme COUMET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Annick OLIVIER, Mme Carine PETIT.

Excusée :

Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE.

Mercredi 27 septembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, M. Patrick BLOCHE, M. Ian BROSSAT, Mme Frédérique CALANDRA, M. Jérôme COUMET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Roger MADEC, Mme Annick OLIVIER, Mme Carine PETIT, Mme Danièle PREMEL.

Excusée :

Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, M. François HAAB, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI.

Séance du 6 octobre

Excusé :

M. Bernard GAUDILLÈRE.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. François DAGNAUD, Mme Nawel OUMER, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Grégoire CHERTOK, M. Jérôme COUMET, Mme Rachida DATI, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Marielle de SARNEZ.

Séance des 20, 21 et 22 novembre

Lundi 20 novembre 2017 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Myriam EL KHOMRI, M. Nicolas NORDMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusé :

M. François HAAB.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

Lundi 20 novembre 2017 - Après midi

Excusés au sens du règlement :

M. Nicolas NORDMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

Mardi 21 novembre 2017 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Claude DARGENT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Nicolas NORDMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusé :

M. François HAAB.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

Mardi 21 novembre 2017 - Après midi

Excusés au sens du règlement :

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, M. Claude DARGENT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Nicolas NORDMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

Mercredi 22 novembre 2017 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Claude DARGENT, M. Nicolas NORDMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusé :

M. François HAAB.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Anne-Christine LANG, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE.

Mercredi 22 novembre 2017 - Après midi

Excusés au sens du règlement :

M. Claude DARGENT, M. Jean-François MARTINS, M. Nicolas NORDMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Frédérique CALANDRA, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB.

Séance des 11, 12 et 13 décembre

Lundi 11 décembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Franck LEFEVRE.

Excusé :

M. Buon-Huong TAN.

Absents :

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB.

Lundi 11 décembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Caroline MÉCARY, Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Franck LEFEVRE.

Excusé :

M. Buon-Huong TAN.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, M. Yann WEHRLING.

Mardi 12 décembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Mme Célia BLAUDEL, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Franck LEFEVRE.

Excusé :

M. Buon-Huong TAN.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Mardi 12 décembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Mme Célia BLAUDEL, Mme Caroline MÉCARY, Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Franck LEFEVRE.

Excusé :

M. Buon-Huong TAN.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Anne TACHÈNE, M. Yann WEHLING.

Mercredi 13 décembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Julie BOILLOT, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Franck LEFEVRE.

Excusé :

M. Buon-Huong TAN.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. Claude GOASGUEN, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON.

Mercredi 13 décembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Patrick KLUGMAN, Mme Caroline MÉCARY, Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Franck LEFEVRE.

Excusé :

M. Buon-Huong TAN.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							Débat : "Objectif Paris propre"			
3	1	1	GEP	CONTASSOT	V	2018 DPE 13	relatif au Paris de la propreté.	PENINO	Adopté (amendé)	5-févr.-18
3	2	2	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, BEGUE, LE RESTE, PRIMET	V	2018 DPE 13	relatif à la stratégie zéro déchet.	PENINO	Adopté	5-févr.-18
3	3		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, BEGUE, LE RESTE, PRIMET	V	2018 DPE 13	relatif aux inégalités territoriales en matière de propreté.	PENINO	Rejeté	5-févr.-18
3	4		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, BEGUE, LE RESTE, PRIMET	V	2018 DPE 13	relatif à la remunicipalisation de la collecte des ordures ménagères.	PENINO	Rejeté	5-févr.-18
3	5	3	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, BEGUE, LE RESTE, PRIMET	V	2018 DPE 13	relatif aux conditions de travail et aux effectifs de la DPE.	PENINO	Adopté (amendé)	5-févr.-18
3	6	4	DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT	V	2018 DPE 13	relatif à la propreté dans le métro.	PENINO	Adopté (amendé)	5-févr.-18
3	7	5	UDI - MODEM	AZIERE, HELARD, GALLOIS, GATEL	V	2018 DPE 13	relatif à la saisine de la Brigade de Lutte contre les Incivilités.	PENINO	Adopté	5-févr.-18
3	8		PPCI	DUBUS	V	2018 DPE 13	relatif à la création d'une Force d'Action Rapide Propreté.	PENINO	Rejeté	5-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							Débat : "La propreté, une priorité pour Paris"			
3	9		PPCI	DUBUS	V	2018 LRI 1	relatif à un audit extérieur des services de la propreté.	PENINO	Rejeté	6-févr.-18
5	10	6	LRI	d'HAUTESERRE, LECUYER	VNR		relatif à la pollution de l'emprise du 25, rue de Constantinople (8e).	BAUDRIER	Adopté	5-févr.-18
5	11		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOJON, GIAZZI, BOULARD, EVREN, COURTOIS	V	2018 DLH 47	relatif à l'attribution des logements sociaux par les mairies d'arrondissement.	BROSSAT	Rejeté	5-févr.-18
5	12		PPCI	DUBUS	V	2018 DLH 47	relatif aux membres du premier collège.	BROSSAT	Retiré	5-févr.-18
5	13			GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	V	2018 DLH 61	relatif à l'intégration de logements PLS.	BROSSAT	Rejeté	5-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	14	7		GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	V	2018 DLH 62	relatif à l'affectation du local à usage commercial.	BROSSAT	Adopté (amendé)	5-févr.-18
5	15	8	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif aux locataires évincés dans le cadre de congés abusifs au profit de locations touristiques saisonnières.	BROSSAT	Adopté	5-févr.-18
5	16		GEP	BELLIARD, ATALLAH	VNR		relatif au patrimoine public et à l'hébergement d'urgence.	BROSSAT	Rejeté	5-févr.-18
5	17		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence.	BROSSAT	Retiré	5-févr.-18
5	17bis	9	Exécutif		VNR		En réponse aux V16 et V17.	BROSSAT	Adopté	5-févr.-18
5	18	10	UDI - MODEM	AZIERE, GALLOIS, GATEL, HELARD	VNR		relatif aux punaises de lit.	BROSSAT	Adopté (amendé)	5-févr.-18
5	21-G		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET	V	2018 SG 1-G	relatif à la Métropole.	MISSIKA	Rejeté	5-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	22		LRI	GOUJON, BURKLI, PECHENARD	VNR		relatif à l'interdiction des clubs de jeux.	MISSIKA	Rejeté	5-févr.-18
5	23		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la préservation des TEP.	MISSIKA	Rejeté	5-févr.-18
5	24		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la cession de la Bourse du Commerce.	MISSIKA	Rejeté	5-févr.-18
5	25		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'entreprise Quantic Dream.	MISSIKA	Rejeté	5-févr.-18
5	26		NI	SIMONNET	VNR		relatif au site de l'ancien rectorat avenue Gambetta.	MISSIKA	Retiré	5-févr.-18
5	26bis	11	Exécutif		VNR		En réponse au V26.	MISSIKA	Adopté	5-févr.-18
6	27-G		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2018 DASCO 11-G	relatif au fonctionnement de l'Observatoire.	BLOCHE	Adopté (amendé)	5-févr.-18
	28-G	1-G	LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2018 DASCO 11-G	relatif à la mise en place d'un Comité de suivi.	BLOCHE	Adopté	5-févr.-18
6	29		GEP	KONE, BFI I IARD, BOUTAULT, MEES	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Retiré	5-févr.-18
6	30		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PREMEL, AQUA	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	5-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	31		LRI	BERTHOUT, MENGUY, LEGARET, LECOQ, BURKLI, PAWLIK, MONTANDON, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	5-févr.-18
6	32		UDI - MODEM	TACHENE, HELARD, GATEL	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	5-févr.-18
6	33		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	5-févr.-18
6	34		NI	SIMONNET	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	5-févr.-18
6	34bis	12	Exécutif		VNR		En réponse aux V29 à 34.	BLOCHE	Adopté	5-févr.-18
6	35	13	DP	LANG, BARGETON, MEHAL, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à une enquête sur le dédoublement des classes de CP en Rep+.	BLOCHE	Adopté (amendé)	6-févr.-18
6	36		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	VNR		relatif aux gardiens des écoles.	BLOCHE	Rejeté	6-févr.-18
6	37		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux agents ASEM et ATEM.	BLOCHE	Rejeté	6-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	37bis	14	Exécutif		VNR		En réponse au V37.	BLOCHE	Adopté	6-févr.-18
6	38		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la création d'un corps des professeurs des cours municipaux pour adultes.	BLOCHE	Rejeté	6-févr.-18
6	39	15	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au site Parcoursup.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	6-févr.-18
6	40		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la réforme de l'orientation étudiante.	LEMARDELEY	Rejeté	6-févr.-18
7	41		GEP	ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif à la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël.	KLUGMAN	Rejeté	6-févr.-18
7	42		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif aux conditions de détention d'élus palestiniens.	KLUGMAN	Rejeté	6-févr.-18
7	43		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à l'arrêt des combats dans le canton d'Efrin.	KLUGMAN	Retiré	6-févr.-18
7	44		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la situation du canton d'Afrin en Syrie.	KLUGMAN	Retiré	6-févr.-18
7	44bis	16	Exécutif		VNR		En réponse aux V43 et V44.	KLUGMAN	Adopté	6-févr.-18
7	45	17	DP	LANG, MEHAL, BARGETON, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à Teodora del Carmen Vasquez.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	6-févr.-18
7	46	18	DP	MEHAL, BARGETON, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif aux relations de la ville avec les pays africains.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	6-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	47		LRI	BERTHOUT, de FROMENT	VNR		relatif à l'installation de l'œuvre de Jeff Koons sur la place de Tokyo.	KLUGMAN	Retiré	6-févr.-18
7	48		NI	SIMONNET	VNR		relatif au don de Jeff Koons.	KLUGMAN	Rejeté	6-févr.-18
<	49	19	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, TINTI	V	2018 SG 8	relatif à une création d'une entité dédiée à l'héritage.	MARTINS	Adopté	6-févr.-18
7	50		LRI	KUSTER, BERTHOUT, BOURNAZEL, BUFFETEAU, LAMOUR	V	2018 SG 8	relatif à la représentation des partenaires privés.	MARTINS	Rejeté	6-févr.-18
7	51	20	PCF-FG	BIDARD, TINTI	V	2018 SG 8	relatif au boni de liquidation du GIP Paris 2024.	MARTINS	Adopté	6-févr.-18
7	52	21	GEP	BELLIARD	VNR		relatif à l'équipe de football professionnelle féminine du PSG.	MARTINS	Adopté	6-févr.-18
7	53		PPCI	BLADIER-CHASSAIGNE	VNR		relatif au programme d'accompagnement de la Ryder Cup 2018.	MARTINS	Rejeté	6-févr.-18
7	54	22	SOCA	DASPET, BARATTI-ELBAZ, PETIT, LEJOINDRE, COUMET	VNR		relatif au réseau Môm'Artre.	VERON	Adopté	6-févr.-18
7	55	23	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif au maintien de l'AGECA dans ses locaux (11e).	VERON	Adopté	6-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	56		DP	LAURET, BARGETON, MEHAL, LANG, GUILLOT	VNR		relatif à la réalisation des projets du Budget participatif.	VERON	Retiré	6-févr.-18
7	56bis	24	Exécutif		VNR		En réponse au V56.	VERON	Adopté	6-févr.-18
1	57		NI	SIMONNET	VNR		relatif au service public postal.	GABELOTAUD	Rejeté	6-févr.-18
1	57bis	25	Exécutif		VNR		En réponse au V57.	GABELOTAUD	Adopté	6-févr.-18
1	58		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, PRIMET, LE RESTE, PREMEL	VNR		relatif aux modalités de vote lors des élections professionnelles.	GIRARD	Rejeté	6-févr.-18
1	58bis	26	Exécutif		VNR		En réponse au V58.	GIRARD	Adopté	6-févr.-18
1	59		LRI	FANFANT	VNR		relatif à la lutte contre les discriminations au sein des services de la Mairie de Paris.	GIRARD	Rejeté	6-févr.-18
1	60		GEP	GLEIZES, MEES, BELLIARD	A	2018 SG 2	relatif à la modification de la liste d'exclusion.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	6-févr.-18
1	60bis		Exécutif		A	2018 SG 2	En réponse à l'A60.	GREGOIRE	Adopté	6-févr.-18
1	61	27	GEP	GLEIZES, BELLIARD, BOUTAULT, CONTASSOT	VNR		relatif aux énergies fossiles.	GREGOIRE	Adopté	6-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	62		GEP	BOUTAULT, BELLIARD, MEES, MOREL	VNR		relatif à la dépose du Mobilier Urbain d'Information.	GREGOIRE	Rejeté	6-févr.-18
1	63	28	LRI	BERTHOUT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif au démontage des panneaux publicitaires.	GREGOIRE	Adopté	6-févr.-18
1	64		LRI	BERTHOUT, BOUGERET, ONGHENA	VNR		relatif à l'accès aux commandes publiques des TPE et PME.	GREGOIRE	Rejeté	6-févr.-18
1	65		PCF-FG	BONNET-OUALDJI	VNR		relatif au Label fabriqué à Paris.	POLSKI	Retiré	6-févr.-18
1	65bis	29	Exécutif		VNR		En réponse au V65.	POLSKI	Adopté	6-févr.-18
1	66	30	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à la promotion de la fête auprès des jeunes Parisiens.	POLSKI	Adopté	6-févr.-18
1	67		LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, NAHMIA	VNR		relatif à l'indemnisation du gérant du manège square des Batignolles.	POLSKI	Rejeté	6-févr.-18
1	68			HONORE, BOURNAZEL, MEHAL	VNR		relatif à l'affectation des locaux commerciaux.	POLSKI	Rejeté	6-févr.-18
2	69	31	DP	MEHAL, BARGETON, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Azzedine Alaïa.	HOCQUARD	Adopté (amendé)	6-févr.-18
2	70		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux Frigos.	HOCQUARD	Rejeté	6-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	70bis	32	Exécutif		VNR		En réponse au V70.	HOCQUARD	Adopté	6-févr.-18
2	71	33	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 SG 6	relatif au modèle économique des établissements culturels.	JULLIARD	Adopté	6-févr.-18
2	72	34	GEP	BELLIARD, MEES	VNR		relatif au devenir du cinéma La Clef.	JULLIARD	Adopté	6-févr.-18
2	73	35	LRI	BERTHOUT, EVREN	VNR		relatif au monument en mémoire des victimes des attentats de Paris.	JULLIARD	Adopté	6-févr.-18
2	74	36	DP	MEHAL, BARGETON, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à la sécurisation des sites culturels.	JULLIARD	Adopté	6-févr.-18
2	75	37	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PREMEL, PRIMET	VNR		relatif à la bibliothèque Vaclav Havel.	JULLIARD	Adopté (amendé)	6-févr.-18
2	76		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la bibliothèque Vaclav Havel.	JULLIARD	Rejeté	6-févr.-18
2	77		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la mise en place d'une mission de maintenance urbaine.	JULLIARD	Rejeté	6-févr.-18
2	78		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux travaux du théâtre du Châtelet.	JULLIARD	Rejeté	6-févr.-18
2	79	38	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la sécurité lors d'une lecture-spectacle.	JULLIARD	Adopté	6-févr.-18
2	80	39	PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif aux dégradations engendrées par la pose de cadenas dits d'amour.	LEVIEUX	Adopté (amendé)	6-févr.-18
2	81	40	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Noël Rota dit "Helno".	VIEU-CHARIER	Adopté (amendé)	6-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	82	41	DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Claude Cahun.	VIEU-CHARIER	Adopté	6-févr.-18
2	83	42	LRI	d'HAUTESERRE	VNR		relatif à la dénomination "Allée France Gall" dans le Parc Monceau (8e).	VIEU-CHARIER	Adopté	6-févr.-18
2	84	43	PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif à une dénomination en hommage à France Gall.	VIEU-CHARIER	Adopté	6-févr.-18
2	85	44	PPCI	DUBUS, BLADIER-CHASSAIGNE	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jean d'Ormesson.	VIEU-CHARIER	Adopté	6-févr.-18
2	86	45	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Françoise Dorin (17e).	VIEU-CHARIER	Adopté	6-févr.-18
2	148		Exécutif		A	2018 DEVE 39	relatif à l'Agence Parisienne du Climat.	BLAUUEL	Adopté	6-févr.-18
3	87	46	GEP	BELLIARD, MOREL, BOUTAULT	VNR		relatif à la désimperméabilisation pour lutter contre les crues.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	6-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	88		LRI	BERTHOUT, MENGUY, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, BOULARD, de FROMENT, BERTHAULT, BOILLOT, BOUGERET, BUFFETEAU, CHARON, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, DEBRE, EVREN, FANFANT, GABORIAU, GIANNESINI, LECUYER, ONGHENA, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à la votation citoyenne sur les véhicules thermiques.	BLAUUEL	Rejeté	6-févr.-18
3	89		UDI - MODEM	AZIERE, JOHNSON, HELARD, JEGO, DIRI, GALLOIS	VNR		relatif à la votation citoyenne sur le Plan Climat Air Energie.	BLAUUEL	Rejeté	6-févr.-18
3	89bis	47	Exécutif		VNR		En réponse au V89.	BLAUUEL	Adopté	6-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	90	48	LRI	GOUJON, LAMOUR, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif aux points écoles.	BROSSEL	Adopté	7-févr.-18
3	91	49	LRI	BOULARD, BOUGERET, BERTHOUT, GOUJON	VNR		relatif au personnel chargés des points écoles.	BROSSEL	Adopté	7-févr.-18
3	92	50	LRI	BOULARD, BOUGERET, BERTHOUT, GOUJON	VNR		relatif à la surveillance des traversées piétonnes devant les écoles.	BROSSEL	Adopté	7-févr.-18
3	93	51	LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL, HONORE, PAWLIK, GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif au trafic de crack dans le métro.	BROSSEL	Adopté (amendé)	7-févr.-18
3	94	52	GEP	MOREL	V	2018 DEVE 24	relatif aux abeilles à Paris.	KOMITES	Adopté	7-févr.-18
3	95		LRI	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS	V	2018 DEVE 24	relatif à l'installation de ruchers (15e).	KOMITES	Retiré	7-févr.-18
3	96	53	LRI, UDI-MODEM	BOULARD, KUSTER, NAHMIA	V	2018 DEVE 40	relatif à un espace dédié aux agriculteurs urbains et ruraux.	KOMITES	Adopté	7-févr.-18
3	97		LRI	BOULARD, HONORE, BOUGERET	V	2018 SG 3	relatif aux emprises de la petite ceinture (17e).	KOMITES	Rejeté	7-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	98			AIDENDAUM	VNR		relatif au permis de végétaliser.	KOMITES	Retiré	7-févr.-18
3	98bis	54	Exécutif		VNR		En réponse au V98.	KOMITES	Adopté	7-févr.-18
3	99		GEP	GLEIZES	VNR		relatif à l'accessibilité de la petite ceinture (20e).	KOMITES	Retiré	7-févr.-18
3	100		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, PRIMET	VNR		relatif à l'école du Breuil.	KOMITES	Rejeté	7-févr.-18
3	101		DP	GUILLOT, BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET	VNR		relatif à l'école du Breuil.	KOMITES	Rejeté	7-févr.-18
3	102		LRI	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif au parc André Citroën (15e).	KOMITES	Rejeté	7-févr.-18
3	103		UDI-MODEM	TACHENE, GATEL	VNR		relatif aux points de collecte de sapins.	KOMITES	Rejeté	7-févr.-18
3	104		UDI-MODEM	GALLOIS, GATEL, HELARD	V	2018 DVD 26	relatif à l'état de la voirie.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	105			TAIEB	VNR		relatif au stationnement des professionnels.	NAJDOVSKI	Retiré	7-févr.-18
3	106		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au stationnement des patients de l'Institut Curie.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	107		LRI	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD, PAWLIK	VNR		relatif au stationnement des véhicules personnels des fonctionnaires de police.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	108		LRI	GOUJON, LAMOUR, LEFEVRE, COURTOIS	VNR		relatif à la société Streeteo.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	109		UDI - MODEM	NAHMIA, GATEL, GALLOIS	VNR		relatif au contrôle du stationnement payant de surface.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	110		NI	SIMONNET	VNR		relatif au contrôle du stationnement payant.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	111		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif au stationnement résidentiel.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	112	55	PPCI	BLADIER-CHASSAIGNE	VNR		relatif au stationnement des deux-roues motorisés.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	7-févr.-18
3	113		UDI - MODEM	GATEL	VNR		relatif aux forfaits de post-stationnement (FPS).	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	113bis	56	Exécutif		VNR		En réponse aux V107,109,110,113.	NAJDOVSKI	Adopté	7-févr.-18
3	114		GEP	BELLIARD, JULIEN	VNR		relatif au dédommagement des utilisateurs du service public Vélib'.	NAJDOVSKI	Retiré	7-févr.-18
3	115		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, CRAVENNE, MONTANDON, LEFEVRE, BOILLOT	VNR		relatif à une compensation pour les abonnés Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	116		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, CRAVENNE, MONTANDON, LEFEVRE, BOILLOT	VNR		relatif à une meilleure information des abonnés Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	117		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, CRAVENNE, MONTANDON, LEFEVRE, BOILLOT	VNR		relatif à la réouverture des stations Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	118		UDI - MODEM	GATEL, de SARNEZ, AZIERE, GALLOIS, HELARD, NAHMIA, JEGO, TACHENE, DIRI, HAAB, LECOUTURIER	VNR		relatif au déploiement du nouveau Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	119		PPCI, DP	DUBUS	VNR		relatif au contrat de prestation du service Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	119bis	57	Exécutif		VNR		En réponse aux V114 à 119.	NAJDOVSKI	Adopté	7-févr.-18
3	120	58	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif à la mise en œuvre du Plan Vélo.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	7-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	122	59	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à la politique des transports.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	7-févr.-18
3	123		LRI	BERTHOUT, BOUGERET, CEYRAC, PERIFAN	VNR		relatif à la gratuité du Pass Navigo pour les seniors de plus de 65 ans.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	124		LRI	BERTHOUT, BOUGERET, CEYRAC, PERIFAN	VNR		relatif à un Pass Navigo demi-tarif pour les plus de 65 ans.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	125		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la rue Juliette Lamber (17e).	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	126		PPCI	BLADIER-CHASSAIGNE	VNR		relatif au comblement des nids de poule.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
3	127	60	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, LE RESTE	VNR		relatif aux bornes d'appel des taxis.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	7-févr.-18
3	128		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux bornes de taxis.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18
4	129		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux contrôles d'identité.	BIDARD	Retiré	7-févr.-18
4	129bis	61	Exécutif		VNR		En réponse au V129.	BIDARD	Adopté	7-févr.-18
4	149		Exécutif		A	2018 DDCT 15	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	7-févr.-18
4	150		Exécutif		A	2018 DDCT 16	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	7-févr.-18
4	130			TAIEB	VNR		relatif au service PAM 75.	NORDMAN	Retiré	7-févr.-18
4	130 bis	62	Exécutif		VNR		En réponse au V130.	NORDMAN	Adopté	7-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	131		SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la prolifération de rongeurs dans les écoles du 18e.	SOUYRIS	Retiré	7-févr.-18
4	132		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au plan d'action contre la prolifération des rats.	SOUYRIS	Rejeté	7-févr.-18
4	133		LRI	DATI	VNR		relatif à la dératisation sur le Champ de Mars.	SOUYRIS	Rejeté	7-févr.-18
4	134		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la lutte contre la prolifération des rats, punaises et cafards.	SOUYRIS	Rejeté	7-févr.-18
4	134bis	63	Exécutif		VNR		En réponse aux V131 à 134.	SOUYRIS	Adopté	7-févr.-18
4	135	64	GEP	BELLIARD, ATALLAH	VNR		relatif au soutien de l'AP-HP.	SOUYRIS	Adopté	7-févr.-18
4	136		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'hôpital Tenon et à l'AP-HP.	SOUYRIS	Rejeté	7-févr.-18
4	137	65	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	7-févr.-18
4	138		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, BEGUE	VNR		relatif aux personnes âgées dépendantes dans les établissements d'hébergement.	BRIDIER	Retiré	7-févr.-18
4	139		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux effectifs dans les EHPAD.	BRIDIER	Retiré	7-févr.-18
4	139bis	66	Exécutif		VNR		En réponse aux V138 et V139.	SOUYRIS	Adopté	7-févr.-18
4	140		GEP	ATALLAH, BELLIARD, KONE	VNR		relatif au projet de loi asile et immigration.	VERSINI	Retiré	7-févr.-18
4	141		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, BEGUE	VNR		relatif à la circulaire du 12 décembre concernant les migrants.	VERSINI	Retiré	7-févr.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	142		DP	MEHAL, BARGETON, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à la politique d'immigration.	VERSINI	Retiré	7-févr.-18
4	143		NI	SIMONNET	VNR		relatif au droit d'asile.	VERSINI	Rejeté	7-févr.-18
4	143bis	67	Exécutif		VNR		En réponse aux V140 à 143.	VERSINI	Adopté	7-févr.-18
4	144		LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à l'ouverture d'une PADA boulevard Ney (18e).	VERSINI	Rejeté	7-févr.-18
4	144bis	68	Exécutif		VNR		En réponse au V144.	VERSINI	Adopté	7-févr.-18
4	145		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à la Nuit de la solidarité.	VERSINI	Rejeté	7-févr.-18
4	145bis	69	Exécutif		VNR		En réponse au V145.	VERSINI	Adopté	7-févr.-18
4	146		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, GUILLOT, LAURET	VNR		relatif à la création d'une MIE sur le dispositif d'aide sociale facultative.	VERSINI	Retiré	7-févr.-18
4	146bis	70	Exécutif		VNR		En réponse au V146;	VERSINI	Adopté	7-févr.-18
4	147	71	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à une part réservataire en cas de mobilisation de gymnase (17e).	VERSINI	Adopté (amendé)	7-févr.-18

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Com missi on ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ		
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		CONTRE	ABST.
							Débat : "Objectif Paris propre"																						
3	1	1	GEP	CONTASSOT	V	2018 DPE 13	relatif au Paris de la propreté.	PENINOU	Adopté (amendé)	5-févr.-18																		X	
3	2	2	PCF-FG	BONNET-OUALDI, BEGUE, LE RESTE, PRIMET	V	2018 DPE 13	relatif à la stratégie zéro déchet.	PENINOU	Adopté	5-févr.-18												X							X
3	3		PCF-FG	BONNET-OUALDI, BEGUE, LE RESTE, PRIMET	V	2018 DPE 13	relatif aux inégalités territoriales en matière de propreté.	PENINOU	Rejeté	5-févr.-18		X		X		X		X				X	X					X	
3	4		PCF-FG	BONNET-OUALDI, BEGUE, LE RESTE, PRIMET	V	2018 DPE 13	relatif à la remunicipalisation de la collecte des ordures ménagères.	PENINOU	Rejeté	5-févr.-18				X		X		X				X	X					X	
3	5	3	PCF-FG	BONNET-OUALDI, BEGUE, LE RESTE, PRIMET	V	2018 DPE 13	relatif aux conditions de travail et aux effectifs de la DPE.	PENINOU	Adopté (amendé)	5-févr.-18						X													
3	6	4	DP	BARGEON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT	V	2018 DPE 13	relatif à la propreté dans le métro.	PENINOU	Adopté (amendé)	5-févr.-18												X			X			X	
3	7	5	UDI - MODEM	AZIERE, HELARD, GALLOIS, GATEL	V	2018 DPE 13	relatif à la saisine de la Brigade de Lutte contre les Incivilités.	PENINOU	Adopté	5-févr.-18																			
3	8		PPCI	DUBUS	V	2018 DPE 13	relatif à la création d'une Force d'Action Rapide Propreté.	PENINOU	Rejeté	5-févr.-18	X	X		X		X		X				X						X	
						2018 DPE 13	Communication, SANS VOTE.	PENINOU	Adopté	5-févr.-18																			
						2018 DPE 2		PENINOU	Adopté	5-févr.-18																			
						2018 DOCT 19	SANS VOTE.	PENINOU	Adopté	5-févr.-18																			
							Débat : "La propreté, une priorité pour Paris"																						
3	9		PPCI	DUBUS	V	2018 LRI 1	relatif à un audit extérieur des services de la propreté.	PENINOU	Rejeté	6-févr.-18	X	X		X		X		X										X	
						2018 LR 1		PENINOU	Rejeté	6-févr.-18				X															
5	10	6	LRI	D'HAUTESERRE, LECUYER	VNR		relatif à la pollution de l'emprise du 25, rue de Constantinople (Be).	BAUDRIER	Adopté	5-févr.-18																			
						2018 DLH 36		BROSSAT	Adopté	5-févr.-18																			
5	11		LRI	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, D'HAUTESERRE, BURKIL, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, EVREN, COURTOIS	V	2018 DLH 47	relatif à l'attribution des logements sociaux par les mairies d'arrondissement.	BROSSAT	Rejeté	5-févr.-18	X	X				X		X											
5	12		PPCI	DUBUS	V	2018 DLH 47	relatif aux membres du premier collège.	BROSSAT	Retiré	5-févr.-18																			
5						2018 DLH 47		BROSSAT	Adopté	5-févr.-18												X						X	

N° Com missi on ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ		
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
5	13			GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOULTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	V	2018 DLH 61	relatif à l'intégration de logements PLS.	BROSSAT	Rejeté	5-févr.-18		X						X		X									
5						2018 DLH 61		BROSSAT	Adopté	5-févr.-18												X							
5	14	7		GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOULTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	V	2018 DLH 63	relatif à l'affectation du local à usage commercial.	BROSSAT	Adopté (amendé)	5-févr.-18																			X
5						2018 DLH 63		BROSSAT	Adopté	5-févr.-18																			
5						2018 DLH 66	Communication, SANS VOTE.	BROSSAT	Adopté	5-févr.-18																			
5						2018 DLH 68		BROSSAT	Adopté	5-févr.-18																			X
5	15	8	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif aux locataires évincés dans le cadre de congés abusifs au profit de locations touristiques saisonnières.	BROSSAT	Adopté	5-févr.-18												X						X	
5	16		GEP	BELLIARD, ATALLAH	VNR		relatif au patrimoine public et à l'hébergement d'urgence.	BROSSAT	Rejeté	5-févr.-18						X		X				X						X	
5	17		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PREMEL	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence.	BROSSAT	Retiré	5-févr.-18																			
5	17bis	9	Exécutif		VNR		En réponse aux V16 et V17.	BROSSAT	Adopté	5-févr.-18																			
5	18	10	UDI - MODEM	AZIERE, GALLOIS, GATEL, HELARD	VNR		relatif aux punaises de lit.	BROSSAT	Adopté (amendé)	5-févr.-18																			X
5						2018 DU 65		MISSIKA	Adopté	5-févr.-18												X							
5						2018 SG 4		MISSIKA	Adopté	5-févr.-18																			
5						2018 SG 5		MISSIKA	Adopté	5-févr.-18																			
5	21-G		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PREMEL, PRIMET	V	2018 SG 1-G	relatif à la Métropole.	MISSIKA	Rejeté	5-févr.-18		X		X		X		X				X				X		X	
5						2018 SG 1-G		MISSIKA	Adopté	5-févr.-18																X		X	

N° Com missi on DDI	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appariés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		Les Républicains LRI		UNANIMITÉ				
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		CONTRE	ABST.		
5	22		LRI	GOUJON, BURKLI, PECHENARD	VNR		relatif à l'interdiction des clubs de jeux.	MISSIKA	Rejeté	5-févr.-18	X		X		X		X		X		X										
5	23		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la préservation des TEP.	MISSIKA	Rejeté	5-févr.-18					X		X		X		X										
5	24		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la cession de la Bourse du Commerce.	MISSIKA	Rejeté	5-févr.-18	X		X	X		X		X		X		X									
5	25		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'entreprise Quantic Dream.	MISSIKA	Rejeté	5-févr.-18	X		X		X		X		X		X										
5	26		NI	SIMONNET	VNR		relatif au site de l'ancien rectorat avenue Gambetta.	MISSIKA	Retiré	5-févr.-18																					
5	26bis	11	Exécutif		VNR		En réponse au V26.	MISSIKA	Adopté	5-févr.-18																					
6	27-G		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	A	2018 DASCO 11-G	relatif au fonctionnement de l'Observatoire.	BLOCHE	Adopté (amendé)	5-févr.-18													X								
6	28-G		1-G	LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2018 DASCO 11-G	relatif à la mise en place d'un Comité de suivi.	BLOCHE	Adopté	5-févr.-18																				
6						2018 DASCO 11 G		BLOCHE	Adopté	5-févr.-18													X								
6	29		GEP	KONE, BELLARD, BOUTAULT, MEES	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Retiré	5-févr.-18																					
6	30		PCF-FG	BONNET-OUALDI, BEGUE, FREMEL, AQUA	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	5-févr.-18		X		X		X		X		X											
6	31		LRI	BERTHOUD, MENGUY, LEGARET, LECOQ, BURKLI, PAWLIK, MONTANDON, GOUJON, GHAZZI, BOULARD, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	5-févr.-18		X				X		X		X											
6	32		UDI - MODEM	TACHENE, HELARD, GATEL	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	5-févr.-18		X			X		X		X		X										
6	33		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	5-févr.-18		X			X		X		X		X										
6	34		NI	SIMONNET	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	5-févr.-18		X			X		X		X		X										
6	34bis	12	Exécutif		VNR		En réponse aux V29 à 34.	BLOCHE	Adopté	5-févr.-18					X		X		X		X										
6	35		13	DP	LANG, BARGETON, MEHAL, LAURET, GUILLOT	VNR	relatif à une enquête sur le dédoublement des clés de CP en Rep.	BLOCHE	Adopté (amendé)	6-févr.-18																					
6	36		LRI	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, BURKLI, GOUJON, GHAZZI, BOULARD	VNR		relatif aux gardiens des écoles.	BLOCHE	Rejeté	6-févr.-18	X		X		X		X		X		X										
6	37		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux agents ASEM et ATEM.	BLOCHE	Rejeté	6-févr.-18	X			X		X		X		X		X									
6	37bis	14	Exécutif		VNR		En réponse au V37.	BLOCHE	Adopté	6-févr.-18	X			X		X		X		X											

N° Com missi on DDI	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appariés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		Les Républicains LRI		UNANIMITÉ					
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.						
6	38		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la création d'un corps des professeurs des cours municipaux pour adultes.	BLOCHE	Rejeté	6-févr.-18	X			X		X		X		X												
6	39		15	PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	VNR	relatif au site Parcoursup.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	6-févr.-18				X		X		X		X		X										
6	40		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la réforme de l'orientation étudiante.	LEMARDELEY	Rejeté	6-févr.-18	X		X		X		X		X		X											
7						2018 DAE 5		KLUGMAN	Adopté	6-févr.-18				X																		
7						2018 DGR1 2		KLUGMAN	Adopté	6-févr.-18																						
7	41		GEP	ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif à la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël.	KLUGMAN	Rejeté	6-févr.-18				X		X		X		NPPV		NPPV										
7	42		PCF-FG, GEP	BONNET-OUALDI, PRIMET, ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif aux conditions de détention d'élus palestiniens.	KLUGMAN	Rejeté	6-févr.-18				X		X		X		NPPV		NPPV										
7	43		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET	VNR		relatif à l'arrêt des combats dans le canton de Jérusalem.	KLUGMAN	Retiré	6-févr.-18																						
7	44		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la situation du canton d'Afrim en Syrie.	KLUGMAN	Retiré	6-févr.-18																						
7	44bis	16	Exécutif		VNR		En réponse aux V43 et V44.	KLUGMAN	Adopté	6-févr.-18													NPPV									
7	45		17	DP	LANG, MEHAL, BARGETON, LAURET, GUILLOT	VNR	relatif à Teodora del Carmen Vasquez.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	6-févr.-18																						
7	46		18	DP	MEHAL, BARGETON, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR	relatif aux relations de la ville avec les pays africains.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	6-févr.-18																						
7	47		LRI	BERTHOUD, de FROMENT	VNR		relatif à l'installation de l'œuvre de Jeff Koons sur la place de Tokyo.	KLUGMAN	Retiré	6-févr.-18																						
7	48		NI	SIMONNET	VNR		relatif au don de Jeff Koons.	KLUGMAN	Rejeté	6-févr.-18	X		X	X		X		X		X		X										
7						2018 DEVE 32		MARTINS	Adopté	6-févr.-18				X																		
7	49		19	PCF-FG	BONNET-OUALDI, TINTI	V	2018 SG 8	relatif à une création d'une entité dédiée à l'héritage.	MARTINS	Adopté	6-févr.-18																					
7	50		LRI	KUSTER, BERTHOUD, BOURNAZEL, BUFFETEUX, LAMOUR	V	2018 SG 8	relatif à la représentation des partenaires privés.	MARTINS	Rejeté	6-févr.-18		X			X								X									
7	51		20	PCF-FG	BIDARD, TINTI	V	2018 SG 8	relatif au boni de liquidation du GIP Paris 2024.	MARTINS	Adopté	6-févr.-18																					
7						2018 SG 8		MARTINS	Adopté	6-févr.-18	X		X																			
7	52		21	GEP	BELLARD	VNR	relatif à l'équipe de football professionnelle féminine du PSG.	MARTINS	Adopté	6-févr.-18													X									
7	53		PPCI	BLADIER-CHASSAIGNE	VNR		relatif au programme d'accompagnement de la Ryder Cup 2018.	MARTINS	Rejeté	6-févr.-18	X		X		X		X		X		X											

N° Com missi on ODI	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Viv., LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		LUDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ			
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		CONTRE	ABST.	
3	106		LRI	BERTHOUD	VNR		relatif au stationnement des patients de l'Institut Curie.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X														
3	107		LRI	BERTHOUD, GOUJON, PECHENARD, PAWLIX	VNR		relatif au stationnement des véhicules personnels des fonctionnaires de police.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X														
3	108		LRI	GOUJON, LAMOUR, LEFEVRE, COURTOIS	VNR		relatif à la société Streeteo.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X														
3	109		UDI - MODEM	NAHMAS, GATEL, GALLOIS	VNR		relatif au contrôle du stationnement payant de surface.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X														
3	110		NI	SIMONNET	VNR		relatif au contrôle du stationnement payant.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X				X								X		
3	111		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif au stationnement résidentiel.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X														
3	112	55	PPCI	BLADIER-CHASSAIGNE	VNR		relatif au stationnement des deux-roues motorisés.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	7-févr.-18																				
3	113		UDI - MODEM	GATEL	VNR		relatif aux forfaits de post-stationnement (EPS).	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X														
3	113bis	56	Exécutif		VNR		En réponse aux V107,109,110,113.	NAIDOVSKI	Adopté	7-févr.-18	X																			
3	114		GEP	BELLIARD, JULIEN	VNR		relatif au dédouanement des utilisateurs du service public Vélib'.	NAIDOVSKI	Retiré	7-févr.-18																				
3	115		LRI	BERTHOUD, de FROMENT, CHAVENNE, MONTANDON, LEFEVRE, BOILLOT	VNR		relatif à une compensation pour les abonnés Vélib'.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X			X	X														
3	116		LRI	BERTHOUD, de FROMENT, CHAVENNE, MONTANDON, LEFEVRE, BOILLOT	VNR		relatif à une meilleure information des abonnés Vélib'.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X			X	X														
3	117		LRI	BERTHOUD, de FROMENT, CHAVENNE, MONTANDON, LEFEVRE, BOILLOT	VNR		relatif à la réouverture des stations Vélib'.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X			X	X														
3	118		UDI - MODEM	GATEL, de SARNEZ, AZIERE, GALLOIS, HELARD, NAHMAS, JEGO, TACHENE, DIAI, HAAS, LECOUTURIER	VNR		relatif au déploiement du nouveau Vélib'.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X			X	X														
3	119		PPCI, DP	DUBUS	VNR		relatif au contrat de prestation du service Vélib'.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X			X	X														
3	119bis	57	Exécutif		VNR		En réponse aux V114 à 119.	NAIDOVSKI	Adopté	7-févr.-18											X			X			X			
3	120	58	PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif à la mise en oeuvre du Plan Vélo.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	7-févr.-18																			X	
3	122	59	RG-CI	GOLOGRAB, TAN	VNR		relatif à la politique des transports.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	7-févr.-18												X								

N° Com missi on ODI	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Viv., LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		LUDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ			
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.				
3	123		LRI	BERTHOUD, BOUGEREL, CERVAC, PERIFAN	VNR		relatif à la gratuité du Pass Navigo pour les seniors de plus de 65 ans.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X														
3	124		LRI	BERTHOUD, BOUGEREL, CERVAC, PERIFAN	VNR		relatif à un Pass Navigo demi-tarif pour les plus de 65 ans.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X														
3	125		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la rue Juliette Lamber (17e).	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X												X		
3	126		PPCI	BLADIER-CHASSAIGNE	VNR		relatif au comblement des nids de poule.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X														
3	127	60	PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE	VNR		relatif aux bonnes d'appel des taxis.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	7-févr.-18																				
3	128		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux bonnes de taxis.	NAIDOVSKI	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X										
4	129		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux contrôles d'identité.	BIDARD	Retiré	7-févr.-18																				
4	129bis	61	Exécutif		VNR		En réponse au V129.	BIDARD	Adopté	7-févr.-18																		X		
4	149		Exécutif		A	2018 DOCT 15	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	7-févr.-18																				X
4	150		Exécutif		A	2018 DDCT 16	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	7-févr.-18																				X
4	130			TAIEB	VNR		relatif au service PAM 75.	NORDMAN	Retiré	7-févr.-18																				
4	130 bis	62	Exécutif		VNR		En réponse au V130.	NORDMAN	Adopté	7-févr.-18																				
4	131		SOCA	LEJONORE	VNR		relatif à la prolifération de rongeurs dans les écoles du 18e.	SOUVRIS	Retiré	7-févr.-18																				
4	132		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au plan d'action contre la prolifération des rats.	SOUVRIS	Rejeté	7-févr.-18		X	X	X	X	X	X	X	X											
4	133		LRI	DATI	VNR		relatif à la dératization sur le Champ de Mars.	SOUVRIS	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X	X	X	X											
4	134		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la lutte contre la prolifération des rats, punaises et cafards.	SOUVRIS	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								X	
4	134bis	63	Exécutif		VNR		En réponse aux V131 à 134.	SOUVRIS	Adopté	7-févr.-18																				
4	135	64	GEP	BELLARU, AIFALLAH	VNR		relatif au soutien de l'AP-HP.	SOUVRIS	Adopté	7-févr.-18					X							X							X	
4	136		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'Hôpital Tenon et à l'AP-HP.	SOUVRIS	Rejeté	7-févr.-18	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								
4	137	65	RG-CI	GOLOGRAB, TAN	VNR		relatif à l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires.	SOUVRIS	Adopté (amendé)	7-févr.-18																				
4	138		PCF-FG	BONNET-OUALDI, BEGUE	VNR		relatif aux personnes âgées dépendantes dans les établissements d'hébergement.	BRIDIER	Retiré	7-févr.-18																				
4	139		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux effectifs dans les EHPAD.	BRIDIER	Retiré	7-févr.-18																				
4	139bis	66	Exécutif		VNR		En réponse aux V138 et V139.	SOUVRIS	Adopté	7-févr.-18						X										X				
4						2018 DASES 1 G		VERSIM	Adopté	7-févr.-18																				

Annexe n° 1 - Interventions de quatre citoyens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donc, comme je l'ai indiqué en introduction de ce débat, donner à présent la parole à deux citoyennes représentantes des Conférences citoyennes, Mme Marie-France DELACHAUX puis Mme Lisa BENOIT, qui vont intervenir pour faire part des propositions, des réflexions à l'issue de ces Conférences de citoyens qui ont réuni plus d'une centaine de personnes pendant cinq mois et qui ont permis non seulement de travailler à partir d'auditions et d'informations données à ces Conférences de citoyens, mais aussi de livrer un avis qui sera extrêmement important pour les Parisiens et pour le Conseil qui adoptera bon nombre des mesures proposées par ces Conférences de citoyens.

Madame Marie-France DELACHAUX, vous avez la parole.

Je demande aux conseillers de bien vouloir s'asseoir, cesser les conversations dans l'hémicycle et les poursuivre à l'extérieur pour avoir le respect qui se doit lorsque des citoyens ont travaillé pendant des mois pour nous apporter leurs réflexions. Merci.

Mme Marie-France DELACHAUX. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous présentons devant vous ce matin une synthèse des travaux des sept groupes de Parisiens qui se sont réunis lors de deux week-ends, entre septembre et novembre 2017, pour s'informer, échanger et débattre sur les thèmes de la propreté de l'espace public parisien et répondre collectivement à la question qui leur était posée : face aux nouveaux usages et enjeux de l'espace public parisien, quels leviers pour un Paris plus propre ?

Elle restitue fidèlement nos réflexions, nos opinions, ainsi que certaines des recommandations que nous adressons à la Ville de Paris à l'issue de nos travaux.

Vous pourrez retrouver l'ensemble des propositions, plus de 60, dans les avis des sept groupes.

Premièrement, aucun consensus ne se dessine autour d'une définition ou d'une évaluation de la propreté de Paris. Chacun entretient un rapport personnel vis-à-vis du niveau de propreté des rues parisiennes et de ce qui lui paraît tolérable. Néanmoins, l'ensemble des groupes constate une double hétérogénéité au regard du niveau de propreté entre les arrondissements et à l'intérieur même des arrondissements. Certains quartiers plus touristiques apparaissent favorisés au détriment des quartiers populaires laissés pour compte, laissant penser qu'il existe une propreté à deux vitesses à Paris.

Les habitants du 18^e arrondissement en particulier font état d'un niveau de propreté qui s'est nettement dégradé ces dernières années, donnant le sentiment d'une collectivité sale, voire d'un abandon de la part des pouvoirs publics et d'un sentiment de découragement partagé par les agents comme les citoyens.

Mais au-delà de ces constats, chacun des groupes a identifié les enjeux qui lui paraissent primordiaux vis-à-vis de la propreté de la ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Madame.

Je trouve vraiment très peu respectueux que, dans l'hémicycle, vous ne soyez pas attentifs à la parole des citoyens.

Merci, vous pouvez poursuivre.

Mme Marie-France DELACHAUX. - Merci.

La question de la propreté interroge le bien-être quotidien à vivre à Paris et conditionne la capacité à bien vivre collectivement.

Un autre enjeu, jugé significatif par les citoyens, concerne l'environnement. Le maintien de la propreté de l'espace public est un enjeu beaucoup plus vaste que le seul périmètre parisien. Or, aux yeux de certains pour le moment, les Parisiens ne font pas le lien entre les gestes systématiques de propreté et la protection de l'environnement, ce qui implique un nécessaire effort d'information.

A cela s'ajoute une dimension économique, d'image, de prestige et donc d'attractivité de Paris. L'ensemble des groupes a considéré que la propreté de la ville est également une vitrine pour le tourisme. Les Jeux olympiques sont considérés à cet égard comme un bon moteur, mais pour nous il est nécessaire que les efforts engagés par la Ville ne s'arrêtent pas une fois l'événement passé.

L'enjeu budgétaire doit être pris en compte. L'ensemble des groupes a indiqué que le budget municipal dédié à la propreté semble conséquent et suffisant et ne nécessite pas une hausse par une augmentation des impôts.

Néanmoins, nous avons perçu une inadéquation des moyens aux besoins spécifiques de certains quartiers. La Ville doit trouver comment répartir les efforts, conformément à la diversité des usages et des lieux.

Certains souhaitent également une mutualisation des moyens entre acteurs publics parisiens en matière d'entretien des espaces comme d'efforts de sensibilisation.

La séparation des compétences en matière d'entretien dans les rues, compétence de la Ville, et les couloirs des métros et des gares, compétence de la R.A.T.P. ou la S.N.C.F., interroge.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y.

Mme Lisa BENOIT. - Dans ce contexte schématique, la Ville dispose de deux leviers qui peuvent l'aider dans la mobilisation et la responsabilisation des usagers. Un levier qui concerne plutôt la répression, et un levier qui concerne la sensibilisation.

Pour une majorité d'entre nous, la verbalisation telle qu'elle est mise en place actuellement ne permet pas d'avoir un effet dissuasif probant pour changer la donne sur les malpropretés.

Par ailleurs, la visibilité des agents verbalisateurs dans l'espace public divise. Certains jugent celle-ci trop importante, ce qui nuit à la verbalisation et à la prise sur le fait. D'autres, au contraire, estiment que les contrôleurs sont inexistantes ou trop visibles, ce qui n'a donc aucun effet de dissuasion.

Les différents groupes se prononcent en faveur d'un accroissement de la répression ainsi qu'un renforcement de l'échelle des sanctions. Il semble nécessaire d'aborder ce sujet de manière mesurée et adaptée, car il ne s'agit pas d'un sujet aussi vital que la sécurité routière par exemple.

En outre, nous avons estimé que ce levier doit être mobilisé avec la mise en place d'actions de sensibilisation. La répression va de pair avec la communication pour en accentuer les effets positifs.

Un autre axe de réflexion concerne les différents usagers qu'il s'agit de verbaliser. Tous doivent être visés, avec des modalités et des sanctions adaptées, qu'ils soient citoyens, entreprises, commerçants ou touristes.

Si la responsabilité des pouvoirs publics et la volonté politique ont pu être mises en cause, la plupart d'entre nous avons bien conscience de la part de responsabilité de l'ensemble des usagers de l'espace public, les citoyens, les commerçants et les entreprises dans la malpropreté de la ville.

La Municipalité ne peut réussir sans l'appui des Parisiens si elle souhaite obtenir des changements et ce, quels que soient les moyens matériels et humains supplémentaires mis à place par la Ville.

Le rôle prescripteur des enfants et adolescents a été mis en avant. Les groupes l'ont considéré comme un vecteur primordial d'une sensibilisation de tous par capillarité. Dans la pratique, nous avons insisté sur l'importance de l'apprentissage théorique, mais également pratique de la propreté des espaces communs. Cela peut passer par des sessions de nettoyage de la salle de classe, qui ont été réclamées dans de nombreux groupes, mais aussi par des visites de centres de déchets ou des rencontres avec des agents de propreté qu'il convient de développer.

La place des symboles a été également mise en avant. Au-delà des efforts quotidiens, un événement pourrait être créé pour matérialiser l'implication des écoles de Paris sur le sujet de la propreté. Ainsi, une journée spéciale sur la propreté pourrait être organisée deux à trois fois par an dans tous les établissements scolaires de la Capitale avec des intervenants extérieurs et des activités ludiques.

Certains groupes ont également abordé le sujet de la sensibilisation des adultes. Certaines actions de sensibilisation ciblées ont été particulièrement mises en avant avec un rôle de relais des conseils de quartier.

Le développement de campagnes de terrain, comme cela a été réalisé à Marseille ou au Mont-Blanc pour montrer tous les déchets jetés n'importe où.

La distribution d'objets de propreté aux Parisiens, cendriers de poche, sacs "kraft" pour y placer ses déchets, etc. comme cela a été réalisé sur le canal Saint-Martin.

Il s'agirait enfin de mettre en lumière et valoriser le travail des agents de la propreté et d'incarner le métier et sa réalité en organisant notamment des rencontres avec les Parisiens.

Mme Marie-France DELACHAUX. - Nombre d'entre nous estiment ne pas avoir été suffisamment informés jusqu'alors, ne se rappelant pas de campagnes marquantes ces dernières années sur le sujet de la propreté de l'espace public. Ces campagnes ne sont pas assez visibles et marquantes.

Il s'agit avant tout d'informer et de donner de la visibilité aux différents services, équipements et moyens proposés aux citoyens et déjà en place comme l'application "Dans ma rue", les services gratuits, etc.

Il apparaît également nécessaire d'informer sur la législation actuelle et les sanctions encourues en cas de manquement. La communication associée à la verbalisation pourrait avoir un impact fort et durable sur les comportements, comme cela a été le cas il y a quelques années avec la campagne contre les déjections canines.

Il s'agira enfin d'informer les citoyens dès le plus jeune âge de l'impact environnemental de l'abandon des déchets sur la voie publique. L'objectif est de responsabiliser le citoyen, de lui faire prendre conscience des problèmes sans le culpabiliser.

Les différents groupes ont donc élaboré différentes recommandations pour ce qui est des campagnes de communication.

Après avoir noté que les campagnes de communication déployées sur le thème de la propreté semblent souvent invisibles, nous nous sommes prononcés pour des messages simples qui ne soient pas trop conceptuels. Ces messages concrets doivent être positifs, axés sur la valorisation du bon geste plutôt que la stigmatisation du mauvais.

Pour ce qui est des cibles, il est essentiel d'informer l'ensemble des Parisiens, mais également les touristes des moyens mis en place pour garder Paris propre, notamment par des campagnes ciblées en fonction des lieux, gares, aéroports, gares routières et hôtels.

De même, les professionnels faisant partie des acteurs qui produisent le plus de détritiques, il faudra adapter la communication pour les sensibiliser sur la propreté et le recyclage, par exemple avec une charte. Certains demandent des efforts supplémentaires sur Internet et les réseaux sociaux par la mise en place de communications, sur "Facebook", ciblant tous ceux qui résident à Paris ; sur "Google", ciblant par exemple les internautes recherchant des informations sur Paris ; sur "Youtube", via la création d'une chaîne dédiée. Des influenceurs comme les "Youtubeurs" pourraient être davantage utilisés dans cette optique.

Enfin, des moyens de communication plus traditionnels ont été évoqués tels que l'affichage dans les lieux publics, notamment en développant des partenariats avec la R.A.T.P.

La gestion par la Ville des moyens matériels et humains alloués au Service de la propreté constitue un aspect essentiel dans l'objectif d'un Paris plus propre.

Tout d'abord, certaines recommandations ont été faites quant aux équipements de propreté mis à disposition des citoyens. Ceux-ci doivent être plus adaptés à l'utilisation plus intense de l'espace public, et les besoins nouveaux que cela engendre. Il s'agirait donc de fournir plus de sanisettes, de poubelles, de cendriers.

Les nouvelles poubelles de rue sont jugées assez inadaptées. Elles paraissent trop étroites et pas suffisamment volumineuses, notamment pour accueillir les déchets issus des nouvelles formes de consommation alimentaire issues de la restauration rapide notamment. Les éteignoirs à cigarettes passent de plus assez inaperçus.

Vis-à-vis du déploiement des ressources, les ateliers sont cantonnés à un arrondissement spécifique. Nous appelons de nos vœux une plus grande souplesse dans le mode d'organisation et une meilleure collaboration entre les arrondissements pour équilibrer les effectifs sur le terrain.

Parallèlement, il serait opportun d'augmenter ponctuellement le volume des effectifs à des moments précis de l'année, à travers l'embauche de saisonniers, période des feuilles mortes, pic d'occupation de l'espace l'été.

Il serait également intéressant d'engager une réflexion sur le réaménagement des horaires des agents en prenant en considération la physionomie du quartier, les périodes de risques et faire en sorte que les résidents puissent constater de manière tangible l'impact du travail des agents.

Les participants ont aussi souhaité partager les recommandations afférentes au travail des éboueurs, notamment vis-à-vis du taux d'absentéisme observé. Nous souhaitons favoriser la motivation des agents grâce à une politique de ressources humaines renouvelée. Cette politique devrait notamment passer par le biais de primes ou d'incitations, également par de meilleures perspectives de carrière spécifiques pour un métier qui nous frappe par sa pénibilité.

La politique menée à Bruxelles, visant à ce que les agents en charge de la propreté puissent se loger près de leur travail s'ils le souhaitent, constitue une action dont la Ville Paris devrait s'inspirer en mettant en place la garantie locative.

Mme Lisa BENOIT. - La propreté de l'espace public doit également pour les citoyens s'envisager en amont du déchet qui se retrouve sur l'espace public et participe au sentiment de malpropreté. Nous avons bien conscience que les prérogatives comme les moyens d'action de la Ville de Paris sont limités en ce qui concerne les activités des particuliers et des entreprises vis-à-vis des déchets.

L'ensemble des acteurs économiques, commerçants alimentaires, restauration notamment, doivent être sensibilisés et participer à leur niveau à la réduction des déchets.

Néanmoins, nous encourageons la Ville à poursuivre sa réflexion, notamment à travers la mise en place de dispositifs incitatifs permettant de limiter la surutilisation des emballages, encourager le recours à des emballages biodégradables ou recyclables, et favoriser et développer la filière de recyclage des déchets.

Cette démarche contribuerait tant à plus de propreté qu'à un environnement futur de qualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ce rapport complet, non seulement intéressant, mais porteur de très nombreuses réflexions. Je considère qu'à chaque fois que nous avons recours à l'expertise citoyenne, en lui donnant les moyens de pouvoir effectivement exprimer des solutions, des propositions, à partir d'un existant qu'on doit partager, nous gagnons tous en efficacité et, peut-être, tout simplement, en démocratie - ce qui ne fait pas de mal par les temps qui courent. Je veux vous remercier, chères Marie-France DELACHAUX et Lisa BENOIT.

A présent, nous allons entendre les membres du Conseil parisien de la jeunesse, qui ont aussi travaillé sur les questions relatives à la propreté. Nous accueillons Myriam SCHWARTZ et Sylvain PÉRICHON, représentants du Conseil parisien de la jeunesse.

Vous savez que le Conseil parisien de la jeunesse est venu s'exprimer à plusieurs reprises devant cet hémicycle, et saisisit ou s'autosaisit d'un certain nombre de sujets qui concernent notre ville.

Toutes les questions concernent la jeunesse, y compris la propreté.

Nous avons pensé - je remercie Pauline VÉRON pour l'animation du Conseil qu'elle effectue - que les jeunes du Conseil parisien de la jeunesse pouvaient en effet nous apporter aussi une expertise à partir de leurs usages de cette ville, qui sont forcément différents des adultes, des plus âgés, de celles et ceux qui ne sont plus étudiants. On trouve beaucoup de travailleurs dans le Conseil parisien de la jeunesse. Cette approche très large et cette vision des jeunes ne peuvent que nous servir.

Je donne donc tout de suite la parole à Myriam SCHWARTZ et à Sylvain PÉRICHON.

Mme Myriam SCHWARTZ. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, Mesdames et Messieurs, les recommandations que le Conseil parisien de la jeunesse vous présente aujourd'hui font suite à la lettre de saisine que nous adressait Mme la Maire dans son courrier du 25 janvier 2017.

Dans ce cadre, afin de comprendre les enjeux et être à même d'en parler, nous avons rencontré différents acteurs. Nous remercions pour cela Mao PENINOU, adjoint à la Maire en charge de la propreté qui, par deux fois, nous a gratifié de sa présence.

(Brouhaha et sifflements).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Continuez, je vous en prie.

Mme Myriam SCHWARTZ. - Olivier FRAISSEIX, directeur de la Propreté et de l'Eau, qui nous a accueillis dans les locaux de la DPE et dans un atelier d'engins du 20e arrondissement.

(Cris et brouhaha).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Peut-on être respectueux des jeunes aussi ? C'est possible ? Est-ce que cette épreuve vous paraît insurmontable ?

Bien, alors on continue.

Mme Myriam SCHWARTZ. - Enfin, le SYCTOM, avec qui nous avons pu visiter une usine de traitement des ordures ménagères.

M. Sylvain PÉRICHON. - La propreté de l'espace public et le tri sont deux enjeux majeurs qui se situent au croisement du vivre-ensemble et de la lutte pour la préservation de l'environnement. Ils engagent à la fois une responsabilité collective et individuelle. Malgré de nombreux efforts, les Parisiens, notamment les jeunes, restent encore insuffisamment acteurs de ces sujets.

A l'occasion des rencontres préparatoires à nos travaux, le Conseil parisien de la jeunesse a entendu la nécessité à la fois de mobiliser des moyens humains et matériels adaptés à ces enjeux et de faire évoluer les mentalités, ainsi que les comportements.

Nous tenons, à cet égard, à saluer les efforts de la Municipalité dans le déploiement de sa stratégie "Zéro déchet", qui vise à susciter la prise de conscience de toutes et tous.

Nous reconnaissons que communiquer sur un sujet comme celui de la propreté est loin d'être évident. D'autre part, nous estimons que poursuivre les efforts en matière de communication positive est essentiel, mais nécessite également d'autres approches complémentaires.

Mme Myriam SCHWARTZ. - Parmi les propositions formulées, les membres du Conseil parisien de la jeunesse recommandent une communication de la Ville, qui passerait par des canaux moins institutionnels.

Il s'agirait, par exemple, d'investir les réseaux sociaux en s'appuyant sur les influenceurs du web qui accepteraient de prêter leur notoriété pour une sensibilisation du public.

En outre, l'usage de messages de communication au ton décalé permettrait un meilleur comportement sans pour autant chercher à culpabiliser l'utilisateur.

M. Sylvain PÉRICHON. - Nous vous proposons d'expérimenter un travail spécifique sur le mobilier urbain afin d'inciter à de meilleurs usages, tout en rendant la collecte plus efficace, en s'appuyant en particulier sur l'approche émergente des "nudge", autrement appelés "coups de pouce", dont l'objectif est de capter l'attention du public et de faire évoluer son comportement de manière ludique et incitative.

Il s'agit pour cela de rendre les usagers acteurs du changement, en leur proposant des choix à travers, par exemple, des cendriers ou des poubelles ludiques. Cette approche s'intègre dans le besoin d'une plus grande cohérence entre les différents réceptacles de propreté dans les gares S.N.C.F., stations R.A.T.P. ou dans l'espace public.

L'information sur le tri n'est pas toujours compréhensible, faute d'uniformisation de la signalétique.

Mme Myriam SCHWARTZ. - Les membres du Conseil parisien de la jeunesse tiennent ensuite à mettre en lumière l'action essentielle des acteurs déjà engagés sur le terrain pour apporter des solutions concrètes sur la propreté et le tri, notamment les associations.

La responsabilisation des individus doit en effet passer par un soutien accru aux acteurs déjà engagés. L'organisation de grandes opérations, de type "Paris fais-toi belle", est une approche que le C.P.J. souhaite voir se poursuivre.

Un travail pourrait, par ailleurs, être engagé avec les associations et les organisations qui utilisent cet espace public, que ce soit pour des manifestations, des événements festifs ou sportifs, en mobilisant leurs adhérents et les usagers. Les personnes ainsi sensibilisées deviendraient à leur tour des ambassadeurs de la propreté auprès de leurs pairs.

M. Sylvain PÉRICHON. - Nous tenons à souligner l'importance de la nature en ville. De plus en plus plébiscitée par les Parisiens, elle est aussi un vecteur d'amélioration du sentiment de bien-être en ville et contribue à rendre les usagers plus attentifs à leur environnement. Les actions menées par la Ville en matière de collecte des déchets alimentaires et de développement du compostage sont appréciées car elles vont dans le sens des nouveaux usages qu'il appartient aux Parisiens d'acquiescer.

Pour autant, les différentes possibilités de compostage gagneraient à être mieux connues et leur utilité mieux valorisée. Le soutien aux initiatives alliant végétalisation et embellissement de la ville est également un levier incitatif qu'il convient d'activer pleinement : concours de balcons fleuris, pieds d'arbre végétalisés, et de nombreux autres exemples.

Mme Myriam SCHWARTZ. - Enfin, les membres du Conseil parisien de la jeunesse encouragent la Ville de Paris à intensifier l'information sur les équipements de tri mis à disposition des Parisiens. Des diffusions plus régulières de cendriers portatifs, de disques de tri, pourraient être mises en place, notamment à destination des jeunes.

Par ailleurs, un outil de géolocalisation des points de collecte pourrait être développé, ou bien figurer parmi les filtres disponibles sur la carte interactive, accessible sur "paris.fr", la disposition de données géographiques s'imbriquant parfaitement avec la politique d'open data encouragée par la Ville de Paris.

Nous vous remercions pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est nous qui vous remercions pour un exercice qui n'est pas facile, mais je veux vous dire que vous avez été très clairs.

L'expertise de citoyens, de jeunes, est quelque chose d'important. Nous avons besoin de croiser toutes les expertises. Bien sûr que nous, élus, connaissons une partie des réalités, mais entendre des citoyens qui sont libres, dans des instances - pour ce qui est du Conseil parisien de la jeunesse - mais aussi retenus dans le cadre de ces conférences de citoyens, autrement appelées conférences de consensus, ne peut que nous être utile à poser un regard qui soit le plus objectif possible sur une réalité que nous voulons tous changer.

Je veux vraiment vous remercier, vous et les représentants des conférences citoyennes, tout comme les membres de ces conférences qui sont dans nos tribunes, et les membres du Conseil parisien de la jeunesse.

Vous avez tous beaucoup participé. Vous vous êtes impliqués.

Je sais que cette ville a la chance d'avoir des citoyens qui l'aiment, qui sont fiers d'habiter à Paris, qui ont envie de prendre soin de cette ville et de s'y engager pleinement, vous l'avez fait à travers ces différentes instances et ce travail qui est fondamental. La propreté de Paris, c'est aussi l'image que nous donnons.

Vous avez évoqué, les uns et les autres, la question des Jeux olympiques comme moteur. Moteur, bien sûr, mais pas pour que cela s'arrête en 2024, moteur pour faire de notre ville une ville qui accélère le processus, qui accélère le changement vers une ville respectueuse, dans laquelle la minorité qui salit comprend que la majorité qui ne veut pas qu'on salisse est plus forte, et que finalement c'est tellement plus agréable de respecter les règles et de vivre en harmonie dans une ville qu'on n'a pas besoin de souiller.

Cette ville est trop belle pour qu'on laisse ces comportements inciviques prendre le pas sur ceux qui sont majoritaires, c'est-à-dire les comportements civilisés. En tous les cas, c'est un engagement commun. Je pense que c'est un engagement qui va bien au-delà des clivages partisans. C'est une question de société.

La question de la propreté est posée dans la plupart des grandes villes de ce monde. D'ailleurs, nous travaillons aussi avec les maires des autres grandes villes du monde, tant la question posée est une question de société. Nos villes sont devenues de plus en plus fréquentées, de plus en plus habitées et Paris est une ville très dense, la plus dense d'Europe.

Forcément les changements d'usage, de mode de vie nous obligent aussi à changer les modes d'organisation et la façon dont on appréhende les questions de sécurité. Il y a des propositions extrêmement concrètes qui permettent de traduire ce que vous venez de dire en actes du quotidien. C'est que nous allons nous engager à faire, notamment dans la discussion qui va venir et dans les solutions qui vont être adoptées.

Je vous remercie, tant la Conférence de citoyens que le Conseil parisien de la jeunesse, pour vos contributions. Nous allons passer maintenant au cadre du Conseil de Paris avec dans un instant la présentation de la Mission d'Information et d'Evaluation. Merci. Je pense qu'on peut les applaudir tous. Ils ont passé beaucoup de temps et beaucoup d'énergie. Cela mérite le respect.

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif à la proposition de délibération LRI 1 "La propreté, une priorité pour Paris".

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	Mme KOMITES Penelope
140	Contre	M. ASSOULINE David	Mme BOUYGUES Claudine
28	Contre	M. BLOCHE Patrick	
92	Contre	M. CHERKI Pascal	
47	Contre	M. COUMET Jerome	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
72	Contre	M. DAGNAUD Francois	
137	Contre	M. DARGENT Claude	Mme BACHE Marinette
91	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
6	Contre	M. FERAUD Remi	
115	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	M. FERAUD Remi
30	Contre	M. GIRARD Christophe	
10	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
51	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	Mme ZUNIGA Mercedes
90	Contre	M. LE GUEN Jean-Marie	M. VAILLANT Daniel
94	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
119	Contre	M. MADEC Roger	M. CHERKI Pascal
111	Contre	M. MERCIER Etienne	Mme FILOCHE Lea
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	Mme DASPET Virginie
53	Contre	M. NORDMAN Nicolas	M. LEJOINDRE Eric
7	Contre	M. PENINOU Mao	
74	Contre	M. SANCHES-RUIVO Hermano	Mme MAQUOI Nathalie
141	Contre	M. SIMONDON Paul	
118	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	M. DUCLOUX Philippe
114	Contre	Mme BACHE Marinette	
71	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
136	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
46	Contre	Mme CALANDRA Frederique	Mme EL KHOMRI Myriam
95	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
93	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	Mme OUMER Nawel
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
96	Contre	Mme FILOCHE Lea	
52	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	Mme CORDEBARD Alexandra
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	M. DAGNAUD Francois
135	Contre	Mme JEMNI Halima	Mme CHARNOZ Sandrine
24	Contre	Mme KOMITES Penelope	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	M. SIMONDON Paul
49	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	Mme VERON Pauline
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
138	Contre	Mme OUMER Nawel	
45	Contre	Mme PETIT Carine	
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
113	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
139	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 53 / 53)

Groupe Les Républicains indépendants

	Vote	Nom	Procuration
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	Mme BOUGERET Alix
36	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
61	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
155	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	
38	Pour	M. CHARON Pierre	M. LECOQ Jean-Pierre
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. GOUJON Philippe
60	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
83	Pour	M. DEBRE Bernard	Mme d'HAUTESERRE Jeanne
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. CAPLIEZ Stephane
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
161	Pour	M. HONORE Christian	
82	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. MENGUY Jean-Baptiste
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
160	Pour	M. LEFEVRE Franck	Mme CEYRAC Sylvie
15	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	Mme BERTHOUT Florence
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	M. CRAVENNE Francois-David
59	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
58	Pour	Mme BOUGERET Alix	
151	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	M. LEGARET Jean-Francois
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	Mme DAUVERGNE Emmanuelle
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
107	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	M. CRAVENNE Francois-David
64	Pour	Mme GIAZZI Daniele	M. GABORIAU Pierre
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	
130	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	
129	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 42 / 44)

Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind

	Vote	Nom	Procuration
102	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
126	Pour	M. HODENT Thierry	
104	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale	

(Votants: 4 / 10)

Groupe Démocrates et Progressistes

Vote	Nom	Procuration
4	Contre M. BARGETON Julien	M. LAURET Thomas
142	Contre M. GUILLOT Didier	
120	Contre M. LAURET Thomas	
143	Contre Mme LANG Anne-Christine	
121	Contre Mme MEHAL Fadila	

(Votants: 5 / 5)

Groupe Ecologie Paris

Vote	Nom	Procuration
3	Contre M. BELLIARD David	
23	Contre M. BOUTAULT Jacques	
22	Contre M. CONTASSOT Yves	
88	Contre M. GLEIZES Jerome	
65	Contre M. JOMIER Bernard	Mme SOLANS Aurelie
87	Contre M. JULIEN Pascal	
13	Contre M. NAJDOVSKI Christophe	
44	Contre Mme ATALLAH Marie	
55	Contre Mme BLAUDEL Celia	
57	Contre Mme BRIDIER Galla	M. CONTASSOT Yves
56	Contre Mme GUHL Antoinette	Mme ATALLAH Marie
66	Contre Mme KONE Fatoumata	
67	Contre Mme MEES Sandrine	
2	Contre Mme MOREL Joelle	
97	Contre Mme SOLANS Aurelie	
32	Contre Mme SOUYRIS Anne	M. BELLIARD David

(Votants: 16 / 16)

Groupe UDI-MODEM

Vote	Nom	Procuration
76	Pour M. AZIERE Eric	
122	Pour M. HAAB Francois	Mme LECOUTURIER Beatrice
78	Pour M. HELARD Eric	M. AZIERE Eric
99	Pour M. WEHLING Yann	Mme GATEL Maud
124	Pour Mme DIRI Leila	
125	Pour Mme GALLOIS Edith	
75	Pour Mme GATEL Maud	
98	Pour Mme JEGO Ann-Katrin	
100	Pour Mme JOHNSON Olga	
148	Pour Mme LECOUTURIER Beatrice	
147	Pour Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour Mme TACHENE Anne	Mme GALLOIS Edith

(Votants: 12 / 14)

Non-Inscrit

Vote	Nom	Procuration
146	Pour M. TIBERI Dominique	
144	Contre Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
21	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
73	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	M. AQUA Jean-Noel
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
25	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 12 / 13)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
48	Contre	M. BROS Jean-Bernard	Mme VERSINI Dominique
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	Mme LEVIEUX Veronique
89	Contre	M. TAN Buon-Huong	Mme GOLDGRAB Laurence
5	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)



